



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

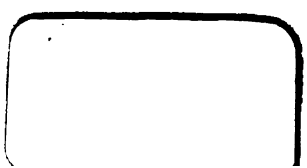
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

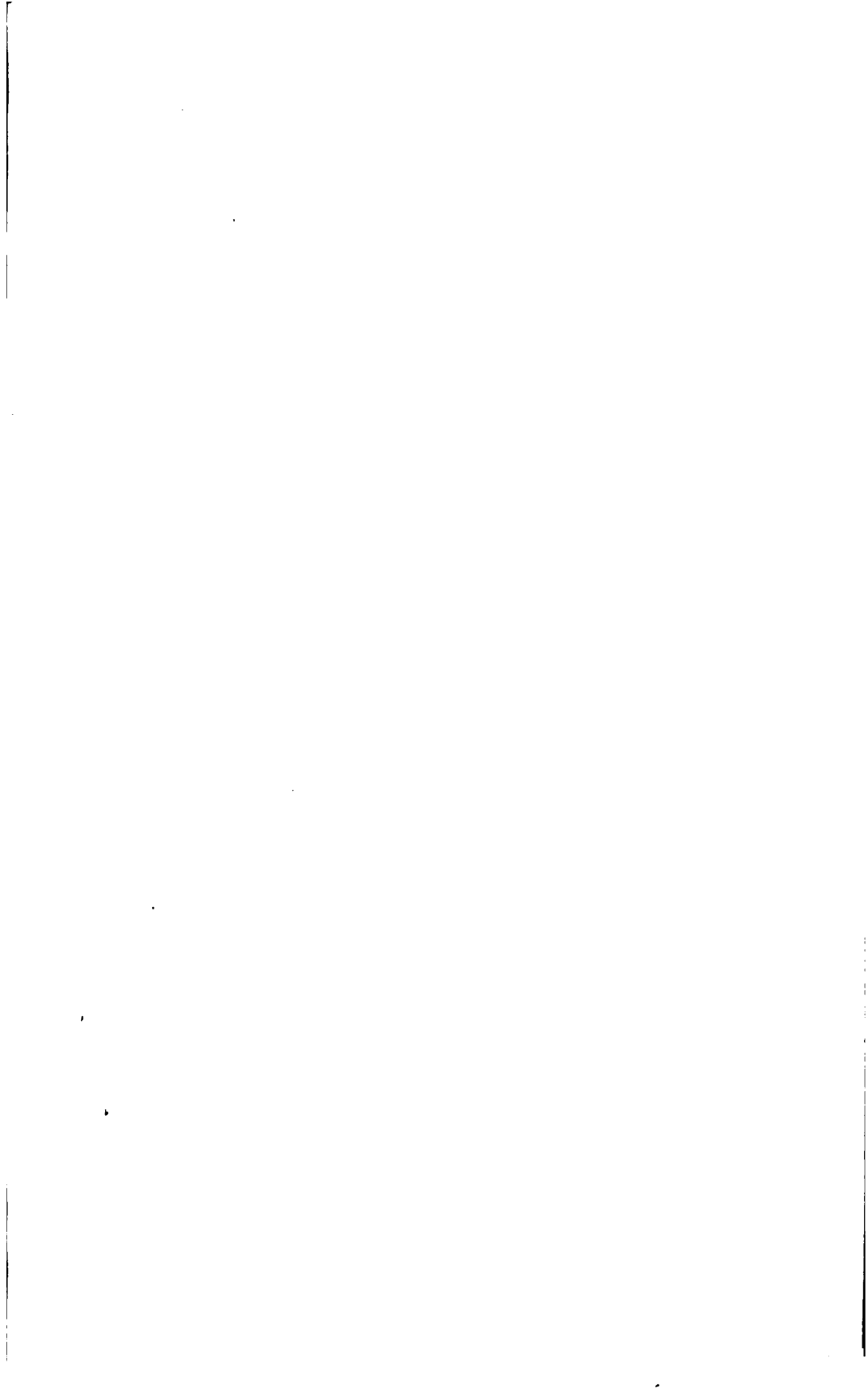
## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



DPH  
REVUE







INDEXED

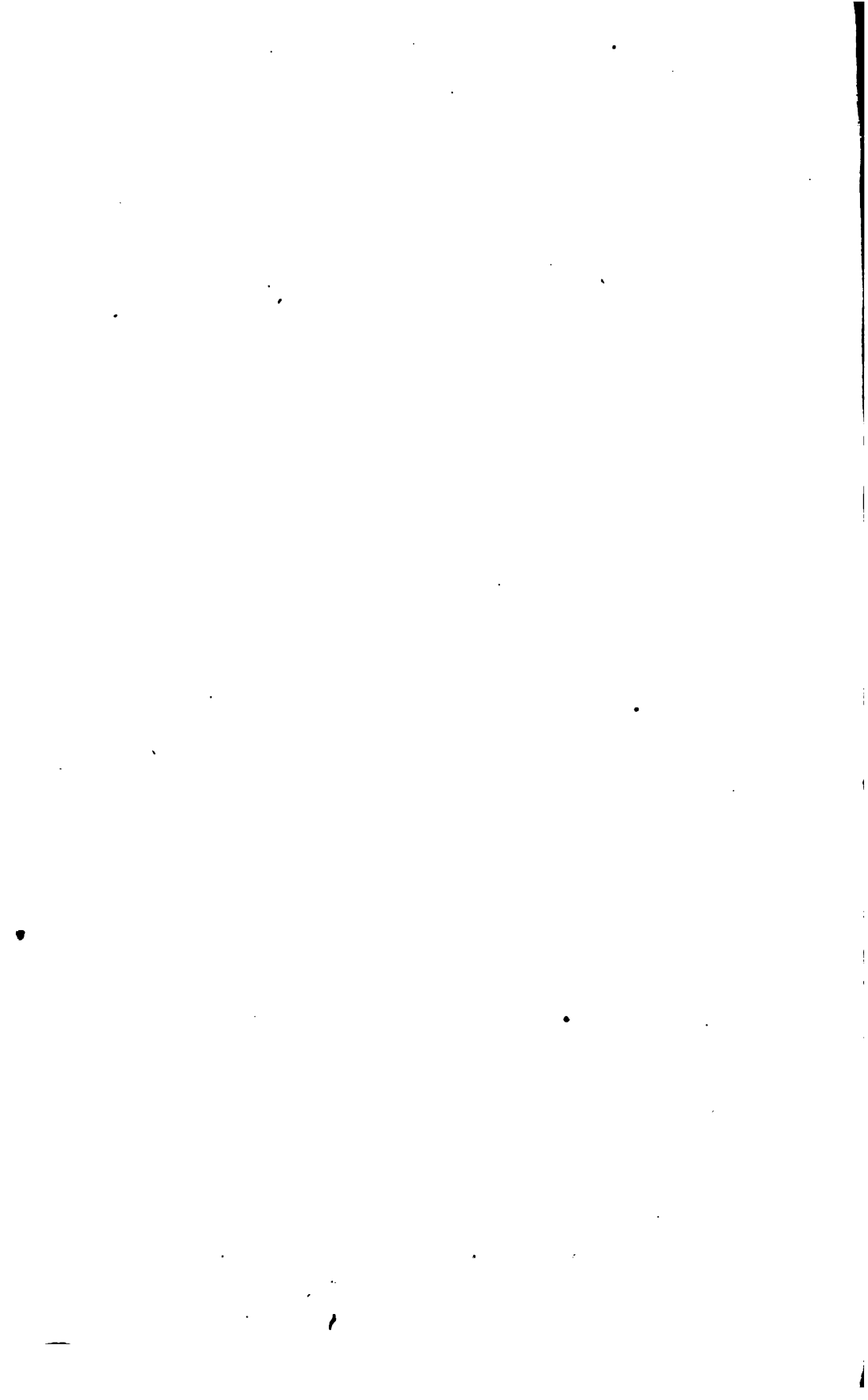
REVUE  
DE L'ANJOU





INDEXED

REVUE  
DE L'ANJOU



**REVUE**  
**HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE**  
**DE L'ANJOU**

---

Publiée sous les auspices du Conseil général.

---

**SIXIÈME ANNÉE.**

---

**TOME ONZIÈME.**

*July - Dec.  
1873*

---

**ANGERS**

**E. BARASSÉ, IMPRIMEUR-LIBRAIRE-ÉDITEUR**  
Rue Saint-Laud, 83.

—  
1874

NEW YORK  
PUBLIC  
LIBRARY

THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY

**930941A**

ASTOR, LENOX AND  
TILDEN FOUNDATIONS

R 1938 L

Printed in France.

PROOF WITH  
STAMP  
MARKS

2272



# HISTOIRE

DE

## L'ABBAYE ET DE LA VILLE DE BEAULIEU

PRÈS LOCHES.

---

### AVANT-PROPOS.

L'abbaye de Beaulieu-Lèz-Loches jouissait autrefois d'une grande célébrité, car nous voyons Louis XI l'appeler : « *monasterium inter alia regni Franciæ famosum,* » et Charles VII, lui donner le titre de *nobile monasterium*.

Son histoire est intéressante à plus d'un titre :

D'abord au point de vue des péripéties, des événements qui ont marqué son existence.

Après avoir été protégée par les descendants de Foulques-Nerra, son fondateur, elle fut brûlée par les armées anglaises, et, peu de temps après, pillée par les protestants. Agnès Sorel, Charles VII, Louis XI, Henri IV, Catherine de Médicis, visitèrent tour à tour ses murailles, qui portaient encore les traces de la guerre étrangère et de la guerre civile.

Au point de vue archéologique, l'abbaye de Beaulieu conserve des ruines splendides, types de la construction religieuse au commencement du XI<sup>e</sup> siècle : un magnifique clocher du siècle suivant, et un chœur construit après l'invasion anglaise : la petite ville contient, éparses çà et là, un grand nombre de constructions intéressantes de toutes les époques.

Enfin l'histoire de Beaulieu offre un exemple remarquable de la constitution et de l'administration de ces grandes maisons religieuses fondées par saint Benoît, à qui revient en très-grande partie la gloire d'avoir sauvé de la barbarie les sciences et les arts.

Pour écrire cette notice, l'auteur a largement puisé dans un manuscrit inédit, que M. Olivier, propriétaire à Bleneau (Yonne), a bien voulu mettre à sa disposition. Ce livre, daté de 1741, est l'œuvre d'un des religieux bénédictins de l'abbaye de Beaulieu, nommé D. Galland, élevé pendant un certain temps à la dignité de procureur. Il a donc été composé sur les pièces originales qui formaient le cartulaire de l'abbaye, et, par suite, mérite toute croyance. M. Olivier voudra bien recevoir ici tous nos remerciements pour l'extrême obligeance qu'il a mise à nous communiquer cet ouvrage précieux.

L'auteur croit devoir ajouter, que pour la description des principaux monuments de Beaulieu, et l'exposé des questions archéologiques qui s'y rattachent, il a été puissamment aidé par les travaux du congrès que la Société Française d'Archéologie a tenu à Loches en 1869. Qu'il lui soit donc permis de remercier ici publiquement les hommes éminents qui ont honoré de leur présence et éclairé de leurs lumières les séances qui ont été tenues à cette époque. Il est heureux, surtout, de donner un souvenir tout particulier de gratitude à M. d'Espinay, alors président du tribunal de Loches, maintenant conseiller à la Cour d'appel d'Angers, qui, non content d'avoir été l'organisateur de ce congrès, a laissé dans le volume contenant les procès-verbaux des séances, un ouvrage où se trouve, en germe, l'histoire archéologique de tout l'arrondissement de Loches.

---

## PREMIÈRE PARTIE

### Histoire.

#### CHAPITRE PREMIER.

##### ORIGINE.

Nous ne suivrons pas Dufour (*Dictionnaire historique de l'arrondissement de Loches*) dans les nombreuses pages par lui consacrées à prouver que Beaulieu a été habité par les Celtes, nos ancêtres. Il est bien certain qu'à partir d'une époque difficile à préciser, la France actuelle a été occupée par la race Celtique. Sans prendre même la dénomination dans le sens étendu qu'on lui attribuait du temps des Romains, il est maintenant généralement admis qu'un seul peuple portait réellement le nom de Celtes ou plutôt Keltès, et que ce peuple était celui connu aussi sous le nom de Gaulois, Gauls ou Gaïls, au témoignage de César et de Strabon. La Touraine a donc été Celtique : elle a eu ses Druides, et nos ancêtres ont adoré Teutatès, Aïsar, Abaïs et Belénus, noms qui personnifiaient les différentes qualités d'un être suprême et unique ; mais prétendre qu'une agglomération d'habitants existait à Beaulieu, dans ces temps reculés, parce que le nom d'un des monuments de la ville, la tour Chevalon ou Chevaleau, peut dériver de la langue Celtique, à la condition de le dénaturer et de prononcer *ché-néall-hon* (hameau élevé), paraît un effort stérile d'imagination, et non un argument péremptoire. S'il est logique de chercher dans les noms actuels les origines du passé, c'est à la condition qu'il existe à l'avance des présomptions graves, tendant à accréditer ce passé. Or, rien de semblable en ce qui concerne Beaulieu.

Il faut donc admettre que le sol sur lequel la petite ville est construite, a pu être occupé par les Celtes, comme la Touraine



entière, mais sans qu'une preuve spéciale permette de certifier leur présence sur ce point précis.

Les origines de Beaulieu sont complètement inconnues, et la charte de fondation du monastère, par Foulques-Nerra, cite pour la première fois cette agglomération d'habitants. Voici, pour expliquer les commencements de cette petite ville, les conjectures les plus probables :

Pendant de longues années, tout le pays fut couvert de bois : d'un côté la forêt actuelle de Loches étendait ses masses sombres jusqu'à la rive de l'Indre : c'est ce qui semble résulter de l'une des pièces que l'on aura l'occasion de citer, puisque l'endroit même où l'abbaye fut construite était rempli de genêts, lorsque Foulques-Nerra l'acheta de Magélianus « *alodum geneste repletum* » : du côté du nord-ouest, la forêt de Boisoger (de *Bolsegerio*), qui venait de Dolus, occupait une partie du val de la rivière, et, d'après certains titres, dépassant le territoire actuel de la commune de Beaulieu, finissait en pointe vers Perrusson : sur l'autre coteau, des bois en grandes masses reliaient entre elles les forêts de Verneuil et de Fretay : à l'ouest, d'immenses bruyères couvraient les contrées incultes et sauvages situées entre la route du Poitou et la forêt de Boisoger. Ajoutons que de l'autre côté de l'Indrois et sur le territoire de Saint-Quentin et des bourgs environnants, s'étendait la forêt que les chroniqueurs appellent de Chénévose (*silva quæ Canevosa dicitur*).

Cependant dès le v<sup>e</sup> siècle des percées avaient été faites dans cette vaste étendue de bois. Saint Ours établissait un monastère à Sennevières ; Verneuil recevait les restes de saint Baud ; Saint-Quentin était fondé par les nombreux pèlerins que le tombeau de Quentinus attirait. Dès avant cette époque, les Romains avaient créé des établissements ruraux ou militaires, à Contray, à Cornillé, à Chambourg, et enfin Loches, grâce à sa position stratégique, était pourvu de fortifications, bien antérieures à celles dont on admire aujourd'hui les débris, et devenait, par suite, le centre d'une population qui venait se mettre à l'abri des déprédations de toutes sortes, si fréquentes dans ces siècles de barbarie.

Mais indépendamment des maisons qui s'élevèrent aux environs du promontoire, sur lequel était construit le château de Loches, une agglomération d'habitants a bien pu se former de l'autre côté de l'Indre. Cette espèce de colonie, qui avait pour but le défrichement des terres arables de ce côté de la rivière, trouvait, en cas de danger, un refuge prompt et assuré dans la forteresse qui n'était pas éloignée, et demeurait bien plus à proximité des travaux qu'elle avait entrepris.

Telle fut probablement l'origine de la petite ville de Beaulieu, et le nombre des habitants devint assez considérable, pour que, dans la charte de fondation de l'abbaye, Foulques-Nerra désignât Beaulieu sous le nom de *Burgum*. Le *Burgum* tenait le milieu entre le village et la ville : cependant ce nom paraît s'appliquer surtout aux bourgs fortifiés, si, comme le prétendent Nicot et Campden, il vient du latin *Pyrgos*, dérivé lui-même du grec *πυργος*, tour ; ou plus directement peut-être du Teutonique *Burg*, lieu fortifié, *Berg*, montagne. Vegèce emploie le mot comme signification de tour et de petit château. Est-ce à dire qu'à cette époque, Beaulieu était déjà une forteresse de second ordre, espèce de sentinelle avancée du donjon de Loches, destinée à dominer la campagne de l'autre côté de l'Indre ? L'hypothèse peut être une réalité, surtout si l'on suppose que des fortifications existaient déjà à l'endroit où se trouve maintenant la tour Chevaleau.

## CHAPITRE II.

### FONDATION DE L'ABBAYE.

Ce fut au commencement du XI<sup>e</sup> siècle, que Foulques-Nerra, comte d'Anjou et seigneur de Loches, fonda l'abbaye de Beaulieu, en expiation de ses crimes. Suivant Raoul Glaber, cette fondation fut faite à la suite du meurtre de Hugues de Beauvais, commis par les ordres du comte d'Anjou, sur les instances de Constance, femme du roi Robert, et nièce du donateur. D'autres motifs sont

donnés par les chroniqueurs de l'époque, notamment la confiscation par Foulques-Nerra de certains biens ecclésiastiques. Il paraît certain que le remords entra dans le cœur de ce dernier, à la suite de vives remontrances qui lui furent faites par le moine Fulbert, venu de Rome en France, et plus tard appelé à l'évêché de Chartres. Les dates de la fondation de l'abbaye de Beaulieu et de la consécration de l'église ont donné lieu à de vives controverses. Dans le chapitre suivant, les opinions des différents auteurs sur ces points importants seront relevées et discutées, avec d'autant plus de soin, qu'elles se rattachent à une question archéologique encore pendante. Nous ne nous occuperons, quant à présent, que de la charte de fondation, citée par Dufour dans son *Dictionnaire de l'arrondissement de Loches* : nous donnerons ici la traduction qu'en a faite D. Galland, afin que le lecteur puisse comparer les deux versions entre elles :

*Charte de la fondation du monastère de la Très-Sainte-Trinité de Beaulieu.*

« Ce que chacun doit craindre des justes et terribles jugements de Dieu étant incertain selon que nous l'enseigne l'Écriture sainte, il est étonnant et surprenant que l'homme, accablé de tant de misères dans cette vie, s'imagine être heureux à l'apparence de prospérité, surtout expérimentant tous les jours que les avantages qui semblent le plus flatter ne sont que passagers et ne sont d'aucune utilité à ceux qui les possèdent dans cette vie.

» C'est pourquoi, pénétré de cette vérité, moi, Foulques, comte d'Anjou, de l'avis d'Hildegarde, ma très-respectable épouse, et de mon cher fils Geofroy, j'ai bâti très librement, dans mon propre fief nommé Beaulieu, un monastère, lequel, par inspiration divine, j'ai jugé à propos de doter de mon propre fonds, afin que les moines dudit monastère, jouissant de toutes les nécessités de la vie, soient plus en état de remplir les devoirs de leur profession, et intercéder sans cesse pour nous auprès du juste et souverain juge, et d'en obtenir la rémission de nos péchés.

» Je fais donc le souverain Dieu, c'est-à-dire la Très-Sainte-  
 » Trinité, les Saints, les Archanges, les Chérubins et Séraphins,  
 » hériliers du testament qui suit, ne pouvant me procurer de  
 » plus puissants suffrages, et plus propres à éteindre les flammes  
 » éternelles, puisque je ne puis douter qu'ils ne soient partici-  
 » pants des divins secrets.

» Je veux donc, et je prétends, que ce que je vais dans l'ins-  
 » tant désigner, soit la nourriture éternelle de mon âme, et prie  
 » avec instance mes successeurs, quels qu'ils soient, jusqu'à la  
 » fin des siècles, que pour l'amour de Dieu, et le bien de leurs  
 » âmes, ils perfectionnent ce que la piété m'a fait commencer,  
 » ne permettant jamais, de quelle que façon que ce soit, que  
 » les possessions dudit monastère soient diminuées, ni aliénées  
 » par qui que ce soit, mais au contraire les regardant comme  
 » un patrimoine appartenant à Dieu. Même, qu'ils en soient les  
 » protecteurs et les défenseurs, et si, à l'exemple des Patriar-  
 » ches, il est permis de prononcer sentence de bénédiction, en  
 » faveur des enfants obéissants, et sentence de malédiction  
 » contre les enfants désobéissants, que ceux de mes successeurs  
 » qui feront quelque bien audit monastère, soient comblés de  
 » toutes les bénédictions d'Abraham, Isaac et Jacob : que ceux,  
 » au contraire, qui leur causeraient quelque dommage, soient  
 » maudits comme Caïn et Abiron, à moins que, revenant à rési-  
 » piscence, ils ne réparent le tort qu'ils auraient pu faire audit  
 » monastère.

» Or, je donne audit monastère et aux moines, sans aucune  
 » réserve, le bourg (burgum) avec toutes ses appartenances et  
 » dépendances ; la seigneurie, avec la justice, de façon néanmoins  
 » que les sujets de ladite seigneurie ne soient pas réputés es-  
 » claves, mais bien au contraire libres, autant qu'ils le peuvent  
 » être dans l'étendue du fief : lesquels sujets seront tenus d'aller  
 » aux moulins et fours banaux, et de payer les droits de vente  
 » et d'étalage ; lequel droit d'étalage se percevra non-seulement  
 » dans l'étendue du fief, mais aussi hors du fief et aux environs,  
 » de façon que les sujets dudit fief seront tenus de payer ledit  
 » droit, en quelqu'endroit qu'ils transportent les vins qu'ils au-

» ront cueilli dans le fief. Ledit droit d'étalage sera perçu par  
 » lesdits religieux à commencer au ruisseau de Contéré, au  
 » chêne de Sainte-Eulalie, et *ab oleris et ab ulmo suspensi*. (Ces  
 » mots écrits en latin dans la traduction, indiquent que même  
 » au temps où D. Galand écrivait on ignorait à quelles portions  
 » du territoire ces dénominations s'appliquaient.)

» Je donne et j'accorde, en outre, audit monastère, le droit de  
 » faire tenir à perpétuité un marché tous les samedis de chaque  
 » semaine : et j'accorde aux moines le droit de battre monnaie, tel  
 » que je l'ai dans mon fief de Loches. Je leur donne ledit fief (de  
 » Beaulieu) pour qu'ils en jouissent avec une telle liberté, que je  
 » prétends que personne ne soit assez osé et téméraire pour rien  
 » entreprendre, ni intenter contre lui, pas plus que contre la mai-  
 » son de Dieu, ni faire violence en quelque façon aux sujets dudit  
 » fief, ni pour quelque forfait que ce puisse être, se saisir de quel-  
 » que chose leur appartenant, tant qu'ils reconnaîtront l'abbé  
 » dudit monastère pour leur juge, et qu'en conséquence ils portent  
 » à son tribunal les procès et différends qu'ils pourraient avoir.

» Je donne encore à ladite église mon Plessis (Pleisiacum)  
 » qui est proche Tauxigny, avec les bois, les terres cultivées et  
 » incultes, et les serfs de l'un et l'autre sexe, sans aucune ré-  
 » serve des moindres droits.

» J'ajoute à tout cela les acquêts que j'ai faits aux environs de  
 » Tours, savoir : Trion, Tressort et Villani Pàgani (ville pays),  
 » et Serpillières, afin que ladite église en jouisse d'autant plus  
 » librement et paisiblement, que personne n'y peut rien pré-  
 » tendre. Quant aux habitants desdits lieux et des autres que  
 » j'ai donnés à l'église, l'abbé ne sera pas libre d'exiger d'eux,  
 » chaque année, de nouveaux tributs, mais seulement lorsqu'il  
 » sera élu abbé ou qu'il acquittera quelque terre de conséquence  
 » ou enfin pour quelque cause urgente ou apparente.

» Que si quelqu'un des sujets des moines épouse des femmes  
 » dans mon fief, ou que quelques-uns de mes sujets épousent des  
 » femmes dans le fief des moines, qu'ils soient libres de se reti-  
 » rer où ils jugeront à propos, et d'y choisir leur demeure.

» Tous ceux qui vendront quelque chose dans l'étendue dudit

» fief, de quelque dignité ou condition qu'ils soient, paieront les  
» droits de vente, suivant la coutume du pays.

» Quant à mon bois de Boselgère, je le donne pour construire  
» et réparer le monastère, les moulins et les maisons dépendant  
» dudit monastère, pour le chauffage des moines et pour tous les  
» ouvrages qui leur seront nécessaires. Je leur donne aussi le  
» gland dudit bois pour engraisser leurs porcs.

» Si l'abbé, pour quelque cause que ce soit, fait la guerre en  
» quelque lieu de mon fief, et que son représentant vienne à être  
» vaincu, qu'il le rappelle, le laissant en liberté, et sans le con-  
» damner pour forfaiture. La guerre qu'on fera contre l'abbé ou  
» son lieutenant (combat singulier) sera terminée dans le lieu  
» qu'il plaira audit abbé de choisir, mais la guerre qu'on fera  
» contre mon lieutenant, ou quelqu'un de mes soldats, sera  
» terminée à Loches.

» Si les bourgeois, s'insurgeant contre les moines, viennent  
» à mettre la main sur eux ou sur leurs domestiques, ils paieront  
» chacun soixante livre, et ceux qui leur auront fourni des armes,  
» dix livres d'amende. Celui qui, pendant la sédition, en aura  
» blessé un autre, paiera dix livres d'amende; pour tout autre  
» délit ou forfait, on sera condamné à perdre sa maison.

» Telles sont mes intentions, que j'ai voulu faire écrire et  
» attester par les témoins soussignés, afin qu'elles aient leur  
» effet et entière exécution, jusqu'à la fin des siècles. »

La charte était signée :

Foulques, comte,  
Hildegarde, comtesse,  
Geoffroy, comte,  
Geoffroy de Preuilly,  
Lisoie d'Amboise,  
Sanctio de Lahaye,  
Gocelin de Sainte-Maure,  
et Gautier, chapelain (1).

---

(1) Ces noms sont évidemment ceux des viguiers dont les territoires devaient plus tard devenir les baronnies ou châtelleines de Preuilly, Amboise, Lahaye et Sainte-Maure.

L'ensemble tout entier de cette charte, et notamment la recommandation de renvoyer libre le champion de l'abbé, l'abolition du droit de formariage, et les peines simplement pécuniaires édictées contre les bourgeois rebelles, paraît en désaccord avec la physionomie prêtée au grand batailleur de l'an mil. Il ne faut pas oublier cependant, que tout en livrant sans cesse des combats acharnés, Foulques poursuivit avec un véritable génie un plan de conquête patiemment élaboré, construisit des châteaux merveilleusement conçus et admirablement placés pour assurer la possession des territoires envahis, et fut en même temps le fondateur de nombreuses maisons religieuses, qu'il dota largement, et protégea en toutes circonstances. On a longuement décrit les actes de cruauté dont il fut l'auteur ; on s'est complu à le représenter comme l'instigateur incessant d'entreprises coupables, et l'ordonnateur implacable de meurtres nombreux. Les faits sont vrais, du moins en grande partie ; mais il ne faut pas perdre de vue le milieu dans lequel vivait Foulques-Nerra. C'était alors le règne de la force brutale, et l'on n'était grand, qu'à la condition de briser violemment tout obstacle. Le comte d'Anjou, dont les passions étaient impétueuses et le sang bouillant, usa, abusa, si l'on veut, de sa puissance, ainsi que la plupart de ses contemporains ; mais lorsqu'il dépassait les limites, le repentir venait vite, et il écoutait, en fils soumis, la voix de la religion, faisait des voyages en Terre Sainte comme expiation de ses fautes, puis rentrait humble et contrit dans le giron de l'Eglise, jusqu'à ce qu'une nouvelle occasion vint faire éclater les passions formidables que la civilisation encore à venir ne pouvait réprimer, comme elle l'eut fait de nos jours. Il nous semble que pour avoir la physionomie complète du comte d'Anjou, il faudrait un recueil des chartes qu'il a octroyées aux nombreuses maisons religieuses comblées de ses bienfaits. Par le récit des batailles, on connaît le conquérant ; par le récit des meurtres, on connaît le barbare passionné ; par la lecture des chartes, on connaîtrait l'homme en dehors des agitations terrestres. Au demeurant, si l'on prend en considération le siècle dans lequel il vivait, Foulques-Nerra

est une des plus grandes intelligences qui aient traversé le monde féodal.

Il nous reste à faire quelques observations sur la charte de fondation de l'abbaye de Beaulieu.

L'affranchissement de tous les habitants de la petite ville, et les différentes précautions prises par le fondateur, afin d'assurer l'exécution de son ordonnance, sont très-remarquables pour l'époque. Ainsi que l'énonce Dufour, dans son *Dictionnaire de l'arrondissement de Loches*, c'est peut-être le premier exemple que les historiens puissent citer en cette matière, d'autant plus qu'il s'agit d'un seigneur donnant la liberté à ses serfs, dans un héritage à lui propre.

Il en est de même de l'abolition du droit de formariage, c'est-à-dire de la faculté laissée aux sujets des moines qui épouseraient des sujets du comte, et réciproquement, de se retirer où ils jugeraient à propos et de choisir leur demeure. Voici comment ce droit est expliqué, par M. d'Espinay, dans son livre de la *féodalité*, ouvrage couronné par l'académie de législation de Toulouse :

« Il importait au seigneur que le tenancier ne quittât pas sa tenure, et que la serve, en se mariant, n'introduisît pas dans la seigneurie un serf ou un mainmortable incapable de faire le service de la terre. De là l'obligation imposée aux tenanciers d'obtenir l'autorisation de leurs seigneurs pour se marier, et celle de l'indemniser s'ils quittaient sa seigneurie. Le droit de formariage est mentionné dans un grand nombre de documents : les statuts de Burchard, les constitutions de Leduin, les chartes communales, les chartes bourguignonnes, les Assises de Jérusalem, les coutumes de Beauvoisis, etc., prouvent qu'aux XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, il était en pleine vigueur. »

Il faut mentionner également la recommandation de renvoyer libre et non entaché de forfaiture le champion de l'abbé qui serait vaincu dans un combat judiciaire. Aux termes de la loi féodale, celui qui devait prouver son innocence par le duel, ou qui était autorisé à venger ainsi l'injure qu'il avait reçue, était en certain cas admis à se faire remplacer par un autre qui était son



champion. Or, le pauvre champion vaincu était puni de mort, quelques fois en compagnie de celui dont il avait pris la place, le plus souvent seul. Voici un passage des Assises ou Coutumes de Jérusalem: « Si la bataille est de chose qu'on a mort déservie (méritée) et le garant vaincu, il et celui pour qui il fait la bataille seront pendus, et se fame fait l'apeau (si femme fait l'appel)..... elle sera avre (brûlée) et le garant pendu, et si la bataille est pour la quarel (querelle) tel que l'on ne doit mort recevoir ..... le champion doit être pendu ! »

Foulques-Nerra abandonna aux religieux sa monnaie de Loches. Cette concession n'avait pas pour effet d'interdire au comte d'Anjou le droit de battre monnaie dans son comté, mais seulement de permettre aux moines d'avoir un coin spécial, et d'étendre la fabrication aussi loin que leurs moyens le leur permettraient. C'est ce qui résulte d'une concession semblable faite par Geoffroy-Martel à l'abbaye de Saintes (voir Dufour, page 45). La nature du don du comte d'Anjou consistait dans le droit très-étendu de Monatégium, et faculté de percevoir certains droits convenus. Les pièces sortant de cette fabrication sont aujourd'hui très-rares : elles portent d'un côté la forme du Saint-Sépulchre, et la légende « Lucas Castrum. » Les droits des religieux paraissent avoir subsisté jusqu'à Philippe-le-Bel, qui acquit le 14 mai 1309, de Charles-de-Valois, son oncle, ses monnaies de Chartres et d'Anjou, moyennant 5000 livres de bons petits tournois. Les édits de Philippe et de Louis X firent défense de battre monnaie à l'avenir, d'où notre vieille règle de droit public, « au roi seul appartient de battre monnaie en son royaume (1). » Il faut ajouter, d'une façon générale, qu'au moyen âge les seigneurs, les archevêques et les principaux barons battaient monnaie, et le droit de monnayage s'est concentré entre les mains du pouvoir royal, lorsque toutes ces petites souverainetés furent absorbées par lui.

Plus tard, l'art monétaire s'exerça concurremment à Loches et à Beaulieu. Vers la fin du règne de Charles VI, le Dauphin,

---

(1) Loysel, *Institutes coutumières*.

depuis Charles VII, ayant besoin d'argent, créa plusieurs ateliers provisoires. A Loches et à Beaulieu, on ne frappa pas de monnaies d'or, mais seulement des blancs et des demi-blancs, portant en champ un K. (*Karolus*) surmonté de la couronne royale ; ces ateliers furent supprimés par ordonnance royale du 28 mars 1430, après avoir fabriqué pendant environ cinquante années.

Par la même charte de fondation, l'abbaye de Beaulieu fut dotée du droit de tenir dans la petite ville deux marchés par semaine : ce droit subsista pendant plusieurs siècles. La ville de Loches, enfermée dans ses murs comme dans une cuirasse, était à peu près tributaire de Beaulieu, quant au commerce et aux affaires. Il vint un temps où les services continuels qu'elle rendait comme forteresse, et l'importance que lui donnaient les guerres continuelles de l'époque, lui permirent de réclamer le droit de supprimer les marchés, et d'anéantir ainsi les privilèges de sa voisine. La lutte fut longue, et l'on pourra en suivre toutes les phases dans l'ouvrage de Dufour. Au fond, les droits de l'abbaye furent constamment reconnus, mais on se contenta de ces reconnaissances du droit, et en fait Loches demeura en possession des foires et marchés qui étaient une source de richesse pour Beaulieu. Peut-être cette confiscation, injuste au fond, fut-elle la source de la vive animosité qui régna si longtemps entre les deux villes, animosité que nous aurons l'occasion de constater, et qui ne s'est éteinte qu'à depuis quelques années. Les questions d'argent sont souvent celles qui laissent les ferments les plus dangereux de discorde, et, du reste, les affranchis de Foulques-Nerra n'ont fait que répéter pendant des siècles les malédictions lancées par le comte d'Anjou contre ceux qui attentraient aux droits de l'abbaye qu'il avait fondée.

En ce qui concerne les donations immobilières faites par Foulques-Nerra, elles firent toujours partie du patrimoine de l'abbaye. Trion, Tressort, Ville pays, Serpillières existent encore, et peut-être pourrait-on trouver quelques pans de mur datant de cette époque réculée. On remarque également dans l'énumération des biens du monastère, le fief du Plessis-le-Comte, paroisse de Saint-Branchs, voisine de Tauxigny. Comment se fait-

il que Dufour ait traduit ces mots latins « Pleisiacum meum, quod est juxta Tauseniacum, » par ceux-ci, « ma maison de plaisir auprès de Chesnaies ? »

Nous avons déjà parlé de la forêt de Besolgire ou Boisoger : il vint un moment où les droits accordés par le fondateur sur ces bois furent contestés aux moines. Nous voyons en effet que l'abbé de Beaulieu, voulant faire réparer l'église détruite par un ouragan, ne pût obtenir la permission de prendre dans la forêt le bois nécessaire à cette réparation. Ce fut même ce refus, qui décida les moines à abandonner la nef alors en ruine, pour concentrer sur le chœur seul leurs efforts de restauration.

Un point reste obscur dans la charte de fondation de Beaulieu ; ce sont les limites des concessions faites par le donateur. Si, en effet, on connaît encore le ruisseau de Conteré, il en est tout autrement de l'Ouche ou Chêne de Sainte-Eulalie et de l'Ormeau suspendu. Mais nous trouvons dans l'ouvrage de D. Galland des renseignements précieux à cet égard ; cet auteur, en effet, cite une sentence rendue par le sieur Robert-Maugis, grand bailli de Touraine, à l'occasion de difficultés survenues entre les religieux de Beaulieu et Philippe-le-Bel. Cette sentence, datée du lundi après la fête de Saint-Nicolas d'été de l'année 1292, porte que les droits des religieux existaient : « Du Moulin de la Maladrerie jusqu'à l'Indre, si comme le ruau se perpète par devers Beaulieu, et dudit moulin, si comme le ruau se perpète jusqu'au chef de la chaussée du moulin de Ferrière, tout le long du bois et de ladite chaussée jusqu'à l'arche de Corbery, si comme le ruau de Ferrière se porte et de ladite arche jusqu'à l'Indre. »

D. Galland lui-même fixe les limites dans un autre endroit de son manuscrit : la chastellenie de Beaulieu prend depuis le ruisseau qui descend du ruisseau de Chezelles au moulin de Boutineau, et anciennement le moulin de la Maladrerie de Beaulieu jusqu'aux anciens moulins de Tranchemort, qu'on appelle aujourd'hui les Brèches, sur la rivière de l'Indre, et depuis ledit lieu, en descendant le long des biais par derrière le couvent des dames religieuses Viantaises, jusqu'au ruisseau de l'Archette, qui descend de l'étang du prieuré de Ferrière à ladite rivière, passant

**HISTOIRE DE L'ABBAYE ET DE LA VILLE DE BEAULIEU. 15**

par l'étang des Fourneaux, et suivant ledit ruiseau jusqu'au chef de la chaussée de l'étang de Ferrière tirant tout le long des murailles dudit prieuré, et le long de la forêt royale de Loches, jusqu'au chef de la forêt de Chezelles.

**L. ARCHAMBAULT.**

*(A suivre.)*

---

# RÉFLEXIONS

## SUR LA PHILOSOPHIE <sup>(1)</sup>.

### II

#### SCEPTICISME.

J'ai promis de dire ce que je pense du scepticisme. J'essaierai d'en finir au plus tôt avec cette philosophie qui, je l'avoue, a de nombreux adhérents. Toutefois il me paraît difficile de reconnaître dans ses critiques les caractères sérieux d'une philosophie. Il n'a ni le mérite d'une affirmation, ni le courage d'une négation. A chaque système il oppose le *doute* ; il n'est en réalité qu'une machine de guerre hostile à toutes les philosophies.

Je n'ignore pas cependant que le scepticisme a pour origine celle de la philosophie elle-même, et douter, toujours douter, a été sa réponse à tous les systèmes.

Mais toute philosophie aspire à enseigner la vérité, à démontrer qu'une chose est ou qu'elle n'est pas. Or, elle n'atteint plus ce but dès qu'elle déclare qu'elle ne peut rien savoir ; qu'elle s'est épuisée dans de vains efforts à la recherche d'une solution introuvable. Elle n'est alors qu'un abîme sans fond.

---

(1) Voir la livraison de mai 1873.

Lorsque le scepticisme prétend que l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme ne seront jamais des certitudes, quelle lumière apporte-t-il à la science ; quels services rend-il à l'humanité ? Qui n'est saisi de tristesse et d'effroi en regard d'une doctrine qui n'aperçoit dans l'univers que des ombres, qui tient l'esprit suspendu dans un vide désespérant et incapable de rien saisir ?

Réduit à ses conséquences extrêmes, le scepticisme a des affinités manifestes avec le matérialisme et l'athéisme ; c'est évidemment de ce côté qu'il incline. S'il n'affirme pas que l'univers et l'ordre des mondes sont l'effet de combinaisons moléculaires, il ne le nie pas non plus. Mais ne pas nier, dans ce cas, c'est approcher bien près d'une affirmation.

Ne le comprend-on pas ainsi parmi les philosophes ? L'espace qui sépare les sceptiques des matérialistes et des athées est si restreint qu'ils se confondent, pour ainsi dire, dans une même philosophie. La différence consiste en ce que ceux-ci concluent avec précision et fermeté, tandis que le scepticisme se retranche dans un vague inconsistant qui en voile les parties vulnérables. Il ne se livre franchement à personne ; il ne veut voir des preuves favorables à aucun système ; c'est-à-dire qu'il se tient fermé dans un cercle négatif, d'où il espère démontrer leur inanité.

S'il fallait discuter avec cette philosophie, je dirais à ses sectateurs : Malgré vos doutes, il faut que vous reconnaissiez qu'il n'y a en réalité que deux systèmes, celui qui affirme l'existence de Dieu et celui qui la nie. Ainsi vous voilà en face de la vérité ; seulement vous n'osez dire si elle est ici ou là ; mais vous affirmez cette fois qu'il n'y a d'embarras que dans le choix. Or vous ne pouvez conclure de votre ignorance qu'aucun de ces systèmes n'est justifié et qu'il faut douter des deux sans plus de respect pour la vérité que pour l'erreur.

Non, il y a chez l'homme d'autres facultés que le syllogisme. Il y a au fond de sa conscience et de son cœur une voix révélatrice qui l'inspire et le guide. Pourquoi éteindre cette lumière sous le souffle du doute, et l'abaisser jusqu'à ce niveau humi-

liant qu'il naît et meurt sans un rayon d'espérance? Cette doctrine exclusive, qui n'admet que les vérités démontrées par la raison, est la source des erreurs du scepticisme. Kant, le plus grand philosophe du XVIII<sup>e</sup> siècle l'a compris ainsi, lorsqu'après avoir proclamé l'impuissance, de la raison pure, il a reconnu, à l'aide de la raison pratique, les vérités absolues de la morale. « Deux choses, — a-t-il dit, — me remplissent d'un respect et d'une admiration sans bornes, le ciel étoilé sur ma tête et la loi morale dans mon cœur. » Ainsi, à côté du philosophe, on retrouve avec bonheur l'être sensible qui complète la nature humaine.

Un sentiment semblable a fait dire à J.-J. Rousseau : « Le lever du soleil, en dissipant la vapeur qui couvre la terre, et en m'exposant la scène brillante et merveilleuse de la nature, dissipe en même temps les brouillards de mon esprit. Je trouve ma foi, mon Dieu, ma croyance en lui ; je l'admire, je l'adore, je me prosterne en sa présence. »

Mais combien d'intelligences supérieures se sont égarées pour avoir tout exigé de la raison pure ? Elle s'énerve dès qu'elle s'efforce de dépasser certaines limites. Ses déceptions la désespèrent, et, dans l'épuisement de ses vaines tentatives, elle s'abandonne au doute.

Souvenons-nous qu'il y a des vérités qui se cachent toujours à notre raison, que nos sentiments, nos consciences, sont des auxiliaires dont elle ne doit jamais se séparer, et que nous puissions dans leur union nos plus fortes convictions. Laissons les sceptiques dédaigner les recherches de l'absolu, d'un inconnu sans limites, d'un Dieu introuvable ; efforts superflus, qui ne conduisent à rien de visible ni de palpable.

Sans doute, ni l'absolu, ni l'infini n'ont de limites. Mais c'est beaucoup que de saisir le fil qui conduit à la vérité et de la suivre avec espoir et persévérance. Il y a sur la route bien des trésors à découvrir. Ne fut-ce que cela, la peine serait largement récompensée : heureux celui qui, sans contempler Dieu face à face, parvient à l'entrevoir ou à le pressentir !

Un philosophe, déiste alors (1), disait du scepticisme : « Le

(1) Diderot, *Cours litt.*, 7 mars 1868, p. 223.

» sceptique est un philosophe qui a douté de tout ce qu'il croit,  
 » et qui croit ce qu'un usage de sa raison lui a démontré vrai...  
 » Les sceptiques manquent de lumières... les découvertes de la  
 » physique ont renversé l'athéisme... songez, dit-il aux athées,  
 » que je ne vous objectais qu'une aile de papillon, qu'un œil de  
 » ciron, quand je pouvais vous écraser du poids de l'univers...»  
 Hélas ! que n'a-t-il persévéré dans cette bonne voie.

Quoiqu'il en soit, je reconnais encore une fois que le scepticisme a de nombreux partisans. Mais combien l'étudient sérieusement ! Esprits légers, désœuvrés ou nonchalants, la plupart l'acceptent par cela même qu'il ne leur impose aucuns devoirs qui les gênent, et qu'il satisfait leurs goûts, leurs habitudes, leur indifférence. D'autres, plus réfléchis, épuisés dans leur impuissance d'arriver à des convictions qui les calment, sentent que le doute est un fardeau qui les brise. Ils comprennent alors que la vie ne saurait être qu'une souffrance, la mort qu'un désespoir ; et, quand vient l'heure suprême où l'homme est obsédé de la pensée de Dieu et de l'éternité, ces sceptiques chancellent dans leurs doutes, et, par un retour inspiré, obéissant aux intuitions intimes de leur âme, ils n'hésitent plus à répondre : Je crois ! Faiblesse ! s'écriera l'école ; d'autres s'écrieront : Inspiration ! Je suis de cet avis.

### III.

#### SPIRITUALISME.

Le spiritualisme est la philosophie de l'esprit, celle qui a pour objet la connaissance de l'homme dans l'étendue de ses facultés intellectuelles et morales, et Dieu dans sa personnalité parfaite.

Ce que j'ai dit du matérialisme et de l'athéisme me semble caractériser suffisamment le spiritualisme. Au fond, les mêmes idées se reproduisent, mais dans un sens opposé : J'en tire la conséquence que cette philosophie enseigne la vérité.

Le spiritualisme affirmant la réalité d'un Dieu personnel donne



au moins l'espérance que l'homme a été créé pour la vie éternelle. La pensée d'un être suprême et tout-puissant l'encourage à remplir ses devoirs et soutient ses faiblesses. Par la contemplation des cieux, à l'aspect des mondes qui se meuvent dans l'espace sans jamais se heurter, et se maintiennent dans un équilibre que ne troublent ni le temps ni la durée, il s'incline plein de respect et d'amour devant l'auteur de ces mystérieuses harmonies. S'il fixe ses regards sur les créatures qui l'entourent, leur variété, leur mouvement, leur ordre, le pénètrent d'admiration qui élèvent son esprit, émeuvent son âme. En présence de tant de grandeurs et de beautés, il est saisi d'un vague effroi qu'il cherche à définir, et plus il approfondit ces merveilles, plus il demeure convaincu qu'elles sont l'œuvre d'un Dieu : *Cæli enarrant gloriam Dei et opera manuum ejus annuntiat firmamentum !*

En vain cherche-t-on ailleurs la cause de ces prodiges. La nature livrée à elle-même ne saurait les produire, et le panthéisme, que je définirais volontiers la nature déifiée, est impuissant à le démontrer. Dans ce grand *tout* composé d'une infinité de pièces, si chacune a sa place, son rang, son action, si cet ensemble panthéistique ne contient rien d'inutile, le *Dieu-Machine* fonctionne sans le vouloir ni le savoir.

Qu'on ne se méprenne pas, il n'est autre que le mouvement perpétuel et régulier de la nature qui doit avoir une cause première : la nature ne saurait être effet et cause. Assurément cette cause n'est point le hasard. Je l'ai dit, le hasard n'est qu'un mot ingénieux qui flatte l'orgueil et masque l'ignorance. Lorsqu'on ignore la cause d'un fait, on est tenté de l'attribuer au hasard. Cela n'est ni vrai, ni sérieux ; la cause réelle n'en existe pas moins, quoiqu'elle demeure inconnue.

En vérité, il serait absurde d'attribuer au hasard la création de l'univers. Je le demande à vous-mêmes, philosophes qui niez l'existence de Dieu, le hasard créateur ne serait-il pas le plus incroyable des miracles ?

Eh ! quoi, n'apercevez-vous pas une volonté dans tout ce qui frappe vos yeux ? Chaque être ne vous paraît-il pas obéir à des lois, agir vers un but déterminé, créé pour accomplir une des-

tinée? Prétendez-vous que l'aspect de l'univers ne peut inspirer qu'une foi puisée dans nos sentiments, mais que là n'est point la preuve de l'existence d'un être suprême et tout-puissant?

Je réponds que les sentiments sont des attributs naturels qui concourent avec la raison à former nos convictions d'autant plus affirmées qu'ils ne se contredisent pas. Ainsi la vérité nous apparaît dans son plus vif éclat lorsque, d'un commun accord, les sentiments et la raison nous la révèlent. Or, il n'est pas de sentiment plus persistant que celui qui nous attire vers Dieu, et la raison loin de l'affaiblir y trouve un auxiliaire qui la détermine.

Mais la preuve de l'existence de Dieu donnée au nom de la raison par Descartes n'est-elle pas complète? « Il sait qu'il pense, » que par conséquent il existe. Il sait aussi que son être est imparfait, d'où naît en lui l'idée d'un être parfait. Or, cette idée ne peut venir de son être imparfait. Donc elle lui est donnée par l'être parfait qui est Dieu; autrement, il y aurait dans l'idée plus que dans son objet; l'effet, serait plus grand que la cause, ce qui est inadmissible. »

On ne saurait, il me semble, raisonner d'une façon plus concise et plus concluante, en outre plus concordante avec nos sentiments les plus intimes. C'est grâce à cette double lumière que nous affirmons que Dieu est. Lorsque la raison se sent entraînée vers le doute ou à des conséquences qui l'effraient, elle cherche ailleurs; et c'est alors que, par un bienfait d'en haut, se fait entendre une voix qui la guide et la conduit à Dieu.

L'étude de notre propre nature ajoute à ces preuves. Il y a chez l'homme une double vitalité, celle du corps et celle de l'esprit. Souvent en lutte, le corps et l'esprit forment cependant un seul et même être. Sans se désunir ni se confondre, chacun agit suivant sa loi; c'est-à-dire tantôt en maître, tantôt en esclave.

Qui donc a ordonné qu'il en soit ainsi?

Quel étrange assemblage, le corps et l'esprit! L'intelligence, la volonté, la conscience, les passions les plus perverses, naissent de cette union et se meuvent dans des sens divers sans troubler l'harmonie de l'ensemble. Ainsi l'organisme humain

s'agite dans de nombreux contrastes, dont la variété des modes ne nuit pas à son unité.

C'est cependant dans l'étude de l'organisme de l'homme que les adversaires du spiritualisme prétendent que l'âme n'est qu'un agent secondaire et que les facultés dont elle est douée sont subordonnées au système nerveux de sa nature organique.

Mais de ce que la science empirique démontre qu'il n'est pas une de ces facultés qui n'ait son moteur correspondant à une de nos facultés physiques ; qu'elle soit parvenue à déterminer les conditions auxquelles sont établis les rapports de la vie intellectuelle et de la vie animale, et à prouver que nos sensations, nos mouvements, nos entendements, ont leur représentant dans un organe spécial et distinct ; il ne s'en suit pas qu'il n'y a dans cet ensemble que des muscles et des nerfs. On y aperçoit aussi des harmonies conçues et créées par une intelligence souveraine, et plus la science physiologique ajoutera aux découvertes de ces phénomènes, plus elle concourra à affirmer la toute-puissance de leur auteur.

Un savant anglais — Tyndal — a dit avec un grand sens :

« Je crois que tous les grands penseurs qui ont étudié à ce sujet »  
 » sont prêts à admettre l'hypothèse suivante : que tout acte de »  
 » conscience, que ce soit dans le domaine des sens, de la pen- »  
 » sée ou de l'émotion, correspond à un certain état moléculaire »  
 » du cerveau, que ce rapport du physique à la conscience existe »  
 » invariablement, de telle sorte qu'étant donné l'état du cerveau »  
 » on pourrait déduire la pensée ou le sentiment correspondant, »  
 » ou qu'étant donné la pensée ou le sentiment, on pourrait en »  
 » déduire l'état du cerveau..... Mais je ne crois pas que l'esprit »  
 » humain, restant constitué tel qu'il est aujourd'hui, puisse aller »  
 » au-delà. Je ne crois pas que le matérialisme ait le droit de »  
 » dire que le groupement de ces molécules et les mouvements »  
 » expliquent tout (1). »

M. Vacherot ajoute : « Voilà le vrai. La physiologie constate »  
 » seulement des rapports entre les phénomènes organiques et les

---

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 1869, p. 69 et 76.

- » phénomènes psychiques ; mais elle se trompe quand elle les
- » confond : des coïncidences ne sont pas des identités. Elle se
- » trompe également quand elle tranche la grande et délicate
- » question de savoir si le cerveau est le sujet ou simplement
- » l'organe de de la vie psychique : des conditions ne sont pas
- » des causes (1). »

Je devrais peut-être me garder d'ajouter un mot de plus. Cependant j'ose dire à la science : Mettez en lumière les secrets de la nature, apprenez comment fonctionne son mécanisme, quel est l'emploi, l'action, la propriété de chaque pièce, vous ne rendrez pas seulement d'immenses services à l'espèce humaine, vous en rendrez de plus précieux encore à qui cherche la cause première de tout ce qui est. Eclaircissez par vos analyses la nature des corps, dites comment ils sont, mais laissez dire pourquoi ils sont. Là sont vos limites extrêmes ; par de là, il y a quelque chose qui attire irrésistiblement l'esprit, et quelles que soient vos admirables découvertes, elles ne seront jamais que les prémisses d'un syllogisme dont la conclusion nécessaire est : un Dieu créateur.

Je viens de parler des passions. Si elles excitent l'homme au mal, sa raison l'éclaire et sa volonté lui donne la force de résister. Sa volonté succombe-t-elle ? Il trouve dans sa conscience le châtiment de ses faiblesses. N'est-ce pas ainsi que les choses se passent dans le for intérieur ? Notre nature physique nous expose à de coupables entraînements, notre nature morale nous avertit des dangers, les remords sont la sanction de nos fautes.

Or, cela ne se comprendrait pas s'il n'y avait un souverain juge. Ce ne sont, dira-t-on, que des conjectures ? Mais il y a d'autres preuves que les preuves mathématiques. Fut-il vrai que la raison réduite à elle-même fut impuissante à démontrer l'existence d'un être suprême, nous ne serions pas condamnés à vivre dans les ténèbres, nos visions internes nous rendraient la lumière. Ces visions sont des sentiments qui ne sont pas infailibles ? Je le reconnais. Mais la raison ne s'égare-t-elle jamais ? Ce sont

---

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 1869, p. 69 et 76.

deux instruments dont on peut tirer des sons faux ou des chants célestes. En effet, quoi de plus touchant que l'amour de la mère, que la famille, que l'amitié, ces liens si tendres, si puissants, qui nous font préférer les autres à nous-mêmes? Oserait-on dire que ces sentiments sont de la poésie? Soit, mais ils sont la poésie du vrai, du beau et du bien! Alors il ne faut ni dédaigner, ni nier ce qu'il y a de plus noble dans notre nature. Reconnaissons à la raison le don d'éclairer la conscience, mais ne la suivons plus lorsqu'elle prétend que l'existence de Dieu n'étant pas prouvée, Dieu n'existe pas. On pourrait d'ailleurs opposer le dilemme inverse : que la non-existence de Dieu n'étant pas prouvée, Dieu existe; raisonnements qui ne sont concluants ni l'un ni l'autre, quoique Pascal ait dit : « L'impossibilité où je suis de prouver que Dieu n'est pas, me démontre son existence. »

Ces observations ne doivent pas être un triomphe pour le scepticisme; la réponse a été faite.

Ne refusons pas à l'espèce humaine le rang qu'elle mérite; estimons-la à son entière valeur, selon ses facultés rationnelles et sensibles. Le spiritualisme lui donne toutes ces satisfactions; il est dans la raison comme il est dans les cœurs. L'amour de Dieu est encore au-dessus des penchants qui portent les hommes à se rechercher, à s'aimer, à s'aider les uns les autres; mais ces sentiments d'amour ont la même origine, la même essence; ils sont le don plus précieux de celui qui a créé l'homme pour la vie éternelle.

# JEAN PHELIPPEAU <sup>(1)</sup>

(1577-1643)

---

La famille Phelippeau était d'ancienne noblesse de Blois (2) : c'est apparemment pour cette cause que Moréri fit naître notre personnage dans cette ville. M. Paul de Fleury, archiviste du département de Loir-et-Cher, a bien voulu compulsier pour nous les registres des diverses paroisses de Blois et des environs, mais aucun d'eux ne fait mention de Jean Phelippeau.

Le chroniqueur angevin Claude Ménard (3), au XVII<sup>e</sup> siècle, et plus tard Claude Pocquet de Livonnière (4), nous rapportent qu'un membre de cette famille, Jacques, vint s'établir à Beaufort, qu'il épousa une bretonne dont il eut Ambroise, se remaria avec sa servante, et en eut neuf enfants. « Ambroise, disent-ils, épousa Renée Laurent, dont il eut Jean, le pénultième février 1577. »

Nous avons dépouillé avec tout le soin possible les actes de naissance de Beaufort, mais nous n'avons malheureusement pas pu contrôler l'assertion de nos auteurs angevins : l'acte de Jean Phelippeau n'est pas aux archives. L'absence de ce document ne serait cependant pas la preuve manifeste que Jean Phelippeau ne soit pas Beaufortais, car il est assez fréquent de rencontrer des omissions dans les registres de paroisse de cette époque. Il est

---

(1) Extrait de la *Monographie de Notre-Dame de Beaufort* (SÔUS PRESSE). Cet ouvrage, fait seulement sur les documents originaux et avec les manuscrits de la Bibliothèque nationale de la rue Richelieu, de celle d'Angers, etc., comprendra toute l'histoire ecclésiastique de la contrée, et sera orné de plans et gravures.

(2) Paul Phelippeau, de Blois (1569-1621), et Raymond, son frère (1560-1629), tous les deux fils de Louis, conseiller au Présidial, remplirent la charge de secrétaires d'Etat. (V. J. Bernier. *Histoire de Blois*, 1682, p. 525-528.)

(3) *Rerum Andegavensium pandectæ*, manuscrit de la biblioth. d'Angers, n° 875, p. 71-72 du tome 1<sup>er</sup>.

(4) *Les Illustres d'Anjou*. Manuscrit, idem., n° 1068, p. 142-144.

bien certain d'ailleurs qu'il y eut à Beaufort une famille de ce nom depuis le *xvi<sup>e</sup>* siècle jusqu'à nos jours (1).

Comme l'acte de naissance de Jean n'a pas été découvert ailleurs, jusqu'à preuve du contraire, nous le considérerons donc comme Beaufortais, en nous appuyant sur les autorités que nous venons de citer (2).

A dix-huit ans, Jean Phelippeau fut envoyé à Paris, entra dans la Compagnie de Jésus, et, après avoir terminé ses deux années de noviciat et ses études de philosophie et de théologie, il fut envoyé à Pont-à-Mousson, dans la Lorraine. Il se trouva dans cette ville avec un autre jésuite originaire de la Flèche, le P. Christophe Brossard (3), parent comme lui du fameux Fouquet de la Varenne, le favori de Henri IV.

Or, pendant le séjour de ces deux pères à Pont-à-Mousson, la maison du duc de Lorraine vint à passer dans cette ville. Guillaume Fouquet, qui se trouvait dans la suite du duc, reconnut les membres de sa famille et voulut s'entretenir avec eux.

Les jésuites profitèrent habilement de cette circonstance pour parler du rétablissement de leur compagnie, alors expulsée de France, et Fouquet de la Varenne promit d'user du grand crédit dont il jouissait à la cour, au profit de cette restauration.

Claude Ménard, que nous avons cité déjà, assure tenir de la

(1) Nous avons trouvé, par exemple, de 1575 à 1592. Yves et Guy Phelippeau, tous les deux avocats et pères de nombreux enfants, Anne, Renée, Marie, Jean (19 juillet 1586), Jean (11 juillet 1590), Michelle, Olivier, René. En 1630 nous voyons Joseph Phelippeau, maître chirurgien, et au *xviii<sup>e</sup>* siècle l'avocat Phelippeau de la Boissière. (*Archives de la mairie de Beaufort, série G. G.*) — Lelong (*Bibliotheca sacra*, 1723, in-fol., p. 904), en parlant de notre compatriote, le désigne ainsi : « Joannes Phelippeaux, Gallus, Andeg. jesuita, linguæ latinæ et græcæ peritus. »

(2) Moréri le fait naître, comme nous l'avons dit, « d'une famille distinguée, à Blois, le 27 février 1577 ; » Dupin (*Biblioth. du xvii<sup>e</sup> s.*, 1<sup>re</sup> partie, p. 40<sup>r</sup>) le fait naître à Angers, de même que le P. de Backer. (*Biblioth. des écrivains de la Compagnie de Jésus*, éd. de 1872, in-8, p. 1956.)

(3) Nous devons à l'obligeance de M. l'abbé G. Esnatit, du Mans, la communication d'un curieux document faisant partie de sa riche collection de manuscrits sur les familles mancelles. C'est une lettre de Foureau, lieutenant-particulier de la Flèche, adressée, le 31 janvier 1604, à son frère « Jérôme de la Flèche, capucin de Paris, » pour lui annoncer que les jésuites avaient commencé leurs études et que le P. Brossard, « ancien compagnon d'école » de Foureau, allait ouvrir le cours des cas de conscience et de théologie morale.

Varenne lui-même que Jean Phelippeau fut mis à la tête de cette importante affaire. Dans un entretien qu'il eût avec Henri IV, « il fit entendre au roi que sa mère était fille de celui qui avoit » eu part dans l'administration des affaires du roi pendant son » enfance, à la Flèche (1). »

La mission de Phelippeau fut conduite à bonne fin, et l'on sait comment le bon Henri fit don à la Compagnie de Jésus de son Château Neuf de la Flèche, sa première patrie, pour y établir le célèbre collège aujourd'hui devenu le Prytanée militaire.

Ce n'est point ici le lieu de raconter tous les détails du retour des jésuites ; mais il est bon de signaler à la reconnaissance de l'institut, le personnage, complètement oublié jusqu'ici, qui se chargea d'une pareille négociation.

Il est probable que Phelippeau vint lui-même à la Flèche, car Ménard nous dit que, lorsqu'il eût fini son quatrième vœu, il fut quatre ans professeur d'éloquence et cinq ans professeur de théologie.

En voyant son aptitude pour l'éloquence de la chaire, le cardinal de Joyeuse lui commanda de s'adonner spécialement à la prédication. Le succès dépassa toutes les espérances qu'on avait conçues, et les principales églises de France voulurent entendre ce prédicateur distingué. C'est ainsi que le P. Phelippeau vint prêcher à Notre-Dame de Paris, à Rouen, à Senlis, à Bourges, à Rheims, à Lyon, à Nancy, à Angers et à Amiens.

Le cardinal de la Rochefoucault le prit ensuite pour son conseiller secret, et Baillet prétend même qu'il lui fit composer la

(1) Les recherches qu'ont bien voulu faire à notre intention M. Ch. de Montzey, (qui prépare une *Histoire de la Flèche*, recommandée d'avance par le nom de l'auteur), et M. Sémary, bibliothécaire du Prytanée militaire, n'ont pas pu découvrir les noms de Laurent et de Phelippeau portés par des employés de la maison de Françoise d'Alençon. A l'époque de l'entrée des jésuites, Florimond Marsollier était châtelain de la Flèche et receveur pour la localité ; Lemaçon et Lamed, sieur de la Tremblaye, étaient l'un receveur général et l'autre trésorier. Anne Foussard, beau frère de la Varenne, ou au moins son proche parent, était à l'arrivée des jésuites le gardien du Château Neuf, aujourd'hui le Prytanée, après avoir servi pendant quarante ans dans la famille de Henry IV.



plupart des ouvrages, dont il se faisait passer pour l'auteur (1). On lui doit ainsi les *Raisons pour le désaveu fait par les evesques de France d'un livret intitulé : Jugement des cardinaux, archevesques, evesques et autres qui se sont trouvés à l'Assemblée générale du clergé sur quelques libelles diffamatoires, contre les schismatiques de ce temps, par François, cardinal de la Rochefoucault, grand aumônier de France.* — (Paris, 1626, in-4<sup>o</sup>, vign.) (2).

Phelippeau continua, par tous les moyens qui étaient en son pouvoir, à rendre des services à son ordre. Il remplit pendant quelque temps la charge de recteur à Rouen et ailleurs ; puis, lorsqu'il fut devenu vieux, il quitta complètement la vie d'activité qu'il avait menée jusqu'alors, pour s'appliquer uniquement à l'étude des Pères de l'Eglise et de l'Ecriture-Sainte. Il conçut même le dessein de publier une édition des petits prophètes et il commença par donner les œuvres d'Ozée, sous ce titre :

*Oseas primus inter prophetas commentariis illustratus.* (Parisiis, apud Sebast. Cramoisy, 1636, in-f<sup>o</sup>.)

Dans ce gros ouvrage qui renferme une préface sur les versions grecques de la Bible et leurs différentes corrections, l'auteur traite toutes les matières de la prédestination et de la grâce, suivant les principes de saint Augustin et de saint Thomas.

Dans sa bibliothèque sur les écrivains de la Compagnie de Jésus, Alegambe mentionne les *Commentarii in duodecim prophetas minores, tomi IV* (Parisiis, apud Seb. Cramoisy, 1633). Moréri n'indique que deux volumes ; ils devaient être suivis de plusieurs autres qui n'ont pas été publiés.

Phelippeau a encore fait imprimer :

*Tractatus asceticus ostendens veram hominis felicitatem in solo Deo reperirii.* (Parisiis, apud Joan. Camusat, 1637, in-4<sup>o</sup>), traduit en français sous ce titre : *Ouvrage des saints, comment nos bonnes œuvres doivent estre faites pour estre agréables à Dieu,*

(1) Ad. Baillet, *Vie d'Edmond Richer.* (Liège, 1714, in-12.)

(2) Richer répondit à cet ouvrage par des *Considérations sur un livre intitulé : Raison pour le désaveu fait par les évêques, etc... mis en lumière sous le nom de M<sup>rs</sup> François de la Rochefoucault, par Timothée François le Catholique* (in-8<sup>o</sup> 1628).

*par le P. Jean Phelippeau, de la Compagnie de Jésus.* (A Paris, chez Adrien Taupinart, rue Saint-Jacques, à la sphère MDCXXXVIII, avec privilège du roi et approbation des supérieurs, in-8 de 8 ff. 551 pp. et 16 f. de t. Les textes latins occupent une large marge du livre. L'approbation est datée de Tours, 8 octobre 1638.)

D'après le P. de Backer (1), Jean Phelippeau mourut à Paris, le 2 août 1643.

---

(1) *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, 1872, n° 1936.

JOSEPH DENAIS.

---

# FASCICULE

DE

## DOCUMENTS ANGEVINS

1030-1720.

---

Afin d'offrir plus de variété et d'intérêt, ce Fascicule contient sur chacun des trente-quatre cantons de Maine-et-Loire un document historique curieux, court et inédit. Le plus moderne est de 1720 et le plus ancien d'environ l'année 1030. Depuis lors ils sont rédigés en latin jusqu'en 1335, au nombre de seize, plus un en 1540; mais ils ont été traduits avec une scrupuleuse exactitude. La première pièce écrite en français ne remonte qu'à 1388. Précédées d'une analyse, elles sont toutes accompagnées de notes et de l'indication des dépôts, collections et recueils, d'où leurs textes proviennent. Leur classement est l'ordre alphabétique des arrondissements et cantons, déjà adopté pour le Fascicule publié en 1861 (1). La table suivante établit la série chronologique de nos documents, dont elle fait connaître l'objet, puis apprécier l'intérêt pour l'histoire civile et religieuse de l'Anjou.

(1) V. *Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire*, 3<sup>e</sup> série, vol. II, pages 343, 377, 425 et 471.

1030 environ — Don par le seigneur de Montrevault aux moines de Saint-Florent d'un grand nombre de colliberts, ou serfs ruraux, attachés à son domaine de Saint-Sauveur-de-Landemont. — N<sup>o</sup> 21, *Montrevault*.

1076, 21 janvier, jour des noces du comte d'Anjou à Saumur. — Droit de juridiction, sauf en cas de meurtre, rapt, incendie et vol, donné par Hugue Mange-Breton aux mêmes moines sur toutes leurs terres du Saumurois. — N° 28, *Saumur sud*.

1065 environ — Fondation de l'église de Saint-Hilaire-de-Rillé et sa donation à l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers. — N° 25, *Montreuil-Bellay*.

1086 environ — Circonstances dans lesquelles furent confirmées des donations faites au prieuré de Thouarcé par le seigneur dudit lieu. — N° 9, *Thouarcé*.

1132 environ. — Transaction entre les moines de Luçon et les chanoines de Saint-Laon-de-Thouars, au sujet des églises de Roussay et de la Romagne. — N° 20, *Montfaucon*.

1140 environ — Conflit entre le comte d'Anjou et l'évêque d'Angers, pour l'emprisonnement de voleurs de grand chemin. — N° 5, *Chalonnnes*.

1144 environ — Célébration du service divin sous la Pierre-Couverte ou dolmen de Gennes par les religieuses de Nyoiseau, que les moines de Saint-Florent avaient chassées de la maison d'Herbaud. — N° 24, *Gennes*.

1155 environ — Droit sur les défrichements de la forêt de Chanveaux donnés à l'abbaye de la Roë par le seigneur de Candé. — N° 30, *Candé*.

1190 environ — Donations faites à l'abbaye de Marmoutier par le seigneur de la Tour-Landry, le jour de son départ pour Jérusalem. — N° 18, *Chemillé*.

1190 environ — Lettre missive du seigneur de Passavant, par laquelle il donne conditionnellement des vignes à l'abbaye du Louroux. — N° 29, *Vihiers*.

1232, avril — Détermination des droits de l'évêque d'Angers, de son archidiacre, du doyen d'Outre-Maine et de l'abbé de Marmoutier sur le prieuré et la paroisse de Carbay. — N° 33, *Pouancé*.

1238 — Transaction entre un chevalier et un abbé, son suzerain, conformément à l'enquête faite sur leur procès. — N° 22, *Saint-Florent-le-Vieil*.

1245, 4 avril — Procès sur la manière dont doivent être chaussés et équipés le messager et le cheval porteurs d'une redevance féodale due par le seigneur de Sobs au prieur de Brion. — N° 11, *Beaufort*.

1267, 7 octobre — Fondation de la paroisse des Rosiers pour les habitants de la Vallée que les inondations de la Loire empêchaient d'aller remplir leurs devoirs religieux à Gennes, Saint-Maur et Gohier. — N° 27, *Saumur nord-ouest*.

1305, 21 décembre — Ordre du pape Clément V pour l'excommunication des auteurs d'excès très-graves commis dans la maison et l'église des Jacobins d'Angers. — N° 1, *Angers nord-est*.

1335, septembre — Fondation par le chapitre de la cathédrale d'Angers, mais sur un terrain donné par le roi de France, d'une paroisse à la Marsaulaie, pour les habitants de la Vallée. — N° 7, *les Ponts-de-Cé*.

1388, 10 mars — Violation, par le capitaine de Baugé, des constitutions royales en vertu desquelles nul n'est tenu de faire guet et garde où il n'a pas son refuge. — N° 13, *Longué*.

1406, 16 juillet — Droit du seigneur de Bécon de poursuivre, à travers les bois des seigneuries voisines, le gibier qu'il a fait lever en sa forêt. — N° 6, *le Louroux-Béconnais*.

1421, 22 mars — Note sur la défaite des Anglais au Vieil-Baugé. — N° 10, *Baugé*.

1452 et 1482 — Inventaires et prisées du bétail de la métairie de Gouézé, près Chaloché. — N° 15, *Seiches*.

1453, 3 mai — Transport par le roi René au seigneur de Brain-sur-l'Authion, de droits exercés par les officiers du comte de Beaufort. — N° 3, *Angers sud-est*.

1457, 11 janvier — Appointement sur la recette de Champtoceaux des dépenses faites pour les oiseaux dudit prince, grands et petits. — N° 17, *Champtoceaux*.

1462, 28 août — Convocation à Angers, par le même roi, des Grands-Jours, pour le jugement des appels et la réformation de la justice. — N° 14, *Noyant*.

1472 — Affranchissement, par Louis XI et en l'honneur de Sainte-Emérance, des paroissiens de la Pouéze de tous subsides pendant dix ans. — N° 32, *le Lion-d'Angers*.

1489, 24 août — Invitation de Jean Bourré aux noces de Mademoiselle de la Jaille, et emprunt à lui demandé de mille écus pour la dot de la mariée. — N° 12, *Durtal*.

1532, 10 novembre — Tentative de la baronne de Chemillé pour supplanter le baron de Briollay à l'intronisation de l'évêque d'Angers. — N° 4, *Briollay*.

1540, 23 novembre — Mandement de la grande-pénitencerie romaine pour l'absolution d'un excommunié. — N° 23, *Doué*.

1559, 3 septembre — Nouvelles de la cour, données par le prince de la Roche-sur-Yon, et vif désir qu'il éprouve d'en partir le plus tôt possible. — N° 16, *Beaupreau*.

1572, 24 octobre — Autorisation de la baronne de Cholet pour la construction d'un château fort à la Haye, près de la Chapelle-Rousselin. — N° 19, *Cholet*.

1598, 14 mars — Certificat de bonne conduite délivré par les notables d'Ingrande au régiment de Nesde. — N° 8, *Saint-Georges-sur-Loire*.

1660, 15 décembre — Nomination du célèbre érudit Etienne Baluze à la cure de Pruniers. — N° 2, *Angers sud-est*.

1687, 12 mai — Prééminence de l'église de Nantilly sur celles de Saint-Pierre et Saint-Nicolas de Saumur. — N° 26, *Saumur nord-est*.

1709, 23 décembre — Secours sollicités par le curé de Contigné, de la prieure du Plessis-aux-Nonnains, pour les pauvres de sa paroisse. — N° 31, *Château-neuf*.

1720, 8 février — Cérémonial de la réception de Madame Louise de Coislin comme abbesse de Nyoiseau. — N° 34, *Segré*.

## ARRONDISSEMENT D'ANGERS.

## 1. — CANTON D'ANGERS NORD-EST.

1305, 21 décembre. — Bulle du pape Clément V, ordonnant d'excommunier les auteurs d'excès très-graves, commis dans l'église et dans la maison des Frères-Prêcheurs ou Jacobins d'Angers (1).

Clément évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à notre cher fils le doyen de l'Eglise d'Angers, salut et bénédiction apostolique.

Nos chers fils le prieur et le couvent de la maison des Frères Prêcheurs d'Angers nous ont signifié que comme certains écoliers, étudiants en la ville d'Angers, à l'occasion d'excès commis en ladite ville, craignant d'être arrêtés par les agents du pouvoir temporel ou autres, se fussent réfugiés dans la maison desdits Frères, Laurent de Lamballe, prévôt de la ville, laïque, avec plusieurs serviteurs de maître Jean Poitevin, official d'Angers, et d'Adam Boulet, bailli dudit lieu, accompagnés d'une foule de clercs et de laïques, accourus en armes et dans un hât hostile à ladite maison, après en avoir forcé les portes et celles de diverses chambres, y ont rompu les vitres et les coffres de dépôt, et n'ont pas craint de briser aussi les écussons suspendus dans l'église auprès des tombeaux des chevaliers qui y sont ensevelis (2); puis, mettant au pillage les vêtements et le bois des Frères et blessant gravement lesdits écoliers, ils ont encore eu la coupable audace de souiller de leur sang le dortoir et le cloître de ladite maison (3).

En outre, Thibaut de Dosaie, peintre, Thomas l'apothicaire, Edouard le tavernier et Simon de Pansius (4), sellier, citoyens d'Angers, et plusieurs autres qui avaient envahi ladite maison avec le prévôt susnommé et la multitude, portant, sans aucune crainte de Dieu, la main sur le prieur et sur ses frères, les ont accablés de coups et d'outrages (5).

Or, comme il est formellement défendu par le Saint-Siège d'envahir les églises et bâtiments des Frères Prêcheurs et d'y exercer aucune violence, ceux qui y commettent de si coupables excès, au mépris de toute crainte de Dieu, encourent par ce seul fait la sentence d'excommunication, dont ils ne peuvent être absous que par un mandement spécial du Saint-Siège, lesdits prévôt, sergents et autres clercs et laïques ont donc encouru ladite sentence.

C'est pourquoi, par ces écrits apostoliques, nous mandons à ta dis-

création que, s'il est constant pour toi les choses s'être passées ainsi, tu annonces publiquement que les susdits prévôt, sergents, clercs et laïques sont excommuniés, et que tu les fasses éviter strictement par tous (6), jusqu'à ce que, après avoir donné satisfaction complètement et duement sur les actes ci-dessus, ils méritent d'obtenir le bénéfice de l'absolution (7).

Donné à Lyon, le 12 des calendes de janvier, l'an 1<sup>er</sup> de notre pontificat.

(1) Bibliothèque Nationale, collection de dom Housseau, n° 3435.

(2) *Scuta militum sepultorum in ecclesia dependentia destruere nequiter præsumperunt.*

(3) *Scholares quoque enormiter vulnerantes, dormitorium et claustrum dictæ domus effusione sanguinis polluere, ausu nefario, præsumperunt.*

(4) Sic, peut-être pour Ponthieu.

(5) *In dictum priorem et alios fratres... manus injecerunt, Dei timore postposito, violentas alias eis quamplures injurias et contumelias irrogando.*

(6) *Et facias ab omnibus arctius evitari.*

(7) L'énergie de cette répression n'empêcha pas, sept ans après, le retour d'excès du même genre, moins graves toutes fois, dans la maison des Frères Prêcheurs, ainsi qu'il résulte de la note suivante, empruntée aussi à la collection de dom Housseau, n° 3462.

• Commission adressée, de la part du pape, aux évêques d'Angers, de Paris et d'Autun, pour informer des violences commises par Jean de Crespi, soi-disant délégué du lieutenant du comte d'Anjou, dans la maison des Jacobins d'Angers, où il était entré avec armes et l'épée à la main, avait saisi un de leurs domestiques et l'avait emprisonné sans raison.

» Les susdits évêques commirent, pour faire cette information, Hervé de Beuson, chanoine d'Angers, qui ajourna Jean de Crespi à comparaitre dans l'église d'Angers le lundi avant les Cendres, en l'année 1312, V. S. à l'heure de tierce, afin qu'il en fut ordonné ce que de raison. »

## 2. — CANTON D'ANGERS NORD-OUEST.

1660, 15 décembre. — Lettres de Henri Arnauld, évêque d'Angers, concernant la nomination d'un très-célèbre érudit, Etienne Baluze, à la cure de Pruniers (1).

### *A Monseigneur l'archevêque de Tolose (2).*

A Angers, ce 15 décembre 1660.

Monseigneur,

J'ay fait à l'instant expédier la provision de la cure de Pruniers pour Monsieur Baluze, qui ne pouvoit avoir une plus forte recommandation auprès de moy que l'honneur que vous luy faictes de l'aymer

et de l'estimer au point que vous faictes. Mais, Monseigneur, comme le bénéfice est de très petit revenu, je ne puis presque espérer qu'il le vienne servir et que vous vouliez vous priver d'une personne de ce mérite là ; mais, ce m'est toujours beaucoup d'avantage qu'il m'ait fait naistre l'occasion de vous renouveler les assurances du respect avec lequel je suis, Monseigneur, votre très-humble et très-obéissant serviteur

HENRY, EVESQUE D'ANGERS.

*A Monsieur Baluze, près Monseigneur l'archevêque de Tolose,  
à Paris (3).*

Monsieur,

Je vous ay fait expédier dans ce moment la provision de la cure de Pruniers. Ces pauvres gens seroient trop heureux d'avoir un pasteur de votre mérite ; mais, ainsi que je le dis à Monseigneur de Toulouze, je doute que ce bénéfice soit assez considérable pour vous amener en cette province, et, en ce cas, je vous demande instamment de ne le pas laisser long temps sans le remplir de quelqu'un qui ait toutes les qualitez pour le bien déservir (4). Et vous obligerez, Monsieur, votre très-affectionné serviteur.

HENRY, EVESQUE D'ANGERS.

(1) Bibl. Impériale, collection Baluze, *Lettres originales*, paquet 10, n° 1.

(2) Pierre de Marca.

(3) La copie de ces deux lettres m'a été envoyée par mon vieil et excellent ami M. L. Delisle, membre de l'Institut, conservateur en chef des manuscrits à la Bibliothèque Nationale.

(4) Dans les registres d'état civil de Pruniers, aucun acte ne porte la signature de Baluze. Quoiqu'il n'y soit peut-être jamais venu, son nom n'en doit pas moins figurer sur la liste des curés de cette paroisse.

### 3. — CANTON D'ANGERS SUD-EST.

1453, 3 mai. — Lettres-patentes du roi René, par lesquelles il affranchit à perpétuité le seigneur de Brain et ses sujets des droits dûs aux officiers du comté de Beaufort, tant pour l'usage des bois que pour le pacage des prés ou marais et la chasse aux oiseaux (1).

Brain-sur-l'Authion, 3 mai 1453.

René, par la grâce de Dieu roy de Jhérusalem et de Sicile, duc d'Anjou, etc., etc., à tous ceux qui ces lettres verront, salut.



Savoir faisons que, nous réduisans à mémoire les grans et continuelz services que au temps passé nous a fait, et à nos prédécesseurs, nostre amé et téal conseiller et chambellan messire Guy de Laval, seigneur de Loué et de Brain sur Aution, et les siens et qu'il fait chascun jour de bien en mieulx, et espérons qu'il face pour l'avenir, tant en nostre voyage que entendons présentement faire en nostre royaume d'Ytalie (2), où il est disposé de venir à nostre plaisir et requeste et en nostre compagnie, et pour considéracion diceulx services et autres plusteurs raisonnables causes à ce nous mouvans, avons aujourd'huy, de nostre certaine science, propre mouvement et grace espécial, à nostredit conseiller et chambellan, seigneur dudit lieu de Brain, affranchy et affranchissons par ces présentes ladicte terre de Brain, forest, boys, marays et autres appartenances d'icelle des droiz, servitudes, prérogatives, prouffiz et esmolumens cy après déclairez.

C'est assavoir du droit que avions et dont nous et nos officiers de Beaufort avoient acoustumé user que quant, par prévencion, il estoit trouvé aucuns coupfans boys en ladicte forest et boys de Brain, noz officiers pouoient prendre leurs ferremens et [eux devoient] en estre traictez à amende à nostre assise de Beaufort.

Item que ledit seigneur de Brain et touz ses subgiestz et autres qui mectoient pasturer leurs bestes esdits prez et marays de Brain, et ailleurs en ladicte terre de Brain, estoient tenuz de herbaiger lesdictes bestes audit conté de Beaufort et de y paier le droit herbage, et que par deffault d'avoir herbaigé leursdictes bestes, nosdicts officiers de Beaufort avoient usé de prendre, comme confisquées, lesdictes bestes non herbaigées par toute ladicte terre de Brain.

Item que toutes manières de gens qui avoient marreau dudit lieu de Beaufort, [quoi] qu'ilz ne fussent subgietz ne estaigiers de ladicte terre de Brain, peust par ce moien oayseller et prendre oayseaulx en ladicte terre de Brain sans le congié et licencæ dudit seigneur de Brain et de ses officiers, et que nuls de ladicte terre de Brain ne pouoient oayseller en icelle terre de Brain sans prendre marreau dudit lieu de Beaufort.

Et touz iceulx droiz, prouffiz, esmolumens, prérogatives et prééminences avons donnez et octroiez, remis et quictez.... audit messire Guy de Laval,... sans réservation ni restriction quelconque, parmy ce que, pour les causes dessusdictes, le seigneur de Brain et ses successeurs seigneurs de ladicte terre de Brain, seront tenuz paier à

nous et à noz successeurs ducs d'Anjou à muance de homme, toutes fois que le cas y adviendra quil aura seigneur nouveau en ladicte terre de Brain, à nostre recette de Beaufort, deux sonnettes d'or pesantes quatre écus ou gros d'or, en oultre et par dessus les autres charges anxieuses et acoustumées que nous doibt ledit seigneur de Brain au regart de sadicte terre de Brain, qu'il tient de nous à foy et hommaige lige au regart de notre chastel d'Angiers; auquel hommaige et charges anxieuses nous n'entendons toucher ne riens préjudicier (3).

Donné en nostre chastel d'Angiers, le iii<sup>e</sup> jour de may, l'an de grâce mil cccc cinquante troys.

*Ainsi signé* : RENÉ.

*Et dessus le replée desdictes lettres est escript :*

Par le Roy, Vous, les seigneurs de PRECIGNY, de MONTEJEHAN, et de GRIMAULT, le trésorier d'Anjou, et plusieurs autres présens.

J. BOURSIER.

(1) Archives Nationales, P. 4341, fol. 155 v<sup>o</sup>.

(2) « Le roy de Sicile partit de son chastel d'Angiers, pour aller à Florence, le vendredi 4<sup>e</sup> jour de may 1453, espérant faire le voyage en son royaume de Sicile. Plaise Dieu, par sa sainte grâce, le conduire et bien prospérer en son intention et ramener à joye. » *Ibidem*.

L'historien Barthélemy Roger parle en ces termes du voyage, p. 344. « Le roi René retourna en ce temps en Italie, à la prière et sollicitation des Florentins qui lui promettoient de contribuer à la conquête du royaume de Naples; et, après qu'il y fut arrivé, avec une armée, ils changèrent de résolution et trompèrent ce prince, dont il conçut tant d'indignation qu'il s'en revint tout court en Provence, avec protestation de ne se fier jamais aux Italiens et de ne retourner de sa vie en Italie. »

(3) La chambre des comptes d'Angers n'enregistra ces lettres que le 30 juillet suivant, après en avoir reçu l'ordre du roi, et aussi après avoir constaté : 1<sup>o</sup> que ce n'était pas une aliénation, mais une simple translation de droits; 2<sup>o</sup> que leur produit, à peu près nul, était couvert par les deux sonnettes du poids de quatre gros d'or payables à chaque mutation de seigneur à Brain. Le véritable bénéficiaire de cet affranchissement fut le pauvre peuple de la paroisse.

MARCHEGAY.

(A suivre).

# LA VIPÉRINE (1)



J'ai vu sur les remparts monter la Vipérine.  
Triste fleur ! quand sa tige aux créneaux de la tour  
Paraît, l'ombre descend dans mon âme chagrine,  
Et déjà de l'hiver je pressens le retour.

Il est loin, car aux cieus le soleil pointe encore,  
Et ce printemps, amour de notre œil réjoui,  
N'est qu'un pâle rayon, qu'une imparfaite aurore  
De l'été qui fermente et tressaille sous lui.

La sève qui, timide hier, filtrait par goutte,  
Ruisselle du brin d'herbe à la cime des bois ;  
Ainsi de l'orgue ému les sons, qu'un peuple écoute,  
Par ses mille tuyaux s'échappent à la fois.

Les nids qui se taisaient jacent sous la feuillée ;  
— Mystérieux rapports, parités du berceau,  
Double vie à cette heure en tous lieux éveillée ;  
Le bouton c'était l'œuf, et la fleur, c'est l'oiseau.

Il est loin, il est loin. — Qu'importe la distance  
Du trait inévitable à qui l'a reconnu ?  
Demain sur aujourd'hui fatalement s'élance ;  
Ce qui passe est passé, ce qui vient est venu.

Œuf et bouton, l'espoir en vos flancs s'élabore ;  
Le temps, ce moissonneur, de nos plaisirs jaloux,  
S'oublie à contempler vos germes près d'éclorre,  
Et d'un vol attendri plane en veillant sur vous ;

---

(1) Plante des vieux murs et des décombres (*Echium vulgare*) ; fleurit aux premiers jours de juin.

Mais que la vie éclate, et que partout s'allume  
 De nos pieds à nos fronts ce foyer radieux  
 Où s'empourpre la fleur, où s'irise la plume  
 De l'oiselet perdu dans la splendeur des cieus,

Alors sévit le temps, à ses rigueurs fidèle ;  
 Sur ces frères captifs échappés de l'étui  
 Il s'abat, il s'acharne, et du revers de l'aile  
 Qui les couvait hier les disperse aujourd'hui.

Depuis que l'amandier, — confiance ingénue  
 En l'étoile de Mars irascible et changeant,  
 — A vu s'éparpiller sous le vent de la nue  
 Et pleuvoir à ses pieds ses pétales d'argent,

Combien d'autres hélas ! dans les plis des ravines  
 Ont avec leur couronne effeuillé leur passé !  
 Où grondait le torrent roulent les étamines  
 Dont l'arôme à plein l'air s'exhale du fossé.

Ah ! pourquoi, chaque année, étranges que nous sommes,  
 Recommencer la vie, et du fond des hivers  
 Où le crédule enfant s'agite en nos cœurs d'hommes,  
 Rêver ciels toujours bleus, prés et bois toujours verts !

C'est ainsi que naguère, en la saison morose,  
 Le soir venu, la neige obstruant la maison,  
 Les chiens jappant au seuil de la maison bien close,  
 Tu nous apparaissais, ô joyeuse saison !

Ce printemps acclamé, non, ce n'est pas le nôtre ;  
 Rien de lui ne répond à nos instants si courts ;  
 L'éternité de l'un jette un reflet sur l'autre,  
 Et le même soleil ne luit pas sur leurs jours.

\* \* \*

Et nos projets, amis, qu'avril toujours ramène,  
 Projets vingt fois repris pour n'aboutir jamais ?  
 La plante à recueillir, chacune en son domaine,  
 A l'abri des vallons, au péril des sommets ?

Mûrs, où de rayons d'or la gagée étincelle,  
 Bécon, dont la bruyère entrouve le granit,  
 Fontevrault, de muguets tout parfumé, Soucelle,  
 Penché sur les ruisseaux qu'ombrage l'aconit,

Fourneux, sol calciné dont l'ophrys est l'enseigne,  
 Barré, fier du stipa sur ses hauteurs perché,  
 Chaumont, ses blés rougis par l'adonis qui saigne,  
 Et Malaguet tourbeux, des scirpes recherché !...

S'il est un jour, s'il est une heure dans l'année  
 Où l'on puisse, affrontant l'inexorable loi,  
 Entre la tige verte et la tige fanée  
 S'asseoir et respirer, je l'ignore. Pour moi

Dont un rapide éclair résuma la jeunesse,  
 Et qui, l'œil entraîné vers l'horizon lointain,  
 Ne songeais qu'avenir, n'aspirais que promesse,  
 Et que midi surprit dans l'essor du matin,

De mon passé l'image errante et poursuivie  
 M'explique le présent qui l'absorbe en son cours ;  
 Dans l'orbe des saisons je vois tourner la vie,  
 Notre vie est l'année, et nos ans sont les jours.

Chaque nouveau printemps sur notre front plus chauve  
 Glisse mieux ; chaque hiver nouveau sur notre front,  
 Dont la neige sourit à son vol terne et fauve,  
 Fait sa halte plus longue et son retour plus prompt.

C'est pourquoi je pâlis, blessé par ses atteintes,  
 A voir la Vipérine, émergeant du rempart  
 Où les gazons pressés rembrunissent leurs teintes,  
 De l'été sur sa crête arborer l'étendard ;

Et celui que jadis avertissaient à peine  
 (O jeunesse, toujours espérer et surseoir !)  
 Ces augures tardifs que novembre déchaîne,  
 Et qui sont à l'hiver comme à la nuit le soir,

Celui que ne troublaient ni feuilles éperdues  
 Que la bise en sifflant détache des halliers,  
 Ni vapeurs en flocons sur les prés suspendues,  
 Ni pèlerins de l'air émigrant par milliers,

Le voilà ! De plus loin que les houles marines  
 N'agitent notre Loire aux lieux calmes encor  
 Où les bœufs ruminants, baignés jusqu'aux narines,  
 Dans ses ondes d'argent foulent ses sables d'or,

Que l'autour signalé dans l'azur de la nue  
 N'alarme sur son nid le ramier de nos bois,  
 Ou que le cerf, étreint d'une angoisse inconnue,  
 Ne tremble aux sons du cor, présages des abois ;

Par delà les splendeurs, les senteurs, les arômes  
 Dont les germes, semés dans un ordre divin,  
 Eclorent tour à tour sur la terre des hommes,  
 Ce qu'il voit, c'est l'hiver, c'est la nuit, c'est la fin.

\* \* \*

Oh ! n'en murmurons pas, et gloire à Dieu. Lui-même,  
 De l'homme racheté si fier et si jaloux,  
 Pour que l'heure marquée en son décret suprême  
 Comme un brusque tocsin n'éclatât pas sur nous,

Voulut, sans dépouiller l'avenir de ses voiles,  
 Sans trahir ses abris, laisser poindre à nos yeux,  
 Dans le rayonnement des fleurs et des étoiles,  
 Le signe avant-coureur des éternels adieux.

Phare mystérieux qu'on ne peut méconnaître,  
 Au plus épais de l'ombre il veille, je le vois,  
 Par instants éclipsé, toujours réapparaître  
 Comme un feu qui, la nuit, tremble au travers des bois.

Allumons nos flambeaux à ses clartés sublimes,  
 Pour guide en nos sentiers par l'automne assombris,  
 Et marchons d'un pied ferme au penchant des abîmes  
 Où tombe l'insensé que la brume a surpris.

Que les jours soient d'un siècle ou les siècles d'une heure,  
Que le rideau s'abaisse ou plus tard, ou plus tôt,  
Qu'importe à qui résiste au courant qui l'effleure ?  
Si le rêve est ici, le réveil est là haut.

De là nous sourirons aux courses haletantes  
De nos fils après nous dans l'espace agités,  
Dépliant tour à tour et repliant leurs tentes.  
Des sables du désert aux dalles des cités ;

Et si nous découvrons, perdus comme des îles  
Au sein de l'Océan qui les bat sans repos,  
Dans ce monde en rumeur quelques points immobiles,  
Ne sera-ce point vous, pierre de nos tombeaux ?

V. PAVIE.

---

# LUDIBRIA NOCTIS.

Car on voyait passer dans la nuit, par moment,  
Quelque chose de bleu qui paraissait une aile...

(v. HUGO.)

Le temps est lourd, le soir, après un jour d'orage ;  
Sur le ciel assoupi passe encor un nuage  
Qui s'en va rallier ses sombres compagnons,  
Masse noire qu'on voit par-dessus les pignons,  
Comme un gros d'ennemis s'enfuyant dans la plaine.  
La brume, sur les prés, ondoyante, incertaine,  
S'étend ; mais voici que la hulotte a trois fois  
De ses lugubres cris fait résonner les bois ;  
Lassés d'avoir brouté, les troupeaux à l'étable  
Sont rentrés... Ah ! mon Dieu ! Que vois-je ? Est-ce le diable ?  
C'est un orme courbé qui, comme un gnome assis,  
Projette sur le sol son profil indécis ;  
Et la souche là-bas, pliée et rabougrie,  
A l'air d'une sorcière à la face amaigrie.  
Voyez ces rameaux secs, sur sa tête dressés,  
Ainsi que des cheveux de terreur hérissés ;  
Parfois on les entend, sur son crâne mi-chauve,  
Siffler au vent du soir, lorsque le jour se sauve ;  
Son tronc rugueux et noir au dedans est pourri ;  
Les hiboux à la brune en désertent l'abri,  
Aiguisent leur bec tors, et, devinant leur proie,  
S'envolent lourdement avec des cris de joie ;  
Et quand le voyageur se détourne, anxieux,  
Pour sonder des buissons les recoins ténébreux,  
Il voit, fixé sur lui, comme un immense œil louché...  
C'est que le temps rongeur a perforé la souche ;  
Et la lune, à travers l'énorme cavité,  
Regarde le passant qui fuit épouvanté.

La nuit n'était pas claire et n'était pas obscure ;  
On n'entendait plus rien que le léger murmure



Du vent qui balançait les feuilles d'un bouleau,  
 Et le bruit des poissons, glissant au fil de l'eau ;  
 Et moi qui cheminais, rêveur et solitaire,  
 Je craignais de troubler ce nocturne mystère ;  
 Foulant l'herbe des prés, pour faire moins de bruit,  
 J'allais, en m'écartant des sentiers que l'on suit.  
 Dans mon cœur agité, souvenirs et pensées  
 Se succédaient, ainsi que des vagues pressées,  
 Qui viennent se briser sur le roc émergeant,  
 Et dont l'écume vole en poussière d'argent.  
 C'est ainsi que j'allais, suivant ma rêverie,  
 Et les saules penchés qui bordaient la prairie,  
 Quand je passais près d'eux, semblaient m'interroger ;  
 L'eau d'un ruisseau courait sur leurs pieds : son léger,  
 Comme le bruit confus des mots dits à voix basse  
 Sur la femme voilée ou l'étranger qui passe.

O ruisseau, qui poursuis ton cours tranquille et doux,  
 Qui t'en vas babillant sur ton lit de cailloux,  
 Ecoute, connais-tu la jeune Gabrielle,  
 La vierge aux grands yeux bleus, si bien prise et si belle,  
 Qu'en tout lieu, pour la voir, se tournent les passants,  
 Et qui marche si droit, fière de ses quinze ans ?  
 On lit sur son front blanc son âme virginale ;  
 Elle a des fleurs de mai la fraîcheur matinale...  
 Je la cherche et l'évite, et lorsque je la vois,  
 Comme si c'était mal je rougis chaque fois.  
 Si cette aimable vierge, un jour, sur ton rivage,  
 Au cristal de tes eaux mirait sa blonde image,  
 Ou si tu la voyais venir par ce chemin  
 Compter combien de fleurs s'ouvrent dans un matin ;  
 Aux buissons de tes bords, si sa main blanche et fine  
 Essayait d'arracher quelque humide églantine,  
 Dis-lui : Je vous connais, fille aux yeux bleus si doux,  
 Un jeune homme est venu qui m'a parlé de vous.

O feuilles qui bientôt, de vos branches penchées,  
 Tomberez sur le sol, jaunes et desséchées,

Et, prises par le vent qui souffle en tourbillons,  
 Semblerez, dans les prés, des vols de papillons,  
 Elle viendra peut-être, au détour d'une allée,  
 Prête à partir déjà pour la ville, et voilée,  
 Jeter aux champs, aux bois, un mot de souvenir,  
 Promettre que les fleurs la verront revenir....  
 Glissez alors dans l'air, effleurez son visage,  
 O feuilles de l'automne, et, dans votre langage,  
 Dites : Je vous connais, fille aux yeux bleus si doux,  
 Un jeune homme est venu qui m'a parlé de vous !

O brise, dont le bruit ressemble au bruit des ailes,  
 Toi qui peux, sans témoins, causer aux jouvencelles,  
 Vole, et passe légère entre ses blonds cheveux,  
 Va baiser les cils d'or qui bordent ses beaux yeux,  
 Et comme le ruisseau, gémissant sur la rive,  
 Comme la feuille au vent qui s'élève plaintive,  
 Dis-lui : Je vous connais, fille aux yeux bleus si doux,  
 Un jeune homme est venu qui m'a parlé de vous !

Tout à coup j'entendis une voix fraîche et pure,  
 Des bois qui s'endormaient dominant le murmure ;  
 Un jeune paysan, joyeux et sans souci,  
 Venant du bourg voisin, passait, chantant ainsi :

J'ai mes amours dans le village ;  
 C'est une fille belle et sage ;  
 Elle a des écus et bon cœur ;  
 C'est Jeanne, la fille au sonneur.

Din din don la.

Heureux celui qu'elle aimera

Din din don la.

Lorsque le sonneur sonne à rage,  
 En bas on parle mariage ;  
 Elle dit : Sois un bon garçon,  
 Et rappelle-toi la chanson.

Din din don la.

C'est le meilleur qu'elle aimera  
Din din don la.

Aussi, bien dévot à la messe,  
Je vais tous les mois à confesse ;  
Je veux devenir, foi d'honneur,  
Bon comme la fille au sonneur.

Din din don la.

Alors c'est moi qu'elle aimera  
Din din don la.

Chante comme l'oiseau, quand la pluie est passée !  
On la verra bientôt, ton humble fiancée,  
S'en aller à la messe, et causer doucement,  
Légère, suspendue au bras de son amant ;  
Tu mettras, ce jour-là, tes habits du dimanche ;  
Elle aura sa croix d'or, avec sa coiffe blanche ;  
Je vous vois : vous prendrez les verts et frais sentiers,  
Longs chemins d'amoureux, longs chemins d'écoliers,  
Où l'on foule du pied la blanche pâquerette  
Où siffle le bouvreuil et chante la fauvette.  
Ici, c'est un ruisseau que l'on franchit sans pont,  
Car l'eau coule limpide, et la mousse est au fond ;  
Là se couche un vieux chêne, abattu par l'orage ;  
Là de maigres bouleaux font trembler leur feuillage,  
Et, sur le bord d'un nid, au milieu des buissons,  
Un merle à ses petits répète ses chansons,  
Puis s'envole aux coteaux tout noyés de lumière....  
Mais vite, dépêchez, amoureux, la prière,  
Pour la première fois, va commencer sans vous ;  
Voyez, l'église est pleine, et la foule à genoux ;  
Les routes sont sans bruit et comme désolées,  
On a sonné la cloche à trois grandes volées,  
Le chantre remplit l'air de son timbre cassé....  
Je l'avais bien prévu, l'office est commencé.

Ainsi mon cœur mêlait la joie et la tristesse ;  
Ainsi se confondaient ces soupirs de jeunesse.

Mais ce n'était plus l'heure indécisé du soir,  
 L'heure où l'hôte affamé près du feu vient s'asseoir,  
 Où les chauves-souris, dans leur vol circulaire,  
 Rasent les murs croulants du manoir solitaire.  
 C'était la sombre nuit, l'heure où l'on n'ouvre plus,  
 Où le passant trompé va heurter au talus ;  
 C'était l'heure sinistre où sorciers et sorcières,  
 En se donnant la main courent sur les bruyères,  
 Et sous leurs pieds fourchus en abattent la fleur,  
 L'heure où le rameau sec en se brisant fait peur.

Minuit vint à sonner à l'église voisine ;  
 Je ne reconnus plus cette voix argentine  
 Qui chantait si galement l'Angelus ; elle était  
 Lugubre, et comme un glas de mort elle tintait.  
 Autour de moi, ce fut alors un vide immense :  
 Partout l'espace obscur et partout le silence ;  
 De mes bleus horizons, je me crus transporté  
 Dans un monde inconnu, morne et désenchanté.  
 Ainsi quand une orfraie, oiseau de noir présage,  
 Ou qu'un sourd grondement, messager de l'orage,  
 Eveille tout à coup l'enfant dans son berceau,  
 Il s'agite, craintif, entr'ouvre son rideau,  
 Regarde, écoute, puis, sur sa couche il se lève...  
 Comme tout est muet, ténébreux, et son rêve  
 Était si doux ! Il pleure, et ses cris désolés  
 Rappellent vainement ses songes envolés.  
 Non, la nuit n'avait plus ces vagues harmonies  
 Qui ravissaient mon âme, heures trop tôt finies,  
 Fantômes dispersés par la réalité !  
 Plaisir fané trop tôt, comme une fleur d'été....  
 L'eau, la brise, les bois ne me parlaient plus d'elle,  
 Et moi, comme un oiseau dont on a coupé l'aile,  
 Et qui frappe en vain l'air d'un tronçon empenné,  
 Je repris les sentiers qui m'avaient amené.

# CAUSERIE

## LES SALTIMBANQUES DE LA FOIRE DU SACRE.

Un chimiste me disait, un jour, en me montrant, dans le ruisseau de la rue, une guenille informe et sale : « Cette loque que vous ne voudriez pas ramasser deviendra peut-être la feuille de papier blanche et satinée sur laquelle un poète écrira de beaux vers ; et même, dès aujourd'hui, il me serait facile d'en extraire des substances utiles ou agréables, — de l'alcool et du sucre... »

C'est ainsi que les haillons et les cabrioles de nos bateleurs, à première vue, ne méritent guère l'honneur d'une étude dans un recueil savant et littéraire ; et pourtant il ne serait pas impossible de trouver beaucoup de philosophie sur les tréteaux de ces banquistes, et je ne sais quelle poésie pittoresque et mélancolique dans leurs maisons roulantes. Il est peut-être digne, tout au moins d'une causerie, ce monde ambulante, famélique et pailleté, qui peut dire comme Bias, l'un des sept sages de la Grèce : « J'emporte tout avec moi, *mecum omnia porto.* » Etrange population d'amuseurs ! Au son d'une musique discordante et tapageuse, enfants et vieillards, hommes et femmes, couverts d'oripeaux bariolés, rient, crient, miment, dansent, luttent, jonglent, escamotent... Il ne connaissent de l'esprit humain que les calembours ; ils ne montrent de l'intelligence que dans leurs bêtes ; ils ne croient qu'au corps, n'exaltent que lui, spéculant sur sa force, sur son adresse, sur ses monstruosité... Civilisation bizarre qui traverse la nôtre sans se confondre avec elle, qui n'observe nos goûts et nos curiosités que pour les amorcer !

Curieux villages de toiles peintes ! Une date les élève, ils stationnent huit jours sur nos boulevards, et ils vont se redresser ailleurs !...

Comme dans nos cités de pierre, les fortunes y sont diverses et les grosses exploitations des industriels avoisinent les échoppes du travailleur isolé.

Ces saltimbanques ne paraissent guère que dans un seul temple, et c'est celui de Thémis... L'un des plus considérables d'entre eux, la semaine dernière, y fut entraîné par son chef d'orchestre... Cette rupture d'harmonie l'inquiéta, et il vint me montrer certaine feuille de papier timbré — qu'il n'avait pu escamoter. Il me fit expliquer le désaccord par le jeune Domingo, son paillassé, l'esprit le plus subtil et le plus sérieux de toute la tribu de Bohême.

La difficulté qui m'était soumise était mince ; mais j'en pris prétexte pour provoquer des révélations sur les mystères du métier. Domingo s'empressa de me satisfaire. Avec beaucoup de bonne grâce, il me conta ce qu'il était lui-même, ce qu'il savait des autres, ce qu'il pensait de nous... Et je vais résumer, pour les lecteurs de la *Revue*, une partie des confidences de ce baladin lettré et philosophe.

---

— ?....

— Oui, nous sommes contents d'Angers. C'est une des très-rare villes où, au grand profit de notre caisse, les familles élégantes nous visitent et nous applaudissent. Il paraît que rien de ce qui touche à l'Art ne vous laisse indifférents.

— !....

— Ne vous récriez pas ! Nous avons la prétention d'être des artistes. Artistes à l'envers, il est vrai, car nous cultivons la grimace de préférence au sourire ; nous laissons aux autres l'interprétation des chefs-d'œuvre de l'esprit, mais nous nous enorgueillissons de la prestesse de nos doigts et du ridicule de nos calembours. Ils sont Talma, nous sommes Tabarin : tous deux sont immortels.

— ?....

— Votre remarque est juste. Tabarin crierait à la dégénérescence, car la *parade* se meurt, la *parade* est morte ! Nous n'alluons plus qu'à huis-clos nos énormes lazzis, qui auraient besoin du grand air. Les banquistes tendent à devenir corrects et graves ; plusieurs portent déjà l'habit noir, hélas ! et le faux-col. Nous sommes atteints d'une maladie qui se nomme le bon ton, maladie mortelle !

— ?....

— Sans doute, je suis le courant, mais je proteste et je regrette !... C'est notre unique bonheur, à nous pitres et jocrisses, d'éblouir de notre clinquant la foule amassée et de nous enivrer de nos plaisanteries épileptiques. Nos jeux de mots, en plein vent, partent comme des fusées ; à l'intérieur ils *ralent*. Cependant voilà que Polichinelle a honte de ses bosses, il les enlève, met une cravate blanche et s'appelle M. le Régisseur. Ah ! charlatans hypocrites ! Mauvais singes du *monde domicilié* !...

— !....

— Oui, je sens cela : l'industrie foraine se transforme. Chez vous, les manufactures absorbent les petits métiers ; de même les capitalistes font invasion dans la Bohême, et nous nous laissons grouper à grands frais dans des loges magnifiques. Nous commençons à connaître ce que c'est qu'un commanditaire. On n'est plus un bateleur, on est un entrepreneur d'amusements publics. On achète une charpente mobile, on fait *brosser* par *Cicéri* des toiles immenses, on enrégimente des prestidigitateurs, des chevaux, des mimes, des chiens, des jongleurs, des chèvres, des équilibristes, et voilà un grand théâtre voyageur.

— ?....

— C'est évident. A côté de ces palais modernes, les anciennes baraques sont imperceptibles ou hideuses, et les artistes forains qui tiennent à leur indépendance meurent de faim, écrasés par ces rivalités insolentes. En vain, ils s'ingénient à créer du nouveau, à remplacer le difficile par le rare, l'extraordinaire par l'in vraisemblable, la foule passe, inattentive à leurs efforts... Ils ont le talent, mais il leur manque... ce qu'ont les rivaux, la hau-

teur et la largeur du cadre. C'est ainsi qu'au grand dommage du pittoresque cent petites industries sont croulantes.

— ?....

— Oui, il y a d'autres raisons de cette décadence. A cette foire, par exemple, vous n'avez pas rencontré une seule somnambule, parce que vous êtes sceptiques, et qu'elles le savent. Elles s'écartent des grandes villes; l'année prochaine, elles descendront des sous-préfectures aux chefs-lieux de cantons... Les cartomanciennes même, qui disaient la bonne aventure aux troupiers, ont déserté les garnisons. Pourquoi? A cause des volontaires d'un an dont elles redoutent le bon sens et les sarcasmes.

Les veaux à deux têtes n'arrêtent plus que quelques éleveurs de campagne naïfs et rares.

Puis, le public devient exigeant, et il nous jette toujours à la face ce reproche : « J'ai déjà vu cela. » Aussi je ne prendrais pas une petite action de 25 fr. sur l'exhibition des femmes géantes ou barbues. Et pourtant quelle existence pitoyable que celle de ces pauvres monstres humains !

— !....

— Voyez. Dans l'intérêt de la recette du soir, elles se soumettent, tout le jour, à une réclusion rigoureuse; elles se cachent au fond de leurs voitures pour n'être pas entrevues gratis par les gens économes qui les guettent. Et c'est strictement pour vivre qu'elles souffrent cet isolement et cet enchaînement qui font plaindre les prisonniers, malgré leurs fautes.

Et n'est-ce donc rien que cette atroce pensée : « Dieu ne m'a pas faite comme les autres; je suis une exception monstrueuse, — et les passants me paient pour l'examiner et en rire. »

Eh bien ! le public est lassé d'elles, et il ne voudra plus bientôt donner du pain à leurs difformités patientes et oisives. On l'a gâté, il crie arrière à toutes les industries traditionnelles, même aux casseurs de pavés. Vous vous rappelez ces hommes à barbe noire, à genoux près d'un tas de cailloux qu'ils brisaient en poussant un han formidable ? Vous avez fini par vous apercevoir que si le poing était solide, la pierre mettait aussi quelque bonne volonté à se laisser émietter. Encore une illusion perdue ! Et moi-



même que M. Courtois escamote chaque soir, je vois les spectateurs sourire ; la foi leur manque.

— ?...

— Oui, tout d'abord vous êtes stupéfait... Il m'enveloppe la tête d'un foulard ; je vais prendre une chaise dans la coulisse et je monte sur la table dressée au milieu de la scène. Il me couvre d'une grande cloche, tire sur moi son revolver : je dois être mort ! il enlève la cloche, je ne suis plus dessous !... je me retrouve au fond de la salle, derrière les spectateurs. La première fois, l'on se dit : Comment cela se fait-il, puisque l'opérateur a relevé, avant l'escamotage, le tapis qui entoure la table pour prouver qu'elle n'a pas de coffre ? Mais la seconde fois, l'on est défiant, l'on raisonne. Pourquoi cache-t-on la tête de Domingo, et pourquoi la chaise nécessaire est-elle restée dans la coulisse ? Parce qu'on a besoin de faire revenir, avec son costume, un compère de même taille, qui se mettra pour lui sous la cloche pendant qu'il se rendra dans la salle ?... On a relevé le tapis de la table, mais *avant* et non *après* l'escamotage : c'est que, sous la cloche, le remplaçant de Domingo a pu s'enfoncer dans la table dont le fond s'est abaissé jusqu'au niveau des franges du tapis, et il y demeure invisible après le coup de feu...

Et l'esprit public, hélas ! fait ce même travail sur toutes nos surprises, et il n'en veut plus, et il nous faut inventer, étudier et nous exercer, pendant de longs mois, pour plaire à ce grand blasé qui nous fait vivre.

— !.....

— J'attendais de vous cette réflexion. Ah ! pourquoi nous n'abandonnons pas cette existence pénible et mal famée ? Demandez aussi au Lapon pourquoi il ne peut quitter son trou enfumé et ses glaciers stériles ! Parce qu'il est né dans cette misère. Bon nombre d'entre nous, qui n'ont pas trente ans, ont fait trente fois le tour de la France dans ces grands chariots jaunes où ils ont reçu la vie et qu'ils aiment de tout leur cœur jusqu'à la mort, comme le marin aime son navire. Donnez-leur une douce hospitalité dans vos maisons immobiles, ils rêveront à leurs habitations de bois, cahotées dans les ornières des chemins ; ils

vous parleront avec regret des petites fenêtres vertes au bas desquelles est suspendue la cage du serin, leur gai compagnon de route. Dès la première enfance, ils ont appris à se disloquer les membres et à saluer les spectateurs, avec un gracieux sourire, sous peine d'être battus. Et, après le souper pris au dehors, sur la place publique, ils sont accoutumés à se réfugier, pour dormir, dans les lits superposés au fond des voitures. Ils savent jongler avec des poignards ou marcher sur des bouteilles, mais ils ne veulent connaître rien de plus. La vie, leur est dure, mais elle leur plaît ainsi.

— ?..... !.....

— Non, c'est vrai, moi, je n'ai pas toujours été bateleur ! J'ai gardé, jusqu'à vingt ans, d'autres ambitions et rêvé d'autres bonheurs que d'être imbécile deux heures par jour ! Vous le dirai-je ? J'ai eu, le 24 juin dernier, un doux et triste souvenir. Nous sommes allés, ce jour-là, récréer les élèves d'un grand collège de la ville, et mes yeux se remplissaient de larmes en regardant ces enfants que mon maître émerveillait par ses miracles d'adresse et qui riaient du cliquetis de mes mots. Hélas ! j'étais assis, il n'y a pas encore bien longtemps, sur des bancs semblables, devant pareil spectacle... et me voilà !...

— !.....

— . . . . .

— ?.....

— Oui, je souffre plus que mes camarades... d'abord, à cause de ce passé, puis, je me sens isolé au milieu d'eux. J'ai beau meurtrir mon orgueil et m'en moquer, je ne me résigne pas à leur amitié. Et c'est triste de n'aimer rien et d'être un étranger pour tous et partout ! J'arrive dans une ville : je n'y connais personne ; je me promènerai seul, nomade suspect, à travers les rues, ne sachant que faire de mes pensées, ne prononçant pas un mot souvent d'une soirée à l'autre... L'heure de la représentation est venue, le rideau se lève et je desserre enfin les lèvres, — mais, hélas ! c'est pour réciter ma leçon de calembours à de joyeuses familles qui sont venues nous voir après avoir visité, hier, la chèvre et les singes de M. Corvi. Enfin, la foire est close :

vite défaisons la loge, vite attelons les chevaux et suivons la grande route. Comme le Juif-Errant, marchons, maudits, marchons toujours ! A droite, nous laissons les vignes des coteaux, à gauche, les villages des vallons, puis, des prés fleuris, des bois touffus et de jolies fermes, au milieu des hautes moissons balancées par le vent, « vaisseaux terrestres ancrés sur des vagues de verdure ». Et il y a des hommes qui vivent là...

« *O Fortunatos nimium sua si bona norint*  
» *Agricolas.....* »

Ah ! comme il a raison, maître Virgile !

— ?.....

— Pourquoi je ne me fais pas valet de ferme plutôt que valet de baraque foraine ! C'est que je ne pourrais... ni ne voudrais ! C'est que je préfère mon existence à toute autre, c'est que mes ennuis et mes privations sont largement payés par mes jouissances, c'est que de mes impressions je me suis fait un doux trésor que j'accumule et que je cache comme un avare.

— ?.....

— Vous allez me comprendre. Et d'abord, n'avez-vous jamais souhaité de faire un voyage à travers l'Europe pour en visiter à loisir toutes les curiosités ? A grands frais, quelques touristes opulents réalisent ce rêve, — mais ils n'ont pas le pied léger et la pleine liberté d'esprit ; ils dépendent de leurs compagnons et surtout de leurs compagnes ; ils sont embarrassés de mille soins matériels, et leur pensée se reporte trop souvent au point de départ, qui est le pays préféré et la famille adorée. Ils jugent tout du haut de leur clocher ; ils ne sortent presque jamais de leur étroit patriotisme. Puis, ils courent en hâte, sont pillés sur la route par les aubergistes et les ciceroni, ce qui les attriste, et ils reviennent, fatigués, — et avec des oublis, avec des regrets. Ils se disent : « J'ai visité les musées de Paris, la cathédrale d'Amiens, les manufactures de Lille, le port de Cherbourg, le théâtre de Bordeaux, la Canebière de Marseille, le Jardin botanique d'Anvers, les palais de Gênes, Saint-Pierre de Rome, le golfe de Naples, etc... ; j'ai passé dans dix mille rues, j'ai admiré

cinq cents places, j'ai étudié cent monuments.. J'ai vu des pierres de toutes natures, de toutes dimensions, de toutes formes, mais hélas! je n'ai pas vu les populations qu'elles abritent...

C'est qu'il n'y a guère que les rois qui, à leur passage, les attirent et les groupent sous leurs regards, — les rois et les saltimbanques.

Moi aussi je voyage, mais insoucieux des dépenses et des dates; je ne laisse aucune affection derrière moi; je ne puis pas être volé; mon esprit n'est point, comme le vôtre, inconsciemment injuste pour le pays voisin, pour la beauté étrangère et rivale: j'apprécie tout avec une souveraine et philosophique équité. Deux heures de travail par jour paient la liberté et le plaisir des vingt-deux autres. Mon estomac, grâce à Dieu, est moins exigeant que mon esprit, et j'aime ce sort. Les villes que je visite sont toujours en fête pendant mon séjour, et je vois leurs fils et leurs filles en gaie toilette se presser, chaque jour, sur la promenade où nous avons dressé notre tente.

— ?....

— Oui, un seul homme pourrait dépeindre exactement les physionomies et les caractères des races européennes, et cet homme, c'est moi! Parce qu'aucun autre qu'un baladin intelligent et observateur ne les voit de si près, si assidûment, si intimement, et cela dans l'expansion de leur curiosité et de leur joie. Quelle étude à faire que celle des manières dont tel ou tel peuple déguste un plaisir! Je pourrais dire où sont les spectateurs les plus naïfs comme les plus sceptiques. En Provence on reçoit un calembour autrement qu'en Normandie, et je citerais maintes villes où il m'a été toujours impossible d'allumer ma verve: l'esprit y gèle.

— ?....

— Oui, plus tard peut-être, j'écrirai aussi moi mes mémoires avec des notions toutes nouvelles de géographie spéciale. Comprenez-vous déjà comment, avec ses hontes, ses ennuis, ses privations, mon existence vagabonde peut m'être chère.

Mais ce n'est pas tout: même sur vos places, je m'ébahis, badaud à mon tour, non pas des cabrioles de mes camarades,

mais de vous tous, qui leur jetez, le cigare aux lèvres, un regard dédaigneux ou distrait. Quels types attrayants ou grotesques, parmi vous, passent et repassent ! Quels étranges lambeaux de conversation j'ai indiscrètement recueillis !...

— !....

— Oh ! je ne veux pas vous importuner davantage. D'ailleurs je vous en ai dit assez pour vous laisser pressentir ce que nous sommes ; vous pouvez deviner nos joies et nos misères. Quant à notre avenir?... On sonne chez vous... Je vous remercie d'avoir écouté patiemment mon bavardage et je vous dis adieu. Je repasserai peut-être à Angers dans une douzaine d'années.

Ainsi parlait Domingo, le 26 juin 1873.

EUG. G.

E. BARASSÉ, *éditeur-gérant.*

# REVUE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE

# DE L'ANJOU

Publiée sous les auspices du Conseil général.

NOUVELLE SÉRIE ILLUSTRÉE,

12 francs par an.

SIXIÈME ANNÉE.

TOME PREMIER.

Deuxième livraison. — Août 1873.

## SOMMAIRE :

Histoire de l'abbaye et de la ville de Beaulieu, près Loches (2 <sup>e</sup> article).	L. ARCHAMBAULT.
De l'adoucissement des peines.	Camille BOURCIER.
L'existence de Dieu.	G.
Les artistes angevins, peintres, sculpteurs, maîtres-d'œuvre, architectes, graveurs, musiciens, d'après les archives angevines (suite).	C. PORT.
Canserie : Les vacances et la libération du territoire ; lettre au roi de Prusse.	Edg. G.
Histoire de l'Université d'Angers (2 <sup>e</sup> volume, 9 <sup>e</sup> feuille).	P. RANGEARD.

ANGERS

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DE E. BARASSÉ, RUE SAINT-LAUD, 83.

1873

# LIBRAIRIE DE E. BARASSÉ.

## DICTIONNAIRE DES USAGES RURAUX ET URBAINS

Pour tous les cantons du ressort de la Cour d'appel d'Angers

(DÉPARTEMENTS DE MAINE-ET-LOIRE, MAYENNE, SARTHE)

Par MM. A. ROBERT et E. GASTÉ, avocats.

1 vol. grand in-18. — 3 fr. 50

## HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ D'ANGERS

DE PIERRE RANGEARD

Ouvrage entièrement inédit

Tome 1<sup>er</sup>. — 6 fr.

## DESCRIPTION DE LA VILLE D'ANGERS

ET DE TOUT CE QU'ELLE CONTIENT DE PLUS REMARQUABLE

Par PÉAN DE LA TUILLERIE, Prêtre de Châteaugontier

Nouvelle édition avec plan

*Augmentée de notes critiques et de recherches historiques sur les Rues, les Hôtels et les principales maisons d'Angers, d'après les documents inédits des Archives du Département et de la Mairie,*

Par M. Célestin PORT,

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique et de la Commission de la topographie des Gaules, licencié ès-lettres, officier d'Académie, lauréat de l'Institut,

ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE.

Prix. . . . . 5 fr.

### OUVRAGES PARUS

<b>Carte de Maine et Loire</b> , par M. FOURCAULT, gravée (1873), coloriée. . . . .	4	.
<b>Plan d'Angers</b> , par M. DUVEAU . . . . .	2	.
<b>Tarif des bâtiments</b> , par M. GESLIN. . . . .	2	50
<b>Géographie de Maine et Loire</b> , avec carte, par M. LABESSIÈRE	1	.
<b>Carte géologique de Maine et Loire</b> . . . . .	6	.
<b>Carte historique et monumentale de l'Anjou</b> , par M. LABESSIÈRE.		
Prix : Edition en noir. . . . .	3	.
Avec armoiries coloriées. . . . .	5	.
Sur toile vernie, gorge et rouleau. . . . .	10	.
<b>Carte murale de Maine et Loire</b> , par M. LABESSIÈRE. . . . .	8	.
— — coloriée, collage sur toile, avec œillet . . . . .	12	50
— — — collée sur toile vernie, gorge et rouleau. . . . .	17	.
<b>Guide de l'Apiculteur</b> , par M. DEBEAUVOYS (6 <sup>e</sup> édition), revue, corrigée et augmentée de deux chapitres sur la fécondation et sur les combats des reines, enrichie de nouvelles gravures. 1 vol. in-12	2	50

a  
✓

# HISTOIRE

DE

## L'ABBAYE ET DE LA VILLE DE BEAULIEU

PRÈS LOCHES (1).

---

### CHAPITRE III.

#### CONSTRUCTION DU MONASTÈRE. — CONSÉCRATION DE L'ÉGLISE.

Après avoir assuré l'existence matérielle des moines, Foulques-Nerra chercha l'homme qu'il devait mettre à la tête du monastère, afin de le consulter sur les constructions à élever. Son choix se fixa sur Odon, déjà abbé de Saint-Genou, diocèse de Bourges, et de Saint-Pierre du Moutiers, diocèse de Nevers, établissements de l'ordre de Saint-Benoît. L'ancien bréviaire de l'abbaye de Beaulieu nous apprend, en effet, qu'Odon vint visiter le terrain concédé, avant la construction des bâtiments, et qu'il donna des plans, probablement en ce qui concernait surtout les aménagements intérieurs. Lorsque les travaux furent terminés, le comte d'Anjou voulut faire consacrer l'église, et pour présider à cette cérémonie il s'adressa à Hugues de Châteaudun, alors archevêque de Tours. Mais ce dernier, qui avait à se plaindre de Foulques, répondit qu'avant d'élever au Seigneur des églises nouvelles, le comte devait rendre les biens ecclésiastiques dont il s'était injustement emparé. Furieux de cette réponse hautaine, le fondateur voulait se faire justice immédiatement, mais sur les conseils des seigneurs de sa cour, il prit une résolution plus habile, et partit

---

(1) Voir la livraison de juillet 1873.



pour Rome, afin d'offrir au Saint-Siège le monastère qu'il avait fondé et construit sur son propre domaine (*in ipso alodo*).

Le trône pontifical était alors occupé par Jean XVIII. Foulques-Nerra, porteur de riches présents, fut bien reçu par la cour de Rome : l'offre qu'il fit de l'abbaye de Beaulieu fut immédiatement acceptée, et, à la demande du Pape, le comte d'Anjou repentant fit une confession générale de ses fautes. Comme pénitence, il dut entreprendre un pèlerinage au tombeau de Notre-Seigneur, et, docile aux ordres qu'il avait reçus, l'illustre pénitent partit pour la Palestine : tous les récits de ce voyage offrent un caractère passablement légendaire, dont il faut savoir extraire la vérité. Après avoir essuyé une violente tempête, éprouvé de grandes difficultés de la part des infidèles pour visiter le Saint-Sépulchre, Foulques-Nerra, heureusement sorti de toutes les épreuves auxquelles il avait été soumis, revint à Rome après un temps nécessairement assez long, et trouva sur le trône pontifical Serge IV, qui avait succédé au pape Jean XVIII. Le pèlerin rencontra dans le nouveau pontife la même bienveillance que dans celui qui n'était plus. Serge IV accepta comme son prédécesseur l'avait fait le don de l'abbaye de Beaulieu, et les deux Chartes d'acceptation sont citées par Dufour, dans son *Dictionnaire de l'arrondissement de Loches*. Le cardinal Pierre, évêque de Viterbe, qui avait été chargé par Jean XVIII de procéder à la consécration de l'église, fut confirmé dans cette mission par le nouveau pontife.

Cependant Hugues de Châteaudun qui avait appris la donation faite par Foulques-Nerra, au Saint-Siège, de l'abbaye de Beaulieu, se rendit de son côté à Rome, pour défendre ses droits. Dans une assemblée de prélats convoquée pour juger la difficulté, la question fut tranchée en faveur du comte d'Anjou, par ces motifs donnés par le cardinal Pierre, que Foulques ayant élevé sur son propre fief et de ses propres deniers un monastère à la Sainte-Trinité et aux Saints-Anges, pouvait faire ce que bon lui semblait de cette fondation, qui lui appartenait complètement. Hugues reconnut lui-même les droits du Saint-Siège, renonça à ses prétentions, et revint en France.

La consécration de l'église de Beaulieu fut faite quelque temps

après, devant une foule nombreuse, en partie hostile au comte d'Anjou. Le soir même de la cérémonie, une grande tempête, secouant violemment le nouvel édifice, enleva le toit et les poutres. Le fondateur fit immédiatement réparer les désastres causés par l'ouragan, mais cet événement fut considéré par une partie des assistants comme une punition du ciel, qui n'avait pas voulu que les canons de l'Eglise fussent transgressés impunément.

Tel est le récit simple et fidèle des événements qui accompagnèrent la fondation du monastère et la consécration de l'église. Mais le lecteur a pu remarquer qu'aucune date n'a été fixée aux événements que l'on vient de raconter. C'est que les auteurs ne sont pas d'accord sur ces dates, et cependant une question archéologique (celle de la reconstruction de l'église) vient leur donner une importance toute particulière :

Quelle est la date de la fondation ?

Quelle est la date de la consécration ?

Une nouvelle consécration a-t-elle suivi la première ?

Telles sont les questions qu'il importe de résoudre.

Citons d'abord les auteurs qui ont relaté la fondation de l'abbaye de Beaulieu : cet exposé sera fait aussi brièvement que possible. Nous ne transcrivons que les passages qui s'appliquent spécialement à la question controversée, renvoyant pour le surplus aux ouvrages cités.

Raoul Glaber (1), qui est contemporain des faits, raconte la construction faite par Foulques-Nerra, au retour d'un voyage à Jérusalem, d'une magnifique église en Touraine, à un mille de distance de Loches. Hugues, archevêque de Tours, ayant refusé de consacrer l'édifice, Foulques se rendit à Rome, fit de grands présents au pape Jean XVIII, alors sur le trône pontifical, lui offrit le monastère, et revint avec le cardinal Pierre, légat du pape, qui consacra l'église au grand mécontentement des évêques. Au moment de la consécration et vers la neuvième heure, une violente tempête s'éleva :

---

(1) Rodolphe ou Raoul Glaber, religieux de l'ordre de Cluny, vivait au temps de Robert et de Henri I<sup>er</sup>; il est auteur d'une Chronique qui comprend la période de 980 à 1045.

« Deinde vero, solutis laquearibus, universæ ejusdem trabes,  
 » simulque tota teges per pignum ejusdem templi occidentalem,  
 » in terram corruentes, eversum ierunt. » Raoul Glaber, l. II,  
 chap. IV.

Ce récit n'est pas daté ; il nomme le pape Jean XVIII, et ne cite pas son successeur Serge IV ; il ne parle que de la chute de la toiture qui aurait été entraînée sur le pignon occidental : remarquons en passant l'inexactitude de la traduction Guizot, qui rend *laquearibus* par voûtes.

La Chronique de Tours abrégée donne seulement les lignes suivantes :

« MX. Abbatia Belliloci, et ecclesia sancti Florencii de Ambazia a Fulcone Nerra fundantur, » page 187.

Ici la date de fondation est indiquée et portée à l'an mil dix.

L'auteur du livre intitulé : *Gesta Cons. Andeg.* (1) copie d'abord le récit de Raoul Glaber, et raconte la construction de l'abbaye lorsque Jean XVIII était encore sur le trône. Puisant ensuite à une autre source, il nomme le pape Serge IV, parle du voyage de Foulques à Jérusalem, et répète alors presque textuellement une phrase de son premier récit, laquelle est ainsi conçue : « Qui » regressus Lochis, ultra Angerem fluvium, Bello loco scilicet, » ecclesiam in honore sancti Sepulchri, monachos cum abbate » imponens, ibi construxit. »

La phrase est tellement identique qu'on ne peut y voir qu'une répétition, et d'ailleurs il ne s'agit pas de deux consécérations distinctes, puisqu'il n'est parlé que de construction, *ibi construxit*.

Baronius (2), dans ses *Annales*, fixe à l'année 996 la date de fondation de l'abbaye de Beaulieu. Il attribue à l'antipape Jean XVI, l'envoi du légat Pierre, et profite de l'antagonisme qui parut exister entre les évêques de France et le Saint-Siège, pour

(1) Jean, moine de Marmoutier, qui vivait sous le règne de Henri II, roi d'Angleterre.

(2) Baronius César, né à Sora en 1538, mort en 1607, devenu supérieur de la congrégation de l'Oratoire, protonotaire apostolique et cardinal, auteur des *Annales ecclésiastiques*.

tonner contre celui qui avait causé tant de schismes dans la chrétienté.

Nous ne dirons pas comme Luc Holstenius, que nous sommes prêts à montrer huit mille faussetés dans le livre de Baronius, et ce pour cause. Mais comme cette opinion est isolée, et complètement en dehors des sentiments de tous les autres auteurs, nous penserons que c'est une erreur qui fait partie des huit mille signalées par son savant contradicteur. D'ailleurs, les chartes originales ne permettent pas de s'arrêter un seul instant à cette opinion.

Alexandre (1), dans son *Histoire ecclésiastique*, tome VI, semble avoir parfaitement compris les différentes phases de la construction de l'abbaye. Voici le résumé de sa narration :

« Glaber rapporte que le pape Jean XVIII envoya de Rome le cardinal Pierre, à la prière de Foulques-Nerra, pour consacrer l'église de Beaulieu. On accusa à cette occasion le souverain pontife d'avoir porté atteinte aux canons de l'Eglise, et cette consécration causa un grand mécontentement aux évêques. *Mais les choses ne se passèrent pas ainsi que le dit cet auteur* : les privilèges du monastère furent d'abord accordés par Jean XVIII.

» Privilegii illius insoliti rescriptum, Hugonem archiepiscopum Turonensem commovit, qui Romam accedens, summis precibus a Sergio IV, Joannis successore contendit ut monasterii consecrationem sibi juxta canones et Justinianam legem, permetteret. »

Hugues fut repoussé dans ses prétentions et reconnut lui-même les droits du Saint-Siège :

« Consecratio ecclesiæ Bellilocensi, peracta est anno MX, ut testatur chronicon Turonense. »

Mabillon (2) est le seul qui, dans ses *Annales bénédictines*, parle de deux consécrations. Suivant lui, l'une aurait eu lieu en 1007 par le cardinal Pierre, et l'autre en 1012, par le même prélat, après une reconstruction de l'église détruite par la tempête

(1) Noël Alexandre, savant dominicain, né à Rouen en 1639, mort en 1724, auteur d'une grande *Histoire ecclésiastique*.

(2) Mabillon, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né en 1632, mort en 1707.

qui s'éleva au moment de la première dédicace. Il faut ajouter, que pour se conformer au sentiment de Baronius, Mabillon fait remonter à l'an 997 la fondation du monastère, remplaçant seulement par le pape Grégoire V l'antipape Jean XVI. Ce récit ne fait que coordonner, en les admettant toutes, les différentes versions qui viennent d'être rappelées : au milieu de cet éclectisme malheureux, il n'y a qu'une chose nouvelle, la relation de deux consécérations. Or, Mabillon qui vivait au XVII<sup>e</sup> siècle, n'a pu être qu'un compilateur, et ses assertions n'acquièrent du poids qu'à la condition d'être appuyées sur la relation de quelqu'auteur plus rapproché des événements. Quel est l'écrivain qui a parlé de ces deux consécérations ? Aucun. Il a voulu expliquer l'erreur commise par l'auteur du *Gesta Cons. Andeg.*, et imaginé les deux cérémonies : mais il a aggravé le mal en voulant y porter remède.

Citons, pour mémoire seulement, les ouvrages de Don Martène, de d'Achéry et de Fleury, dont l'analyse entraînerait trop loin, et arrivons aux pièces sérieuses, qui doivent trancher les questions que nous nous sommes posées.

En première ligne, il faut placer les deux bulles octroyées au monastère par les papes Jean XVIII et Serge IV. Elles ont été rapportées toutes deux *in extenso* par Dufour ; mais leur importance est telle, qu'il nous a semblé utile de les reproduire, et on les trouvera ici dans les pièces justificatives. Elles indiquent clairement que l'offre de l'abbaye a été faite par Foulques-Nerra à Jean XVIII : ce dernier a accepté la donation, mais rien de plus : il n'est point question de consécration, ni de projet de consécration. Toute autre est la bulle accordée par Serge IV : « Quem locum ego, per metipsum *sacrare* non volens, quemdam nostrum suffraganeum episcopum, illuc *direxi*, ut ipse, monasterium vice S.-Petri ac nostra, *sacraret ac benediceret*. »

Il paraît difficile de trouver quelque chose de plus précis que ce passage. Serge IV, qui n'est monté sur le trône pontifical que le 31 août de l'an 1009, déclare que c'est lui qui a délégué au cardinal Pierre les pouvoirs nécessaires pour consacrer l'église de Beaulieu : les termes qu'il emploie, indiquent formellement une seule et unique consécration, couronnant l'œuvre de Foulques-

Nerra, et terminant la série des difficultés qui avaient accompagné l'acceptation du don du monastère par le pape Jean XVIII, son prédécesseur, mort quelques mois auparavant.

Pour compléter la preuve, voici une pièce importante, citée par D. Galland (p. 30), avec ce titre : Testification du pape Serge IV de la fondation de l'abbaye de Beaulieu, soumise au Saint-Siège, recueillie des archives de Beaulieu.

« Igitur Fulco Nerra Andegavorum comes famosissimus, nullum adire disponens Romam petiit ut sua peccata ac peregrinationis propositum Domino Papæ Sergio quarto humili confessione pendere proprio decernente cœnobium in honore sanctæ et individuæ Trinitatis, Patris et Filii et Spiritus sancti, atque simul in honore cœlestium agminum super quæ Deus sedet, hoc est Cherubim atque Seraphim, nec non sancti et gloriosi sepulchri dominici, omniumque sanctorum, statuit construere. Ab eodem audivit pontifice, quâ in parte ipsarum aras componeret, quod quidem cœnobium in prospectu Lochensis Castri ad orientalem partem ædificare *cœpit*, dominum Odonem religiosum abbatum Sancti Genulphi ad hoc evocans, ut et ipsius extruendi cœnobii *dispositor* et pastor efficeretur.

Dedit ergo idem Fulco comes ad substantiam monachorum ibidem Deo servientium, vinearum, pratorum, silvarum, agnarum culta et inculta, servos et ancillas, per diversa loca, ut chartæ apud eos conservatæ demonstrant. *Fundatum est denique* Bellilocum monasterium, atque instantiâ gloriosæ Hildegardis, Fulconis comitis uxoris ad *finem mirifice perductum* in quodam alodo in prospectu Lochensis Castri, quem quidam alodum genesto repletum quidem prænominati Castri, et sanctæ Mauræ vassus, nomine Magelianus possidebat, qui digna recepta pecunia, insuper comite illum super humeros famulante ab alodi medio ad pontem subventus est magnificus comes, dum eum deposuit stultus a proprio expellitur alodo.

Quod quidem cœnobium est mirifice, ut dictum est, ad finem perductum seu totum alodium, ipse comes Sancto Petro ejusdem sedis regimen obtinentibus sub annuali censu trium solidum Pictaviensium perpetuali dono promisit.

Ad hoc dominus *Papa Sergius IV*, transmisit quemdam episcopum et cardinalem, nomine Petrum, qui monasterium Bellilocense in veneratione sanctissimæ et individuæ Trinitatis et cœlestium agminum consecravit anno 1010, mense maio, quasi alodium et prædium proprium Sedis apostolicæ, quia ab initio foundationis fuit exemptum et immediate subditum ecclesiæ Romanæ. »

Les différentes phases de l'édification de l'abbaye de Beaulieu sont parfaitement indiquées dans cette pièce authentique recueillie par D. Galland sur l'original :

1° Foulques Nerra manifeste au Saint-Siège l'intention où il est de construire un monastère (statuit construere);

2° Il charge l'abbé Odon de la direction générale de la future abbaye (ipsius *extruendi cœnobii dispositior* et pastor);

3° Il pourvoit à l'existence des moines et enfin fonde le monastère, « *fundatum est denique, Bellilocum monasterium*; »

4° Il va à Rome et offre l'abbaye au pape Serge IV qui désigne le cardinal Pierre pour procéder à la consécration, et cette consécration eut lieu au mois de mai 1010.

Enfin, nous terminerons cette trop longue discussion en citant un extrait de la Chronique de Beaulieu, relaté par D. Galland. Cette Chronique confirme ce que nous venons de dire, et ne doit laisser aucun doute dans les esprits :

« Regale monasterium sanctissimæ Trinitatis de Bello loco situm est in diœcesi Turonensi, juxta fluvium Andriam, e regione Castri Lochensis ad orientem plagam : urbem habet annexam Bellilocum nomine ob situm et aeris salubritatem ita nuncupatam. Nec immerito sane, si enim provincia Turonensis bene appellatur Franciæ Hortus, Bellilocum dici debet vivivarium talis horti.

Fundatorem habet Fulconem Nerra, comitem Andegavensium, circa annum *millesimum septimum*, qui quidem Fulco, ut refert illustrissimus cardinalis Baronius, a Fulberto Carnotensi episcopo, monitus est, ut non contemnat Deum.

Quod quidem, ad instantiam Fulconis comitis, sub protectione

sanctorum apostolorum Petri et Pauli ita mirifice ad finem perductum seu totum alodium ipse comes sub annuali censu triduum solidum Pictaviensium perpetuali dono promisit, et ad hoc domnus Sergium IV Papa transmisit quemdam episcopum nomine Petrum qui monasterium Bellilocense in veneratione consecravit, neque ipsum a quovis episcopo aut archiepiscopo pro aliquo jure aut ordinatione molestiam sustineat, sub *excommunicationis pœnâ graviter canit summus Pontifex Joannes decimus octavus*, qui a vivis desiit anno 1009, decimo octavo julii. Idem, a *Sergio Papa quarto* Joannis successore, *denuo* in tutelam acceptam, et de ejus mandato a cardinali Petro consecratum, *pontificatus sui secundo*, anno ab Incarnatione Domini millesimo decimo mense maio. »

Cette Chronique n'est pas très-ancienne, puisqu'il y est question de Baronius qui vivait au seizième siècle, mais cependant elle a été écrite à une époque où toutes les pièces du chartrier de Beaulieu étaient intactes, et une erreur n'est pas possible, quand il s'agit d'écrire sur les originaux l'histoire de la maison même à laquelle l'auteur appartenait : or, elle contient les faits suivants, que nous considérons comme certains, et qui serviront de conclusion à ce chapitre :

L'abbaye de Beaulieu a été fondée en 1007.

Le pape Jean XVIII a accepté la donation du monastère qui lui avait été faite par Foulques Nerra, et a désigné le cardinal Pierre pour consacrer l'église.

Après la mort de ce souverain pontife, Serge IV, son successeur, acceptant également la donation du comte d'Anjou, a confirmé la nomination du cardinal Pierre.

La consécration de l'église a eu lieu au mois de mai de l'an 1010.

Il n'y a pas eu, et il ne pouvait y avoir une seconde consécration.

---



## CHAPITRE IV.

## PROSPÉRITÉ DE LA VILLE ET DE L'ABBAYE DE BEAULIEU.

1010 — 1300.

Sous l'habile direction de l'abbé Odon, l'abbaye ne tarda pas à prospérer. Il ne pouvait en être autrement. C'était l'heure de la foi vive et des retours subits vers Dieu; la civilisation, avec ses besoins incessants de jouissances, n'avait pas encore émoussé les ardeurs religieuses du peuple; le clergé avait alors un immense pouvoir : mais quel usage faisait-il de cette puissance que l'on a tant critiqué? Il serait facile, l'histoire à la main, de montrer qu'eux seuls, les ministres d'une religion de paix et de pardon, avaient réprimé les abus de la force, et comprimé les passions formidables de l'époque. À quel point se seraient arrêtés ces farouches seigneurs du moyen âge, dans leurs sanglantes fantaisies de conquêtes ou de représailles, si le christianisme, par ses prêtres et ses moines, n'avait opposé à leurs emportements une calme fermeté, à leur orgueilleux égoïsme, un dévouement incessant et sans bornes! Que d'âmes brisées par l'injustice ont cherché le repos dans les profondeurs du cloître! Que de corps torturés par la faim, après le pillage et l'incendie, ont reçu dans les monastères leur pain quotidien! Aussi, le peuple sentait que c'était là seulement qu'il pouvait trouver aide et protection; il aimait et respectait ces hommes qui, sous leurs simples habits de bure, ne craignaient pas de parler haut et ferme à leurs oppresseurs.

Il ne faut donc pas s'étonner si la période de temps qu'embrasse ce chapitre, a été une ère de prospérité pour l'abbaye de Beaulieu. Indépendamment des causes générales que nous venons d'esquisser, le monastère jouissait d'une situation exceptionnelle. Fondé par Foulques Nerra, il fut nécessairement protégé par tous les successeurs du noble comte d'Anjou; il faut ajouter que cette

fondation avait eu un éclat extraordinaire, par suite des difficultés considérables qu'il avait fallu vaincre pour arriver au but désiré; en outre, elle était un lien entre la maison d'Anjou et le Saint-Siège, puisque les souverains pontifes avaient accepté la donation qui leur en avait été faite. Comme conséquence de cette donation, les abbés de Beaulieu déclarèrent relever directement du Saint-Siège, et, après plusieurs démêlés avec les archevêques de Tours qui prétendaient à une autorité ecclésiastique et judiciaire sur le couvent, ces derniers durent reconnaître la légitimité des prétentions de leurs adversaires et renoncer à toute ingérence dans les affaires de l'abbaye.

Foulques Nerra avait enrichi l'église d'un morceau de la pierre du tombeau de Notre-Seigneur, par lui rapporté de Jérusalem. D. Galland nous apprend que pour honorer cette précieuse relique, le comte d'Anjou fit construire, après la dédicace et à l'angle méridional de l'entrée de l'édifice, un clocher finissant en dôme comme le Saint-Sépulchre : ce clocher ne fut démoli qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. Qu'est devenu le fragment de pierre exposé pendant si longtemps à l'adoration des fidèles ?

Le fondateur avait également donné aux religieux les corps de saint Chrysale et saint Darin, reliques dont le pape Serge IV lui avait fait présent lors de son voyage à Rome.

Pendant toute sa vie, le comte d'Anjou dut prendre un soin spécial de l'abbaye : nous savons notamment qu'il fit construire, pour l'usage des moines, un magnifique château-d'eau, qui était encore debout au siècle dernier, et dont il sera question dans la portion de ce travail consacrée à l'archéologie. Du reste, Beaulieu était pour lui un lieu de prédilection, puisque, parmi les nombreuses églises par lui construites, il choisit celle-ci comme dernière demeure. Surpris par la mort, à Metz, en 1040, au retour d'un nouveau voyage à Jérusalem, le comte d'Anjou fut transporté à Beaulieu par les soins de Thierry de Luxembourg, qui présida à ses funérailles comme évêque de Metz, et comme son allié, du côté de l'impératrice Cunégonde; il fut enterré dans l'église de l'abbaye. — « On lui fit, dit D. Galland, un mausolée en » forme de chapelle voûtée proche le mur de la porte du chapitre

» qui sert aujourd'hui de sacristie sous les orgues. Ce tombeau » était assez simple, fait de pierre de tuffe, portant sa figure de » la même pierre. »

Geoffroy, fils de Foulques, assistait aux funérailles de son père; il fit don à cette occasion, aux moines de Beaulieu, de l'église de Saint Ours, située dans la ville de Loches. — « Ego, Gauffredus, Andegavorum comes, sicut et antecessoris mei animam meam salvare cupiens, pro amore venerabilis matris meæ Hildegardis, comitissæ, et pro redemptione animæ patris mei Fulconis comitis, loco Bellilocensi, ubi ipse requiescit, et habitatoribus ejusdem loci presentibus, sive futuris, concedo ecclesiam Sancti-Ursi, cum omnibus ad se pertinentibus, turris videlicet pratis et vineis, silvis, aquis molendinis, servis et ancillis. » (D. Galland.)

Vers la même époque, Hildegarde donna à l'abbaye la terre de la Roche aux Moines, paroisse de Mozé, près Beaufort, diocèse d'Angers. Dans la Charte, cette terre est appelée *de Grauliaco*.

Pendant que le monastère croissait en richesse, la population de la petite ville s'augmentait. L'ancien Burgum était groupé autour de l'église Saint-Pierre, c'est-à-dire du côté de Corbéry; en quelques années l'espace compris entre cette église et l'abbaye fut couvert d'habitations, car dans ces siècles de foi la proximité d'une maison religieuse était une protection aussi efficace que celle du château le mieux fortifié : aussi voit-on encore à Beaulieu des portions de maisons datant des douzième et treizième siècles; et, au moment de l'invasion anglaise, la petite ville avait à peu près l'étendue qu'elle a de nos jours.

Les religieux perdirent de puissants protecteurs, lorsque le château de Loches fut pris par Philippe-Auguste sur les rois d'Angleterre, représentants des comtes d'Anjou. Du reste, depuis longtemps déjà la situation n'était plus la même, car, soit que le comté d'Anjou fût réuni à la couronne d'Angleterre, soit qu'il devînt un apanage direct de la couronne de France, le monastère ne pouvait plus espérer trouver dans les nouveaux possesseurs la sollicitude bienveillante que les héritiers directs de Foulques Nerra lui avaient en tout temps conservée. Mais les religieux de

Beaulieu étaient assez puissants, pour, dorénavant, se défendre eux-mêmes. Une suite non interrompue de chartes et de bulles obtenues soit des grands de la terre, soit des souverains pontifes, formaient à leur profit un faisceau de preuves convaincantes de leurs droits et de leurs prérogatives. Ajoutons que, ainsi qu'on l'a vu constamment dans toutes les communautés religieuses, chaque membre était une sentinelle attentive et vigilante, prête à signaler le plus petit empiètement, et qu'au moindre signal les abbés, au nom de toute l'association, n'hésitaient pas à repousser avec vigueur toute attaque, même détournée, dirigée contre leurs possessions.

Lorsque la famille des Dreux de Mello devint maîtresse du château de Loches, par suite de la donation que Philippe-Auguste leur en avait faite, des contestations s'élevèrent à différentes fois entre les moines de la plaine et les seigneurs du coteau. Ces derniers ne purent avoir facilement raison de leurs adversaires, et les guerriers, bardés de fer, durent traiter d'égal à égal avec les religieux couverts du froc.

Le château de Loches fit enfin retour à la couronne de France, par suite de l'acquisition qu'en fit le roi saint Louis, de Guillaume de Mello, dans le courant de l'année 1249, et la situation des moines de Beaulieu se trouva encore améliorée par cette acquisition. En général, en effet, les communautés religieuses tenaient pour la royauté contre les seigneurs qui représentaient la féodalité; les rois ne l'ignoraient pas, et tout en favorisant l'affranchissement des communes, qui était le coup mortel porté aux grands fiefs du royaume, ils voyaient également avec bienveillance, et traitaient avec faveur les monastères qui les aidaient dans l'entreprise si politique qui amena l'unification et la grandeur de la France.

Telle fut la situation de l'abbaye de Beaulieu jusqu'au commencement de la guerre de cent ans. Elle peut se résumer en deux mots : prospérité constante, et agrandissement incessant de ses possessions.

Il nous reste à faire connaître, le plus brièvement possible, les

événements qui marquèrent le gouvernement de chaque abbé, pendant cette période de temps.

1007 — Odón, abbé de Saint-Genou, administra pendant de longues années le monastère de Beaulieu, où il demeurait habituellement ; à sa mort, il fut inhumé dans l'église abbatiale. Odon avait fait une association de prières avec les membres du chapitre royal de Loches. Cette association dura jusqu'à la fin des guerres religieuses, et à cette époque des contestations s'élevèrent sur certains droits de préséance dans les cérémonies du culte. Les religieux de Marmoutiers furent choisis comme arbitres de ces différends, et, en 1600, ces derniers rendirent une sentence, par laquelle les droits de préséance furent accordés alternativement aux parties en désaccord, savoir, aux religieux de Beaulieu pendant les années impaires, et aux chanoines pendant les années paires.

1067 — Etienne surnommé de Beauvais acheta du sire Sanctio (Sanche) l'église de Lahaye, qui depuis cette époque fit partie du patrimoine de l'abbaye.

1070 — Raoul ou Radulphe, fils de Foulques, seigneur de Langeais, devint au bout de quelques années archevêque de Tours. Ce prélat fut surnommé l'ennemi de Dieu, et à la sollicitation de Philippe I<sup>er</sup>, roi de France, Foulques le Réchin entra sur ses terres et le chassa de son siège. Ce fut lui qui transféra de l'église de Verneuil dans celle de Loches le corps de saint Baud, ancien évêque de Tours.

1097 — Pierre fut élevé au titre d'abbé sous le pontificat d'Urbain, et mourut au bout de deux années seulement d'administration.

1099 — Bertrand, son successeur, obtint du pape Pascal II la confirmation des prérogatives de l'abbaye de Beaulieu et le droit d'enterrer les clercs et les laïques de Loches.

1106 — Foulques termina une contestation qui existait depuis longtemps entre les abbés de Beaulieu et ceux de Noyers, relativement à la possession de l'église de Crouzilles. L'archevêque de Tours, Raoul II, au jugement duquel l'affaire fut portée, décida

la question en faveur de l'abbaye de Beaulieu. Ce jugement portait encore concession au monastère des églises de Saint-Pierre de Balesmes, Saint-Jacques de Mouzay, Saint-Pierre de Varennes et Saint-Pierre de Dolus, mais avec la restriction que les moines qui y demeureraient rendraient l'obédience à l'archevêque de Tours, et ne célébreraient la messe, que lorsque ces paroisses ne seraient pas pourvues de curé. Cette sentence fut rendue en présence du pape Pascal II, alors en France.

1123 — Godefroy bâtit l'église de Sainte-Marie-Madelaine de Labaye.

1138 — Girard obtint du pape Alexandre III, qui vint à Tours, la protection spéciale du Saint-Siège. L'abbaye avait reçu de plusieurs princes et seigneurs des donations qui lui étaient contestées : le souverain pontife accorda aux moines un diplôme dans lequel toutes leurs possessions étaient relatées sous le titre de dot ou patrimoine de Beaulieu. (Voir ci-après chapitre VII, patrimoine de Beaulieu.)

17 septembre 1176 — Maurice, d'accord avec Hervé, prieur du monastère de Villeloin, fonda la Chartreuse du Liget, commune de Chemillé sur Indrois, à la prière de Henri II, roi d'Angleterre, qui voulait expier, par cette fondation, le crime qu'il avait commis en faisant assassiner Thomas Becquet, archevêque de Cantorbéry.

1189 — Michel établit une association de prières avec les moines de Corméry.

1207 — Matthieu.

1224 — Hugues fit une transaction avec Dreux de Mello, alors gouverneur de Loches; les religieux abandonnèrent quelques parcelles de terrain joignant le parc seigneurial : de son côté, Dreux de Mello leur accorda le droit de prendre le bois nécessaire à la communauté dans les bois de Grattechien et de Bésoger, faisant partie de la forêt de Loches. Il résulte de cette transaction que la garenne du château de Loches s'étendait jusqu'à la porte de Beaulieu, près Sansac.

1226 — Jean I<sup>er</sup> devint plus tard archevêque de Tours. Ce fut sous son administration que l'église de Saint-Laurent fut érigée en

paroisse : avant cette érection, un religieux du monastère faisait l'office de curé.

18 juillet 1233 — Regnaud, natif de Beaulieu, obtint des papes Alexandre IV, Clément IV et Grégoire X, des bulles confirmatives de l'abbaye de Beaulieu : il mourut au prieuré de Dierre, près Bléré, le 11 décembre 1279.

## CHAPITRE V.

DÉSASTRES DE BEAULIEU ET DE L'ABBAYE. — LES ANGLAIS. —  
AGNÈS SOREL.

1300 — 1500

Nous voici arrivés à ces années fatales, qui furent l'une des époques les plus désastreuses pour la France. Vit-on jamais, en effet, une situation plus pleine de périls que celle du pays à la fin du treizième et au commencement du quatorzième siècle ? Sans entrer dans les détails de cette terrible conflagration, qui fut appelée la guerre de cent ans, et qui est née de la succession des comtes d'Anjou, source des prétentions des rois d'Angleterre à la possession d'une grande partie de la France, il importe cependant d'en résumer le tableau général. Au début, ce fut une guerre terrible, parce qu'il s'agissait du démembrement d'un territoire, appelé nécessairement à l'unité par sa position géographique, et l'affinité des mœurs de ses populations. Mais enfin c'était une guerre semblable à celles qui agitent à chaque instant les peuples : d'une part, des armées étrangères débarquées de leur île pour soutenir les droits de leur maître; de l'autre, des armées nationales, pleines de courage, mais mal disciplinées, mal dirigées, s'efforçant d'opposer une digue vivante à l'invasion. On se battait, Anglais contre Français, à outrance, et la lassitude seule mettait fin pour quelque temps à ces sanglantes mêlées. Ces dates fatales, il faut cependant les rappeler ici. En 1337, Edouard

d'Angleterre, en sa qualité de *Roi de France*, déclare la guerre à Philippe de Valois.

Des dévastations inutiles sont le seul fruit de la campagne, et une paix bâtarde est conclue en 1340 : la reprise des hostilités est signalée par la funeste journée de Crécy, l'une des dates lugubres de notre histoire; heureusement les bourgeois organisent une défense nationale, et s'opposent avec succès aux progrès de l'armée anglaise victorieuse. Calais, notamment, fait une héroïque résistance, et les monarques épuisés concluent, en 1347, une trêve de dix mois. La peste succède à la guerre et enlève un tiers de la population; les compagnies franches, que la paix a privées de leur salaire, pillent tout ce qui se trouve sur leur passage, et Philippe meurt, laissant à son successeur un royaume complètement dévasté : Jean II lui succède. A l'expiration de la trêve, il rencontre le prince de Galles près de Poitiers : nouveau désastre plus terrible que le premier, car la noblesse française est décimée, et le roi fait prisonnier.

Le royaume entier devient alors la proie de la plus déplorable anarchie; les soldats débandés ne reconnaissent plus aucune loi et vivent de rapines; les finances obérées depuis longtemps ne produisent rien, et, malgré les efforts de Marcel, prévôt de Paris, et Robert le Coq, évêque de Laon, le dauphin, circonvenu par les grands, ne tente rien de sérieux pour remédier aux malheurs du pays. A bout de force et de patience, les campagnes se soulèvent, et ravagent à leur tour les châteaux de leurs oppresseurs : le roi Jean captif, depuis deux années, signe un traité par lequel il abandonne à ses ennemis la moitié de la France; puis, comme les Etats Généraux ont rejeté ces conditions désastreuses, l'Anglais met à feu et à sang la Champagne et la Bourgogne, et n'est arrêté que par le traité de Brétigny qui lui concède toute l'Aquitaine. Quelques années se succèdent dans une paix relative : mais, en 1369, Charles V, qui a succédé à Jean, reprend la lutte, aux instigations des Aquitains, et, par une heureuse tactique qui consiste à éviter tout engagement sérieux, parvient à recouvrer une partie des provinces concédées à l'ennemi. Vain espoir dans un retour de la fortune ! Charles VI, qui a succédé à son père, mort



en 1380, devait avoir un règne encore plus lamentable que ceux de ses prédécesseurs. Comme par le passé, les armées de la France sont détruites par l'ennemi, les campagnes sont ravagées, les villes se révoltent ; mais bien plus encore, à côté de ce roi en démence, qui, monté sur le trône enfant, n'est arrivé à l'âge mûr que pour perdre la raison, se dresse la guerre civile dans toute son horreur. Ce ne sont plus des défections particulières, quoique nombreuses, indices de l'abaissement profond des sentiments d'honneur et de patrie, c'est la trahison en masse, pratiquée ouvertement et sans vergogne par deux factions rivales, les Bourguignons et les Armagnacs, qui, étalant leur honte au grand jour, se vendent à tour de rôle à l'Anglais suivant les chances plus ou moins grandes qu'elles ont de dominer Charles VI et de régner sous son nom ! Paris saccagé, un nouveau désastre dans les plaines d'Azincourt, des traités odieux comme celui de Troyes, qui instituent l'étranger régent et héritier de la couronne de France, une mère dénaturée qui signe la déchéance de son fils ; tel est le résumé de cette fatale époque qui devait être la fin de la France, si Dieu ne lui avait porté secours.

Il était impossible que la ville et l'abbaye de Beaulieu n'eussent pas leur part des désastres du temps. Si leur situation, près de l'un des châteaux les plus forts du royaume, les mettait à l'abri des attaques des pillards et des excursions des Malandrins ; si même, aux périodes les plus funestes du quatorzième siècle, ils n'eurent rien à redouter des entreprises criminelles des grands seigneurs révoltés, le voisinage de la forteresse devait nécessairement appeler l'attention des Anglais, et les exposer aux coups des envahisseurs. Il est probable qu'à la suite de la sanglante bataille de Poitiers, les vainqueurs poursuivirent leurs succès, s'avancèrent jusqu'au centre de la Touraine, et, d'après Guillaume de Nangis, plusieurs monastères de cette contrée furent ravagés et pillés. Beaulieu, qui se trouvait presque sur les limites du Poitou, a dû, dès cette époque, souffrir des atteintes de l'ennemi. Voici du reste ce que rapporte Joachim Périon, religieux de Saint-Paul de Corméry, auteur du cartulaire de cette abbaye :

« *Monasterium Bellilocense variis datibus aspicere Angli, a*

quibus, circa annum 1412, spoliatum fuit et, abbate captivo abducto, vastatum, incensumque est. »

Ce fut, en effet, en 1412 que Beaulieu subit son principal désastre. Les factions des Armagnacs et des Bourguignons eurent pour conséquence une nouvelle invasion des Anglais appelés par ces derniers. A la fin de mai 1412, Thomas, duc de Clarence, fils d'Henri, roi d'Angleterre, s'avança jusqu'à Beaulieu, qui n'était alors défendu que par un fossé, prit facilement possession de la petite ville et établit son quartier général dans l'abbaye. Il fit de vains efforts pour s'emparer du château de Loches, et furieuse de cet échec, son armée mit tout le pays à feu et à sang. Les trésors du monastère furent enlevés, les bâtiments et l'église brûlés, et l'abbé, qui était alors André de Bernard, fait prisonnier et emmené en Angleterre. Le grand clocher échappa seul au désastre, et encore fut-il attaqué par ses fondations. Les moines avaient eu le temps, à l'approche du danger, de transporter les reliques au château de Loches. L'abbaye de Beaulieu ne se releva jamais complètement de cette catastrophe, et Gruget, qui vivait dans le seizième siècle, rapporte que, dans sa jeunesse, il ramassait encore du grain brûlé, au milieu des décombres qui n'avaient pu être déblayés. Lorsque des fouilles furent faites, dans le courant de l'année 1870, pour découvrir le tombeau de Foulques Nerra, on trouva, à cinquante centimètres au-dessous du niveau des dalles actuelles, des traces évidentes de cet incendie.

La ville elle-même ne fut pas épargnée. Une de ses rues porte encore le nom de rue Brûlée; et comme les maisons qui la bordent datent du quinzième siècle, il est bien probable qu'on lui donna ce nom sinistre, parce qu'elle disparut dans l'incendie allumé par les ennemis.

*(La suite prochainement.)*

DE  
L'ADOUCCISSEMENT DES PEINES.

---

QUELQUES EXEMPLES TIRÉS DES ANNALES DE L'ANJOU.

---

Qu'on examine la cause de tous les relâchements, on verra qu'elle vient de l'impunité des crimes, et non pas de la modération des peines.

*Esprit des lois, liv. VI.*

Il y a dans notre histoire peu d'époques plus fécondes que la nôtre en attentats odieux contre les personnes et les propriétés : nos révolutions successives ont enfanté des haines sauvages entre les citoyens ; d'abominables doctrines ont justifié le vol, l'incendie, détruit le respect de la propriété : mettant à part les crimes commis dans nos journées les plus néfastes, combien d'assassinats et d'empoisonnements sont jugés chaque jour par nos cours d'assises ! Et il suffit de parcourir les colonnes de nos journaux et de nos statistiques judiciaires, pour se convaincre que les plus généreux efforts restent impuissants, et que le nombre des grands coupables ne fait que s'accroître. Ce n'est donc pas de l'état général de nos mœurs que dérive, comme une conséquence heureuse et nécessaire, l'adoucissement des peines infligées par les tribunaux : on le doit bien plutôt au sentiment mieux compris par des esprits éclairés, de la dignité de l'homme, de sa faiblesse et de sa misère, d'une réhabilitation possible

après la plus déplorable déchéance ; on le doit aux inspirations charitables de la religion, qui prend encore intérêt et pitié pour les êtres les plus coupables, aux enseignements de l'histoire et de la philosophie, qui démontrent que les rigueurs excessives exaspèrent et indignent sans corriger, et que les peines modérées sont les seules équitables, les seules qui soient profitables à la société.

Sans remonter trop loin le cours des âges, que de réformes heureuses ont été effectuées dans notre législation criminelle ! La torture avec ses monstrueuses variétés, le fouet (1), la marque, l'exposition, le bagne, la peine de mort en matière politique, ont été supprimés : l'enfance et la vieillesse sont traitées avec plus d'indulgence ; la charité la plus prévoyante s'efforce de ramener la première dans la voie du repentir ; enfin le droit absolu d'admettre des circonstances atténuantes dans les affaires les plus graves, est une source inépuisable de miséricorde, quelquefois, on peut le dire, de regrettables faiblesses ! Après la condamnation et des épreuves satisfaisantes, la réhabilitation que les magistrats sont si heureux d'accorder, peut venir effacer les traces du passé, et restituer au citoyen redevenu honnête, l'intégrité de ses droits.

Ces réformes sont empreintes de sagesse et d'humanité. Il y en a d'autres encore que sollicitent de leurs vœux de zélés philanthropes ; mais en pareille matière il faut procéder avec mesure, et se garder des rêves et des utopies des hommes peu pratiques qui vivent dans un monde idéal, et ne tiennent aucun compte des mauvais instincts et des détestables passions qui sont développées et entretenues, comme un élément presque fatalement nécessaire, dans les sociétés les plus avancées en civilisation. En un pareil état de choses, les vœux ardents de la philanthropie ne sont malheureusement pas réalisables, et l'abolition de la peine de mort n'est pas possible. La supprimer au bénéfice des scélérats, c'est, on l'a dit avec raison, l'établir en quelque sorte, et la

---

(1) Cette peine a aussi été abolie en Angleterre, mais pour les femmes seulement.

multiplier contre les honnêtes gens : puisse-t-on un jour n'être plus obligé de proclamer cette vérité ! Mais, quant à présent, il est incontestable que la peine capitale est la seule dont l'image terrifie les grands coupables, les fasse hésiter et paralyse quelquefois la main armée du poignard. Un assassin condamné à mort, en 1845, par la cour d'assises de la Sarthe, m'a déclaré après son jugement, en me faisant l'aveu de son crime, qu'il se figurait que la peine de mort était abolie. Depuis près de quinze ans, en effet, il n'y avait pas eu d'exécution capitale dans ce département ; cet homme était un forçat libéré, âgé de 72 ans, qui en plein jour avait assassiné, à coups de pierre sur la tête, et volé une femme âgée, surprise dans son habitation située sur le bord d'une grande route : peu d'heures après on l'avait arrêté vidant tranquillement son verre dans un cabaret voisin. Fronteau a subi avec une résignation chrétienne le supplice qu'il reconnaissait avoir mérité — mais ce supplice nécessaire (plût à Dieu qu'il cessât de l'être !), le seul propre à inspirer une crainte salutaire à certaines âmes endurcies, doit tout au moins devenir de plus en plus rare : ce n'est point avec les tendances humanitaires de notre jury, que l'on peut redouter de le voir fréquemment infligé, et encore le droit de grâce intervient-il souvent pour mitiger les verdicts d'une justice rigoureuse et irréprochable.

Il y a moins d'un demi-siècle, la moyenne des exécutions en France était de quarante par an ; elle a été réduite à neuf dans ces dernières années, de 1867 à 1871, par suite de nombreuses commutations en faveur des condamnés ; avant le Code de 1810, la peine de mort était prononcée dans plus de cent cas différents ; et sous le régime de ce Code elle l'était encore pour vol commis avec cinq circonstances aggravantes : une heureuse réforme, en 1832, a modifié cette rigueur.

L'échafaud s'est naguère dressé dans nos murs pour un homme qui avait abusé de l'hospitalité de l'un de ses voisins, d'un mari qui, après la plus grave des injures, avait généreusement pardonné aux deux coupables : plusieurs tentatives infructueuses ne l'avaient pas découragé ; avec l'aide et l'assistance

de sa complice, il avait enfin lâchement et cruellement ôté la vie à celui qui l'avait traité en ami ; il avait cédé aux excitations incessantes de cette femme : de nombreuses lettres écrites par elle attestaient son impatience et son ardeur, elle y accusait avec cynisme des retards, une indifférence et des hésitations que sa folle passion n'excusait pas. Inclignons-nous sans murmure devant le droit de grâce, le plus beau de la souveraineté, qui a cru devoir commuer sa peine, de sorte que la plus grande qu'elle ait à subir aujourd'hui, c'est le souvenir de l'époux qu'elle a fait égorger dans un infâme guet-à-pens, et de l'amant qu'elle a livré au bourreau : elle a obtenu la grâce des hommes ; après l'expiation, si son cœur en est capable, que Dieu lui fasse grâce également ;

La citation de quelques édits de nos rois, de plusieurs exemples puisés dans les recueils d'arrêts et dans les Annales de l'Anjou, suffiront pour démontrer combien autrefois l'on était peu soucieux des souffrances et de la vie des criminels, et qu'il y a lieu de se féliciter vivement de la mansuétude de notre législation moderne.

La peine de mort était infligée : 1<sup>o</sup> pour vol domestique : celui qui vole son seigneur, disaient les établissements de saint Louis de 1270, et est à son pain et vin, est pendable.

2<sup>o</sup> Pour vol de grand chemin, c'était aussi la mort, et la mort sur la roue.

3<sup>o</sup> Pour vol de nuit avec effraction dans les maisons. (Edit de François I<sup>er</sup> de janvier 1534.)

4<sup>o</sup> Pour faux témoignage et fausse monnaie ; pour faux commis par les huissiers, les comptables, les juges, les fonctionnaires publics.

5<sup>o</sup> Pour sédition (et la définition de ce genre de crime était peu précise) ; en 1382, sous Charles VI, Jean Desmarets, avocat du roi au Parlement, eut la tête tranchée aux Halles ; ceux qui recélaient les accusés et les condamnés pour ce crime étaient punis d'une forte amende ; les insolubles, du fouet et du bannissement.

6<sup>o</sup> Pour hérésie et athéisme : l'Angevin Gujtel fut pendu, en exécution d'un arrêt de 1588.

7° Pour certains cas d'adultère : par arrêt du Parlement de Bretagne, du 27 octobre 1578, la D<sup>lle</sup> Vaugirard, qui s'était rendue coupable d'adultère avec son métayer, eut la tête tranchée, et son complice, *en qualité de vilain*, fut pendu et étranglé. De nombreux arrêts ont été rendus dans des cas semblables.

8° Pour blasphème : en exécution d'un arrêt du même Parlement, du 21 juin 1600, Jean Renaud fut pendu et son corps brûlé ; il était entré déguisé dans l'église de Bocé, près de Baugé, avait proféré à haute voix d'indignes blasphèmes, et avait interrompu le service de la grand'messe.

Pierre Bernier, exécuteur de la haute justice, a été pendu et étranglé, pour avoir juré le saint nom de Dieu, en jouant aux cartes et aux quilles. (Arrêt du 19 août 1655.)

9° Pour sortilège. Je ne parlerais pas d'un procès célèbre et trop connu, si des magistrats angevins n'avaient eu le malheur d'y prendre part ; la commission chargée de juger Urbain Grandier, composée de douze membres (quatorze, suivant quelques auteurs), était présidée par l'indigne Laubardemont ; on remarque au nombre des commissaires trois conseillers au présidial de Poitiers, nommés Roatin, Richard et Chevalier, le président au présidial de Tours, le sieur Cottureau ; parmi les autres membres se trouvait un sieur Riverin, lieutenant particulier de la ville de Beaufort, et le procureur de la commission était le sieur Deniau, conseiller au présidial de La Flèche. Grandier était originaire de Bouëre, près de Sablé : or, Sablé et Loudun même étaient autrefois de la province d'Anjou. La sentence fut prononcée le 18 août 1634, et dès le lendemain, 19, elle fut exécutée ; Grandier fut brûlé vif à Loudun, après avoir subi avec courage les plus cruels tourments de la torture. On attribuait généralement cette condamnation atroce à la vengeance du cardinal de Richelieu, qui imputait à Grandier la publication d'un libelle dirigé contre lui (*La Cordonnière de Loudun*) ; les mœurs du curé de Loudun passaient pour légères, son esprit était caustique et frondeur ; mais, quant à ses sortilèges, nul ne doute aujourd'hui que ses seules armes étaient son éloquence et ses charmes extérieurs : Uriel, Asmodée, Astaroth, etc., etc., dont se disaient possédées

les Ursulines, n'étaient assurément pour rien dans son affaire.

Au xvii<sup>e</sup> siècle également, et pour le même crime de sortilège, Madeleine La Palud fut condamnée à être renfermée pour le reste de ses jours. Cet arrêt est relaté, tome XI des *Causes célèbres*, par M. X..., avocat. J'y lis, page 277, ces lamentables réflexions, qui soulèvent l'indignation de quiconque a le moindre sentiment de la justice : « Je ne vois pas dans le procès qu'on lui a fait de » preuves évidentes qui établissent qu'elle ait été magicienne, » qu'elle ait rien fait de surnaturel, qui portât le caractère du » démon, mais elle a eu cette réputation. . . . . » les juges. . . . ont jugé, dans l'obscurité des preuves de » la magie, qu'on la devait enfermer, et ce parti-là était le plus » sûr. »

*Ce parti-là fait frémir les magistrats de nos jours.*

Par arrêt du 15 décembre 1701, un prêtre fut condamné à faire amende honorable et à être brûlé vif, pour avoir fait un pacte avec le diable, qui devait lui donner trois millions par mois, après la messe.

Le 4 octobre 1687, un berger fut condamné à neuf ans de galères pour sortilège.

Un autre berger, Blaise Leduc, accusé d'avoir fait périr par sortilège plusieurs brebis et agneaux, et rendu plusieurs personnes malades, fut banni à perpétuité de la province d'Is-soudun.

10<sup>e</sup> Pour le rapt. Le 10 février 1738, le marquis Estavannes Mirebel eut la tête tranchée, pour avoir enlevé sa cousine, quoique de son consentement, et l'avoir conduite hors du royaume. (Déclaration du 22 novembre 1730.)

Le présidial d'Angers prononça, en 1588, une sentence devenue célèbre, contre Pierre Laurent, seigneur de la Criloire, qui eut la tête tranchée le 7 mai : il était coupable de rapt à l'égard de Louise de Maillé, veuve du seigneur de Vesins.

Je ne veux pas énumérer tous les autres cas qui pouvaient faire encourir la peine de mort : ce serait pénible et fastidieux pour le lecteur. Je termine par un emprunt que je fais, et je l'avoue ce n'est pas le premier, à l'un de nos plus éminents, je



puis dire aussi l'un de nos plus spirituels jurisconsultes angevins. Reportons-nous aux premiers jours de décembre 1629 : l'Université d'Angers était encore l'une des gloires de notre pays, et l'une des plus florissantes du royaume ; elle attirait dans nos murs un grand nombre de jeunes gens, français et même étrangers ; les habitudes des étudiants étaient, selon plusieurs écrivains, peu régulières ; ils avaient l'humeur batailleuse : n'a-t-on pas fait de tout temps ces reproches à la jeunesse ? . . . . Ils étaient prompts à tirer l'épée qu'ils avaient le droit de porter, et en venaient fréquemment aux mains, soit entre eux, soit avec les bourgeois inoffensifs de la cité. Un jour, vers dix heures de la soirée, une demi-douzaine d'écoliers bretons, jeunes étourdis d'environ vingt ans, sortaient d'un cabaret de la cité après avoir gaiement sablé quelques verres du vin pétillant de la Roche-aux-Moines ou de Montsoreau ; leurs chants, le grand air, n'avaient fait que surexciter leur animation et leur folle gaîté, lorsqu'ils eurent le malheur de rencontrer trois personnages des plus inoffensifs et des moins disposés à prendre part à leurs bruyants ébats. Un vieux serviteur, muni d'un modeste *falot*, qu'il avait soin de tenir *rez terre*, ouvrait la marche ; il était suivi de son respectable maître ; c'était un paisible conseiller au présidial, Jacques Licquet, accompagné de Jeanne Martineau, sa digne épouse. Tous deux venaient de souper chez un de leurs amis ; ils marchaient à pas comptés, et regagnaient leur logis, en commentant les propos, les nouvelles que chacun avait fait circuler au dessert, au moment où le plus grave convive s'épanche quelquefois. Tout à coup la bande joyeuse fond sur eux, forme la chaîne, les entoure d'un cercle formidable, comme pour les forcer à se mêler à leurs jeux, à leurs chants, et à leur danse effrénée : mais Jacques Licquet était de l'école de Pierre Ayrault, le célèbre lieutenant criminel angevin, *celui qui ne riait jamais* : il n'était pas d'humeur à supporter cette mauvaise plaisanterie ; il éleva la voix, et d'un ton impérieux il enjoignit à son laquais de s'ouvrir un passage et d'aller en avant. L'ordre était peu facile à exécuter par un homme, tant brave qu'il pût être, qui n'avait à la main que l'instrument fragile dont nous avons

parlé. L'un des malheureux jeunes gens, le plus vif ou le plus échauffé, prit pour une injure des paroles qui ne s'adressaient même pas à lui, et sans autre forme de procès, il tira son épée et la passa au travers du corps de l'intrépide magistrat qui rendit le dernier soupir peu d'heures après ce déplorable attentat. L'auteur du meurtre s'empressa de fuir ; ses camarades furent arrêtés. L'information fut suivie d'abord au présidial d'Angers ; mais comme plusieurs de ses membres étaient parents ou alliés de la victime, l'affaire fut renvoyée au présidial du Mans : la veuve se pourvut contre cette décision, qui fut cassée par un arrêt du Parlement. Cet arrêt commit M. Crespin, conseiller, pour instruire le procès : les détenus au nombre de trois furent transférés à Paris ; les contumaces, Labarre, Lanois et Montar-fils furent jugés le 17 juin 1630, condamnés à être pendus et étranglés ; tous leurs biens furent confisqués, et l'on devait prélever sur leur prix 4,000 livres pour réparation à la veuve, 4,000 livres pour les enfants, 800 pour les prisonniers de la Conciergerie. Si ces trois jeunes gens s'étaient représentés ou avaient été appréhendés peu de temps après, je ne doute pas que cet arrêt rigoureux n'eût été pleinement exécuté comme celui dont il est question au n° 10.

Les autres accusés présents furent condamnés, savoir : Josselin Frotel, dit Saint-Michel, écuyer, au bannissement pour cinq ans de la sénéchaussée d'Anjou, prévôté et vicomté de Paris, à 8,000 livres de dommages-intérêts pour la veuve, pareille somme pour les enfants, 2,000 pour les prisonniers. Pierre Angier, dit Lahaulle, à trois ans de bannissement, 500 livres pour la veuve, 500 pour les enfants et tous les deux solidairement à 400 livres pour faire prier Dieu pour l'âme du défunt : suivent diverses dispositions, dit Pocquet, à l'égard des autres accusés ; puis faisant droit à la requête des recteur, docteurs et suppôts de l'Université d'Angers, la Cour défendit aux écoliers, quelques titres de noblesse qu'ils pussent avoir, de porter épée de jour et de nuit.

Aux hôteliers, pâtisseries et cabaretiers de donner à boire ni à manger, soit du jour ou de nuit, aux enfants de ville ayant père

et mère, et écoliers étudiant dans ladite Université, à peine d'amende arbitraire. . . . . et aux habitants qui retirent lesdits écoliers, de les laisser vaguer de nuit avec armes. . . . .

Ce règlement a été, par édit du mois de mars 1634, étendu à toutes les Universités du royaume ; il a été défendu à tous les écoliers en droit de porter l'épée, à peine d'être obligés, pour la première contravention, à étudier une quatrième année. Pocquet de Livonnière dit, à l'occasion de cette affaire, que depuis les élèves angevins ont été plus réservés.

Si le crime dont je viens de rappeler les circonstances avait été commis de nos jours, le meurtrier eût pu être arrêté, traduit devant le jury et condamné ; mais comme l'intention de donner la mort n'eut pas, sans doute, été démontrée par les débats, l'accusation se serait transformée en homicide involontaire, et, en conséquence, la peine eut été réduite à quelques mois, deux ans au plus de prison.

Quant aux complices, ils avaient des torts graves, ceux d'avoir participé à une scène inconvenante, injurieuse pour des personnes respectables ; mais nul d'entre eux ne s'attendait, il faut le croire, au coup mortel qui l'a terminée ; et sur la question de savoir s'ils avaient assisté, *avec connaissance*, le principal coupable, je pense qu'ils auraient eu tous de très-fortes chances d'être acquittés par le jury, qui aurait envisagé qu'à leur égard la société avait bien plutôt un malheur funeste à déplorer, qu'un crime à punir avec sévérité.

Voilà quelle eût été l'issue de ce grave procès. Pour la plupart des cas énumérés plus haut : vols domestiques, faux témoignages, adultères et rapt. . . . . au lieu de la mort, ce serait la prison, tout au plus la réclusion. Quelques autres de ces crimes si atrocement punis autrefois : l'athéisme, le blasphème, le sortilège, etc., etc., ils ne sont plus, grâce à Dieu, soumis à la juridiction des hommes.

Ainsi, peu à peu s'épure notre système pénal, et s'infiltrent dans nos lois, comme dans l'esprit de nos juges, des idées de modération et d'indulgence, qui n'ont pas encore pénétré dans les

classes inférieures ; on les voit, en effet, se porter avec une hideuse avidité au spectacle sanglant des exécutions ; elles se pressent en foule dans le prétoire de nos cours d'assises, réclament la punition la plus rigoureuse des grands criminels, et quelquefois par leurs murmures accusent hautement l'humanité des juges. Dans nos troubles civils, hélas ! elles se livrent sans frein aux plus féroces instincts des peuples barbares : c'est donc vers elles que doivent se tourner les efforts des écrivains qui ont la prétention de les diriger, de les moraliser même, ceux des administrateurs de nos villes et de nos campagnes, des particuliers qui occupent une position élevée, et dont le bon exemple peut avoir sur les masses la plus salutaire influence ; de sorte que, par suite de ce généreux concours de tous les hommes éclairés et honnêtes, nos lois, qui progressent toujours vers de louables améliorations, ne se trouveront pas en désaccord avec nos mœurs.

---

CAMILLE BOURCIER.

# L'EXISTENCE DE DIEU.

---

Les *Réflexions* sur la Philosophie spiritualiste (1) ont pour conséquence : Un Dieu créateur de l'univers, — l'homme, corps et esprit.

Je ne prétends point donner des preuves nouvelles de l'existence de Dieu, elles sont connues depuis des siècles. Mais l'athéisme se propage sous tant de formes, qu'il n'est pas sans intérêt de rappeler ces preuves.

Je veux parler de l'existence de Dieu comme d'une vérité qu'on aime, ne serait-ce qu'au nom de la morale, dont elle est la seule et vraie base. D'ailleurs ces retours rassérènent, en regard des systèmes dissolvants qui réduisent l'homme à l'état de machine organique, n'ayant d'autre mobile qu'un égoïsme plus ou moins raffiné.

Revenons donc au vrai Dieu, au Dieu de la conscience et du cœur. C'est dans le désert des idées un oasis où nous trouvons des espérances et des forces contre les doctrines malsaines vers lesquelles on s'efforce d'entraîner l'humanité.

Bien que tout ait été dit pour ou contre l'existence de Dieu ; qu'on me permette cependant de reproduire les raisons qui me semblent les meilleures.

Les peuples barbares comme les peuples civilisés ont l'idée de Dieu. Ils croient à l'existence d'un être tout-puissant créateur de l'univers : le sauvage adore son fétiche. Peu importe les formes sous lesquelles l'idée se manifeste. Etrange ou bizarre, dès

---

(1) Voir les livraisons de mai et juillet 1873.

qu'elle ressort de ces variétés, toutes sont, au fond, un hommage à la divinité.

L'homme a des aspirations vers un bonheur dont il se fait un idéal.

Quel est le sens de ces aspirations, si ce n'est l'espoir d'une destinée meilleure ? Il la demande à un être qu'il craint et qu'il adore. C'est surtout dans le malheur et dans la souffrance qu'il invoque sa miséricorde. Il trouve dans ces invocations du soulagement à ses peines. Si dans le désordre de ses passions il oublie son Dieu, il y revient lorsque son cœur est blessé et que les chagrins l'obsèdent. Ce fait commun à l'humanité a, par cela même, une signification imposante : un Dieu qui console donne la preuve la plus touchante de son existence divine. Non pas que cette foi commune de l'existence de Dieu n'ait d'autre valeur qu'un fait ; mais le fait est d'autant plus saisissant qu'il domine la nature humaine, et qu'alors on ne saurait lui refuser une place considérable parmi les vérités les plus intimes. N'y a-t-il pas en effet des vérités que nous acceptons spontanément, sans démonstration, telles que les vérités morales, les vérités d'intuition ? Ainsi nous croyons au bien, au mal, au libre arbitre, .. sans en discuter le principe. Eh bien, c'est ainsi que nous apparaît l'idée de Dieu, comme une vérité dont les autres semblent n'être qu'une émanation. Qu'on ne s'imagine pas que les vérités diffèrent essentiellement. Il y a entre elles des rapports que nous pressentons sans les définir, tels sont ceux du fini et de l'infini, analogues aux rapports qui existent entre l'homme et Dieu.

L'homme sent qu'il est dominé par une force supérieure ; il sent qu'il exerce lui-même une certaine force sur les êtres inférieurs ; il assimile ces deux forces et les identifie à une semblable personnalité ; il croit que ses facultés intelligentes et volontaires sont des signes certains de son existence personnelle ; il voit dans la création de l'univers cette intelligence et cette volonté à des degrés suprêmes ; alors il a de l'existence du créateur une conviction qu'il compare à celle qu'il a de sa propre existence ; or, à quel homme persuaderait-on qu'il n'est pas une personnalité ?

A mon sens Dieu est un être vivant, où il n'est pas.

La question ainsi posée, je réponds qu'il n'y a pas d'être sans la vie : cette vérité est vulgaire. Lorsqu'on appelle Dieu l'ensemble des mondes et des forces universelles, ou le *devenir éternel*, c'est-à-dire point de vie, point d'être distinct, point de pensée, mais la matière et ses propriétés inconscientes d'elles-mêmes, autant vaudrait dire que les êtres représentent dans l'immensité les rayons d'un cercle remplissant l'espace dont le centre s'appelle Dieu ; ou, si l'idée de Dieu n'est qu'une abstraction, qu'une synthèse résumant les mouvements de l'univers, l'homme se confond dans l'idéal divin, il y est absorbé.

Ainsi, soit qu'on admette l'existence de forces, soit un mouvement communiqué — la chiquenaude de Pascal — il faut dans les deux hypothèses remonter à l'auteur de ces forces ou du mouvement, je veux dire à Dieu.

Mais n'est-il pas étrange de trouver le nom de Dieu dans toutes les bouches, dans la bouche de ceux-là même qui voudraient le chasser de leur cœur ? Qu'ils s'appellent panthéistes, humanistes, positivistes... ces systèmes ne sont *au fond* qu'un déguisement de l'athéisme. C'est toujours Dieu sous la forme d'une machine infinie, composée d'une infinité de pièces, emportant les mondes sans autre moteur qu'une loi fatale dont le législateur est le destin sorti du cahos ; c'est le fatum des anciens justement représenté un bandeau sur les yeux. Mais s'il n'y a d'autre Dieu que la fatalité, avec quels éléments l'univers aurait-il été créé ? Dans quelle inexplicable effervescence la nature aurait-elle enfanté ces molécules qui ont le don de se développer, de devenir des corps, de se reproduire ? Comment aurait-elle pu combiner tant d'arrangements merveilleux n'ayant ni la faculté de penser, ni de vouloir, ignorant ce qu'elle est, pourquoi et comment elle est, étant soumise à des lois nées à son insu, effets produits du hasard ? Quelles invraisemblances ! Et comment comparer ce Dieu-nature au Dieu qui a conçu et créé les mondes dans l'ordre divin qui nous émerveille ?

Disons mieux. La nature est l'œuvre d'une intelligence infinie. Il y a entre cette intelligence et la nature les rapports de cause

à effet. Dans l'univers où tout change et revêt des formes nouvelles, où les corps sont comme des fleuves qui coulent — suivant l'expression de Sénèque — il y a une volonté qui commande à la matière qui obéit; de sorte que chaque corps se meut, se détruit, se recompose, sans que le mouvement général ne s'arrête, ne s'accélère, ne se ralentisse.

Je n'ignore pas que les prôneurs du Dieu-nature affirment qu'il a toujours été et qu'il n'y a pas eu de création universelle.

Que cette affirmation soit la déduction logique du principe qu'ils admettent, cela est incontestable, mais le principe n'est point justifié. Remarquons que le même raisonnement s'applique au Dieu personnel : lui seul est incréé, il existe de toute éternité.

Alors la question se résume ainsi : Ou la nature éternelle, ou un Dieu éternel ?

La solution acquiert de prime abord une certaine clarté. Si la nature a l'avantage de se manifester à la vue et au toucher, lorsque l'esprit divin demeure voilé dans l'infini, les changements continus qui s'opèrent dans le cours du mouvement perpétuel des astres, supposent une intelligence et une volonté qui les dirigent. Est-il sensé de supposer à la nature tant de puissance et de génie? Non, ce n'est point à elle qu'il faut attribuer l'équilibre des cieux; elle n'a point conçu ces lois dont l'ordre harmonieux révèle un pouvoir divin. Qu'il y ait là un mystère devant lequel la raison est sans vue certaine, d'accord; mais entre un Dieu éternel et parfait et la nature éternelle et fatale, l'hésitation ne paraît plus possible. Ne pût-on connaître avec certitude la cause de l'œuvre universelle, il faudrait néanmoins affirmer que cette cause émane d'une intelligence infinie? L'identifier à un hasard inconscient, c'est juger à l'encontre de nos sentiments intimes et du sens commun. Enfin, avec l'idée d'un monde éternel sans Dieu, l'esprit s'agite dans le vide, la vie terrestre n'offre plus qu'un intérêt passager, tandis qu'avec l'idée d'un Dieu créateur, tout s'explique, s'enchaîne, devient compréhensible et satisfaisant à la conscience et à la raison.

Mais, dira-t-on, ce n'est pas une preuve, c'est une foi. Qu'im-



porte, si cette foi rend la vie supportable; si elle soutient la jeunesse, affermit l'âge viril, adoucit la vieillesse; si elle est la source unique où nous puisons nos plus chères espérances!

Lorsque nous nous recueillons, absorbés pour ainsi dire dans la pensée de Dieu, il semble qu'une lumière subite traverse notre âme et soulève le voile qui nous cache sa divinité; on dirait une vision dont tout notre être est envahi et dont nous ne gardons cependant qu'un vague souvenir? Oui, l'homme puise sa conviction de l'existence de Dieu dans les inspirations internes que Pascal appelait les jugements du cœur. Ces jugements, en effet, semblent une révélation spontanée à laquelle l'esprit croit et obéit. En vain essaie-t-on de s'y soustraire, ils résistent et nous dominent irrésistiblement. Qu'on ne dise pas que ce sont des préjugés; les préjugés ont le sort de l'erreur, ils meurent avec le temps. Il est remarquable, au contraire, que l'idée de Dieu se fortifie à mesure que l'esprit acquiert plus de lumières et s'élève plus haut dans les régions du progrès; elle a survécu et survivra à toutes les religions.

« La terre tourne — a dit Lacordaire (1) — et ramène sans cesse aux hommes Dieu pour but et pour point de vue. » Oui, nous allons à lui comme le fer à l'aimant.

Mais voyons : Est-ce que la raison ne saurait admettre la preuve de l'existence de Dieu ?

On conçoit que la science, qui n'accepte que les faits constatés par l'expérience, qui dédaigne toute autre étude que celles des phénomènes matériels, ne l'admette pas; mais ces dédains ne prouvent pas qu'au delà de ces phénomènes il n'existe rien.

Les athées s'étonnent qu'on parle de Dieu comme s'il s'était entretenu avec les hommes. Sans approfondir la nature de ces entretiens, je répète que la révélation de l'existence de Dieu est en nous, qu'elle se communique par nos sentiments, par notre conscience, par notre raison; et, c'est en observant ce qu'il y a d'imparfait dans notre nature, que nous acquérons la conviction d'un être parfait.

---

(1) Lettres inédites, 21 nov. 1838.

Ainsi il y a de l'homme à Dieu, une lumière, un joint qui unit l'homme à la divinité. Maître de ses actions il lui suffit de *vouloir* fermement pour devenir vertueux et s'élever jusqu'à l'être divin dont le nom résonne dans son âme comme un écho du ciel,

Sur la certitude de l'existence de Dieu Lamartine a dit :

« Pour que ce combat dont l'immortalité est le prix fût possible, »  
 » il fallait qu'il y eût assez de ténèbres sur notre âme pour pro- »  
 » duire le mérite ; assez de lueurs pour éclairer la foi. Sans ces »  
 » ténèbres l'évidence de Dieu aurait foudroyé l'âme de vérité et »  
 » de vertu, contraint l'équilibre entre le bien et le mal, entre »  
 » les lumières et les ténèbres... Le péché aurait cessé d'être »  
 » possible et la sainteté d'être méritoire. L'homme n'aurait pas »  
 » eu sa part d'action dans sa propre destinée. En cessant d'être »  
 » libre, il aurait cessé d'être homme ; sa vertu forcée l'au- »  
 » rait dégradé de sa vertu volontaire. Voilà le mot de l'é- »  
 » nigme. Le mot est lourd et dur, mais il est divin. Le soulever »  
 » depuis le berceau jusqu'à la tombe, c'est le fardeau et l'effort »  
 » de l'homme. Un jour ce mystère nous sera révélé dans sa »  
 » vérité et dans sa plénitude. Il nous sera permis de le déplorer »  
 » jusque-là, mais alors nous n'aurons qu'à le bénir et à l'a- »  
 » dorer. »

Je ne veux pas finir sans mentionner une des preuves les plus flagrantes, à mon sens, de l'existence de Dieu. C'est la vie répandue partout sous des formes innombrables, qui, en vertu des lois appropriées à l'existence de chaque être, créent entre tous des rapports conformes à leur destinée.

Or la vie ne saurait être qu'un don de Dieu !

Qu'est-ce en effet que cette flamme qui brille et s'éteint dans des intervalles si courts ou si prolongés ? D'où vient cette force qui met en mouvement notre machine animale, donne l'essor à nos facultés intellectuelles, et qui, lorsqu'elle se ralentit ou se retire, comme dans le sommeil ou la mort, nous laisse sans action ni pensée ? Si la vie n'est pas la force que nous appelons l'âme, elle en est la compagne intime ; elle est le feu dont l'âme est le foyer et qui rayonne jusqu'aux surfaces de la matière ; elle est l'élément nécessaire de nos rapports avec la nature exté-

rieure ; enfin elle est le lien qui unit le corps à l'âme, l'intermédiaire entre la matière et l'esprit.

Mais avouons-le. Nous ne connaissons de ce mystère que les effets qui se produisent en nous et autour de nous. Là est encore le secret de Dieu qui, dans l'être le plus petit comme dans le plus grand, prouve sa toute-puissance.

A ceux qui prétendent que, par l'effet d'aggrégations moléculaires, la matière produit ces phénomènes, j'oppose le bon sens qui repousse toute analogie entre les propriétés de la matière et le principe vital. Qu'il y ait entre certains corps des affinités qui les disposent à se rapprocher et à s'unir, l'expérience semble le démontrer ; mais je n'aperçois dans ces attractions, ni la vie, ni l'âme ; une fois la fusion accomplie, les corps demeurent dans une inertie complète, et quel qu'ait été l'essai multiplié des fusions, elles n'ont rien donné de comparable à la vie.

N'attribuons donc point à la matière les vertus sans lesquelles on ne saurait expliquer la différence des races, celle des sexes, l'instinct de la conservation..... non plus que l'imagination, les sympathies, la volonté, etc..... A qui persuadera-t-on que les rêves, l'extase et nos facultés si variées, sont les effets d'un aggrégat de molécules, en un mot, que la matière secrète l'esprit ?

Il faut toujours revenir au vrai Dieu.

Le plus audacieux des athées (1) a osé dire : « Dieu, c'est le mal ! » Mais reconnaître le mal, c'est reconnaître le bien, l'antithèse est logique. Or, qu'est-ce donc que le bien, le bien absolu, si ce n'est l'être parfait ! Ainsi ce fougueux fanatique de l'athéisme avoue sans le vouloir ni le prévoir l'existence de Dieu.

Dieu, redisons-le, est l'*ultimatum* de toute détermination d'après lequel il n'y a rien de compréhensible. Parcourons l'échelle des êtres, de l'inférieur jusqu'à l'homme, la vie intellectuelle s'épanche, les limites reculent incessamment. Lorsque le mouvement s'étend, nous trouvons les anges, les archanges... puis, nous arrivons à Dieu qui est l'esprit dégagé de toute matière, la pensée universelle.

---

(1) Proudhon.

Que la pensée chez l'homme ait pour limite la matière, on ne saurait le nier. Mais la pensée n'en conçoit pas moins dans son sanctuaire le plus secret une infinité de créations de moins en moins soumises à la matière, et lorsqu'il n'existe plus qu'un pur esprit, là est le centre où la divinité demeure voilée et vers lequel tous les êtres rayonnent. Malgré les défiances de l'intelligence humaine, il y a des êtres supérieurs qui voient mieux et plus loin ; qui entrevoient de plus près l'être à qui la nature est soumise et dont la création de l'univers est l'œuvre. Voilà Dieu ! Toutefois, acceptons cette réflexion de J.-J. Rousseau :

« Qu'il n'y a aucune gradation proportionnelle entre les créatures » et le créateur, et que si la chaîne des êtres aboutit à Dieu, c'est » parce qu'il la tient, et non parce qu'il la termine. »

On sait que les athées ont pour refuge la science. Mais qu'est la science sans Dieu ? Elle perd son intérêt le plus attrayant. Croit-on qu'il importe beaucoup à la foule de savoir comment se meuvent les astres et pourquoi la foudre éclate, si ces phénomènes relèvent de causes fatales ? C'est le vide ou l'indifférence dans les âmes, la glace dans les cœurs ; l'homme n'est plus qu'un fantôme qui passe, ne laissant après lui qu'un peu de poussière. A quoi bon alors les sacrifices, les vertus, les espérances, si tout cela n'est qu'un rêve ; si le Dieu de ses pères, celui des mondes n'est qu'un mensonge des siècles passés ? La science, elle-même, n'est plus qu'une curiosité ; la vie, qu'un calcul qui se résume ainsi : Vivre et jouir.

Gardons-nous donc d'exiger l'évidence qu'un pareil sujet ne comporte pas. Ne cherchons pas à sonder au delà de nos forces ces abîmes dans l'espoir d'en apercevoir le fond. Si nous parvenons à entrevoir quelques clartés aux horizons de l'infini, nous n'en connaissons jamais les profondeurs. Mais si Dieu ne se montre pas dans l'éclat de sa divinité, il a sur nos âmes une telle puissance qu'il n'est pas une créature humaine qui n'ait imploré sa miséricorde.

« Essayez — disait M. Guizot (1) — de déterminer les hommes

---

(1) Méditations,

- » à élever les yeux, à plier les genoux, à prier, à espérer, à
- » s'appuyer et à se confier dans ce faux nom de Dieu que vous
- » donnez à la nature universelle; vous verrez le peu de cas qu'ils
- » font de votre offre et dans quel froid isolement elle les lais-
- » sera. »

J'ai fait observer ailleurs à quels dangers l'athéisme expose les sociétés : le bien, le mal, les devoirs... ne sont qu'un traité fragile plus ou moins conforme aux besoins de tous et dont chacun peut s'affranchir sinon sans crainte, du moins sans scrupule : il faudrait dire alors avec J.-J. Rousseau que : « Si la divinité n'est pas, il n'y a que le méchant qui raisonne, le bon est un insensé. »

G.

---

a  
✓

LES

## ARTISTES ANGEVINS,

PEINTRES, SCULPTEURS, MAITRES-D'ŒUVRE,  
ARCHITECTES, GRAVEURS, MUSICIENS,

D'APRÈS LES ARCHIVES ANGEVINES

---

**Barrier (Jean)**, M<sup>e</sup> horloger, mari d'Adelice Degast, 1669, Angers.

**Barthélemy (Gilles)**, M<sup>e</sup> maçon, 1661, mari de François Béliard, Angers.

**Basin** (.....), dorure et peintre, touche, en 1704, de la ville d'Angers deux allocations pour peintures faites par lui dans l'appartement du maire (1).

**Baudouin (Gilles)**, M<sup>e</sup> architecte, né en 1615, peut-être à Saumur, où il résidait, passe marché, le 10 août 1654, avec Fr. Foullon, écuyer, seigneur de la Croix, lieutenant-général-criminel à Saumur, pour la construction d'un autel dans la chapelle, à droite de la nef de l'église des Cordeliers (2). — Il figure encore, en 1672, dans un acte des registres de Dampierre.

**Baudouin (Nicolas)**, nommé en 1750, à l'âge de 16 ans, organiste du Chapitre Saint-Martin d'Angers, fut maintenu dans cette fonction sa vie durant par acte du 7 mai 1778. Il la remplissait encore

---

(1) BB 103, f. 50 et 75.

(2) Arch. de Maine-et-Loire, E 2474.

en 1792, quand il fut attaché à l'église Saint-Pierre transférée aux Cordeliers. Le Département lui alloua la même année une pension de 633 livres (19 septembre). — Sa femme avait nom Catherine Thiot.

**Badriller (Louis)**, M<sup>e</sup> maçon à Saint-Pierre-en-Vaux, y est inhumé le 4 septembre 1720, âgé de 52 ans.

**Badriller (Martin)**, « maître maçon ou architecte, » à Angers, 1677, 1689, mari de Jeanne Lecomte, mort avant 1716. A cette date, un autre Martin, son frère, je crois, est comme lui maître architecte. — (*Pierre*), M<sup>e</sup> maçon et architecte, frère des précédents, 1709, mari, en 1715, de Michelle Vigan.

**Badriller (Pierre)**, M<sup>e</sup> architecte, né, croit-on, à la Flèche, exerçait à Angers en 1729. Il avait épousé la sœur du sculpteur Plouvier qui sert de parrain à leur fils *Pierre*, le 14 octobre 1731. On lui attribue la construction du prieuré de Solesme, de l'abbaye de Saint-Nicolas (1725), de l'abbatiale de Saint-Aubin (1724), du grand escalier de Saint-Serge, du collège d'Anjou, de l'hôtel de la Selle, à Angers, du château de Sablé, la restauration de l'église de Bauné (1733). — Renée Plouvier était veuve avant 1753.

**Badriller (Sylvestre)**, M<sup>e</sup> tailleur de pierres, à Gennes, 1676.

**Baudry (René)**, « maître maçon, » et « maître tailleur de pierres, » fut tué, à Angers, dans la rue de l'Aiguillerie, par la chute d'un tuffeau, le 9 mars 1641. Il venait de se marier, le 3 juillet précédent, à Julienne Macé, qu'il laissait enceinte d'un fils, né le 3 mai.

**Baulès (Guillaume)**, dit Rouergue, M<sup>e</sup> menuisier, était dès 1780 occupé aux grands travaux de reconstruction du château des Haies en Brion et y meurt, le 7 mars 1784, âgé de 36 ans.

**Beauclerc (Florent)**, M<sup>e</sup> maçon, demeurant en l'enclave de l'Île-Neuve, près de Saint-Lambert-des-Levées, 1646.

**Beauté**, famille de M<sup>es</sup> maçons ou architectes, à Saint-Lambert-des-Levées. — (*Antoine*), mort le 9 septembre 1631. — (*René*), dit le *Rieux*, 1582, mort le 11 août 1642. Sa femme a nom Marie Huet. — (*Jacques*), le jeune, 1646, mari de Jeanne Flandroux. — (*Jean*), frère d'Antoine, mort le 28 avril 1652. — (*Philippe*), 1629, mari

d'Anne Perrinelle. Leur fils a pour parrain Philippe Pépin, aumônier et prédicateur de la reine, archidiacre de Soissons, archiprêtre de Bourgueil (9 octobre). — Le frère de Jean et d'Antoine, le cousin de René était le curé de la paroisse.

**Beauvarlet (François)**, M<sup>e</sup> sculpteur, d'Angers, passa marché, le 17 mars 1674, avec le chapitre Saint-Maimbeuf, pour la façon de deux bas-reliefs « dans les parpeins du grand autel, l'un du côté » de l'Évangile, où sera représenté Nostre Seigneur dans le jardin » des Olivives; l'autre, du côté de l'Épître, où sera représenté » l'Ascension de Nostre Seigneur; le tout pour le prix et somme de » 45 l. et 3 s. de denier à Dieu. » — Mais la convention ne tint pas, puisque l'œuvre fut confiée à Baraudrie. *V. ce nom* (1).

**Bedane (Nicolas)**, M<sup>e</sup> orfèvre, Angers, mari de Marguerite Galisson, 1708, 1736.

**Bedault.** *V. Bidault.*

**Bedeau (Alexandre)**, M<sup>e</sup> orfèvre, Angers, 1574.

**Bedouet (....)**, dit *l'Angevin*, ne m'est connu que par le catalogue de ses collections de dessins, estampes, tableaux, bronzes et planches de cuivre, imprimé et distribué pour la vente après décès, le 17 mars 1774, à l'hôtel d'Espagne, rue Dauphine, à Paris (in-8<sup>o</sup> de 20 p.). — S'il s'agit d'un artiste, on ne connaît de lui, je crois, aucune œuvre.

**Begé (Nicolas)**, « joueur d'instruments », Angers, 1690, mari de Louise Ducamel. Il est dit « honorable homme, » et sa signature qui figure à un acte du 19 août (GG 159) n'est pas du premier venu.

**Begeuil (Roland)**, M<sup>e</sup> vitrier, Angers, 1524, « homme de droic-ture » disait l'épitaphe de sa femme Pauline Rouse, autrefois à l'entrée de l'église Saint-Maurille et reproduite dans Bruneau de Tartifume (2).

**Béguin (Vincent)**, artiste peintre, reçoit en 1614 de la mairie d'Angers 140 l. « pour avoir doré et fait les armes de leurs majestés et

(1) Archives de Maine-et-Loire, G. Reg. Capit., f. 139.

(2) Mss. 871, f. 330.



» celles de la ville aux fonds et pentes des deux dais, qui ont esté  
 » faits pour servir à leur entrée en cette ville et fait à iceux dais des  
 » fleurs de lys et chiffres » (1).

**Belamy** (*Guillaume*), « maitre joueur d'instruments, » à Angers, 1572, 1583. Son paraphe est de véritable main d'artiste (GG 172).

**Belhumeur** (*Claude François* dit), architecte, reçoit du chapitre de Saint-Pierre de Saumur la somme de 69 l. « pour la voulte faicte pour le paradis derrière l'autel Notre-Dame, » en juillet 1669.

**Béliard** (*Mathurin*), M<sup>e</sup> maçon, Angers, 1686, 1690.

**Bélier** (*Gervais*), M<sup>e</sup> orfèvre, Angers, « élaborou » en 1480, pour l'abbaye St-Florent de Saumur, « une fort riche châsse, aux fraicts et  
 » par le commandement de Roy Loys onziesme; laquelle il fit de  
 » six pieds de long, deux de large et cinq de haut, couverte de toutes  
 » parts d'argent doré; duquel or et argent le poids en quantité estoit  
 » de trois cents marcs merueilleusement élaboré. Au frontispice estoit  
 » représenté saint Martin confessant l'ordre de prestprise à saint Florent;  
 » et après, comme saint Florent passa le Rosne dans une nacelle toute  
 » carriée et vermoulue sans aviron; — comme il entendait la voix de  
 » l'ange luy monstrant le chemin de Glonne; — comme ayant reçu la  
 » bénédiction de saint Martin, il s'y retira; — comme ayant reçu le  
 » précieux corps de Nostre Seigneur, il rendit l'âme à son créateur,  
 » estant en oraison; — comme il chassa un serpent; — comme les sol-  
 » datz luy froissèrent les espaules et à son frere saint Florian; — comme  
 » il fut délivré des soldatz et comme il guérit un démoniaque. Au bas  
 » de la chasse, des deux costez, estoient gravez en lettres azurés » (2)  
 une inscription latine. Cette œuvre d'art fut détruite lors du pillage de l'abbaye par les protestants en 1562.

**Belin** (*Thibault*) figure dans une enquête, en 1480, avec Pierre Lemaine, Guill. Robin, Jehan Suart, Maurice Bernard, Micheau Bernard et Macé Gaultier, « tous maczons jurez et savans de leurs mestiers en la ville d'Angers. »

**Bellanger** (*Pierre*), M<sup>e</sup> fondeur, Angers, dit défunt en 1696. —

(1) Arch. mun., BB 61, f. 68.

(2) D. Hugues, *Histoire de Saint-Florent*, mss. f. 332.

(*René*), M<sup>e</sup> fondeur, Angers, 1650, 1690. Sa veuve Perrine Dupont, est inhumée, âgée de 87 ans, le 18 février 1700. — (*René*), M<sup>e</sup> maçon, Angers, mort le 16 janvier 1646. — (*Thomas*), M<sup>e</sup> luthier, Angers, originaire de Seiches, 1769, 1774.

**Belot** (*Guillaume*), M<sup>e</sup> orfèvre, à Saumur, fournit au Chapitre Saint-Pierre « une nef d'argent pour mettre l'enceps, » 1428. — (*Pierre*), M<sup>e</sup> orfèvre, à Saumur, 1467.

**Bérard** (*François-Joseph*), « M<sup>e</sup> musicien, » originaire d'Hennebon, en Bretagne, épouse à Angers, en 1788, Rose Leroi, originaire des Sables-d'Olonne.

**Berard** (*Thomas*), peintre de Saumur, fut chargé en 1681 de peindre « le quadran sur la-tour qui est au-devant et au bout de l'église » Saint-Pierre de Saumur, du costé de septentrion, pour régler l'orloge et servir d'ornement. » — On retrouve son nom en 1686 sur le rôle des Tailles.

**Berault** (*François*), M<sup>e</sup> graveur, Angers, 1691, mari de Marie Desormes, demeurait rue Baudrière en 1711. Sa signature figure au bas du baptême d'une de ses filles, le 15 mai 1701 (GG 103). Il avait au moins encore trois fils, dont un, David, né le 13 juin 1713. — (*Pierre*), M<sup>e</sup> graveur, parent et peut-être fils du précédent, mari de Marie-Anne Roussier, 1756. — Sa signature figure au bas d'un acte du 3 septembre 1759 (GG 128). Il demeurait rue Saint-Julien en 1766.

**Bernard** (*Maurice et Michau*) V. *Belin* (Th.)

**Bernascone** (*Joseph*), natif de Saint-Thomas, près Come, en Italie, âgé de 25 ans, épouse le 11 avril 1768, à Angers, Jeanne Rohard. L'acte le qualifie « d'artiste. » Il est dit « artificier » au baptême de sa fille, le 6 août 1772, que tient sur les fonts Guillaume Lestevenon de Berkhenroode, gentilhomme, fils de l'ambassadeur de Hollande, et « peintre, » dans un autre acte du 26 août 1775 (GG 181). Le certain, c'est qu'il ne sait signer.

**Bernier** (*Jean*), « graveur, demeurant à Châteaubriand, » et ailleurs, « arquebusier, graveur en fer, acier et fonte, » est dit âgé de 33 ans en 1637.

**Bernier** (*François-Guy*), artiste sculpteur, né en 1704, à Rennes, où son père est dit « marchand sculpteur, » est employé en 1736 à des « ouvrages de sculptures, tant en pierre qu'en bois, » qui lui sont payés 208 l. Il vivait encore en 1770 et demeurait rue de la Fromagerie. — Il avait épousé, le 11 octobre 1735, Marie Dubois, veuve du sculpteur Jumelles, de qui il eut trois filles et un fils, *François-Jacques*, le 5 décembre 1752 (1).

**Berroys** (*Pierre*), M<sup>e</sup> architecte, Angers, commissaire des œuvres et réparations de la ville, en 1507-1510.

**Bertaucourt** (*Léonard*), M<sup>e</sup> peintre, Angers, 1664, 1669, y avait épousé Perrine Murgallé, fille du peintre de ce nom, qui fut parrain, le 8 février 1665, de son premier enfant. Il signe l'acte (GG 116) comme encore au baptême de son fils Nicolas, le 1<sup>er</sup> juin 1666 (GG 153).

**Bertault** (*Jacques*), M<sup>e</sup> tapissier, Angers, 1680.

**Bertault** (*Martin*), « célèbre musicien, natif des environs de Valenciennes, cy devant de la musique du feu Roy de Pologne Stanislas », mourut à Angers, le 22 janvier 1771, âgé de 62 ans, et est inhumé le lendemain (GG 181) dans le grand cimetière de Saint-Pierre d'Angers, « en présence de Jean Dujardin, Guillaume Rosé et autres musiciens de la cathédrale. »

**Berteau** (*Pierre*), M<sup>e</sup> orfèvre, Angers, 1609.

**Berthe** (*Michel*), peintre, Angers, mari de Marie Clémot, 1767.

**Berthelot** (*Etienne*), organiste, Angers, 1709, mari de Marguerite Martin, mort le 20 octobre 1745, âgé de 76 ans.

**Bertret de St-Julien** (*François*), architecte, élève de l'Académie royale d'architecture de Paris, fut chargé en 1751 de lever, à Angers, les plans et de dresser tous les devis du nouveau bâtiment de l'académie d'équitation. Il reçut de la ville pour ses peines 1440 l. (2).

**Besnard** (*Pierre*), maître peintre. L'hôpital de Baugé possède de lui un tableau votif de la *Présentation de la Vierge*. Auprès du por-

(1) Arch. mun., BB 106, f. 173, GG 247, 269.

(2) Arch. mun., BB 115, f. 43.

trait de la donatrice est écrit : *Damoiselle Anne Louet, âgée de 23 ans, décédée le 26 novembre 1657*. La toile est signée : *P. Besnard pinxit Malicorn. 1658*. Il épousa, le 3 février 1664, à Durtal, Anne Pelpoir, veuve de Jacques Pérard. Il résidait encore à cette date à Malicorne. Il faut le distinguer de deux autres peintres, artistes de talent comme lui, qui habitaient Angers.

**Besnard (Pierre)**, maître peintre, résidait sur la paroisse de la Trinité d'Angers. Il avait épousé en premières noces Françoise Richer, en secondes noces Charlotte Champion et vivait encore en 1701, sans doute alors bien vieux. Sa signature existe au bas d'un acte du 13 février 1679 (GG 121), où l'on peut la comparer avec celle de son fils. Le Calvaire d'Angers possédait encore en 1830 un *Saint-Sébastien* datée de 1676 et signée de son nom.

**Besnard (Pierre)**, maître peintre, né à Angers en 1651, était fils du précédent et de sa première femme, Françoise Richer. Il habitait la rue Saint Laud, dans le voisinage des Lagoux. Le 13 février 1679 il épousa Marie Jallais, fille d'un « professeur aux bonnes lettres, » et le titre qu'il prend dans l'acte « *d'académiste de l'Académie royale de peinture et sculpture de Paris,* » indique au moins qu'il avait étudié et peut-être concouru chez les maîtres. Aucun document imprimé pourtant, que j'aie pu consulter, ne fait mention de cet artiste, si ce n'est de lui que parle Théod. Lejeune (1), en le donnant pour élève de Simon Vouet. Il est certain au moins que, depuis son mariage, il ne quitta pas Angers, où naquirent tous ses enfants. On le voit fréquemment, du reste, employé aux commandes de la ville. En 1681, il restaure et remet en état « le grand tableau de feu M. le comte d'Harcourt, » œuvre du peintre Rodolphe Score (*V. ce nom*), qui ouvrait la salle des séances, et perceoit 30 livres pour le portrait du maire « et l'inscription de ses armes, noms et qualités sur les tablettes de bois qui sont dans la chambre du conseil (2). » Le tableau sur toile, dans l'église des Ursulines d'Angers, représentant *Sainte Ursule s'embarquant avec ses compagnes*, est signée : *P. Besnard invenit, 1687*. De même une petite toile acquise récemment (mars 1872) 25 francs, par M. Trochon de La Théardière, chez un revendeur d'Angers ; elle représente *Diane et Eudymion* : *P. Besnard inven., 1687*. Le 12 juillet de la même année,

(1) *Guide de l'amateur de tableaux*, t. III.

(2) Arch. mun. BB 95, f. 183.

l'artiste, avec demoiselle Marie Gallais ou Jallais, acquiert la closerie de Roquet, dans la paroisse de Bouchemaine, près Angers (1). Le 18 avril 1689, il passe marché, par-devant notaire avec le conseil de ville « au sujet des portraits de messieurs de cette compagnie », disent les conclusions municipales (2), et dès lors y est régulièrement employé. Il touche, le 21 février 1691, 80 liv. 10 s. « pour les tableaux de MM. les officiers, pour être mis dans la grande salle » ; le 24 janvier 1693, 30 l. pour le portrait du maire et pour l'inscription qui doit être mise sur les fastes de l'hôtel (3) ; de même, 66 l. en 1696, — 90 l. en 1702, « pour les portraits de quelques-uns de messieurs de cette « compagnie et des écussons des armes de la ville » (4) ; — de même, 79 l. en 1704, — 56 l. en 1706 pour les portraits de MM. Beuscher, Jarry, Trochon et Boguais et huit écussons (5), — 111 l. en 1710 pour sept portraits et vingt-quatre écussons (6), — 64 l. en 1712, et ses héritiers 46 l. le 9 avril 1715, pour les deux portraits et seize écussons (7). Une *Madeleine couchée*, grandeur naturelle, possédée jusqu'à ces derniers temps par M<sup>lle</sup> Fremont, Angers, porte : *Besnard invenit*, 1705. La chapelle du château de Lambroise, près Saint-Sulpice-sur-Loire, conserve une *Annonciation* signée : *P. Besnard*, 1710. — L'artiste demeurait, en 1695, rue Saint-Laud. Il mourut, âgé de 63 ans, le 25 septembre 1714 et fut inhumé dans le grand cimetière de Saint-Maurice, sa paroisse. Il se donne la qualité, dans deux actes notariés et dans un acte de baptême où il figure comme parrain (paroisse Saint-Augustin-lès-Angers), de *noble homme*, quoique les actes de baptême de ses enfants ne l'appellent qu'*honorabile homme*. Sa signature porte : *P. Besnard, peintre*, et figure au bas d'actes du 13 février 1679 (GG 121) où figure aussi celle de son père, du 25 février 1681 (GG 122), du 18 décembre 1684 et du 23 mai 1685 (Ibid.). Il avait eu de sa femme, morte le 12 août 1689, âgée de 32 ans, Marie, née le 26 janvier 1680, Pierre, le 25 février 1681, mort au cours de ses études le 2 juillet 1701, Marguerite, le 15 juin 1683, Claude, le 18 décembre 1684 et Roland, le 28 septembre 1687.

**Besnard (Pierre)**, « M<sup>e</sup> maçon architecte, Angers, 1710, 1713, était fils d'un marchand voiturier par eau. Il épousa, le 11 février 1716, la fille de l'architecte Martin Baudriller.

(1) Arch. de Maine-et-Loire, titres de Saint-Aubin, Molières, t. X, p. 234. — (2) BB 97, f. 109. — (3) BB 99, f. 13 et 103. — (4) BB 102, f. 121. — (5) BB 103, f. 77, 130. — (6) BB 104, f. 87. — (7) BB 105, f. 41, 110.

**Bessonneau (Louis)**, « maître architecte et sculpteur » (GG 223), Angers, 1655, fils de Jacques Bessonneau, couvreur d'ardoise, est inhumé le 16 novembre 1688 (GG 227). Sa femme a nom Renée Martineau. V. *Boissonneau*.

**Biaisterie (Paul)**, M<sup>e</sup> orfèvre, 1638, Angers, mari de Madeleine Hardy.

**Biardeau (Pierre)**, célèbrestatuaire et architecte, fils de René B., maître sculpteur comme lui, et d'Arvoise Biette, est né le 4 novembre 1608 en la paroisse St-Hilaire du Mans, comme l'a récemment démontré M. Chardon (1); mais de bonne heure et tout au moins dès avant 1638 il était fixé à Angers. C'est par erreur qu'on lui a jusqu'ici attribué les Vierges commandées en 1638 par le Conseil de ville à son frère René, avec qui on l'a trop souvent confondu. Cette année même Pierre Biardeau passait marché avec les Carmes d'Angers pour la construction de leur autel et le tombeau de M. Charnacé. Ballain (mss. p. 635) nous a conservé un dessin de ce travail. Le traité qui en détermine les conditions (5 mars 1638) se réfère au modèle de précédents travaux exécutés déjà par l'artiste dans l'église des Augustins de la même ville. (2).

(1) H. Chardon, *Le Sépulcre de la cathédrale du Mans* (Le Mans, in-8, 1869), p. 31.

(2) L'an mil six cens trante huit, le vendredy cinquiesme jour de mars après-midy, par devant nous, Jacques Fronteau, notaire royal à Angers, ont esté présents en leurs personnes establys et deument soubzmis Messire Jean Bauchart, prestre, abbé de Prières, Messire Philippes Hallouin, prestre, docteur de Sorbonne, curé de la paroisse Saint-Michel du Tertre d'Angers, Messire Claude de la Crossonnière, chevallier, seigneur dudict lieu, et noble homme Claude Ménard, sieur du Tertre, tous exécuteurs testamentayre (*sic*) de deffunct hault et puissant seigneur Messire Hercule de Charnacé, vivant chevalier de l'ordre, ambassadeur, et demeurans, scavoir ledict abbé en la paroisse de la Chapelle d'Alligné, ledict sieur curé en ladicte paroisse Saint-Michel du Tertre, ledict sieur de la Crossonnière en sa maison de la Crossonnière, paroisse de Meurs (1), ledict sieur du Tertre Ménard en cette dicte ville, paroisse saint Maurille, d'une part, et honestes personnes François Picard et Pierre Bilardeau, architectes et maczons, demeurans en cette dicte ville d'Angers, paroisse de la Trinité, d'autre part; lesquels, pour l'exécution du vouloyr et intention dudict deffunct seigneur de Charnacé, et suivant son testament et ce qu'ont agréé Messieurs les héritiers dudict deffunt seigneur, ont fait et convenu entre eux le marché et conventions, qui s'ensuivent: C'est asçavoir que les dicts Picard et Bilardeau ont promis et par ces présentes promettent deffaire et démolir le grand autel de l'église du couvent des pères Carmes de cette dicte ville, ensemble les deux autelz, qui

(1) Mans, arrondissement d'Angers.

A partir de cette époque, c'est à Angers qu'il paraît définitivement établi, et son chef-d'œuvre, qui date de 1657, y existe encore à quelques pas du faubourg St-Jacques, sur la route de Nantes, dans la chapelle de la Barre. « On y voit, dit Lehours, des statues de terre cuite qu'on ne saurait trop estimer. C'est un Père éternel qui, voulant lancer ses foudres sur le monde, est retenu par son fils entre les bras de sa mère, sa croix en main. La Sainte Vierge, comme effrayée de cette vision, regarde S. Jacques-le-Majeur. De l'autre côté est la statue de St-Jean l'Évangéliste, qui sont des statues accomplies. » (Mss. t. III, l. V, p. 55.) Il ajoute en note : « La statue de St-Jacques est la plus accomplie, pour ne pas dire inimitable. » La critique, tout en ne sacrifiant rien aux susceptibilités du patriotisme local, peut vraiment admirer ici dans le groupe entier l'habileté de la main d'œuvre et l'étude de l'expression matérielle. Mais on y sent surtout et trop visiblement peut-être l'absence de toute préoccupation d'un idéal, et ce même défaut apparaît, avec les mêmes qualités de maître, à la *Vierge* de la petite chapelle Nozé, qui

---

sont aux deux costez d'icelluy, faire une arcade allant du chœur vers la chapelle Nostre Dame de pareille grandeur, hauteur et simétrie, que l'arcade, qui est entre ledict grand autel et la chapelle Sainté Anne, et sur ledict arc ou au dessoubz d'icelluy, entre deux des tirans, faire une ouverture de seize à dix huit pieds de hauteur; avecq largeur convenable pour servir de vitral : pour faire lequell vitral et arcade, sera fourny par les dictz entrepreneurs de tout ce qui sera nécessaire, tant de maçonnel que charpente et couverture et au regard de la vitre, ferrure et plom, s'il en est besoing, en sera fourny par les religieux dudict couvent; item refaire le grand autel et autelz à costé, suivant et conformément au plan et dessaing fourny par lesd. ouvriers ausd. sieurs exécuteurs; les quatre colonnes du premier corps estant de marbre de Laval, sçavoir deux rouges et deux de noir, de hauteur de six pieds chacuns, les deux du hault de la niche de quatre pieds de hault; item les colonnes des aisles des costez de cinq pieds de hauteur de marbre rouge, les tables pour mettre les inscriptions de l'építaphe et fondation aussy de marbre noir de quatre pieds de hauteur et deux pieds de largeur; faire toutes les tables, pointes de diamants, boule, pyramides et autres ornements et enrichissements portez par lesd. plan et dessaing, avecq les figures y représentées; ensemble seront tenuz escrire lesd. építaphes et fondation en lettre d'or, gravé esd. tables; lesquelles inscriptions leur seront fournies par lesdictes sieurs exécuteurs. Pour faire toutes lesquelles besognes cy dessus, sera fourny par les dictz entrepreneurs de toutes matières nécessaires, tant de pierre, chau, sable, tuffeau, baraude, que marbre, chauffaudage, estayements, cintres et généralement toutes autres quelzconques, fors du fer et plastre, qui sera fourny par lesd. religieux, et outre tenuz fouiller tous les fondemens requis, pour que le tout soyt fait solidement; à cette fin, s'il est besoing, y feront baptr de pillotis, autant qu'il en sera besoing; et pour faire les ornemens, festons, corniches, chapiteaux et autres choses qui doivent estre de tuffeau, fourniront lesd. entrepreneurs de tuffeau de la perrière de la Momonnière

révèle assez la main de l'artiste. On peut lui attribuer de même un beau groupe représentant *St-Michel terrassant le dragon*, encore conservé dans l'église du May, et aussi, mais à notre avis, non sans grande réserve, une autre *Vierge*, dans l'église St-Jacques d'Angers, tenant un *Enfant-Jésus* qui joue avec un petit *St-Jean* debout, œuvre médiocre qui rappelle à peine l'art du maître. Dès 1650 Biardeau avait été chargé de la décoration du grand autel avec statues du prieuré du Breuil-Bellay. La réputation de l'artiste dépassait d'ailleurs depuis longtemps le cercle étroit de sa province, mais ses autres ouvrages ont péri. On citait parmi les plus beaux l'autel des Agonisants dans l'église des Petits-Augustins de Paris et le groupe de terre cuite blanche qui le surmontait : « C'est un agonisant soutenu par un ange qui lui » montre le Ciel, et auprès est S. Nicolas de Tolentin. La tête de l'agonisant, dit Piganiol de la Force, a fait l'admiration de nos plus » excellents sculpteurs. Sur les portes qui sont aux côtés de l'autel, il » y a deux statues de la même nature que le groupe. » Celle qui est

---

proche de Montsoreau. Lesd. figures seront de terre recuite, estophées de blanc polly, les revers et lisières d'or polly, semblable à l'image de Notre Dame, qui est en la chapelle de l'Ange Gardien des Augustins de cette dicte ville. Plus feront lesd. entrepreneurs les portraictz dud. defunct seigneur de Charnacé et de defuncte madame sa compagne et espouze, en buste, priant, aussy de terre recuite, à proportion du dessaing, qui sera d'un pied et demy de haulteur, chacun avecq leurs armes taillées en relief sur tuffeau, demeurant ausdictz entrepreneurs les vieilles matières qui proviendront des abats, fors le fer, au moien qu'ilz demeurent tenuz faire oster les vidanges, qui proviendront de tous les dictz ouvrages et les feront porter dans le pré ou auctre endroit dont les religieux ne soient incommodéz ; commenceront à travailler à ladicte besongne dedans d'huy en huict jours prochains venant, et ayant commencé à y travailler, continueront actuellement avecq nombre suffisant d'ouvriers, jusques à ce que le tout soyt bien et deument fait et parfait, à peine de toutes pertes, despens, dommages et interestz et promettent rendre le tout bien et deument fait et parfait selon et conformément audist plan et dessaing dedans d'huy en dix huict mois prochain venant. — Ce présent marché fait pour et moiennant la somme de trois mil livres tournois, de laquelle somme lesd. sieurs exécuteurs ont promis et sont demeurez, tenuz et obligez payer et bailler ausd. entrepreneurs, scavoit la somme de six cens livres tournois, dedans d'huy en deux mois prochains, et le surplus jusques à concurrence de la somme de deux mil cinq cens livres tournois en travaillant payant, et les cinq cens livres restans de ladicte somme de trois mil livres. Révérends pères Ange de Saint Agnès, prier d'udict couvent, Marc de Saint Mathurin, soubz prier, Laurent de Saincte Marguerite, premier clavier, Polycarpe de Saint Cyprien, second clavier, Guillaume de Saint Laurens, troisiésme clavier, Athanaze de Saint Laurens, procureur, deument soubzmis, ont promis et sont demeurez tenuz les payer et bailler ausd. entrepreneurs, lors que tout led. ouvrage sera entièrement fait et parfait... Fait et passé aud. couvent, etc. (*Arch. de Maine-et-Loire.*)



» du côté de l'Évangile, représente Ste - Monique et celle qui est du  
 » côté de l'Épître, Ste-Claire de Montefalcone. »

Les dernières années de la vie de Biardeau s'épuisèrent malheureusement dans une entreprise qui ne lui rapporta que ruine et découragement. Par un premier marché passé avec le P. de Sainte-Marthe, supérieur des Oratoriens de Saumur (8 juin 1654), il s'était engagé à construire dans l'église des Ardilliers un rétable « composé d'une niche de sept pieds » et demi de hauteur dans laquelle seront représentés deux anges » pour porter l'image antien de la sainte Vierge, qui y est à présent... » et aux deux costez d'icelle niche sera continué l'architecture, suivant le dessin représenté par ledit Biardeau... avecq pareils ornements dans la soubaze, chapitau, architrave et fillets d'architecture » de la corniche, qui est dans l'autel de Saint-Nicollas de Tolentin de l'église des PP. Augustins d'Angers, fait par ledit Biardeau, et au » dessus, il y aura un architrave frize et corniche, laquelle frize aux » deux retours sur lesd. deux colonnes, sera ornée d'une table de » marbre noir; au dessus de laquelle corniche sera un atticque, où » sera représenté un Nom de Jésus porté par deux enfants; et au » dessous du dit atticque entre la grande corniché et la plainte dud. » atticque il y aura deux anges, proportionnez à l'architecture, et outre, » dans le corps d'en bas, aux deux costez de la grande niche, deux » anges entre les colonnes, suivant et à proportion de la place.... le » tout suivant l'ordre composite...; et quant aux figures, seront de » terre cuitte, estofées de blanc polly avecq filletz d'or, et les nuditez » peintes en coulleur de chair, de même étofe que ledit autel d'Angers. » Biardeau était tenu d'entreprendre l'ouvrage dans un mois, de le livrer dans quinze mois, à charge d'être logé avec tous ses ouvriers dans la maison du Jagueneau (1) et de recevoir 3,000 livres, dont 500 par avance, et deux pipes de vin du pays. Ce marché, du 8 avril 1654, fut modifié le 20 août suivant, sans doute sur la réclamation de l'artiste qui obtint vingt mois pour son travail et 1,400 livres d'augmentation; mais il y travaillait à peine depuis un an et avait déjà élevé l'œuvre à la hauteur de la corniche supérieure, quand la communauté fut mise en demeure d'exécuter les intentions d'un nouveau bienfaiteur. M. de Servien venait de donner 40,000 livres pour reconstruire l'église: force était d'interrompre le premier travail. On se réserva seulement de le reprendre après l'achèvement de la nou-

---

(1) Là même, où devait venir faire pénitence Madame de Montespan délaissée.

velle entreprise, dans le dessein arrêté de transporter le grand autel entre les deux chapelles et d'installer dans le chœur la sacristie : nous verrons en effet qu'on y revient plus tard, avec le même esprit d'incertitude et d'imprévoyance qui semble avoir troublé toutes les relations entre l'artiste et les Oratoriens de Saumur.

Par acte sous seing privé, P. Biardeau, « maître sculpteur et architecte, et Fleurant Gondoin, sieur de la Perrière, maître masson et architecte, demeurant sur les ponts de Saumur » promettent le 14 juin 1655, au R. P. de Sainte-Marthe, « de s'engager par contrat au bâtiment, architecture, couverture de charpente et ardoise de l'église à bâtir, selon et suivant les mesures et desseins, dont ils sont convenus, de la rotonde de 64 pieds de diamètre carrée au dehors, à l'alignement des deux grandes chapelles, de quatre chapelles aux quatre coins en forme de petite rotonde, les fondements bien et deuenement pilotés à madrier, les murs en dehors de 6 pieds pour la rotonde en bas, et de 5 au moins en haut, le tout pour la somme de 35,500 livres et le pot de vin, en telle sorte qu'il ne reste plus pour rendre lad. église faicte et complecte, la clef à la main, que le quarré du bas, les vitres et leur ferrure, les portes et les plombs et les autels, promettans en outre de replacer la niche et ornement d'icelle et d'en accommoder l'architecture à celle de l'église, » le tout dans un délai de deux ans et demi à partir du jour de l'ouverture des fondements. Un acte notarié du 3 juillet, suivi le même jour d'un contrat d'association entre les deux maîtres, fixa tous les détails de l'entreprise, dont les travaux commençaient quinze jours après ; mais, dès le mois de décembre, les architectes étaient loin de compte, et les fondations, estimées à 2,000 livres, dépassaient déjà du quintuple la somme et menaçaient de tout engloutir. Il fallait pour le pilotis employer des poutres de plus de 20 pieds de long et en certains endroits assurer les fondements sur une profondeur de 30 pieds et 25 pieds de largeur. La mésintelligence se mit bien vite entre les deux associés, et, avec elle, une désillusion complète sur l'ensemble des premiers projets.

Biardeau s'explique à qui veut l'entendre, en termes où se sent assez l'aigreur d'une mésaventure un peu méritée et qu'essaie de racheter le souvenir de réussites meilleures. Les plans, qu'il avait eu au moins le tort d'accepter, sont devenus d'une exécution impossible ; il se préoccupe d'en démontrer, comme il peut, « la loideur et la difformité. » Ce serait lâcheté que d'en « noircir sa réputation qui, grâce à Dieu, a

» emporté partout où elle a eu l'honneur d'être appelée le titre que  
 » peut espérer un homme qui serait le plus sensible aux flatteries (1). »

(1) Mon Révérand père,

La vostre m'a appris, come le révérand père supérieur pance à son ouvrage et croy par ensy les mases des fondations jouaintes et liés. Seste demaude me surprent, veu l'intelligence qu'il a donnés, et qu'il doit savoir que l'on ne travaille et ne le doit faire sans avoir des signeurs le moyen pour ce. Sy les ordres avois été gardés des fasons de bâtir, il devrois avoir sur les pers des matériaux aussi haut que doit estre l'édifise ; car les signeurs qui l'entende, se nantise des matériaux, avans que de pancer à donner un coup de marteau, et pour ses éfaict il donne de quoy ; et par ensy l'on peut faire se que l'on peut désirer ; mais en se nouvel ordre, qui n'a jamès été pratiqué, un architecte est un insensé de se soumettre à seste sugesion ; car ses aux signeurs à faire les avanse et non au condeur des ouvrayges. Il fauct remédier à seste lâcheté et se résoudre ; et comme je suis résollu de faire résiller le marcher, et non seullement pour seste cause mais pour austre ensuite, savoir qu'il les incopible que l'excéquision des œuvres se fase aux double de la somme : et comme j'ay nés des forces pour les éfaict, il vaut mieux près que loyn ; et ses ma résolution, jouains que le désain me déplés sy for, qu'il est indigne d'un homme de ma sorte. Et à se seujet, j'ay fait voir un modelle qui devois faire connoytre la lèdeur et déformité de l'un à l'autre ; ce qui s'es bien conneu ; mès l'ambision de maintenir ses idés fera faire les choses si for éronés, que moy, qui les connois troupe, ne seré jamès asé lâche pour en noirsir ma réputation, qui, grâce à Dieu, a enporté partout où elle a eu l'honneur d'estre appelé, le titre que peut expérer un homme, qui seroit le plus sensible aux flateris. Et an se rencontre, si j'ay tansé peu de sans, je doy penser, que se lieu est le santre de touste la France, et que ce sera un œuvre autens considérés qu'auqune, qui se seit faite ; ce qui m'est présent avec les autre raison, que je vous couche, et commencé seste mace capable pour bonne chose mès en face l'élévacion, qui vouderé : s'ès de quoy j'ay suis détaché. Outre plus, vous savés que deux esprits de differans gous ne se peuve souffrir, et que l'un veus du blanc et l'autre du gris. Seste désunion et contrariété en les exquisions des œuvres font d'horribles progrès ; et an éfaict, ses se moquer d'avoir deux commandans, et un n'ès sujet ; quar il fauderois estre de sanblable jénis pour estre de sanblable produsion. Ensi toute ses choses pesés m'ont obligé à me résoudre à rounpre, l'une par impuissance de pouvoir, et l'autre pour n'estre en la liberté d'excéqueter mes pansé, dexquelles mon honneur seroit blesé, me fait vous dire que se n'ès point sens un sensible regret, si je ne peu vous randre tous les serveise, que pevois atendre de celui qui est,

Mon révérand père, votre serviteur très-humble,

BIARDEAU.

D'Angers, le 9 janvier 1656.

*Au révérand ptre, le Révérand père Du Castel, père de l'Oratoire de Jésus, à Saumur.*

Mon révérand père,

Le R<sup>d</sup> père supérieur de Saumur m'avoit engagé d'aller à Paris et l'avois résolleu avec luy et de partir ce jour, mais, come les hommes propoze, Dieu ne

On lui donne consolation sur ce point de scandale en s'adressant au célèbre Jean Marot, qui, sur frais nouveaux et non sans conseils auto-

disposez pas. Je suis incommodé d'une siatique, qui m'a pris en une guise et dont j'ay pêne de me porter, de sorte que je ne peu présentement me maistre à chemin. Le sieur Goundoin doy partir samedy prochaïn, pour vous aler trouver, et come je cré, vous feré affaire avec luy ; car il cet les moyes d'en sortir, ce que je ne connois pas ; mais je ne m'en étonne pas, il a bien sorti de sa tour, quoyqu'el fict nofrayge entre ses mains. Il est si adret en chiquane que la tour coute le double à la paroisse. Ensy j'apréatde sur un esprit sy dellié et eu troup de prevre de luy par la suite que vaies. Ce qui me faict voir qu'il n'ora pas pêne de poursuivre, et qu'il en sortira fasillement ; quand toute sorte de mais sont degestible à un estomac, tout pace fasillement. Pour moy, je me sant si foible, que je n'é pas les force de faire seste dégesion. Il me fauct avoir l'œul plen et le pied fairme, et ses ce qui m'a obligé de vous montrer come quoy je suis lezé, et ne vous é dict que des vérité ; ses donct ce que, présant à votre personne, j'orés peu vous dire ; et sur ce j'atant vos vollonté, soub lesquelles je m'extimeré heureux si je les puis excéquter, et de me pouvoir dire celui qui est,

Mon révérand père, vostre serviteur très-humble,

BIARDEAU.

D'Angers, le 22 juin 1656.

*Lettre du sculpteur Biardeau.*

Mon révérand père,

Les différante nouvelle, que j'ay eu, et quasi à maisme tanp, m'oblige de vous écrire et de vous suplier de me libérer de ses paine. Mons<sup>r</sup> Lexsant, entrepeneur des dames de la Visitascion, depuis un mois, m'ais venu voir à Angers, où il me dict avoir parole de vous, pour me savoir ma résollusion, et que luy aviés faict promestre et vous avoit donné parole, à la condision de nous eunie ; ce qu'il avoit faict en sette condision, et que luy dictte, que m'an écririés ; mais non pas sy tos. Ses témoignages que me conserves, m'oblige très fortemens, et je vous dict en vérité, que j'ay des santimens tout à vous, sy vous les voulliés connoistre. J'avois dict à mon Révérand Père de Rouseros mes inclinations, qui estois de vous plénemant sefvir et, pour ses éfaict, avois dixposé demidousène d'homme, que j'ay prenois, come sy il eusse été à moy, et que l'ouvrayge eu été an mon propre. J'avois un aparateur et un poseur de lit, qui se contentois des gaige ordinère, et des tailleur de pierre de maisme ; et peut-estre nous fesusionous acomodé pour le trainal en un gros, après l'avoir sussaintement considéré ; mais come vous este mécontenté de ce que j'ay dict aux Père supérieur, qui est que je voullés estre maistre de mes houvrayge, vous este piqué, sans m'interroger. Sy vous m'eusiés faict l'honneur de me demander mes santimens sur ce, je les vous orés faict clèremens entendre ; car cela n'estoit que de vous dire, que il falloit faire, de vostre desain et du mien, le chois de toutes les meleure partis et an faire un desain très exsellant ; et s'estoit ma pencé et non de vous choqués, comme l'avès creu. Sy sela vous eu agré, je croy, qu'il se seroit faict la belle chose du monde. Je vous dis maintenans ce que je pancé dans le tampt. Pour m'asocier, se

risés à l'appui, dessina et mit au net « les plans, desseins et élévations de l'église projetée (1). Les lettres, que j'ai copiées intégralement,

n'est pas vostre bien, ni le mien Sy ma personne vous est agréable, j'ay vous renderé temoynage quanbien jay vous honore ; en atandant vous pancéré, que sy deux homme prétende maisrque rant, qu'il faut maisme récompense, et uu seul peut estre maistre. S'ès à vous d'an faire l'élecion ; pour moy je suis et seré toute ma vie,

Mon Révérand père, vostre serviteur très humble,

BIARDEAU.

A Angers, le 30 janvier 1657.

Mon révérand père,

L'apressement de M<sup>re</sup> Goundoin m'a obligé faire vaiage à Saumur, et inutilement, en ce que le R<sup>d</sup> père général a donné l'ordre aux R<sup>d</sup> père supérieur de ne rien faire qu'il ne soit sur les lieux. Le frère de Goundoin me témoyna, come il voulois estre plénement récompencé. A se sens jay lui fict réponce, qu'à mon égar j'avois donné parole dès mon retour de Paris, et que de plus jay la venois de confirmer aux R<sup>d</sup> père supérieur, et que tout ce que le R<sup>d</sup> père général et luy ferois, que j'an pacerois, et qu'après la grâce receus de luy, jay ne m'oubliérés jamais jeusque à ce point, que de rien entreprendre, qui les choqua en rien, et que ce que j'avois fait à mon retour de Paris, à mon égar, le père estoit en ses même volenté et moy aussy ; de telle sorte que j'ay à suplier votre bonté de considéré toutes chose ; car vous pouvés tout en la connoysense, qu'avés des récompence, à qui elle sont deu. Faicte moy donct la grace de ne vous plus souvenir du pacé ; et vous assure, que jay de grand santiment de la méintelligence, que nous avons éteu, et de nous estre mal abouché. Car j'ay ne souëttes, que d'obtenir de vous ses face quarés, pour lier mon désain aux vostre, et sependant vous l'avés permis ; mais l'on n'i est pas ; sela est sansible. Il samble que le malheur est la récompence de seux qui save quelque chose. Sy donct j'ay été assez malheureux en se rancontre, jay vous prie que vostre bonté ne me denis pas ses bonne vollonté, et que jay ne sois plus privé du bien de vostre mémoire et bien volanté. Jay l'espère de vous et me diré heureux, si par un moct des vostres vou le me témoynés, me désirant me dire seluy qui est,

Mon Révérand père, vostre serviteur très humble,

BIARDEAU.

Angers, le 22 avril 1657.

*Au Révérand, le Révérand pere S<sup>re</sup> Martre, père de l'Oratoire, à la maison de l'Oratoire de S<sup>re</sup> Magloire, faubourg S<sup>re</sup> Jacques, à Paris.*

(1) *Quittance de l'architecte Jean Marot, pour le dessin des plans de Notre-Dame des Ardilliers.*

Je sousigné confesse avoir désigné et mis au net les plans, desseins et élévations de l'église Notre Dame des Ardilliers, qui est à bastir, et avoir eu plusieurs conférence avec les meilleurs ouvriers de Paris, pour l'aprobation des dits des-

donnent à nu les sentiments de l'artiste et contiennent d'ailleurs les seuls renseignements qui se puissent recueillir sur la suite de cette affaire. Les deux associés demandaient à la fois la résiliation d'un marché qui menaçait de les ruiner d'argent tout autant que de réputation; mais Gondouin, moins engagé dans les habitudes des RR. PP. Oratoriens, se prêtait moins, ce semble, à entendre raison, tandis qu'après forces lettres courroucées, Biardeau qui savait sa chance belle à prendre bonne revanche, baissait le ton et se rendait, on peut dire, à discrétion : « Il est venu me trouver, écrivait le P. de Roncherolles » à son supérieur M. de Sainte-Marthe, m'a remis ses intérêts entre » les mains, ne veut que ce que nous luy voudrions donner, proteste » qu'il ne nous demandera rien ny par voie de douceur ny par celle » de la justice.... Il m'a tesmoigné grand desplaisir de vous avoir fâché » à la dernière entrevue, se dit hautement votre serviteur, qu'il aime- » roit mieux estre mort que de ne vous avoir pas pour amy, et que, » si vous désirez vous servir de luy pour le bastiment, qu'il sera tou- » jours prest et ravy d'y travailler; il tesmoigne en avoir grand désir » et m'a dit vous en avoir escrit, sans en avoir eu réponse. Que pen- » sez-vous de ces témoignages de bonne volonté, après que j'ai eu » des lettres pleines de courroux, par lesquelles il demandoit justice » à Dieu du mauvais traitement qu'il recevait de nous? J'ai foit con- » noistre à tous deux, Gondoin et à luy, que les faussetés et contradic- » tions qui se sont trouvées en leurs papiers nous donnent lieu de » leur demander de l'argent, au lieu qu'ils en prétendent de nous. » Biardeau, comme j'ay dit, se désiste de tout. Gondouin, plus chican- » neur, continue et y veult procéder par justice, pour faire recevoir » ses contes et estre payé de ses prétentions. Je crois toutefois qu'il » attendra que notre R. P. général soit icy... Le frère Gaspard croit » la voûte du dosme impossible, et Fougeau l'appréhende. Biardeau la » croit difficile, non impossible. ». (Lettre du 18 avril 1657.) En somme et de guerre lasse, les religieux acceptèrent la résiliation du

---

seins, sçavoir MM<sup>rs</sup> Du Val, contrôleur du Val de Grâce, que fait bastir la Reine à Paris, et aussi avec les S<sup>rs</sup> Boudin, Lescouette, Blanvin, qui bastissent actuellement ledit Val de Grâce à Paris; lesquels tous ont contrôlé et approuvé les dits desseins devant la présence du R. P. de Sainte Marthe de l'Oratoire; et pour les dits desseins j'ay reçu en ma part et pour mes seules peines la somme de 25 escus; fait à Paris le 25 juillet 1656.

Jean MAROT, Architecte.

traité (4 juillet 1658). Les entrepreneurs restèrent chargés seulement de diriger les travaux, sauf à être payés de leur peine à la journée, « comme on fait aux grands ouvrages » ; et le plan modifié promettait de donner « le plus beau et grand dôme qui soit en France. » En moins d'un an, avec moins de quatre-vingts ouvriers, l'œuvre s'éleva de 40 pieds de haut sur plus de 400 pieds de tour ; mais l'épuisement à peu près complet des fonds spéciaux et la mort du bienfaiteur de l'œuvre arrêtaient les travaux d'ensemble, dont l'achèvement devait attendre les libéralités tardives d'une pénitente illustre, Madame de Montespan.

On revint, en attendant des libéralités suffisantes, au premier projet d'autel de la Vierge, qu'un don spécial de la reine permettait de reprendre et que Biardeau ne cessait de rappeler. Mais le premier plan, soumis par lui, fut démontré à l'exécution, quand l'œuvre atteignait déjà la corniche des piédestaux, entaché de fautes irréparables. Un second projet, conçu sur des proportions considérables, aggravait la dépense et forçait de plus à exhausser la voûte et à reprendre l'œuvre presque en entier. On ne parvint pas à s'entendre. Le P. de Sainte-Marthe, accepté d'abord comme arbitre, fut recusé par l'artiste, qui réclamait une expertise nouvelle (1667). Le tout aboutit à une rupture complète et à des sommations judiciaires, mais sans hâte aucune des deux parties.

L'affaire dormait depuis trois ou quatre ans, quand la mort de Biardeau, survenue dans les premiers jours d'octobre 1671, fournit l'occasion d'un compromis accepté facilement par les héritiers. Par transaction du 12 mai 1673, Françoise et Marie Biardeau, cette dernière « femme séparée de biens et d'habitation de Louis Garreau, marchand, » renoncèrent à tout droit sur le travail déjà fait, moyennant une rente de 50 l.—Outre ces deux filles, Biardeau avait eu un fils, mort le 12 mars 1641 à Angers. Sa femme, morte avant 1667, avait nom Marie Rancial, que les titres écrivent Lonce, Lancret, Loncois, de Lancis. Toute la famille résidait en cet admirable logis de *la Voûte*, acquis plus tard par les Pénitentes, et qu'une percée récente vient de mettre en façade sur le boulevard Descazeaux.

(La suite prochainement.)

# CAUSERIE

---

## LES VACANCES ET LA LIBÉRATION

---

### LETTRE AU ROI DE PRUSSE.

---

Un jour, me promenant dans la campagne, je rencontre un bambin de six ou sept ans qui poussait les cailloux de la route avec deux livres attachés au bout d'une courroie. Je m'approche de lui :

- Où vas-tu, mon petit homme?
- A l'école, monsieur.
- Dis-moi, que fais-tu à l'école?
- Monsieur, *j'attends qu'on sorte.*

J'aime cette réponse naïve et vraie, que chaque distribution de prix me remet en mémoire. Et quelquefois, pendant un beau discours, alors que l'orateur donne en grand style d'excellents conseils aux élèves qui s'impatientent, je voudrais pouvoir le tirer par le bras en murmurant : Regardez-les, grâce pour eux ; ils attendent qu'on sorte !

Pendant dix mois, ils ont été renfermés avec des morts qui se nomment Homère ou Esope, Virgile ou Tite-Live, Racine ou Boileau ; on leur fait passer de longues heures avec d'illustres défunts, comme Alexandre, Périclès, Charlemagne, Léon X, Louis XIV, etc... Et, chaque soir, ils raturent, sur le calendrier



scolaire, la journée passée en si instructive mais si froide société, soupirant : Plus que deux cents comme celle-là, plus que cent, plus que vingt-cinq, plus que dix, et les vacances s'ouvriront, et je bondirai au milieu des vivants... Ils attendent qu'on sorte.

Bientôt, vous pourrez coudoyer ça et là, sur les bords de la mer et dans les sentiers ombreux de la campagne, des hommes dont l'allure est joyeuse, qui semblent vouloir marquer par je ne sais quelle affectation de sans-gêne qu'ils jouissent d'une pleine liberté.

Qui sont ces baigneurs, ces promeneurs, ces pêcheurs, ces chasseurs ?

Hier, ils étaient députés, magistrats, avocats, professeurs ; aujourd'hui, après une longue attente, ils sont sortis !...

Que de gens m'ont fait en d'autres termes la réponse de l'enfant !

— Eh bien, vous plaisez-vous sous l'uniforme, à la caserne, à la manœuvre ?

— Je fais de mon mieux et je crois être un bon soldat.

— C'est un dur métier, n'est-ce pas ?

— Oui, mais je suis soutenu par une bonne pensée.

— Laquelle ?

— Vous n'en sentirez pas la valeur, vous, mais la voici : Je serai libéré dans onze cent vingt-huit jours ! Et j'attends que je sorte...

Je me retourne et je m'adresse à ce commerçant qui se frotte les mains sur le seuil de son magasin :

— Comme vous paraissez gai !

— Pourquoi cacherais-je ma joie ! Je viens de mener à bien une grosse spéculation qui va me permettre de me retirer des affaires l'année prochaine... Encore quelques mois, et je pourrai sortir !...

Notre vie à tous se passe ainsi : attendre telle heure, tel jour, telle époque ! Enclos dans une étude ou dans un travail, nous sommes toujours préoccupés et impatients de la fin, qui brille :

ou profit ou plaisir ou repos ou même simple changement. Et d'attente en attente on arrive à la grande et dernière sortie, qui ne fait sourire personne, la seule que l'on ne souhaite guère...

Parmi tous ceux-là qui attendent qu'on sorte, j'en connais qui sont bien joyeux ce mois-ci : tournez-vous vers l'Est. Les Allemands s'en vont et des centaines de villes et de villages sourient à la délivrance et se sentent respirer librement, à pleins poumons, pour la première fois depuis trois éternelles années.

Vacances et libération ! Béni soit ce mois d'août de 1873 qui réunit ces douces choses !

Comme on aime à songer à ces braves gens qui guettent la dernière minute de l'occupation !

Dès que le dernier prussien a disparu à l'horizon, qu'on distingue à peine la poussière soulevée par le dernier cheval de l'étranger, de joyeux carillons s'envolent des clochers, des feux de joie s'allument sur tous les coteaux... Et l'on se serre les mains en disant : Quel bonheur ! ils sont sortis !...

Hélas ! pas tous. Leur chef, Guillaume, notre sinistre visiteur, ne nous rendra pas tout entière notre France bien-aimée... Il retiendra sous ses bottes l'Alsace et la Lorraine... Quoi ! pas de rançon pour elles ? Quoi ! leurs habitants seront désormais pour nous des étrangers, peut-être des ennemis ! Et deux ou trois hommes ont décidé cela, le crayon en main, autour d'une table sur laquelle était étendue la victime, qui est la carte de France ! Comment, Sire, vous nous prenez mille sept cent cinquante communes ; vous dites à un million et six cent mille habitants : « Vous êtes à moi ! » Et pourquoi vous appropriez-vous ces hommes comme un troupeau ? — Parce que je le veux, répondez-vous, et que je suis le plus fort... Oh ! l'abominable droit que le droit de la conquête ! Allez, Sire, visiter ces nouvelles propriétés, faites-vous montrer, sur les hauteurs, ces belles vallées pleines de moissons et ces villes laborieuses où l'industrie crée tant de richesses, et laissez dire à vos courtisans : « Sire, ces fermes, ces manufactures, ces hameaux et ces cités, ces quatorze mille neuf cents kilomètres carrés, tout cela c'est à vous ! Avant ce

grand... gain, vous étiez roi de Prusse, maintenant vous êtes empereur d'Allemagne : gloire à vous ! »

Moi, je me rappelle deux maximes consolantes : « Dieu seul est grand, » a dit Massillon, faisant l'oraison funèbre de Louis XIV.

• « Non, l'avenir n'est à personne,  
» Sire, l'avenir est à Dieu. » •

Et de l'œuvre d'envahissement de Napoléon I<sup>er</sup>, à qui V. Hugo adresse ces vers, qu'est-il donc resté ?

Pour aujourd'hui, réjouissons-nous avec nos compatriotes de la Meurthe, de la Meuse et des Vosges... ils sont libres ! Ils font gaiement leurs adieux aux soldats du Hanovre, de la Bavière et de la Poméranie.

Qu'il me soit permis, à cette occasion, d'écrire un bout de lettre à Sa Majesté Guillaume : je l'adresserai au roi de Prusse et non à l'empereur d'Allemagne. Je ne saurais oublier qu'il a pris ce nouveau titre en plein cœur de la France, à Versailles !

#### AU ROI DE PRUSSE

SIRE,

Vous étiez prédestiné à nous faire du mal. Depuis cinquante ans, vous aviez en France de nombreux tributaires : bien avant d'être l'empereur d'Allemagne, vous étiez le roi des peines inutiles et des sueurs perdues.

J'étais encore enfant que j'entendais les malheureux se plaindre de vous et vous jeter leur malédiction.

Un vigneron avait, à grands frais, planté, bêché et taillé ses vignes ; il admirait les bourgeons qui s'ouvraient, il espérait... mais un jour, après une nuit étoilée et froide, il se trouvait ruiné par la gelée... Son voisin, un peu plus tard, alors qu'il avait passé de longs mois, du matin au soir, à lutter contre la terre, sous une pluie glacée ou sous un soleil ardent, pour faire germer et

grandir les moissons qui doivent faire vivre sa famille, voyait un orage bouleverser et détruire le travail de toute l'année... Et ces pauvres gens, désespérés, murmuraient : Nous avons travaillé pour le roi de Prusse !

D'honnêtes ouvriers ont amassé centime à centime pendant quarante ans, à force de privations pénibles, une modeste épargne qui nourrira leur vieillesse. Il faut, ont-ils dit, que notre argent travaille aussi lui, que nos beaux francs produisent des petits sous... et ils les ont placés dans un atelier d'argent, dans une banque de bonne apparence et de grande allure... Un jour, un bruit terrible circule... Effrayés, ils courent à la porte du manieur d'or et la trouvent close : tout est perdu. Hélas ! disent-ils, en passant près de l'hôpital, qu'ils regardent pour la première fois avec une immense terreur : Nous nous sommes fatigués et privés toute notre vie pour le roi de Prusse !

Une mère avait élevé son fils avec une continuelle sollicitude et une tendre adoration ; il avait grandi, il était devenu un homme : c'était son honneur, son espoir, son soutien, son tout... hélas ! la conscription le prenait dans son effroyable filet et il quittait sa mère ! Et on l'entraînait en Crimée, en Italie, au Mexique, à Reischoffen, et, un matin, la mère apprenait par un avis administratif que son fils était mort là-bas et qu'elle n'aurait pas même la consolation de pleurer sur son tombeau... Hélas ! elle lui avait fait le corps et l'âme pour le roi de Prusse !

Ce n'était qu'une locution populaire : soit ! Mais pourquoi donc était-elle populaire ? Comment se fait-il que pendant un demi-siècle on vous attribue par une sorte de pressentiment le profit de nos ruines, à vous, Sire, qui deviez un jour nous faire subir des pertes si énormes et si réelles !

La France était grande, belle, prospère ; notre fortune et notre gaieté rayonnaient sur le monde entier. On était plus aux amuseurs qu'aux instructeurs. Des affaires et des fêtes, de l'argent et des jouissances : c'était notre gai mot d'ordre. On vivait à toute vapeur. Affairés et effarés, nous gardions notre cœur si parfaitement emmaillotté, qu'on n'entendait jamais son

tic-toc ; c'eût été paraître naïf, c'est-à-dire ridicule. On étalait fièrement une raison décrépète et cariée, qui réclamait, comme les octogénaires ou les bambins, hochets et colifichets. Il était de bon goût de préférer ostensiblement les ombres chinoises aux grandes lueurs. On prétendait paraître supérieur aux besoins d'organes aussi peu positifs que le cœur ou le cerveau. Dans un homme comme dans un objet, on allait immédiatement à la tâche, on ne voulait voir que la tâche. On avait ainsi tout méprisé, tout raillé, tout sali, tout dénigré ; tout rapetissé, tout dénaturé. La modestie, c'était une niaiserie ; la pudeur, un condiment ; l'honneur, une duperie ; la vertu, une hypocrisie ; les grands sentiments, de vieilles machines ; l'enthousiasme, zut !....

Soyons riches, soyons positifs, n'ayons pas de préjugés : telle était la morale courante. Et d'en haut tombaient des affirmations rassurantes : nous sommes une grande nation ; nos cuisiniers sont célèbres, nos bijoutiers ne savent à qui parler, nos modistes sont innombrables et riches.... Donc !... D'ailleurs, est-il un peuple dans le monde qui emploie autant de maçons, qui remue autant de pierres ? La France est une immense villa où les étrangers viennent s'amuser, nous enrichir, nous admirer. Et, pour la garder, nous avons la première armée de l'Europe ; nos soldats sont invincibles.... Pourquoi en augmenter le nombre et en perfectionner l'armement ? Pourquoi les fatiguer par des manœuvres ou les avilir par la discipline ? Est-ce que la *furia francese* ne supplée pas à tout ! Est-ce qu'on lui résiste ?...

Vous aviez, au milieu de nous, Sire, des yeux et des oreilles, qui voyaient et entendaient toutes ces pitoyables choses. Et vous avez dit : « Voilà le moment psychologique que l'Allemagne attendait. » Et vous êtes venu, criant : A moi tous ces écus reluisants ! Vos belles villes, je les bombarde ! Vos bosquets, j'en chauffe mes soldats ! Vos châteaux, je campe dedans !... Votre brave armée n'approchera pas de la mienne : je la foudroie de loin, je la cerne ou je l'écrase ! Ah ! pères et mères de France, vous étiez

orgueilleux de vos enfants, je les tue ; de votre fortune, je la prends !

Et c'est ainsi, hélas ! que nous avons travaillé pour le roi de Prusse.

Mais maintenant que pour vous, Sire, nous avons sué des milliards et des milliards, que vous êtes *payé de votre travail*, allez-vous-en !

Mais libérez-nous complètement ; remportez tout ce qui est à vous ou venu de vous.

A vous appartiennent et doivent retourner, Sire, ces maximes tapageuses et malsaines que vous avez lancées dans la circulation des idées comme une fausse monnaie politique.

La première fois que nous apparut, venant de Postdam, cet aphorisme « *la force prime le droit*, » ce fut dans notre chevaleresque et malheureuse France une stupeur générale, et les honnêtes gens de tous les camps s'inquiétèrent ; car vous, roi et empereur, vous veniez de justifier ainsi le loup qui mange le mouton, le mari qui bat sa femme, l'homme qui maltraite un enfant ou un vieillard, le corsaire de haut bord qui capture un petit navire, le conquérant qui, pour sa gloire et son profit, meurtrit jusqu'à l'agonie et rançonne jusqu'à l'épuisement la nation sa voisine....

Et nos légistes vous répondirent : Mais alors, Sire, le Code pénal est la chose du monde la plus inique et la plus ridicule : soyez logique, ô souverain de la philosophique Allemagne, et supprimez-le, ou mieux, retournez-le, et que le battu donne des dommages-intérêts au plus fort !...

Eh bien, Sire, cette maxime a fait son chemin ; comme un virus, elle a pénétré dans nos veines politiques et sociales ; elle nous infecte déjà.... Et chez nous, dans nos déplorables divisions, on entend beaucoup parler du *nombre et de la force*, et trop peu du droit. Ah ! reprenez votre maxime ! qu'elle aussi évacue le territoire français avec les soudards qui l'ont mise en pratique !

Vous laisserez en France assez de deuils, assez de ruines qui

ne nous permettront pas de vous oublier.... Mais que notre sang au moins n'ait pas servi à arroser les germes destructeurs semés par vous sur notre terre légère mais bonne, et que nous n'ayons pas payé cinq milliards l'*Essai allemand d'une philosophie nouvelle*.

Recevez, Sire, l'assurance du peu de regrets que me laisse votre éloignement qui, je l'espère, sera de plus en plus grand.

EUG. G.

E. BARASSÉ, *éditeur-gérant*.

REVUE  
HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE  
DE L'ANJOU

Publiée sous les auspices du Conseil général.

NOUVELLE SÉRIE ILLUSTRÉE,

12 francs par an.

SIXIÈME ANNÉE.

TOME PREMIER.

Troisième livraison. — Septembre 1873.

SOMMAIRE :

- Notices archéologiques. VII. Le cloître et la tour de l'abbaye Saint-Aubin. G. D'ESPINAY.  
Souvenir de Voyage. II. Quimperlé. III. Penmarck. HERVÉ-BAZIN.  
Fascicule de documents Angevins (1030-1720 *(suite)*) MARCHEGAY.  
Poésies : La légende Bretonne, souvenir du siège de Paris. NAUDET.  
Stances au poète Dallière partant pour les eaux de Luchon. D<sup>r</sup> GRILLE.  
Causerie : Les grandes idées d'un chasseur. — Le commerce actuel des grains à Odessa. — Un cas de conscience soumis à Cicéron. EUG. G.

GRAVURE DOUBLE :

Abbaye de Saint-Aubin d'Angers.

ANGERS

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DE E. BARASSÉ. RUE SAINT-LAUD, 83.

1873



# LIBRAIRIE DE E. BARASSÉ.

## DICTIONNAIRE DES USAGES RURAUX ET URBAINS

Pour tous les cantons du ressort de la Cour d'appel d'Angers

(DÉPARTEMENTS DE MAINE-ET-LOIRE, MAYENNE, SARTHE)

Par MM. A. ROBERT et E. GASTÉ, avocats.

1 vol. grand in-18. — 3 fr. 50

## HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ D'ANGERS

DE PIERRE RANGEARD

Ouvrage entièrement inédit

Tome I<sup>er</sup>. — 6 fr.

## DESCRIPTION DE LA VILLE D'ANGERS

ET DE TOUT CE QU'ELLE CONTIENT DE PLUS REMARQUABLE

Par PÉAN DE LA TUILLERIE, Prêtre de Châteaugontier

Nouvelle édition avec plan

*Augmentée de notes critiques et de recherches historiques sur les Rues, les Hôtels et les principales maisons d'Angers, d'après les documents inédits des Archives du Département et de la Mairie,*

Par M. Célestin PORT,

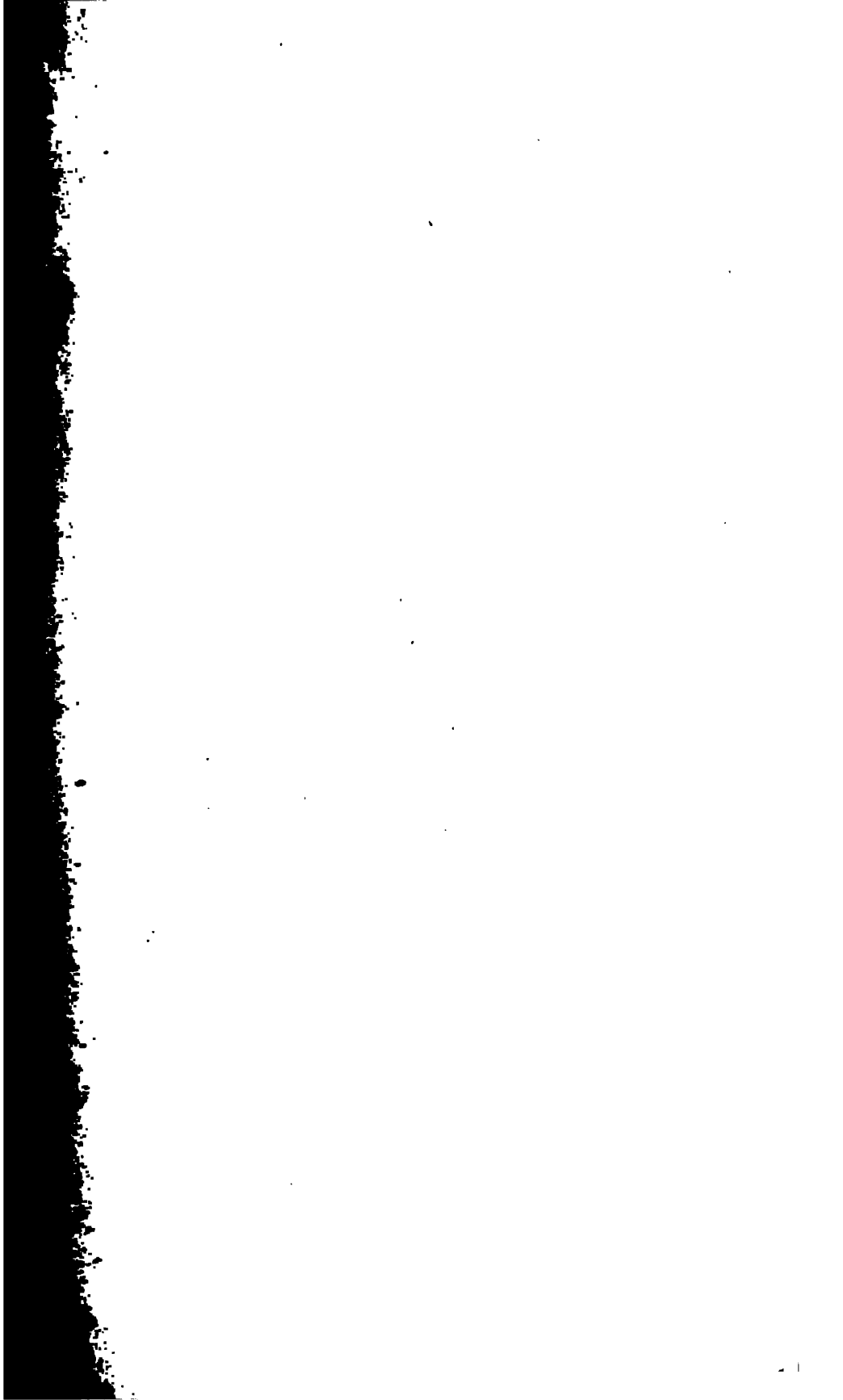
Correspondant du Ministère de l'Instruction publique et de la Commission de la topographie des Gaules, licencié ès-lettres, officier d'Académie, lauréat de l'Institut,

ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE.

Prix. . . . . 5 fr.

### OUVRAGES PARUS

Carte de Maine et Loire, par M. FOURCAULT, gravée (1873), colorée. . . . .	4	,
Plan d'Angers, par M. DUVEAU . . . . .	2	,
Tarif des bâtiments, par M. GESLIN. . . . .	2	50
Géographie de Maine et Loire, avec carte, par M. LABESSIÈRE	1	,
Carte géologique de Maine et Loire. . . . .	6	,
Carte historique et monumentale de l'Anjou, par M. LABESSIÈRE.		
Prix : Edition en noir. . . . .	3	,
Avec armoiries colorées. . . . .	5	,
Sur toile vernie, gorge et rouleau. . . . .	10	,
Carte murale de Maine et Loire, par M. LABESSIÈRE. . . . .	8	,
— — colorée, collage sur toile, avec œillet . . . . .	12	50
— — collée sur toile vernie, gorge et rouleau. . . . .	17	,
Guide de l'Apiculteur, par M. DEBEAUVOYS (6 <sup>e</sup> édition), revue, corrigée et augmentée de deux chapitres sur la fécondation et sur les combats des reines, enrichie de nouvelles gravures. 1 vol. in-12	9	50





# NOTICES ARCHÉOLOGIQUES

---

## VII.

### LE CLOITRE ET LA TOUR DE L'ABBAYE SAINT-AUBIN.

---

Le cloître de l'abbaye Saint-Aubin est un des plus beaux restes de l'architecture monastique de l'Ouest de la France, et l'un des monuments les plus importants que possède la ville d'Angers. Cette abbaye était riche et puissante; mais son origine, comme celle de la plupart de nos anciens édifices, est fort obscure. Voici comment l'annaliste Bourdigné raconte sa fondation :

« Du règne de Childebert environ l'an XX<sup>e</sup>, qui est de nostre Seigneur l'an cinq cents XXXIII, par le commandement d'icelluy roy (pour la dévotion qu'il avoit à monseigneur saint Germain, en son vivant évêque d'Ausserre), saint Germain pour lors évêque de Paris se transporta à Angiers, et en ung lieu hors et près les murs d'icelle ville d'adventure se trouva auquel pour lors estoit une ancienne église nommée Nostre-Dame-du-Vergier, laquelle le benoist saint Hylaïre, évesque de Poitiers, avoit en son vivant de plusieurs belles possessions enrichie et dotée. A donc monseigneur saint Germain de Paris, voyant ce lieu propre et convenable pour mettre à exécution le vouloir et commandement du roy, fist édifier ung moustier de magnifique structure et sumptueuse apparence, en l'honneur de Dieu et du glorieux confesseur monseigneur saint Germain d'Ausserre. Et le dota le roy Childebert de plusieurs beaux revenuz, pour l'entretien et substanta-

tion des abbés et religieux, qu'il institua léans pour célébrer le divin service, lesquelz il ennoblit et décora de plusieurs beaulz privilèges et prééminences. Laquelle église de Saint-Germain est celle propre que l'on appelle à présent le Moustier Saint-Aubin d'Angiers. Et peult-on encores soubz le grant autel de léans veoir l'ancienne église dont dessus est faicte mention, et est maintenant le lieu une très-belle et riche abbaye en laquelle y a eu maintz vertueux prélatz, lesquels en temps de nécessité et famine ont bien secouru le povre peuple du pays (1). »

Ce récit est empreint du même charme de style que toutes les œuvres de notre aimable chroniqueur ; mais nous l'avons trouvé si souvent en défaut, qu'il importe de serrer de près son texte et de le comparer aux documents anciens. Il faut remarquer d'abord que presque tous nos érudits anciens et modernes ont admis son témoignage sans le contrôler, et se sont bornés à l'abrégé ou à l'amplifier (2). Grandet cite cependant à l'appui de la tradition quelques documents anciens dont il est bon d'examiner le sens et la portée. Mais Chopin, presque contemporain de Bourdigné, se borne à dire que l'église fut fondée sous Childebart, vers 534 (3). Trois points sont à vérifier dans cette tradition. A-t-il existé au lieu où s'est élevée plus tard l'église Saint-Aubin une chapelle dédiée à la Sainte Vierge, sous le nom de Notre-Dame-du-Verger ? Cette chapelle avait-elle été fondée par saint Hilaire ? Et enfin la crypte dans laquelle furent déposés les restes de saint Aubin, évêque d'Angers, était-elle cette même chapelle Sainte-Marie, comme le disent Bourdigné et Grandet ?

Il est certain que l'église Saint-Aubin avait la Sainte Vierge pour patronne ; l'acte de profession des religieux de Saint-Aubin renfermait en effet ces mots : « En ce monastère construit en l'honneur du sauveur du monde, de la bienheureuse Vierge Marie et du bienheureux évêque saint Aubin. » La bibliothèque

(1) *Chroniques*, 2<sup>me</sup> partie, ch. 1<sup>er</sup>.

(2) Hiret, *Antiquités*, p. 80. — Jacques Rangeard, *Mémoires pour servir à l'Histoire d'Anjou*, mss. 887. — Barthélemy Roger, *Histoire d'Anjou*, publiée dans la *Revue d'Anjou*, année 1852, etc.

(3) *Sacra politia*, l. II, t. VI, c. 18.

d'Angers possède un exemplaire de cet ancien acte de profession, qui remonte au XI<sup>e</sup> ou au XII<sup>e</sup> siècle (1). On lit une formule à peu près semblable dans l'acte d'élection de l'abbé Jean de Tinténiac de l'an 1493 (2). Enfin la tradition liturgique de l'abbaye de Saint-Aubin confirme ce point; la Sainte Vierge y était invoquée comme *principale patronne* de l'église; sa statue y était placée derrière l'autel, dans l'endroit le plus honorable; la fête de l'Assomption et les autres fêtes de la Vierge y étaient célébrées avec une solennité toute particulière, et comme fêtes patronales; on y faisait des processions spéciales en son honneur (3).

Cette consécration de notre église à la Sainte Vierge pourrait être considérée comme une présomption en faveur de l'existence de Notre-Dame-du-Verger; cependant cette chapelle n'est mentionnée dans aucun texte, dans aucun document ancien, et j'ignore à quelle source Bourdigné avait emprunté le nom de Notre-Dame-du-Verger. Je ne serais pas étonné qu'il eut commis encore à ce sujet quelque-une de ces confusions si fréquentes sous sa plume. Il faut remarquer cependant qu'au XII<sup>e</sup> siècle, l'abbaye Saint-Aubin joignait un verger (*viridarium*) appartenant à l'évêque Ulger, et que ce nom a été conservé presque jusqu'à nos jours par le prieuré de *Saint-Gilles du Verger* (4).

En admettant, bien qu'on n'en ait pas la preuve, qu'il ait existé une Notre-Dame-du-Verger au lieu où fut plus tard bâti Saint-Aubin, faut-il en attribuer la construction à saint Hilaire, évêque de Poitiers? Ce second point est tout aussi obscur, tout aussi douteux que le premier. Une chartre du cartulaire de Saint-Aubin, du X<sup>e</sup> siècle, rapporte que, d'après la tradition, le domaine de Méron, au dio-

(1) « In hoc crenobio constructo in honorem Salvatoris mundi et beatissimæ Virginis, nec non Besti Albini, etc. »

(Parchemin, écriture du XII<sup>e</sup> siècle, dans la collection mss. n<sup>o</sup> 752 de la bibliothèque d'Angers.)

(2) « Cunctis sit notum quod vacante monasterio insigni B. Mariæ, alias B. Albini Andegavensis, ordinis S<sup>t</sup>i Benedicti. . . . »

(3) Grandet, *N. D. Angevine*, 2<sup>me</sup> partie, ch. 16, f<sup>o</sup> 87 et suiv.

(4) Notes de M. Port sur Péan de la Thuilerie, p. 257.

cèse de Poitiers, avait été donné à saint Aubin par saint *Halaire* (*sic*), sans désigner autrement le donateur (1). Mais cette tradition, consignée par écrit six siècles seulement après l'époque à laquelle elle se réfère, est-elle bien exacte? Elle est en tout cas fort confuse. Quel est ce saint *Halaire*? Est-ce bien saint Hilaire, évêque de Poitiers? Mais saint Hilaire vivait au iv<sup>e</sup> siècle, et saint Aubin, évêque d'Angers, au vi<sup>e</sup>, et ce document paraît les faire contemporains. Il est par trop évident que saint Hilaire n'a pu faire de donation à une communauté qui de son temps n'existait pas encore. De cette charte obscure, on a conclu l'existence d'une église qui aurait précédé Saint-Aubin, puisque la prétendue donation ne pouvait se rapporter au monastère lui-même. Le vrai sens de la charte et de la tradition qu'elle constate est fort difficile à préciser aujourd'hui; et cependant le savant Grandet ne cite pas d'autre document ancien à l'appui de la tradition qui attribue à saint Hilaire, évêque de Poitiers, la construction de la problématique chapelle de Notre-Dame-du-Verger. Il faut remarquer que les anciennes légendes, fort complètes cependant, de saint Aubin et de ses miracles, de saint Hilaire, de saint Germain-l'Auxerrois et de saint Germain de Paris, transcrites dans l'ancien *lectionnaire* de l'abbaye Saint-Aubin, du xiii<sup>e</sup> siècle, ne disent pas un mot de la chapelle de Notre-Dame-du-Verger, ni de sa construction par saint Hilaire (2).

Quant au troisième point avancé par Bourdigné, à savoir que la crypte où reposaient les reliques de l'évêque saint Aubin était la chapelle même de Notre-Dame-du-Verger, c'est une question purement archéologique. Grandet a reproduit cette opinion, et parle même avec quelque détail de cette crypte ou chapelle :

« .... Mais comme saint Germain prit grand soin de conserver la chapelle de Notre-Dame-du-Verger, la laissant tout entière sous

(1) Noverimus curtem Maironis sitam in pago Pictavensi, totam ad integrum S<sup>ti</sup> Albini viris esse, sicuti tradunt, a S<sup>to</sup> *Halario* (*sic*) illi deditam esse... (anno 966, *Cartul. S<sup>ti</sup> Albini; de Maironno*, f<sup>o</sup> 75.)

(2) *Lectionnaire de St-Aubin*, mss. 115 de la bibliothèque municipale. Voir aux f<sup>o</sup>s 18, 64, 93, 109, 118, 130, 208, les légendes ci-indiquées. Quatre sont consacrées à saint Aubin et à ses miracles.

le grand autel, telle qu'on la voit présentement avec les piliers et la voûte qui sont d'une très-ancienne architecture...

« ... Quoiqu'il en soit, cette petite chapelle a toujours été cultivée et servie ; elle était presque bastie sous terre, et on y descend encore par dix ou douze marches, à la façon des anciennes basiliques que l'on faisait ainsy souterraines tant pour procurer du recueillement aux fidelles par le silence et l'obscurité qui accompagnaient leurs prières que pour les cacher aux infidelles. Elle est voutée, et sa voute est soutenue de deux piliers entre lesquels est l'autel, au milieu de la chapelle qui est presque de forme ronde, avec une grande image de Notre-Dame sur l'autel, d'une façon moderne (1). »

Grandet est assurément une autorité historique fort respectable. Mais à l'époque à laquelle il écrivait, l'archéologie du moyen-âge n'était pas plus connue qu'au temps de Bourdigné, et sur une question de ce genre son opinion n'a peut-être pas une grande valeur. Pouvait-il exactement déterminer si la crypte de Saint-Aubin était du temps de saint Hilaire (iv<sup>e</sup> siècle) ou du temps de saint Germain (vi<sup>e</sup> siècle) ou d'une époque postérieure? Les archéologues modernes sont souvent fort embarrassés pour se prononcer sur les constructions de ces temps anciens, malgré les incontestables progrès accomplis depuis trente ou quarante ans par la science archéologique. La description de la crypte, qu'on lit dans le manuscrit de Bruneau de Tartifume, n'est guère favorable au système de Bourdigné ; car d'après lui elle était voutée en ogive avec clefs de voûtes pendantes. Or ceci nous reporte à une époque fort éloignée du iv<sup>e</sup> siècle et de saint Hilaire de Poitiers (2).

Malheureusement, il devient fort difficile de contrôler aujourd'hui les assertions de Grandet, de Bourdigné et de Bruneau de

(1) *N. D. Angevine*, 2<sup>e</sup> partie, ch. 16.

(2) « Descendant en une voûte qui est soubz le grand autel de la dicte ecclise, cambrée à branches d'augives ou à tiercerons dont les ronds servent de clefs pendentes ou sans pentes, on y void le tombeau de M<sup>r</sup> saint Aubin, etc... (Bruneau de Tartifume, mss. 871, p. 188.)



Tartifume, l'église Saint-Aubin ayant été détruite en 1812. Peut-être cependant n'est-ce pas absolument impossible; des fouilles pratiquées dans le sol du mail de la préfecture, sur l'emplacement de l'ancien chœur, permettraient peut-être de retrouver quelques restes de l'ancienne crypte. En attendant, on peut tenir pour fort douteuses les assertions de Bourdigné et de Grandet.

Un seul point de la tradition est bien établi, à savoir : la consécration de l'église Saint-Aubin à la Sainte Vierge.

Quoiqu'il en soit de la chapelle Notre-Dame-du-Verger, sur laquelle nous ne savons rien de précis, une église fut construite au temps du roi Childebert, par saint Germain, évêque de Paris, dans le *suburbium* d'Angers, près de la porte orientale de la cité; nous n'avons pas l'acte original de sa fondation; mais la tradition à ce sujet est relatée dans une charte du x<sup>e</sup> siècle (1). Cette église, d'après un document liturgique des premières années du xii<sup>e</sup> siècle, aurait été consacrée par son fondateur à saint Germain l'Auxerrois (2); nous avons vu déjà qu'elle avait aussi la Sainte Vierge pour patronne. Cette multiplicité de protecteurs célestes ne doit pas nous étonner; les exemples de cet usage sont très-fréquents au moyen-âge.

Cependant le lectionnaire de Saint-Aubin, dans ses légendes de saint-Germain l'Auxerrois et de saint Germain de Paris, ne parle point de la consécration au premier. Aucun auteur ancien ne dit non plus que cette église ait jamais été consacrée à Saint-Etienne. Hiret et après lui Péan de la Thuilerie qui le prétendent, ont confondu Saint-Aubin avec un petit monastère donné par Charlemagne à la cathédrale d'Angers. Les confusions de ce genre ne sont que trop communes parmi nos historiens (3).

(1) Sciant igitur successores nostri ecclesiam S<sup>ti</sup> Albini, quæ a S<sup>to</sup> Germano, Parisiorum episcopo, voluntate et imperio Childeberti regis ante portam Andegavensis urbis versus Orientem fundata est. (*Cartul. S. Albini*, fo 6 verso. *Gallia Christ.*, t. XIV. Instrum. Eccles. Andeg., n<sup>o</sup> 6.)

(2) .... In basilicam quæ tunc divo Germano Altissiodorensi sacra erat.... (Ex breviario monastico S<sup>ti</sup> Albini Andeg. Mabillon, *Acta SS. O. B.*, t. I<sup>er</sup>.)

(3) Hiret, *Antiquités*, p. 111. — Péan de la Thuilerie, p. 271. — Comp. charte de 770, et une de Charles-le-Chauve, dans la *Gallia Christiana*.

Bientôt la nouvelle église devait recevoir les dépouilles mortelles de saint Aubin, évêque d'Angers, mort vers l'an 550, après avoir gouverné le diocèse pendant vingt ans environ. Sa vie a été écrite par Fortunat. Le savant évêque de Poitiers rapporte que les restes de l'évêque d'Angers furent transportés par son successeur et par saint Germain, évêque de Paris, dans une *église neuve*; mais on ne pouvait retirer le corps de la cellule où il avait d'abord été déposé, parce qu'elle était trop étroite, et la paroi s'ouvrit miraculeusement (1). Cette translation dut avoir lieu vers l'an 555 ou 556, car saint Germain n'est devenu évêque de Paris qu'en 555, et dès 557, Eutrope, successeur de saint Aubin, était remplacé sur le siège épiscopal d'Angers par Domitien. Peu importe du reste la date précise de cette translation : ce qu'il est important de constater, c'est que Fortunat, auteur à peu près contemporain de l'événement, dit que l'église était alors neuve; ce fait concorde parfaitement avec la tradition qui en attribue la construction à saint Germain de Paris et au roi Childeburt; Mabillon en a même conclu que l'église avait été fondée dans le but de recevoir le corps du saint évêque. L'ancien bréviaire de Saint-Aubin parle de la confession où fut déposé le corps, mais ne dit nullement que ce fut l'ancienne chapelle Notre-Dame-du-Verger. Depuis cette époque l'église prit le nom de Saint-Aubin, qu'elle a toujours gardé, et ce vocable effaça celui de Notre-Dame et celui de Saint-Germain l'Auxerrois (2). Dès les premières années du VII<sup>e</sup> siècle, l'église portait le nom de Saint-Aubin, et c'est ainsi qu'elle est désignée dans le testament de saint Bertrand,

---

(1) ... Igitur cum S. Germanus Parisiacensium episcopus vel comprovinciales ac Pontifex successor ejus et populus vellent membra sancti in *novam basilicam* transponere, et propter cellulæ angustiam in qua conditus fuerat, non daretur sacri corporis extrahendi licentia, etc. (Vita S<sup>ti</sup> Albini a Fortunato scripta. Acta SS. O. B., t. 1<sup>er</sup> et Bolland.) — Voir aussi *Annales Benedict.*, ann. 550.

(2) .... Ab eo vero tempore ipsius sancti antistitis nomine ac titulo celeberrima extitit translatus fuit, ac in ea ejusdem basilicæ parte quæ confessio appellatur collocatum, multis ea in translatione editis miraculis. (Ex breviario monast. S<sup>ti</sup> Albini Andeg. Acta SS. O. B., t. 1<sup>er</sup>.) — Ex monasterio sancti ac gloriosi confessoris præsulisque Christi Albini quod est situm in suburbio civitate Andegavensi quo ipse Sanctus corpore quiescit. (*Cartul. Sancti Albini*, f<sup>o</sup> 14 verso.)

évêque du Mans, qui lui fit un legs de cinquante sous d'or (1). Il en est aussi question dans l'ancienne vie de saint Mainbœuf (2).

L'église Saint-Aubin fut bientôt enrichie par de nombreuses donations ; au temps de Charlemagne, elle possédait les domaines de Méron, Pruniers, Montreuil et plusieurs autres, avec le droit de pêche depuis la porte méridionale de la ville d'Angers, jusqu'à l'île *Jurelista* (près l'embouchure de la Maine dans la Loire). Pépin et Charlemagne confirmèrent ces donations dont l'origine première est inconnue (3). Un peu plus tard cette abbaye, de fondation royale, fut donnée par Charles-le-Simple au comte Foulques-le-Roux, d'après nos anciennes chroniques (4). A cette époque la basilique Saint-Aubin était desservie par un collège de prêtres dépendant de l'évêque, comme les églises de Saint-Maurille, de Saint-Mainbœuf et de Saint-Lézin, etc. Ce fut seulement en 972, que le comte Geoffroy Grisegonelle y établit, avec le concours de l'évêque Névingue, des moines de l'ordre de Saint-Benoît, auxquels l'évêque accorda tous les privilèges dont avaient joui les chanoines leurs prédécesseurs (5). L'évêque et le comte assurèrent par leurs constitutions la libre élection des abbés de Saint-Aubin (6).

Les domaines de Saint-Aubin s'accrurent considérablement pendant les x<sup>e</sup> et xi<sup>e</sup> siècles, tant avant qu'après l'établissement des bénédictins. Foulques le Roux leur donna la *villa* de Chiriac, appelée depuis Saint-Remi-la-Varanne (en 929) ; la comtesse Adèle de Vermandois, femme de Geoffroy-Grisegonelle, leur fit don de l'île du Mont (aujourd'hui l'île Saint-Aubin), de la chapelle Saint-Hilaire, dans la banlieue d'Angers, de l'église des

(1) Similiter ad basilicam S<sup>u</sup> Albini, antistitis, per manum Andegavi pontificis solidi quinquaginta dirigantur. (Testam. Bertranni, episc. Cenoman., anno 615. Dipl. Cartæ, t. I<sup>er</sup>, n<sup>o</sup> 230, p. 213.)

(2) Niulphus qui cœnobium in quo S<sup>u</sup> Albinus quiescit... (c. 3, n<sup>o</sup> 22.)

(3) Cartul. S<sup>u</sup> Albini, f<sup>o</sup> 4, charte de l'an 769. *Gallia Christ.*, t. XIV, Instrum. Eccl. Andeg., n<sup>o</sup> 1.

(4) *Gesta Consul. Andeg. de Fulcone Rufo.*

(5) Cartul. S<sup>u</sup> Albini, f<sup>o</sup> 6 verso, anno 972 ; et *Gallia Christ.*, t. XIV, Instrum. Eccles. Andeg.

(6) Cartul. S<sup>u</sup> Albini. De electione abbatum, f<sup>o</sup> 7 et sequent.

Alleux, etc., en 974 (1). Ils possédaient aussi les prieurés du Lion-d'Angers, Champigné et plusieurs autres tant en Anjou que dans les contrées voisines.

La chapelle Saint-Hilaire est relatée dans une charte du XI<sup>e</sup> siècle et dans la vie du B. Gérard, moine de Saint-Aubin, du XII<sup>e</sup> siècle; mais elle n'est plus mentionnée dans le Pouillé du diocèse de 1783 (2). A cette même époque les moines de Saint-Aubin possédaient aussi dans la banlieue d'Angers une chapelle dédiée à Saint-Germain, qui devait au XIII<sup>e</sup> siècle passer aux chanoines de Saint-Laud, qui s'y établirent après que le roi saint Louis les eût renvoyés du château qu'il voulait agrandir et fortifier. Il faut mentionner aussi la chapelle Sainte-Marie située dans l'intérieur de la cité et qui devait au XIII<sup>e</sup> siècle passer aux mains des dominicains qui s'y établirent; elle dépend aujourd'hui de la gendarmerie (3).

Les chartes du cartulaire de Saint-Aubin relatives aux possessions des moines dans la banlieue d'Angers sont surtout fort curieuses à étudier, au point de vue de la topographie de la ville. La plupart des quartiers qui forment aujourd'hui le cœur du vieil Angers étaient encore, aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles, des vignes, des enclos, des terres labourables appartenant à diverses communautés (4).

(1) Carta donationis quam fecit Adela Andegavensis comitissa S<sup>vo</sup> Albino de curte quæ nominatur Undanis villa in pago Belvacensi et de Insula montis prope civitatem Andecavam cum capella S<sup>ti</sup> Hilarii et de ecclesia (*deux ou trois mots effacés*).... gina et de ecclesia Alodos, et de quinquaginta arpennis vineæ in prospectu civitatis Andecavæ. (*Cartul. S<sup>ti</sup> Albini*, f<sup>o</sup> 2. La charte n'est pas transcrite dans le Cartulaire, mais seulement indiquée dans l'Index) — Voir aussi *Chroniques de S. Aubin*, années 929 974. (Marchegay)

(2) Capellam nostram quæ est in honore S<sup>ti</sup> Hilarii.... cum particula adjacentis ibi cymeterii.... (*Cartul. S<sup>ti</sup> Albini*, f<sup>o</sup> 16, de rebus quæ sunt Andegavis, n<sup>o</sup> 13). Accidit autem ut eunti beato Girardo ad ecclesias SS. confessorum Germani atque Hilarii, quæ apud Andegavim inter vineas sitæ sunt.... (*Vita B. Girardi*, Mss. de la bibliothèque d'Angers, publié par M. Marchegay dans ses *Chroniques des églises d'Anjou*.)

(3) Sanctæ Mariæ capella intra mœnia urbis Andegavensis sita (*Cartul. S<sup>ti</sup> Albini*, de rebus quæ sunt Andeg., n<sup>o</sup> 51, f<sup>o</sup> 22.)

(4) *Cartul. S<sup>ti</sup> Albini*, de rebus quæ sunt Andeg. — Voir aussi les notes de M. Port sur Péan de la Thuilerie. On y trouve les renseignements les plus intéressants sur la topographie du vieil Angers.

Autour de l'abbaye, il se forma un groupe de maisons qu'on appelait le bourg Saint-Aubin ; c'est aujourd'hui la rue de ce nom (1). Beaucoup de villes plus ou moins importantes sont nées ainsi à l'ombre d'un cloître ; à la porte d'une ville déjà ancienne, les abbayes attiraient la population et il s'y fondait un faubourg. Ces habitants réunis sous la crosse abbatiale formèrent une paroisse, à laquelle on affecta l'église Saint-Michel la Palud, fondée en 996 par un pèlerin appelé Robert, à son retour de Jérusalem, dans les enclos même du couvent (2).

Mais au temps de saint Louis, toutes ces vastes possessions suburbaines furent coupées par la ligne des remparts qui enveloppa les bâtiments de Saint-Aubin avec leurs dépendances immédiates, et laissa en dehors de la ville nouvelle une partie des enclos, avec l'église Saint-Germain ; le cimetière même fut coupé par la nouvelle enceinte.

Pénétrons maintenant dans l'intérieur du monastère.

Nos chroniques nous apprennent fort peu de chose sur les bâtiments mêmes, et sur les diverses dates de construction de l'église et des cloîtres. Tout ce que nous savons, c'est qu'en 1032, la ville d'Angers fut détruite par un horrible incendie. Toutes nos chroniques angevines sont d'accord sur ce point (3) ; mais une chronique poitevine, celle de Maillezais, ajoute un détail important omis par les chroniques locales, c'est que le monastère de Saint-Aubin fut entièrement détruit par ce sinistre, avec une grande partie des maisons du *suburbium* (4).

(1) Domum quamdam in burgo S<sup>ti</sup> Albini. (*Cartul. S<sup>ti</sup> Albini*, de rebus quæ sunt Andeg., n<sup>o</sup> 34, f<sup>o</sup> 19, fin du XI<sup>e</sup> siècle.)

(2) ..... Anno ab incarnatione D. N. J. C. DCCCXCVI..... ego supradictus Robertus.... basilicam in honore S<sup>ti</sup> Michaelis et sancti Sepulchri Domini ædificare cupiens..... est autem sita ipsa ecclesia infra claustra S<sup>ti</sup> Albini. (*Cartul. S<sup>ti</sup> Albini*, de rebus quæ sunt Andeg., n<sup>o</sup> 16, f. 15.)

(3) Ann. MXXXII, 5<sup>o</sup> kal. oct., civitas Andecava horribili incendio combusta est (*Chron. S<sup>ti</sup> Albini* ; — *Rainaldi, archid. Andeg.* ; — *De Aquaria* ; — *S<sup>ti</sup> Sergii*, Marchegay, *Chron. des églises d'Anjou.*)

(4) 5<sup>o</sup> kal. octobr., civitas Andegava horribili conflagrat incendio.... Sed de suburbio cum toto [monasterio S<sup>ti</sup> Albini (pars) maxima deperit ; imo nihil quoque ejus evasit, præter pauculum quod aliis monasteriis hærebat (ita) ut ignis ardere non posset. (*Chron. S<sup>ti</sup> Maxentii Pictav.*, anno 1032, ap. Marchegay.)

Il est fort à croire qu'il ne subsiste plus rien aujourd'hui d'antérieur à l'incendie de 1032, si ce ne sont peut-être quelques débris de murs en petit appareil rustique qui se voient encore au bas des maisons du mail de la préfecture. La crypte et la confession aujourd'hui enfouies sous le petit mail étaient-elles antérieures à l'incendie? Il est permis d'en douter, malgré l'opinion de Bourdigné et de Grandet, peu aptes à décider cette question archéologique. Ce qui est certain, c'est que les moines durent rebâtir leur église et leurs cloîtres. La construction de l'église devait être à peu près achevée vers la fin du XI<sup>e</sup> siècle. Le pape Urbain II vint en effet à Angers, après le concile de Clermont (1095), et consacra l'abbaye de Saint-Nicolas. D'après l'une de nos chroniques, il avait été conduit à Angers par Milon, jadis moine de Saint-Aubin et alors son légat, pour consacrer l'église Saint-Aubin; mais les moines s'y seraient refusé; le chroniqueur ne nous dit pas pour quel motif (1). La chronique de Saint-Aubin, et les autres chroniques des couvents d'Angers, tout en relatant le voyage du pape Urbain et la consécration de Saint-Nicolas, ne parlent pas de la consécration projetée de Saint-Aubin (2). Quel que soit le motif de ce silence, il est permis d'induire du récit de la première, que si l'église Saint-Aubin n'était pas encore consacrée, elle était neuve alors; peut-être même n'était-elle pas achevée (3).

Nous ne pouvons pas faire d'études archéologiques sur cette église puisqu'elle a été à peu près rasée. Mais voici ce que nous montrent les dessins du *Monasticon gallicanum*, et celui de notre compilateur Ballain. C'était une vaste église, en forme de croix latine avec un déambulatoire, et des absidioles rayonnantes;

---

(1) Anno mxcv, papa Romanus, nomine Urbanus, post concilium apud Clarum Montem civitatem ab eo cum innumerabilibus personis episcoporum et abbatum celebratum apud Andecavam urbem descendit et ecclesiam S<sup>ti</sup> Nicolai consecravit. Monachi enim S<sup>ti</sup> Albini ut sua ecclesia consecraretur noluerunt, pro qua re maxime papa venerat, adductus a Milone, antea B. Albini monacho, tunc temporis legato suo. (*Chron., Rainaldi, archid. Andeg., Marchegay.*)

(2) *Chron. de S. Aubin; de S. Serge; de l'Esvière, etc., Marchegay.*

(3) Telle est l'opinion émise par M. Marchegay dans un fort intéressant article publié par lui dans le *Bulletin de la Société industrielle*, t. XVII.

les fenêtres de la nef et du chœur étaient en plein cintre ; dans le dessin de Ballain, la fenêtre qui surmonte la porte d'entrée portait un *trifolium* ; devant la façade existait un petit narthex sans caractère archéologique ; la tour du clocher, placée au dessus de l'intertransept, était très-basse et surmontée d'une flèche ou plutôt d'une couverture en ardoise, dite poivrière, sans caractère et qui ne paraît pas remonter au-delà du xvii<sup>e</sup> siècle (1). Une autre dessinateur angevin, Berthe, nous a conservé une vue des ruines de Saint-Aubin en 1811 ; dans ce dessin on aperçoit les restes du chœur et du déambulatoire, la fenêtre ouvrant de la crypte sur le pourtour, les arrachements des voûtes du pourtour, et la base du grand mur du chœur qui s'élève au-dessus. Les chapiteaux sont ornés de feuilles en style roman ; le mur du chœur et celui de la crypte sont en grand appareil ; mais les murs du déambulatoire paraissent en petit appareil rustique ou moellonnage qui rappelle l'appareil de la nef dont il reste encore quelques débris dans les maisons, ainsi que je le disais tout à l'heure (2). Les dessins de Berthe sont généralement exacts, et l'on doit remarquer avec quel scrupule il reproduit les appareils. On pourrait donc induire de ce dessin que les murs du déambulatoire étaient les débris d'une église primitive, tandis que les portions en grand appareil appartenaient à la reconstruction du xi<sup>e</sup> siècle. Quant à la façade, elle devait être du xiv<sup>e</sup> siècle ou du commencement du xv<sup>e</sup>. Nous lisons en effet dans la chronique de Saint-Aubin qu'en 1177 une violente tempête renversa le pinacle de Saint-Aubin ; qu'il fut reconstruit, et s'écroula de nouveau en 1350 (3). Le mot *pinacle* doit-il s'entendre du clocher ou du pignon ? La fenêtre de la façade, avec son trèfle inscrit, me paraît appartenir au style gothique, et être plus récente que

---

(1) Ballain, mss. 867 de la bibliothèque municipale, année 1716.

(2) Berthe, mss. 897, *Extraits historiques*.

(3) In vigilia S<sup>ci</sup> Andree et in die factus est ventus vehemens ; pinnaculum Sancti Albini ruit (*Chron. Sancti Albini*, anno 1177).

En marge de ce passage le manuscrit porte : quod reedificatum corruit anno Domini 1350, in crastino Sanctæ Lucie, hora vesperarum, etc. (Marchegay, *Chron. des églises d'Anjou*.)

l'église ; je pense donc que la façade avait été refaite après la seconde chute, vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, et que c'est à elle que s'applique le passage de notre chronique. Quant au clocher, si le dessin de Ballain est exact, il a si peu de caractère qu'on ne peut le faire remonter à cette époque (1).

L'église Saint-Aubin possédait divers tombeaux, et d'abord celui de son patron qui était déposé dans la confession et près duquel on avait élevé un autel ; il se composait d'un simple sarcophage en pierre dure, élevé sur deux autres pierres (2).

Les reliques du saint évêque restèrent renfermées dans ce modeste tombeau jusqu'en 1070. A cette époque elles furent retirées du sarcophage, et exposées dans une châsse à la vénération des fidèles. En 1128, il fut fait une seconde translation dans une nouvelle châsse, et enfin, en 1151, le chef de saint Aubin fut déposé dans un magnifique reliquaire orné d'or et d'argent (3).

Le tombeau le plus remarquable de l'église Saint-Aubin était celui d'Adèle de Vermandois, femme de Geoffroy Grisegonelle et bienfaitrice de l'abbaye. Le dessin de Bruneau de Tartifume représente un arcosolium orné de clochetons, fleurons, crochets, trèfles et quatre-feuilles en style du XIV<sup>e</sup> siècle. La statue de la comtesse d'Anjou est couchée sur la pierre tombale ; elle est vêtue d'une longue robe, sans ceinture, et d'un manteau ; elle est coiffée d'un voile formant deux gros nœuds au-dessus des oreilles ; une guimpe montante et une mentonnière cachent entièrement le cou et ne laissent paraître que le visage. La paroi du tombeau

(1) Dessin de Ballain.

(2) « On y void le tombeau de Mr S. Aubin fait d'une grosse pierre dure, eslevé de deux grosses pierres dures en forme de contrebases avec un autel au chef d'iceluy aussi en pierre dure en la forme et façon que dessus. » (Bruneau de Tartifume, p. 181.) — Le dessin qui accompagne cette description représente un sarcophage sans aucun ornement.

(3) Anno MLXX. Corpora SS. præsulum Albini et Clari translata sunt cum aliis reliquiis — Anno MXXVII. Translatio S<sup>ti</sup> Albini, kal. Martii in novam capsam. — Anno MCLI Caput S<sup>ti</sup> Albini in quodam vasculo, auro et argento mirifice composito, mittitur, kal. Martii. (*Chron. S<sup>ti</sup> Albini Andeg.*)— Voir aussi *Acta SS. O. B.*, t. I. Vita S. Albini in fine ; ex breviario monastico S. Albini Andeg.



porte une inscription en caractères gothiques. Il résulte de cette inscription que le corps d'Adèle avait d'abord été déposé dans un tombeau sans ornement, et que le second fut élevé en 1298 par Jean de Mosay, qui fut abbé de Saint-Aubin de 1279 à 1317.

Montfaucon prétend que le tombeau d'Adèle a été refait en 1101 (1). Mais tout proteste contre cette opinion : le style du tombeau et de ses ornements, le costume que reproduit la statue d'Adèle, le caractère de l'écriture employée pour l'inscription, les termes très-précis de cette inscription qu'il avait mal lue, et enfin le nom même de l'abbé qui érigea le monument (2).

Il y avait à Saint-Aubin un autre tombeau portant la statue d'une femme avec un petit enfant. On disait que c'était celui d'une impératrice morte en couches à Angers. C'est peut-être cette statue qui fit croire à Huret qu'Hermangarde avait été enterrée à Saint-Aubin ; mais l'origine de ce tombeau était inconnue ; d'après le dessin de Bruneau, je ne pense pas qu'il pût remonter au delà du XIII<sup>e</sup> siècle.

Il y avait en outre dans la même église le tombeau du B. Gérard, moine de Saint-Aubin, mort en 1123, et ceux de plusieurs abbés de diverses époques. Aujourd'hui tous ces monuments si précieux pour l'histoire de l'art et pour l'histoire locale, sont détruits. La statue d'Adèle était fort curieuse au point de vue de l'histoire du costume.

On montrait à Saint-Aubin, outre la châsse du saint patron, d'autres châsses renfermant les reliques de saint Clair, et celles de sainte Praxaède.

Cette église possédait des orgues, des boiseries et des stalles remarquables du XVI<sup>e</sup> siècle, des colonnes de cuivre qui environnaient l'autel et divers autres objets précieux. La belle statue

(1) *Monuments de la monarchie française*, t. I<sup>er</sup>, planche 32.

(2) .... t petra Johanni abbatu mcccc annis t Adela fossam presentem recondimus ossa sarcophago vili quondam fuerant translata tumulo.... ejus sponsa fuit qui fertur Grisagonella, Fulconem genuit qui vicit plurima bella ; hujus coenobii fundatrix extitit illa t etc..... (Bruneau de Tartifume, p. 192.) — Le T qui termine les chiffres de l'inscription est mis évidemment pour C. Les premiers mots manquent.

de la Vierge, placée derrière le tabernacle, était en vermeil (1).

Les édifices de l'abbaye étaient, comme l'église elle-même, dans de vastes dimensions, en proportion avec l'importance de la communauté. Il est facile de reconstituer, d'après les plans et les dessins que nous possédons, et d'après les anciens documents, l'état général des lieux et la disposition des divers bâtiments avant les grandes reconstructions du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'entrée était sur la rue Saint-Aubin; à droite se trouvait la maison de l'abbé, qui paraissait être une construction de la Renaissance; près d'elle s'élevait la majestueuse tour, qui subsiste encore; de l'autre côté de la tour, l'ancienne hôtellerie. Ces bâtiments étaient séparés de l'église et des cloîtres par un grand passage qui forme aujourd'hui la rue des Lices. A gauche du passage s'élevaient les édifices claustraux formant, suivant l'usage, un vaste quadrilatère. Le côté nord de ce quadrilatère était occupé par l'église, dont on voit encore quelques colonnes, refaites en style dorique, au XVIII<sup>e</sup> siècle: le mail de la préfecture occupe son ancien emplacement. Le bâtiment du côté est renfermait la salle capitulaire et le dortoir; celui du sud, parallèle à l'église, le réfectoire; celui de l'ouest, les caves, greniers et magasins. Le cloître régnait tout autour de la cour intérieure, au centre de ces édifices. Les différents officiers monastiques avaient chacun leur demeure spéciale; le tout était environné de vastes jardins qui s'étendaient jusqu'aux murailles de la ville bâties par saint Louis (2).

Il nous reste à déterminer l'époque à laquelle ont pu être construites les diverses parties encore subsistantes de ce magnifique monument.

Parlons d'abord de la tour souvent décrite, mais peut-être pas d'une manière suffisamment exacte. Elle n'a jamais fait partie de l'église, dont elle était séparée par la cour ou passage, dont nous avons parlé. Elle se compose de deux parties parfaitement dis-

---

(1) Voir pour plus de détails sur ce sujet les notes de M. Port sur Péan de la Thuilerie, p. 266 et suiv. — Voir aussi Bruneau de Tartifume.

(2) Voir le dessin du *Monasticum gallicanum* avec la légende.

tinctes et d'époques diverses. Les murs de la partie inférieure ont de trois à quatre mètres d'épaisseur. Ils sont en schiste des côtés nord, ouest et sud ; en tuffeau du côté est, qui est le plus soigné, et flanqués de puissants contreforts carrés ; pas d'ouvertures des trois premiers côtés ; du côté ouest seulement, il existe une porte en plein cintre au rez-de-chaussée, et deux belles fenêtres romanes avec archivoltes ornées, à l'étage supérieur. Sous la tour on montre un cachot voûté ; le rez-de-chaussée est couvert par une solide voûte d'arête. Au-dessus de cet étage s'élève une vaste pièce à laquelle on accédait par un escalier placé dans une petite tourelle. Cette salle est couverte d'une belle coupole fort élevée ; cette coupole, formée d'assises concentriques, repose sur quatre nervures qui s'appuient elles-mêmes sur quatre grosses colonnes situées dans les angles ; elles sont couronnées de lourds chapiteaux ornés de feuilles d'acanthé, sculptures sévères dans le style du *xr*<sup>e</sup> siècle. On se demande quelle pouvait être dans l'origine l'usage de cette tour ; l'épaisseur des murs, le souterrain, l'absence de fenêtres, si ce n'est du côté de la cour du couvent, une sorte de puits creusé dans l'épaisseur du mur, tout ferait supposer que ce pouvait être une tour de défense, destinée à servir de refuge en cas de siège, et à protéger le couvent contre les attaques extérieures.

Les deux étages supérieurs sont d'un caractère différent et bien plus orné ; ils ont été ajoutés après coup, et présentent l'aspect d'un clocher. Ils ont du reste servi à cet usage, auquel la tour était consacrée avant la révolution ; elle renfermait quatre cloches, ainsi que nous l'apprend Péan de la Thuilerie. Ces étages sont éclairés par de belles fenêtres ogivales en tiers-point, ornées de nervures toriques avec voussures et de colonnettes avec chapiteaux à feuilles élégamment fouillées ; on y remarque aussi des portions de frises dans le même style. Ces fenêtres n'annoncent pas toutefois l'architecture du *xiv*<sup>e</sup> siècle, comme l'a cru M. Prosper Mérimée, qui avait peut-être vu trop rapidement ce beau monument (1). La forme des ogives n'est

---

(1) *Voyage dans l'Ouest de la France.*

point cello du *xiv*<sup>e</sup> siècle : la disposition des nervures est plus sévère et plus ancienne. Nous ne voyons ici, ni les pinacles, ni les dentelures, ni les culs-de-lampe à pans coupés, ni les sculptures élégantes qui ornent les œuvres de ce temps ; les volutes ne présentent pas la saillie qu'elles prennent dans le style gothique pur ; les clochetons n'ont pas la légèreté de ceux du *xiv*<sup>e</sup> siècle. Tout révèle dans cette portion de l'édifice, la transition de l'art roman à l'art gothique ; c'est-à-dire les premières années du *xiii*<sup>e</sup> siècle. Je crois que tout archéologue, après un examen un peu attentif, reconnaîtra l'exactitude de cette observation. Si la base de la tour est du *xi*<sup>e</sup> siècle, ou du commencement du *xii*<sup>e</sup>, la partie supérieure n'en est donc séparée que par un siècle ou un siècle et demi environ. Quoiqu'il en soit, cette double construction forme un ensemble majestueux, et d'un aspect des plus imposants ; donjon et clocher tout à la fois, la tour Saint-Aubin domine la ville d'Angers. Vue de loin, elle fait contraste avec les flèches élancées de la cathédrale et annonce au voyageur la ville des Plantagenets.

Malheureusement cette tour n'a pas de flèche, et n'est couverte que par un cône tronqué en ardoise, d'un effet disgracieux ; les sommets des clochetons ont été rasés en 1823. Il paraît qu'en 1435, le tonnerre était tombé sur elle ; le dessin de Ballain la représente avec une toiture terminée par une lanterne, ce qui n'était certainement pas son état primitif (1). Il ne serait pas difficile de la couronner par une flèche en pierre, en style roman de transition, peu élancée ; cette restauration rendrait à ce majestueux clocher son ancien caractère et sa sévère beauté.

Le magnifique cloître qui sert aujourd'hui de vestibule à la préfecture et qui occupe le côté gauche de la cour intérieure mérite une attention toute particulière. Au milieu s'ouvre une belle porte romane, en plein cintre, avec une triple archivoltée chargée de sculptures : têtes humaines, animaux fantastiques, palmettes, entrelacs, rinceaux ; sous l'arcade, on remarque quelques débris de peintures.

Les chapiteaux et leurs tailloirs qui supportent ces archivoltées

(1) Ballain, mss. 867. — Berthe, mss. 896.

sont couverts aussi de palmettes, de feuilles, d'ornements divers, d'une grande richesse et d'une variété excessive. On y voit en outre des scènes bibliques : d'un côté Balaam et son ânesse ; de l'autre, Samson et Débora ; les colonnes sont elles-mêmes couvertes d'ornements du même genre.

Le sol de cette porte est à un mètre environ en contrebas du niveau actuel ; aussi ne peut-elle plus servir : jadis elle donnait accès du cloître à la cour intérieure du couvent.

A gauche de l'ancienne porte s'ouvrent six arcades en plein cintre ; leurs archivolttes sont couvertes aussi de feuilles, de palmettes, de têtes fantastiques, d'ornements de toute sorte ; leurs chapiteaux, ornés de feuilles d'acanthé et de volutes, portent en outre des monstres et des personnages ; les tailloirs sont décorés de fleurs polylobées, de rosaces, de pommes de pin, de méandres, de zig-zags ; sur les colonnes on voit des cordons de perles, des feuilles et des fleurs. Par suite de l'exhaussement du sol, ces anciennes baies, qui n'étaient autres que les fenêtres destinées à éclairer le cloître, présentent aujourd'hui un aspect singulier ; les anciens appuis dallés en pierres sont au niveau du sol actuel de la cour.

A droite de la porte, s'ouvraient aussi six fenêtres en plein cintre ; mais celles-ci, au lieu d'être isolées comme les autres, sont réunies deux à deux sous trois grandes arcades. Le style de ces arcades est absolument le même que celui des précédentes : les colonnes, les chapiteaux, les tailloirs sont couverts des mêmes ornements. Sur la première archivoltte les sculptures représentent des anges ; au tympan, la Vierge avec l'enfant Jésus, qu'encensent deux autres anges jadis peints ; au-dessous, sur la partie plate des archivolttes des petites arcades, se voient des peintures assez bien conservées : Jérusalem, les rois Mages, le massacre des Innocents (1). A l'archivoltte de la seconde grande arcade

---

(1) Une charte fort curieuse, publiée par M. Marchegay, nous apprend que l'abbé Girard (1082-1106) avait donné en fief une maison et une vigne à un peintre, nommé Foulques, à la charge par lui de peindre tout le monastère et de vitrer les fenêtres. Les biens donnés devaient passer au fils, à la condition de remplir les mêmes fonctions. *Bull. de la Société industrielle d'Angers*, t. XVII, p. 219.)  
— Voir aussi les *Artistes peintres angevins*, par M. Port, p. 28.

sont : des guerriers sculptés en costume du XII<sup>e</sup> siècle ; au tympan, dont la moitié seule subsiste : un dragon ; les chapiteaux représentent des syrènes, des oiseaux, des personnages, des palmettes, des feuilles, etc. Le tympan de la troisième grande archivolt reproduit les diverses scènes de la mort de Goliath sculptées. Le philistin est représenté couvert de la cotte de mailles et coiffé du casque pointu des chevaliers peints dans les manuscrits du XII<sup>e</sup> siècle. Les chapiteaux, les tailloirs, les colonnes sont couverts d'ornements comme ceux des arcades précédentes ; on y remarque aussi des arbres sculptés. Les trois grandes archivolttes sont portées chacune par un personnage barbu, vêtu d'une longue robe, aux jambes écartées, et qui joue le rôle de cariatide au-dessus des colonnes centrales. Ces colonnes faisant saillie sont aussi plus ornées que celles qui s'enfoncent sous les voussures dans le retrait des portes et des fenêtres. Des griffons, des boucs, des centaures, des chevaux à têtes humaines couronnées (rappelant les scènes de l'Apocalypse), des têtes couronnées, etc., sont répandus à profusion sur les colonnes, les chapiteaux, les tailloirs et les archivolttes de ces diverses baies. En un mot, ce cloître est décoré avec la plus grande richesse ; pas une pierre qui n'ait été fouillée ; les ornements sont fins, délicats, compliqués ; les sculptures d'une variété infinie. Ajoutez à ces caractères artistiques, ceux du gros œuvre ; les joints sont assez étroits, passés au fer, mais la saillie est triangulaire, au lieu d'être plate et trapézoïdale comme à Saint-Martin.

Le style de notre beau cloître permet d'en fixer la date approximative ; il ne remonte pas au temps de Foulques Nerra comme l'ont cru à tort plusieurs de nos archéologues angevins. Au XI<sup>e</sup> siècle, l'art décoratif n'avait encore ni cette richesse, ni cette variété, ni la délicatesse d'exécution qui caractérisent les sculptures du cloître Saint-Aubin. Elles appartiennent au roman fleuri du XII<sup>e</sup> siècle, et peut-être à la seconde moitié plutôt qu'à la première. Au temps de Foulques Nerra, l'architecture et la sculpture avaient au contraire un caractère lourd et sévère. Que l'on compare le Ronceray et Saint-Aubin, et l'on verra facilement ressortir la différence entre

les sculptures contemporaines de Foulques et celles du temps de Philippe-Auguste ; elle saute aux yeux de tout observateur. J'ajouterai que malgré le changement d'ordonnance des arcades de gauche et de celles qui sont à droite de la porte, le style des sculptures est absolument le même ; tout trahit la même époque. C'est donc à tort qu'on a cru voir dans cette dernière partie les débris d'un cloître remontant au VIII<sup>e</sup> ou au IX<sup>e</sup> siècle. Il n'y a rien de carolingien dans ce travail, qui révèle dans toutes ses parties le ciseau du XII<sup>e</sup> siècle.

Il est vrai qu'on voit à l'extrémité du cloître une porte qui donnait probablement accès des bâtiments dans la galerie parallèle au réfectoire ; cette porte, dont la voûte est faite de pierres formant des angles alternativement saillants et rentrants, présente un étrange caractère : les chapiteaux des colonnes couverts de feuilles d'acanthe et de monstres sont plus grossièrement sculptés que ceux de la galerie ; les tailloirs n'ont que des moulures pour ornements. Ce travail, bien qu'un peu plus sévère, ne remonte pas cependant au-delà du XII<sup>e</sup> siècle : le système de construction, la forme des joints sont semblables à ceux du cloître, et il n'y a pas lieu d'établir une différence de date qui n'est nullement justifiée.

Une autre porte bien plus remarquable ouvrait dans la galerie qui longeait le réfectoire (côté sud de la cour intérieure) et donnait vraisemblablement accès de cette pièce dans la portion sud du cloître qui n'existe plus aujourd'hui. Elle est, comme les autres, de trois pieds en contre-bas du niveau actuel du sol. Son archivolte se compose de trois voussures ornées de sculptures représentant de grands personnages ; on voit sur la première quatre femmes portant l'épée et le bouclier et tuant chacune un diable ; elles portent sur la tête une sorte de coiffure pointue avec un bandeau de perles ; elles ont le voile tombant sur les épaules, la gorge couverte par une guimpe, les oreilles cachées par une mentonnière. Ce costume annonce la fin du XII<sup>e</sup> siècle ; la guimpe montante et la mentonnière ne figurent pas encore dans le costume des femmes dessinées dans le *Hortus deliciarum* d'Herrad de Landsberg peint vers 1170 (1). Mais on voit cette

mise sévère sur la statue d'Eléonore d'Aquitaine, à Fontevault, et sur diverses statues des portails de Notre-Dame de Paris, de Chartres et autres de la fin du XII<sup>e</sup> siècle (2). Les autres sujets sont quatre anges encensant l'agneau symbolique; deux personnages vêtus de longues robes et qui paraissent être des prophètes; Samson tuant un lion; deux monstres dévorant un porc, ou si l'on veut un sanglier. L'ornementation des chapiteaux est absolument semblable à celle du cloître.

Le côté nord des bâtiments anciens est assez bien conservé; c'étaient, avons-nous dit, les caves et magasins du couvent. Les caves subsistent encore; elles sont voûtées en ogives, avec arcs-doubleaux, et éclairées par une large arcade en plein cintre percée dans le mur nord, qui paraît remonter au XII<sup>e</sup> siècle. Le mur est en schiste plat; la fenêtre, en tuffeau sans sculptures; les joints de l'archivolte ont la saillie triangulaire.

Il existe encore une porte en plein cintre, avec deux colonnes et chapiteaux à feuilles d'acanthé, qui ouvrait du bâtiment nord dans le cloître; c'était probablement l'ancienne porte des magasins; elle est peu ornée.

Tels sont les débris les plus anciens des cloîtres de l'abbaye Saint-Aubin, aujourd'hui préfecture de Maine-et-Loire; ils sont fort remarquables et méritent d'être conservés avec soin. Bien que la date de leur construction ne soit pas connue d'une manière exacte, il est facile de la fixer approximativement par le caractère des sculptures, de l'architecture, des costumes et des peintures, qui révèlent partout le goût du XII<sup>e</sup> siècle, époque si féconde en belles œuvres architecturales. Il est évident que les moines, après l'incendie de 1032, rebâtirent leur couvent; ils commencèrent par l'église, qui devait être à peu près terminée

(1) Ce magnifique manuscrit, du XII<sup>e</sup> siècle, a été brûlé lors de l'incendie de la bibliothèque de Strasbourg, résultat du bombardement de cette ville, en 1870, par l'armée de la savante Allemagne.

(2) Voir Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du mobilier*, t. III, aux mots *coiffure*, *guimpe*, etc.; — Montfaucon, *Monuments de la monarchie française*, etc.; et mieux encore les originaux eux-mêmes.



vers la fin du XI<sup>e</sup> siècle. Le cloître ne fut construit qu'un peu plus tard ; on sait qu'à cette époque les édifices s'élevaient lentement. Le gros œuvre terminé, on prenait son temps pour faire les sculptures et les peintures ; c'est ce qui est arrivé ici. La vaste cour, entourée d'un cloître aussi richement orné, présentait un magnifique aspect, à côté de la basilique romane, au pied de la puissante tour Saint-Aubin.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, on fit un remaniement qui déranga la belle harmonie des constructions du XI<sup>e</sup>. Trouvant sans doute les salles trop étroites, les moines voulurent les élargir. Pour cela ils ajoutèrent aux salles primitives le cloître lui-même, et bouchèrent les anciennes baies, qui formèrent alors le mur du côté de la cour. Mais comme il faut toujours un cloître dans un couvent, on en construisit un nouveau, qui fut pris aux dépens de la cour, et la rétrécit d'autant. On plaqua donc contre les anciennes baies, des arcades ogivales destinées à porter les voûtes des nouvelles galeries. Les bâtiments furent élargis, et la cour considérablement diminuée, bien qu'elle soit restée bien vaste encore. On voit aujourd'hui les arrachements de ces arcades ogivales, et quelques débris de sculptures ornant les anciens massifs de pierre dont on couvrit les anciennes baies. Le caractère de ces restes de sculptures, représentant des personnages et autres ornements, et les moulures à pans coupés, annoncent la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, ou le commencement du XV<sup>e</sup>. Ce cloître ogival, que le dessin de Ballain représente encore, fut remplacé au XVIII<sup>e</sup> siècle par le cloître actuel (1).

Dès le siècle précédent, obéissant aux idées du temps, les moines de Saint-Aubin avaient commencé la reconstruction de leur abbaye. La façade du côté est fut refaite la première ; le *Monasticum gallicanum*, qui date des dernières années du XVII<sup>e</sup> siècle, la représente en effet, tandis que du côté sud on voit encore un vieux bâtiment à un seul étage, éclairé par de larges fenêtres et flanqué de contreforts. C'était l'ancien réfectoire, dont le dessin du *Monasticon* n'a pas assez respecté le caractère

---

(1) L'ouvrage de Ballain porte la date de 1716.

archéologique pour permettre d'en préciser l'époque. Dans le bâtiment est, dont le rez-de-chaussée est affecté aujourd'hui aux archives du département, on remarque les belles voûtes d'arête de la sacristie et de la salle capitulaire, et, dans la première, des boiseries sculptées, en style grec.

Le réfectoire ne fut rebâti qu'en 1738. A cette époque, l'ancien tombait en ruines, et les moines se décidèrent à le faire reconstruire à la demande du prieur Even (1). On admire dans ce nouveau réfectoire des sculptures et un lavabo en marbre d'un beau style.

Les actes du chapitre nous apprennent un fait assez singulier qui date à peu près de la même époque. Les caves et magasins formant le bâtiment nord, étaient à la disposition de l'abbé commendataire, qui les louait à des laïques, ce qui était fort gênant pour les moines. Par suite d'un arrangement, ils cédèrent à l'abbé une partie du jardin, et celui-ci leur abandonna, en échange, la promenade sur les murs de la ville, qui donnait un grand agrément au couvent, avec la jouissance des caves et magasins ; cette transaction permit aux moines de se clore complètement de ce côté, et les débarrassa d'un voisinage gênant et dangereux pour l'ordre intérieur du monastère (2).

(1) A la réunion capitulaire du 14 juin 1730, le prieur Even représente « qu'on devait faire l'adjudication des réfections et réparations, à commencer par les plus urgentes ; qu'il croyait qu'on devait se déterminer à bastir le côté du réfectoire, attendu qu'il menace ruine, tant à cause de sa vétusté que de la charpente et couverture, qu'on serait obligé de refaire pour la plus grande partie à neuf »

Il demande en outre l'autorisation d'acheter une coupe de bois de 30,000 liv. pour nous aider à bâtir. — A la réunion capitulaire, du 12 août 1738 lecture est donnée du procès-verbal de visite des anciens bâtiments, en date des 29 et 30 août 1737 ; on y voit que le sieur Baudriller s'est rendu adjudicataire de la partie des bâtiments dans laquelle se trouve le nouveau réfectoire.

(Actes capitulaires de l'abbaye de S. Aubin, t. X, p. 354, 372. Archives de Maine-et-Loire.)

(2) L'abbé cède aux moines : « les greniers, caves et hangars qui font et composent en partie le côté du cloître qui tend de la porte du réfectoire à la porte d'entrée du monastère. » — La communauté pourra se renfermer : « par une cour et un portail qui défendra le monastère de toute communication dangereuse et importune. » (Réunion capitulaire du 16 juin 1702. Actes capit., t. X, p. 277-78.

L'église Saint-Aubin ayant été détruite, les bâtiments furent affectés sous l'empire à la préfecture de Maine-et-Loire. Ils ont été agrandis en 1855 par la construction d'une magnifique galerie située au dessus de l'ancien réfectoire (1). Ce fut en 1836 qu'en faisant des réparations, l'architecte du département, M. F. Lachèze, découvrit sous des plâtras, les arcades si bien conservées du magnifique cloître du XII<sup>e</sup> siècle; quelques années après on découvrit aussi la belle porte de l'ancien réfectoire. Tous ces précieux restes d'un des plus célèbres monuments d'Angers ont été parfaitement respectés et n'ont rien perdu de leur ancien caractère; nous formons des vœux très-vifs pour qu'il en soit toujours ainsi. Les débris de l'architecture monastique du moyen-âge sont devenus rares; il importe de les conserver religieusement.

---

(1) *Angers ancien et moderne*, par M. E. Lachèze.

G. D'ESPINAY,

Conseiller à la Cour d'appel, Président de la Commission  
archéologique de Maine-et-Loire.

# SOUVENIRS DE VOYAGE.

---

## II.

### QUIMPERLÉ.

Trégunc. — Rustéphan. — Pont-Aven. — Quimperlé. — Le pardon de Rosporden.

Après avoir contemplé à loisir la vieille ville et la baie de Concarneau, nous n'avions plus qu'une pensée : visiter les menhirs de Trégunc, les rives de l'Aven, et les collines de Quimperlé. Un matin donc, nous prenons la route qui devait nous y conduire, et, entassés dans un vaste omnibus que deux maigres chevaux traînaient vigoureusement, nous étions avant l'aube au fond des ravins. Nous traversons de petits vallons verts, tout humides de la rosée du matin ; nous montons la côte au travers des bois, et parvenus au sommet nous saluons le soleil qui éclaire de ses premiers rayons la vaste mer et Concarneau, que nous laissons derrière nous. Dans notre impatience à tout voir, nous descendons en face d'un triste château dont nous apercevions les tourelles au travers des bois. Nous pensions déjà tenir une merveille gothique du XII<sup>e</sup> siècle ; grande fût notre déception ! C'était une construction moderne de sinistre apparence, qui paraissait plus inhabitée que le château de la *Belle au Bois Dormant*.

Notre enthousiasme matinal risquait de se refroidir : nous remontons en voiture, et nous gagnons les landes : là, plus de champs cultivés, plus de maisons, plus rien que des fougères,

des bruyères fleuries ou des ajoncs à perte de vue; bientôt nous voyons d'immenses blocs de granit couchés sur le sol et superposés d'une étrange façon. Nous remarquons trois pierres énormes, dont la plus grosse était couchée sur les deux autres et que nous essayons en vain d'escalader; puis nous arrivons à la *Pierre des maris trompés*. C'est un bloc plus considérable encore que les autres, en équilibre sur trois roches couchées et enfouies. Cet équilibre est si admirable qu'un seul homme, un enfant même, peut ébranler la masse et lui donner un mouvement très-accentué de bas en haut : mais l'infortuné dont l'épouse est infidèle s'épuise en vains efforts ! et de tout temps les maris sont venus la consulter pour éprouver la vertu de leurs femmes. La peur de l'oracle éloigne de Trégunc nombre de voyageurs !

Tout à côté de la redoutable pierre, on remarque une roche basse taillée dans la forme des autels druidiques ; mais nous avons hâte d'arriver à Trégunc, et nos petits chevaux bretons reprennent leur trot habituel au travers des landes. Nous entrons rapidement dans le bourg célèbre : les maisons sont formées de pierres dressées verticalement, les toits sont en chaume et l'église en granit, de la base au sommet. Nous descendons et nous cherchons un guide : un mendiant breton se présente, et nous conduit dans la vallée, où nous attendait un étrange spectacle. Là, s'élève au milieu des bruyères, un magnifique menhir, surmonté d'une croix, et émergeant de toute sa taille gigantesque, au-dessus des blocs couchés dans la plaine. Nous ne pouvons contempler cet horizon immense sans nous sentir émus : la main des druides est là, mais par dessus l'œuvre grossière d'une religion humaine est venue se graver le symbole de la religion divine. Tout à l'entour, dans les vallons, sur les hauteurs, gisent d'autres rochers épars. Le passé nous apparaît, aussi loin que la pensée peut reculer, et le vieux mendiant assis au pied du grand menhir, complète et anime ce beau tableau.

Il faut enfin nous en arracher. Nous visitons l'église, reconstruite dans le style gothique; nous traversons le bourg, et nous repartons immédiatement. Mais avant d'arriver à Pont-Aven, nous devons voir les ruines du château de Rustephan. La voi-

ture s'arrête vis-à-vis d'une vieille tour que nous apercevons de loin entre les branches, et nous nous frayons un passage à travers le taillis. Tout à coup, nous nous trouvons en face de hautes murailles que le temps a noircies et qu'un lierre épais recouvre entièrement. On distingue encore les fenêtres à meneaux, et la tour est demeurée intacte : l'intérieur, où l'on aperçoit les restes de cheminées monumentales, sert de grange aux fermiers voisins. Cet antique manoir était, au xv<sup>e</sup> et au xvi<sup>e</sup> siècle, le rendez-vous de chasse des ducs de Bretagne : il est aujourd'hui le sujet de traditions curieuses et de poétiques ballades. On dit qu'autrefois le peuple avait coutume de danser sur le tertre du château, et que, si l'usage a cessé, c'est que les danseurs aperçurent un soir, à la lucarne du donjon, une tête chauve et deux yeux étincelants : on raconte aussi qu'on voit vers minuit, dans la grande salle, un cercueil dont quatre cierges marquent les coins, et qu'une jeune fille se promène, au clair de lune, sur les murailles, chantant quelquefois et plus souvent pleurant. Voici d'ailleurs la ballade du château de Rustephan, qu'a recueillie, dans ses chants populaires, M. de la Villemarqué :

## GENEVIÈVE DE RUSTEPHAN.

## I.

Quand le petit Jannik gardait ses moutons, il ne songeait guère à être prêtre.

« Je ne serai, certes, ni prêtre ni moine; j'ai placé mon esprit dans les jeunes filles. »

Quand un jour sa mère vint lui dire :

« Tu es un finaud, mon fils Jann.

» Laisse-là tes bêtes, et viens à la maison; il faut que tu ailles à l'école à Quimper; que tu ailles étudier pour être prêtre, et dis adieu aux jeunes filles. »

## II.

Or, les plus belles jeunes filles de ce pays-là étaient alors les filles du seigneur du Faou.

Les plus belles jeunes filles qui levaient la tête, sur la place, étaient les filles du seigneur du Faou.

Elles brillaient près de leurs compagnes comme la lune près des étoiles.

Chacune d'elles montait une haquenée blanche, quand elles venaient au pardon, à Pont-Aven ;

Quand elles venaient au pardon, à Pont-Aven, la terre et le pavé tournaient.

Chacune d'elles portait une robe de soie verte et des chaînes d'or autour du cou.

La plus jeune et la plus belle, elle aime, dit-on, Jannik de Kerblez.

« J'ai eu pour amis quatre clers, et tous quatre se sont faits prêtres. »

Jannik Flécher, le dernier, me fend le cœur.

## III.

Comme Jannik allait recevoir les ordres, Geneviève était sur le seuil de sa porte : Geneviève était sur le seuil de sa porte et y brodait de la dentelle.

De la dentelle avec du fil d'argent (cela couvrirait un calice à merveille).

« Jannik Flécher, croyez-moi, n'allez point recevoir les ordres ;

N'allez point recevoir les ordres à cause du temps passé.

— Je ne puis retourner à la maison, car je serais appelé parjure.

— Vous ne vous souvenez donc plus de tous ces propos qui ont couru sur nous deux ? Vous avez donc perdu l'anneau que je vous donnai en dansant ?

— Je n'ai point perdu votre anneau d'or ; Dieu me l'a pris.

— Jannik Flécher, revenez et je vous donnerai tous mes biens.

Jannik, mon ami, revenez, et je vous suivrai partout ;

Et je prendrai des sabots, et m'en irai avec vous travailler.

Si vous n'écoutez pas ma prière, rapportez-moi l'extrême-onction.

— Las ! je ne puis vous suivre, car je suis attaché à Dieu.

La main de Dieu me tient, et il faut que j'aïlle aux ordres. »

## IV.

Et, en revenant de Quimper, il repassa par le manoir.

« Bonheur, seigneur de Rustephan, bonheur à vous tous, grands et petits !

Bonheur et joie à vous, petits et grands, plus que je n'en ai, hélas !

Je suis venu vous prier d'assister à ma messe nouvelle. »

— « Oui, nous irons à votre messe, et le premier qui mettra au plat sera moi.

Je mettrai au plat vingt écus, et votre marraine, ma dame, dix ;

Votre marraine en mettra dix, pour vous faire honneur... »

## V.

Comme j'arrivais près de Penn-al-Lenn, me rendant aussi à la messe,

Je vis une foule de gens courir tout épouvantés.

« Hé, dites-moi donc, vous, bonne vieille, est-ce que la messe est finie ?

— La messe est commencée, mais il n'a pu la finir ;

Mais il n'a pu la finir, il a pleuré sur Geneviève,

Et il a mouillé trois grands livres des larmes de ses yeux.

Et la jeune fille est accourue, et elle s'est précipitée aux deux genoux du prêtre :

— Au nom de Dieu, Jann, arrêtez, vous êtes la cause, la cause de ma mort ! »

## VI.

Messire Jean Flécher est recteur, recteur maintenant au bourg de Nizon.

Et moi, qui ai composé ce chant, je l'ai vu pleurer mainte fois.

Mainte fois, je l'ai vu pleurer sur la tombe de Geneviève.



Après avoir parcouru les ruines en tous sens, nous reprenons notre route, et nous gagnons Pont-Aven ,

*Pont-Aven, ville de renom ,  
Quatorze moulins, deux maisons :*

Cette ravissante petite ville justifie encore le vieux dicton , car tout le long de l'impétueuse rivière qui coule au milieu des rochers, se dressent quantité de grosses roues, les unes détruites par le temps, les autres tournant avec rapidité. C'est à peine si l'on aperçoit l'eau qui fait tourner tous ces moulins ; mais par instant , et comme pour ne pas se laisser oublier, la petite rivière bondit et retombe en cascades brillantes avec un orgueilleux murmure. Comme nous passons sur le petit port que la mer remplit à marée haute, des enfants courent après une anguille qui leur a échappé ; de temps à autre nous voyons l'anguille glisser rapidement sous les pierres, jusqu'à ce que le plus intrépide de la bande la saisisse victorieusement. L'Aven est très-poissonneuse, elle nourrit nombre de truites, de turbotins, d'anguilles, et se jette dans la mer une lieue plus bas, après avoir baigné les tours d'un vieux château-fort, appelé le Hénan. Nous remontons la rivière, nous la franchissons sur d'étroites écluses, nous disons un mot d'amitié aux laveuses, nous passons près d'un peintre chevelu qui dessine les courbes capricieuses de l'Aven, et nous pénétrons dans la ville , construite entre deux collines boisées. Sa physionomie est riante, les maisons sont propres et coquettes, les femmes ont le teint frais et les hommes paraissent plus actifs et plus vigoureux qu'ailleurs. Il faut avouer, pour tout dire, qu'un soleil éclatant nous dilate le cœur, et donne à tout ce qu'il éclaire un aspect joyeux.

Quelques heures après avoir savouré à notre aise les frais ombrages de l'Aven, et pris un repos nécessaire sous les grands arbres de la côte, nous quitions les moulins de Pont-Aven, et nous nous enfoncions dans un pays perdu, au travers de routes horriblement défoncées : sans cesse il nous faut monter et redescendre, mettre les chevaux au pas, marcher à pied et

pousser aux roues : mais c'est là le charme des excursions, et je me rappelais le conseil d'un douanier que je me réjouissais de n'avoir pas écouté : Quelle route faut-il prendre, M. le douanier, pour aller de Concarneau à Quimperlé? — Mais, Monsieur, il n'en faut prendre aucune; elles sont toutes affreuses; vous avez le *chemin de fer* à deux pas !

Au moment où les chemins pittoresques que nous parcourions me rappelaient les paroles du douanier de Concarneau, nous entendons un galop de cheval derrière nous, et du milieu des bois s'élançe un jeune homme qui s'arrête court près de la voiture. Tout essoufflé et sans prononcer une seule parole, il nous remet un porte-feuille que nous avions oublié à Pont-Aven, tourne bride et disparaît au galop par le même chemin, sans que nous ayons eu le temps de lui dire merci. Le caractère breton se révélait d'un seul trait dans cette soudaine et silencieuse apparition.

Comme nous arrivions à Quimperlé, la pluie tombait à torrents et assombrissait le ravissant paysage qu'offre cette jolie ville, au détour de l'Isle et de l'Ellé, qui s'y réunissent pour se jeter ensuite dans la mer. Mais bientôt le soleil reparut et illumina les coteaux escarpés et boisés. Nous visitons, un peu à la hâte, car la nuit approchait, la cathédrale Sainte-Croix, qui s'est écroulée subitement en 1862 et qu'on a reconstruite sur le plan primitif. L'intérieur présente la forme du Saint-Sépulchre de Jérusalem : de vieilles statues des quatre évangélistes et d'admirables sculptures ornant la grande porte sont tout ce qui reste de l'ancienne église : elles datent de la renaissance, et l'élégance des arabesques rappelle la manière italienne. Sous la crypte obscure creusée vers 1021, par un certain abbé de Pesnerven, se trouve le tombeau de Saint-Urlou, qui guérissait et qui guérit encore de la goutte. On y voit un large trou par lequel les malades passaient la tête, et le clou auquel ils attachaient une mèche de leurs cheveux; puis, en sortant leur tête, ils tiraient avec force, la mèche s'arrachait, restait fixée au clou, et saint Urlou récompensait leur foi en guérissant leur goutte.

On montre aussi le tombeau de cet abbé de Pesnerven, et de très-vieilles statues en plâtre représentant la mise au tombeau

de Notre Seigneur Jésus-Christ. Dans la sacristie, nous admirons d'anciennes boiseries très-bien sculptées, un christ d'ivoire, et une statuette, également en ivoire, représentant une Vierge aux cheveux dorés.

A quelques pas de Sainte-Croix, on nous fit voir les ruines de Saint-Colomban, église gothique, qui devait être une des plus belles de la ville si l'on en juge par ses ruines admirables, et le portail ogival d'une autre vieille église dont on a reconstruit la nef et les transepts : malheureusement les sculptures sont à peu près détruites, et les maçons qui rebâtirent le corps de l'église ont anéanti tout ce qui restait des anciennes statues.

Nous quittons la ville, et nous montons sur les hauteurs par de petits chemins creux et malaisés : les vieux murs de défense ont été remplacés par des promenades, et les forts ont disparu pour faire place à d'élégantes villas modernes. Mais quand on a dépassé les dernières maisons, et gagné le sommet des collines, on jouit d'un ravissant coup d'œil : on suit au loin le cours des deux petites rivières, chantées par les poètes bretons, et dont les doux noms réveillent tant de souvenirs ; le regard se perd dans les forêts d'alentour, au travers desquelles on sent passer le vent de la mer ; et la petite ville se cache au fond du vallon, sous les grands chênes, comme un nid d'oiseau.

Le temps était venu de reprendre la route de Concarneau : déjà quelques étoiles brillaient au ciel lorsque nous fîmes nos adieux à Quimperlé. Nous gravissons péniblement les hauteurs, et cependant notre guide avait attelé trois chevaux à sa pesante voiture. La route était devenue si mauvaise depuis le matin, que ces trois chevaux ne pouvaient nous trainer qu'au pas : une pluie torrentielle vint nous inonder, la nuit se fit obscure, et un grand vent s'éleva qui faisait mugir et pencher jusqu'à terre les sapins et les ajoncs des landes. C'est ainsi que pressés les uns contre les autres, émus par ce spectacle étrangé et solennel, nous traversons de nouveau les bois de Rustephan, les cimetières celtiques et les landes immenses de Trégunc. De temps en temps nous entendions les cris du conducteur qui excitait son attelage, et nous sentions la voiture bondir sur les pierres, ou s'affaisser

dans les ornières du chemin. Enfin nous vîmes briller sur la côte, au milieu des ténèbres, le phare de Concarneau, et, vers minuit, nous regagnions nos abris respectifs.

Une telle excursion, si remplie d'émotions de toutes sortes, ne pouvait que nous encourager à parcourir ces belles contrées. Aussi, quelques jours plus tard, et avant de nous diriger vers la côte de Penmarck, nous nous rendions à Châteaulin et à Brest : mal nous en prit ! Brest a usurpé sa réputation : c'est une ville boueuse et triste, toute remplie de carcasses de vaisseaux, de canons rayés, de fusils de tout calibre, et de soldats en exercice : le port lui-même et le goulet si vantés ne sont visibles que rarement, quand les cataractes du ciel, toujours ouvertes sur Brest, laissent un jour de beau temps aux voyageurs infortunés qui se sont égarés sur ces côtes. Mais j'eus au moins la bonne fortune, en partant pour cette funeste excursion, d'assister, par le plus heureux des hasards, au pardon de Rospor den. Voyant une foule de Bretons et de Bretonnes, revêtus de leurs plus beaux costumes, qui prenaient tous un petit chemin détourné, je demandai où ils se rendaient, et après plusieurs essais infructueux auprès de paysans qui ne connaissaient que le bas-breton, j'obtins enfin cette réponse : Ils vont au pardon !

— Mais à quel pardon ?

— Au pardon de la chapelle !

— De quelle chapelle parlez-vous ?

« — D'une chapelle qui se trouve à vingt minutes de marche, au milieu des bois. »

Je traverse aussitôt la route; je prends à mon tour le petit chemin détourné, et je suis les groupes bretons; les hommes ont des fleurs à la boutonnière ou au chapeau; les femmes portent la grande coiffe blanche de Rospor den, tous causent et chantent joyeusement. Un beau soleil éclaire le chemin, bordé de grands arbres, qui serpente au milieu d'un frais vallon : je franchis une rivière sans nom, étroite, claire et semée de rochers comme la Sèvre Nantaise; le paysage s'agrandit et les groupes deviennent plus nombreux et plus bruyants. Comme

on fait triste figure quand on marche seul auprès de gens qui causent entre eux dans une langue inconnue, et vous jettent en passant un coup d'œil railleur ! J'allais ainsi, solitaire, et j'aurais aimé être breton, porter ce beau costume et prendre part aux joyeux discours de mes voisins. Un vieillard monté sur un maigre cheval, et tenant sa femme en croupe comme en 1825, débouche d'un chemin creux, et tous les Bretons le saluent gravement ; je passe auprès d'une cascade haute de quelques mètres qui rejaillit sur le chemin, et j'entends bientôt le son des cloches et le bruit confus des voix. J'arrive au moment où la procession sortait de l'église ; après la croix et le clergé marchaient les jeunes filles couvertes de dentelles blanches et tenant des cierges allumés. Puis venaient les hommes, en grande foule, qui sans lever les yeux tournaient leurs chapelets entre leurs doigts et priaient avec ferveur ; ils portaient les gilets superposés, la large braie et le chapeau à grands bords. Deux gendarmes tirèrent leurs sabres et se placèrent à droite et à gauche de M. le curé. Ainsi disposée, la procession fit lentement le tour de l'église, et je ne remarquai dans la foule aucun étranger ; c'était un pardon oublié, partant plus national et plus simple, et les chants pieux qui sortaient de toutes ces bouches m'allaient au cœur. C'est là que je vis le plus beau type de Bretons que j'aie rencontré dans tout le cours de notre voyage. Sa taille était superbe, il se tenait droit, sous un chêne, en croisant les bras ; ses grands cheveux couvraient entièrement ses épaules ; son chapeau était fièrement relevé sur l'oreille, et je n'oublierai jamais l'air de hauteur souveraine avec lequel il me considéra. Mais à ce moment la procession rentra dans la chapelle et j'entendis la voix d'un prêtre qui prêchait en breton. Je partis au moment où tous les pèlerins sortaient de l'église, et je pus encore en voir quelques-uns qui en faisaient le tour sur leurs genoux pour accomplir un vœu,

« Car, en face de Dieu, ces gens-là, comme nous,

» N'ont pas besoin de siège où poser leurs genoux. »

## III.

## PENMARCK.

Fouésnant. — Quimper. — Le Perennou. — Pont-l'Abbé. — Penmarck.

Dès le matin du 25 août 1871, les marins de Concarneau nous voyaient avec étonnement traverser le port et prendre la route de Fouésnant. Nous partions, dans deux voitures pesamment chargées, pour une excursion qui devait durer plusieurs jours : nous allions à Quimper, et de là, vers la côte ouest de la Cornouaille, à Penmarck, à Audierne et à Douarnenez. Nous avions longuement préparé ce voyage, et nous avons choisi la route la plus rapprochée de la mer. Cette route était bordée d'une végétation admirable : des paysans bretons passaient gravement sous leur costume sévère ; parfois une lande immense interrompait le paysage touffu et nous laissait respirer l'odeur forte et pure de la bruyère. A quelque distance de Concarneau, notre guide, qui conduisait la première voiture, tourna à gauche, et nous nous engageons dans la plus somptueuse allée de châtaigniers que j'aie vue de ma vie ; nous croyions rêver en nous sentant emportés sous ces dômes de verdure, sous ces feuillages épais, agités par le vent de la mer. La route entière se fait sous les grands arbres, puis, tout à coup, un air salin nous prévient que nous touchons à l'Océan, et la baie de la Forest nous apparaît avec son étonnante végétation, ses bords sablonneux, et ses nombreux villages. Ce paysage est peut-être ce que nous avons vu de plus frais dans notre voyage ; il fut pour nous comme la goutte de rosée que le voyageur matinal boit sur une feuille entr'ouverte, et qui donne à ses lèvres une eau purifiante et parfumée. Nous descendons dans le petit village de la Forest où nous vîmes le premier calvaire : l'église est, comme

toutes celles de Bretagne, remarquable par son clocher et par quelques vieux vitraux.

En remontant en voiture, tout près d'arriver à Fouesnant, les chevaux gravissaient une côte terrible, lorsque nous nous sentons brusquement reculer; un étang était en bas où quelques voyageurs s'étaient cassé les jambes peu de temps auparavant, et le même sort nous aurait atteints si le conducteur n'avait, à force de cris et de coups de fouet, réveillé l'ardeur de ses chevaux. Fouesnant, dont tous les voyageurs nous avaient fait une description enchanteresse, ne nous a laissé aucun souvenir; l'église est fort laide, et le bourg affreux; nous prîmes donc rapidement le chemin de Quimper en causant joyeusement, en scrutant l'horizon du regard pour y découvrir quelque chapelle gothique, en nous arrêtant dévotement aux calvaires.

Tout à coup, à un détour de la route, l'antique capitale de la Cornouaille nous apparut, à demi-cachée entre les hauteurs voisines. Nous traversons au grand trot de nos chevaux quelques rues tristes et désertes, et nous nous dirigeons vers la cathédrale. Les flèches s'élancent vers le ciel, hardies, sombres, dentelées; une fenêtre allongée remplit une partie de leur élévation et surprend le regard par son élégance et sa simplicité; puis ce sont des balustrades à jour, des clochetons délicats, des arabesques fines et entrelacées, des contre-forts semblables à ceux de Notre-Dame de Paris, des fenêtres du plus pur gothique, enfin un chef-d'œuvre de goût et de puissance, un de ces monuments dont on dirait que la foi seule a pu les construire, tant ils semblent supérieurs aux forces humaines. La couleur sombre du granit, cette pierre forte que n'use point le temps, donne encore plus de majesté à cette vaste église; combien je la préfère à ces temples parisiens blanchis et grattés, respirant le luxe sous leurs tapis et leurs calorifères!

A l'intérieur, les trois nefs sont élancées et recueillies, le chœur penche à droite en souvenir de la tête du Christ sur la croix, les bénitiers, les vitraux, les confessionnaux sont d'un style pur. Une belle statue de la Vierge en marbre blanc, tenant l'Enfant Jésus et s'inclinant vers lui, fait le pendant d'une statue de

sainte Anne, la patronne de la Bretagne. Le maître-autel, complètement doré, forme une large ogive et possède de riches incrustations. Au-dessus de la chapelle de la Vierge on voit encore le *crucifix des trois gouttes de sang*, ainsi appelé parce qu'il en sortit du sang au moment où un faux témoin levait la main sur lui. Cet homme avait renfermé dans un bâton l'argent qu'il devait à son créancier, et, ayant prié celui-ci de tenir le bâton pendant qu'il jurait, il affirmait avoir acquitté sa dette. Le Christ révéla la fourberie du coupable.

Dans la chapelle des fonts baptismaux, renfermés sous une magnifique ogive, on voit une statue de saint Jean, en albâtre, extrêmement vieille ; le saint a le visage d'un vieillard ; à ses pieds sont des oiseaux et un petit chevalier, d'un travail très-fini. Dans la chapelle parallèle se trouve une scène entière en personnages de grandeur naturelle apportés de Penmarck comme les trois objets précédents, et représentant l'ensevelissement du Christ.

La ville n'est guère remarquable que par le beau coteau couvert d'arbres qui la domine ; elle n'a rien conservé de ses anciennes ruelles, et n'a plus l'aspect breton que gardent encore Quimperlé et Concarneau. Nous visitons une chapelle romane, nous admirons le beau clocher gothique de l'église Saint-Mathieu, puis nous remontons en voiture et nous prenons à la hâte le chemin du Pérennou et de Pont-l'Abbé, où nous devons passer la nuit. Déjà le soir venait, les chevaux étaient fatigués, le soleil allait disparaître derrière les collines de l'Odet ; la route nous parut interminable, et la voiture s'engagea dans des chemins affreux que notre guide connaissait à peine. Une vaste avenue nous apparaît enfin au détour d'une haie : des broussailles croissent entre tous les arbres, l'herbe pousse fine et serrée, les feuilles mortes se dispersent en désordre au bord des fossés : on est saisi par une humidité froide en pénétrant dans ce lieu sauvage et désert, et l'on eût dit qu'il y avait cent ans que ces arbres n'avaient été touchés, ces broussailles taillées, cette herbe fauchée.

Le château du Perennou est fort simple, et d'ailleurs nous ne



visitons que la chapelle qui est construite avec un goût parfait : ce ne sont partout que jardinières, tapis, vitraux délicats et prie-Dieu sculptés ; nous pénétrons ensuite dans le parc, et, sans savoir quelles splendeurs nous attendaient, nous traversons les jardins. Tout à coup un coteau abrupt s'ouvre à nos pieds ; au bas sont des bois touffus, à gauche une allée tournante : nous nous engageons dans ce sentier, la caravane entière descend en serpentant jusqu'au fond du vallon. Alors chaque pas nous fait découvrir de mystérieuses retraites, des cascades au doux murmure, des sources cachées, de petits ponts suspendus, des allées plus ombragées que le sentier du cerf sous la forêt et de petits carrefours sombres d'où l'œil plonge dans les feuilles mortes et dans les branches entrelacées. Nous ne pouvions nous rassasier de cette sauvage nature.

Nous sortîmes à regret de ce beau séjour pour reprendre la route de Pont-l'Abbé : la soirée était magnifique et la lune éclatante, mais les arbres qui bordaient le chemin étaient si épais que nous ne savions où nous allions : nous traversions des landes sans fin, couvertes de sapins rachitiques entre lesquels le vent sifflait avec tristesse ; pas une habitation, pas un homme dans ces steppes sauvages ; nous croyions errer dans un désert d'Amérique, et la pensée de Penmarck, la ville détruite, la ville légendaire, ajoutait encore aux émotions intimes que chacun de nous éprouvait dans le silence et l'obscurité de la nuit. Enfin, nous revoyons les poteaux télégraphiques et la grande route de Quimper ; le paysage change complètement, nous nous retrouvons dans un pays cultivé. Bientôt nous apercevons, éclairées par la lune, les premières maisons de Pont-l'Abbé et nous entrons dans la ville endormie.

Dès la pointe du jour nous nous éveillons, ravis à la pensée de voir enfin les roches de Penmarck et les débris de l'antique cité bretonne ; longtemps nous parcourons un pays dénudé, mais plus riche et plus peuplé que celui qui mène à Pont-l'Abbé. Nous rencontrons les Bretons qui portent leurs denrées et les Bretonnes coiffées de l'affreux bigouden, petites et laides, ouvrant leurs lèvres épaisses et laissant voir deux rangées de dents

longues et blanches. Nous traversons le hameau de Plo-mœur, deux menhirs se dressent à notre droite, le sol devient plus aride, les champs très-étroits sont séparés par des murs de pierre ; nous sentons bientôt l'air puissant de la côte, et tout à coup nous apercevons le clocher d'une grande cathédrale gothique perdue comme une perle au milieu des champs, et à peine entourée de quelques chétives maisons. C'est la cathédrale de Tréoultré-Penmarck, Saint-Nonna, monument historique dont le granit couvert de mousse atteste la vieillesse. A peine l'avons-nous dépassée pour nous rapprocher de la mer, que nous voyons se dresser la masse de Saint-Guénolé, grande tour en ruines d'un imposant aspect. Puis à droite et à plus d'une lieue nous apercevons les débris majestueux de l'église de Kerity ; à gauche, les restes de Saint-Pierre, et plus loin encore les chapelles de Notre-Dame de la Joie et de Saint-Fiacre. Chacune de ces églises est le centre de petits villages, et cette grande solitude est entourée de tous côtés par la mer que nous entendons mugir sur les rochers. Les voilà donc, les débris de l'antique Penmarck, dont les monuments religieux attestent seuls la splendeur, tandis que les champs immenses qui séparent les ruines et formaient autrefois une ville de trois lieues de tour, sont labourés par des Bretons malheureux et dégénérés. Quelles ont été les causes d'une destruction si complète ? C'est là le secret de l'histoire, et les savants se perdent en conjectures ; mais le voyageur placé tout à coup en face de ces églises isolées et couvertes de mousse, se sent pris de pitié pour le peuple qui a vu périr subitement sa capitale et disparaître à jamais la fortune de sa patrie. Nous savions qu'un raz de marée, vers le milieu du xvi<sup>e</sup> siècle, avait chassé de la côte les morues qui faisaient la richesse de la ville et détruit en même temps le grand port et les maisons environnantes ; nous savions aussi que le brigand Fontenelle avait, au temps de la Ligue, ravagé le pays et brûlé les faubourgs ; mais nous ne pouvions nous expliquer que les ravages de Fontenelle et d'un raz de marée eussent fait disparaître une si grande ville ; et, partageant l'opinion des historiens, nous croyions à un affaissement du sol qui aurait renversé tous les

édifices et n'aurait laissé debout que les impérissables églises gothiques.

Tout en contemplant ces ruines, nous approchions de la côte où nous attendait un autre spectacle, plus majestueux cent fois, parce qu'il est l'œuvre de Dieu. De toutes parts des blocs énormes sont semés sur la rive ; on les aperçoit au loin dans la mer, où l'écume qui les blanchit les fait ressembler à des monstres marins. Sur la pointe elle-même, la falaise déchirée par les vagues laisse voir tantôt un gouffre profond que les Bretons nomment l'Enfer, tantôt des rochers gigantesques accrochés les uns aux autres et retenus par un prodige d'équilibre. La mer se précipite avec fureur sur ces rochers et dans ces gouffres ; on entend comme un coup de canon, comme le bruit d'un vase énorme qui se remplirait, puis subitement la mer reparait écumante et terrible, elle se jette sur la falaise et la couvre entièrement ; on ne voit plus les rochers ni les abîmes qui les séparent, partout l'écume épaisse et blanche s'élançe vers le ciel, s'étend comme une vaste nappe ; frémit, se brise et se retire en gémissant, tandis qu'une autre vague vient à son tour remplir l'Enfer et se briser sur les rochers. Le bruit de la mer se précipitant ainsi sur les hautes falaises et surtout sur la *Torche de Penmarck* se fait entendre jusqu'à Quimper par les temps d'orage et jusqu'à Pont-l'Abbé dans les jours de calme. Au loin les flots se succèdent avec un ordre qui effraie ; ils arrivent entassés et formidables, les uns d'un bleu azuré, d'autres noirs, cuivrés ou diaphanes. Au milieu de leur fracas terrible, si le soleil vient à paraître, le contraste est sublime entre le calme du ciel et la fureur de la mer. C'est à peine si l'on peut s'entendre, c'est à peine si l'on ose s'aventurer sur les rochers, c'est à peine si les yeux peuvent supporter l'éclat de l'écume et les oreilles le bruit des flots. Seuls, les enfants de la côte et les oiseaux de la mer se posent sur le bord des abîmes. C'est trop grand pour l'âme humaine : cette écume lancée comme un défi au ciel, ces brisements, ces déchirements, cette côte sauvage, ravagée et minée par les flots, tout cela est trop fort pour nos cœurs attiédés, et nous récitons à haute voix les beaux vers de Brizeux :

Comme un bruit de chevaux cachés dans le brouillard,  
On entendit gronder les rochers de Penn-Marh !  
Ils étaient là, debout, pêle-mêle et sans nombre  
Devant eux sur la mer projetant leur grande ombre ;  
Les flots couraient sur eux avec leurs mille bras,  
Cabrés contre les flots, ils ne reculaient pas ;  
Hérissés, mugissants, inondés de poussière,  
Ensemble ils secouaient leur humide crinière.  
De leur masse difforme ils effrayaient les yeux ;  
L'oreille s'emplissait de leurs cris furieux ;  
Et l'homme tout entier, en face de ces roches  
Dont les oiseaux de mer seuls bravaient les approches,  
Sur son mince vaisseau, pâle et dans la stupeur,  
Se voyant si chétif, sentait qu'il avait peur...

Une lugubre croix, scellée sur un roc élevé rappelle un triste événement : cinq malheureuses victimes ont péri là, englouties par une vague de fonds, au moment où elles contemplaient comme nous les fureurs de la mer. Le rocher où elles étaient tranquillement assises n'avait jamais été atteint par les flots, et depuis lors il ne l'a jamais été. Un phare élevé se dresse à l'extrémité gauche de la pointe et sa lumière se projette jusqu'à vingt-deux milles. Nous regagnons en silence les grandes églises que nous n'avions fait qu'entrevoir en passant. Saint-Guénolé n'est qu'une grande tour abandonnée qui devait égaler en hauteur les flèches de Quimper, si l'on en juge par la baie des fenêtres. Le portail est richement sculpté ; l'église n'existe plus, mais on en voit encore l'emplacement dessiné par un mouvement de terrain : nous savons par une bulle d'Innocent VIII (1488) que c'était une succursale de Saint-Nonna.

Saint-Nonna est une vaste église ogivale avec quelques meneaux rayonnants. Elle a la forme d'un vaisseau ; la tour d'entrée est ornée d'un beau portail sur lequel sont sculptées des barques ; sur le dessus, au milieu de la nef, s'élève un clocher à trois flèches rappelant les mâts d'un navire. L'intérieur a été dépouillé pour enrichir Saint-Corentin à Quimper, il ne reste plus que

le vieux granit sculpté, mais à lui seul il ferait l'ornement de nos plus belles cathédrales.

Nous quittons ces lieux désolés, l'âme saisie de tristesse, et, dans un sentiment mêlé de regret et de pitié, nous rêvons le retour de cette splendeur détruite. Quelques heures après nous étions revenus à Pont-l'Abbé; nous visitons la gracieuse colonnade du couvent, les grandes rosaces de l'église, et, nous prenions la route d'Audierne en conservant au fond du cœur un profond souvenir de Peumarck.

HERVÉ-BAZIN.

---

# FASCICULE

DE

## DOCUMENTS ANGEVINS <sup>(1)</sup>

1030-1720.

---

### 4. — CANTON DE BRIOLLAY.

1532. 10 novembre. — Procès-verbal constatant que M. de la Trémoille, en qualité de baron de Briollay, et contrairement aux prétentions de la baronne de Chemillé, a porté le bras droit du derrière de la chaire d'intronisation de l'évêque d'Angers, qu'il a servi comme échançon au dîner solennel de sa nouvelle entrée (1).

A tous ceulx qui ces présentes lectres verront, le garde des seaulx establiz aux contractz royaulz d'Angiers, salut.

Savoir faisons que aujourd'uy x<sup>e</sup> jour de novembre l'an 1532 és présences de maistres Pierre Arambert et Pierre Deshayes, licenciés és lois, notaires jurez desdictz contractz, s'est trouvé en l'église de Saint Aulbin d'Angiers messire François d'Availloles, chevalier, seigneur de Roncée et de Negron, soy disant et comme procureur spécial quant ad ce de noble et puissant François seigneur de la Trimouille, chevalier de l'ordre, conte de Guynes, prince de Thallemond, viconte de Thouars, baron de Craon et de Briolay, heure d'entre huit et neuf heures de la matinée dudit jour; lequel a prins l'un des bras de la chaire en laquelle Révérend père en Dieu Jehan Ollivier, évesque d'Angiers, a été porté celluy jour (2), estant icelle chaire devant le grant autel de ladite église Saint Aulbin, savoir est le braz dextre du quartier de derrière d'icelle chaire, et lequel braz dextre de chaire estoit lors semblablement tenu et pris par noble homme Brient de la Court, seigneur du Boys, comme soy disant procureur spécial

quant à ce de damme Renée de la Haye, damme de Beaupreau et baronnesse de Chemillé ; disant led. (3) d'Availloles que comme procureur et ayant charge dud. seigneur de la Trimoille, baron de lad. baronnye, terre et seigneurie de Briolay, et à cause d'icelle baronnye, il vouloit aider à porter led. Révérend depuis lad. église de Saint Aubin joucques en l'église d'Angiers, et que pour ce faire il prenoit, et réallement à prins. portion et l'un des endroictz dud. braz de lad. chaire dud. cousté de derrière, et à dict aud. de la Court qu'il eust a laissez led. braz de lad. chaire pour ce qu'il disoit que aud. seigneur de la Trimoille, à cause de sad. seigneurie de Briolay, ou à luy comme son procureur susd. appartenoit a avoir icelluy braz et à porter led. Révérend dud. cousié dextre du quartier derrière de lad. chaire.

A quoy par led. de la Court, parlant par la bouche de maistre Jehan Poisson, advocat et praticien en court laye à Angiers, a esté dict que à lad. damme et baronnesse de Chemillé apartenoit à porter led. Révérend dud. cousté dextre et quartier de derrière de sad. chaire, et que de ce faire elle et ses prédécesseurs estoient en bonne possession et saisine comme seigneur baron de Chemillé ; aussi que led. de la Court estoit jà saisi dud. braz de lad. chaire du quartier derrière dicelle, et que au cas où led. d'Availloles procureur susdict, voudroit et se efforçoit (4) contre luy d'avoir et prandre led. braz de lad. chaire dud. dextre quartier derrière et l'en voudroict désaisir et spollier par force ou aultrement indeuement, il protestoit et a protesté contre led. d'Availloles de le luy faire reylégrer et réparer et admender par voye de raison et de justice.

Sur lesquelles parolles est venu aud. lieu ledict Révérend, pour se mettre en lad. chaire ; lequel voyant led. débat et que toujours led. d'Availloles s'efforçoit grandement expulser led. de la Court et empeschoit qu'il ne portast led. bras du cousté dextre derrière de lad. chaire, qu'il avoit prins et tenoit avecques ses mains, comme dict est, a dict qu'il avoit entendu que à la dernière foiz led. seigneur de la Trimoille avoit porté led. braz du dextre cousté derrière de lad. chaire du précédent, derrenier et immédiat évesque (5) ; et que, pour obvier à tumulte et scandalle, et sans préjudice des droiz de l'une et de l'autre desd. parties, et pour ceste foiz seulement et sans ce qu'il tournast à conséquence à l'advenir et joucques ad ce que aultrement en fust ordonné, il estoit d'avis que led. d'Availloles porteroit led. braz de lad. chaire du dextre quartier

derrière d'icelle, pour led. baron de Briollay et comme son procureur, et led. de la Court, comme représentant lad. damme de Chemillé, l'autre braz derrière de lad. chaire. Quoy voyant icelluy de la Court, et aussi pour ce que led. d'Availloles toujours le pouissoit rudement, l'empeschant qu'il ne portast led. braz dud. dextre quartier de lad. chaire, l'auroit laissé et auroit prins l'autre braz derrière d'icelle chaire, et ensuyvant le dict et advis du d. Révérend, pour éviter escandalle et tumulte, comme dict est, o protestation expresse par luy faicte de non préjudicier ny desroger aux droictz de lad. damme de Chemillé.

Et ont lesd. d'Availloles et de la Court, en la compaignie d'autres qui estoient davant eulx, porté depuis ladicte église de Saint Aubin ledict Révérend jouques à lad. église catédralle de cested. ville d'Angiers; et après la messe dicte et célébrée par led. Révérend et qu'il est entré en sa grant salle de son pallais épiscopal de cested. ville, où estoient préparées les tables pour faire le disner sollempnel de sa nouvelle entrée et bienvenue, et qu'il s'est assis et mis à l'une desd. tables pour disner et prendre sa refection, led. d'Availloles, au nom et comme procureur spécial dud. seigneur de la Trimaille quant ad ce, l'a servy à sadicte table et disner de eschanson et luy a baillé à boire en ung petit vaisseau doré (6).

Dont et de tout ce que dict est ledict d'Availloles, procureur susd., a requis et demandé ce présent instrument ausd. notaires, ce qu'ilz luy ont octroyé. Et tout ce certiffions estre vray par ces présentes signées des seings desdictz notaires à la relation desquelz, en ce et plus grant chose, adjostons plaine foy; et néaulmoins, pour plus grande aprobation, avons mis et aposé à sesdictes présentes le séel royal estably aux contractz de lad. court. Cy mis et fait audict Angiers, ès jour et an que dessus.

#### P. AREMBERT ; P. DESHAYES.

(1) Chartrier de Thouars, *Briollay*, original en parchemin, scellé.

(2) De l'abbaye de Saint-Serge à celle de Saint-Aubin.

(3) Nous remplaçons par un *d* suivi d'un point la plupart des *dict* et *dicte* dont abusaient les notaires du XVI<sup>e</sup> siècle.

(4) Sic pour *efforceroit*.

(5) L'assertion de l'évêque était conforme à tous les précédents, d'après lesquels les quatre bras de la chaire épiscopale étaient portés : en avant, celui de droite, par le seigneur de Gratte-Cuisse; celui de gauche, par le seigneur de Blou; en arrière, celui de droite, par le seigneur de Briollay; celui de gauche, par le seigneur de Chemillé. La tentative réprimée par le procureur de M. de la



Trémoille résultait de ce que, dans les cérémonies, le côté droit est toujours considéré comme plus honorable que l'autre.

(6) Au même repas, le seigneur de Chemillé remplissait les fonctions de panetier.

---

## 5. — CANTON DE CHALONNES.

1140 environ. — Charte d'Ulger, évêque d'Angers, concernant la restitution de quatre voleurs de grand chemin, que le comte d'Anjou avait injustement fait enlever de sa tour de Chalennes (1).

En vérité, moi Ulger, je ne passerai pas sous silence un fait nouveau et admirable. arrivé pendant que j'occupais l'évêché des Angevins. Certains larrons, dont le chef portait le nom de Jean l'Herbier et les autres étaient ses complices, acharnés au mal, attaquèrent un jour des marchands sur la route qui conduit d'Angers à Chemillé. Plus forts qu'eux, ayant blessé et garotté les uns, mis les autres en fuite et dépouillé tous ceux qu'ils purent atteindre, ces larrons emportèrent ou emmenèrent en toute hâte les ballots, l'argent et les bêtes de somme dont ils s'étaient emparés, et arrivant au pont de Chalennes ils se disposèrent à le traverser prenant eux-mêmes le titre de marchands (2). Mais, ainsi qu'il arrive à l'ordinaire, on les avait poursuivis en grand tumulte et à hauts cris, en sorte que mes sergents et officiers, apprenant leur méfait, en arrêtaient quatre et les entraînaient à la tour de Chalennes, où ils les enchaînèrent. A cette nouvelle notre comte, Geoffroi le Jeune (3), envoya ses chevaliers et clients par lesquels les larrons furent enlevés de la tour et conduits à Angers, pour y être pendus. Dès que j'en fus averti par la rumeur publique, je m'empressai d'aller trouver le comte et, par mes réclamations et mes plaintes, lui démontrai combien il était grave pour le présent et dangereux pour l'avenir de voir violer les droits et immunités du château de Chalennes sans un jugement et sans l'assentiment de l'évêque d'Angers. Au moment où je me présentais devant lui, le comte tenait sa cour, très-nombreuse ce jour-là (4) et dans laquelle on remarquait Gauvain de Chemillé, Pepin [d'Anjou], Adam de Rochefort et beaucoup d'autres. [Ma demande souleva une opposition très-vive]; mais bientôt le comte se calma, et avec assez de bienveillance et d'humilité (5), il me rendit les prisonniers et les fit conduire, chargés de chaînes, au palais épiscopal d'Angers, pour que je puisse ou les

ramener dans la tour d'où il les avait fait enlever, ou les enfermer ailleurs, ainsi que j'en ai le droit. Après avoir reçu les quatre larrons, je les ai fait reconduire à Chalennes et replacer dans la susdite tour, par mon archiprêtre Isembert. Ont été témoins de ce qui précède : Richard, doyen de Saint-Maurice ; Boëmond, Raoul et Guillaume de Pouancé, archidiaques ; Guillaume scribe, Aimeri notaire, maître Rousseau clerc ; Turpin, Guérin de Loudun, Raoul de Grez, Bureau marchand, Cartier Boivin, Boceau cuisinier, Corbin maréchal.

(1) Bibliothèque d'Angers. Cahier provenant du cabinet de M. Toussaint Grille et contenant des copies de chartes.

(2) *Per pontem Culonnæ, sub specie virorum mercatorum, transire paraverunt.*

(3) Surnommé aussi le Bel ou Plantagenet, fils de Foulques V, qui lui avait laissé le comté d'Anjou pour aller prendre possession du royaume de Jérusalem.

(4) *Et dum sic ego convenirem eum, assidebat ei curia sua frequentissima.*

(5) *lieversus ad se, satis benigne et humiliter reddidit illos captivos mihi.*

MARCHEGAY.

(A suivre).

---

# LA LÉGENDE BRETONNE

## SOUVENIR DU SIÈGE DE PARIS.



En ces temps on disait par toute la Bretagne :  
Le roi casqué, le roi que la mort accompagne,  
Vient, de longs flots de sang inondant le pays,  
A travers la Province assassiner Paris.

Et dans le château riche, et dans la pauvre ferme,  
On entendait partout ces mots : « Paris, sois ferme,  
Là-bas sont les labeurs, les dangers, les combats ;  
Nous, Bretons, à Paris, allons offrir nos bras.

Mères, il faut partir ! Ne pleurez pas, ô mères !  
Le devoir ne veut pas de vos plaintes amères ;  
Mais plutôt, invoquant la Madone à genoux,  
Avant de nous quitter, Mères, bénissez-nous. »

Et, retenant ses pleurs, chaque mère bretonne,  
Digne des défenseurs que la Bretagne donne,  
Disait : « Nous nous sentons de taille, allez, enfants,  
Et nous vous bénirons, ou morts, ou triomphants ! »

Et le départ venu, contenant leurs alarmes,  
Les mères refoulaient leurs douleurs et leurs larmes ;  
Et le cierge à la main, et, pieds nus, en plein jour,  
De Sainte-Anne-d'Auray faisaient trois fois le tour.

Un mois, deux mois passés sans nouvelles, la dame  
De Kérouartz, aux soucis sentant fléchir son âme,

Attend le messager et, lui tendant les bras :  
 Messager, dites-moi, qu'avez-vous vu là-bas ?

J'ai vu ,dame, j'ai vu devant la grande ville  
 Cent mille hommes au casque, et puis encore cent mille ;  
 Mais j'ai vu, prêts au choc, fiers devant les canons,  
 Au milieu des enfants de France, nos Bretons :  
 Sur le fleuve, Bretons; Bretons à la muraille ;  
 Bretons, prêts pour le jour de la grande bataille.

Qu'avez-vous encore vu, messager ? dites-moi.  
 J'ai vu, le casque en tête, esclaves d'un vieux roi,  
 Du siège, à Châtillon, calculant la durée,  
 Des hordes d'Allemands, après à la curée,  
 Qui contemplant de loin Paris, lâches vautours,  
 Comptaient ce que la faim peut tuer tous les jours.

Mais devant Châtillon, au pied de la montagne,  
 Dame, voici venir les hommes de Bretagne,  
 Enlacés en faisceaux, durs comme nos granits,  
 Front haut, et ne comptant jamais leurs ennemis.

L'éclair luit, le canon gronde, la terre tremble ;  
 Nobles et paysans au choc volent ensemble.  
 J'ai vu, dame, frappé votre fils Julien,  
 Frappé, mais non tué ; car, vous le savez bien,  
 Sur les champs du pardon, ainsi qu'aux champs de guerre,  
 Un coup ne suffit pas pour les jeter à terre,  
 Nos gars ; votre fils vit, madame, ayez la foi.

Qu'avez-vous encore vu, messager ? dites-moi.

J'ai vu dans la grand'ville, à deux pas des batailles,  
 Le mot *Fraternité* s'étaler aux murailles.  
 Mais les Bretons, aussi, l'ont écrit dans leur cœur :  
 C'est le mot qu'en mourant prononça le Sauveur.  
 Le Breton frappe dur ; mais lorsqu'un ami tombe,  
 Il court à lui, bravant la mitraille et la bombe,  
 L'emporte, et, l'embrassant dans un suprême adieu,  
 Lui parle du pays, de sa mère et de Dieu.

Que si l'heure a sonné, si la mort veut sa proie,  
Voici les derniers mots que le Breton envoie :

A l'ombre d'un calvaire, auprès de vous, là-bas,  
Le pauvre enfant breton ne reposera pas.  
Mais ne le pleurez point; car, du soldat qui tombe  
En sauvant son pays, Dieu béaira la tombe.

Dites-moi, messager, qu'avez-vous entendu ?

Des Bretons qui disaient : luttons, rien n'est perdu :  
Tant qu'en France on verra se ruer l'Allemagne,  
On verra s'élançer, du sol de la Bretagne,  
Bretons, Bretons encore et Bretons plus nombreux,  
Pour venger leurs amis, ou pour mourir pour eux.

NAUDET,  
ex-Volontaire de l'Ouest.

---

STANCES  
AU POÈTE DALLIÈRE

PARTANT POUR LES EAUX DE LUCHON.

---

Imitation d'Horace.  
Sic te diva potens Cypri.....

Alors que sur les mers un maître de la lyre,  
Dans le culte pieux dont son âme s'inspire,  
Pour l'Attique parlait ;  
Un ami désolé qu'effrayait le voyage,  
Jetant sa voix plaintive aux échos du rivage,  
D'un triste accent chantait :

Adieu, poète, adieu ! Puisse le doux zéphyre  
D'un souffle heureux gonfler les voiles du navire  
Qui te porte en chemin !  
Vénus, sois-lui propice, et que votre lumière,  
O Gémeaux ! rayonnant de la céleste sphère,  
Protège son destin !

Détournez, Dieu puissant, d'une si noble tête  
L'effort de l'aquilon, les coups de la tempête  
Au nom de l'amitié !  
Sauve-le des écueils, Eole, je t'en prie !  
Nos deux cœurs n'en font qu'un, n'est-il pas de ma vie  
La plus chère moitié ?

Horace ainsi chantait, lorsque son cher Virgile,  
 Entraîné par ses goûts, quittait la grande ville ;  
 Et tremblant pour son sort,  
 Celui-la, disait-il, avait un cœur de chêne,  
 Qui, voguant le premier sur sa frêle carène,  
 Osa braver la mort.

Horace, ami, c'est moi, Virgile, c'est vous-même :  
 Que dis-je ? Aurions-nous donc cet amour propre extrême ?  
 Mais que ce rêve est doux !  
 Pendant que sur le fer vous dévorez l'espace,  
 S'attachant à vos pas, vous suivant à la trace,  
 Ma pensée est à vous.

Où courez-vous ? Chercher au midi de la France,  
 Pour vos nerfs fatigués les sources de Jouvence,  
 Un baume souverain  
 Qui redonne à vos sens l'ardeur de la jeunesse,  
 Et retarde pour vous l'heure de la vieillesse  
 Qui s'avance grand train.

A l'air pur qu'on respire au pied des Pyrénées,  
 Allez donc déposer le fardeau des années,  
 Dilatez vos poumons !  
 Plongez-vous dans ces eaux où le corps prend des ailes,  
 Et plus lestement montez aux neiges éternelles  
 Qui couronnent les monts !

Allez vous inspirer au-dessus des nuages,  
 Et devant ce grand livre, aux immortelles pages,  
 Qui s'ouvre à l'horizon,  
 Déplorez les erreurs et la folle utopie  
 D'un sceptique disant, dans son orgueil impie,  
 Dieu n'y mit pas son nom !

Quel témoin, quand la foi le dirige et l'anime,  
 Ne pousse un cri d'amour, au spectacle sublime  
 Rayonnant de clarté ?

Alors qu'on est si près de la céleste voûte,  
Tout voile disparaît; on sent tomber le doute  
Devant la vérité.

Oh ! non : ce n'est pas vous qui portez dans votre âme  
De nos dogmes sacrés la vive et pure flamme,  
Vous, le noble penseur,  
Que le doute pourrait glacer de son atteinte,  
Quand ici l'architecte a gravé son empreinte  
Avec tant de splendeur.

Qu'en ces lieux votre foi de nouveau s'affermisse,  
Et que de votre corps la santé reflourisse;  
Reprenez votre essor !  
Que Luchon soit pour vous la source d'Hippocrène;  
Aux drames émouvants applaudis à la scène  
Ajoutez un trésor.

Courage, chantre aimé, rompez votre silence !  
Quand de brillants succès donnent tant d'espérance ;  
Lorsqu'avec tant d'amour,  
Il a fait de votre âme un foyer d'harmonie,  
Dieu ne veut pas qu'en vous s'éteigne ce génie  
Dont vous lui devez compte un jour.

D<sup>r</sup> GRILLE.

---



# CAUSERIE.

---

**Les grandes idées d'un chasseur. — Le commerce actuel des grains à Odessa. Un cas de conscience soumis à Cicéron.**

Je ne chasse pas, — mais j'accompagne quelquefois les chasseurs à travers champs, non sans plaisir et sans profit, car, pendant qu'ils remplissent de poils ou de plumes leur gibecière, j'enrichis ma mémoire de boutades, de réflexions, de projets qu'ils laissent tomber libéralement. L'homme qui s'amuse, en plein air suriout, est transparent pour l'observateur et se laisse vite connaître.

Cette année, j'ai fait, dans un département voisin, l'ouverture de la chasse en compagnie d'un camarade de collège et d'un armateur normand. Ils avaient le fusil sur l'épaule et je marchais entre eux, un bâton à la main. Voilà qu'en longeant des vignobles, l'armateur s'arrête et s'écrie d'un ton dédaigneux : « Quelle misère que ces deux ou trois hectares, si mon idée se réalise ! Je puis vous l'exposer sans crainte, à vous qui n'êtes pas des spéculateurs, c'est-à-dire des concurrents.... Je veux former une compagnie qui plantera en vignes d'immenses collines que nous achèterons ou affermerons à long bail, pour presque rien, dans certaines îles de l'Océanie et dans plusieurs régions de l'Amérique méridionale. Ces vignes, sous des latitudes correspondantes aux nôtres et bien exposées au soleil, produiraient d'excellents vins. Les terrains, là-bas, ne subissent pas ou presque pas d'impôts ; la main-d'œuvre est vingt fois moins onéreuse qu'en Europe, et, par conséquent, les produits, vins

ou alcools, pourraient être livrés à soixante pour cent meilleur marché et aussi bons que ceux de nos crûs. Il y a là des millions à gagner. »

— Mais il me semble, reprit mon ami Jules D..., que vous ruineriez ainsi nos vignobles.

— Je l'espère bien ; autrement, mon affaire ne serait pas sérieuse. D'ailleurs, qu'importe un million de propriétaires de vignes quand je fais le bon marché pour trois cents millions de pauvres consommateurs ! Je ne veux pas commettre une mauvaise action...

— C'est bien assez d'en émettre.

Sans relever cet affreux jeu de mots, l'armateur se mit à développer ses vues humanitaires. Il offrait un placement avantageux aux capitaux oisifs ; il civilisait et colonisait les pays déserts où seraient plantés ses vignobles, et avant la question d'argent, il voyait la question philanthropique....

A ce moment, mon ami se retourne et regarde à travers une haie près de laquelle nous passions.

— Eh bien ! qu'est-ce ? demande le spéculateur. Avez-vous entendu du gibier ?

— Oh non ! répond Jules en allumant un cigare. J'ai supposé, en écoutant ces beaux sentiments, que vous vous croyiez entendu par d'autres que nous ; car vous devez penser que nous ne sommes pas des naïfs, quoique étrangers au monde industriel, et ce n'est pas pour nous, n'est-ce pas, que vous parlez philanthropie. Que diable ! nous connaissons, tout au moins par la *Gazette des Tribunaux*, ce qu'on peut dire à des actionnaires... N'avons-nous pas lu, ces jours derniers encore, les affaires magnifiques et désastreuses du *Transcontinental* et du *Crédit Communal*.... Tenez, voilà votre chien en arrêt sur une compagnie de perdrix... Part à deux ?....

Quand les deux chasseurs eurent abattu par deux coups tirés en même temps et débattu, pour un partage difficile, trois oiseaux de la bande, ils rentrèrent dans les vignobles océaniens.

— Avant tout, dit Jules ironiquement, je ne me ferais pas la moindre illusion sur l'issue de l'entreprise. Vous enfourcherez

votre dada, fier et bien assuré sur vos étriers : votre monture sera tuée sous vous..... Qu'est-ce que cela vous fait ? Vous aurez la peau.

— Entre nous, dit l'armateur, sur dix grands lanceurs d'affaires, neuf au moins sont vêtus de cette peau-là.

— Oui, mais j'espère que vous ne comptez pas sur nous comme commanditaires.

— Oh ! je ne serai pas bien embarrassé pour trouver des fonds ; il suffit de les appeler. Et voici comment j'opère. Je m'associe avec trois ou quatre hommes réputés capitalistes ; je prends quelques leçons de géographie, je groupe des chiffres, puis je vais trouver certaines notoriétés françaises de grande surface, un anglais membre de la Chambre des Communes, trois banquiers américains et deux seigneurs brésiliens ; je leur demande de me prêter leur nom, moyennant finances, comme membres de mon conseil d'administration. Et bientôt, vous verrez s'étaler à toutes les quatrièmes pages de journaux et sur toutes les murailles le premier résultat — qui est la ligne amorcée que voici :

### « GRANDE COMPAGNIE INTERNATIONALE DES VIGNOBLES OCÉANIENS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. ... Lord ....

Etc., etc.

DIRECTEUR : M. ....

**Emission de cinquante mille actions de 500 fr.**

*Remboursables à 1000 fr. en 40 ans, et produisant, outre la prime d'amortissement et les intérêts, un dividende minimum de 67 %.*

« Cette Société, fondée pour propager l'usage bienfaisant d'une boisson que l'on a si justement appelée divine, qui... que...

dont... » Est-ce que ce n'est pas un lièvre qui remue dans cette touffe de hautes herbes?... Non, c'est mon chien que j'avais perdu de vue... « Cette Société commerciale et philanthropique, après avoir obtenu à vil prix du grand cacique de Bornéo, de... des... la concession d'immenses terrains, analogues, comme composition chimique et exposition solaire, aux coteaux de la Bourgogne, de la Champagne et de l'île de Madère, employant à leur exploitation des sauvages de toutes couleurs, qui se contentent de deux ignames et d'une patate pour paiement journalier, réalisera des bénéfices que les calculs les plus sévères des gens compétents portent, tous frais déduits, à plus de 89 %. En effet... » Ici des chiffres... « On souscrira chez M. ..., à .... »

Et il est possible que mon idée réussisse, même pour les actionnaires.

— On a vu des succès plus invraisemblables, dit Jules.

— Vous avez tort de ne pas entrer un peu dans cette affaire pleine de profits....

— Et d'honneur ?

— Et d'honneur, certainement. Même en cas d'insuccès, on dira que c'était une grande idée.

— Oui, sans doute, reprit Jules, qui voulait faire mettre les points sur les i, il y a là peut-être quelque chose à faire. Mais où sera votre rémunération à vous inventeur et fondateur de l'entreprise. Car, je suppose que vous ne vous bornerez pas aux appointements que l'assemblée des actionnaires vous allouera comme directeur.

— Oh ! je ne veux pas être directeur.. pour pouvoir me retirer à mon gré.

— Eh bien, alors, je ne vois pas comment, à moins d'emporter la caisse...

— Allons donc ! je suis un honnête homme. Si mon idée trouve des actionnaires, c'est qu'elle leur paraîtra bonne. C'est une mine que je fournis ; eux donnent l'outillage et les dépenses d'exploitation. Ils doivent donc me tenir compte de mon apport, c'est-à-dire m'attribuer sinon la moitié, tout au moins le quart des ac-

tions créées. Eh bien, ces actions, je les cède à bon prix avant leur dépréciation, dans l'engouement qui suit la formation et les premiers travaux d'une société industrielle savamment tapageuse. Calculez... et puis tant pis pour les porteurs d'actions de l'année suivante.

Tout à coup, l'armateur s'arrête... Pardonnez-moi si je m'écarte, dit-il, j'ai vu, là-bas, sur ce genêt s'abattre un râle; et comme je n'en ai jamais tué.... vous comprenez.... A tout à l'heure.

— Eh bien, me dit Jules D., nieras-tu le progrès... Autrefois, l'on était une bande de quarante avec des tromblons et une caverne; aujourd'hui, on dit publiquement à ceux qu'on veut piller : « Petits ! petits... »

Il est probable qu'à l'entrée de l'hiver, la *Compagnie internationale des Vignobles Océaniques* fera un engageant appel à notre bourse. Mais ma conscience est tranquille, car les lecteurs de la *Revue*, à qui je l'ai montrée encore dans l'œuf, feront la sourde oreille.

Puisque ma causerie, à propos de la chasse, a pris une pente industrielle et commerciale, qu'on me permette de la suivre en reproduisant une lettre qui m'est adressée de Russie par un jeune homme que la cherté des grains y a poussé.

*Odessa, 28 août 1873.*

MON CHER AMI,

Dès que vous aurez lu les vingt premières lignes de la présente lettre, courez à la Bibliothèque de la bonne ville d'Angers et priez M. Lemarchand de vous prêter le *Traité des Devoirs de Cicéron*. Et, tout de suite, vous me chercherez, dans le troisième livre (si j'ai bonne mémoire), la solution d'un problème qui intéresse contradictoirement ma conscience et ma bourse. Voici comment, il me semble, le grand philosophe romain pose la question : « Supposez un honnête homme arrivant d'Alexandrie à Rhodes

avec une cargaison considérable de blé, dans un temps où les Rhodiens, affamés par la disette, payent les vivres un prix excessif. Il sait qu'un bon nombre de marchands ont quitté le port d'Alexandrie, et il a vu dans le trajet leurs vaisseaux chargés de grains se diriger vers Rhodes. Cet homme de bien devra-t-il apprendre cette circonstance aux Rhodiens, ou gardera-t-il le silence, afin de mieux vendre son blé ? »

Je me rappelle que Diogène de Babylone, grave et célèbre stoïcien, et son disciple Antipater, dialecticien des plus habiles, sont d'avis opposés. Mais je ne saurais dire dans quel sens conclut Cicéron. Ayez donc l'obligeance de me télégraphier son opinion sans perdre une seule minute : — vous saurez pourquoi tout à l'heure.

.....

Ainsi, maintenant, votre télégramme est en route : puisse-t-il m'arriver avant la nouvelle, probablement prochaine, de l'abolition des surtaxes de pavillon et d'entrepôt ! Avant qu'il me parvienne, j'ai le temps de causer un peu avec vous et de vous dire en quel pays je me trouve et ce que j'y fais.

Le célèbre orateur romain dont je vous ai demandé l'avis ne se doutait guère que, dix-neuf siècles après son *Quousque tandem*.. un Andegavensis, faisant en Scythie des opérations de commerce pour une maison d'Athènes, attendrait impatiemment, à plus de mille lieues, par un fil télégraphique, un extrait de son *De officiis*. Moi-même, il y a six mois, alors qu'à Paris dans le journal le...., je donnais, moyennant trois sous la ligne, de beaux conseils à la France, je ne songeais guère à M. Propoulaïos, qui me fait gagner trois mille francs par semaine.. *Quantum mutatus ab illo!* Suivez bien d'abord les raisons et les phases de ma métamorphose..

.....

(Ici je crois devoir priver le lecteur de deux pages intéressantes, mais trop personnelles : C'est un sacrifice réel que la discrétion m'impose.)

.....

Et me voilà débarqué dans cette ville, qui s'élève devant le

port en amphithéâtre, bien bâtie, régulièrement percée. Pas assez de pavés dans les rues pour faire des barricades, mais, en revanche, pas assez de reverbères pour effrayer les hiboux et les mal-fauteurs; des amas de sacs de blé formant des montagnes sur le port; des files interminables de chariots de campagne attelés de bœufs venus de l'Ukraine et de la Podolie, avec leur chargement de *ku-banka* (blé dur) ou d'*azemaia* (blé mou). Sur les quais et sur les places se coudoient, s'abordent, se groupent, crient, se disputent en diverses langues, les marchands de toutes nations qui abondent ici, chaque année, après la récolte. Cette population flottante où les Grecs dominent, accroît temporairement la population normale, qui est de 120,000 âmes. Au milieu de la ville se dresse la statue du cardinal de Richelieu. Qu'a fait à Odessa le célèbre ministre de Louis XIII pour mériter l'honneur d'un piédestal? Je vous le dirai à mon retour : c'est une histoire d'intérêt littéraire, et aujourd'hui j'appartiens aux intérêts commerciaux.

Ne, sutor, ultrà crepidam !

Deux choses sont rares, tant la campagne est sèche et nue : l'eau potable et le bois, et Dieu sait avec quelles compositions bizarres l'on s'abreuve et l'on se chauffe. Mais on gagne de l'argent, beaucoup d'argent.

Voyez-vous sur la Mer Noire ces nombreuses voiles blanches qui ont passé le Bosphore, venant d'Angleterre et de France !... Elles entreront toutes dans le port. Chaque vaisseau parti d'Europe sait que, pendant qu'il court sur les flots, mille charrettes destinées à le remplir, descendent, péniblement une à une, du centre de la Russie et qu'ils se rencontreront à Odessa.

Un paysan de la Podolie a huit sacs de blé à vendre; il les charge sur un chariot que deux bœufs traîneront lentement; puis il quitte sa famille et s'en va au midi... Il a quatre-vingts lieues à faire et, dans les circonstances les plus favorables, il en fera trois par jour. N'importe, il est patient et tenace; il s'assied sur le devant de sa charrette, le bonnet enfoncé sur ses oreilles, la tête inclinée sur le vase de goudron à graisser les roues qu'il

tient entre ses genoux et dont l'odeur infecte lui rappelle constamment la précaution fréquente sans laquelle les essieux en bois seraient bientôt enflammés. Et le voilà parti, *orans et laborans*, guidé par le soleil, traversant, sans autre distraction que les accidents et les contre-temps, les vastes, tristes et muettes solitudes de la basse Russie. Pas à pas, en cahotant, il parcourt, pendant la journée, des steppes brûlées par le soleil, raboteuses, sans fin; si la pluie détrempe le sol, le pauvre véhicule se traîne, comme à travers un marais, dans une boue molle et profonde dans laquelle les roues demeurent quelquefois.

De loin en loin, quand l'herbe est épaisse, il dételle ses bêtes pour les faire paître, et lui-même attaque sa provision de galettes qu'il amollit dans l'eau.

La nuit, il s'arrête autant que possible sur les élévations du sol; l'homme dort sur sa marchandise, enveloppé d'une fourrure, et les bœufs sommeillent soutenus par les harnais.

En approchant des villes, qui sont rares, il trouve des routes, mais quelles routes! Sur une longueur de quelques milles on a rangé transversalement des poutres qui roulent, se choquent, se surmontent ou s'enfoncent sous le lourd chariot.

Les jours et les semaines se passent ainsi dans cette marche attristante; et, balloté, ébranlé, disloqué, l'attelage finit par arriver à Odessa: là, il nous rencontre et nous achetons ses huit sacs, qui s'engouffrent dans nos navires. Nous lui donnons cent dix ou cent vingt roubles (1), suivant le cours, et il s'en retourne avec cette fortune... sur laquelle se prélèvent les impôts du czar, les redevances seigneuriales et les oblations du pape... Avec le reste, — qu'il est venu chercher si loin et si péniblement, — il entretient sa femme et ses enfants... Plaignez-vous donc, là-bas, dans notre plantureuse et gaie France!...

Eh bien, c'est précisément en vue de ces centaines et de ces milliers de pauvres paysans-voituriers que je consulte Cicéron. Vous allez me comprendre.

---

(1) Le rouble vaut 4 fr. 05.



Là bas, en Occident, la terre desséchée par un été sans pluie n'a pu faire monter dans les épis assez de sève pour en nourrir les grains qui, au battage, se sont montrés ridés et maigres. Presque pas de farine sous le son. Et, cependant vous étiez trente six millions en France, qui demandiez le pain de l'année... Où le prendre? Il n'y a pas de farine française pour tous les Français. On crie à la disette et le prix des céréales s'élève de jour en jour... C'est alors que la spéculation se tourne vers les Cosaques et leur demande : Avez-vous fait bonne récolte? Et nous voilà en mer, la barre sur Odessa.

Tout va bien, dites-vous, notre déficit de froment va se trouver couvert par les importations orientales. Non, pas encore. Notre bonne volonté de marchands, qui ne perd jamais de vue la balance des prix, se heurte à la loi du 30 janvier 1872.

En temps ordinaire, le cultivateur, qui paie de gros fermages, a besoin de vendre à un prix rémunérateur le produit de son travail, et si les blés étrangers, récoltés en pays pauvres où la main-d'œuvre est peu coûteuse, viennent inonder nos marchés et répondre économiquement à toutes les demandes, il ne pourra soutenir la concurrence. Il sera ruiné. Comment faire?

Vous avez vu des chevaux courir à Longchamps et à Eventard : comme ils ne sont pas tous de même poids et qu'il faut égaliser loyalement les chances, on les pèse avec leurs jockeys, puis les plus légers reçoivent une surcharge. Ainsi fait la loi. Les blés russes, moins lourds de production que les nôtres, subissent, avant d'entrer en lutte sur nos marchés, une double surtaxe : celle de pavillon et d'entrepôt. Avec le coût du frêt, l'équilibre est ainsi à peu près rétabli.

Mais aujourd'hui, ces impôts protecteurs gênent l'immense importation de céréales qui n'est plus seulement une question de concurrence de profit, mais une question d'alimentation nécessaire, car, avant tout, il faut que tout Français puisse manger du pain. Et c'est Odessa qui en fera baisser le prix. Eh bien, d'une minute à l'autre, je puis apprendre que les surtaxes sont

abolies par décret : j'y gagnerai personnellement au moins cent mille écus... et voici comment ?

Je viens d'attacher à mon comptoir dix cosaques, excellents cavaliers, qui savent lire et écrire et surtout connaissent parfaitement le pays. Comme je flaire cette abolition des surtaxes (1), que je l'attends parce qu'elle me paraît patriotique et indispensable, je les tiens prêts à partir. Leurs chevaux sont sellés ; je n'ai qu'un ordre à donner et ils quitteront la ville au galop pour se disperser dans la steppe qui s'étend entre Odessa et Anangem, Bolta, Kichenef. Ils ont chacun, dans un sac en cuir, des milliers de petits cartons, qui portent le nom de M. Propoulaïos, dont je suis le mandataire. Trottant çà et là dans la lande, ils rencontreront les chariots que je vous ai montrés. Ils s'approcheront du conducteur : « Dieu soit béni, diront-ils, et vous donne bon voyage. » N'avez-vous point rencontré des vendeurs de blé d'Olgopol ? — « Gloire à Dieu, répond le paysan, qui a le costume de Tarachtcha, » je n'ai vu sur ma route personne de ce district. Pourquoi » cherchez-vous ceux-là ? — Parce<sup>?</sup> que nous avons promis » d'acheter leur blé un peu cher et que je veux l'examiner avant » de l'entasser sur le port ou dans les greniers d'Odessa. Il faut » qu'il soit beau, car mon maître le paie cinq roubles de plus » que l'année dernière. — Gloire à Dieu, mon blé est bon et vaut » tout autre. Pourquoi ne l'achetez-vous pas aussi ? — Voyons, » ouvrez ce sac... Oui, c'est vrai, je ne puis mépriser votre ré- » colte ; je vous donnerai cinq roubles au-delà du prix ordinaire. » Voici un copeck (2) pour arrhes. Anathème sur vous si vous » rompez le marché et volez la pièce. C'est vente faite. Prenez » ce petit carton : il vous conduira aux vaisseaux de mon maî- » tre. »

Et je retiens ainsi par avance un demi-million de sacs de blé en moins de trois semaines.

Et le russe tiendra religieusement sa parole, — même alors

(1) Elle est un fait accompli depuis le 31 août.

(2) Il en faut 100 pour faire un rouble.

qu'il apprendra, à son arrivée, que mes concurrents, grâce à l'allégement des droits d'importation, paient cinquante roubles de plus qu'à l'ordinaire.

Mais ce pauvre paysan, l'aurai-je volé — en lui taisant la situation nouvelle du marché? Ma conscience murmure un peu; — mais ma raison m'oppose le profit d'une ruse légitime : encore une fois, qu'en dit Cicéron?.....

EUG. G.

E. BARASSÉ, *éditeur-gérant.*

INDEXED

# REVUE

## HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE

# DE L'ANJOU

Publiée sous les auspices du Conseil général.

NOUVELLE SÉRIE ILLUSTRÉE.

12 francs par an.

SIXIÈME ANNÉE.

TOME PREMIER.

Quatrième livraison. — Octobre 1873.



### SOMMAIRE :

L'Osanna de Jacques Michelet.	L. DE LENS.
La révolte du major Schill.	André JOUBERT.
Jean Tarin, recteur de l'Université de Paris.	Joseph DENAIS.
Les artistes Angevins : peintres, sculpteurs, maîtres d'œuvres, architectes, graveurs, musiciens, d'après les archives angevines (suite).	C. PORT.
Bibliographie : Œuvres complètes d'Horace, traduction du docteur Grille.	Eug. POITOU.
Causerie : La Fête angevine du 21 septembre. — La première exposition horticole et le premier festival à Samos, sous la présidence de Pythagore, en l'an 530 avant J.-C.	Eug. G.

ANGERS

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DE E. BARASSÉ, RUE SAINT-LAUD, 83.

1873

**LIBRAIRIE DE E. BARASSE.**

**DICTIONNAIRE DES USAGES RURAUX ET URBAINS**

Pour tous les cantons du ressort de la Cour d'appel d'Angers

(DÉPARTEMENTS DE MAINE-ET-LOIRE, MAYENNE, SARTHE)

Par MM. A. ROBERT et E. GASTÉ, avocats.

1 vol. grand in-18. — 3 fr. 50

**HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ D'ANGERS**

**DE PIERRE RANGEARD**

Ouvrage entièrement inédit

Tome 1<sup>er</sup>. — 6 fr.

**DESCRIPTION DE LA VILLE D'ANGERS**

ET DE TOUT CE QU'ELLE CONTIENT DE PLUS REMARQUABLE

Par PÉAN DE LA TUILLERIE, Prêtre de Châteaugontier

Nouvelle édition avec plan

*Augmentée de notes critiques et de recherches historiques sur les Rues, les Hôtels et les principales maisons d'Angers, d'après les documents inédits des Archives du Département et de la Mairie,*

**Par M. Célestin PORT,**

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique et de la Commission de la topographie des Gaules, licencié ès-lettres, officier d'Académie, lauréat de l'Institut,

ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE.

Prix. . . . . 5 fr.

**OUVRAGES PARUS**

<b>Carte de Maine et Loire</b> , par M. FOURCAULT, gravée (1873), colorée. . . . .	4	,
<b>Plan d'Angers</b> , par M. DUVEAU . . . . .	2	,
<b>Tarif des bâtiments</b> , par M. GESLIN. . . . .	2	50
<b>Géographie de Maine et Loire</b> , avec carte, par M. LABESSIÈRE	1	,
<b>Carte géologique de Maine et Loire.</b> . . . .	6	,
<b>Carte historique et monumentale de l'Anjou</b> , par M. LABESSIÈRE.		
Prix : Edition en noir. . . . .	3	,
Avec armoiries colorées. . . . .	5	,
Sur toile vernie, gorge et rouleau. . . . .	10	,
<b>Carte murale de Maine et Loire</b> , par M. LABESSIÈRE. . . . .	8	,
— — colorée, collage sur toile, avec œillet . . . . .	12	50
— — — collée sur toile vernie, gorge et rouleau. . . . .	17	,
<b>Guide de l'Apiculteur</b> , par M. DEBEAUVOYS (6 <sup>e</sup> édition), revue, corrigée et augmentée de deux chapitres sur la fécondation et sur les combats des reines, enrichie de nouvelles gravures. 1 vol. in-12	2	50

# L'OSANNA

DE JACQUES MICHELET

PRÉDICATEUR ANGEVIN DU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE

D'APRÈS L'ÉDITION DE RENÉ BENOIT.



L'Église d'Angers et les saints personnages de l'Anjou ont trouvé de nos jours des historiens (1); mais aucun écrit spécial n'a encore accordé à la prédication religieuse la part qui lui revient dans l'histoire du christianisme pour notre province. Il y aurait cependant quelque chose à faire même en s'arrêtant au milieu du xvii<sup>e</sup> siècle, à l'époque où l'éloquence religieuse devient une des gloires de la littérature française, mais où, d'autre part, les histoires locales se confondent avec celle du royaume. Ne nous proposant ici que d'apporter une pierre à l'édifice, nous choisirons de préférence le temps de la Renaissance. La langue vulgaire est alors de plus en plus employée; la prédication, jusque là presque exclusivement cultivée par les ordres religieux et concentrée dans les églises de leurs couvents, entre davantage dans les habitudes du clergé séculier; et le peuple, celui des villes tout au moins, se sent plus tenté d'écouter la parole sainte exprimée désormais en un langage que les moins lettrés peuvent comprendre.

C'est dans l'intervalle qui s'écoula entre le concile de Cons-

---

(1) Voir les ouvrages de l'abbé Tresvaux et de Dom Chamart.

tance et la fin du concile de Trente, que cette révolution s'accomplit. Sous l'impulsion du premier qui a renouvelé une prescription du premier concile de Latran, les évêques instituent dans leur cathédrale la prébende théologale, dont le titulaire a mission de prêcher ses confrères et de les porter par son exemple à évangéliser le peuple. Au temps du concile de Trente et dès les premières années de sa tenue, la nécessité d'instruire les masses des vérités de la foi pour les préserver de l'hérésie est devenue tout à fait pressante : la lutte elle-même engendrera et formera les prédicateurs.

L'histoire du protestantisme en Anjou a deux périodes distinctes, dont l'une seulement est bien connue, celle qui s'ouvre avec les guerres de religion, embrasse le temps de la Ligue et se poursuit jusqu'à la prise de la Rochelle : c'est la période du calvinisme. Le *Journal de Louvet*, que la *Revue de l'Anjou* a publié, l'a fait connaître dans ses moindres détails, et un livre de notre ancien collègue, M. Mourin, a donné à la portion la plus intéressante de ce récit la vie et le coloris qui lui manquaient pour prendre place dans l'histoire (1). Mais avant l'année 1560, où Louvet commence son journal, avant même 1556 où eurent lieu à Angers les premières rigueurs, il y a çà et là quelques faits à recueillir et des actes publics à constater : les luthériens dominant pendant cette période.

Quoique les premiers écrits de Calvin soient de l'année 1535, et que Genève n'ait dès lors pas tardé à devenir un lieu de rendez-vous pour les novateurs et un foyer d'agitation pour la France, il est à remarquer que le rival de Luther et sa doctrine personnelle ne sont nommés ni dans les édits royaux ni dans nos synodes diocésains avant la fin du règne de Henri II.

Le chroniqueur Jean de Bourdigné, qui a déposé la plume en 1527 ou 1528, traduit l'impression éprouvée autour de lui, lorsque, dans deux passages de son histoire, il exprime soit l'horreur que lui cause le *monstre* du luthéranisme, soit sa joie à l'annonce des premiers assauts livrés aux nouveaux sectaires

---

(1) *La réforme et la ligue en Anjou*, in-8° de XII-321, p. 1856.

à la frontière de France (1). L'évêque d'alors, François de Rohan, et Jean Olivier, son successeur, loin de se montrer indifférents à ce qui se passe, prennent l'un et l'autre quelques mesures. Mais le mouvement ne s'accuse tout à fait et le danger ne devient réel qu'après l'avènement de Gabriel Bouvery au siège épiscopal. Ce prélat, qui était angevin de naissance, puissant par sa famille et personnellement pourvu de riches bénéfices, fut-il bien à la hauteur des circonstances où il se trouvait? Y déploya-t-il tout le zèle et toute l'habileté nécessaires? Il est difficile à la distance de trois siècles, et dans la pénurie des documents contemporains, de se prononcer à cet égard et de défendre sa mémoire contre un témoin dont peut-être il a eu seulement le tort de ne pas deviner le mérite et contenter la jeune ambition (2). Nous ne serons cependant que justes en reconnaissant que jusqu'au moment où la paix fut décidément troublée, l'évêque de Bouvery multiplia les précautions et aussi les avertissements.

Si, dans son synode de la Pentecôte 1543, il engage le clergé et les fidèles à s'abstenir de présumer l'erreur et de donner aux suspects, contre lesquels il n'aura pas été informé, les noms d'hérétique et de luthérien, il publie la même année les articles d'un décret de la Faculté de théologie de Paris, opposant une confession de foi catholique aux nouvelles doctrines. En 1544, il prohibe expressément les livres latins et français où elles peuvent se trouver exprimées. Quelques années après, en rappelant

---

(1) Voir son ouvrage dans l'édition de M. de Quatrebarbes, t. II, p. 333 et 351.  
— Charles de Bourdigné, frère de Jean, dans sa *Légende de maistre Pierre Faifeu*, fait adresser aux angevins, par le joyeux écolier, une épître datée des Champs-Hélisiens où il exhorte ses concitoyens à ne pas soutenir les nouveaux docteurs,

..... Ces boucs puans mastins  
Luthériens et doctes en paincture,  
Faulx mounoyeurs de la sainte Escripiture,  
Qui par tous poincts ont quis et ramassé  
Toutes erreurs mises du temps passé....

Le livre de Ch. de Bourdigné est de l'année 1532.

(2) Les griets que René Benoit élève, ainsi qu'on le verra plus loin, contre ceux de son temps et de sa province « qui pompent et triomphent des honneurs de l'église », ne nous semblent applicables qu'à Gabriel Bouvery. Or, c'était sous son épiscopat que l'auteur, en 1548, avait quitté Angers pour Paris à l'âge de vingt-sept ans.



les articles approuvés par la Sorbonne et le Parlement, il en prescrivit la lecture au prône paroissial. En 1552, il ordonne des prières et des processions pour l'extirpation de l'hérésie, et, en 1558, il recommande à ses curés de prêcher et de faire prêcher contre les luthériens et autres hérétiques : « pugnent in suis orationibus adversus lutheranos et hæreticos. »

Il n'avait pas attendu jusqu'à cette année pour essayer dans sa ville épiscopale les effets de la prédication et de la controverse. Profitant des ressources que lui procurait l'existence à Angers d'une Université fameuse, il fit monter en chaire, le dimanche des Rameaux, ou, comme on le disait alors, le jour de « Pasques fleuries » de 1551, un docteur de la Faculté de théologie, Jacques Michelet. Les temps étaient graves : la liberté de penser et d'écrire se donnait de plus en plus carrière ; les mœurs privées et publiques s'étaient généralement relâchées, et le costume des prêtres devenu moins sévère les distinguait mal des laïques. De scandaleuses défections s'annonçaient ou s'étaient même déjà produites dans le clergé régulier (1).

## I.

Le sermon dont nous allons rendre compte et auquel l'évêque assista, fut prêché, selon toute apparence, au Tertre Saint-Laurent, qui était de temps immémorial le lieu de rendez-vous des grandes processions. Là s'élevait, au milieu du cimetière, une croix de pierre que l'on avait dû, en ce jour, garnir de rameaux. Près d'elle, et au-dessus de la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, était un dôme percé à jour d'où le célébrant donnait au peuple la bénédiction du Saint Sacrement, et, à défaut de la chaire d'où le pape Calixte II s'était fait entendre il y avait 332 ans, une autre, construite dans les premières années du xv<sup>e</sup> siècle, recevait le prédicateur (2).

---

(1) L'ordre des Augustins, dont Luther était sorti, avait un couvent à Angers. L'évêque de Rohan avait donné des avertissements à ses religieux dès l'année 1525, et les premiers agissements de Jean de Spina ou de l'Épine sont rapportés par Chalmels (*Histoire de Touraine*, t. II, p. 336-337) à l'année 1552.

(2) *Histoire d'Anjou* de Barthélemy Roger, p. 166.

Quoiqu'il en soit de notre conjecture à cet égard, le discours de l'orateur sacré fut entendu par une multitude innombrable, mais qui n'était pas toute bien disposée et dans les rangs de laquelle il se trouvait des adversaires. On s'en occupa pendant plusieurs jours à Angers et dans les campagnes environnantes, pour le combattre autant que pour le louer. Pour lui donner plus de retentissement, l'auteur, qui voyait d'ailleurs quelques-unes de ses paroles mal interprétées, crut devoir en rétablir le texte, et, dans le cours même de l'année 1551, il le fit imprimer à Paris, chez Thomas Richard, en un livret in-8°. Le titre qu'il lui a donné, et que la *Bibliothèque de Duverdier* nous a conservé, est tant soit peu obscur et agressif : « L'Ozanna de Michelet d'Angers calomnié par un meunier et ses asniers. » Hosanna est le mot principal de l'antienne qui se chante à la procession des Rameaux ; le meunier et ses âniers ne sont autres, comme nous le verrons, que les protestants et leur maître.

L'édition de 1551 manque à nos plus grandes bibliothèques, et quoique Duverdier ait donné la division du sermon, nous n'en connaissons ni l'occasion, ni le caractère polémique, si le célèbre angevin, René Benoît, n'avait, quinze ans plus tard, publié de nouveau l'ouvrage qui nous occupe, en le joignant à l'un des siens. Cette publication est intitulée :

**Homilie de l'Evangile du jour des Rameaux, AUTEUR**

MAISTRE JACQUES MICHELET, *Docteur en Théologie, et Inquisiteur de la Foy à Angiers, avec un bref discours de la confession auriculaire ou sacramentelle, auteur maistre Benoit Angevin, Docteur en Théologie à Paris.* — A Paris, chez Guillaume Chaudière, rue S. Jaques, à l'enseigne du Temps et de l'Homme sauvage, 1566, avec privilège. — 48 pages in-8°.

Voici l'économie de ce livre pour la partie qui nous intéresse.

Le sermon est précédé :

- 1° D'une préface de René Benoît ;
- 2° De l'épître dédicatoire de Jacques Michelet ;
- 3° Des mots que voici, et qui semblent ne devoir pas être supprimés dans l'intérêt de la liturgie. Ils sont peut-être cepen-

dant de l'éditeur désireux d'expliquer les simplifications qu'il se sera permises :

La bénédiction du révérendiss. Monsieur d'Angers, l'entrée de la chaire, l'invocation du Saint-Esprit, la Salutation de la Vierge, les recommandations, la percursorie de l'Évangile, obmises. S'ensuit le corps principal du sermon.

Osanna filio David

Matth. 21.

Nous ferons comme Michelet, et pour mettre le lecteur à même de parcourir l'évangile qui lui sert de sujet, nous donnerons d'abord en entier celui-ci :

Quum appropinquassent Jerosolymis et venissent Bethphage ad montem Oliveti, tunc Jesus misit duos discipulos, dicens eis : Ite in castellum quod contra vos est, et statim invenietis asinam alligatam et pullum cum ea : *solvite et adducite mihi*. Et si quis vobis aliquid dixerit, dicite quia Dominus his opus habet, et confestim dimittet eos. Hoc autem totum factum est ut adimpleretur quod dictum est per Prophetam dicentem : Dicite filiæ Sion : Ecce rex tuus *venit tibi mansuetus*, sedens super asinam et pullum filium subjugalis. Euntes autem discipuli *fecerunt sicut præcepit illis Jesus*. Et adduxerunt asinam et pullum ; et imposuerunt super eos vestimenta sua, et eum desuper sedere fecerunt. Plurima autem turba *straverunt vestimenta* sua in via ; alii autem cædebant ramos de arboribus et sternerant in via. Turbæ autem quæ præcedebant et quæ sequebantur, clamabant dicentes : Hosanna filio David : benedictus qui venit in nomine Domini : Hosanna in altissimis.

Le sermon de Jacques Michelet se distingue assez peu par la nature de ses développements, ou plutôt des arguments qu'il emploie, de ceux qu'ont fait sur le même texte des prédicateurs connus. Le style clair et calme, en général, n'y a pas autant de relief qu'on aurait pu l'espérer. Ce qui en fait le mérite, c'est le choix des différents points et l'application que l'auteur en fait aux protestants ses adversaires. Une très-simple analyse et la citation de courtes phrases donneront, nous le croyons, une idée suffisante de sa composition.

I. *Solvite*..... Il s'agit de l'ânesse et de son ânon que Jésus-Christ se fait amener et qu'il commande de délier tout d'abord. L'auteur expose que « les docteurs et prédicateurs interprètent l'âne pour l'âme du pécheur, » et que c'est celle-ci qu'il faut délier ou délivrer. Jusqu'ici il n'y a rien à dire. On trouve, en effet, dans un des sermons de saint Bonaventure, et dans plusieurs commentaires d'avant le xvi<sup>e</sup> siècle où le sens moral de ce passage est discuté, l'assimilation de l'âne à l'âme pécheresse, et comme les auteurs écrivent en latin, ils ne peuvent avoir eu en vue un misérable jeu de mots. Mais voici où le prédicateur de 1551 manque de goût et de gravité. Il ajoute, aux paroles que nous avons citées : « St Matthieu ne dict que fust faicte aucune résistance » aux disciples detachant l'asne. Mais aujourd'hui trouvons des » asnes pires que Luthériens qui veulent empescher les disciples » de Jésus de detacher l'âme liée de péché. » — Rapprochée du titre qu'il a donné à son édition de l'Osanna, cette phrase prouve que l'injure à l'égard de ses adversaires était dans la pensée de Michelet.

II. *Venit tibi mansuetus*. Dieu est miséricordieux « mansuetus, » mais il est juste, et il ne faut pas, comme les Luthériens, abuser de sa bonté.

III. *Sicut præcepit illis*. C'est en vain que les Luthériens prétendent qu'on ne peut pas toujours agir comme Dieu le commande. — L'auteur démontre le contraire par les arguments connus.

IV. *Straverunt vestimenta*.... Les honneurs rendus à Jésus-Christ lors de son entrée à Jérusalem sont exposés avec abondance ; puis, à cette occasion, la question de l'adoration des saints se trouve amenée. Elle est résolue affirmativement par cette considération que le mot *adorer* est parfois appliqué dans l'Écriture Sainte à d'autres qu'à Dieu.

Après le développement de ce point, le sermon finit brusquement en ces termes :

« Restait à parler de l'adoration du corps de N. S., de la croix » où il pendit, dont cy voyez la représentation (deyant laquelle » avez ce jour tous adoré), des reliques des saints et leurs ima-

» ges ; mais pour ce que l'heure est passée, et la cloche estant  
 » sonnée, faut que partiez : Je ferai fin. »

Tel est ce discours dont la discussion, sauf un seul passage, est mesurée et non irritante, et toujours familière plutôt qu'énergique. Plusieurs des matières de controverse agitées dès lors entre les protestants et les catholiques y sont abordées ou indiquées, sinon très-longuement développées. Peut-être cependant rencontre-t-on, pour cette époque, peu de sermons où l'auteur se soit renfermé plus complètement dans son sujet.

## II.

Il reste à dire quelques mots de la personne même du prédicateur et à rechercher quels rapports peuvent avoir existé entre René Benoît et lui. Ce sera l'occasion de donner connaissance au lecteur des deux pièces dont l'édition de 1666 a fait précéder le sermon.

Voici d'abord l'épître dédicatoire de l'auteur :

*A Reverendissime dame, Madame Anne de Montmorency, abbesse de l'abbaye de Nostre-Dame-du-Ronceray d'Angers.*

Madame, le dimanche de Pasques fleuries dernier passé, nous feismes par commandement le sermon general à la croix, ou fut present un monde innumérable de tous ordres et sortes de gens, du nombre desquels le cœur d'aucuns fut attainct non de penitence de leur malheur, mais de douleur grande, voyans que la faulse discipline qu'ilz avoyent apprinse de leurs maistres, ennemis de la vérité, estoit renversée apertement et clairement en tant belle compagnie. Ce fait les gens de bien s'en retournèrent joyeux et rendans graces à Dieu. Les malheureux felons et despits voyans que par ledict sermon ils perdoient les novices de leur secte, comme demoniaques recourent à leurs maistres, faire leurs doleances, et cerchans remede. Leur conciabule tenu, subitement font semer par toute la ville d'Angers, que tout ce que avoit esté dict audict sermon, estoit faux. Lors gens de bien esmerveillez de telle meschanseté, me commanderent rediger nostre dict sermon par escript, et leur bailler, afin que par le laps de

temps tel bruit et calomnies ne prévalissent contre ledict sermon. Ce que feis. Cecy entendu, plusieurs non seulement de la ville d'Angers, mais aussi des champs, desirans en avoir copie, et néantmoins voyans le grand labour qui seroit d'en écrire à la main tant de copies, m'ont conseillé et persuadé le faire imprimer, afin de satisfaire au desir de tous gens de bien. Et pour ce que la coustume est, et a toujours esté, aux escrivains, dédier leurs œuvres ou opuscules à personnes notables : plusieurs choses considérées, j'ay bien osé vous presenter si peu de chose, et beaucoup moindre que vostre dignité, sçachant que vous êtes tant bien apprinse, que petite chose ne vous est petite, posé qu'elle soit bonne, et que entendez que grandes choses sont venues de petit commencement. Si vous prie, madame, prendre en gré ce petit present, et joindre ce peu de bien qui y est, à la sainte doctrine que vous ont donnée et donnent journellement deux saintes personnes, mes seigneur et dame vos pere et mere.

Vostre voisin, subject et serviteur,

JACQUES MICHELET.

Madame Anne de Montmorency, devenue abbesse du Ronceray en 1549, quoique très-jeune encore, mais cependant après deux ans au moins de profession, était le neuvième enfant du connétable dont elle portait les deux noms, et de Madeleine de Savoie, cousine germaine de François I<sup>er</sup>. Elle demeura à Angers jusqu'en 1555, époque où elle fut placée à la tête de l'importante abbaye de la Trinité de Caen ; elle y mourut en 1588. Son père, bien connu pour sa franche piété, non moins que pour sa grande bravoure, n'était pas étranger à la ville d'Angers où la régente Louise de Savoie, qui devait trois ans plus tard lui faire épouser sa nièce, lui avait donné, en 1523, une mission de répression et d'apaisement.

Jacques Michelet ne se contente pas de se dire le serviteur de la révérendissime abbesse ; il se déclare encore son sujet et, plus familièrement, son voisin. Il était, en effet, l'un et l'autre, en sa qualité de boursier ou principal du collège de la Fromagerie, établissement situé dans le quartier de la Doutré et sur les terres de l'abbaye du Ronceray. Ajoutons que, si comme nous l'avons dit, le sermon avait été prêché au tertre Saint-Laurent, qui faisait

partie du même fief, l'abbesse avait une raison de plus d'y prendre intérêt, comme aussi l'auteur de le lui dédier.

Nous ne saurions dire depuis quelle année J. Michelet avait la direction du collège de la Fromagerie, quoique deux pièces, dont la dernière a droit à toute notre confiance, lui donnent en 1535 et 1541 le titre de principal. Voici, du reste, la suite des renseignements que nous avons recueillis sur lui de différentes sources, et qui, avec la publication de Benoît, peuvent donner une idée de l'ensemble de sa carrière.

En 1527, il siège à l'Hôtel-de-Ville d'Angers, pour l'élection du maire, comme procureur général de l'Université. Ce titre supposant, avec la qualité de maître ès-arts, l'achèvement des études classiques, il est probable que la naissance de notre personnage remonte aux premières années du XVI<sup>e</sup> siècle. Peut-être, d'autre part, était-il natif de Beaufort, où il avait un frère établi en bonne position d'alliance ou d'amitié. Il y a tenu sur les fonts baptismaux, le 13 février 1527-28, et avec la femme de François Mingon ou Migon, le procureur du roi du lieu et le futur commentateur de la nouvelle coutume d'Anjou, une de ses nièces fille d'Etienne Michelet (1).

Un acte important que la Faculté de théologie d'Angers fit en

(1) M. C. Port a bien voulu nous communiquer l'acte de baptême de cette enfant, tel qu'il se trouve à la mairie de Beaufort, dans le registre tenu à la date indiquée par le prieuré-curé Aubin Girard. Nous l'insérons en entier, dans la pensée que la pièce de vers qui le termine est l'œuvre de Jacques Michelet, le parrain.

Die XIII<sup>e</sup> mensis februaryi anno ut supra (1527), baptisata fuit Johanna filia Renati Michelet et Katharine ejus uxor (is). Patrinus fuit magister Jacobus Michelet, matrine vero Johanna uxor procuratoris Belliforti et Maria filia Johannis Pironneau. De quo baptismate ita lusum est :

Mille et quingentos viginti filius amos  
 Et septem intacta virgine natus erat ;  
 Ad februas idus, Katharina matre, Renato  
 Est Micheletio filia nata patri ;  
 Albinus mystes sacro baptismate lavit  
 Belforti, sacra dum fit in æde nova ;  
 Obtulit et de fonte Jacobus nomine, patris  
 Frater, Johanna teste Migone, tulit :  
 Hæc procuratoris erat castissima conjux ;  
 Altera pironnea progenerata tribu,  
 Cui marie nomen, sine conjuge, flore juvente.  
 Pupula de nupte nomine nomen habet.

1530, sa décision dans l'affaire du divorce d'Henri VIII, portait sur le registre, comme on le voit par l'*Histoire* qu'en a donnée l'abbé Joachim Legrand, la signature de Jacques Michelet, « Michletius procurator et scriba. » Il ne pouvait être à cette date que bachelier ou, tout au plus, licencié.

En 1535, Michelet, principal du collège de la Fromagerie, se fait recevoir membre de la confrérie de Saint-Nicolas ou des nobles bourgeois d'Angers.

En 1541, il figure, en la même qualité, dans l'acte de la donation que M<sup>e</sup> Olivier Layrault, religieux de l'ordre des Carmes, fait à ses confrères les docteurs en théologie, pour la fondation d'une messe à laquelle la Faculté devra annuellement se trouver. La même année, il prend lui-même le bonnet de docteur, et le chapitre de Saint-Maurice lui fait l'honneur d'assister à la cérémonie.

Nous savons par le témoignage de René Benoit que notre docteur fut, en outre, inquisiteur de la foi. Cette qualification relevée au XVIII<sup>e</sup> siècle par les dominicains Quétif et Eckart dans le titre de l'édition de 1566, les a égarés quelque temps. Ils ont pris Michelet pour un des leurs et lui ont donné place parmi les *Sriptores ordinis Prædicatorum*. Puis, ayant reconnu l'erreur au cours de l'impression de leur ouvrage, ils ont laissé subsister l'article, mais en restituant à l'auteur sa qualité de docteur séculier. Il est constant, en effet, que, dès et depuis le xv<sup>e</sup> siècle, les évêques se faisaient quelquefois représenter dans l'instruction des affaires d'hérésie par un des dignitaires de leur église. Pour le diocèse d'Angers, ces fonctions furent remplies, sous l'évêque François de Rohan, par Pierre Bourreau qui mourut en 1531 : son épitaphe les lui attribue (1). En 1556, René Vallin, vicaire et

---

(1) P. Bourreau, qui présida d'autre part, comme doyen, la délibération relative au roi d'Angleterre, a sa place dans la légende de Pierre Faifeu. On le dépeint comme la fleur des docteurs angevins,

Prédicateur et de si sainte vie  
Que de l'avoir avions tous grande envie.

On rappelle à sa louange :

..... Les picques  
Et puisans dards contre les hérétiques,  
Que en son vivant tant vertueusement  
Il a jectés impétueusement,  
Par chacun jour en sermons et lectures,  
En exposant les saintes Escriptions.....



official de Gabriel Bouvery, assista en cette qualité le président du Parlement de Provence, Remy Ambrois, et le dominicain Mathieu Ory, inquisiteur général de la foi du Royaume.

Comme l'affaire du protestant Rabec qui donna lieu de former cette commission, suivit, à cinq années seulement d'intervalle, le sermon de l'Osanna, et que le titre porté alors par notre docteur est déjà transféré à un autre, on est tenté de demander si Jacques Michelet avait en effet terminé sa carrière. Il était mort du moins en 1566, et la préface que René Benoît a placée en tête de l'*homilie* peut être considérée comme une sorte d'éloge funèbre du vénérable maître. Il le représente comme voué à l'enseignement des lettres en même temps qu'à la théologie, et, sans énumérer ni caractériser ses autres ouvrages, il annonce le désir de les faire imprimer. Il s'en est tenu toutefois à sa première publication.

La préface à laquelle nous nous référons est rédigée sous forme de lettre. En voici la teneur :

*A vertueux, sçavant et excellent personnage, maistre Jean Salmon, Docteur en Théologie, et Pénitencier d'Angers, désire entiere félicité René Benoist Angevin, Docteur en Théologie à Paris.*

Vous sçavez fort bien (docteur apertement chrestien et catholique) que la sage providence et libérale bonté de nostre Dieu vers son Eglise, est manifestement cogneue en cela, qu'en tous siècles il luy a proueu de personnages zelateurs, sçavans et vertueux pour la defendre contre les continuels assauts et combats qui luy sont tousjours livrez par les heretiques, organes et ministres de Satan, auteur de toute doctrine contraire à celle qui par un consentement universel est professee en la congregation des humbles eleuz et fideles. Or aucun ne sçauroit nier (sans faire injustement) qu'en nostre temps n'ait esté tel defunct de louable memoire et sainte recordation, monsieur maistre Jaques Michelet (auquel Dieu face misericorde) lequel a esté en sa vie assidu et diligent professeur de toutes bonnes lettres, excellent docteur en théologie, et inquisiteur de la foy, lequel certes je ne sçay s'il a esté moins doué des graces de Dieu pour défendre l'Eglise catholique contre les heretiques modernes, que ont esté de leur temps ces grands et admirables personnages, S. Augustin, S. Jerosme, S. Ambroise et

autres semblables. Pourquoi je ne me puis assez esbahir de l'ingratitude, negligence ou aveuglement de ceux qui, connaissant ce thésor beaucoup rare, ne l'ont jamais tant prisé comme il le meritoit, soy dediant totalement pour le bien public. De quoy porte ample et suffisant tesmoignage ce qu'il fist en la ville d'Angers lors que je ne sçay quels ignorans, charnels et presumptueux moynes hypocrites, et depuis apostats, portez et aidez de ceux qui illec partizanoyent les nouveautés prophanes de la liberté charnelle sous le pretexte de religion reformee, mises en avant par Luther, Calvin et semblables pestes, y mettoient tout en combustion, sans que ceux qui devoient s'y opposer jusques à la dernière goutte de leur sang s'en souciaissent beaucoup. Or je ne veux davantage aguiser les stimules de leurs consciences, lesquelles sont extremement cauterizees, s'ils ne cognoissent et apprehendent le mal qui est venu à l'Eglise par leur conivence, tepidité ou aveuglement. Je ne puis toutefois tant gagner sur moy, de pouvoir chasser l'ennuy qui m'afflige, voyant que ceux qui de grace et faveur seulement sans aucun mérite dominant, pompent et triomphent des biens et honneurs de l'Eglise, à laquelle ils sont charges inutiles, n'ont la grace d'entendre à leur honneur et salut, ne favorisent les hommes amateurs des bonnes et saintes lettres, non plus que si elles ne leur appartenoyent et attouchoyent que de bien loing, vivant à eux-mesmes, et non à la République. Je dy cela me déplaisant que tant de doctes escrips du dit sieur Michelet demeurent à imprimer par faute de personnages qui vueillent frayer pour l'impression d'iceux : ce que toutesfois ne pourroit tourner que au grand profict et edification de l'Eglise, et à l'honneur des ecclesiastiques, pour lesquels il s'est employe jusques à la fin. Or esperant mieux par la grace de Dieu, j'ay pensé faire chose profitable à l'Eglise, si j'estois moyen que un sermon fait par iceluy en ladicté ville d'Angers le jour de Pasques, en la procession des Rameaux, fust de rechef imprimé : auquel ayant adjousté un bref discours de la confession auriculaire ou sacramentelle, volontiers je vous presente le tout comme à cestuy lequel estant de vie entière, et erudition singulière, ne profite peu à la chrestienté : esperant avec le temps, et moyens plus grands, faire que les autres œuvres dudit Michelet seront divulguees pour le bien de l'Eglise de Dieu, auquel soit tout honneur, louange et benediction. Ainsi soit il. Escript à Paris, ce 6 d'avril 1566.

Nous voulons rechercher maintenant quels rapports ont existé

entre René Benoît et Michelet et les motifs qu'a eus le premier de faire réimprimer l'*Osanna*.

En parcourant l'interminable liste des ouvrages de Benoît, on reconnaît qu'il en est très-peu qui soient étrangers aux querelles religieuses de son temps et qui n'aient pas le caractère polémique. Le sermon de J. Michelet eût, à ce titre, attiré certainement son attention, quand même il n'eût pas été l'œuvre d'un compatriote. Il s'intéressait d'ailleurs à ce qui se passait dans sa province natale, il y revenait volontiers, et à la Fête-Dieu de 1560 il donna à Angers le sermon de la procession du Sacre aux lieux mêmes d'où Michelet avait parlé neuf ans auparavant. Il y conservait enfin des correspondants très-chers, comme le « vertueux, savant et excellent maistre Jean Salmon », qu'il vint remplacer en 1585 comme chanoine théologal.

Mais à considérer les termes de profonde estime et de vénération presque filiale qu'il prodigue à l'auteur de l'*Osanna*, dont il semble qu'il a reçu les écrits en héritage, on soupçonne qu'ils ont dû être unis par des rapports plus étroits que ceux qui existent entre compatriotes, même se connaissant et s'appréciant mutuellement. Un passage que nous découvrons dans un écrit de Claude Ménard semble propre à éclairer la question.

La jeunesse studieuse de Benoît y est racontée avec des détails très-propres à lui assigner une place dans une galerie d'enfants célèbres, et voici ce qu'on démêle au travers du latin amphigourique et assez peu correct de l'auteur : Les parents de René étaient laboureurs et lui-même fut d'abord occupé à la garde d'un troupeau. Mais ayant pour les lettres autant de penchant que de facilité, il abandonnait aux pâtres, ses camarades, la moitié de son salaire journalier pour qu'ils s'occupassent de ses brebis en même temps que des leurs. Comme la rudesse et l'opposition de son père contrariaient sa destinée, il s'échappa et vint à Angers, où il fut d'abord quelques mois garçon d'écurie. La maison où il servait était dans le voisinage du collège de la Fromagerie, et il employait à prendre des leçons et à étudier le temps de jour et de nuit que lui laissait le pansement de ses animaux. Bientôt le principal, touché de compassion pour lui,

l'admit dans son établissement comme aide-portier ; il se trouva dès lors à même de travailler plus à son aise et ne tarda pas à surpasser ses émules (1).

Si ce récit semble en opposition avec l'oraison funèbre de P. Victor Cayet, où l'ancien curé de Saint-Eustache est représenté comme « extrait d'honneste et fort ancienne famille, au lieu des Charonnières qui a été sa maison patrimoniale, » il est, d'un autre côté, en partie confirmé par la tradition que l'historien Barthélemi Roger, né au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle et moine bénédictin dans sa jeunesse, rapporte en son ouvrage (2), pour l'avoir recueillie de la bouche de ses confrères. Selon lui, René Benoît fut élevé en l'abbaye de Saint-Nicolas-lès-Angers en qualité de serviteur-domestique et y apprit les premiers éléments des sciences avec une ardeur qui n'est pas imaginable. « J'ai ouï dire à nos anciens religieux, ajoute l'auteur, qu'il alloit tous les soirs étudier une heure ou deux à la lumière des lampes de l'église. »

Les deux versions se concilient et la vérité doit se trouver dans leur accord. Benoît aura été, soit simultanément, soit successivement, l'hôte et l'élève du collège de la Fromagerie et du couvent de Saint-Nicolas, deux maisons situées l'une et l'autre dans la partie nord-ouest de la ville, et dont la distance est facile à franchir.

Né en 1521, l'écolier avait quatorze, ou tout au plus vingt ans, aux dates où J. Michelet est bien authentiquement principal régent

(1) Voici ce que l'on trouve dans les *Pandectæ rer. m. Andegavensium*, mss. 875 de la Bibliothèque de la ville d'Angers, t. 1<sup>er</sup>, p. 66-67.

*Renatus Benedictus* ad Saponarias (Savennières), amæno supra Ligerim solo, parente natus agricola, pastor gregis factus, ea propensionis facilitate litteris mentem adplicuit ut depensi quotidiani medietatem sodales pascendo et servando gregi ovium suo reciperent, quo liberius ipse conciperet elementa litterarum, quantumvis renitente patre rustico vel etiam vexante, qui fortunæ adridentis consilia turbaret. Indeque seipsum surripiens Juliomagi stabulariam exercuit mensibus aliquot ad collegii quod Formageranum appellamus viciniam, totum id temporis, quod tractandis equis vacaret, dies noctesque lectionibus impensurus. Post modumque, precibus vel humanitate susceptis prædarchæ in ostiarium, magnis crevit luminibus, quibus æquales suos longe præcederet. Sed pectus altiora quærentem sollicitavit Academiæ Parisiensis auctoritas.

(2) *Histoire d'Anjou*, p. 462.

de la Fromagerie. Nul doute dès lors qu'il ait pu recevoir ses leçons et contracter envers lui une dette de reconnaissance que sa publication de 1566 lui a permis d'acquitter. Il n'a d'ailleurs pas négligé de rendre hommage à son ancien professeur en d'autres occasions. Un ouvrage de Jacques Tigeou, son compatriote, auquel il a collaboré, *Les vies des saints* (édition de 1587, t. III, p. 1045), nous en fournit une preuve. Après avoir donné ses propres scolies sur la portion du chapitre de saint Matthieu qui contient l'évangile du dimanche des Rameaux, R. Benoit termine ainsi son article : « Pour accommoder cette évangile contre les » hérésies de ce tems, lisez le sermon de l'*Osanna* du vénérable » maistre Jacques Michelet, docteur d'Angers. »

L. DE LENS,

Inspecteur honoraire d'Académie.

---

LA ✓

# RÉVOLTE DU MAJOR SCHILL

D'après des documents nouveaux et inédits

(1807-1810).

---

Victoires et conquêtes du peuple français. — Histoire de la Suède sous Gustave IV, Leipzig, 1839. — Journal du siège par un anonyme, Leipzig, 1807. — Gazette de Stralsund, 1807-1810. — Pièces historiques inédites de la grande division d'état-major. — Pièces officielles du gouvernement de la ville. — Pièces inédites du grand conseil communal de Stralsund. — Vie du maire Kùhl, manuscrit inédit. — Journaux et manuscrits inédits de plusieurs bourgeois contemporains. — Histoire et mort de Schill, Leipzig, 1860. — Les derniers jours de Schill, Stralsund, 1859. — La campagne de Schill, en 1819, à Berlin. — Mémoires d'un lieutenant de Schill, 1810. — Manuscrit de Félix Graw Vofsls, sur les exploits de Schill, publié par son fils, 1854. — Justification de Schill et de ses adhérents, par M. J.-N. Perwez, Liège, 1814.

Parmi les rares sujets de distraction offerts aux officiers français internés en Allemagne pendant la dernière guerre, la lecture doit être comptée comme un des plus précieux et des plus profitables. Fait prisonnier, le 2 décembre, au combat de Loigny, illustré par l'héroïsme des volontaires de l'Ouest, sous les ordres du colonel de Charette, je fus emmené à Stralsund et interné dans cette ville pendant plusieurs mois d'un hiver rigoureux. L'esprit d'hostilité commun à la majorité des habitants, la rigueur du climat, la sévérité des règlements relatifs aux officiers, l'absence de toute occupation physique ou intellectuelle, tout en un mot portait les esprits enclins aux idées studieuses vers le travail et l'étude, demeurés nos seules ressources. Grâce à l'intermédiaire bienveillant d'un libraire de Stralsund, j'ai pu rassem-

bler les matériaux d'un travail à peu près complet sur le séjour des Français dans la Poméranie Suédoise, de 1807 à 1810. Cet article comprendra trois parties : les opérations militaires dans la province de Stralsund et la prise de cette place ; ensuite l'histoire de l'occupation de la ville, du 24 août 1807 au mois de mai 1809 ; enfin, la défense de Stralsund par le major Schill et la reprise de cette forteresse le 31 mai 1809. La plupart de ces documents sont inédits et nous ont été communiqués par une faveur spéciale.

## I.

La Suède resta, jusqu'en 1807, à peu près étrangère aux luttes que l'Europe livrait aux armées de Napoléon. Ce pays était cependant gouverné, à cette époque, par un roi qui professait ouvertement une haine violente contre les idées nouvelles que la France s'efforçait de propager chez les nations voisines. Mais Gustave IV s'était contenté de protester publiquement contre la politique de l'empereur, sans oser s'unir aux puissances coalisées. Lorsque la guerre éclata entre la France et la Prusse, la Suède observa une stricte neutralité jusqu'à la bataille d'Iéna. A la nouvelle de ce désastre, le général Essen, commandant les forces suédoises, déclara le territoire de Stralsund en état de siège et ordonna d'armer les fortifications de la place. La gazette du temps énumère les moyens de défense de la ville. Un système de forts extérieurs solidement construits régnait en avant des trois digues qui convergeaient sur l'enceinte. Un retranchement entourait les abords du faubourg de France et protégeait la Franckenthor (porte des Francs). Neuf cents pas plus en arrière s'élevaient les ouvrages de Franckenhorn. Deux forts garnis de canons défendaient la porte de Tribsée. D'importants ouvrages, flanqués de deux lunettes, mettaient la porte de Knié-  
er à l'abri d'une surprise : toute cette ligne de remparts bai-  
p

gnait dans de larges fossés remplis d'eau. Pour compléter cet ensemble de mesure, on annonça que les maisons des faubourgs seraient démolies. En même temps on fortifiait les îles de Danholm et de Rugen, et on remplissait les magasins de munitions de toute espèce.

Cependant les Français continuaient leur marche victorieuse, et le général Mortier, à la tête du huitième corps d'armée, s'avancait vers la Poméranie Suédoise. Les troupes d'Essen se replièrent en toute hâte sur Stralsund, après avoir brisé les ponts sur leur passage pour retarder la marche de l'ennemi. La landwehr prit les armes. Les Français franchirent bientôt la Peené, rivière qui servait de frontière entre la Prusse et la Poméranie Suédoise. Les généraux suédois, avertis par les postes qu'ils avaient laissés derrière eux en les chargeant d'allumer des feux en cas d'alarme, s'imaginèrent que le général Mortier allait assiéger Stralsund. Les canonniers se rendirent aux remparts extérieurs, et les fortifications se garnirent de troupes. Essen fit mettre en toute hâte le feu aux maisons des faubourgs, malgré les supplications des habitants. Le lendemain on apprit qu'on ne voyait aux environs qu'une compagnie de soldats français envoyés en corvée pour chercher du bois et des fourrages. L'armée française se dirigeait sur Colberg pour y rejeter les Prussiens qui inquiétaient, par de nombreuses sorties, la rive droite de l'Oder.

Le mois de janvier se passa donc tranquillement. Mais le 28, au matin, la division Dupont traversa la Peené, prise par les glaces, et fut suivie par la division Grandjean qu'accompagnaient la cavalerie et l'artillerie. Les Suédois se retirèrent en combattant sur Stralsund, qui fut promptement investi. Le général Mortier établit son quartier général à Grosmilzow. Toutes les opérations se réduisirent, jusqu'au 12 février, à des combats d'avant-poste. Les Suédois, quoique renforcés par des secours venus de tous côtés, ne purent empêcher les Français d'installer sur le bord de la mer des batteries destinées à intercepter, par des feux croisés, la communication de la place avec l'île de Rugen. Le 12 février, Armfelt tenta vainement de détruire la batterie dressée en avant de Franckenthor, et fut repoussé après



avoir subi des pertes sérieuses, malgré l'appui des chaloupes canonnieres de la flottille suédoise. Un autre combat se livra le 21 du même mois, et le commandant Norby fut tué en essayant de s'emparer du bois de Heindenhotz. Le 24 février, une division de chasseurs suédois, sous les ordres du major Hennings, attaqua la petite ville de Barth où les Français s'étaient retranchés : les habitants s'unirent traîtreusement aux Suédois, et les Français furent presque tous pris après une héroïque résistance. Vingt-sept soldats et quatre officiers furent faits prisonniers, disent les relations des écrivains suédois. Le maire Schulzé, le conseiller Halzstock, le fermier Schulzé, parent du premier, furent également conduits à Stralsund comme accusés de connivence avec l'ennemi. Leurs gardiens les enchaînèrent comme des malfaiteurs, après les avoir insultés et frappés de coups de crosses. A leur entrée en ville, la foule amentée sur leur passage faillit les massacrer et les escorta jusqu'à la prison en les accablant de malédictions et de menaces. Ils furent reconnus innocents et relâchés quelque temps après. De leur côté, les Français arrêtèrent dix d'entre les notables de Barth et les emmenèrent en otages ; la ville dut payer une contribution de 50,000 francs en punition de la lâcheté de ses habitants.

Une nouvelle sortie des Suédois, le 9 mars, demeura infructueuse : le 14 du même mois, à deux heures de l'après-midi, deux mille hommes d'infanterie, soutenus par deux escadrons de cavalerie et six pièces de canons, sous les ordres des généraux Cardell et Armfelt, essayèrent de se rendre maîtres de la redoute de Kleinkedinghagen. Cette position, encore dépourvue de canons, n'était gardée que par une compagnie de voltigeurs du 58<sup>e</sup> régiment. Ces braves soldats arrêtèrent par leur feu meurtrier l'élan des colonnes ennemies, ce qui permit à une autre compagnie du 4<sup>e</sup> d'infanterie légère d'arriver à leur secours. A sept heures, les Suédois battirent en retraite, laissant aux mains des Français plus de trois cents hommes, morts, blessés ou prisonniers. Armfelt fut légèrement blessé. L'empereur récompensa plus tard cette poignée d'intrépides combattants. Un repos d'un mois succéda à ces divers combats. Dans les pre-

miers jours d'avril, le général Grandjean reçut l'ordre de détacher une partie de ses troupes sur Colberg. Essen, averti par ses espions, se prépara à profiter de l'affaiblissement des forces françaises. Six mille Suédois, sortis de Stralsund, rejetèrent, après un violent combat auprès de Lussow et de Voigdehagen, les Français derrière Brandshagen et Elmenhorst. Le lendemain, Essen marchait sur Demmin, et Armfelt sur Anklam, tandis que les Suédois, protégés par les chaloupes canonnières, débarquaient dans l'île de Wollin, en face les côtes de la Poméranie. Les Français évacuaient successivement les villes où ils s'étaient retirés. Leur position devenait critique. La nouvelle des succès des Suédois fut accueillie à Stralsund par de nombreuses démonstrations de joie, et, le 5 avril, toutes les églises retentirent du chant des *Te Deum* : les places et les rues furent illuminées en signe d'allégresse. Le 12 avril, un service solennel en l'honneur des victimes fut célébré dans l'église Saint-Nicolas, et on tira plus de cinquante coups de canons. On croyait la guerre terminée.

Ces illusions se dissipèrent rapidement. On apprit que le général Mortier, après avoir rassemblé ses troupes à Passewalk, avait attaqué les Suédois à Ferdinandhof, fait quatre cents prisonniers et pris deux canons. Les Suédois avaient évacué en désordre la ville d'Anklam et repassé la Peené. Demmin était également tombé au pouvoir de l'ennemi, qui s'était emparé de plus de cent hommes et de deux pièces de canon. Armfelt était blessé. Enfin le général Cardell, débarqué à Unkermunde, avait été arrêté le 17 dans sa marche sur Anklam et battu par les Français qui lui avaient mis près de cinq cents hommes hors de combat. La responsabilité de ce désastre incombait également aux deux chefs de l'armée suédoise. Armfelt avait commis une faute grave en restant dans une position dangereuse, isolé d'Essen, qui de son côté avait eu le tort sérieux de s'arrêter aux environs de Demmin, sans s'inquiéter de la situation de son collègue. Comprenant qu'il n'était plus en état de résister à l'invasion des troupes françaises qui menaçaient déjà les murs de Stralsund, Essen entra en négociations avec le général Mortier. Une trêve

fut signée à Schlatkow le 18 avril. La Peené, Trébel et Precknitz, furent désignés comme lignes de démarcation entre les armées belligérantes. Les Français prirent possession des îles d'Usedom et de Wollin; et on promit de ne pas chercher à secourir les places de Colberg et de Dantzig, et de s'opposer à tout débarquement de soldats au service des puissances en guerre avec la France.

Le roi de Suède n'était pas sincère dans les promesses qu'il venait de faire à Napoléon par l'intermédiaire d'Essen. Le lendemain même de la signature de la trêve, il songea à recommencer la lutte quand le délai de dix jours serait expiré. Il entra secrètement en négociations avec le roi de Prusse, qui s'engagea à lui envoyer un secours de cinq mille hommes sous les ordres de Blücher. Gustave IV intriguait en outre auprès des Anglais pour obtenir la promesse de l'appui d'un corps de vingt mille fantassins chargés d'opérer dans la Poméranie Suédoise. Toutefois, comme il ne se sentait pas encore en mesure de recommencer les hostilités avec avantage, il proposa, le 29 avril, aux généraux Français de prolonger de vingt jours la durée de la trêve récemment signée à Schlatkow, ce qui assurait un mois de paix au pays. Le général Mortier accepta de bonne foi. Le 12 mai, le roi de Suède débarqua à Stralsund, accompagné d'un nombreux état-major et escorté d'officiers anglais et prussiens.

Les habitants de Stralsund organisèrent des fêtes pompeuses en l'honneur de leur souverain. Gustave IV passa la revue de son armée, et conféra à Essen le grade de grand-croix dans l'ordre de l'Épée. Armfelt ne fut l'objet d'aucune faveur de la part du monarque pour lequel il avait versé son sang dans tant de batailles mémorables. Cette ingratitude du prince indigna les esprits généreux, mais nul n'osa blâmer ouvertement cette injustice. Le roi de Suède annonça qu'il ne consentait qu'à accepter la capitulation de dix jours conclue avec les Français, et ordonna à ses sujets de se préparer à rentrer en campagne contre les troupes de Napoléon. Il reprit bientôt le chemin de ses États en laissant le commandement de la place à Blücher et aux colonels de Bulow et de Vorstell. Les forces suédoises furent portées à

sept mille hommes de troupes régulières, sans compter les corps auxiliaires. Pendant ce temps, Gustave IV faisait canonner les avant-postes français par sa flotte qui mouillait devant Colberg.

Le maréchal Brune, irrité de la mauvaise foi du roi de Suède, le somma de se rendre, le 4 juin, à Schlatkow pour lui fournir la raison de son étrange conduite. L'entrevue eut lieu au jour fixé, et les explications ne tardèrent pas à provoquer une violente altercation entre les deux parties. Gustave IV finit même par proposer au général français de désertre la cause de Napoléon. Brune répondit comme devait le faire un brave officier tel que lui, et s'empessa de retourner à son poste.

Peu de temps après les Anglais débarquaient dans l'île de Rugen : les troupes prussiennes et suédoises se concentrèrent autour de Stralsund, et, le 3 juillet, le roi de Suède dénonça l'armistice en fixant au 13 la date de la reprise des hostilités. De leur côté, les Français se hâtèrent d'achever leur organisation, et le 13 au matin ils entrèrent par trois côtés sur le territoire de la Poméranie Suédoise. La division Molitor franchit la frontière à Damgarten, la division Boudet à Tribsee, la division Loyson à Demmin, et la division Grandjean à Anklam. Le 15 au soir, après plusieurs combats dans lesquels le roi Gustave IV fut blessé à plusieurs reprises, les troupes suédoises rentrèrent dans Stralsund, et quelques heures plus tard les éclaireurs français arrivèrent en vue de la ville qui fut bientôt investie pour la seconde fois. Le maréchal Brune établit son quartier-général à Groszow ; les tranchées furent commencées et continuées avec vigueur malgré le feu terrible que les canons des forts dirigeaient sur les assiégeants. L'empereur, désireux de s'emparer de cette place que les Anglais utilisaient sans cesse pour opérer le débarquement de leurs soldats, envoya devant Stralsund un parc d'artillerie formidable accru, dit un historien, de tout ce que la saison avait permis de réunir de munitions et de bouches à feu. Trente-huit mille hommes devaient être employés au siège de cette importante forteresse. L'ingénieur Chasseloup, déjà célèbre par la prise de Dantzig, fut chargé de la direction des opérations stratégiques. Tout annonçait donc que l'attaque

était proche, lorsque les habitants de Stralsund, justement effrayés à l'idée de subir les horreurs d'un bombardement en règle, supplièrent les membres du Grand Conseil de s'unir aux membres du Collège de la Bourgeoisie pour obtenir du roi qu'il cherchât à entrer en pourparlers avec les autorités françaises. Le roi y consentit. Mais Brune connaissant la fourberie de Gustave IV, répondit qu'il ne pouvait accepter d'autre proposition que celle de la reddition immédiate de la ville. Les officiers suédois adjurèrent chaleureusement leur prince de ne pas accéder à ces conditions, et les négociations furent rompues. Les habitants aisés se retirèrent alors dans l'île de Rugen et à Schonen, emportant leur argent et les objets précieux qu'ils désiraient mettre à l'abri de la destruction ou du pillage. Le 10 août, un combat acharné se livra, entre les Français et les Suédois, sous les remparts de la place, et plus de cinq cents hommes furent tués : le nombre des blessés s'éleva à douze cents. Deux jours plus tard, les Anglais quittèrent Stralsund. Le départ de ces troupes auxiliaires ne changea rien aux résolutions du roi, qui refusa à plusieurs reprises d'écouter les offres du maréchal Brune.

Cependant les canons de Magdebourg étaient arrivés, et le 15 août, au soir, les Français ouvrirent la première parallèle à cinq cents pas des murs de Stralsund : six mille ouvriers, pris parmi les habitants des contrées voisines, travaillèrent à l'installation des batteries de mortiers qui furent terminées le 18 août, en dépit de la canonnade furieuse des bastions ennemis. Les habitants de la place, informés de tous les préparatifs des assiégeants, et comprenant l'inutilité de la résistance, murmuraient et protestaient énergiquement contre le funeste entêtement du monarque suédois : à force d'instances, une députation du Conseil de la Bourgeoisie triompha enfin de l'obstination de Gustave IV. La garnison suédoise évacua la ville dans la nuit du 19 au 20, et se retira à Rugen, emmenant les pièces de campagne et une grande quantité de munitions. Le roi se rendit au château de Lancken, près Plüggentin. Le commandement en chef fut confié au colonel de Peyron qui ordonna aux chasseurs finlandais d'enclouer les canons avant de rejoindre le gros de l'armée.

A six heures du soir, la voiture du Conseil, traînée par quatre chevaux, franchit la porte des Francs, et se dirigea vers le quartier-général de l'état-major français, qui avait été transporté de Milszow à Andershof. Le colonel de Peyron escortait à cheval la calèche qui renfermait le maire Kühl et le syndic de Fabricius ; un trompette galopait devant les délégués. Dès que la voiture fut sortie de la ville, les chasseurs finlandais s'embarquèrent sous le commandement du lieutenant de Vegesack. La ville ne contenait plus de garnison : c'est alors que la populace, soulevée par quelques meneurs de bas étage, commit les plus honteuses dévastations, pilla les magasins de vivres et chercha à élever, dans les rues, des barricades formées de barils encore remplis de poudre. Les bourgeois coururent aux armes, et les jeunes filles elles-mêmes s'employèrent à rétablir l'ordre en envoyant dans toutes les rues des détachements de gens sûrs pour y dissiper les rassemblements séditieux.

La députation de la ville fut reçue dans les tranchées par les officiers français et introduite auprès de Brune qui l'accueillit avec une grande courtoisie. Le maréchal déclara au maire Kühl qu'il ne pouvait être question de négociations entre lui et les citoyens d'une ville sans défenseurs, mais il rassura les délégués en leur promettant de veiller au respect des personnes et des propriétés. Il monta à cheval, et, accompagné d'un seul officier d'ordonnance, il entra dans Stralsund dont il inspecta les divers quartiers : puis il retourna à Andershof. Le soir même les grenadiers français occupèrent les portes, et le lendemain les assiégeants défilèrent en bon ordre dans les rues de la cité conquise. Le général Thouvenot fut nommé gouverneur de la ville et le chef d'escadron Allouis, commandant. Toutefois l'île de Rugen restait encore aux mains des Suédois, qui occupaient également les forts de Danholm, d'où ils canonnaient vigoureusement les ouvrages de la porte des Francs : les boulets ne causèrent aucune perte aux Français, mais ils endommagèrent plusieurs maisons et blessèrent quelques bourgeois paisibles. Les Français ripostèrent, et une bombe habilement lancée fit sauter le magasin principal des munitions de Danholm. La nuit suivante, le géné-

ral Fririon, profitant d'un violent orage, réussit à aborder à Danholm avec quinze cents hommes déterminés montés dans de petites chaloupes. Il s'empara de la forteresse, et cinq cents prisonniers tombèrent en son pouvoir. Seize officiers et cinquante hommes furent tués, soixante-quinze blessés, du côté des Suédois. Les Français n'eurent que quinze morts et vingt-six blessés. Brune se préparait à opérer une descente dans l'île de Rugen quand le roi Gustave IV voyant que la maladie et la désertion avaient singulièrement réduit le nombre de ses soldats, et craignant que les orages fréquents en automne ne s'opposassent à son retour en Suède, demanda à traiter. Le général de Toll, investi des pleins pouvoirs de son maître, se rendit auprès du général Reille pour débattre les conditions d'une paix définitive, et offrit de garantir la neutralité des îles : mais ces propositions furent rejetées, et le général suédois dut venir à Stralsund pour s'entendre avec le maréchal Brune lui-même. Il fut convenu que l'armée suédoise évacuerait l'île de Rugen et serait remplacée par des détachements de troupes françaises. La marine suédoise devait quitter les eaux de la Poméranie et des îles. Les Français étaient désormais les seuls maîtres des territoires occupés. Les Anglais avaient abandonné leurs alliés sans tirer un coup de fusil pour défendre Stralsund.

## II.

Un des premiers actes du gouvernement établi à Stralsund, par les soins du maréchal Brune, fut de frapper la ville d'une contribution de guerre dont le chiffre était proportionné au nombre des habitants. Ensuite, tout en respectant l'ancienne organisation municipale, Brune divisa le conseil de la cité en un certain nombre de bureaux qui devaient servir d'intermédiaire entre le gouvernement du pays et les autorités militaires françaises. Le principal, connu sous le nom de Bureau Général,

était chargé de recevoir les décrets pour les communiquer aux habitants et de veiller à leur exécution. Il délibérait en outre sur toutes les affaires secrètes. Les écrivains contemporains reconnaissent que le maréchal Brune tint fidèlement sa promesse de veiller au maintien de l'ordre et de la discipline : les habitants n'eurent donc point à se plaindre de leurs rapports avec les soldats victorieux. Les membres du Grand Conseil acceptèrent souvent les invitations de Brune, qui leur offrit des repas splendides. La manière affable, l'esprit conciliant, la gaieté légère des officiers français séduisaient la population dont les défiances tendaient à se dissiper : c'est le maire Kühl qui en témoigne lui-même dans ses mémoires. Néanmoins les auteurs de ce temps prétendent, d'après des documents réputés authentiques, que le séjour des Français dans la Poméranie fut marqué par des mesures vexatoires, et que les généraux se montrèrent souvent très-avides sur le chapitre des demandes d'argent. Nous ne sommes malheureusement pas en mesure de contrôler l'exactitude de ces assertions, mais nous avons de sérieuses raisons de les croire très-exagérées, et nous pensons qu'on ne doit accueillir qu'avec une extrême réserve les doléances des écrivains allemands. Nous passerons donc sous silence l'énumération des faits reprochés aux généraux de Napoléon : nous nous contenterons de les déplorer, sans cependant oser rien affirmer de positif au sujet des allégations intéressées des plaignants.

Brune fut appelé bientôt et remplacé par le général de division Molitor. Le nouveau commandant, désireux d'adoucir les charges qui pesaient si lourdement sur les habitants de Stralsund, envoya une grande partie des troupes d'occupation dans l'île de Rugen, et ne garda à Stralsund que les forces nécessaires au maintien de l'ordre : ces soldats logèrent chez les particuliers ; mais peu de temps après la municipalité obtint de Molitor, moyennant une indemnité de douze cents louis d'or, le départ d'un régiment qui fut dirigé sur la frontière. Le Grand Conseil contracta alors, pour subvenir à toutes les dépenses occasionnées par le séjour des Français, un emprunt de cent mille thalers. Cependant, malgré les efforts que tentaient les officiers de Molitor pour



amener la pacification des esprits, les personnages influents de Stralsund conspiraient sourdement contre le gouverneur. Le 22 décembre, le général Molitor décréta d'arrestation le président de Thun, les conseillers de Telzoff et Gehag, le secrétaire du conseil de la Cour et le conseiller Thomas, accusés tous les cinq d'être de connivence avec les Suédois, pour soulever les populations, et chasser les Français de la Poméranie. Les prisonniers furent conduits en France et internés au fort de Joux, ainsi que le conseiller Thomas, frère du précédent, qui s'était caché dans sa maison de campagne, à Greifswald. En outre, par ordre supérieur, les armoiries suédoises furent détruites dans toute l'étendue de la province, et les tribunaux rendirent la justice au nom de l'empereur Napoléon. La ville de Stralsund souffrit beaucoup pendant tout l'hiver de 1809 : la famine sévit dans le pays déjà ravagé par la dysenterie et la petite vérole : la peste bovine emporta des centaines d'animaux. La misère s'augmenta encore des déprédations commises par des bandes de pillards armés qui parcouraient la contrée, rançonnant les paysans et incendiant les fermes isolées. Une commission spéciale, instituée à Greifswald, fut chargée de rechercher les coupables qui furent presque tous pris et fusillés.

Sur ces entrefaites le maréchal Soult arriva en Poméranie. Il se préoccupa de régler les rapports entre les Français et les habitants. Il fixa le prix que les officiers devaient payer chaque mois pour le logement et la table : le chiffre variait de cinq cents francs à huit mille francs, suivant le grade : le linge de table, l'éclairage, la vaisselle devaient être fournis par l'habitant. Les officiers avaient le droit de prélever des rations dans les magasins au fur et à mesure de leurs besoins. Toutefois, le général Molitor demanda et obtint que la ville se chargeât des frais de sa table comme par le passé. Les soldats furent casernés dans les églises. La municipalité, dont les finances étaient singulièrement obérées, doubla les impôts ; les indigents seuls furent exemptés. Mais le recouvrement ne put s'opérer que grâce au concours des troupes françaises. Un nouvel emprunt fut jugé nécessaire, ce qui éleva le montant des dettes de la ville à cent

quarante-deux mille thalers : les biens de la cité durent être mis en vente. La haine du peuple, loin de diminuer, s'accroissait de jour en jour, et un grand nombre de personnes refusèrent d'illuminer lors de la fête de Napoléon. Le Conseil, irrité d'avoir été contraint d'afficher les ordres d'illuminations, déclara que l'hiver suivant la ville ne serait pas éclairée, faute de moyens d'acheter l'huile nécessaire. La haute société de Stralsund affectait, au contraire, de se rendre avec empressement aux invitations du général Molitor, qui donna des fêtes brillantes pendant tout l'hiver.

Le 29 septembre, le baron Charles Dietrich et le maire Kühl, désignés par la commission que présidait l'intendant français Brémont, en l'absence de Molitor, après avoir obtenu du Conseil une indemnité de voyage de cinq cents thalers, prirent la route d'Erfuth où Napoléon présidait le Congrès des souverains européens. Ils furent reçus en audience, le 13, par l'empereur, qui les interrogea sur la situation politique de la Poméranie, son commerce, ses revenus. Les délégués exposèrent à leur tour les désirs de leurs concitoyens, et insistèrent pour que le nombre des troupes, chargées de garder la province, fut diminué. L'empereur leur donna la promesse formelle que leurs vœux seraient exaucés, et il autorisa la démolition des remparts devenus inutiles. Il termina en leur demandant quel mode de gouvernement leur semblait devoir convenir le mieux aux intérêts de la Poméranie, et il leur offrit de nommer un vice-roi choisi parmi ses généraux. Le maire Kühl répondit que les populations de la Poméranie Suédoise souhaitaient d'être annexées au duché de Mecklembourg avec lequel elles étaient en communauté de lois et de constitutions. L'empereur les congédia. Les envoyés partirent deux jours après, en laissant aux mains de M. de Montesquiou un mémoire détaillé de diverses réclamations qu'ils avaient reçu mission d'adresser à l'empereur.

Ce voyage ne demeura pas infructueux, car, peu de temps après, les troupes françaises commencèrent à évacuer le territoire de la Poméranie : l'ordre arriva ensuite de démolir les fortifications de Stralsund. Six mille ouvriers travaillèrent

sans relâche à cette destruction. Le 3 novembre, Molitor partit. Il reçut en souvenir, des membres du Conseil, deux magnifiques fusils de la collection de Lowen. Il fut remplacé par le baron de la Tour du Pré. Il n'y avait plus un soldat français, au mois de mars 1809, à Stralsund. La garde de la ville fut confiée à un bataillon de Mecklembourgeois commandé par le major de Pressehlin : ces troupes furent bientôt rejointes par un escadron de chasseurs polonais et une division française du 72<sup>e</sup> régiment d'artillerie chargée spécialement de garder l'arsenal. D'importants événements venaient de s'accomplir en Suède : le roi Gustave IV avait été arrêté et emprisonné. Son oncle, le duc de Sodermanland, avait pris les rênes du gouvernement. Ces nouvelles causèrent peu d'impression à Stralsund. L'attention publique était vivement excitée, en ce moment, par les récits qui couraient le pays, sur la marche du major Schill dans l'Allemagne du Nord. On l'attendait comme un sauveur destiné à chasser les Français de la Poméranie Suédoise.

Schill était un major prussien, de trente-six ans, de petite taille, mais d'une grande audace et d'une rare énergie. Il avait quitté secrètement Berlin, le 2 avril, avec une troupe de hussards du régiment de Brandebourg, et avait entrepris de faire la guerre de partisans dans la Westphalie contre les troupes du roi Jérôme. De nombreux adhérents étaient venus se grouper sous ses ordres, et il avait battu les Français dans plusieurs rencontres ; c'est même dans un de ces combats que fut tué le comte de Montmorin, qui accompagnait le fameux horloger Naundorff, le plus connu des faux Louis XVII. Naundorff, blessé et prisonnier, fut conduit au bague de Toulon. Le cabinet de Berlin, alors en paix avec la France, avait déclaré Schill rebelle et déserteur. Après avoir guerroyé quelque temps sur les rives de l'Elbe, Schill se dirigea vers la Poméranie Suédoise en traversant le Mecklembourg. Il espérait se rendre facilement maître de la ville de Stralsund, presque entièrement dégarnie de troupes, et profiter du voisinage de la mer pour recevoir les armes et les subsides que l'Angleterre lui avait promis. Après avoir enlevé, à Wismar et à Rostock, une grande quantité de fusils et

de canons, il s'avança sur Stralsund et arriva, le 25 mai, à 10 heures du matin, en vue des remparts de la place. Depuis deux jours les forces mecklembourgeoises et polonaises chargées de défendre la ville, comme alliées des Français, avaient honteusement quitté leur poste et s'étaient réfugiées en toute hâte dans l'île d'Usedom. Il ne restait plus dans l'intérieur de Stralsund qu'une division du 72<sup>e</sup> régiment d'artillerie française, commandée par le capitaine Noël, qui gardait l'arsenal. La place était donc presque à la merci d'un coup de main audacieux. Schill n'hésita pas à franchir la porte de Tribsee suivi de trente cavaliers déterminés, et il pénétra jusqu'au cœur de la ville sans que la garde bourgeoise qui occupait les postes, autrefois desservis par les soldats mecklembourgeois, cherchât à s'opposer à son passage. Le hardi major s'arrêta, « comme tombé du ciel, » suivant le mot d'un contemporain, sur la place du Vieux-Marché où se tenait un petit groupe d'artilleurs français écoutant les ordres du capitaine Noël. Surprise à l'improviste et entourée par les lanciers de Schill, cette poignée d'hommes dut rendre les armes à l'ennemi. Le capitaine Noël fut relâché presque aussitôt, après avoir promis de décider ses hommes à capituler.

Le gros des forces de Schill fit alors son entrée dans Stralsund, aux acclamations du peuple assemblé pour fêter l'arrivée des libérateurs. Les partisans de Schill s'emparèrent facilement d'une escouade de soldats français qui étaient en train d'embarquer sur le port une batterie de canons qu'on dirigeait sur Copenhague : dans différents endroits des artilleurs isolés furent pris, tandis que les employés français parvenaient à s'échapper à la faveur du désordre qui régnait dans tous les quartiers. Cependant tout n'était pas fini, et les troupes de Schill n'allaient pas tarder à rencontrer une résistance opiniâtre chez les artilleurs du capitaine Noël, résolus à affronter la mort plutôt que de livrer, sans combat, leurs pièces de campagne, à un chef de bandes insurgées. Ceux-ci, en effet, avaient refusé, avec indignation, d'adhérer aux propositions de leur capitaine et s'étaient retranchés, dans la caserne de l'Arsenal, au nombre de soixante hommes, bien armés et bien préparés à lutter contre des forces

supérieures. Ils s'étaient empressés de barricader les rues adjacentes avec des chariots du train et avaient braqué leurs canons dans la direction du Nouveau-Marché. Noël, lui-même, excité par les reproches de ces braves soldats, avait retrouvé toute son énergie et se disposait à vendre chèrement sa vie. Les lanciers de Schill apparurent bientôt à l'entrée de la rue des Moines et furent accueillis par une décharge furieuse qui jeta le désordre dans leurs rangs et les força à rétrograder. Schill, étonné de cette résistance à laquelle il était loin de s'attendre, et croyant à une méprise de la part des Français, envoya un parlementaire pour inviter les artilleurs à se rendre : ce malheureux cavalier tomba mortellement frappé par une balle avant d'avoir pu même exposer l'objet de sa mission ; le combat recommença alors avec acharnement, et plusieurs charges de cavalerie ne purent réussir à triompher de l'intrépidité des artilleurs français qui tiraient à toutes volées, et renversaient à chaque coup de canon des files de cavaliers. Désespérant de vaincre ses ennemis en les attaquant en face, Schill eut recours à la ruse. Il ordonna à ses hommes de mettre pied à terre et les divisa en deux groupes destinés à opérer isolément. Le premier, commandé par Fritz de Blanckenburg, s'avança en tirailleur dans la direction de l' Arsenal ; le second, guidé par le lieutenant de Goltz, après avoir fait un long circuit, assaillit les Français par derrière. Les chasseurs de Blanckenburg, habilement conduits, longeaient les maisons, profitant de chaque porte ou de chaque angle, pour se cacher et tirer sur l'ennemi. Ils se ruèrent sur les canons que les artilleurs défendirent avec le courage du désespoir, tout en repoussant l'attaque des soldats de Goltz qui cherchaient à leur couper la retraite : la mêlée fut atroce : le lieutenant de Goltz fut tué, et Blanckenburg, grièvement blessé, fut remplacé par Schill lui-même qui, armé du fusil d'un des chasseurs mort à ses pieds, se précipita à la tête des lanciers au secours de ses compagnons. Les Français avaient été presque tous massacrés sur leurs pièces, malgré la promesse faite, par le lieutenant de Wedel, d'épargner ceux qui se rendaient, et qui, se fiant dans la parole donnée, avaient cessé de combattre, après avoir hissé

un drapeau blanc. Ceux qui avaient échappé au carnage, furieux de cette lâche trahison, se jetèrent dans la cour intérieure de l'Arsenal et fermèrent la grande porte. Mais ils avaient oublié de barricader un coin des remparts. C'est par là qu'entrèrent les soldats de Schill : un combat s'engagea corps à corps entre les assaillants et les débris de la troupe du capitaine Noël : quelques instants après la porte principale, défoncée à coups de hache, livra passage à de nouveaux chasseurs de Schill, et la lutte dégénéra en une véritable boucherie. Tous les Français refusèrent de se rendre et furent passés par les armes. Noël se défendit jusqu'à la fin avec un fusil ramassé parmi les morts et reçut à la tête un violent coup de sabre d'un cavalier. Le lieutenant de Bornstadt s'élança pour le sauver, mais il fut repoussé par les siens, et le capitaine Noël tomba bientôt percé de coups de baïonnettes.

Schill était définitivement maître de Stralsund. En revenant sur le Nouveau-Marché, il vit la foule ameutée devant une maison où s'était réfugié un trompette qui avait manqué de courage lors de l'attaque des Français. On l'en arracha, et, après lui avoir enlevé ses insignes militaires, on l'obligea à filer au rouet comme une vieille femme ; ensuite on le chassa, et le misérable s'enfuit au milieu des clameurs et des quolibets du peuple qui voulait le mettre en pièces. Peu de temps après on conduisit à Schill deux voitures, accompagnées de hussards, et venant de la porte de Tribsee : la première renfermait l'intendant d'Houdetot et deux de ses secrétaires : dans la seconde était un autre employé du gouvernement français. Ces personnages avaient été arrêtés par les patrouilles au moment où ils tentaient de s'enfuir. Schill s'avança à la portière de la voiture qui contenait d'Houdetot, et il allait sans doute l'interroger, quand un des secrétaires, pris d'un affolement subit, sauta sur le marchepied et tira un coup de pistolet au hasard dans la foule ; puis il se sauva à toutes jambes, et, traversant la place du Nouveau-Marché, il entra dans la maison du pasteur Thiede. Il pénétra même dans la salle à manger au moment où toute la famille se préparait à prendre son repas. Les soldats qui le poursuivaient

voulaient le tuer sur place. Diaconus Thiede les supplia d'épargner ce malheureux, et ils le traînèrent plus mort que vif hors de la maison. Il réussit encore une fois à s'échapper, mais il fut repris au coin de la rue des Francs et massacré sans pitié. Les autres prisonniers avaient été arrachés de leur voiture et brutalisés par la populace : d'Houdetot, blessé au front, le visage souillé de boue, les vêtements déchirés, attendait la mort, quand, heureusement, deux conseillers, Hagehmann et Brandenburg, obtinrent de Schill qu'on sursît à son exécution et qu'on l'enfermât dans la prison jusqu'au moment du jugement : les deux autres secrétaires s'étaient échappés à la faveur du tumulte.

### III.

Schill, après avoir rétabli l'ordre dans Stralsund, songea à organiser activement la défense dans la prévision d'une attaque prochaine des troupes françaises dont la marche lui était déjà signalée par ses émissaires. Il trouva la place dans un bien plus mauvais état qu'il ne se l'était imaginé. La forteresse était complètement démolie, les batardeaux étaient détruits sur tous les points, et la terre, qui formait la base des ouvrages avancés, avait été rejetée dans les fossés qu'elle avait servi à combler. Les bastions étaient transformés en jardins ensemencés, et la ligne des remparts gisait écroulée au pied des tours éventrées par la pioche des travailleurs. Il demanda à la ville de lui fournir mille ouvriers destinés à reconstruire la forteresse. Il s'occupa ensuite de renforcer sa troupe et de l'équiper. L'ingénieur Peterson lui prêta un utile concours.

Les forces de Schill se montaient à deux régiments de hussards de Brandebourg, trois escadrons de chasseurs à cheval, auxquels étaient venus se joindre les cavaliers d'un corps franc ; l'infanterie, qui ne comptait que cent quarante hommes, avait rapidement augmenté son effectif, et elle comprenait deux bataillons

entiers de soldats bien armés. Le lieutenant de Rochow était chargé du commandement de l'artillerie, composée du matériel de guerre pris sur les Français : mais les artilleurs manquaient, et on fut obligé de dresser des volontaires au maniement des pièces, opération qui exige beaucoup de temps et d'attention. Le 26, Schill donna l'ordre d'armer la landwehr, et frappa la ville d'une forte contribution pour subvenir aux dépenses énormes qu'occasionnait toute cette organisation militaire. De nombreuses protestations s'élevèrent de tous côtés, quand on apprit que tous les hommes valides devaient prendre le fusil et que les réfractaires seraient punis de mort. Le comte de Bohlen, bailli de l'île de Rugen, ayant refusé d'obéir aux injonctions de Schill, fut arrêté et jeté en prison. Toutefois les déclarations de Schill n'eurent pas tout le succès qu'il en attendait, et quatre cents hommes à peine répondirent à son appel.

Emus de cette inertie et de cette absence presque totale d'enthousiasme, chez un peuple qu'ils croyaient prêt à se grouper autour d'eux au seul mot de liberté, les officiers de Schill commencèrent à douter de l'issue de la lutte dans laquelle ils se trouvaient engagés. Ils se demandaient entre eux s'il ne valait pas mieux gagner l'île de Rugen, et monter sur des vaisseaux pour opérer une descente sur un autre point du territoire allemand, et où les populations seraient animées de dispositions plus belliqueuses et de sentiments plus patriotiques. Quelques-uns conseillaient de réunir les troupes et de marcher à la rencontre de l'ennemi pour l'attaquer à l'improviste, et se frayer un chemin au travers des lignes françaises. Schill persistait seul dans son idée de défendre Stralsund. Il affectait une confiance sans borne dans le courage de ses soldats, et s'efforçait de gagner ses officiers à l'idée d'une résistance contre laquelle, disait-il, viendraient se briser toutes les tentatives des assiégeants. Ses amis les plus intimes ne parvinrent pas à lui dessiller les yeux, et, en dépit des plus sages conseils, il s'obstina dans cet aveuglement fatal, qui aboutit quelques jours plus tard à sa ruine et à celle de son parti. Il était cependant à bout de ressources, car il fut obligé de décréter la saisie des caisses de l'Etat pour payer ses troupes qui murmuraient et menaçaient de désertier.



Cependant le général Gratien, commandant des forces hollandaises qui combattaient pour la cause de Napoléon, venait de faire sa jonction avec le général Eswald, chef des troupes danoises également alliées de l'empire français. Cette armée arriva, le 30 mai, en vue de Stralsund : elle comptait six mille combattants. Toute la journée fut employée à préparer l'attaque du lendemain. Le soir du même jour, Schill réunissait ses officiers, au nombre de seize, dans un banquet solennel. Toutes les fenêtres étaient ouvertes, la musique jouait un air national, et des groupes nombreux stationnaient devant la maison. Les yeux pleins de larmes, et, comme en proie à un sombre pressentiment, Schill porta, d'une voix émue, un toast « au roi, à la bonne cause, » puis un autre « à sa femme et à sa belle-mère ! » Un sous-officier de hussards entra au milieu du repas, apportant des nouvelles de l'approche des ennemis, et annonçant qu'il avait capturé les deux chevaux d'un général hollandais et blessé l'ordonnance. Schill porta un nouveau toast en l'honneur du hussard qui répondit par un cri de « Vive le major ! » et le peuple, assemblé sur la place, poussa un hurrah frénétique mêlé d'applaudissements. Ce furent les dernières joies de Schill : déjà, suivant le mot d'un poète allemand, l'ange de la mort étendait ses ailes sur la tête de sa victime. A tout instant le repas était interrompu par l'arrivée des courriers et des estafettes envoyés en reconnaissance. Au moment où il allait se lever de table, Schill reçut la visite du comte de Vosf, qui venait solliciter la grâce du bailli de Bohlen. Il l'accorda sans peine. Les officiers supplièrent une dernière fois Schill de suivre leurs conseils, et quelques-uns parlèrent vaguement de la mort inévitable à laquelle étaient voués les défenseurs de Stralsund. Il y avait plus de mélancolie que d'amertume dans ces paroles ; mais Schill, croyant y voir un reproche déguisé, s'écria, d'un ton de colère, « que ceux qui ne voulaient pas partager le sort de leur chef n'avaient qu'à se retirer. » Cette amère réplique fit tressaillir tous les assistants, et l'assemblée se sépara en silence.

Schill travailla toute la nuit à rédiger son rapport à l'archiduc Charles sur les opérations qu'il avait accomplies. A six heures du matin, il monta à cheval, après avoir donné ses derniers

ordres : à huit heures, tous les soldats de Schill, au nombre de deux mille cinq cents hommes, et non six mille comme l'a dit Gratien, dans ses rapports, occupèrent les différentes positions qui leur étaient assignées. Voici quelles étaient, d'après les documents du temps, les mesures prises par Schill : une compagnie d'infanterie et une de landwehr ainsi que quelques pièces d'artillerie défendaient la porte des Francs, sous le commandement du lieutenant Hertell. Des forces égales d'infanterie, un escadron de hussards, un de chasseurs et douze canons gardaient la porte de Tribsée, sous les ordres du lieutenant de Pannerwitz. Le reste de l'infanterie, soutenu par le reste de la cavalerie, veillait à la porte de Kniéper, sous la garde du capitaine d'Alvensleben-Zichtau ; le rempart principal, réunissant les deux portes des Francs et de Tribsée, était en assez mauvais état ; on avait submergé les fossés et palissadé le chemin couvert : les bastions encore debout avaient été garnis de canons et les digues rendues impraticables. Du côté de la mer aucun point n'était défendu. Les cavaliers du corps franc de Schill et quatre canons attelés devaient stationner sur les places du Nouveau et du Vieux-Marché et former la réserve.

Dès que l'ennemi fût signalé, Brunnow demanda à Schill de lui permettre de sortir de la ville pour tomber sur le flanc des troupes confédérées : c'était un plan audacieux, mais qui aurait pu réussir, car les Hollandais et les Danois, fatigués par des marches continuelles, auraient faiblement résisté à la cavalerie de Brunnow. Schill refusa. Le combat commença bientôt sur tous les points à la fois. Les confédérés, commandés par le colonel Vallet, attaquèrent les deux portes de Kniéper et de Tribsée, appuyés par le feu d'une batterie de six. Les chasseurs de Eornstadt, retranchés dans les ruines de la tête du pont, devant la porte de Tribsée, firent bonne contenance, et ne se retirèrent par la digue qu'après avoir essuyé pendant une heure la fusillade ennemie. Ils s'abritèrent alors derrière les palissades du ravin et tinrent les Hollandais en échec. La défense de la porte de Kniéper fut aussi énergique. Les chasseurs de Blanckenbourg, postés derrière le reste des lunettes à demi-écroulées,

dirigeaient contre les colonnes danoises un feu meurtrier. Blanckenbourg que sa blessure, reçue à l'attaque de l'arsenal, empêchait de porter une tunique, se tenait debout sur la brèche, en manches de chemise, la pipe à la bouche, animant les siens du geste et de la voix. Les confédérés s'élançèrent plusieurs fois à l'assaut des remparts conduits par Eswald, mais les canons que Peterson pointait lui-même derrière le pont de bois conduisant au fort de Horn, les arrêtaient dans leur élan et les forcèrent à se replier. Une trêve d'armes suivit le second assaut manqué.

La lutte s'engagea de nouveau du côté de la porte de Kniéper, et les Danois tentèrent un suprême effort pour s'emparer de ce point important. Vallet accourut se joindre à eux avec ses Hollandais, ne laissant que deux compagnies devant la porte de Tribsée. Les confédérés se précipitèrent pour la troisième fois à l'escalade des remparts. Eswald marchait en tête : c'était un petit homme, en cheveux blancs, couvert de blessures, l'œil gauche crevé et caché par une bande d'étoffe noire, chétive enveloppe qui renfermait un cœur de fer. Les Danois culbutèrent la landwehr, franchirent le pont et forcèrent l'entrée des fortifications de Horn. La landwehr se débanda bientôt malgré les efforts de ses chefs, et prise d'une terreur panique elle s'enfuit dans la direction du port où elle se jeta dans les canots, et rama vers Rugen. Cette défection ne découragea pas les chasseurs de Blanckenbourg qui se ruèrent hors de la forteresse, se frayant un passage à la baïonnette au milieu des rangs pressés des ennemis, non sans perdre beaucoup d'hommes et d'officiers, parmi lesquels le lieutenant d'Eyb et Alvensleben. Pendant ce temps les Danois, longeant la mer et franchissant la porte de Far, tombaient sur le derrière des troupes de Schill revenant de la porte de Kniéper pour se reformer et retourner au combat. L'entrée de la ville était conquise par les confédérés, mais la ville entière n'était pas encore en leur pouvoir.

Il fallait enlever les barricades qui obstruaient les rues et déloger les soldats de Schill des maisons d'où ils criblaient de balles les confédérés : chaque rue devint le théâtre d'un combat

acharné, Schill galopait d'un point à un autre, se multipliant, donnant des ordres, veillant à la défense de chaque quartier. Il envoya un de ses lieutenants à l'Hôtel-de-Ville réquisitionner toute la poix et tout le soufre qui y étaient déposés. Il voulait sans doute incendier Stralsund et s'envelir avec les siens sous les ruines de cette cité. Les auteurs allemands et les écrivains du temps contestent ce fait, dont ils attribuent l'invention aux généraux hollandais, désireux, disent-ils, de souiller la mémoire de Schill. Bientôt le major comprit que la retraite était la seule et unique ressource qui s'offrit à lui de sauver les débris de sa troupe. Il ordonna donc au lieutenant Vinning de rassembler deux compagnies et de gagner la porte des Francs, demeurée libre, pour soutenir le mouvement en arrière qui allait s'effectuer. Il s'élança ensuite au travers des rues, escorté de quelques cavaliers, pour tâcher de réunir autour de lui les derniers combattants. Il était déjà blessé au bras, et son sang coulait en abondance. Il n'en continua pas moins à guider son cheval comme il put, et parvint à se faire jour au milieu des colonnes hollandaises, après avoir essuyé un coup de sabre qui l'atteignit au front. Il avait franchi plusieurs des rues qui avoisinent l'église Saint-Jean et entra dans la rue de Far, quand il fut couché en joue par un soldat hollandais en passant derrière Saint-Jean ; il tomba au coin de la Hübner-Strasse (rue des Poulets), la tête fracassée. Ainsi périt ce hardi chef de partisans dont la jeunesse libérale de la Prusse célébra les hauts faits, et que les poètes allemands chantèrent plus tard comme un glorieux martyr.

La bataille continua sur plusieurs points. Le général hollandais Carteret fut tué par la balle d'un chasseur embusqué dans une cave, dans la rue de Kniéper, au moment où il indiquait aux officiers de son état-major le chemin qu'ils devaient suivre pour arriver au centre de la ville. On a dit que c'était Schill qui l'avait immolé de sa propre main pendant le combat ; c'est une erreur que nous tenons à rectifier : c'est le colonel Dallemans que Schill avait transpercé lui-même, en lui criant : « Va faire nos logements ! » Les soldats de Schill luttèrent avec le courage du désespoir : les chasseurs de Blanckenbourg, retranchés der-

rière les piliers de la Halle, brûlèrent jusqu'à leur dernière cartouche avant de se rendre : ils furent presque tous massacrés ; quelques-uns s'échappèrent, gagnèrent le port, sautèrent dans des barques et rejoignirent la landwehr réfugiée à Rugen : Blanckenbourg était de ce nombre. Vinning et une vingtaine de ses hommes imitèrent cet exemple. Les deux escadrons de husards de Brunnow chargèrent les Hollandais et réussirent à franchir la porte des Francs, où ils rallièrent environ deux cent cinquante fantassins et attendirent les événements.

Les généraux Gratien et Eswald, installés à l'Hôtel-de-Ville avec leur état-major, reçurent bientôt les députations du Conseil de la ville. Ils apprirent que les restes de Schill avaient été retrouvés. Gratien descendit dans une des salles du rez-de-chaussée où l'on venait d'apporter le cadavre du major. Le corps du chef de partisans gisait, ensanglanté et presque nu, sur une planche. Le général hollandais, après avoir constaté l'identité du défunt, donna l'ordre qu'on le transportât dans la maison du chirurgien Schumacher, ami de Schill. Au moment où il rentrait dans la salle du Conseil, un misérable, du nom de Parsenow, se présenta à lui, le sourire aux lèvres, la toilette soignée, les cheveux frisés, et le félicita de sa victoire « sur le brigand. » — « Schill n'était pas un brigand, c'était un héros, et vous pourrez, monsieur, vous estimer heureux si jamais vous trouvez une mort aussi honorable que la sienne. » Telle fut la réponse digne et fière de Gratien à cette basse flatterie. Gratien s'empressa de notifier ses succès au roi de Westphalie. Il accueillit avec tous les égards dus au courage malheureux les lieutenants Rudorff et Horst que Brunnow lui envoyait pour s'assurer du décès de leur commandant, et négocier en même temps les conditions dans lesquelles devait s'effectuer la retraite des débris de l'armée de Schill. Il fut convenu que deux officiers hollandais accompagneraient les troupes de Brunnow jusqu'à Anklam et Demmin, et que la cavalerie et l'infanterie suivraient deux routes différentes jusqu'aux frontières de la Poméranie Suédoise.

Les confédérés avaient perdu dans cette journée plus de trois

cents hommes. D'après les comptes du fossoyeur, trouvés dans les archives de la mairie, nous croyons qu'il faut évaluer les morts, du côté des Schilliens à cent quatre-vingt. Les blessés et les prisonniers formaient un total de mille hommes, y compris la landwehr. Le reste s'était sauvé à Rugen ou s'était retiré, par la porte des Francs, avec les cavaliers de Brunnow. Ces chiffres contredisent les rapports de Gratien, mais leur authenticité est incontestable, car nous les avons puisés aux sources officielles. Les troupes de Rugen firent le lendemain même leur soumission. Les prisonniers furent enfermés dans l'arsenal. Onze d'entre eux furent emmenés en France. On les conduisit à Verdun, enchaînés comme des malfaiteurs ; ils furent traduits, le 17 septembre, à Wesel, devant une commission militaire qui les condamna à mort comme bandits et gens sans aveu. Le jugement, dit un écrivain du temps, ne fut prononcé qu'à midi, et dès neuf heures du matin, les voitures commandées pour conduire les accusés au supplice stationnaient devant la citadelle : les fosses étaient creusées depuis six heures du matin. On voulut lier par le bras l'un des condamnés, nommé Wedelle, avec son frère. « Eh ! s'écria-t-il, ne sommes-nous pas assez liés par le sang pour avoir besoin de l'être d'une manière si injurieuse ! »

La tête de Schill fut coupée et mise dans un bocal rempli d'esprit de vin : on la conserva longtemps au musée de Harlem. Gratien donna l'ordre d'enterrer le cadavre dans le cimetière de Jurgen. Le maire Kühl raconte dans ses Mémoires que le colonel hollandais Michelin ordonna « de jeter les restes de Schill sur une charrette de fumier et de l'enterrer comme un chien, » au grand scandale des habitants assemblés. Nous n'avons aucun moyen de contrôler l'exactitude de cette assertion qui nous semble tout au moins douteuse, et qui contraste singulièrement avec les nobles paroles de Gratien rendant un juste hommage à l'héroïsme du défenseur de Stralsund. Eswald quitta bientôt Stralsund. La pacification s'acheva tranquillement, grâce à l'esprit conciliant de Gratien. Cependant, le 3 juin, le brave Peterson, commandant l'artillerie de Schill, fut découvert dans une cave où il se cachait depuis la prise de Stralsund. Il fut

arrêté, mis en jugement, et condamné à être fusillé dans la forteresse de Kniéper. Il se plaça résolûment devant le peloton d'exécution, ouvrit son manteau bleu et cria aux soldats, en montrant un cœur rouge dessiné sur sa poitrine : « Camarades, visez juste au cœur ! » Il tomba percé de six balles. Ce fut la dernière victime de ces terribles événements. Gratien partit de Stralsund en juillet : au mois d'août, les Hollandais évacuèrent la ville, et l'intendant d'Houdetot gouverna la ville au nom de Napoléon.

Le 6 janvier 1810, la paix fut conclue à Paris entre la France et la Suède. La Poméranie Suédoise rentra sous le sceptre de la Suède, et, le 6 avril, Essen invita les Etats à prêter serment de fidélité au roi Charles XII. La dette de Stralsund s'était augmentée de près de deux cent mille thalers, de 1807 à 1810. Il était temps que la paix permit aux habitants de cette malheureuse ville de réparer les brèches que la guerre avait faites à leurs fortunes et à leurs propriétés.

ANDRÉ JOUBERT.

# JEAN TARIN

Recteur de l'Université de Paris

1590-1666

---

Jean Tarin, que tous les recueils biographiques font naître le 3 juin 1586, naquit à Beaufort en Anjou le 11 septembre 1590, comme le prouve l'acte ci-dessous :

« Je certifie à tous qu'il appartiendra auoir administré le  
» Saint Sacrement de baptesme à JEHAN, filz de Phelippes Tarin  
» et de Marie Passineau, ses père et mère. Ont esté les parrains  
» Jehan Passineau et Jehan Panter, la maraine Perrine Har-  
» dhouineau, tous de ceste ville de Beaufort.

» Fait le vnziesme jour de septembre l'an mil cinq cent qua-  
» tre vingt dix.

» R. Nouschet (1). »

La teneur de l'acte même que nous venons de citer indique l'obscurité de la famille Tarin ; on s'accorde en effet à donner pour père à Jean, tantôt un simple cultivateur, tantôt un vigneron ou un meunier.

Il serait difficile aujourd'hui de connaître au juste la profession de Philippe Tarin, en l'absence de documents authentiques, mais il faut convenir cependant que s'il n'avait pas une position qui le mit en relief, il jouissait pourtant d'une certaine aisance (2), car

---

(1) *Archives de la mairie de Beaufort, série GG, fol. 206, verso.*

(2) Le 25 janvier 1524 avait eu lieu le partage en trois lots des biens relativement assez considérables de Pierre Tarin, entre Vincent Bernier, à cause de sa femme Perrine Tarin, Jacques Pelletier, à cause de sa femme Philippe, fille de Charles, lequel était héritier de Jean Tarin, son père, et de Guillemine, sa mère. (*Archives départementales E, 3998.*)



nous le voyons acheter le 25 octobre 1596 et le 4 avril 1601 de Mathurin et Jean Padois, la closerie du Tertre à Bauné (1), où déjà il possédait le lieu de la Hérissière, qui lui était échu au partage des biens de son père Jacques et de sa mère Marie Sureau, le 11 mars 1585 (2).

Dès son enfance, Jean Tarin, qui se sentait un goût très-prononcé pour l'étude, pressa vivement sa famille de l'envoyer au collège ; mais longtemps il ne put rien obtenir de ses parents.

Cependant peu de temps après la fondation du collège des Jésuites à la Flèche (3), Jean Tarin s'y présenta comme élève : quelques auteurs qui se sont occupés de notre personnage ont même prétendu qu'il n'y était entré qu'à 18 ans et contre le gré de ses parents, mais là encore nous avons pu relever une erreur, car il figure comme parrain sur les registres de baptême de Beaufort, avec les qualités de « escollier, estudiant à la Flèche, » le 7 octobre 1605 ; il avait donc au plus quinze ans (4).

Pendant qu'il achevait ses études, sa mère devenue veuve épousait en secondes noces un marchand, Charles Barbin, qui mourut bientôt après son mariage (5). Marie Passineau se maria de nouveau avec un marchand-bourgeois de Saint-Pierre du Lac, M<sup>e</sup> René de Bougné, dont la famille s'allia plus tard aux seigneurs de Perriers et de Saint-Pierre du Lac, les de Maumeschin (6).

On raconte que les professeurs de Jean, voyant son intelligence et son talent, employèrent leurs efforts pour le décider à entrer

(1) *Minutes de Le Bouvier*, notaire à Beaufort.

(2) *Minutes de Meffray*, notaire à Bauné. \*

(3) Fondé en 1603.

(4) Mairie de Beaufort. *Archives mun.*, série GG, 4, fol. 336. — Le filleul de Jean Tarin se nommait Jean Mionneau, fils de René et de Marguerite Tonay.

(5) *Archives de la Préfecture de Maine-et-Loire*, série E, 3998.

(6) Son fils Jean, docteur en médecine, inhumé dans l'église de Beaufort, eut plusieurs enfants, dont l'une, Jeanne, épousa François Hacquet, contrôleur général ambulant des fermes du roi ; une autre, Jeanne de Bougné, se maria, le 14 septembre 1679, avec Pierre Gaudion, conseiller du roi, contrôleur au grenier à sel de Beaufort et chambre de Saint-Rémy ; et Marie épouse, le 18 juin 1676, Hardouin Le Douvre, bourgeois de Beaufort, fils de Hardouin Le Douvre, conseiller, procureur du roi au grenier à sel de Beaufort, et de demoiselle Haran.

dans la Compagnie de Jésus ; mais Tarin ne voulut pas accéder à leurs désirs. Il prit cependant l'habit ecclésiastique, et la première fois que nous le retrouvons, c'est le 1<sup>er</sup> juin 1617, où il comparait comme acquéreur de la ferme de Chérisson, à Bauné, avec son vitric René de Bougné, sous le titre de « M<sup>e</sup> Jean Tarin, » bachelier en théologie, étant de présent à Paris » (1). L'année précédente, le jeune clerc avait prononcé l'oraison funèbre du cardinal de Gondî, qu'il fit imprimer sous ce titre : *Laudatio funebris P. cardinalis de Gondiaco, auctore Joanne Tarino, Andegavensi* (Parisiis, 1616, in-4<sup>o</sup>).

Cet ouvrage le mit tout de suite en relief, et peu de temps après, Jean Tarin occupait la chaire de rhétorique au collège d'Harcourt, puis celle d'éloquence grecque et latine au collège Royal.

C'est dans ce dernier poste qu'il traduisit en latin plusieurs ouvrages qu'il réunit et publia en un seul volume : le *PHILOCALIA d'Origène, le DE MUNDI OPIFICIO de Zacharie, évêque de Mitylène, et le DE HOMINIBUS CREATIONE d'Anastase Sinaïte*. (Paris, 1618-1624, in-4<sup>o</sup>.)

Comme il achevait la publication de cet ouvrage, un fameux jésuite italien, Antonio Santarelli, faisait imprimer un livre dont l'apparition fit grand bruit : c'était le *Tractatus de hæresi, schismate, apostasia, sollicitatione in sacramento pœnitentiæ ; et de potestate Summi Pontificis in his delictis puniendis* (Roma, 1625, in-4<sup>o</sup>).

Cette étude déplut fort à l'Eglise gallicane, et Tarin qui remplissait la charge de recteur de l'Université de Paris pour les années 1625-1626, provoqua la condamnation du Traité. Le Parlement vint ensuite confirmer la condamnation prononcée par la Sorbonne, en décrétant que l'ouvrage de Santarelli serait lacéré et brûlé par la main du bourreau (13 mars 1626), et en obligeant les jésuites de Paris à souscrire à la censure de la Faculté (2).

L'attitude de Jean Tarin dans cette affaire frappa Louis XIII ;

(1) *Minutes de Jullien Sallé*, notaire à Angers.

(2) Voir la *Relation et le recueil de pièces* concernant cette affaire, publiés par Edm. Richer (in-4<sup>o</sup>, 1629).

qui lui écrivit, le 3 mai 1626, pour le féliciter et lui offrir le choix de plusieurs évêchés, en même temps qu'il lui conférait la charge de lecteur du roi.

Mais Tarin était trop honnête pour se servir de l'état ecclésiastique comme d'un chemin pour arriver aux honneurs : il refusa l'évêché et se maria à Semur, en Bourgogne, en l'année 1623.

Le roi ne l'abandonna pas pour cela d'ailleurs : il lui offrit l'année suivante un brevet de conseiller, et le nomma professeur d'histoire et de géographie et lecteur royal en éloquence latine, titre équivalent aujourd'hui à celui de professeur au collège de France.

Tarin s'acquitta de ses fonctions avec beaucoup de tact et de fermeté, et ses manières simples et affables lui attirèrent l'amitié de tout le monde.

Il publia aussi un *Recueil d'opinions célèbres sur l'âme* et quelques poésies latines sur les événements du temps : *Virtuti regis invictissimi deditio maxima et summo viro cardinali duci de Richelieu soteria maxima, 1633.* — *Eminentissimi et incomparabili cardinali duci soteria, 1633.* — *Quod bonum, faustum, felix ac sempiternum salutare sit regi, reginæque christianissimis, natale munus, 1638.* — *Reditus oplatissimus, sive dies una et vicesima decimi mensis 1652, etc....* Il avait en outre traduit pour l'abbé de Marolles, son ami, qui en parle avec les plus grands égards, les *Deux premiers chapitres de saint Paul aux Corinthiens.*

Jean Tarin laissa plusieurs enfants qui se seraient établis en Bourgogne, si l'on s'en rapporte à un biographe de nos contemporains (1) ; mais son fils aîné s'était fait inscrire au barreau de Paris, comme l'indique un acte du 18 janvier 1661 (2), où comparaissent « Noble homme Jean Tarin, conseiller et lecteur ordinaire du roi et historiographe de France, demeurant à Paris, » rue Saint-Victor, paroisse Saint-Nicolas du Chardonnet, et noble homme Jean Tarin, son fils aîné, sieur de Montbertault,

(1) *Biographie Michaud*, au mot TARIN.

(2) *Minutes de Louis Charon*, notaire à Angers. — *Archives départementales* E, 3998.

» avocat au Parlement de Paris, paroisse Saint-Nicolas (1). »

Un autre document nous apprend que « Me Jean Tarin, écuyer, » sieur de Montbretault » demeurait « à Paris, rue Guillaume, » isle Notre-Dame, paroisse Saint-Louis (2).

Nous n'avons malheureusement aucuns détails sur la mort de notre Jean Tarin : le père Lelong le fait mourir en 1666, tandis que Goujet et plusieurs autres donnent l'année 1661, comme celle de sa fin.

Son fils Jean lui succéda certainement dans sa charge, car nous trouvons, en 1674, son nom accompagné des titres de « écuyer, » sieur de Montbertault, conseiller et lecteur du roi » (3); il résidait alors encore à Paris, rue Saint-Victor, dans l'ancien logis de son père. Mais il fut ensuite nommé gouverneur de Saint-Domingue, et il périt dans un combat naval, contre les Anglais, le 25 janvier 1691 (4).

Il semble, au reste, que la famille de Jean Tarin se soit divisée en deux branches : l'une établie, comme on l'a dit ci-dessus, en Bourgogne, et l'autre restée en Anjou, car nous trouvons dans cette dernière province Urbain Tarin qui remplit les fonctions modestes de sergent royal à Beaufort même, où il s'était marié avec Madeleine Mayenne (5). Jean-Baptiste Tarin, écuyer, habitait aussi en 1770 avec sa femme Jeanne Oger, dans la paroisse de Notre-Dame de Chalonnnes-sur-Loire (6), et quelques années auparavant, le 4 mars 1762, « Claude Philibert Tarin, laïc, et Modeste Lucie Tarin » obtinrent de la cour de Rome dispense de parenté pour leur mariage, sur l'enquête de G. F. G. Poulain de la Guerche, chanoine d'Angers (7).

(1) Le 8 novembre 1654, « n. h. Jean Tarin, sieur de Montbertault, » signe comme parrain d'un enfant d'un maître sellier, et, le 11 novembre 1655, de Jean, fille de Messire Jean de Bougné, docteur en médecine à Beaufort, et de damoiselle Marie Vignault. (*Archives de la mairie de Beaufort*, série GG, 7, fol. 164 et 208.) — Cette date devait être celle des vacances du jeune Tarin qui venait probablement les passer avec son père à Beaufort.

(2) *Minutes de Pierre Daburon*, notaire à Bauné, acte du 23 mars 1684, où Tarin signe avec paraphe d'artiste.

(3) *Minutes de Claude Raffay*, notaire à Angers, 19 juin 1674.

(4) *Biographie générale sous la direction du docteur Hoefer*. (Paris, Didot, 1865, in-8°, tome XLIV.)

(5) Le 18 novembre 1697. — *Mairie de Beaufort*, série GG, 11.

(6) *Archives de la préfecture de Maine-et-Loire*, série E, n° 3998.

(7) *Idem*.

Nous devons rappeler encore, à l'éloge du recteur de l'Université, que, malgré les hautes fonctions dont il était investi, il n'avait rien perdu de la simplicité de ses mœurs ; ainsi chaque année il se rendait de Paris à Beaufort à pied, « logeait chez son » fermier et y mangeait avec simplicité et avec bonté chez ses » parents quoique vigneron et quelquefois d'une condition » encore moindre ; » à la fin des vacances il retournait également à pied pour l'ouverture des écoles (1).

Son affabilité, la douceur de ses mœurs le faisaient aimer autant que ses talents le faisaient estimer.

Nous ne connaissons aujourd'hui aucun portrait de lui. Claude-Pierre Goujet, dans son *Mémoire sur le collège royal*, aujourd'hui très-rare (in-12, t. II, p. 407), a laissé une *Notice historique de Jean Tarin, professeur royal d'éloquence latine, mort en 1661*.

Depuis longtemps la ville de Beaufort a donné le nom de Tarin à l'une de ses rues, en mémoire de son illustre enfant.

Nous terminerons par la reproduction de deux lettres intimes de Jean Tarin, conservées aujourd'hui à Chavigné, près Brion, dans le chartrier de M. de Livonnière, à qui nous en devons la gracieuse communication. Dans leur naïve simplicité, ces deux documents peuvent donner une légère idée de l'esprit et de la bonté de cœur de notre Jean Tarin ; c'est à ce titre que nous les publions ici :

« A Madame

» Madame de Bougné

» A Beaufort.

» Ma très cher-mère,

» Je louë Notre Seigneur de votre bonne santé et des vôtres. Vos enfants se portent bien aussi et vous présentent autant qu'ils peuvent leurs humbles recommandations.

---

(1) Moréri, *Dictionnaire historique avec le supplément*.

» Je vous envoie procuration pour donner par adveu. Le nom est en blanc, aussi pour recevoir et donner quittance de ce qui vous est deu. Je voudrais que ceux qui m'estiment riche le fussent beaucoup, mais ie n'eus iamais plus à faire du mien pour m'acquiter. Dieu nous donnera par sa bonté ce qui nous sera mieux.

» Pour M. de la Grandière (1), ie ne peux plus attendre du tout et le prie, autant que ie suis serviteur de toute la maison, de ne me différer aucunement ceste somme.

» Je vous envoie aussi ma comision pour faire assigner ceux que jugerez, ce que ie fais à grand regret et vous supplie n'en user qu'à l'extrémité.

» J'advertirai nos frères de vous rescrire comme ils doivent.

» Je désirerais grandement que ma sœur fut bien pourvue.

» Je ne peux penser maintenant à aller par delà, pour estre attaché à un travail qui ne me donne aucune relâche.

» Je vois que M. de la Jallunnière qui a tant pris de peine pour nous, vous aura mis en main tous nos papiers (2).

» P. F. S. nous donne sa sainte paix, je suis,

» ma très-chère mère,

» Votre fils très-obéissant

» Tarin.

» A Paris ce VI de IX<sup>bre</sup> (vers 1640). »

« A Monsieur

» Monsieur Destriché

» notaire roial

» A Corné.

» Je vous ai toujours fait response, et si n'avez reçu de mes lettres, pour ce que respondant à ma mère par les lettres que

(1) C'était le propriétaire du château de Montgeoffroy à Mazé, qui appartient depuis à la famille de Contades.

(2) On lit en marge : « C'était un des clerks de M. Suchon qui m'avoit bien fait l'adresse. »

i'adessois à Monsier de la Jalunnière, c'estoit pour vous en faire part, n'estant ma coustume d'écrire volontier mesme chose deux fois, à qui le temps doibt estre cher pour choses meilleures. Pour ce qui est entre vos mains, je n'ai que sujet de vous en remercier et pour le grand regret de tant de peine qu'en avez eue, soit aussi encore par la faute de celui pour le bien ou accommodement de qui tout cela estoit. Car mes estudes et affections sont bien loin de cela, mais je lui voulois doner moïen, de pour en très honeste escrire et s'il n'eust manqué, tout alloit bien. Là où votre perte n'est que la moindre que ie souffre par l'imprudence et inutilité de votre pauvre enfant. Or ce qui estoit par delà, à ceste fin l'avoir laissé que vous en aidassés. Mais timidité et irrésolution ne produisent rien de bon, plus en avés, mois ont depuis faict quelque bien. Pour ma sœur elle ne peut mieux estre qu'auprès de la personne, à qui après Dieu nous devons tout. Et ie louë gradement son bon naturel, Dieu l'en bénira. En restant ainsi ce qu'elle est, ma sœur, ie l'en aime et estime davantage. Or, mon frère, ie ne sçaurois en général entendre plus agréables nouvelles que de la santé de ma mère et de votre bon père. Et vous prie que les fois que viendrès à Beaufort, l'on apprenne de vous le particulier, sans en donner la peine à autres, adressez vous à mon frère ou chez Monsieur Surhomme St-Victor.

» Il faut lire attentivement ce que nous nous écrivons pour éviter redites et nous entendre.

» Je voudrais de tout mon cœur que ce qui estoit de là eust tourné à quelque votre profit et de la persone à qui par vous offert, ie l'aurois laissé, car mon frère, bien qu'on me détienne le mien de toutes parts, et que ie en aie besoin, si ne serai-je jamais tourné au lucre, qui estoit très-aisé, qui n'auroit esté vivement touché de l'affliction du pauvre. Car rien en ce monde qu'honeste vie et d'un travail innocent. Tout alloit au mieux de Léonard qui est tourné en ma perte. Mais n'en soïés en soin. Car ie ne vous recommande estre discretion qui faist tout bien à propos, sans bruist ni émotion, ce font les sages, qui conduisent les affaires avec prudence, sans en empescher la connoissance d'autrui. Or ie ne doute que vous adhériez à vostre bonne méthode.

» Vous m'obligeriez de nos hubles recommandations à M. de C.. ou à qui se souvient de moi.

» Mandés-moi s'il y a occasion où il me fallust emploier, écrire, prier nos amis pour votre contentement. Je n'y manquerai.

» Je suis bien aise de votre bon portement à tous. Prie Dieu S. qu'il vous accroisse en ses saintes bénédictions, et suis, mon cher frère,

» Votre vrai frère et entièrement acquis.

» Tarin.

» (Beaufort ?) ce XXI de juin que je reçoi.  
la vôtre du 4 (vers 1640.)

» Il dust estre bon de sçauoir si on pourrait ampoier en ce qui reste ou en quoi mieux, afin que le marchand perdist moins, sur tout voiés qui vous ira voir en bref délai et selon que mandrez. Car si il ne voy accomodement, il serait mieux d'attendre le nouvel an, mandés le moi donc s'il vous plaist, où il sera Dieu aidant. »

JOSEPH DENAIS.

---



LES

## ARTISTES ANGEVINS,

PEINTRES, SCULPTEURS, MAITRES-D'ŒUVRE,  
ARCHITECTES, GRAVEURS, MUSICIENS,

D'APRÈS LES ARCHIVES ANGEVINES

---

**Bibard** (.....), M<sup>e</sup> brodeur, à Cholet, 1786.

**Bidault** (.....), graveur, à Saumur, figure, en 1666, sur les comptes de Saint-Pierre et n'est autre peut-être que Jean Bidault.

**Bidault** (*Jean*), graveur du roi, 1681, 1720, habitait à Saumur dans un logis attenant à la *maison dite du Roi*, sur la Grande-Rue tendant du carrefour Saint-Pierre à la Porte-Neuve. Sa femme, Marie Bruand de la Fresnaie, était parente du libraire Bruand, d'Angers, dont notre artiste tint un enfant sur les fonts le 22 mars 1681. Sa signature figure au bas de l'acte (GG 176). — Leur fils *François* prend, comme le père, le titre de graveur du roi dans l'acte de mariage de sa sœur Anne, le 29 janvier 1716. — Il signe *Bidault le jeune* (GG 179). — M. Joyau, architecte, à Angers, possède une très-belle épreuve des armoiries des Cossé-Brissac, avec pennons, casques, drapeaux, signée du nom de ces graveurs.

**Bidier** (*René*), « maître maçon, » 1610, à Angers, inhumé le 22 juillet 1616.

**Biermant** (.....), M<sup>e</sup> vitrier, à Saumur, 1647, 1654. Son fils, sans doute, Jean B., est dit entrepreneur des ouvrages du roi, 1696.

**Bigeon** (*Jacques*), sculpteur, Angers, mari d'Anne Bunel, 1781.

**Bigo** (.....), nom du maître qui a inscrit son nom au XVIII<sup>e</sup> siècle sur la balustrade en fer de l'église de Saint-Martin de Beaupréau.

**Bigot** (*Denis*), M<sup>e</sup> vitrier, Angers, 1636, mari de Michelle Rousseau.

**Bigot** (*Guillaume*), organiste de Notre-Dame de Beaufort, mari de Mathurine Silvache, 1545.

**Binet** (*Barthélemy*), M<sup>e</sup> maçon-architecte, à Saint-Lambert-des-levées, mari de Marie Oriau.

**Biot** (.....), artiste sculpteur d'Angers, chargé par le chapitre de Saint-Laud d'Angers de la décoration de l'autel, en 1728.

**Bisson** (*Henri*), « honorable homme, maître de musique, » est inhumé à Angers, le 2 septembre 1747, âgé de 66 ans (GG 127).

**Bizières** (*Antoine*), « maître tailleur de pierres, » mari de Mathurine Bain, 1617, 1626, à Angers. Les actes le qualifient du titre de « sire (1). »

**Bland** (de), « peintre, estant du présent réseaut en ce lieu, » signe avec enjolivures un acte de baptême, le 9 juillet 1608, à Douces, près Doué. L'acte l'appelle Le Blanc et le dit « natif de la ville d'Anvers. »

**Blandeau** (*Jean*), M<sup>e</sup> tailleur de pierres, 1618, au Puy-Notre-Dame, y est inhumé le 14 mars 1653, âgé de 80 ans. Sa signature est de main d'artiste.

**Bodard** (.....), demoiselles, de Laval, fournissent de leur façon, en 1763 (2), à l'église Saint-Aubin-du-Pavoil, les figures de la Vierge et de saint Fort. Elles avaient précédemment décoré le grand autel.

**Bodard** (*Charles*), M<sup>e</sup> tourneur, Angers, 1708, 1711.

**Bodère** (*Pierre*), M<sup>e</sup> fondeur, protestant, à Saumur, 1639.

**Bodin**, nom d'une famille de maîtres horlogers, qui exerça à Angers durant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle. — (*René*), mari de Françoise Hervé,

(1) GG 49.

(2) Arch. comm. de Nyoiseau, Etat Civil.

« maître horloger en grosse œuvre, » 1695, 1735, eut une véritable réputation, et plusieurs de ses œuvres ont passé en ces derniers temps dans les ventes. Il restaura, en 1712, l'horloge de Beaufort et fournit, en 1719, celle de Saint-Martin de Beaupréau. Le cadran solaire horizontal en ardoise de Sainte-Croix-du-Verger porte son nom et la date 1704. — (*Joseph*), M<sup>e</sup> horloger en grosse œuvre, mari de Marie Sauvé, veuve vers 1740 et remariée, en 1782, à Lebiez. — (*Louis*), « maître horloger en petit volume, » mari de Marie Chenuau, 1744.

**Boesnier** (*Michel*), M<sup>e</sup> orfèvre, mari de Renée Jamet, Angers, 1707. — (*Michel*), M<sup>e</sup> orfèvre, mort le 5 septembre 1762, âgé de 58 ans.

**Bogot** (*Paul*), M<sup>e</sup> architecte, à Saint-Lambert-des-Levés, 1631.

**Boier** (*Michel*), « fabricant de fayence, » mari de Perrine Moussette. — Leur fille est baptisée à Saint-Hilaire-Saint-Florent, le 25 décembre 1781.

**Boismery** (*Pierre*), M<sup>e</sup> maçon, tout inconnu que soit resté son nom parmi les Angevins, est l'architecte de l'Hôtel-de-Ville, tel qu'il exista jusqu'aux remaniements opérés au xvii<sup>e</sup> siècle, et tel qu'une partie s'en peut voir encore dans les bâtiments occupés aujourd'hui par la Cour d'appel. « Le portraict et plateforme de l'édifice » projeté fut présenté par le maire à la séance du 22 février 1527 ; et le marché en fut passé quelques jours après avec Boismery moyennant le prix de 740 livres, somme considérable pour le temps. Il y fut occupé deux et trois ans et mourut à l'œuvre. Dès le 4 juin 1529, il réclamait de la ville une augmentation, à raison « de plusieurs avantages qu'il » disoit avoir faits audit bastiment outre son marché, » et le 3 mars 1531, sa veuve rappela sa demande ; mais le Conseil passa outre, sans y faire droit, le maître d'œuvre ayant reçu dans le temps plus que ses gages (1).

**Boisseau** (*François*), M<sup>e</sup> maçon, inhumé le 31 janvier 1675, Angers, âgé de 35 ans.

---

(1) Arch. mun. BB 17, f. 146 ; 18, f. 90-92 ; 19, f. 13, 139, 151 et 159.

**Boissier**, peintre, exerçait son art à Angers vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, souvent employé par l'Hôtel-de-Ville. Il lui fournit en 1755 les portraits de Pays-Duvau, ancien maire, et des échevins Éon et Macé, et en août 1758 six autres portraits, entre autres ceux de Falloux et de Verdier de La Miltière. Chacun de ces ouvrages lui était payé 30 livres. Le greffe du Tribunal de commerce d'Angers possède encore aujourd'hui un petit tableau qui représente *Mercure exposant le plan d'une Bourse*. Il est signé *Boissier, 1654*. Il était fils d'un maître tailleur et, devenu veuf de Marie Romagné, se remaria le 20 octobre 1755 avec Marie Chollet. L'acte porte sa signature (1).

**Boissonneau** (*Charles*), dont le nom est resté absolument inconnu, est gratifié, par une exception rare, du titre de célèbre « figuriste ou potier, *insignis figulus*, » dans l'acte qui relate son décès le 4 janvier 1639, à Fontevraud (2). Il était fils de Charles B. et de Françoise Loyson et y habitait, âgé de 45 ans, rue de l'Anerie, *la Cave ou la Fosse des Potiers, in caverna figulorum*, centre d'une fabrication déjà ancienne et parvenue, comme on voit, à une réputation véritable, aujourd'hui oubliée. Il est singulier que de notre temps, où l'histoire de la poterie a provoqué tant d'études minutieuses, et où la mode a fait de ces fantaisies des produits sans prix, ni M. Benjamin-Fillon ni M. Demmin, ni aucun des ouvrages spéciaux sur l'art de terre n'ait mentionné même le nom de Fontevraud. Ces deux noms du maître et de l'atelier sont d'autant plus précieux à recueillir, que dans la poursuite du curieux problème de l'origine inconnue des *poteries* dites d'*Henri II*, le seul résultat acquis de tant de travaux est d'avoir concentré la recherche du four qui les a produits dans le pays compris entre Tours, Saumur et Thouars, c'est-à-dire dans un étroit triangle dont le centre est précisément occupé par Fontevraud et son abbaye, rendez-vous pendant cinq siècles de toutes les splendeurs.

**Boivin** (*Jean*), M<sup>e</sup> orfèvre, Angers, 1572, est dit, en 1580 et encore en 1619, tailleur de la Monnaie d'Angers. — (*René*), M<sup>e</sup> orfèvre,

(1) Arch. mun. BB 117, fol. 64; CC 29; GG 105.

(2) *Quarta mensis januarii circa horam septimam matutinam Carolus Boissonneau, insignis figulus, filius Caroli B. et Franciscæ Loison, ex parochia nostra Fontis Ebraldi, viz annorum circiter quadraginta quinque in caverna figulorum in communione sanctæ Matris Ecclesiæ animam Deo reddidit.* Arch. comm. Et. C.

fils du précédent, né le 10 juin 1580, avait pour parrain Adam Vandelandant. Il épousa, le 25 août 1619, Anne Gendry, fille du chirurgien Julien Gendry, et fut inhumé le 15 juillet 1655.

**Boivin (Jacques)**, dessinateur de la fabrique d'étoffes de Tournemine, dans le faubourg Saint-Jacques, 1770.

**Boivin (René)**, né à Angers vers 1525, « a été un excellent graveur et orpheuvre. Il vid encore aujourd'hui qu'on dit 1626, âgé de plus de 100 ans, » dit Bruneau de Tartifume dans sa *Philandinopolis*. Roger, son contemporain, affirme aussi qu'il vécut plus que centenaire. On croit qu'il mourut à Rome vers 1630 et non en 1598 comme l'indique Joubert. Il avait appris sans doute dans l'atelier de Simon Haye-Neuve et pratiqué d'abord son art à l'hôtel de la Monnaie d'Angers, dont il fut quelque temps graveur. On connaît au moins mieux que la vie de l'artiste quelques-unes de ses œuvres qui justifient la haute réputation dont il a joui. Le catalogue qu'en donne Rob. Duménil en compte 226. Les principales sont : le *Triomphe des Vertus et la Défaite des Vices* ; — *François I<sup>er</sup> montant au temple de l'Immortalité et Enée sauvant son père Anchise*, d'après le Rosso ; — *Amphion et Amphionée sauvant leurs parents* ; — *Une Nymphe protégée contre un Satyre par l'Amour* ; — *Suzanne et les Vieillards* ; — *Agar et Ismaël devant la tente d'Abraham* ; — *Quatre bandits pillant le char d'une villageoise* ; — douze *Portraits des anciens philosophes et poètes* (Paris, 1566) ; — celui de Clément Marot (1550, in-4<sup>o</sup>), et les 26 planches de *l'Histoire de Jason* par Jacques Gohorry, d'après les peintures de Léonard Thiry, qui travaillait à Fontainebleau sur les dessins de Primatice (Paris, in-fol. obl., 1563). Ce dernier livre passe pour son chef-d'œuvre. On préfère d'ailleurs ses gravures originales et ses reproductions de tableaux, dessinés avec verve et gentillesse, à ses portraits, la plupart de personnages protestants, qu'on accuse de sécheresse et d'inégalités. Il signait ordinairement d'un B, d'où se détachait la panse de l'R, double initiale de son nom, parfois de son prénom tout entier *Renatus* et aussi *Renatus B. Andegavensis faciebat*. Mariette a omis cet artiste, et Marolles, tout en lui donnant le titre de « graveur parfait, » ne semble pas en faire grand cas (1).

(1) Brun. de Tartif., Mss. 870, fol. 1154. — Roger, *Hist. d'Anjou*, p. 461. — La-croix du Maine. — Joubert, *Manuel de l'Amateur d'estampes*. — Brulliot, *Dict. des Monogrammes*. — *Biographie générale* de Didot. — *Biogr. Michaud*,

**Bonhour (Jean)**, M<sup>e</sup> tourneur en bois, Angers, 1674, inhumé le 22 avril 1709, âgé de 64 ans. — (*Pierre I*), fils du précédent, né le 28 novembre 1673, maître tourneur en bois, veuf de Françoise Hureau, le 21 juillet 1715, marié le 4 novembre 1727 en secondes noces à Marguerite Gillot, veuve d'un maître tourneur, meurt l'année suivante. — (*Pierre II*), fils du précédent, maître tourneur inhumé le 14 novembre 1747, âgé de 47 ans.

**Bonnal (Pierre)**, M<sup>e</sup> de violon, Angers, 1767.

**Bonnet (Guillaume)**, dit L'Estang, « honorable homme, maître maçon, » 1580, 1587, demeurait sur les ponts de Saumur. — (*Pierre*), M<sup>e</sup> tailleur de pierres, 1597, à Saumur. — (*Martin*), M<sup>e</sup> maçon, Angers, 1629, 1643.

**Bonet (.....)**, graveur, rue Saint-Aubin, Angers, 1770.

**Bonnet (René)**, M<sup>e</sup> fondeur, à Saumur, 1787.

**Bontemps (Antoine)**, M<sup>e</sup> fondeur, à Saumur, 1685. — (*François*), M<sup>e</sup> tourneur, Angers, mort le 5 septembre 1631. — (*Jean-Gervais*), « maître de musique » de la cathédrale d'Angers, 1742, mort le 28 novembre 1729.

**Boquet (Louis)**, sculpteur et architecte, mari de Rose Guérin, est fréquemment employé (1739-1747) à des œuvres de son art pour le compte de la Mairie d'Angers. C'est lui qui fournit les deux frontons placés au-dessus des deux grandes portes des halles couvertes (1743), qui lui furent payées 400 livres, et les ouvrages de sculpture de la place Romain (1747). Il vivait encore en 1760 et venait d'achever la pyramide du carrefour de la Visitation. — Sa signature figure notamment sur les actes du baptême de sa fille Rose (7 janvier 1739), et de son fils Henri-François (12 juillet 1643), qui a pour parrain l'architecte Pointier (1).

**Bordière (Denis-Joseph)**, M<sup>e</sup> horloger, Angers, mari de Perrine-Nicole Bellanger, 1776. — (*Nicolas*), M<sup>e</sup> serrurier, fait en 1740, par

supplément. — Baverel, *Notice sur les graveurs*. — Renouvier, *Des types et des manières des maîtres graveurs*. — De Marolles, *Livre des Peintres*, p. 26-27. — Duplessis, *Hist. de la gravure*, p. 89. — *Revue de l'Anjou*, 1869.

(1) Arch. mun. BB 112, 113, 114; CC 29; GG 14, 104 et 255.

marché du 1<sup>er</sup> août, la grille de fer qui renferme tous les autels de Saint-Maurice d'Angers.

**Bordillon (François)**, architecte, entrepreneur des travaux du roi, né à Marigné près Daon le 28 avril 1736, a bâti le château de Narcé, à Brain-sur l'Authion, et la tour du Rosseau, près Sorges. Il demeurait à Angers, place Cupif, et professait chez lui, en 1778, un cours élémentaire de dessin, d'architecture et de géométrie pratique, complété par des leçons sur la charpenterie, la coupe des pierres et la décoration tant extérieure qu'intérieure des monuments. Il avait épousé, le 20 mars 1777, Joseph Chemineau, fille d'un maître chirurgien.

**Bordreau des Broses (Louis-Claude)**, M<sup>e</sup> orfèvre, Angers, 1745.

**Borgnis (C.-J.)**. Un portrait du prince de Rohan, possédé par M. Huet, à Durtal, porte la mention : *Donné par S. A. M<sup>sr</sup> le prince de Rohan à M. et M<sup>me</sup> Leleu, 1776. C.-J. Borgnis pinxit.*

**Borien (Jacques)**, père et fils, M<sup>es</sup> tourneurs, Angers, 1775.

**Bornery (Joseph)** a inscrit son nom au cadran solaire tracé sur l'aile de l'église de Saint-Maur-sur-Loire, du côté des cloîtres, avec la mention : *hanc fecit anno Domini 1789.*

**Bos (Hugues)**, « horlogeur » et ailleurs « orfèvre, » à Saumur, 1622, 1623. Il était protestant et marié à Marie Frenon.

**Bossetier (Jean-Olivier)**, refait, en avril 1624, le tabernacle de la Haye-aux-Bons-Hommes, près Angers, « lequel y a augmenté et fait » une arcade au devant, portant faces de chérubins, portée sur deux » colonnes, une petite croix au dessus et deux poumettes aux cos- » tez, le tout de cuivre doré (1). »

**Bossoreil. V. Aubron.**

**Bossu (Pierre)**, « faiseur d'instruments, » Angers, mari de Marguerite Lefrance, 1593.

(1) Louvet, dans la *Revue d'Anjou*, 1856, t. 1, p. 28.

**Bottereau** (*Ambroise*), joueur de violon, 1688, Angers, 1690.

**Bottier** (*Jean*), M<sup>e</sup> architecte, Angers, 1774, mari de Marie Saudoit.

**Bouchet** (*Jean*), M<sup>e</sup> orfèvre, Angers, 1662.

**Bouchet** (*Michel*), M<sup>e</sup> vitrier, Angers, 1692.

**Boucler** (*Christophe*), M<sup>e</sup> tailleur de pierres, mari d'Antoinette Duvau, 1659, Angers.

**Boudier** (*Germain*), prêtre, maître de la Psalette du chapitre Saint-Martin d'Angers, 1568.

**Bouetard** (*Guillaume*), harpiste, Angers, 1466.

**Bouffard**, nom d'une famille d'artistes d'Angers. — (*Gabriel I*), M<sup>e</sup> brodeur, 1606, mort le 21 novembre 1646. — (*Gabriel II*), fils posthume du précédent, né le 11 mai 1647, maître brodeur comme son père, épouse, le 6 novembre 1672, Claude Besnard, et est inhumé le 9 juin 1676. — (*René*), frère de Gabriel I et comme lui maître brodeur, 1607, 1647. — (*François*), M<sup>e</sup> brodeur, 1647. — (*Pierre*), M<sup>e</sup> peintre, est chargé, en 1657, de décorer l'autel Notre-Dame-des-Serpents(1) en l'église Saint-Maurille d'Angers. — Le 2 novembre 1670, il présente au baptême son fils Jean Toussaint. Le peintre Ernou signe à l'acte ainsi que le père (GG 101). — Sa femme a nom Louise Tiffereau. — (*René*), M<sup>e</sup> orfèvre, 1638, 1680, restaure, en 1657, la vraie croix de l'église Saint-Laud d'Angers. Sa femme a nom Madeleine Détriché. — (*François I*), M<sup>e</sup> orfèvre, mort en 1682. — (*François II*), M<sup>e</sup> orfèvre, 1688, 1711, rue Bourgeoise, Angers.

**Bouffet** (.....), M<sup>e</sup> horloger, à Saumur, au xviii<sup>e</sup> siècle. On y connaît encore des montres signées de son nom.

**Bouju** (*Julien*), organiste de l'église Saint-Maurille d'Angers, 1709, 1713.

---

(1) M<sup>e</sup> Bouffard, peintre, a remontré au chapitre avoir fait marché avec quelques particuliers pour peindre l'autel de Notre-Dame-des-Serpents et qu'il souhaitait à cet effet avoir la permission de Messieurs, sans leur demander aucun salaire. Mes dits sieurs ont volontiers accordé sa demande audit Bouffard à condition toutes fois de n'y mettre aucunes armes particulières, 14 juin 1657. *Reg. capit. de Saint-Maurille.*



**Boulangier (Pierre)**, « habile serrurier, » originaire de Senlis, s'établit à Fontevraud en épousant, le 19 janvier 1693, Catherine Gougis. Françoise de Rochechouart de Mortemart, l'abbesse de Fontevraud, Marie-Madeleine-Gabrielle de Rochechouart-Mortemart, Gabrielle-Victoire de Rochechouart et toutes les grandes dames de l'abbaye assistent à son mariage. — Il y meurt le 1<sup>er</sup> mars 1720, âgé de 65 ans.

**Boumier (René)**, M<sup>e</sup> vitrier, Angers, 1684.

**Bourcier (Julien)**, M<sup>e</sup> architecte, demeurant à Saint-Georges-sur-Loire, 1680. — (*Matthieu et Jean*), M<sup>es</sup> architectes à Cholet, 1737.

**Bourdaïs (François)**, M<sup>e</sup> orfèvre, Angers, 1600. — (*François*), son fils, maître orfèvre, 1636, avait épousé, le 15 juillet 1625, Renée Bigodet. — (*Antoine*), « maître maçon-tailleur de pierres, » 1655, 1672, mari de Marguerite Courbalay. — (*Samson*), M<sup>e</sup> tourneur en bois, 1670.

**Bourdier (Pierre)**, M<sup>e</sup> orfèvre, à Angers, fournit, en 1473, au chapitre de Saint-Maurice d'Angers, une statue de sa façon en or pur, représentant saint Maurille (29 juillet), et quelques années plus tard à la même église la grande croix des processions solennelles (12 juin 1476). — Les documents l'appellent d'ordinaire P. de Bourges, nom sans doute de sa patrie. Un de ses parents, Jean de Bourges, était à la même époque maître vitrier à Saumur et restaura, en 1475, les vitraux du chœur de Saint-Pierre (1).

**Bourgault (Laurent)**, M<sup>e</sup> tourneur, à Beaufort, 1740.

**Bourgays (Jean)**, chapelain du chapitre de Saint-Laud, est entretenu avec un maître pour apprendre sur sa demande le jeu de l'orgue et prête serment sur la vraie croix de rester au service de l'église. Le chapitre même lui fournit un instrument pour étudier (2).

(1) Arch. de Maine-et-Loire. *Saint-Maurice, annivers.* Rentes, t. II, fol. 51-52. Comptes de Saint-Pierre de Saumur. Dumesnil, mss. 653, p. 37.

(2) *Johannes Bourgays, capellanus et servitor hujus ecclesie, exposuit in capitulo quod multum affectabat scire ludum organorum, ut de eo posset futuris temporibus ecclesie desservire, sed quod minime potens erat ad habendum unum manucordium gallice predicto ludo necessarium. Quare humiliter supplicavit quatenus dignarentur eidem subvenire ad hujusmodi manucordium consequendum; cui quidam supplicationi prefati domini, considerancia habita de predicto suo bono proposito et quod per totam puericiam suam ut choralis prefate ecclesie desservit, annuentes ordinarunt quod idem B. se inquireret de predicto manucordio et quod precium ipsius largirentur* (30 avril 1476 n. s.).

**Bourgeois** (*Nicolas*), M<sup>e</sup> fondeur, Angers, 1627. — Sa signature, au registre GG 173, est de main d'artiste.

**Bourges** (*de*). V. Bourdier.

**Bourguillon** (*Etienne*), M<sup>e</sup> tourneur en bois, 1672.

**Boullard** (*Antoine*), architecte, à Doué, 1784.

**Bourlier** (*Jacques*), M<sup>e</sup> maçon, Angers, 1657, inhumé le 24 septembre 1679, âgé de 66 ans. — (*Vincent*), M<sup>e</sup> maçon tailleur de pierres, 1689, mari de Jeanne Bergevin, inhumé le 27 juillet 1690, âgé de 32 ans.

**Bourneuf** (*René*), M<sup>e</sup> vitrier, 1610, 1626, Angers, mari de Renée Michel.

**Boussard** (*Jérôme*), « ciseleur, » à Beaufort, 1614.

**Boussicault** (*François*), M<sup>e</sup> orfèvre, mari de Renée Vallin, 1655, Angers.

**Bouteiller** (*Nicolas*), sculpteur, demeurant à la Flèche, passe marché, le 14 mars 1678, avec demoiselle Nicole de la Croix, veuve de Jean Letourneur de la Goronnière, à Angers, pour les deux figures de saint Nicolas et de saint François de Sales, destinées à l'église Saint-Michel-la-Palud d'Angers (1).

(4) Le quatorziesme jour de mars l'an mil six cens soixante et dix huit, après midy,

Par devant nous, Jean Carré, notaire royal à Angers, furent présents et personnellement établis sousmis damoiselle Nicolle de La Croix, veufve de feu noble homme Jean Letourneur, vivant sieur de La Goronnière, demeurante en cette ville, paroisse St-Michel de la Palludz, d'une part, et honneste homme Nicollas Bouteiller, sculteur, demeurant en la paroisse de St-Thomas de La Flèche, d'autre part; lesquelz sont demeurez d'accord des conventions et obligations qui suivent; c'est à scavoir que ledit Bouteiller a promis, promet et s'oblige de faire deux figures de quatre pieds et demy de hault chacune, l'une représentant St-Nicolas et trois de ses escolliers, et l'autre St-Francois de Salle; les dictes figures habillées en évesque, chapées, mitrées et ayant chacune une crosse en main et estofees, mesme dorées et asurées dans les androitz nécessaires et acoustumez et icelles posées dans trois mois prochains dans les deux niches qui sont à costé du grand autel de ladite esglise, scavoir ladicte figure de St-Nicolas du costé gaulche et celle de St-Francois de Salle du costé droict, le tout bien et deument, comme il apartient, pour et moyennant le prix et somme de 90 livres, sur laquelle somme ladicte damoiselle de La Croix en a présentement payé et

**Boutelou**, famille de maîtres tourneurs en bois. — (*Charles*), M<sup>e</sup> tourneur, 1649, 1658. — (*Pierre I*), 1624, 1640. — (*Pierre II*), fils du précédent, né le 27 avril 1624, inhumé Angers, le 17 septembre 1663, âgé de 39 ans. — (*Victor*), M<sup>e</sup> tourneur, 1675. — (*Claude*), 1735.

**Boutier** (*Pierre*), « marchand imagier, » 1760, Angers.

**Boutin** (*René*), M<sup>e</sup> maçon, à Douces, y est inhumé le 22 août 1678, âgé de 82 ans. — (*Simon*), M<sup>e</sup> maçon, à Douces, 1678, 1687.

**Boutin** (*Désiré*), « ymaiger, » est signalé parmi les protestants de Saumur qui pillèrent l'église Saint-Nicolas, en 1562 (1). — (*René*), peintre-vitrier, à Saumur, refait, en 1603, le vitrail et la petite rose de la grande porte de l'église Saint-Pierre et en 1604 restaure les vitraux des orgues.

**Bouton** (*Jacques*), M<sup>e</sup> tailleur de pierres, de Saint-Saturnin-sur-Loire, épouse à Noyant-sous-Doué, le 12 juillet 1694, Jeanne Havard.

**Boutreux** (*René*), sieur de La Noe, sculpteur, fils de défunt Julien B., dont la veuve, Renée Abafour, résidait à Châteaugontier, épouse le 22 janvier 1701, au Pin-en-Mauges, Elisabeth Pessard.

baillé audict Bouteiller la somme de 30 livres, qui a icelle somme de luy (*sic*) pris et receu au veu de nous en bonne monnoye ayant cours suivant l'ordonnance, s'en tient content, bien payé et quitte ladite damoiselle de La Croix ; et le restant du sus dict prix montant 60 livres, ladite damoiselle Letourneux promet et s'oblige payer et bailler icelle somme de 60 livres audict Bouteiller lors qu'il aura bien et deument fait et posé les dictes figures ; en faveur du présent marché et diminution du sus dict prix, ladite damoiselle de La Croix a présentement payé et baillé audict Bouteiller la somme de cens solz ; s'en tient iceluy Bouteiller content bien payé, en quitte ladicte damoiselle de La Croix qui a déclaré faire don des dictes figures à ladicte esglize St-Michel et de fait en a vollontairement fait et fait par ces présentes don ; ce qu'ilz ont respectivement stipulé et accepté etc. Faict et passé audict Angers, en nostre étude, présens M<sup>e</sup> Jacques Baufreton et Jacques Mercier, praticiens, demeurant audit lieu, tesmoins. [Signé] Nicolle de La Croix, Nicolas Bouteiller, Mercier, Baufreton, Carré.

Et le 26<sup>e</sup> jour d'aoust 1678 après midy, par devant nous notaire royal susdit fut présent ledit Bouteiller... lequel a receu au veu de nous en bonne monnoye ayant cours.. la somme de 60 livres que ladite de La Croix devoit et estoit obligée payer aud. Bouteiller. ; de laquelle etc.

Signé : NICOLAS BOUTEILLER, BAUFRETON, MERCIER, CARRÉ.

(Archives de Maine-et-Loire, série E. Minutes du notaire Carré, n<sup>o</sup> 48).

(1) Arch. de Maine-et-Loire. Saint-Florent, Enquête, f. 56.

**Bouvel** (*P. . . . .*) signe le portrait du R. P. Pontchâteau, cordelier, mort en 1746, qui est conservé au Musée d'Angers, n° 371.

**Bouveller** (*Jean*), M<sup>e</sup> maçon, Angers, mort en 1649, âgé de 63 ans.

**Boysouleil** (frère *Jean*), « pour avoir abillé les orges tant » grandes que petites, » reçoit de l'église Saint-Pierre de Saumur, 64 sols 2 d. (1475).

**Brar** (.....). — « Voici pourtant maître Brar, peintre et doreur » de Bazouges, qui après avoir fait les ouvrages de Josselin, m'est » venu trouver pour l'ouvrage de notre église de Rimou (1). Je vous » l'adresse afin que vous puissiez faire marché. Il demande 800 livres. » C'est l'extrait d'une lettre écrite, en 1784, par un religieux de Saint-Florent à un prieur de Bretagne.

**Bréban** (*Girard*), M<sup>e</sup> maçon, prend à tâche, avec Antoine Rousseau, les travaux du cloître de l'abbaye de Fontevraud (2), nécessités par la réformation nouvelle, en 1504. — (*Jean*), M<sup>e</sup> architecte, à Fontevraud, 1661, y est inhumé le 5 octobre 1669, âgé de 46 ans.

**Brénezay** (*Jean*), M<sup>e</sup> maçon, à Saumur, 1669.

**Bréon** (*Macé*), M<sup>e</sup> maçon, maître tailleur de pierres, et ailleurs « maître architecteur, » ou « maistre tailleur architecteur, » Angers, 1599, 1601, mari de Marie Chauvel, et inhumé le 2 décembre 1614.

**Bret** (*Pierre*), « faiseur d'orgues, » répare les petites orgues de Saint-Maurice, 1522.

**Bréteau** (*Pierre*), M<sup>e</sup> orfèvre, 1593, 1612, Angers.

**Bretonneau** (*Jacques*), M<sup>e</sup> vitrier, Angers, 1590, mort avant 1632.

(1) Ille-et-Vilaine.

(2) La massonnerie et partie de la closture devisée par les bons pères de la Réformation pour les trois couvents de Fontevrault, c'est à scavoir le grand Moustier, la Magdaleine et Saint-Ladre.. depuis le cueur du grand Moustier, tirant à la Magdeleine et par derrière l'église dudit lieu, rompue et abattue la maison où vouloit se tenir la prieuse de la Grâce-Dieu... (janvier 1504).

**Briand (François)**, M<sup>e</sup> tourneur, Angers, 1715. — (*Macé*), « ymaigier » d'Angers, est l'auteur des statues de Saint-Maurice et de trois « gens d'armes, » ses compagnons, installés sur le front du clocher de la cathédrale d'Angers, et des douze apôtres placés sur les clochetons, en 1516. Il reçut pour tout cet ouvrage 63 l. 10 s. (1).

**Brice (Jean)**, M<sup>e</sup> orfèvre, Angers, y épouse, le 19 janvier 1621, Jacquine Bigaillon. — Il refit, en 1622, la grande croix processionnelle du Ronceray, la plus riche et ancienne croix de la ville (2), et la même année celle de Saint-Laud (3); en 1629, l'ostensoir de Saint-Aubin des Ponts-de-Cé (4) « avec la carnation aux visages, bras et jambes de certains anges, » la custode, en 1631, de l'église de la Trinité (5). — Il vivait encore en 1635.

**Brideau (Joseph-Jean)**, sculpteur, Angers, 1785. Sa signature est à un acte du 26 août (GG 130).

**Brie (de)**, nom d'une dynastie de peintres angevins, qui a fleuri pendant plus de deux siècles à Angers, sans qu'on possède sur aucun de ses membres des renseignements à suffisance. — (*Jean de*), figure pour douze journées de travail, à 30 sols par jour, pour le compte des dépenses pour les préparatifs de l'entrée à Angers du roi Charles IX, en avril 1566, que j'ai publié à la suite de l'*Inventaire analytique des*

(1) *Répertoire arch.*, 1865, p. 239.

(2) Ung nommé Briz, marchand orfèvre, Angers, a achevé de rabiller et remonter tout à neuf la grande croix de l'église de Notre-Dame du Ronceray qui se porte à l'entrée de la procession du Sacre : le crucifiement de laquelle croix est d'or et enrichy de pierreries et saintes reliques, laquelle estoit cassée et ruynée à raison de l'antiquité et vétusté d'icelle, qui est la plus riche et ancienne croix de cette ville, souz lequel crucifiement ledit orfèvre a mis une escripture dont la teneur ensuit : *En l'année 1622, ceste croix a esté refaictte et renouvelée par Jehan Briz, marchand orfèvre, régnant lors nostre S. Père le Pape Grégoire XV, Louis XIII<sup>e</sup>, roy de France et de Navarre, et dame Symonne de Maille, abbesse de ladite église de Notre-Dame.* — Journal de Louvet dans la *Revue d'Anjou*, 1855, t. II, p. 282.

(3) Le 31 décembre 1622, la croix de l'église Saint-Laud, en laquelle il y a du bois de la vraie croix, a esté achevée et refaite; lesquelles messieurs les chanoines ont fait rabiller et rafraichir par un nommé Briz, marchand orfèvre. Ibid. p. 291.

(4) *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*, t. V, p. 187.

(5) Le 16 juin 1631, MM. de la Trinité ont fait leur procession devant le corps de Notre Seigneur, lequel estoit dans une belle et riche custode d'argent doré, entre deux angelotz, que Messieurs ont fait faire par ung nommé Briz. — Journal de Louvet dans la *Revue d'Anjou*, 1856, t. II, p. 308.

*Archives de la Mairie d'Angers* (1).— (*François de*), peintre, ou, comme l'appellent les actes, « professeur de peinture » à Angers, n'a sans doute de commun que le nom avec le peintre qui précède. Il était né à Orléans de Nicolas de Brye, et fut fixé à Angers par son mariage, en 1670 (26 novembre), avec Jeanne Duvivier, fille du peintre de ce nom, demeurée veuve vers juin ou juillet 1686 (2), et morte le 16 avril 1720 (3), âgée de 84 ans. Il avait eu d'elle au moins quatre fils: Nicolas-François (14 décembre 1671), François (30 octobre 1672), Jacques-Joseph (13 décembre 1674) et Jacques, dont l'article suit. Il signe les quatre actes de baptême indifféremment *Debrye* ou *Debry* (4). — (*Nicolas de*), fils du précédent, né le 14 décembre 1671, peintre comme lui, épouse, le 27 avril 1704, à Angers, Françoise Arnoul (5). Il signe l'acte et toujours ailleurs *de Brye*, et non *de Brie*, comme ici et ailleurs son frère Jacques. Devenu veuf le 13 avril 1733 (6), il meurt le 7 février 1739 (7). Il ne paraît avoir eu que des filles. — (*Jacques de*), fils de François, né le 13 décembre 1674, est employé plusieurs fois sur les comptes de la ville. Il lui est alloué, le 5 juin 1717, 20 livres pour douze écussons et quatre girouettes. Il avait demandé 30 livres. Voici de quel style : « Jé pein quatre giroit dans les quel illia » huit sarme. Les armes du roy d'un coté et de l'otre coté les sarme de » la ville, si fran ; de plus, dousse guidons, où lia les sarme de la » ville pour servir au sacre, vainte quatre frent, le tout trante livre. » Voisla tout le meleur marché que je puis fesre. » La même année il perceit 15 livres « pour le tableau de M. de la Vérouillère-Jallet. » Il est mort en 1720, et c'est sa veuve, Marie Lemercier, qui touche 20 livres restant dues pour la fourniture de dix-huit écussons de ville. Son fils, Christophe, était sans doute dès lors en état de faire honneur à la clientèle paternelle, sans être en âge de tenir figure ; car on voit la veuve fournir encore, en 1725, six écussons pour le Sacre qui lui sont payés 3 livres (8).

(1) Page 387.

(2) Arch. de Maine-et-Loire, *Saint-Maurice, Annivers.* t. II, f. 12.

(3) GG. 95.

(4) GG. 175.

(5) GG. 231.

(6) GG. 209.

(7) GG. 95.

(8) Arch. mun. BB 106, f. 70, 73 ; 107, f. 3, 23 ; 108, f. 34.

**Brie** (*Christophe de*), fils du précédent, entre en compte avec la ville à partir de 1726 pour trois écussons à parer les torches des échevins à la procession du Sacre, qui lui sont payés à raison de 3 livres pièce ; de même l'année suivante et chaque année régulièrement jusqu'en 1754, et pour un nombre plus ou moins grand d'écussons, de cartouches ou de panonceaux. En 1743, il peint « un tableau pour le bureau établi pour recevoir la déclaration des habitants afin de lever le sel : » en 1748, les armoiries de l'ancien maire Jallet de la Vérouillère au bas de son portrait. Il disparaît à partir de 1754. Toussaint Grille possédait de lui un portrait de l'évêque de Grasse. Sa sœur enseignait le dessin aux Visitandines et est morte dans le couvent, où elle avait été recueillie à peu près par charité (1).

**Brie** (*Jacques II de*), peintre comme Jacques I, et son fils peut-être, a pour femme Elisabeth Gouesbault ou Goisbault. L'abbesse du Ronceray, Marie-Anne de Belzunce, tient sur les fonts leur première fille, Marie-Anne Flavie, le 30 octobre 1710 (2). Le père signe l'acte, comme celui de son fils, Jean-François (11 février 1715) (3), et à titre de parrain encore, le 1<sup>er</sup> avril 1743, à Saint-Maurice (4). Il était mort vers 1750. Le tableau du grand autel d'Andrezé lui avait été payé, en 1735, 45 livres. Sa veuve, âgée de 70 ans, fut inhumée le 10 octobre 1753 (5).

**Brie** (*Jean de*), frère sans doute du précédent, peintre comme lui, fournit, en 1722, pour 80 livres, une *Annonciation de la Vierge* pour le grand autel d'Andigné.

**Brie** (*Jean-François de*), fils de Jacques II, né le 11 février 1715, peintre comme son père, décore, en 1757, le grand autel et la sacristie de Jarzé. Il est inhumé, le 24 juin 1763, à Angers (6).

**Briffault** (*Etienne*), « maître architecte et masson, » à Angers, mari de Catherine Lemoine, 1574, meurt le 23 novembre 1613 — et sa

(1) BB 109, f. 62, 113 ; 110, f. 56, 133 ; 111, f. 69, 137, 169, 238 ; 112, f. 49 ; 113, f. 23, 171 ; 114, f. 22, 77 ; 116, 190 ; 115, f. 6, 26, 53,

(2) GG 232,

(3) GG 94.

(4) GG. 104.

(5) GG. 210.

(6) GG. 96.

veuve le 15 mars 1614. — (*Guillaume*), M<sup>e</sup> maçon, mari de Mathurine Gerbault, à Angers, 1573, 1594. — (*André*), M<sup>e</sup> maçon, Angers, 1602. — (*Etienne II*), M<sup>e</sup> maçon, Angers, 1651.

**Brigalle** (*Hervé*), organiste, Angers, 1589. Sa signature figure à un acte du registre GG 172.

**Brion** (*Matthieu*), M<sup>e</sup> maçon, Angers, 1589.

**Britauld** (*Jacques*), « maître de musique en l'église d'Angers, » 1611, 1626.

---



# BIBLIOGRAPHIE.

---

**ŒUVRES COMPLÈTES D'HORACE**, nouvelle traduction en vers, par le docteur R. GRILLE. — Angers, 1873.

On a fait souvent cette remarque que, de tous les auteurs anciens, Horace est celui qui a été le plus souvent traduit. Cette faveur date déjà de loin, et rien n'annonce qu'elle décline : aujourd'hui encore, malgré l'affaiblissement trop incontestable en France des hautes études classiques, il ne s'écoule pas d'année où ne paraisse quelque traduction en vers ou en prose du poète, qui fut l'ami de Mécène. « C'est le poète des gens du monde, a dit un spirituel critique : il n'y a pas de magistrat, de diplomate, ou de général en retraite, qui ne le traduise au moins une fois avant de mourir (1). » Il faut ajouter les médecins. M. le docteur Grille, qui cite cette phrase de Rigault, a raison de protester : il a protesté, mieux que par des paroles, par un volume de vers qui nous rend l'œuvre entière du poète.

D'où vient à Horace ce singulier et glorieux privilège ? Il y a de plus grands poètes que lui, il y en a qui ont eu plus d'élévation et d'éclat, plus de grandeur ou de passion ; il y en a qui ont remué plus fortement les fibres du cœur humain, traduit en langage harmonieux des pensées plus hautes, exprimé des sentiments plus généreux et plus profonds. Comment se fait-il qu'il soit le

---

(1) H. Rigault, *Etude sur Horace*.

plus lu, le plus goûté, le plus cité, — pour tout dire d'un mot, le plus populaire ?

Je crois bien, faut-il le dire ? que cette popularité, Horace la doit autant aux qualités qui lui manquent qu'à celles qu'il possède. Songénie est d'un ordre essentiellement tempéré ; son vol se maintient toujours dans les régions moyennes ; n'est-ce point pour cela même qu'il est suivi et goûté par un plus grand nombre d'esprits ? On se lasse du sublime et du pathétique ; on ne se lasse pas de ce qui est gracieux, aimable, élégant. Tout le monde ne comprend pas et ne goûte pas Beethoven ou Michel-Ange ; Mozart et Corrège auront toujours plus de partisans et d'admirateurs.

Horace est un de ces esprits fins, délicats, modérés en tout, qui sont faits pour plaire par cette sobriété même et cette juste mesure. Sa morale est un mélange de scepticisme discret et de sensualisme élégant ; il personnifie, sous une forme ingénieuse et légère,

Cette antique sagesse,  
Qui du sobre Epicure a fait un demi-dieu.

Et cette religion-là n'a jamais manqué d'adeptes. Conservateur en politique, républicain à vingt ans, revenu bien vite de ses utopies et de ses illusions, respectueux de la religion sans être religieux, amoureux du plaisir sans être passionné, voluptueux et indifférent, c'est le poète du bon sens, du juste milieu, de la raison désabusée et railleuse ; un de ces sages (Montaigne fut de la même famille) dont la morale indulgente se résume en cette maxime : « le bonheur pour but, la vertu pour moyen. »

Même dans ses œuvres lyriques, il n'a point d'enthousiasme, il ne donne point à l'âme de fortes émotions ; mais il charme l'esprit et contente le goût. Ce n'est pas l'amour qu'il chante, c'est le plaisir : mais sensuel et raffiné, il a de quoi plaire aux libertins, et il est en même temps, pour prendre un mot de Labruyère, « le mets des plus délicats. »

Ajoutez que cette poésie ingénieuse se pare de toutes les grâces du langage, de tous les prestiges de l'art le plus consommé ; que

la pensée y est frappée en médaille, dans un métal brillant et sonore. C'est là, si je ne m'abuse, une des principales séductions d'Horace : la merveilleuse perfection de la forme y relève bien des lieux communs, et tient lieu de beaucoup de qualités absentes. Mais il résulte aussi de là qu'Horace est un des poètes qui perdent le plus à être traduits.

M. le docteur Grille est un de ces lettrés qui ont pour Horace une admiration poussée jusqu'au culte. Il l'a traduit en entier, et traduit en vers. C'est là l'œuvre de toute une vie, et il faut assurément rendre hommage à un amour des lettres aussi vif, aussi persévérant, aussi désintéressé.

Horace peut-il être traduit en vers? J'avoue que l'entreprise, bien que souvent tentée, me paraît à peu près irréalisable. Rendre dans la prose la plus libre et la plus souple les nuances et les finesses du poète (je ne dis pas ses grâces, elles s'évaporent forcément en passant dans une traduction), c'est déjà d'une difficulté effrayante. Que sera-ce, si vous y ajoutez la servitude du rythme et celle de la rime? — La langue poétique, dit-on, a des grâces que n'a point la prose. — J'en conviens; mais alors, la plupart du temps, ce seront des équivalents, des à peu près que vous m'offrirez; ce sera une poésie à vous, à la place de celle d'Horace.

M. Grille, je crois, l'a compris, et il a bravement accepté les inconvénients du genre. Sa traduction est de celles qu'on appelait autrefois de *belles infidèles* : c'est une traduction libre, trop libre peut-être, libre à ce point qu'on peut dire souvent qu'elle n'est qu'une imitation. En quelques endroits même, là où l'auteur latin lui semble blesser l'honnêteté ou choquer le goût français, il va jusqu'à substituer ses idées à celles d'Horace : en quoi il a peut-être excédé son droit, et manqué au respect que tout traducteur doit à l'auteur original.

Ce qu'une critique grondeuse peut le plus reprocher à M. Grille, à travers toutes ses qualités, c'est le défaut de précision et de force : il ne serre pas son texte d'assez près; il se met trop à l'aise avec son modèle. Mais il manie le vers avec facilité; son style est pur, aisé, coulant, non sans élégance. Il faut louer M. le

docteur Grille d'avoir mené vaillamment à fin une si longue et si difficile entreprise. Je l'en loue pour ma part bien sincèrement ; mais je suis tenté en même temps de le féliciter d'avoir su se donner un tel travail pour aimable passe-temps et douce distraction. Je m'imagine que plus d'une fois, au milieu des dégoûts et des épreuves de la vie, ces belles-lettres dont il a gardé si fidèlement le culte, lui ont été de précieuses consolatrices. C'est leur éternel et noble privilège ; et on peut dire d'elles ce qu'on a dit de la vertu , que celui qui les a aimées a déjà, même avant la couronne, trouvé en elles sa meilleure récompense.

EUGÈNE POITOU.

---

# CAUSERIE.

---

## LA FÊTE ANGEVINE DU 21 SEPTEMBRE.

La première **Exposition horticole** et le premier **Festival** à Samos, sous la présidence de Pythagore, en l'an 530 avant J.-C.

Puis, vous auriez vu, lui disais-je, tous ces chanteurs et tous ces instrumentistes défilant sur les boulevards, au son de la musique, groupés auprès de leurs riches bannières qui portaient fièrement les médailles déjà conquises. Il y avait là ceux de Limoges, en correcte tenue de concert, ceux de Breloux avec un épi d'or piqué dans leur blouse bleue, ceux de Tours, de la Roche-sur-Yon, de Sablé, de Craon et de trente autres pays, en gais uniformes, décorés d'une cocarde sur ruban à frange d'or. Vous les auriez suivis dans nos théâtres et dans nos jardins publics pour être juge de ce tournoi plein de charmes. Et le soir, vous auriez dépensé toute votre force et toute votre patience à percer l'énorme foule qui remplissait le Mail ; vous vous seriez approché de la gigantesque estrade sur laquelle s'étaient réunis, pour un immense accord, tous les concurrents de la journée. Plus de distinctions de provenance ; les lois de l'harmonie seules les classent : ici tous les ténors, là toutes les basses ! Et ce millier de voix humaines ou instrumentales chante, large et profonde masse musicale, de beaux airs patriotiques..... Enfin, l'on proclame les vainqueurs : à l'appel du nom de chaque société, le chef, accompagné de sa bannière, vient recevoir une médaille d'or ou de vermeil..... Et quel cadre à ce tableau ! La Mairie splendidement illuminée ; la fontaine embrasée par les flammes vives du gaz et par les feux colorés de Bengale ; le kiosque sous sa brillante couronne ducale ; çà et là des girandoles diverse-

ment nuancées ; des guirlandes de lanternes vénitiennes ; des centaines de *verres* luisants disséminés dans l'herbe des pelouses ou rangés autour des massifs ; dans les arbres des fruits étincelants ; par terre de colossales fleurs transparentes. Et tout cela sous un beau ciel étoilé !..... Pourquoi sourire ? Est-ce que, comme le *Cléon* de Gresset qui disait dédaigneusement : « *Elle a de jolis yeux pour des yeux de province,* » vous allez me répondre : ce n'était pas trop mal pour une fête angevine !

Et notre Exposition horticole, vous auriez dû la visiter, car elle était coquette et appétisante. Notre Anjou est vraiment le pays aimé de Pomone. Que de fruits bons et beaux réjouissaient l'œil du promeneur ! Un certain nombre de variétés vous sont inconnues ; ce sont nos jardiniers qui les ont créées, — en collaboration avec le bon Dieu, — et baptisées de jolis noms qui font plaisir à prononcer. Vous auriez admiré tous ces raisins rangés en bel ordre, avec des nuances engageantes, et ces longs cordons de pommes de grosseurs diverses, depuis la naine jusqu'à la géante, et ces poires de formes si variées. Les unes semblaient dire : « Extasiez-vous devant mon énorme corpulence ; je suis la reine des desserts, je trône sur les corbeilles de fruits, je m'appelle la *Belle Angevine*.... » Et les autres, modestes et rougissantes, soupiraient : « A la vérité, je suis bien petite, mais.... goûtez-moi !.... » La vue de tous ces aimables aliments que nous offre la terre, notre bonne nourrice, vous aurait expliqué la frugalité de cet ancien philosophe qui, sous prétexte de métempsychose et dans la crainte de manger un ancêtre, prêchait d'exemple le mépris des côtelettes.....

Parlez moins légèrement de Pythagore, interrompit mon visiteur d'un air grave. Et puisque son nom vient au bout de la description de vos fêtes, sachez que c'est lui qui m'a empêché de les voir : je m'étais invité aux siennes..... Il y a deux mille quatre cent trois ans, un jour d'automne, il présidait, dans l'île de Samos, une grande lutte de chants — d'où est sortie la théorie mathématique des sons musicaux — et une incomparable exposition de fruits dans laquelle il a donné la première leçon d'humanité sociale qui ait été entendue sur la terre. Et j'ai joui de cette double

solennité sans sortir de mon fauteuil.... L'affiche de votre festival m'avait rappelé un vieux manuscrit sur parchemin que je vous montrerai et qui porte à la marge de la première page cette mention : « *Ex cartulis Monasterii Sancti Albini.* » Il a douze feuillets couverts d'une écriture grecque très-soignée et se termine par cette ligne que je traduis : « *Ainsi exposé par Ocellus de Lucanie, fils de l'âme de Pythagore (1).* » Je ne crois pas qu'il existe dans le monde une autre copie de cet ouvrage que celle-là qui est tombée entre les mains de mon grand oncle, après la ruine du monastère de Saint-Aubin, si sagement reconstruit par M. D'Espinay, dans le dernier numéro de votre *Revue*. J'espère léguer ce précieux document à la Bibliothèque d'Angers, héritière de l'abbaye.

Et ce sont ces quelques pages, commentées par mon imagination et par mes études, qui ont fait revivre pour moi, pendant quelques heures, le premier festival et la première exposition horticole.

Suivez-moi. Nous partons de Chios, dans un gracieux vaisseau à deux rangs de rameurs ; nous ferons le voyage avec des chœurs de garçons et de filles en blancs costumes, couronnés de fleurs, qui, sous la conduite des *théores*, vont offrir, au nom de leur ville, des sacrifices à Cybèle, dont la fête a été choisie par le grand philosophe pour ce rendez-vous de la Grèce et de l'Asie-Mineure. Ceux d'Athènes, d'Argos, d'Hermione et de Trézène, traverseront en dix jours la mer Egée pour rencontrer à Samos, sur les rives de l'Imbrasos, les chanteurs moins éloignés de Phocée, de Lesbos, de Milet et d'Ephèse. Les trois cents disciples de Pythagore ont parcouru depuis six mois, annonçant la fête, toutes les fles des Cyclades, le Péloponèse et l'Hellade, puis, de l'autre côté de la mer, l'Elide, l'Ionie et la Doride. Pourquoi tous ces efforts ? Comment ces hommes d'étude ont ils consumé tant de journées, perdues pour la méditation, à ce grand mouvement du monde grec vers la petite patrie de leur maître ?

---

(1) Cet Ocellus était, en effet, l'un de ses principaux disciples, avec Philolaüs, Archytas et Timée de Locres.

Je leur suppose un but important, peut-être multiple. Nous l'apprendrons, sans doute, en suivant la foule qui encombre déjà les rues de Samos et le bord de la rivière où sont dressées les tentes des voyageurs. A deux milles de la ville, dans la vallée qui s'allonge au pied de l'Ampélos, sur quatre rangs, sont disposées deux mille corbeilles de fruits, de grains et de légumes, portées par des trépieds de couleurs variées : ce sont surtout des oranges, des limons, des figues, des cédrats, des grenades, des raisins, des abricots, des mûres, des châtaignes, puis du froment, du maïs et les meilleures racines alimentaires... L'île tient à montrer à ses nombreux visiteurs qu'elle mérite toujours, par l'abondance incomparable de ses arbres et de ses récoltes, les aimables surnoms de Dryusa, de Mélamphyllos et d'Anthémis.

Au-dessus de cette forêt de trépieds chargés de gracieuses corbeilles, sur le flanc de la montagne et dominant toute la vallée, est construit en bois un immense amphithéâtre. Tous les gradins, à l'exception du plus élevé, réservé aux *géomores* (magistrats-gouverneurs) de Samos (1), aux prêtres et aux philosophes, seront occupés par les blanches *théories* dont les voix vont rivaliser de science et de grâce.

Après avoir offert leurs sacrifices à la mère des dieux, déesse de la terre, Cybèle, les députations de toutes les villes viennent admirer et goûter ses présents... Puis, la foule se disperse : les vieillards se groupent au bas de la montagne pour causer guerre, labourage et philosophie; les jeunes gens, au son des tambourins et des flûtes, forment des danses sans fin ou se livrent à des courses variées dans un stade de cent vingt-cinq pas, disposé sur la rive gauche de la rivière. Courses charmantes où les jeunes filles entre elles luttent de vitesse et de beauté, où les jeunes gens se portent des défis de force et d'adresse. Les filles, en courant, agitent d'une main de petites guirlandes de fleurs, et de l'autre font rouler

---

(1) Les *géomores*, qui avaient succédé, vers le milieu du VII<sup>e</sup> siècle (av. J.-C.), aux rois de la famille de Proclès, furent remplacés, quelques mois après notre fête, par le gouvernement démocratique direct et absolu qui amena vite, en 532, la tyrannie de Polycrate... C'est alors que Pythagore alla se fixer en Italie et fonda la célèbre école italique de Crotona.



sur le sable une orange qu'elles ramassent sans s'arrêter ; les garçons, dans leur élan rapide, lancent des javelots sur les boucliers de bois qui sont suspendus, à droite et à gauche, aux barrières du stade.

Et chaque ville encourage ses enfants par des cris joyeux... Et l'on couronne les vainqueurs : — celles qui sont arrivées les premières sans perdre leur orange, après avoir montré les attitudes les plus correctes et les plus gracieuses ; — ceux qui, en devançant leurs compagnons, ont le mieux jeté leurs traits....

Enfin la nuit tombe et toute la fête se transporte au bas du mont Ampélos... L'amphithéâtre, peu à peu, se couvre en bon ordre : d'un côté se rangent les garçons, de l'autre les filles, prêts à commencer de nouvelles joutes ; les gradins sont alternativement occupés, le premier par les chanteurs, et le second par les accompagnateurs tenant à la main leurs instruments de musique.

On y voit la cithare qui se pince avec le doigt, la grande lyre qui se touche avec un plectrum, le barbitos, le phorminx, puis toutes les variétés de la flûte et du hautbois, le tambour, les cymbales, la buccine et enfin les trompettes asiatiques...

Tout à coup, toute la vallée s'éclaire ! des milliers de torches formées de bois résineux et plantées au flanc de la montagne projettent leur lumière sur la moitié de l'île, et d'innombrables cas-solettes d'où l'encens monte en nuages odorants sont disséminées çà et là parmi les rustiques flambeaux...

Voici que les géomores donnent le signal, et le festival commence...

C'est d'abord l'hymne à Cybèle. Les garçons chantent :

- « Hommage à la mère des dieux et des hommes !
- » Par dessus ce ciel étoilé, Cybèle voit les immortels à ses
- » genoux qui la révèrent et l'adorent en disant : Nous sommes
- » tes fils !
- » Sur cette terre dont elle est la déesse, elle aime à nous
- » regarder vivre, et nous lui disons : C'est toi qui nous donne et
- » nos vêtements et nos aliments ; nous sommes tes fils !
- » Hommage à la mère des dieux et des hommes ! »

Les jeunes filles à leur tour :

- « Hommage à la mère de nos mères !
- » La fille du Ciel, l'antique épouse de l'antique Saturne, voit
- » les belles déesses semer à ses pieds les brillantes constella-
- » tions, en disant :
- » Voilà des fleurs ; nous sommes tes filles !
- » Et dans nos jardins et dans nos bois, quand vient sourire
- » l'Aurore aux doigts de roses, nous disons à Cybèle : C'est toi
- » qui nous donne nos plus belles parures ; nous sommes tes
- » filles !
- » Hommage à la mère de nos mères. »

Après ce chœur général viennent des luttes charmantes entre groupes. Au sommet de l'amphithéâtre, Pythagore, assis au milieu de ses disciples, suivait attentivement les moindres détails de ces combats d'harmonie. C'est dans cette soirée qu'il s'affirma définitivement à lui-même la réalité de l'octave musicale, résultat de l'union de la quarte et de la quinte (1).

Mais la soirée s'avance, les chants sont finis, les vainqueurs sont couronnés : on fait silence, la foule attend !... Elle attend que le grand philosophe se lève et parle pour clore la fête et lui donner toute sa signification, toute son importance, toute sa moralité !

Vous m'avez, mon jeune ami, montré votre tableau du Mail ; maintenant contemplez le mien... Là bas, du côté de l'Orient, la mer qui reflète l'incomparable illumination de la montagne ; à gauche, la ville sombre et silencieuse ; à droite, la rivière couverte d'embarcations aux lumières mouvantes et qui se déroule comme

---

(1) Pythagore, à la fois physicien et métaphysicien, qui découvrit diverses propriétés des nombres, la valeur du carré de l'hypothénuse et plusieurs vérités géométriques, est l'inventeur de la théorie musicale des sons et de quelques expériences sur lesquelles elle s'appuie.

Je profite de cette note pour rappeler qu'à cette époque les signes de la notation s'écrivaient au dessus des syllabes à chanter, formant une seule ligne horizontale. Les divers degrés d'acuité et de gravité des sons étaient indiqués par la forme spéciale des signes. Si la musique devait être en même temps chantée et jouée, la ligne des signes pour instruments était superposée à la ligne vocale.

un ruban de feu, car les milliers de torches de l'Ampélos se mirent de près dans ses ondes. Au fond de la vallée, et entassée au pied de l'amphithéâtre parmi les deux mille corbeilles splendidement éclairées, une foule immense, tout à l'heure joyeuse et maintenant grave !... Puis, sur ces nombreux gradins qui s'étagent sur le flanc du grand mont, ces centaines de jeunes filles et ces centaines de jeunes gens, couronnés de fleurs, la moitié tenant en main les lyres et les flûtes... Et un peu plus haut, les prêtresses de Cybèle et les prêtres de Jupiter, puis les magistrats de l'île, puis les philosophes... et, debout au milieu d'eux, sous le ciel dont les étoiles sont cachées par des nuages d'encens, lui, — Pythagore !

Il parle ; écoutons !...

« Vous tous qui entendez la langue hellénique, vous êtes venus, à mon appel, dans ma bien-aimée petite île de Samos, plusieurs de bien loin, afin que je pusse vous dire la bonne parole :

» Glorifions celui-là qui est au-dessus des dieux : Zeus, la suprême *Unité* ;

» Glorifions celui-là qui est au-dessus des bêtes et des végétaux : l'homme, le meilleur des *nombres* !

» Pour donner la gloire au dieu des dieux, il faut apprendre, avec la science, la reconnaissance, et dire : « la brute » ne glorifie pas le grand *Pan*, parce qu'elle n'en étudie ni n'en comprend l'être et les œuvres..... »

» Pour donner la gloire à l'homme, il faut lui donner l'amour et le respect, et dire : « Je vau*x lui et lui me vaut.* »

» L'homme a deux organes qui sont d'une nature supérieure : l'œil et l'oreille ; ce sont les seuls qui communiquent avec l'infini... Tenez-les en éveil de préférence aux autres, et ne craignez jamais de les rassasier : leur volupté est pure. La vue atteint le ciel, et l'ouïe aboutit à l'âme.

» Il est bon de vous donner cet oracle philosophique, après ces chants aimables et merveilleux, afin que vous remportiez dans vos patries le culte religieux et moral de la musique.

» Puis, cet accord entre les voix, il faut qu'il existe entre les cœurs.

» Un beau chant de haine n'existe pas ; l'amour seul est harmonieux.

» Voulez-vous être heureux ? soyez unis, quoique différents de caractère, comme les cordes de la lyre qui, pourtant, ont des sons dissemblables.

» Voulez-vous être forts ? Soyez unis comme les intonations de tout un chœur, qui se font entendre et admirer au loin.

» Vous êtes Grecs, ô mes frères, soyez les plus forts et les plus heureux des hommes par le culte de Zeus, par l'étude de la nature, par la pratique de l'harmonie et par la frugalité.

» Vous voyez dans ces innombrables corbeilles les aimables aliments que nous offre la terre..... Ils suffisent à l'homme.

» Maudit soit le premier qui a égorgé un agneau, en a déchiré les membres et les a mis tout palpitants sur des charbons, pour les dévorer ! celui-là a fait le mal.

» Il a versé le sang d'un être vivant.... A partir de cette lamentable action, le sang n'a plus fait horreur.... on s'est habitué à le répandre... on a pensé : l'animal souffre quand on le tue, l'homme souffre quand on le tue ; si l'on égorge l'un, on peut égorger l'autre. On a pris l'habitude de voir mourir et de faire mourir, et le bras et le cœur et l'œil se sont enhardis à arrêter violemment la divine machine vivante, — plus ou moins raisonnable.

» L'estomac est l'organe vil de l'homme.... Il réclame le nécessaire et la terre le lui fournit en abondance.

» Voulez-vous vivre longtemps ? Mangez du pain, des fruits et des racines (1).

» Voulez-vous avoir l'esprit vaste et le cœur tranquille ? Ne vivez pas de la mort de ces créatures inférieures qui portent peut-être des âmes humaines, coupables et transmigrées, et qui nous sont chères...

» Ce que nous appelons *mort* n'est qu'une métamorphose

(1) Pythagore, qui pratiquait scrupuleusement sa théorie, vécut 84 ans. De nos jours, des religieux, comme les Trappistes et les Carmélites, n'usent pas de viande, et beaucoup arrivent à une très-longue vieillesse.

douloureuse; c'est le moment où la chenille abandonne sa coque pour s'envoler papillon....

» Notre incarnation actuelle est préparatoire et purificative, et peut-être en mériterons-nous de pires... pour arriver à l'incarnation parfaite, finale, immortelle. La vie finale est le but suprême....

» Qui souffre beaucoup en cette existence temporaire, jouira beaucoup dans l'existence dernière et inaltérable; qui souffre peu, jouira peu. La sécheresse ouvre le sol qui reçoit ainsi plus avidement l'eau des nuages. Notre âme est un vase que la douleur agrandit et qu'il faut remplir avec du bonheur: bienheureux ceux qui souffrent, ils pourront contenir plus de jouissances. En passant à l'autre vie, chacun présente à Zeus son vase, et Zeus le remplit... »

A ce moment, mon visiteur s'arrêta. « Pardonnez-moi, me dit-il, voilà que je vous fais suivre Pythagore dans l'exposé de ses doctrines, inexactes sans doute, mais élevées et pures. Et je ne voulais vous donner de son discours que ce qui intéressait la première *Exposition horticole* et le premier *Festival*. »

EUG. G.

E. BARASSÉ, éditeur-gérant.

# REVUE HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE DE L'ANJOU

Publiée sous les auspices du Conseil général.

NOUVELLE SÉRIE ILLUSTRÉE.

12 francs par an.

SIXIÈME ANNÉE.

TOME PREMIER.

Cinquième livraison. — Novembre 1873.

## SOMMAIRE :

- Histoire de l'abbaye et de la ville de Bauleu (*2<sup>e</sup> article*). L. ANCHAMBAULT.  
Histoire et théorie du symbolisme religieux avant et  
après le christianisme, de M. l'abbé Auzer. A. CHAISEMARTIN.  
Fascicule de documents angevins. MACHÉCAT.  
Fascicule de documents angevins. Origine de l'hymne des rimés. Eug. G.  
Petite légende angevine. — Le discours de M. l'avent  
Causerie : Nos divisions. — Les glorieux oubliés. — Les fat-  
général Bathélat. — Les glorieux oubliés. — Les fat-  
teurs et les détracteurs du passé et du présent. Eug. G.  
Histoire de l'Université d'Angers (*2<sup>e</sup> volume, 10<sup>e</sup>*  
(suite.) P. HANGARD.

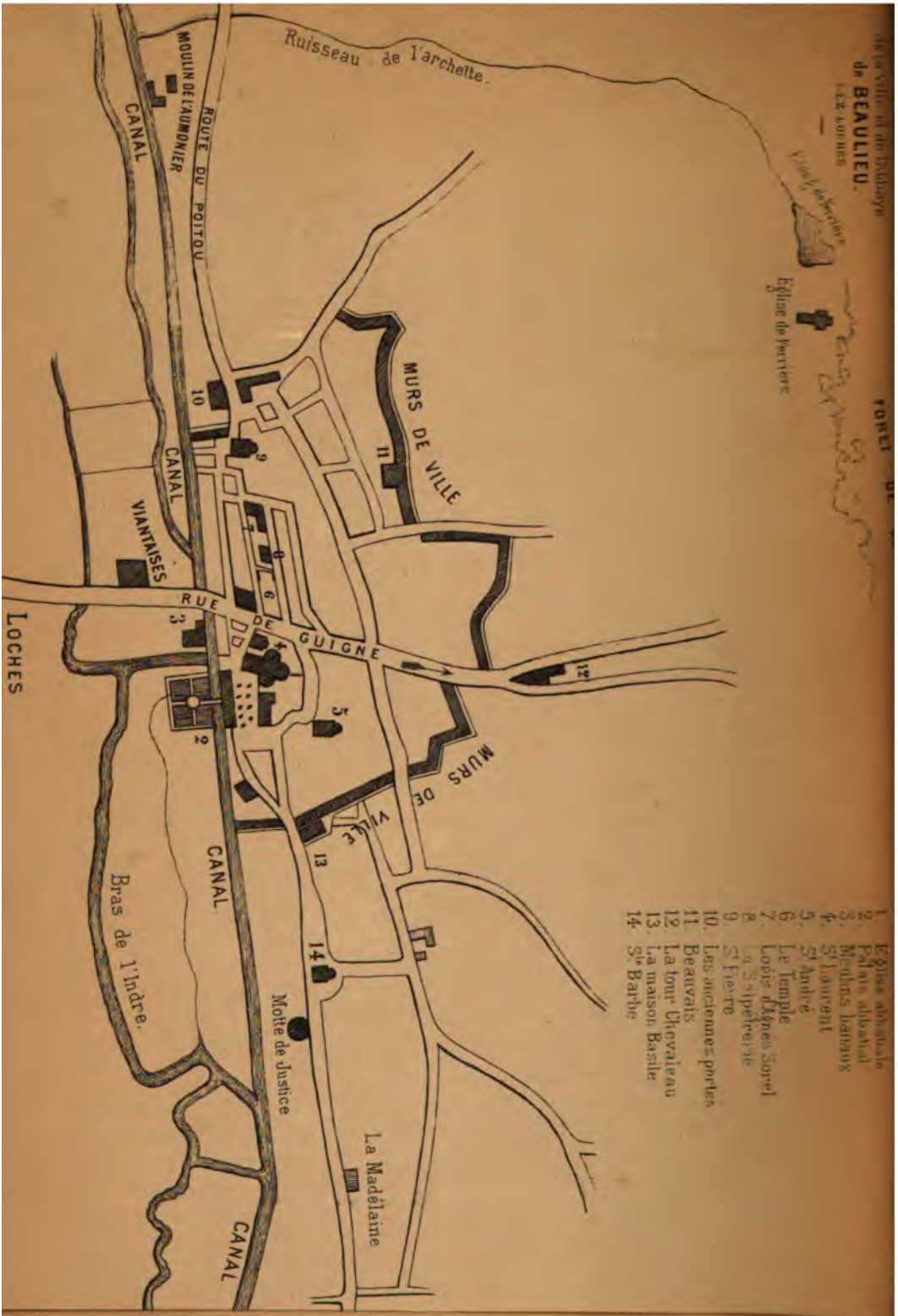
## GRAVURE DOUBLE :

Plan de la ville et de l'abbaye de Bauleu, et armes des comtes  
d'Anjou, de l'abbaye et de la ville de Bauleu.

## ANGERS

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DE E. DARASSÉ, RUE SAINT-LAUD, 63.

1873



1. Eglise abbatiale
2. Palais abbatial
3. Médius Jantoux
4. St Laurent
5. St André
6. Le Temple
7. Loire d'Agnes Sirey
8. St Philippe
9. St Pierre
10. Les anciennes portes
11. Beaulvais
12. La tour Chevalier
13. La maison Basile
14. St<sup>e</sup> Barbe

Ruisseau de l'archette.

MOLIN DE LAUMONIER  
CANAL

VIANNAISES  
CANAL

RUE DE GUIGNE

CANAL

Bras de l'Indre.

CANAL

MURS DE VILLE

MURS DE VILLE

La Madelaine

Motte de Justice

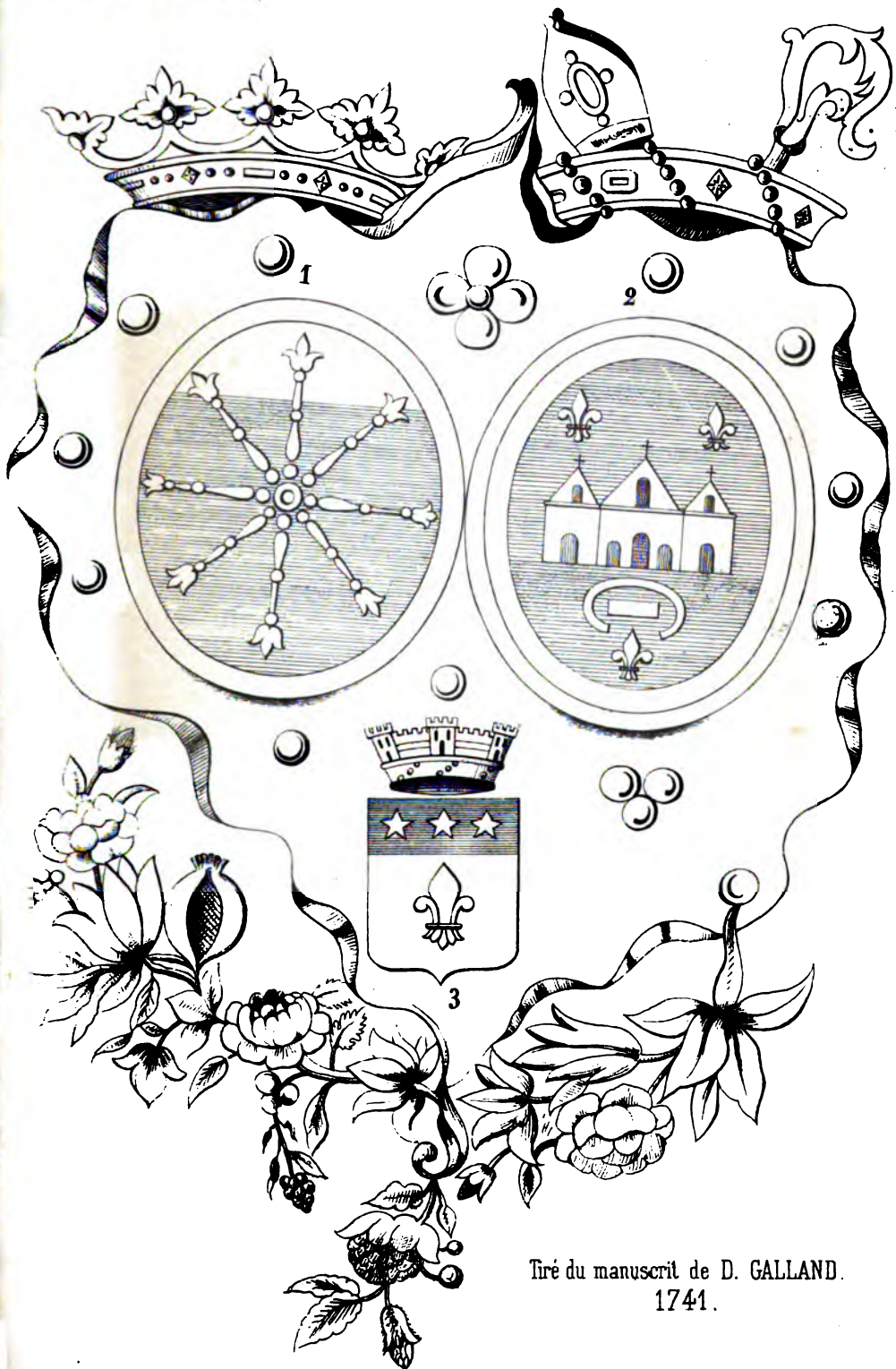
LOCHES

Eglise de Beaulvais

Forêt de Beaulvais

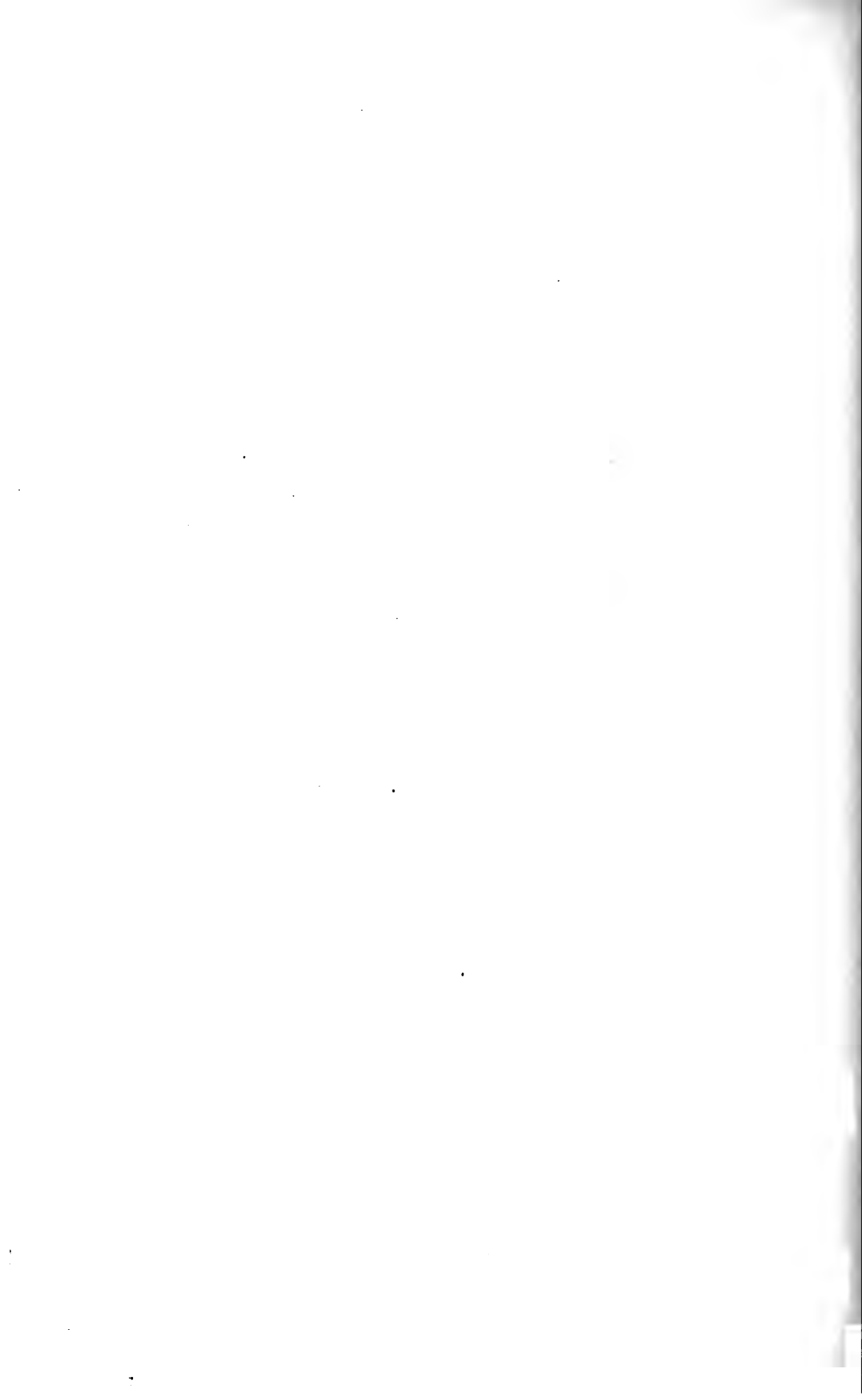
# ARMES

des Comtes d'Anjou, de l'Abbaye de Beaulieu et de la ville de Beaulieu



Tiré du manuscrit de D. GALLAND.  
1741.





o

# HISTOIRE

DE

## L'ABBAYE ET DE LA VILLE DE BEAULIEU

PRÈS LOCHES (1).

---

Du reste, quelques années auparavant, pareil malheur était venu fondre sur la petite ville : la preuve en est dans les lettres patentes de Charles VII, datées de 1408, en faveur de Loches et de Beaulieu, qui avaient été incendiés par les Anglais, et furent, par ce motif, exemptés pendant dix années de tous subsides et de toutes tailles. Un Colas de Menou, désigné à l'élection de Loches et de Preuilly, rendit une ordonnance, le 7 octobre 1408, pour mettre ces lettres à exécution.

A la suite de ces événements la ville de Beaulieu fut renfermée d'une ceinture de murs, dont on voit encore les débris, mais les Anglais ne devaient plus venir en Touraine.

Cependant, à la mort de Charles VI, la France était arrivée à un tel état d'abaissement que son roi Charles VII était désigné par les Anglais sous le titre ironique de *petit roi de Bourges*.

Ce monarque sans argent, entouré de quelques seigneurs demeurés fidèles à leur devoir, errait de châteaux en châteaux, derniers débris de son pouvoir. Tout semblait perdu, et cependant l'heure de la délivrance était proche. C'est que le bras d'une jeune fille suffit pour sauver un pays qui n'a plus d'armée, lorsque cette jeune fille est l'envoyée de Dieu ! Il faut lire, dans Aimé Martin,

---

(1) Voir les livraisons de juillet et d'août 1873.

ce saisissant épisode de Jeanne d'Arc. Quoi de plus merveilleux, que l'histoire de cette simple bergère, traversant les pays qu'elle ne connaît même pas de nom, pour venir chercher son roi caché dans sa forteresse de Chinon ; trouvant des accents inspirés pour réveiller dans les cœurs les sentiments d'honneur que les malheurs du temps avaient engourdis et ranimer la confiance abattue par des défaites successives ; revêtant la pesante armure du soldat, et saisissant de sa main débile l'épée miraculeuse de Sainte-Catherine de Fierbois : puis à la tête des troupes qu'elle électrise, courant sus à l'Anglais, aux cris répétés de Montjoie Saint-Denis, et faisant dans les rangs ennemis une trouée tellement profonde, qu'elle conduit son roi jusqu'à Reims, pour le faire consacrer au nom du Dieu dont elle est l'envoyée !... Et voilà qu'au souffle inspiré de ses paroles, toute une phalange d'hommes de guerre se lève menaçante : les Richemont, les Lahire, les Xaintrailles, les Dunois, qui termineront en quelques années l'œuvre de la délivrance, tandis que l'héroïne ira expier sur un bûcher le crime d'avoir sauvé son pays !

Jeanne d'Arc fut l'envoyée de Dieu, mais elle trouva des aides dans sa magnifique mission.

A ce moment fatal où les grands seigneurs avaient presque tous succombé ou trahi, il advint que les classes inférieures de la société montèrent au sommet, et se montrèrent dignes de leur élévation. Depuis longtemps déjà, la bourgeoisie, le tiers-état travaillait à se constituer, et née de l'affranchissement des communes, grandissait dans l'ombre. Elle révéla sa force et sa puissance au moment des désastres, et donna à la France des hommes qui contribuèrent puissamment à la sauver : c'est alors en effet qu'apparurent les Marteau, les Jacques Cœur, les Barateau, les Fumée, et tant d'autres, qui, par eux et leurs descendants, contribuèrent pour une large part à la régénération du pays.

La famille Fumée était originaire des environs de Beaulieu : elle possédait les châteaux de Genillé et de la Roche Saint-Quentin. D'origine obscure, elle ne commença à être connue que dans les premières années du xv<sup>e</sup> siècle : le chef, Pierre Fumée,

était receveur des deniers à Tours, en 1448; mais par un travail assidu, par une loyauté à toute épreuve, ses descendants, pendant plusieurs siècles, eurent la faveur des rois de France, et furent chargés de missions importantes, soit comme magistrats, soit comme ambassadeurs auprès des puissances étrangères. En outre, quatre d'entr'eux devinrent abbés de Beaulieu. Le lecteur trouvera aux pièces justificatives la généalogie de cette famille, et pourra voir comment, dans les siècles passés, chaque fils tenait à honneur de marcher sur les traces de ses ancêtres.

Enfin, bien au-dessous de la vierge de Domremy, au-dessous même de ces hommes qui consacrèrent toutes leurs facultés au salut du pays, il faut nommer encore cette favorite de Charles VII, Agnès Sorel, qui se servit de son influence sur l'esprit du monarque pour l'arracher au découragement et à la mollesse, et le pousser à la mission de délivrance que le ciel lui avait réservée. Si la petite ville de Beaulieu parvint à se relever de ses désastres, si même en quelques années elle vit sa population doubler et ses rues rebâties, pendant que l'abbaye se relevait avec peine de ses ruines, c'est grâce au séjour de la maîtresse du roi, à l'habitation qu'elle s'était fait construire, et dont on voit encore quelques restes, grâce aussi à la foule de courtisans, nous n'osons dire d'amis, qui la suivait partout, et, à son exemple, voulut avoir des logis, voisins de celui de la favorite. Il faut donc consacrer ici quelques lignes à la biographie de la seule maîtresse de nos rois qui ait contribué à la grandeur de la France.

Née en 1409, à Fromenteau, diocèse de Bourges, Agnès Sorel, Seurelle ou Soreau, était le cinquième enfant de Jean, seigneur de Condons, conseiller et secrétaire du comte de Clermont, et de Catherine de Maignelais, dame et châtelaine de Verneuil, d'après Vallet de Viriville, dans son ouvrage intitulé *Recherches sur Agnès Sorel* (1856). Voici le résumé chronologique des faits se rapportant à cette dernière :

Vers 1425, Agnès Sorel, âgée d'environ quinze ans, est placée à la cour de Lorraine, auprès d'Isabelle, héritière de Charles I<sup>er</sup>, encore duchesse de Bar.

De 1431 à 1433, date présumée des premières relations entre

elle et Charles VII, Agnès devient dame d'honneur en titre de la duchesse de Lorraine.

1434. — Agnès donne naissance à Charlotte, fille de Charles VII.

1435. — Septembre, Agnès accompagne Isabelle à la cour de France.

1436. — Fin juin, naissance de Marie de Valois.

1444 et suivantes. — Agnès obtient un grand état à la cour de France.

1445. — Naissance de Jeanne, troisième fille de Charles VII.

1450. — Agnès meurt à Jumièges, après avoir donné le jour à une quatrième fille, morte six mois après.

Tel est le résumé de la vie de la favorite. Ajoutons à sa gloire, qu'elle usa toujours noblement de son influence sur l'esprit du roi. Tolérée par la reine Marie d'Anjou, « *combien qui lui grévait beaucoup,* » dit Gilles, dans ses Chroniques de France, aimée des seigneurs qui désiraient ardemment la délivrance du pays, elle eut toujours pour adversaire la faction turbulente entretenue par le Dauphin, depuis Louis XI. Aussi eut-elle des luttes terribles à soutenir, surtout avec ce dernier, et lorsqu'elle sentait que la résistance devenait impossible, elle se retirait alors dans sa maison de Beaulieu, sûre que son royal amant ne pourrait supporter longtemps son absence.

Quelques extraits des chroniqueurs du temps montreront Agnès Sorel sous son véritable jour.

Voici ce que dit Robert Gaguin, historien du xv<sup>e</sup> siècle, dans son *Compendium super Francorum gestis à Pharamundo, usque ad annum 1491*, rapporté par Vély, dans son Histoire de France : « On sait que le premier des ennemis d'Agnès, était le Dauphin, depuis Louis XI. La cause mystérieuse et inavouée de cette haine qu'il témoigna toute sa vie à la favorite, il faut la chercher dans l'insuccès des premières tentatives febelles du Dauphin contre son père. Il dut trouver gênante, entre son ambition et le roi, l'inflexible et patiente surveillance d'une femme, qui avait bien aussi quelques amis, plus sûrs peut-être, parce qu'ils étaient moins élevés. »

Et ailleurs : « La reine Marie d'Anjou, un de ces doux et tou-

chants caractères de femmes de roi, accueillit avec bonté sa séduisante rivale, par reconnaissance peut-être du service qu'elle avait rendu à Charles VII, en *le rappelant à ses devoirs de roi.* »

Voici le sentiment d'Olivier de la Marche, auteur contemporain de la *Dame de Beauté* :

« En cette saison (1444), la duchesse de Bourgogne, moult grandement accompagnée, se tira à Chalon en Champagne, devers le roi de France, qui recueillit ladite duchesse moult honorablement : et lui fit la reyne moult grand honneur et privauté, car toutes les deux étaient déjà princesses aagées : et croy bien qu'elles avaient une même douleur et maladie, qu'on appelle jalousie, et, à la vérité, apparence de raison avaient eu leurs soupçons, car le roi avait nouvellement eslevé une pauvre demoiselle, gente femme, nommée Agnès de Soret, et mis en tel triomphe et tel pouvoir, que son estat était à comparer aux grandes princesses du royaume : et certes, c'était une des plus belles femmes que je vey oncques : et fit en cette qualité *beaucoup de bien au royaume de France*, elle amenait devers le roi jeunes gens et gentils compagnons, et dont le roi fut depuis bien servi. »

Brantôme a écrit dans ses *vies des femmes galantes* :

« L'amour que le roi Charles eut pour la comtesse de Penthièvre (Agnès Sorel) ne fit pas si grand préjudice que quelques uns ont cru : la belle Agnès, voyant ce jeune prince plongé dans les délices, se servit d'artifices pour lui exciter le courage qui lui a été si glorieux. »

Le père Daniel, de la Compagnie de Jésus, dit positivement dans son *Histoire de France*, que ce fut Agnès qui décida Charles VII à continuer la guerre avec les Anglais.

Duclos, *Histoire de Louis XI* : « Agnès se distingua par des vertus préférables à celles qu'on exige de son sexe : elle concerta avec le bâtard d'Orléans le moyen de tirer le roi de sa léthargie ; elle réveilla le courage de ce prince, en lui montrant ses devoirs. »

Enfin, voici l'appréciation de Vallet de Viriville, le laborieux archiviste.

« Charles VII ne fut pas changé à vue par Agnès Sorel, en un

jour..... Mais comment ne pas reconnaître qu'une part notable, principale, appartient dans cette œuvre à l'influence d'Agnès, lorsque de tels résultats coïncident avec les termes chronologiques de la présence de la comtesse de Penthièvre. »

Nous pourrions multiplier les citations tendant à montrer la part sérieuse prise par Agnès à la délivrance du territoire. Nous en avons peut-être déjà trop dit ; nous ne le regrettons pas cependant, car là est le véritable titre de gloire de la favorite. Si on ajoute, d'après un historien du temps, qu'elle fut toujours *pitieuse* envers les pauvres gens, qu'elle fit des dons considérables aux églises et notamment à la collégiale de Loches, et que, dans toutes les années de sa prospérité, on ne peut citer un acte de vengeance contre ses ennemis, on connaîtra suffisamment la physionomie de cette femme, qui fut faible, mais bonne.

Pendant les règnes de Louis XI, de Charles VIII et de François I<sup>er</sup>, Beaulieu et son abbaye purent travailler en paix à relever leurs ruines. L'étranger n'était plus à craindre, et l'ordre était revenu dans le royaume de France.

Voici la chronologie des abbés pendant les deux siècles que nous venons de parcourir.

1270. — Michel II de Valory. Sous son épiscopat, et en 1301, fut instituée la procession des trente paroisses, à l'occasion d'une épidémie violente qui ravageait le pays. Le clergé et les populations des villes de Loches et Beaulieu ainsi que des paroisses environnantes, firent vœu de se rendre chaque année en procession générale, de l'église de Notre-Dame du Château, au prieuré de Ferrières sur Beaulieu. Cette cérémonie interrompue en 1540, lors des guerres religieuses, fut reprise en 1597, et continuée sans interruption jusqu'à la Révolution.

1329. — Jean II vit enlever à Beaulieu en 1365 le privilège de tenir les marchés. En 1359, il dut payer la quote part de l'abbaye dans la somme destinée à la rançon du roi Jean. Il acquitta également la taxe imposée à tous les monastères Bénédictins, par le pape Urbain V, pour les réparations à faire à l'abbaye du Mont-Cassin.

1369. — Guillaume I<sup>er</sup> de Vallériis, né à Beaulieu.

La taxe pour les bulles fut introduite en France à cette époque, par le pape Jean XXII, et confirmée en 1384 par le pape Boniface IX. L'abbaye de Beaulieu fut taxée à cent huit florins d'or, soit 576 livres, le florin valant 5 livres 6 s. 8 d.

Guillaume fut enterré dans l'église abbatiale, près la croisée du côté de l'évangile.

1402. — André de Bernard fut fait prisonnier, comme nous l'avons indiqué plus haut, lors du pillage et de l'incendie de l'abbaye par l'armée anglaise en 1412.

L'année précédente, cet abbé avait obtenu de Charles VI des lettres patentes, confirmant les religieux de Beaulieu dans leurs droits de mesurage et d'usage du bois dans la forêt. Ces lettres datées de Loches indiquent que le roi habitait le château, à cette époque.

Une autre charte de Charles, dauphin de France, datée du 17 mars 1419, et dans laquelle il prend la qualité de régent, accorde aux abbés la moitié des deniers provenant du droit de mesure, pour être employés à réparer l'église, incendiée par Jean de Cornouailles en 1412.

Jean de Bernard fut enterré dans le sanctuaire de l'église abbatiale.

1427. — Guillaume de Bernard devint plus tard archevêque de Tours. Cet abbé obtint du pape Eugène IV des lettres confirmant les privilèges de l'abbaye de Beaulieu et fournit aveu à Charles VII, dans son château de Loches en 1431 (1). Ce fut à cette époque que Beaulieu fut entouré de murs, et qu'Agnès Sorel vint faire de fréquents séjours dans son logis situé au milieu de la petite ville.

1442. — Guillaume III, du nom de Moreau de Beauregard, s'occupa de réparer l'église ; il fit refaire à neuf le mur de la nef du

---

(1) On sait que l'aveu était la reconnaissance que le nouveau vassal était obligé de donner à son seigneur, quarante jours après qu'il avait été reçu en foi et hommage. Cet aveu contenait un dénombrement de toutes les terres que le vassal confessait tenir du seigneur : de là, soit dit en passant, vient notre expression *un homme sans aveu*, c'est-à-dire un vagabond qui ne peut se réclamer de personne.



côté du midi, et restaurer l'ensemble de l'édifice qu'il fit couvrir et lambrisser seulement.

En 1452, Jean de Cignory, curé de Saint-André de Beaulieu, construisit à ses frais la lanterne de l'église : il donna cinquante écus d'or, afin d'aider les religieux dans la tâche de restauration qu'ils avaient entreprise ; on lui doit également les voûtes du collatéral du côté de l'évangile, et un aigle de cuivre qui se trouvait dans le chœur.

Jean de Cignory, né en 1409, mourut au mois d'août 1481, et fut enterré dans l'église de Saint-André, près de la porte de la sacristie et non loin du grand autel du côté de l'évangile ; il fut également le fondateur de la chapelle de Sainte-Barbe, dans la paroisse de Saint-André, et de celle de Saint-Nicolas, dans l'église collégiale de Loches (1575).

1458. — Hugues II, dit de Poiny ou de Fumée, obtint le droit de porter les ornements épiscopaux, c'est-à-dire la crosse et la mitre : le privilège de porter la mitre et le bâton pastoral entraînait pour les abbés le droit de bénir solennellement, mais seulement dans leur église, après les vêpres, la messe et les matines, à moins que le Saint-Siège n'ait spécialement étendu leurs prérogatives.

Par une lettre patente de Louis XI en date de 1463, les religieux obtinrent le droit de cultiver leurs terres de la chapelle Saint-Hippolyte ; une autre lettre de 1479 exempte l'abbaye de la taille septenaire, à la condition que les religieux chanteront chaque année une messe solennelle pour le salut du roi. Cet impôt était de cent livres, payables tous les sept ans.

1482. — Jean III fit sculpter ses armes dans la voûte du côté de l'évangile, ce qui indique qu'il restaura cette portion de l'église.

5 juin 1485. — Hugues III de Fumée continue l'œuvre de réparation entreprise par ses prédécesseurs ; il fit refaire la voûte du chœur et les piliers qui la portent. En 1493, il obtint pour l'abbaye le droit de *committimus*. Charles VIII, alors roi de France, donna en 1488, 1493 et 1494, des lettres confirmatives des possessions de l'abbaye.

Hugues fut enterré dans la chapelle abbatiale, près du tombeau de Foulques-Nerra.

1494. — Hardouin de Fumée dirigeait l'abbaye, lorsque Ludovic Sforce, dit le More, était prisonnier au château de Loches.

Cet abbé obtint l'érection en baronnie de la ville de Beaulieu, et reçut de Louis XII, au mois de juillet 1498, des lettres confirmatives des privilèges appartenant à l'abbaye.

## CHAPITRE VI.

### LES ABBÉS COMMENDATAIRES. — LES PROTESTANTS. — LA RÉFORME DE SAINT-MAUR.

1500 — 1791.

Aux ennemis du dehors; succédèrent les ennemis de l'intérieur, et ceux-là ne furent pas moins à craindre que les premiers. Depuis longtemps déjà, la foi vive qui régnait dans les monastères au moment de leur fondation, avait diminué au contact des événements extérieurs, ou, du moins, si cette foi existait toujours, des abus, des infractions à la règle, s'étaient peu à peu glissés dans ces maisons consacrées à la prière. C'est ce qui arrive presque inévitablement lorsque des possessions assez considérables forcent les religieux à s'occuper trop souvent des intérêts terrestres afin de conserver les biens et les prérogatives, patrimoines de la communauté. Les luttes entreprises pour le maintien de ce bien-être matériel, détournent nécessairement la pensée des grandes luttes à entreprendre pour la conquête du ciel, et on s'attache aux biens de la terre avec d'autant plus de force qu'il a fallu d'énergie pour les conserver. En ce qui concerne l'abbaye de Beaulieu, combien pourrait-on citer de bulles des papes, et de lettres patentes des rois, obtenues à grand'peine pour confirmer les possessions du monastère? C'était une nécessité peut-être, mais une nécessité fâcheuse; il vint un moment cependant où,

malgré tous les efforts, une partie des revenus des abbayes échappa à leurs possesseurs. Sans doute, les biens ne furent pas confisqués et le fond resta comme patrimoine ; mais l'autorité royale parvint peu à peu à disposer d'une grande partie des produits annuels, en se réservant la nomination des abbés : la distribution de ces dignités était un moyen de récompenser des services rendus, ou de s'assurer des partisans ; car le titre donnait en même temps droit à la jouissance d'une grande partie des biens appartenant au monastère. Les commendes datent des premiers siècles de l'Eglise ; mais comme elles étaient données alors dans l'intérêt de la religion et non des personnes, elles étaient autorisées par les papes les plus éminents ; l'abus vint ensuite, et dès lors les conciles ne cessèrent de les condamner. Charlemagne se fit un devoir de retirer les abbayes d'entre les mains des laïcs, pour les donner à des clercs : mais Charles-le-Chauve et Louis-le-Bègue ne suivirent pas cet exemple. Sous la troisième race de nos rois, les commendes furent presque toujours données à des réguliers ; puis cette règle ne fut plus observée, et les titulaires laïcs augmentèrent de plus en plus, malgré le concordat intervenu entre le pape Léon X et François I<sup>er</sup> en 1516, et malgré les promesses de Henri III en 1483 et celles de Charles IX en 1571. Cet état de choses devait avoir nécessairement pour effet de relâcher l'observance des règles ; au lieu d'abbés réguliers, prononçant des vœux et portant l'habit de l'ordre, les monastères se virent dirigés par des supérieurs, qui n'étaient presque jamais prêtres, mais qui percevaient toujours une part des bénéfices de l'abbaye ; ils étaient remplacés dans toutes les cérémonies religieuses par un prieur claustral, nécessairement régulier ; généralement, dans ces circonstances, les revenus étaient divisés en trois portions : l'une pour les moines, la seconde pour l'abbé commendataire, et la troisième destinée à subvenir aux frais de réparations des bâtiments. Mais cette dernière part venait souvent grossir celle de l'abbé, chargé d'en faire l'emploi. C'est ce qui arriva tout d'abord à Beaulieu. En 1531, les travaux de restauration de l'église étant complètement négligés par Jean de Bourdeilles, premier abbé commendataire, les religieux présen-

tèrent requête à François I<sup>er</sup>, et ce dernier fit ordonner une saisie sur les biens temporels de l'abbaye, pour forcer l'abbé à employer en réparations une partie des revenus que ces biens produisaient.

Pendant ces événements, la petite ville de Beaulieu continuait à prospérer ; un service de poste avait été établi aussitôt la promulgation des lettres patentes de Louis XI, qui régularisaient ce nouveau mode de communications ; il entraînait forcément la création de grandes et belles routes, et facilitait l'arrivée à Beaulieu des étrangers qui voulaient s'y établir. Le quartier dans lequel avait été construit l'hôtel d'Agnès Sorel, semble surtout s'être accru singulièrement à cette époque ; il devint assez important, pour que François II, roi de France, vint y résider, vers l'année 1557 : le fait est attesté par une lettre patente de ce monarque, datée de Beaulieu près Loches.

Mais de nouveaux malheurs devaient bientôt frapper encore la ville et son abbaye : on était arrivé aux guerres de religion.

Luther avait secoué le joug de l'Eglise, et consommé le grand schisme qui enleva tant d'enfants au catholicisme. Différentes églises séparées de la communion romaine n'avaient cependant pas adopté les idées du grand réformateur et reçurent le nom d'églises réformées. Celle de France eut pour véritable fondateur théorique, Ulric Zwingle. Calvin, esprit vaste et organisateur, continua l'œuvre de son prédécesseur, et, tout en administrant en quelque sorte la République de Genève, dirigea la vaste confédération protestante de l'Europe. Il fonda le gouvernement ecclésiastique démocratique qui reçut le nom de presbytérianisme : les protestants français adoptèrent une confession de foi calviniste, et se réunirent pour la première fois en synode, le 25 mai 1559, au moment même du procès du fameux Anne Dubourg.

La politique vint encore envenimer les dissensions religieuses, et bientôt une véritable guerre civile éclata en France ; trois factions divisèrent le pays : les protestants conduits par le prince de Condé et Henry de Navarre ; les politiques ou catholiques modérés, avec le duc d'Alençon pour chef, et les catholiques exaltés

obéissant aux ordres du duc de Guise. A cette époque, le roi Henri II, pour mettre fin à différents actes d'hostilité survenus entre les catholiques et les protestants, avait accordé à ces derniers la paix dite de Loches ou de Beaulieu, à des conditions honorables pour eux. Mais les catholiques irrités de ce qu'ils appelaient la faiblesse du roi, formèrent la Ligue ou Sainte-Union. A peine Charles IX fut-il monté sur le trône (15 mai 1561), que la guerre civile éclata dans toute sa fureur. Dès le mois d'octobre 1561, les huguenots pillèrent l'église des Cordeliers de Tours. Au mois d'avril de l'année suivante, ils s'emparèrent de la tour Feu Hugon, puis de la ville toute entière: après avoir mis des gardes à toutes les entrées, ils forcèrent les portes des cloîtres Saint-Gatien, entrèrent dans le palais archiépiscopal, puis dans l'église métropolitaine, et pillèrent tous les trésors qu'on n'avait pas eu le temps d'enlever. Outre les perles, diamants et pierres précieuses, ils envoyèrent à Orléans, suivant D. Galland, plus de six vingt mille marcs d'or et d'argent, fondus et mis en lingots.

Enfin, chassés par le maréchal de Saint-André, accouru à la tête de ses troupes, ils abandonnèrent la ville le 9 juillet et se jetèrent dans les bourgs et villages de Touraine.

Une de leurs bandes vint ravager la ville et l'abbaye de Beaulieu, et le procès-verbal, dressé à cette époque, constate que l'église fut laissée toute nue : les envahisseurs emportèrent notamment deux mitres dont une à fond de perles, la crosse en argent doré, massive ; les chapes, tuniques, chasubles. et jusqu'aux chaires du chœur. Les reliques purent être sauvées du pillage.

Quelques années plus tard (avril 1576), François de France, fils de Henri II, et duc d'Alençon, par suite de dissentiments avec la régente, sa mère, Catherine de Médicis, se retira dans l'abbaye de Beaulieu. La reine-mère vint le trouver, accompagnée du maréchal de Montmorency et d'une partie des dames de la Cour. On croit qu'elle s'établit dans le logis d'Agnes Sorel. A la suite de conférences entre la régente et son fils, conseillé par Beauvais Lénodé et Bernières, le duc d'Alençon obtint les duchés de Touraine, d'Anjou et de Berry, avec pouvoir de nommer

aux bénéfices et charges qui vaqueraient dans ces provinces. Il paraît résulter des mémoires du temps que Henri de Navarre, plus tard Henri IV, assistait à ces négociations qui furent terminées à Chatenay-le-Château.

L'année suivante (1577), les huguenots occupèrent Loches, et Gaillard de Saint-Pastour, seigneur de Salern, en obtint le gouvernement. Ce seigneur, au dire de D. Galland, faisait le roitelet dans le pays, donnant les charges et les bénéfices à qui bon lui semblait. L'abbaye de Beaulieu n'eut pas à souffrir de son administration, mais à la condition, par les abbés et religieux, de solder exactement une forte pension sur leurs revenus, à titre de rançon. Les chanoines de Loches ne furent pas aussi heureux, car Antoine Ysoré, leur prieur, fut pendu dans sa maison canoniale par les domestiques du gouverneur, parce qu'il avait empêché ce dernier d'entrer en carrosse dans le vestibule de l'église. Cet acte odieux n'empêcha pas le seigneur de Salern d'être enterré dans l'église collégiale, à sa mort arrivée en 1603.

L'abbaye de Beaulieu devait encore subir de nouveaux désastres. A deux fois différentes, le toit de l'église fut emporté par de violents ouragans. Le premier accident était ainsi consigné dans la chronologie du monastère : — « Denique, anno millesimo quingentesimo octuagesimo quinto, vehementissimus turbo, ipsam ecclesiam, replens eam aere, diu multumque concutiens, tandem solutis laquearibus universa pene ejusdem ecclesia, navis, trabes, simulque tota teges per pignum templi ejusdem orientalem in terram corruentes, eversa est. »

Le second est consigné dans un procès-verbal dressé par les officiers de la baronnie, à la requête de dom Jean Moquet, prieur de l'abbaye. Cet acte porte que le jeudi, 9 de juillet 1598, sur les onze heures du matin, il s'éleva un ouragan qui fit de nombreux ravages. Le faix de la nef fut renversé sur une longueur de 16 toises, ainsi que les pilastres. La charpente du chœur fut renversée, mais la maçonnerie demeura intacte. L'abbé Guy Fumée et ses successeurs présentèrent en vain plusieurs requêtes, afin d'obtenir le droit de prendre dans la forêt le bois nécessaire aux réparations. Ce refus décida les religieux à répa-

rer seulement le chœur, et la nef resta dans l'état où l'ouragan l'avait mise.

Cependant l'ancienne discipline se relâchait de plus en plus, et une réforme paraissait nécessaire à tous les cœurs religieux. Dès l'année 1597, la congrégation de Saint-Vannes avait fait une tentative pour réprimer les abus : mais l'œuvre restait incomplète. En 1613, Jean Renaud, abbé de Saint-Augustin de Limoges, alla chercher des religieux de Saint-Vannes, et organisa, avec eux et par eux, la nouvelle congrégation qui reçut le nom de Saint-Maur : rétablir dans sa pureté primitive la règle de Saint-Benoît, tel était le but de cette réforme. Sur la demande de Louis XIII et du cardinal de Richelieu, les statuts furent approuvés par le pape Grégoire IV, et confirmés par Urbain VII, en 1627.

Cette réforme s'étendit bientôt presque à tous les couvents de bénédictins : son introduction à Beaulieu est due à Louis Voyer d'Argenson, alors abbé du monastère. Cette décision fut prise à la suite d'un concordat intervenu entre lui et le révérend père D. Benoît Brachet, le 8 juillet 1662, par acte devant M<sup>es</sup> Lemoine et Guillot, notaires au Châtelet de Paris. Lucien Frion, abbé de Pont-Levoy, prit possession de l'abbaye en qualité de prieur claustral, malgré l'opposition des Anciens, et à la suite d'un accord passé devant M<sup>e</sup> Granville, notaire à Beaulieu, le 5 septembre de la même année. Par un autre acte, du 12 février 1679, les biens de l'abbaye furent partagés : il résulte de cette pièce que les revenus s'élevaient à 7,430 livres, et les charges à 1,933 livres.

Pendant que ces événements se passaient dans le monastère, la ville de Beaulieu commençait à décliner. Le séjour d'Agnes Sorel, la présence de la Cour de France, à différentes époques, avaient été pour elle des sources de prospérité. Plus tard, le logis de la comtesse de Penthièvre avait été transformé en caserne, et une salpêtrerie avait été aménagée, dans une grande et belle construction située dans le même quartier : mais peu à peu ces éléments de fortune avaient disparu : la Cour de France ne venait plus dans ses châteaux royaux, c'était au contraire la province qui courait en foule à Versailles, pour voir le roi Soleil.

Du reste, l'œuvre d'unification était faite pour le bien général, mais au détriment des petites villes qui se trouvaient privées d'une foule d'établissements qui faisaient leur fortune et leur importance.

Cette situation ne fit qu'augmenter l'animosité qui existait depuis des siècles entre Beaulieu et Loches, avec d'autant plus de raison, que cette dernière ville, chef-lieu de la contrée, conservait tous les fonctionnaires du gouvernement, et profitait, pour s'agrandir, de la situation précaire de sa voisine. Le moindre prétexte amenait des querelles souvent sanglantes. En 1707, notamment, une rixe violente éclata entre des habitants de Beaulieu, faisant partie de la milice, et une compagnie de la milice Lochoise, commandée par un sieur Debit, et un sieur Pierre Genouillard, dit Langevin, sergent, et chapelier de son état. Ce dernier fut tué d'un coup d'épée par un sieur Andrault, capitaine de la bourgeoisie, paroisse Saint-Laurent. Les coupables furent conduits en prison. Après un commencement d'enquête, les captifs furent grâciés par lettres royales ; mais pour éviter à l'avenir de nouvelles querelles, le ministre d'Etat Lavrillère ordonna à l'intendant de la Généralité de Tours de séparer complètement les taxes concernant les deux villes, et d'agir comme si elles étaient à trente lieues l'une de l'autre. Telle fut l'origine du dicton encore connu de nos jours : « Il y a trente lieues entre Loches et Beaulieu. »

Jusqu'à la Révolution, la ville et l'abbaye continuèrent à périlcliter. Au mois de mars 1743, le clocher du Saint-Sépulcre, qui menaçait ruine, fut abattu après une enquête du juge de la baronnie, et sur le vu d'un procès-verbal d'experts nommés pour visiter le monument. Cependant, malgré la situation précaire du monastère, M. de Frison de Blamont fit terminer le grand bâtiment, dont la première pierre avait été posée par M. Boileau, le 3 février 1700. Ce sont ces constructions qui, achetées dernièrement par la ville de Beaulieu, ont été converties en mairie et en école.

Nous allons reprendre maintenant la série des abbés de Beaulieu.



1502. — Jean IV, de Bourdeilles, premier abbé commendataire, couvrit, en 1534, le collatéral de l'église du côté de l'épître ; le collatéral du côté de l'évangile était réparé à la même époque, par les soins de M. Cignory, curé de Saint-André. Cet abbé obtint de François I<sup>er</sup>, le 23 mai 1516, le droit de baronnie, avec haute, basse et moyenne justice, ainsi que la fondation de trois foires annuelles à Beaulieu. La qualité de baron fut reconnue, par le procureur du roi, par autres lettres patentes de 1528. Jean de Bourdeilles mourut à Beaulieu, et fut enterré dans l'église des Cordeliers de cette ville.

20 janvier 1541. — Guillaume IV de Meyne, protonotaire du Saint-Siège apostolique et aumônier de Charles, duc d'Orléans, rendit aveu à Henri II, le 5 août 1551, et reçut la Cour, ainsi qu'on l'a dit.

1564. — Nicolas Tiercelin d'Apelvoisin, fils du seigneur de Brosse, près Suzillé, donna l'hospitalité au duc d'Alençon, en 1576 ; il fut aumônier de Charles IX, obtint de ce prince, en 1567 et 1575, des lettres confirmatives au profit de l'abbaye, et mourut à la Clarté-Dieu.

2 juin 1584. — Nicolas de Fumée, de la Touche, obtint du pape Grégoire XIII des bulles confirmatives en faveur du monastère.

1593. — Guy Fumée, des Roches, était abbé pendant que le prince de Salern gouvernait pour les huguenots la forteresse de Loches. Il demanda en vain l'autorisation de prendre du bois dans la forêt de Loches pour réparer la toiture de l'église renversée par un ouragan.

1623. — François de Saint-Pastour de Salern, fils du gouverneur de Loches, est élu abbé de Beaulieu.

1630. — Louis de Nogaret, cardinal de la Valette, continue à l'église les réparations commencées par ses prédécesseurs. Avec l'agrément de Louis XIII et du pape Urbain VIII, il donna à Ollivier Collin, receveur du grenier à sel de Loches, la ferme de son abbaye, à l'exception des offices claustraux. Ce bail, en date du 18 mai 1630, était fait moyennant trois mille sept cents livres. Son grand vicaire fut Nicolas Mouchet, prêtre et chanoine de l'église collégiale de Loches.

6 octobre 1639. — Louis de Voyer d'Argenson introduisit dans l'abbaye la réforme de la congrégation de Saint-Maur. Pour remplacer les chaires de chœur qui avaient été enlevées par les protestants, il acheta celles des Révérends PP. Chartreux du Liget, moyennant 979 livres 7 sols ; cette somme lui provenait de la vente des bois de Malleville, dépendances du monastère. Il reçut des habitants de Loches l'horloge de la ville qui était dans la grosse tour, mais qui, mal entretenue, n'était d'aucun usage. Un acte de M<sup>e</sup> Granville, notaire à Beaulieu, en date du 2 janvier 1668, constate cette donation. Cet abbé fit construire les chapelles de la Sainte-Vierge et de Saint-Benoît ; plusieurs tableaux peints par Jean Marquet, furent par lui donnés à l'église.

Dès cette époque le prieuré de Louans était joint à l'église, car l'abbé de Voyer le répara et fit mettre ses armes à l'entrée principale des bâtiments.

En 1671, il permuta, avec l'agrément de Louis XIV, l'abbaye de Beaulieu, et le prieuré de Louans, pour le doyenné-canonicat prébendé de l'église royale et collégiale de Saint-Germain-l'Auxerrois à Paris. Nicolas Leroi de Moré, son co-échangiste, entra, cette même année, en possession du monastère.

1674. — Nicolas Leroi de Moré, bachelier de Sorbonne, conseiller et aumônier de Louis XIV, rendit aveu à ce dernier le 20 août 1687. Ce prélat voulut toujours résider dans son abbaye, contrairement aux usages de ses prédécesseurs. Il était très-bon peintre, et donnait souvent l'hospitalité aux meilleurs artistes de Paris. Un tableau très-estimé, du sieur Clanche, peintre de l'académie, fut placé, par ses soins, au-dessus du grand autel de l'église abbatiale. Nicolas Leroi fut enterré dans l'église de Saint-André.

1693. — Charles Boileau, prêtre, membre de l'académie française, aumônier et prédicateur ordinaire de Louis XIV, conseiller, docteur en théologie, présenta au roi une requête pour abattre la pyramide ou château d'eau, élevée par Foulques Nerra. La demande fut rejetée par le motif que cette fontaine était un des plus beaux monuments du royaume, et ordre fut donné au contraire de la consolider. Charles Boileau obtint pour

son abbaye l'exemption de loger les gens de guerre, et paya la portion contributoire de son monastère, dans les quatre millions de secours extraordinaires accordés par le clergé à Louis XIV. Les moines furent taxés à 914 livres 4 sols par an, et, pour la capitation de cette somme, ils payèrent 5,485 livres 4 sols. Cet abbé fit réparer les moulins, chaussées et logis abbatial ; il donna à l'église deux tableaux représentant le sacrifice d'Abraham et la Sainte Famille.

1705. — Joseph-Jean-Baptiste Quinot, bibliothécaire du collège des Quatre-Nations, fut successivement précepteur des enfants du marquis de Murat, et du fils du marquis de Saint-Aignan, qui lui procura cette abbaye.

1722. — Simon-Nicolas de Frison de Blamont. Cet abbé obtint, pour faire un ornement d'église, l'habillement que la reine Marie Leckzinska portait le jour de son mariage avec Louis XV.

Il fit refondre les trois cloches de l'église et donna six cents livres à cette occasion.

1757. — Nicolas Parchappe de Vinay, prêtre.

1767. — Pierre-Esprit de Chazal.

1769. — Joseph Nicolas de Blanval, prêtre.

L. ARCHAMBAULT.

*(La suite au prochain numéro.)*

---

HISTOIRE ET THÉORIE  
DU  
SYMBOLISME RELIGIEUX

AVANT ET DEPUIS LE CHRISTIANISME

Par M. l'abbé AUBER, chanoine de l'église de Poitiers. — 4 vol. in-8. — Paris,  
librairie A. Franck. — Poitiers, Dupré, imprimeur éditeur, 1870-1872.

---

Vous voyagez à travers un pays montueux, d'aspect un peu triste et sévère. La route effondrée, difficile, monotone, vous dispose à l'ennui. Est-ce bien la peine de quitter le logis, son cabinet, son jardin, ses habitudes, de s'enfermer dans une boîte roulante, de fondre au soleil et de boire tout le jour une poussière enflammée pour visiter de pareilles choses ? Tout à coup, au-delà de la côte que vous venez de gravir avec lenteur, s'étale sous vos yeux une verdoyante et riche vallée. A la bonne heure ! voici un gracieux tableau : végétation plantureuse, productions variées du sol le plus fertile, village enclos dans sa haie de vergers comme en un nid de verdure, cours d'eau qui fuit entre deux lignes de grands peupliers et donne le mouvement à un moulin babillard, çà et là maisonnettes isolées toutes souriantes ; enfin, de droite et de gauche, sur les plans supérieurs, des vignes et des bois..... Tout enchanté, vous dites : Quel beau pays ! quelle nature charmante ! que de séductions réunies dans ce petit coin du monde, et comme on aimerait à y stationner longtemps !

De même, en abordant le champ de la science, trouvons-nous parfois des ouvrages dont la lecture nous cause de ces aimables

surprises et qui, sous un titre peu bruyant, nous ménagent des sources abondantes de plaisir et de savoir. Dans tel cadre qui paraît si restreint, un esprit fécond, habile à saisir les rapports les plus éloignés des choses, a trouvé des merveilles inattendues. En ouvrant le livre, on n'espérait rien de plus que se renseigner sur une partie très-limitée de la science générale, et voilà qu'il présente un riche recueil des documents les plus divers ; il offre en une disposition à la fois précise, facile et attrayante, mille renseignements répondant à une foule de questions, et qu'on n'aurait pu trouver ailleurs qu'avec beaucoup de recherches et de difficultés. Cette œuvre aux allures si modestes est, quant à son point de vue spécial, une véritable encyclopédie.

Ces réflexions nous venaient à l'esprit en terminant la lecture de l'ouvrage publié en 1872 par un savant ecclésiastique du diocèse de Poitiers, M. l'abbé Auber, à qui la science était antérieurement déjà redevable de nombreux écrits. On pourrait tout d'abord supposer que *l'Histoire et la théorie du symbolisme religieux avant et depuis le christianisme* ne doit jamais conduire qu'à la connaissance de certaines allégories de nature à intéresser les savants et, parmi les savants, surtout les archéologues, mais n'offrant aucun résultat pratique pour la masse des lecteurs. Quiconque ouvrira le livre de M. l'abbé Auber ne tardera pas à comprendre combien un tel jugement serait erroné.

Après avoir donné les différentes acceptions du mot symbole dont l'étymologie grecque *τὸ σύμβολον* se traduit littéralement par notre expression *signe, image*, M. l'abbé Auber nous explique ce qu'il entend spécialement par ces mots : *symbolisme religieux* : « Maintenant, » dit-il, « sortons des généralités, et recon-  
 » naissons le symbole religieux à ses caractères spéciaux. On a  
 » jusqu'à présent discuté beaucoup sur son application : per-  
 » sonne n'attaque sa raison d'être. Pour tous c'est « la repré-  
 » sentation allégorique d'un principe chrétien sous une forme  
 » sensible. » Cette forme varie à l'infini, elle se plie aux  
 » exigences des imaginations les plus fertiles. On ne la trouve  
 » pas seulement dans la sculpture des temples, dans les pein-  
 » tures qui en décorent les verrières et les murs ; elle ne se

» borne pas à émailler les marges de nos vieux manuscrits ; elle  
 » vit et se révèle dans les pages prophétiques de nos livres saints  
 » sans en rien altérer des vérités historiques ou des réalités du  
 » dogme ; elle y règne sous l'enveloppe du sens littéral depuis  
 » le premier chapitre de la *Genèse* jusqu'au dernier de l'*Apo-*  
 » *calypse*. La science qui fait trouver ces rapports, qui fait  
 » distinguer ce qu'il faut en rejeter ou en croire, c'est le symbo-  
 » lisme : science toute moderne en apparence, mais qui, à vrai  
 » dire, sort heureusement du tombeau où quatre siècles l'avaient  
 » clouée. Car, dès l'origine du christianisme, elle colora de son  
 » charme plein de douceur et de mystère la belle théologie  
 » des Pères et les œuvres encore admirées des artistes qui les  
 » traduisaient..... » (1).

Voilà une définition qui est bien un peu générale, et nous ne répondrions pas qu'en la rédigeant, l'auteur ait obéi absolument aux règles posées en cette matière par Aristote ; mais il ne faut pas trop chicaner sur ce point un savant avec qui nous pouvons bien sortir quelquefois du sujet principal et faire l'école buissonnière, certains à l'avance que nous ne perdrons pas notre temps en une si aimable et si docte compagnie.

Saint Méliton, évêque de Sardes au temps de Marc-Aurèle, a traité du symbolisme religieux. Son ouvrage intitulé *LA CLEF, Clavis*, était une sorte de commentaire sur les allégories bibliques. On n'a plus le texte original écrit en grec, mais nous possédons plusieurs traductions latines éparses dans les grandes bibliothèques d'Europe et qu'un bénédictin de nos jours, devenu le cardinal Pitra, a vérifiées et publiées en 1855 dans son nouveau *Spicilegium Solesmense*. Parmi les continuateurs de Méliton, le plus connu est Guillaume Durant, évêque de Mende de 1287 à 1296, qui, dans son *Rationale divinorum officiorum*, a cherché la signification de l'architecture, des fêtes, du cérémonial et de la liturgie catholiques. Mais laissons aux érudits de profession le pieux évêque de Sardes et Guillaume

---

(1) Tome I<sup>er</sup>, p. 6 et 7.

Durant, pour nous hâter de revenir au livre bien plus complet et d'un commerce bien plus facile de M. l'abbé Auber.

L'ouvrage est divisé en trois parties :

La première, qui traite du symbolisme dans l'antiquité, passe en revue les langues écrites, les langues parlées, les hiéroglyphes égyptiens ; — les nombres et les significations mystérieuses qu'on leur attribuait ; — le symbolisme chez les peuples de l'Orient, dans le bouddhisme, dans la religion de Zoroastre, dans le Coran, la Cabale, puis chez les Scandinaves et les Celtes. — L'auteur étudie ensuite certains usages nationaux anciens et modernes, les arts chez les anciens, la statuaire antique, la peinture, les couleurs.

La deuxième partie recherche le symbolisme dans la Bible et les Pères de l'Eglise. — D'abord M. l'abbé Auber saisit l'occasion, et il faut l'en remercier, de donner l'analyse sommaire de chacun des livres bibliques d'après saint Jérôme. Puis, après nous avoir appris à distinguer dans les Écritures le sens littéral et le sens allégorique, il passe en revue certains faits de l'histoire sacrée rentrant dans son sujet, l'arc-en-ciel, Jésus annoncé dans Isaac, la vision de Daniel. L'auteur continue par un examen du Cantique des Cantiques, une étude approfondie et extrêmement intéressante sur l'Apocalypse et les œuvres grandioses qu'elle a inspirées aux artistes du moyen-âge. Il signale la figure de l'Eglise dans la synagogue et quelques femmes de l'ancienne loi, sa désignation dans les paraboles du Nouveau Testament. — Arrivé aux pères de l'Eglise, M. l'abbé Auber explique comment, du 1<sup>er</sup> au 13<sup>me</sup> siècle, ils adoptèrent tous plus ou moins le symbolisme chrétien. Cette partie de l'œuvre contient une foule de détails attachants. Elle nous donne toute une étude sur saint Bernard qu'on a prétendu avoir voulu proscrire le symbolisme des édifices religieux, et dont le but fut simplement de rappeler les monastères à une plus grande simplicité d'ornementation ; elle nous montre Suger s'appliquant à décorer d'images mystiques son église abbatiale de Saint-Denis, saint Thomas-d'Aquin composant le magnifique office du Saint-Sacrement tout rempli de symbolisme, le cardinal Malabranca, écrivant le poème si

tendre, terrible et imagé de la prose des morts. Dans cette partie, nous trouvons aussi l'origine et le symbolisme du blason. Le dernier chapitre se termine par l'examen du symbolisme de la Divine Comédie et du roman de la Rose.

La troisième partie, et aussi la plus considérable, traite du symbolisme architectural et décoratif. Les matériaux abondent tellement que nous devons nous borner à une simple énumération. L'auteur étudie avec nous successivement : les catacombes, la basilique, les églises antérieures au XI<sup>e</sup> siècle, celles du XI<sup>e</sup>, l'apparition de l'ogive, les monastères et leur plan symbolique ; — l'orientation de l'église, les cimetières, les lanternes des morts, les danses macabres dont le nom est venu de l'arabe *magbarah* ou *magabir*, expressions qui correspondent à notre mot cimetière ; — l'extérieur de l'église chrétienne, les églises de Saint-Michel, celles de forme circulaire, octogone, hexagone, les tours, les clochers, les cloches, leur baptême, les sculptures murales reproduisant les vices et les vertus, le parvis, le bœuf et le lion aux façades de quelques églises, le trumeau de la porte médiane, les voussures sculptées des tympans et leur jugement dernier, les symboles et attributs des douze apôtres ; — l'intérieur de l'église, la fenêtre orientale, les portes, les cavaliers des façades, le cruciflement du Sauveur symbolisé dans le plan général de l'édifice, les chapelles latérales, les églises à sept et à cinq nefs, les cryptes ; — l'origine première de la franc-maçonnerie ; — l'ameublement de l'église ; — les sièges primitifs du clergé ; — la chapelle de la Vierge ; — le bénitier, les fonts baptismaux ; — la chaire, le jubé, les stalles, le crucifix de l'arc triomphal, les chandeliers, les crédences, l'orgue ; — la décoration de l'église par la sculpture, l'iconographie chrétienne comparée à l'art païen ; — les autels, les tabernacles, les baptistères, les tombeaux ; — les modillons ; leur origine, leur objet ; — les chapiteaux dont la forme distingue tout d'abord l'architecture païenne de la nôtre, avec leurs poissons, leurs têtes humaines, leurs démons, leur foliation ; — la démonologie ; — les singes, boucs, centaures, sagittaires ; la femme au serpent et au crapaud, les gargouilles, les exorcismes



des vitraux de Bourges ; le sabbat ; — les *obsœna* et les jugements erronés portés à ce sujet ; — la zoologie dans le symbolisme chrétien ; la distinction entre les *bêtes* et les *animaux*, le zodiaque, les bestiaires ; — la flore murale, les arbres, les fleurs, le trèfle dans les tombeaux, le nénuphar, les roseaux, les platanes, le lys pour lequel l'auteur ne cache pas ses prédilections, l'olivier ; — la peinture chrétienne, la signification des couleurs, les vitraux, manuscrits, tapisseries, mosaïques, les reliures du moyen-âge ; — la peinture murale des églises, laquelle doit se conformer au caractère architectural ; — la statuaire sculptée ou peinte ; — la Trinité et ses représentations symboliques, le limbe, la gloire, les saints, les sibylles ; — les images de Dieu le père, du Sauveur et de la Sainte-Vierge, les vierges noires conservées encore à Chartres, à Beaune, à Dijon, à Verdelay ; — l'arbre de Jessé ; — la liturgie catholique, la messe, les sacrements, les cérémonies religieuses et les fêtes principales, la crosse, l'anneau, la mitre, les habits sacerdotaux ; — les drames liturgiques, le chant solennel de la Passion, les vierges sages et les vierges folles, la Fête-Dieu d'Aix, la fête de l'âne ; — la musique sacrée, le symbolisme de la prière chantée, le plain-chant, les divers chants de la messe ; — l'orfèvrerie, sa magnificence dès l'époque mérovingienne ; les ateliers de Limoges, saint Eloi et le fauteuil de Dagobert II ; les développements ultérieurs de l'orfèvrerie, les portes en bronze, encensoirs, chandeliers, couronnes de lumières, calices, reliquaires, etc.

A partir du moment où décline le style ogival, l'auteur constate l'affaiblissement du symbolisme qui disparaît presque complètement au XVI<sup>e</sup> siècle avec l'art grec de la Renaissance. Nous en avons l'exemple dans la basilique de Saint-Pierre, et la célèbre fresque du jugement dernier, de Michel-Ange, à la chapelle Sixtine, nous offre un caractère tout païen qu'il est impossible de méconnaître. Le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle ne sortent guère du mouvement créé par la Renaissance. La régénération artistique devait être l'œuvre et la gloire de notre époque, et le signal fut donné par la Restauration, lorsque, le 22 février 1821,

elle décréta la fondation de l'école des Chartes qui devait ramener les esprits vers l'étude du moyen-âge et provoquer les investigations des érudits, dont le plus illustre, M. de Caumont, a créé véritablement l'archéologie monumentale. Après l'examen des monuments dans leur ensemble, est venue l'étude du symbole ; longtemps mise en suspicion, elle a triomphé des défiances et du scepticisme ; nous la voyons aujourd'hui reconstituée et désormais elle formera le complément nécessaire de tout véritable enseignement de l'architecture religieuse.

Tel est dans un rapide aperçu l'ouvrage de M. le chanoine Auber. On voit quel utile répertoire il offre aux personnes désireuses de se renseigner sur l'archéologie chrétienne, soit en ce qui concerne les vieux monuments témoins de la foi de nos pères, soit en ce qui se rapporte à la liturgie et aux cérémonies religieuses. De nombreux exemples donnés par l'auteur à l'appui de ses diverses affirmations nous font faire à chaque instant avec lui des excursions pleines d'attrait. Un style abondant, facile, dans tout le cours du livre, on ne sait quel souffle chaleureux, sympathique, augmentent le charme et rendent vraiment séduisante la lecture de cette œuvre d'érudition.

Pourrions-nous dire cependant que l'*Histoire du symbolisme religieux* nous paraît à l'abri de toute critique, et que, dans cette entreprise considérable, on ne découvre aucune imperfection ? Une appréciation aussi absolue ne rendrait pas exactement notre pensée.

D'abord on serait, croyons-nous, autorisé à signaler chez l'auteur, en plus d'un passage, l'exagération involontaire du principe dont il a voulu nous donner une si complète démonstration. Il est des gens qui nient absolument le symbolisme dans nos monuments religieux du moyen-âge et, à coup sûr, ils sont en dehors de la vérité ; mais M. l'abbé Auber, entraîné par ses ardentes convictions, nous a paru admettre quelquefois des allégories, des rapprochements très-contestables.

Au point de vue de l'ordre didactique, l'ouvrage gagnerait, suivant nous, à une disposition plus rigoureuse des éléments qui le composent. L'auteur eut ainsi évité quelques répétitions.

Toutefois, nous ne faisons que hasarder cette observation, car il se peut que, par une semblable méthode, le livre retrouve en facilité de lecture et en intérêt ce qu'il perd quant à la netteté de la forme.

Ces ombres légères n'ôtent rien à ce grand travail de sa valeur essentielle. Les quatre volumes qu'il comprend, si condensés, si remplis, ne nous donnent pas moins, en même temps que la démonstration d'une théorie aujourd'hui peu contestée, un recueil précieux de documents sur l'architecture, les traditions, les fêtes et les cérémonies chrétiennes. A l'heure où toute croyance est menacée par des doctrines qui affirment hautement la puissance absolue de la matière, la suprématie des instincts et l'irresponsabilité morale, il importe plus que jamais d'encourager les œuvres qui, même indirectement, nous rappellent notre filiation divine, nous en démontrent l'élévation, la dignité, la grandeur. Au moyen-âge, nos pères qualifiaient parfois de *Trésor* un livre dans lequel l'auteur avait résumé les connaissances humaines sur un point déterminé. L'ouvrage de M. l'abbé Auber, lui aussi, pourrait s'appeler un *Trésor*, et nous ne craignons pas de dire qu'il a sa place marquée d'avance dans toute bibliothèque où les questions d'art, d'histoire et de religion ne sont pas oubliées.

A. CHAISEMARTIN,

Procureur de la République à Loches, membre de la Société française d'archéologie.

---

# FASCICULE

DE

## DOCUMENTS ANGEVINS

1030-1720.

---

### 6. — CANTON DU LOUROUX-BÉCONNAIS.

1408, 16 juillet. — Lettres-patentes du seigneur de Montjean, constatant qu'il n'a pas droit de chasser dans les bois de Linières, mais peut seulement, d'après la coutume du pays, y poursuivre les bêtes sauvages levées dans sa forêt de Bécon (1).

A touz ceulx qui ces présentes lettres verront, Jehan sire de Monte Jehan, salut. Comme nobles homs Charles de Rohan, seigneur [de] Kemené (2), de Guingamp et de Linières, deist et mainteneist que nous et noz gens et officiers eussions chacé en ses bois de Linières, en poursuyvant un sanglier, en chasant par yceulx depuis an et jour en cza, disant que nous n'avions droit du faire ; et vouloit que nous meissions l'exploit au niant, et que emprès avenir nous n'eussions aucun droit du faire sans le congé et licence de lui ou de ses successeurs ; et nous disions le contraire, et que ledit sanglier avoit esté levé en nostre forest de Bescon et ycelui avoit poursui nostre vaneurs (3), en extraient ses chiens, selon la coustume du país, et ainsi que nous le pouvons faire par la coustume du país.

Savoir faisons que en sediz bois de Linières nous ne advouons aucun droit de chacer aucunes bestes sauvages, pour nous ne pour nos hoirs, sinon. en poursuivant les bestes de nostre forest en la manière dessusdictes, et en appelant et retraient noz chiens comme la coustume donne ; et ycelui avons aujourd'hui mis et par ces presentes mettons ycelui exploit de tout au néant, sans ce que ycelui

exploit puisse nuire ne porter préjudice ou temps avenir audit seigneur de Lignièrès ne à ses hers. En tesmoingn des choses dessus dictes, nous lui en avons donné ces présentes lettres, scellées de nostre propre séel.

Donné le xvii<sup>e</sup> jour de juillet, l'an mil CCCC et huit (4).

(1) Chartrier de Serrant; titres de Linières, vol. A, fol. 10. Orig. jadis scallé.

(2) Guéméné.

(3) Veneur.

(4) Le même jour, et pour le même fait, des lettres identiques furent délivrées au sire du Plessis-Macé, à cause de son bois du Deffais. Ibid. *Titres du Plessis-Macé*, vol. J, fol. 17 v<sup>o</sup>.

#### 7. — CANTON DES PONTS-DE-CÉ.

1335, septembre. — Lettres-patentes de Philippe VI, de Valois, roi de France, par lesquelles il autorise le chapitre de la cathédrale d'Angers à fonder dans la vallée d'Anjou, à la Marsaulaie, une paroisse pour les habitants de cette contrée, que la distance et le péril du trajet empêchent de remplir leurs devoirs religieux. Voulant contribuer à une œuvre aussi louable, le roi donne en pleine propriété quatre arpents de terre pour l'établissement de l'église, du cimetière et de la cure (1).

Philippe, par la grâce de Dieu roi des Français.

Savoir faisons à tous, présents et à venir, que nous avons reçu la supplique des doyen, chapitre et église d'Angers, portant que dans tout le canton nommé la Vallée d'Anjou, nouvellement rendu à la culture, il a été construit un grand nombre de maisons et de manoirs, tant pour l'habitation que pour la culture de la vallée, mais à une très-grande distance des églises paroissiales de cette contrée, dont l'accès est en outre souverainement difficile et périlleux pour ceux qui vont y entendre le service divin ou recevoir les sacrements (2).

Par ces motifs, les suppliants nous exposent leur désir de fonder, construire et doter convenablement, à leurs frais, dans ladite vallée, une église dans laquelle les personnes qui y habitent puissent plus facilement entendre le divin service et recevoir les sacrements religieux. Nous donc, conformément à la coutume de nos prédécesseurs les rois de France, approuvant et ayant pour recommandé, au nom du Seigneur, le louable projet desdits suppliants; surtout désirant augmenter le service divin dans notre royaume, élevant les yeux vers Dieu, pénétré du désir de sauver notre âme, celles de la reine notre chère compagne et de notre bien aimé Jean, fils de France, duc de

Normandie, et pour être participants aux messes et autres cérémonies religieuses qui y seront célébrées à l'avenir, nous avons donné, dans notre terre de la Vallée, quatre arpents pour y établir le plus convenablement et le plus commodément possible ladite église, ainsi que le cimetière et la maison presbytérale qui y seront contigus.

Et en cédant, donnant et assignant, de notre autorité royale, grâce spéciale et certaine, science les susdits quatre arpents de terre, et même plus s'il le faut, à titre d'aumône pure et perpétuelle, francs de tous cens, rente, terrage, dime et autres redevances et servitudes quelconques, pour la construction desdites église et maison presbytérale de même que pour l'établissement du cimetière, tant en longueur qu'en largeur, nous les avons amortis par notre grâce la plus ample, par l'autorité susdite et en vertu de la plénitude de notre pouvoir.

Nous voulons donc et nous concédons que les curés de ladite église possèdent cette terre et les édifices qui y seront construits sans interruption ni restriction, paisiblement et librement, sans être contraints de les vendre, de s'en dessaisir, ni de payer à l'avenir pour ladite terre aucune finance à nous ou à nos successeurs; réservant toutefois et voulant, avec le gré desdits fondateurs, que le curé de ladite église soit perpétuellement tenu d'y célébrer ou faire célébrer chaque semaine, pour notre salut, celui de la reine notre compagne et de notre fils, une messe du Saint-Esprit tant que nous vivrons, et une messe des morts après notre décès: réservées aussi toute notre justice séculière et notre suzeraineté sur ladite terre ainsi donnée autour de l'église et du cimetière; et sauf en autres choses notre droit, et celui d'autrui en toutes. Et afin que ces dispositions demeurent fermes et stables à l'avenir, nous avons fait apposer notre sceau aux présentes lettres.

Donné en l'abbaye du Louroux (3), l'an du Seigneur 1335, au mois de septembre.

(1) Bibl. nationale, Mss. Collection de dom Housseau, copie faite d'après les lettres de Vidimus et de confirmation délivrées au mois de juin 1336, par Jean fils aîné du roi de France, duc de Normandie et comte d'Anjou. Le 8 du même mois, ce prince manda à Etienne Ferregeau, gouverneur de sa terre de Vallée, en Anjou, de faire mesurer et de délivrer, au lieu vulgairement appelé *la Marsaulaye*, les quatre arpents donnés par son père. Le chef-lieu de la paroisse a depuis été transféré à Saint-Mathurin, dont la chapelle fut érigée en cure par l'évêque Hardouin de Bueil, le 22 mars 1406.

(2) *Qui locus adeo distat ab ecclesiis parrochialibus illarum partium quod summe difficile et periculosum esset eis ad ecclesias circumvicinas accedere.*

(3) *In abbazia Oratorii, près Vernantes.*

## 8. — CANTON DE SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE.

1598, 14 mars. — Certificat des plus apparantz du bourg d'Ingrande [sur la bonne conduite du régiment de Nesde], lorsque le corps d'armée y logea (1).

Nous messire François Du Vau, recteur de l'église de Nostre Dame d'Ingrande, avec les soubzsignez, certiffions à tous qu'il appartiendra que pendant le temps et espaces de trois sepmaines, le régiment du sieur de Nesde y estant logé, faisant le corps de l'armée du Roy, icelluy sieur avec messieurs les cappitaines et tous autres soubz leur charge ont dignement vescu, sans aucune insolence, n'ayant nullement entré ny fait acte indigne dans ladicte église, quelque nécessité qu'ilz ayent heu de faire barricades devant la porte d'icelle, à l'occasion seulement des ennemys ; ains dans ladicte église avons fait observer les services ordinaires, où librement ung chascun a assisté, selon leur dévotion, sans contredit des gens de guerre (2).

De quoy, et pour avoir [vu] leur acte polis par eux tenus dans ce bourg, nous rendons certain tesmoignage pour valloir et servir [tant] audit sieur de Nesde que ausdits sieurs cappitaines en temps et lieu.

Faict soubz noz seings sy mys, à Ingrande le xiiii<sup>e</sup> jour de mars 1598.

F. DU VAU, prestre, curé dudit lieu ;  
 J. MOCEL, prestre ;  
 COCHARD ;  
 BRICHET, l'un des habitans et présent ;  
 GAUVAIN, l'un des habitans et présent ;  
 ROBIN, recteur de Montrelais.

(1) Ce titre est celui de l'original, sauf ce qui est entre crochets. On sait que l'armée dont ce corps faisait partie accompagnait Henri IV en Bretagne, lorsqu'il y reçut la soumission du duc de Mercœur (1).

(2) Parmi lesquels ce certificat prouve qu'il y avait beaucoup de protestants.

(1) En original dans le chartrier du duc de la Trémoille.

## 9. — CANTON DE THOUARCÉ.

1088 environ. — Charte — notice relatant les donations faites au prieuré de Thouarcé par le seigneur dudit lieu, confirmées par son suzerain, moyennant le cadeau d'un magnifique cheval, et approuvées par le comte d'Anjou dans des circonstances curieuses (1).

Nous avons soin de transmettre à la mémoire des contemporains et de ceux qui viendront après nous, par les avertissements des présentes lettres, que le jour où fut dédiée l'église de Saint-Jean de Thouarcé, Isembard le Jeune, seigneur dudit château (2), a donné à ladite église et aux moines de Saint-Florent qui y servent Dieu, sa part des cierges, laquelle il avait retenue jusqu'alors. Il donna aussi, après son décès, la dime de ses récoltes de Vaux (3). Sont témoins de cette donation : Noël, évêque du Mans, qui a consacré la susdite église à la prière de Geoffroy, évêque d'Angers, empêché par une maladie d'en faire la dédicace ; Guillaume, abbé de Saint-Florent, Thibault, Martin, Gosselin et Isembard, moines ; et de l'ordre des laïques : Sigeban de Passavant, Berlay son frère, Geoffroy Landry et beaucoup d'autres.

L'année suivante, le même Isembard le Jeune donna à Saint-Florent et à Saint-Jean de Thouarcé, ainsi qu'à leurs moines, vingt-huit jalaies (4) de vinage qu'ils lui rendaient annuellement, à titre de coutume, et une portion de pré contigue à leurs prés ; et il plaça cette donation sur l'autel de Saint-Florent, en y déposant un morceau de courroie détaché des fourrures qu'il portait. Témoins : Guiterne, Geoffroy le Manceau, Morin Compelin, Hubert des Roches, Vaslin fils de David, Lambert Burdin, Rainaud Gautier, Michel de Saumur, Girard son frère et beaucoup d'autres.

Or, il arriva peu de jours plus tard, qu'Isembard le Jeune, étant tombé malade, reçut la visite de Geoffroy de Preuilly (5), qui vint le voir comme un ami va voir son ami et un suzerain son vassal, et surtout pour acheter un très beau cheval que possédait Isembard. Lorsqu'il lui proposa de le lui vendre, Isembard répondit vouloir le céder gratuitement, pourvu que Geoffroy confirmât aux moines de Saint-Florent et aux chanoines de Cels, les dons qu'il leur avait faits, à titre d'aumône. Après avoir pris conseil, Geoffroy dit qu'il les confirmerait volontiers, et promit de s'employer fidèlement auprès du comte d'Anjou (6) pour que lui même les confirmât. Moyennant cette promesse, il reçut le cheval gratis.

Le lendemain, Geoffroy partit de Thouarcé pour Angers, où se rendirent avec lui Isembard le Vieux, moine, et le chanoine Rainaud surnommé Bourdaud, accompagnés de leurs serviteurs Christian et Antoine. Le comte était alors à Angers. Geoffroy de Preuilly, Isembard, moine, Rainaud, chanoine, et leurs gens, s'étant rendus près de lui, ils le trouvèrent dans sa cour, assis sur une table et ayant devant ui son sénéchal, Geoffroy Fulcrade. Devant lui aussi se tenait Gelduin



de Doué, monté sur son cheval, et tenant un faucon (7) [sur le poing]. Geoffroy de Preuilly ayant entamé la conversation avec le comte, lui demanda et le pria de confirmer, en sa considération, l'aumône du susdit Isembard ; et le comte lui accorda cette faveur en présence des susdits Gelduin de Doué, Geoffroy sénéchal [d'Anjou], Isembard moine, Antoine son serviteur, Rainaud chanoine et son serviteur Christian.

(1) Archives de Maine-et-Loire, Livre blanc de Saint-Florent, fol. 21.

(2) Neveu et héritier d'Isembard le Vieux, alors moine, et qui avait fondé le prieuré de Thouarcé vers l'an 1065.

(3) Ou des Vallées, de *Vallibus*.

(4) Ancienne mesure pour les liquides.

(5) Trésorier de Saint-Martin de Tours, fils de Geoffroy de Preuilly, l'inventeur des tournois, qui avait été tué à Angers en 1062. J'ignore à cause de quel fief il était suzerain du seigneur de Thouarcé.

(6) Foulques IV, surnommé Réchin.

(7) *Invenerunt eum in aula sua, sedentem super mensam.... Stabat quoque ante eum, super caballum suum, Gilduinus de Doado, tenens accipitrem.*

## ARRONDISSEMENT DE BAUGÉ.

### 10. — CANTON DE BAUGÉ.

1421, 22 mars. — Note sur la bataille du Vieil-Baugé, consignée dans un des registres de la Chambre des comptes d'Anjou (1).

*Du fait de la première (2) destrouse des Angloys, faicte à Baugé.*

Le samedi xxii<sup>e</sup> jour de mars, voille des Grandz Pasques, l'an de grace MCCCCXX, ou cymetiere du Vieil Baugé, environ quatre heures après disner, fut faicte la desconfiture du duc de Clarence et de plusieurs grans seigneurs angloys (3), lequel duc estoit frère du roy Henry (4) d'Angleterre ; et estoient en nombre, selon le rapport fait par ceulx qui furent à la besongne, environ mille cinq cens hommes d'armes de toute trye. Et des françoys y furent : le sire de la Fayette, mareschal de par monseigneur le dalphin de Viennois, régent le royaume (5), le sire de Fontaines, le sire de Tussé, nommé Baudoin de Champagne, messire Jehan de la Grezille, messire Jehan des Croiz, le Roncin et plusieurs nobles chevaliers et autres des pays

d'Anjou et du Maine, les contes de Bouchan (6) et de Bicton et autres. Et y furent mors messire Charles le Bouteillier, Guérin de Fontaines, messire Jehan Ouvroyn, chevaliers, et Thebaut Bahoul, escuier.

(1) Archives nationales, P. 1116, fol. 142.

(2) Ce fut en effet la première bataille dans laquelle les Français aient repris l'avantage sur les Anglais. Ceux-ci attribuèrent leur défaite à la trahison d'un nommé André Lambert, en tête de la liste de leurs principaux chefs qui furent tués ou faits prisonniers. V. *Revue de l'Anjou* de 1853, page 80.

Jean Raoulet, dans sa Chronique publiée par M. Vallet de Viriville, à la suite de celle de Jean Chartier, relate en ces termes la bataille de Baugé.

« En l'an que l'on disoit 1420, petit devant Pasques, le seigneur de Ruelle, connestable des Escoçois venus à l'aide du Dauphin, avec le seigneur de Fontaines et le sire de la Fayette, commis mareschal de France en l'absence de Boussicault, mareschal, et autres nobles et vaillans tant Escoçois que François, jousques au nombre de mille combatans, desconfirent à Baugé, en Valée, et tuèrent en rencontre le duc de Clarence, frère au roy d'Angleterre, qui avoit moult grande noblesse d'Anglois, jousques au nombre de quatre mille combatans, qui avoient quatorze bannières. »

(3) Die Sabbato Sancto, anno 1420, dux Clarencie, frater regis Anglie Henrici, destructus fuit apud Baugeium per Francigenas et per Scotos, qui regno Gallicano venerant in succursum cum multitudine copiosa.

*Chron. de Bourgueil* (publ. par André Salmon, p. 40).

(4) Henri V.

(5) Pendant la captivité de son père, le roi Jean.

(6) Jean Stuart de Railstone, comte de Bucan.

#### 11. — CANTON DE BEAUFORT.

1245, 4 avril. — Charte de l'archidiacre d'Angers, contenant une transaction passée entre un chevalier et le prieur de Brion, au sujet de l'équipement de celui qui doit porter le pain et le vin dûs au chevalier trois fois par an (1).

A tous ceux qui les présentes lettres verront ou entendront, Regnaud, archidiacre d'Angers, salut éternel en Notre Seigneur. Sachent tous que comme il y avait procès entre le prieur de Brion, d'une part, et Aimeri de Sobz, chevalier, d'autre part : Aimeri prétendant 1<sup>o</sup> que le prieur devait annuellement lui payer deux pains de froment, de 2 deniers chacun, et une demi-mesure de vin, nommée vulgairement jalon, à chacune des fêtes de Noël, Pâques et la Toussaint; 2<sup>o</sup> que le messager du prieur devait apporter ces objets à la maison du chevalier avec des chaussures non racommodées et monté sur un cheval ayant un frein sans corde, une selle avec deux sangles, trousses et pectoral, et très-bien ferré (2); et que si quelqu'une de ces conditions n'était pas observée, le chevalier pouvait, s'il le voulait, saisir le cheval du prieur; enfin après beaucoup de débats, il a été transigé entre eux comme il suit. Le prieur est tenu seulement de porter à cheval, à Aimeri de Sobz, les pains et le vin susdits aux fêtes

indiquées, mais les autres conditions (3) et articles ne pourront plus être réclamées par le chevalier. En témoignage et confirmation de laquelle chose, et à la demande des parties, nous avons fait apposer notre sceau aux présentes lettres.

Fait le mardi après *Isti sunt dies* (4), l'an du Seigneur 1244.

(1) Archives de Maine-et-Loire, abbaye de Saint-Aubin d'Angers, prieuré de Brion. Orig. jadis scellé.

(2) *Nunciatus dicti prioris dictas res debet deferre ad domum dicti militis de Souz calciatus sine remendura et eques; et dictus equus habere debet frenum sine corda et sellam cum duabus cingulis cum trossis et pectorati.*

(3) C'est-à-dire celles des chaussures du porteur et de l'équipement de son cheval.

(4) Répons de la procession du dimanche de la Passion. Ainsi la charte est du 4 avril 1245, d'après le style Grégorien.

## 12. — CANTON DE DURTAL.

1489, 24 août. — Lettre du seigneur de Durtal à Jean Bourré, pour l'inviter aux noces de sa fille et le prier de lui prêter les mille écus qu'il a promis de lui donner en dot (1).

A Mons<sup>r</sup> Du Plesseys et de Jarzé, grant trésorier de France.

Mons<sup>r</sup>, je me recommande à vous tant que je puis. Il est ainsi que j'ay fait le mariage de ma fille avecques le filz de Mons<sup>r</sup> de Riou; si seront les nesses de jeudi prochain en quinze jours.

Mons<sup>r</sup> je vous ay, puis peu de temps, escript que il vous pleust me aidez en ceste affaire. Je vous pri que, entre si et lesdictes nesses de ma fille, il vous plesse m'envoiez mil escuz; car il faut que à se jour je baille tout le mariage de madicte fille, que ne puis faire sans vo, tre aide. Je doubte que ne puissiez venir par decza si brief (2). S'il vous plect que jenvoye ung de mes gens devers vous pour ceste cause, envoyez moy une quitense et je la signeré et la vous envoirré, en telle forme qu'il vous plaira, par celuy que je renvoiré devers vous. Mons<sup>r</sup> je vous pri qu'il vous plesse que Madame Du Plesseys vienne ciens à se jour de nesses, qui ne seront pas de grant misse (3); car il n'y ara guaires de gens pour ce que ne vieux point faire de nesses dont il soit nouvelle, car je n'aime point les grans assemblés de gens.

Mons<sup>r</sup>, s'il vous plaist demander de mes nouvelles, l'on vous dira que vostre fille (4) est la plus chièrre chose que aye en se monde, et est tout mon désenuy et félicité. Et autre chose ne vous escri, Mons<sup>r</sup>, fors que Nostre Seigneur vous doint tout ce que plus desirez.

Esript à Singé, ce xxii<sup>e</sup> jour d'aoust.

Le plus que tout vostre,

F. DE LA JAILLE.

(1) Bibliothèque Nationale, mss. supplément français, n° 445, fol. 189. Autographe.

(2) Jean Bourré était auprès du roi, mais sa femme, Marguerite de Feschal, restait au Plessis-Bourré.

(3) Mise, dépense.

(4) Anne Bourré, au mois d'avril précédent, avait épousé le fils aîné du seigneur de Durtal. M. Du Plessis lui avait donné en dot deux belles terres, Grez-sur-Mayenne et Marans, en Anjou, plus 6500 écus d'or à la couronne.

### 13. — CANTON DE LONGUÉ.

1588, 10 mars. — Mandement de la duchesse d'Anjou par lequel, à la prière des religieux de l'Hôtel-Dieu d'Angers, elle ordonné de vérifier si leurs sujets ou estagers de Fontaine-Bresson doivent être contraints à venir faire guet et garde au chateau de Baugé, dont ils sont fort éloignés et où ils n'ont pas leur refuge (1).

Marie (2), par la grace de Dieu, royne de Iherusalem et de Sicile, duchesse d'Anjou, contesse de Provence, de Forcalquier, de Piémont et de Rouci, aiant le bail, garde et administracion de Loys, roy desdiz royaumes, et de Charles, noz enfans moindres d'aage, et de leurs terres, à nostre juge ordinaire en nosdiz pais d'Anjou et du Maine, salut.

Les religieux prieur et frères de l'aumosnerie Saint Jehan Euvangeliste de nostre cité d'Angiers se sont à nous complains griefment, en disant que comme ilz aient, à cause de leurdicte église, une terre appellée Fontaine Bersson en nostredicte duchié d'Anjou (3), en laquelle ilz ont certains leurs estagiers qui oncques ne firent ne ont acoustumé faire guet ou garde en nostre forteresce de Baugé, mesmement pour la distance d'icelle terre, qui est à quatre lieues de nostredicte forteresce de Baugé, et aussi que entre deux sont nos forests de Monois et de Chandellais, où lesdiz estagiers ont acoustumé avoir leur reffuge en cas de necessité et de fortune, et aussi ès forteresces du Loroux, de Remefort, et de Vernoil, qui ne sont que à demie lieue au plus loing desdiz estagiers; néanmoins le capitaine de nostredicte forteresce de Baugé, son lieutenant et conestable, ou autres de par eulx, se sont efforcés et efforcent de jour en jour de contraindre lesdiz estagiers à faire guet et garde en nostre dicte forteresce de Baugé, et de fait pour occasion de ce leur ont fait prendre certains biens et gaiges, lesquels ilz detiennent: laquelle chose est ou grant grief, dommage et préjudice desdiz supplians et de leurs

estagiers, et contre la teneur des constitutions royaulz, contenans que chascun est tenu de faire guet et garde là où il a son refuge, si comme ilz dient; et nous ont pour ce supplié à leur pourveoir de remède convenable.

Pour ce est il que nous, considéré que dit est, vous mandons et commandons, et se mestier est connectons par ces presentes, que ycelles receues, sanz délay, appelez ceulx qui feront à appeller, vous vous informés et enquerés diligemment des choses dessusdictes et chascune d'icelles et leurs deppendences. Et se, par ladicte information ou autrement, deument il vous appert les choses estre vraies par la manière que lesdiz supplians les prétendent, faictes lesdiz capitaine, connestable, lieutenant et toux autres désister et cesser d'ores en avant des choses dessusdictes, et lesdiz estagiers tenir paisibles envers eulx; et en oultre à y ceulx estagiers rendre et restituer leurs biens et gaiges qui, pour occasion dè ce, leur auroient [esté] ou sont prins arrestés ou saiziz, et les leur mettre plainement à délivre. Car ainsi le voulons nous estre fait et auxdiz supplians, ou cas dessus dit, l'avons octroïé et octroions par ces présentes; et de ce faire vous donnons par ces présentes plain povoir, auctorité et mandement especial. Et mandons par ces meismes à touz noz officiers et subgectz que, en ce faisant, eulx et chascun deulx vous obéissent et entendent diligemment.

Donné en nostre chastel d'Angiers, soubz nostre séel, le *xr*<sup>e</sup> jour du mois de mars, l'an de grace mil trois cens quatre vins et sept.

Par la Royne en son conseil,

P. SOLIER.

(1) Original jadis scellé. Archives de Maine-et-Loire, Hôtel-Dieu d'Angers, n° 135, fol. 108.

(2) Marie de Blois, veuve de Louis premier, duc d'Anjou, frère du roi Charles V.

(3) Paroisse de Vernantes.

#### 14. — CANTON DE NOYANT.

1462, 28 août. — Lettre du roi René à l'abbé de la Boissière, pour lui mander de venir siéger aux Grands-Jours d'Anjou, sinon en personne du moins par son procureur spécial, assisté d'officiers de justice connaissant les coutumes, usages et styles de la province (1).

*A Révérend Père nostre très-chier et bien amé l'abbé de la Boissière (2).*

De par le Roy de Sicile, duc d'Anjou.

Révérend Père, très chier et bien amé, comme, à l'occasion des guerres qui longuement ont esté en ce royaume, nos Grans Jours d'Anjou n'ayent de longtems esté tenuz, et ayons esté advertis que en iceulx a grand nombre de appellations relevées qui ont esté faictes tant de noz juges et officiers que de noz vassaulx et subgectz; aussi que en nostredit pays d'Anjou a plusieurs usaiges, coustumes, stilles subterfuges, longueur de procez, abuz et entreprises de jurisdiction dont plusieurs, sans raison, s'efforcent joyr et user; et pour ces causes, et autres raisonnables, ayons délibéré et conclud tenir nos Grans Jours en nostre ville d'Angiers, et iceulx ayons assignés au quinzième jour d'octobre prouchain venant, pour en iceulx faire jugier et vider lesdictes appellations, et aussi pour le bien commun de nostre dit pays et de justice, refformer et corriger où il appartiendra les coustumes, usaiges, stilles, abuz, entreprises et longueur de procès estans en icelle.

Et pource que la matière touche en partie vous et voz subgiectz, et que voulons què vous et les autres prélatz, noz subgiectz, y soyez convocquez et appelez, pour plus meurement y besoigner; nous vous prions et néantmoins mandons que à nozdits Grans Jours, assignez audit jour et lieu, soyez en personne, si possible vous est, et avec vous de voz officiers de justice congnoissans le fait desdictes coustumes, usaiges et stilles; et si en personne n'y pouez estre, envoyez y procureur pour vous et autres gens de vostre conseil, pour estre présens à besoigner en la matière pour tant qu'elle vous touche. Et cependant ordonnez à voz officiers faire mémoires et instructions touchant les choses dessusdictes.

Révérend Père, très chier et bien amé, Nostre Seigneur soit ayde de vous.

Escrypt en nostre chastel d'Angiers, le xxviii<sup>e</sup> jour d'aoust, l'an MCCCCLXII.

signé, RENÉ  
et plus bas RAYNEAU.

(1) Bibliothèque Nationale, collection de Dom Housseau, n° 3989. Copie faite sur l'original.

(2) Paroisse de Denezé-sous-le-Lude. L'abbé était alors Girard.

# PETITE LÉGENDE ANGEVINE

---

## L'ORIGINE DE L'HYMÉNÉE DES RIMES.

---

En l'an de grâce 1594, on pria demoiselle Renée Corbeau, dite la *Belle Angevine*, de présider un concours.... Elle accepta, parce que le concours n'était ni agricole, ni scientifique : c'était un concours sérieux et plein d'intérêt. Il s'agissait de décider une question depuis longtemps débattue :

« Est-il bon de marier les rimes ? »

Les moralistes de ce temps-là disaient, en brossant leur pourpoint crotté : « La poésie, ayant une influence bien constatée » sur les mœurs, ne doit pas donner aux hommes le pernicieux » exemple du célibat. » Certains poètes soutenaient au contraire que « les neuf Muses et les trois Grâces n'avaient jamais pris » d'époux et qu'il était dangereux de leur faire violence. »

De là deux armées de poètes. La première, commandée par Jacques Muré, du village de Saint-Rémy-en-Mauges, combattait avec des rimes alternées ; la seconde, illustrée par Paul Lombeau, saumurois, était formée de deux régiments : les rimes masculines et les rimes féminines, jamais mélangées. Les rimes féminines, à cause de leur sagesse, eussent pu recevoir toutes la couronne de rosière.

L'Université d'Angers, consultée sur ce grave sujet, demanda quelques heures pour méditer ; elle ne décidait rien légèrement.

Elle délibéra onze années et donna enfin son sentiment emprunté à saint Paul :

« Se marier est bon, dit-elle ; ne point se marier n'est pas mauvais. »

Les poètes, peu satisfaits de cette sentence, eurent plus d'esprit que les savants des quatre facultés. Leurs capitaines convinrent de se rencontrer sans armes et sans rimes au cabaret de la *Pomme d'Adam*, rue de l'Aiguillerie.

Là, au jour convenu, on *pinte*, on *repinte* et l'on se ressouvient de l'hyménée des rimes.

En ce temps-là régnait sur l'imagination des poètes la jeune bourgeoise de la rue Saint-Laud, la Belle Angevine.

Prenons-la pour juge, proposa Jacques Muré. Je marierai des rimes et nous verrons ce que cela produira.

Prenons-la pour juge, répondit Paul Lombeau. Je mettrai dans ma poésie, comme à l'église, les filles d'un côté et les garçons de l'autre, avec défense de s'entre-chuchoter.

Et les deux poètes composèrent chacun six strophes à la gloire de l'Anjou.

L'ode de Muré avait de jolies rimes des deux sexes gentiment entrelacées. C'était frais et naturel comme une *ronde* de villageois. Pierre donnait le bras à Perrette, qui tenait la main de Louis et Louis sautait à côté de Louison..... Il avait su réunir ainsi la grâce et la force, ces deux puissances qui, en subjuguant le monde, peuvent seules le perpétuer.

Lombeau, lui aussi, avait été ingénieux. Il savait qu'il aurait pour juge une jeune fille et il avait choisi ses rimes avec l'espérance de la charmer. Toutes étaient masculines, mais légères, mignonnes, pimpantes : on eût dit une aimable bande d'escoliers qui venaient babiller devant la Belle Angevine pour se faire aimer d'elle.

Hélas ! il n'était plus temps. Renée avait entrevu, à l'église Saint-Maurice, un beau jeune homme, venu de Sées, en Normandie, pour étudier le *droit canon*. Ils avaient oui parler l'un de l'autre, puis leurs regards s'étaient rencontrés, et, comme il était le plus beau et Renée la plus belle, une méprise était impossible. Le dimanche de Pâques, la jeune fille trouva, sur son banc, un livre d'offices ; les coins étaient revêtus d'argent, le



erموير portait les armes de Normandie : c'était celui du jeune homme..... Toute émue, elle l'ouvrit et remarqua avec bonheur que le *signet* était à la *messe du mariage*.

Le bel écolier n'osa la regarder pendant le Saint-Sacrifice.

La Belle Angevine retenait son cœur sous le bras gauche comme pour en cacher les battements, et paraissait suivre les chants religieux.

Elle ne leva pas une seule fois ses beaux yeux noirs, même pour admirer les magnifiques vases de fleurs qui, ce jour-là, chargeaient l'autel.

Pendant l'*élévation*, tous les fidèles se courbèrent.... Renée, en demandant pardon à Dieu de n'être pas toute à lui, profita du moment pour faire un petit nœud au ruban de soie bleue qui servait de *signet*..... Et lorsqu'elle releva la tête, la Belle Angevine était ainsi fiancée au beau Normand.

Elle laissa le livre à sa place et quitta le temple, le cœur triomphant.

La place était encombrée de bourgeois et d'artisans qui devaient entre eux en attendant que leurs ménagères eussent « *trempe la soupe* » et préparé, les crêpes pascals. Les enfants se montraient les œufs bariolés que, suivant l'usage, ils avaient prélevés comme un impôt sur chaque ménage angevin.

Et quand Renée traversa cette foule bruyante, au bras de sa mère, on s'écartait en chuchotant : « La Belle Angevine est moins fière aujourd'hui qu'à l'ordinaire ; elle baisse modestement la tête..... »

— Elle est jalouse de la Brillet, murmura quelqu'un.

— Elle est vaincue, dit un autre, elle a pensée d'amour.

Oui, elle avait « pensée d'amour. »

Cependant, nos deux poètes l'arrêtèrent sur le seuil de sa maison.

— Mademoiselle, écoutez, comparez et jugez.

Elle s'appuya contre la porte, mit la main sur ses yeux, et parut écouter.

Après la lecture, elle demeura muette. Les poètes attendirent respectueusement sa réponse.

Elle ôta sa main, les regarda avec étonnement et leur dit :  
**Que voulez-vous de moi ?**

Elle n'avait rien entendu.

— Devons-nous marier les rimes ? demanda Muré.

— « Oh ! oui, répondit-elle, mariez..... toujours ! » Et elle  
 rentra vite pour cacher sa rougeur.

Mais son avis devint une loi.

C'est depuis ce jugement, affirme la légende, que la poésie  
 emploie toujours les deux rimes, masculines et féminines.

On trouve encore, postérieurement, dans les poésies légères,  
 l'ancienne exclusion de l'une ou de l'autre, mais elle est rare.  
 Jacques Muré a triomphé de Paul Lombeau.

EUG. G.

---

# CAUSERIE.

---

**Nos divisions. — Le discours de M. l'avocat général Batbédat. — Les glorieux oubliés. — Les flatteurs et les détracteurs du passé et du présent.**

Dans cette *Revue*, nous avons la bonne fortune, aujourd'hui bien rare, de n'être pas obligé de *parler politique* et, qui mieux est, de ne le pouvoir faire. Douloureux temps que le nôtre ! Nous sommes toujours en guerre : plus de gaies réunions, plus de goût pour les choses belles ; on se parle bas sur nos places publiques, la tête baissée ; les enfants de la même ville se classent en partis divers ; les journaux sont remplis de haines ; on s'injurie entre honnêtes gens ; on se jette à la tête des imputations calomnieuses... et pourquoi ?

Il me semble voir plusieurs hommes qui, considérant le même objet, s'aigrissent, se fâchent et se battent, parce qu'ils ne peuvent s'accorder sur sa couleur.

Est-il donc impossible qu'ils soient sincères ? Et n'est-ce point par le cristal jaune, vert ou bleu de leurs lunettes, que leurs yeux sont trompés ? Combien d'entre nous souhaitent le rétablissement de la santé de notre chère patrie et se disent : « En mon âme et conscience, voilà le remède ; il est de cette couleur que j'indique. » Et parce que nos cervelles, plus ou moins clairvoyantes, se contrarient sur la nuance, il faudra se mépriser et se haïr ; il faudra que le cœur épouse les querelles de l'esprit ; il nous faudra être sciemment injustes et méchants les uns pour les autres !... Oh ! je comprends que tout homme ait ses sympathies et ses préférences, en politique comme en musique ; j'admets que ceux-là qui ont mission de nous éclairer et de nous

protéger fassent du prosélytisme : ils ont charge de nous, âmes, corps et biens ; ils doivent poursuivre le triomphe de l'idée qu'ils jugent salutaire... Ils combattront à outrance l'opinion hostile ; mais à quoi bon l'outrage et la calomnie pour leurs adversaires.

N'est-ce pas dans l'Écriture Sainte que se trouve cette image saisissante : « Où l'on sème les vents l'on récolte la tempête ? »

Et cependant, de jour en jour, s'accroît l'intensité de nos discordes. Sous prétexte de se compter, l'on s'isole en groupes ennemis entre lesquels des fossés effrayants se creusent.... Hélas ! Messieurs, pourquoi les faire si grands, puisque nous aspirons à les fermer ! Serait-ce pour augmenter les difficultés et les travaux du rapprochement, pour en éloigner l'heure ?...

Quelqu'un a dit : Heureux le peuple qui n'a pas d'histoire !... Or, nous avons une histoire, depuis quelques années surtout, et terriblement chargée !... Quand donc enfin ne sera-t-elle plus aussi intéressante ?.....

Vaudrions-nous moins que nos pères ? Eh bien, non, j'en atteste M. l'avocat général Batbédat qui, dans le discours si remarqué qu'il a prononcé le 4 novembre à la rentrée de la Cour, nous a fait assister aux troubles politiques et civils de la vieille France. Il nous a prouvé que les hommes sont toujours les mêmes, pleins d'appétit pour le pouvoir, enclins à l'erreur, curieux des changements et portés d'instinct à la révolte. Et, grâce à lui, nous avons pu revoir, dans un cadre du XIV<sup>e</sup> siècle, la saisissante peinture des hommes et des choses de nos jours : tout s'y retrouve, les compétitions ardentes en haut, les brutales et naïves rébellions en bas, les doctrines aventurées et les tentatives ruineuses ou sanglantes..... Un auditeur qui serait entré dans la salle, au milieu du discours, aurait pu s'écrier : « Eh ! c'est l'histoire contemporaine que vous nous faites-là ! Voilà nos préoccupations actuelles ! Je reconnais cette « milice bourgeoise » qu'il a fallu désarmer ! Mais ce roi des Halles ! Mais ces troubles épouvantables dans Paris ! C'est la Commune que vous nous montrez, Monsieur l'avocat général ! Ne nous rappelez pas cette histoire d'hier, nous la savons, nous l'avons vécue ! »

Est-il donc vrai que l'histoire se recommence sans cesse et que les annales des pères ne sauvegardent pas les fils qui les ont étudiées ? C'est décourageant.

Et pourtant, M. Batbédât, comme s'il prévoyait une aurore prochaine, nous a répété le meilleur des mots de notre langue : « Espérance !... » Je voudrais analyser son discours « *l'Influence de la magistrature sur la société* ; » mais je n'ose. Le scalpel ou la plume qui va chercher dans une œuvre vivante les muscles et les organes sous l'enveloppe aimable et fraîche que Dieu donne au corps et l'orateur à la pensée, commet une trahison.....

Puis, je crois l'avoir dit tout à l'heure, la *Revue* est exclusivement littéraire ; rien de politique ne peut entrer chez elle... Et, le discours de M. l'avocat général porte sa date : *novembre 1873*. C'est laisser entendre qu'il est rempli de considérations élevées, écrites dans une noble langue, sur nos tendances et sur nos besoins... Et, je suis contraint, à mon grand regret, de ne pouvoir détailler pour nos lecteurs l'examen des nombreux points, tous importants ou délicats, qu'il touche avec une rare autorité. Je leur dirai seulement : « Voulez-vous une instructive et brillante page d'histoire ? Des rapprochements lumineux ? Des protestations éloquents contre certaines théories audacieuses ? Un magnifique et judicieux éloge du rôle social de la magistrature ? Des pages émues sur les dévouements dont elle s'honore dans le passé et dans le présent ? Lisez ce discours.

Ajouterai-je que la *Revue* est quelque peu gênée dans l'appréciation qu'elle en doit faire ? Si elle dit tout le bien qu'elle en pense, ne l'accusera-t-on point de vouloir payer par un éloge l'honneur d'une demi-mention que M. Batbédât lui a fait à la fin de sa mercuriale. Il ne l'a pas nommée, mais il a rappelé en ces termes l'article nécrologique qu'elle a publié sur M. le conseiller Tabouret :

« J'ai le regret de le dire, Messieurs, mais la plupart d'entre vous » a ignoré ce que fut le conseiller Tabouret, jusqu'au jour où une » main pieuse a déchiré le voile dont s'était enveloppée la modestie » de cet homme de bien.

» Je n'ai rien à ajouter au récit émouvant, dans lequel un Membre  
 » du parquet de cette Cour](1), a mis tout son talent et tout son cœur  
 » pour venger de l'oubli la mémoire de ce magistrat digne des temps  
 » antiques qui, maltraité par une populace furieuse, menacé d'une  
 » mort horrible, ne voulut pas manquer à la parole donnée et refusa  
 » de laisser échapper de ses mains loyales le drapeau confié à son  
 » honneur. »

Ce magistrat qui, après avoir imité Régulus n'a jamais été glorifié que par sa discrète conscience, me rappelle une grande réflexion de Chateaubriand :

« Les cinq bourgeois, dit-il, qui accompagnaient Eustache de Saint-  
 » Pierre, furent aussi magnanimes que lui dans leur sacrifice ; car,  
 » s'ils n'en eurent pas la première pensée, ils se dévouaient à une  
 » mort dont lui seul devait recueillir l'honneur ; en effet, les noms de  
 » Jean d'Aire, de Pierre et Jacques de Wissant sont presque ignorés,  
 » et nous savons tous celui d'Eustache de Saint-Pierre. Et c'est pour  
 » cela que, parmi les six victimes, les deux seules qui n'ont point de  
 » désignation dans nos chroniques doivent être réputées les plus  
 » illustres ; tout français doit leur tenir compte de l'oubli de l'his-  
 » toire ; tout français doit rendre un tribut d'hommage à ces immortels  
 » sans nom, comme les anciens élevaient des autels aux dieux  
 » inconnus. »

Et c'est avec ce sentiment de sympathique admiration pour les héros qui ont été grands dans l'ombre que j'attends toujours une histoire — qui ne se fait jamais : celle des sublimes oubliés. Je vois bien qu'on célèbre, dans des récits pleins de talent, des tueurs d'hommes appelés conquérants, de plats et avides valets nommés courtisans, des courtisanes ornées du titre de favorites ; — mais nos écrivains ne songent guère aux honnêtes gens du passé... Les écoliers ont en mains des catalogues de guerriers et d'ambitieux, qui ont versé beaucoup de sang ou causé d'immenses ruines ; et on leur fait apprendre les noms et dénombrer les crimes, avec cette recommandation morale : « Là est

---

(1) M. Lair, substitut de M. le Procureur général.

la gloire, et ce sont nos grands hommes ! » Mais un livre qui rapporterait mille traits sublimes perdus encore chez les vieux chroniqueurs, qui exalterait des hommes utiles par leur science ou par leur dévouement civil, ce livre ne serait jamais classique... Il serait stigmatisé *frivole*... parce que ces *hommes-là* et ces *choses-là* ne sont point demandés à l'examen du baccalauréat.

La magistrature, et je l'en félicite, aime à se ressouvenir de ses vieilles gloires ; j'aime ce pieux usage qu'elle a conservé de se proposer à elle-même comme des modèles, à l'inauguration de l'année judiciaire, les meilleurs de ses devanciers.

Ces anciens hommes de justice, ignorés de la foule et pourtant si savants et si vertueux, semblent, ce jour-là, resplendir !... La lumière que projette sur leur souvenir l'orateur du parquet de la Cour, éclaire et réchauffe le sentiment du devoir...

Et la *Revue* elle-même, que fait-elle ? Elle s'est donné la mission de faire revivre devant ceux d'aujourd'hui les Angevins des vieux temps ; de retrouver les traces presque effacées de leurs vertus ou de leur génie.

Ces siècles dans lesquels se sont agités nos ancêtres, ont leurs courtisans et leurs détracteurs.

Ils ne datent pas d'hier les naïfs flatteurs du passé. Horace les signale dans son épître aux Pisons : « *Laudatores temporis acti* ; » et Lucien, dans un de ses dialogues, met les paroles suivantes sur les lèvres d'un homme que l'âge afflige de rides et d'infirmités :

« — Tout dégénère, dit-il... Comme le climat même est changé !  
 » On n'entend parler que de toux et de catharres... Puis, les lits sont  
 » durs, on s'y retourne toute la nuit sans dormir ; la cuisine n'excite  
 » plus l'appétit, et le moindre excès incommode... Et les miroirs !  
 » on ne sait plus faire maintenant un miroir qui ait le sens commun.  
 » Dans ma jeunesse on les faisait très-bien ; c'était plaisir de s'y  
 » regarder : on s'y voyait le visage plein et vermeil, les yeux vifs, les  
 » dents blanches ; — mais aujourd'hui on y est affreux. »

Ces propos des vieillards s'expliquent : ils veulent juger le

monde avec leurs yeux affaiblis, et leurs regards tombent à leurs pieds.

Le sentiment de regret qui s'attache aux vieux siècles, s'il est désintéressé, sort d'un cœur vertueux et délicat. L'honnête homme affligé de voir le monde qui l'entoure faible et mauvais et sentant le besoin d'estimer ses semblables, aime à croire, arrive à se persuader qu'ils étaient plus forts et meilleurs au temps de ses pères.

Virgile parle d'anciens romains ensevelis sur le champ de bataille et dont la pioche brise les tombeaux : quels hommes s'écrie-t-il :

« *Grandiaque effossis mirabitur ossa sepulchris !* »

« Le monde vieillit tous les jours, dit Rigord... Aussi remarquez »  
 » bien que depuis l'année où la croix du Seigneur fut prise »  
 » par Saladin (à la bataille de Thibériade), dans les contrées situées »  
 » au-delà des mers, tous les enfants qui sont nés ensuite n'ont plus »  
 » que vingt ou vingt-deux dents, au lieu de trente à trente-deux »  
 » qu'avaient les enfants d'autrefois... (1) »

Voilà qui serait terrible pour les générations à venir si chacune ainsi perdait quelque chose de son être...

Les adorateurs des choses *d'hier* sont injustes pour *aujourd'hui* ; mais je les préfère aux hommes qui n'aiment et n'admirent rien de ce qui s'est fait avant eux. Que dirai-je de ces espèces d'écrivains qui se complaisent à amonceler sur certains livres populaires les immondices du passé, — recueillies çà et là dans les mémoires des vieux chroniqueurs.

Chaque époque a ses hontes ; pourquoi les découvrir ?

Mais le crime de Cham a fait école ; on fouille les ruines, on viole les tombeaux, on dit à la France : « Mère, ta jeunesse fut misérable... Voyons ! » Bientôt on montre à la foule un homme illustre dans notre histoire ; il est découronné, nu et sale... Et

---

(1) Vie de Philippe-Auguste (année 1187).



ceux qui font cette triste besogne prétendent la justifier en disant :

*« Il est des morts qu'il faut qu'on tue ! »*

Eh ! mon Dieu ! n'est-il pas agréable de casser les vitres pour assembler les badauds ? Ne faut-il pas se venger de son obscurité en dénigrant les beaux noms ? Ne peut-on pas excuser ses faiblesses en montrant qu'avant nous de grands hommes ont péché ? C'est un spectacle lamentable et révoltant.

N'est-il pas désolant de voir la majorité des esprits se porter toujours aux deux extrémités d'une opinion ? Pour les uns, tout est parfait, et ils se plantent, comme des bornes, devant les institutions adorées qu'ils déclarent être immuables ; pour les autres, tout est mauvais, et, pressés d'en finir avec la mesure qui les abrite, ils l'incendieraient volontiers avant d'avoir même les matériaux d'une reconstruction ?

Certes, ces derniers sont les plus insensés ou les plus dangereux ; mais ne me sera-t-il pas permis de sourire quand j'entendrai proclamer la perfection et l'inviolabilité de telle ou telle œuvre de notre temps... Hélas ! rien n'est parfait et immuable, et il n'est pas un organe social qui n'ait suivi, en se modifiant, le développement de la vie des nations...

J'admire et je veux la prudence ; — mais je n'approuve pas ces hommes qui, s'ils s'étaient trouvés, au premier jour de la création, en présence des desseins du Créateur, lui auraient crié avec épouvante : « Seigneur ! Seigneur ! Qu'allez-vous faire ! Prenez garde ! Pourquoi déranger le chaos ?... »

EUG. G.

E. BARASSÉ, *éditeur-gérant.*

# REVUE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE

## DE L'ANJOU

Publiée sous les auspices du Conseil général.

NOUVELLE SÉRIE ILLUSTRÉE,

12 francs par an.

SIXIÈME ANNÉE.

TOME PREMIER.

Sixième livraison. — Décembre 1873.

### SOMMAIRE :

- |  |                   |
|--|-------------------|
| Notices archéologiques. VIII. L'église Saint-Serge.  | G. D'ESPINAY.     |
| Projets de réorganisation judiciaire.—La cour d'Angers.  | Camille BOURCIER. |
| Bibliographie : Histoire des Progrès de la Grammaire, par M. Loiseau, professeur au Lycée d'Angers.  | Em. GOSSOT.       |
| Les artistes angevins, peintres, sculpteurs, maîtres-d'œuvre, architectes, graveurs, musiciens, d'après les archives angevines (suite).                            | C. PORT.          |
| Causerie : Cinq minutes à la Cour d'Assises. — Un peu de misanthropie. — Le spirale de la civilisation. — La machine sociale détraquée après une grande commotion. | Eug. G.           |
| Histoire de l'Université d'Angers (2 <sup>e</sup> volume, 1 <sup>re</sup> feuille.)  | P. RANGEARD.      |

### GRAVURE :

Transept de l'église Saint-Serge, dessiné par M. A. CLOUARD.

ANGERS

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DE E. BARASSE, RUE SAINT-LAUD, 83.

1873

# LIBRAIRIE DE E. BARASSE.

## DICTIONNAIRE DES USAGES RURAUX ET URBAINS

Pour tous les cantons du ressort de la Cour d'appel d'Angers

(DÉPARTEMENTS DE MAINE-ET-LOIRE, MAYENNE, SARTHE)

Par MM. A. ROBERT et E. GASTÉ, avocats.

1 vol. grand in-18. — 3 fr. 50

## HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ D'ANGERS DE PIERRE RANGEARD

Ouvrage entièrement inédit

Tome 1<sup>er</sup>. — 6 fr.

## DESCRIPTION DE LA VILLE D'ANGERS

ET DE TOUT CE QU'ELLE CONTIENT DE PLUS REMARQUABLE

Par PÉAN DE LA TUILLERIE, Prêtre de Châteaugontier

Nouvelle édition avec plan

*Augmentée de notes critiques et de recherches historiques sur les Rues, les Hôtels et les principales maisons d'Angers, d'après les documents inédits des Archives du Département et de la Mairie,*

Par M. Célestin PORT,

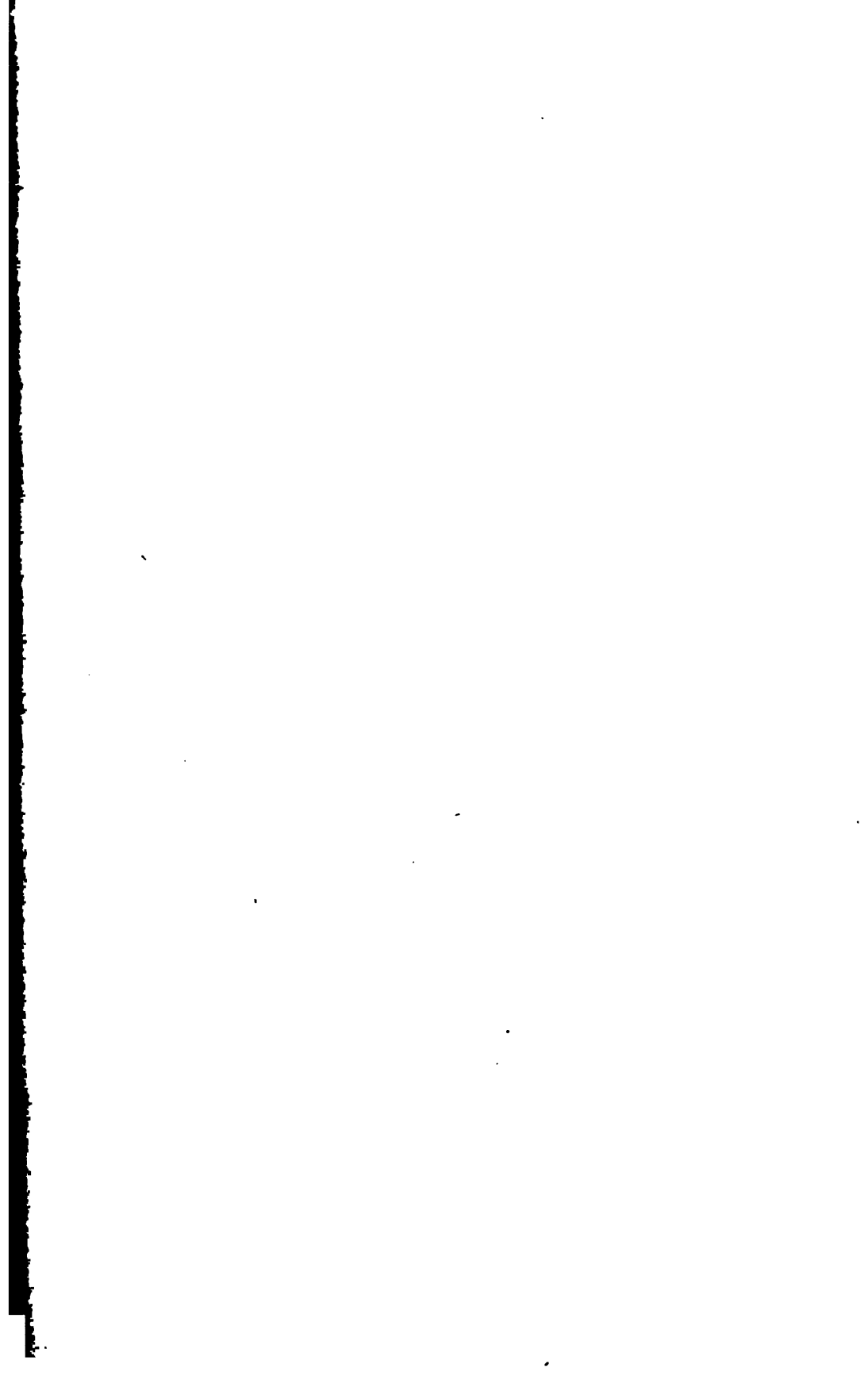
Correspondant du Ministère de l'Instruction publique et de la Commission de la topographie des Gaules, licencié ès-lettres, officier d'Académie, lauréat de l'Institut,

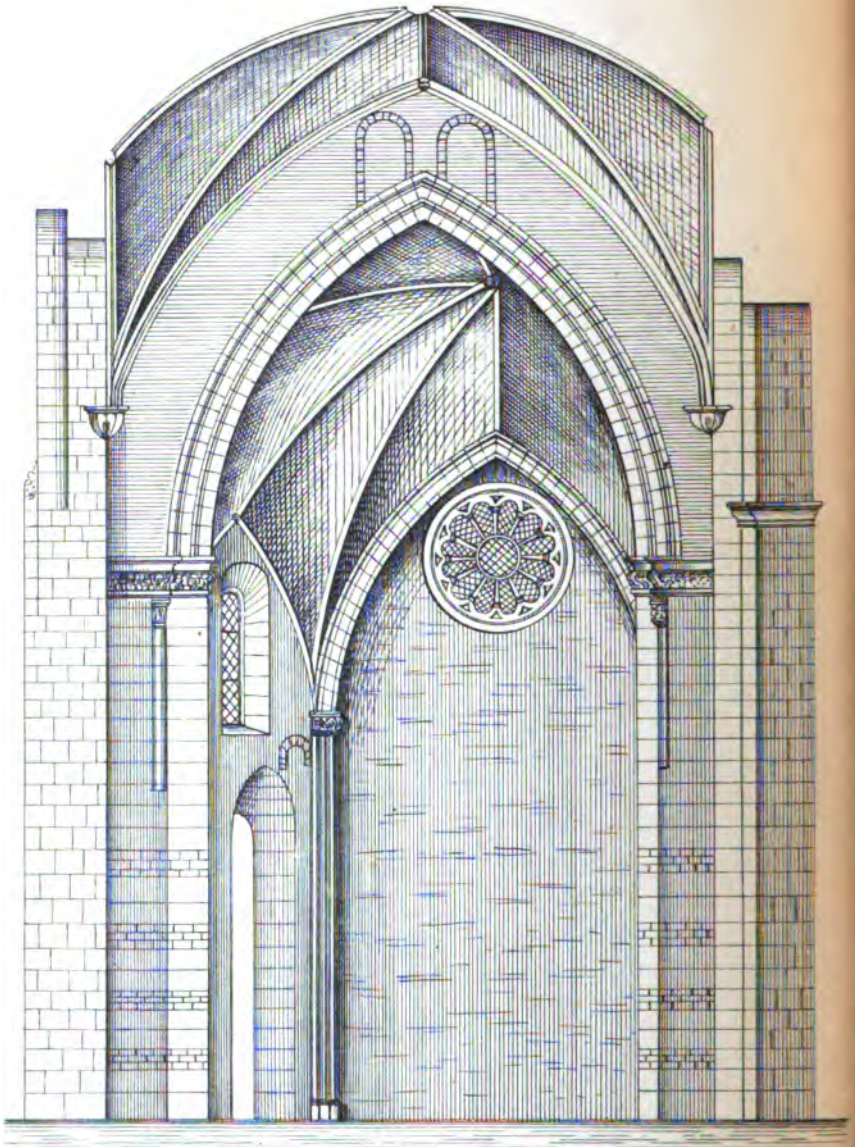
ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE.

Prix. . . . . 5 fr.

### OUVRAGES PARUS

Carte de Maine et Loire, par M. FOURCAULT, gravée (1873), coloriée. . . . .	4	,
Plan d'Angers, par M. DUVEAU . . . . .	2	,
Tarif des bâtiments, par M. GESLIN. . . . .	2	50
Géographie de Maine et Loire, avec carte, par M. LABESSIÈRE	1	,
Carte géologique de Maine et Loire. . . . .	6	,
Carte historique et monumentale de l'Anjou, par M. LABESSIÈRE.		
Prix : Edition en noir. . . . .	3	,
Avec armoiries colorées. . . . .	5	,
Sur toile vernie, gorge et rouleau. . . . .	10	,
Carte murale de Maine et Loire, par M. LABESSIÈRE. . . . .	8	,
— — coloriée, collage sur toile, avec ceillet . . . . .	12	50
— — — collée sur toile vernie, gorge et rouleau. . . . .	17	,
Guide de l'Apiculteur, par M. DEBEAUVOYS (6 <sup>e</sup> édition), revue, corrigée et augmentée de deux chapitres sur la fécondation et sur les combats des reines, enrichie de nouvelles gravures. 1 vol. in-12	2	50





TRANSEPT DE L'EGLISE S<sup>t</sup> SERGE

Dessiné par M<sup>r</sup> A. Clouard.

# NOTICES ARCHÉOLOGIQUES



## VIII.

### L'ÉGLISE SAINT-SERGE.

L'église Saint-Serge est un des chefs-d'œuvre de l'architecture angevine, et cependant rien à l'extérieur ne trahit le mérite de ce bel édifice. Sa tour dépourvue de flèche, et sans caractère, son narthex ruiné, ses murs noirs, et ses petites chapelles basses n'attirent pas tout d'abord les regards de l'artiste; semblable à ces hommes qui sous une enveloppe commune cachent le génie ou la sainteté, elle renferme toute sa beauté au dedans d'elle-même. Elle s'élève au pied du coteau, à l'extrémité de la vallée Saint-Samson, sur le bord de la Maine; de la porte de l'église, la vue s'étend sur les riches prairies qui bordent le confluent de la Mayenne et de la Sarthe, et sur les coteaux schisteux de la rive droite de la Maine, dominés par la flèche de Sainte-Thérèse et par la coupole de l'hôpital Sainte-Marie. Saint-Serge est entouré d'un vaste faubourg qui se lie à la ville; ce faubourg s'est formé peu à peu de maisons groupées autour de l'église abbatiale (1). Mais dans les premiers siècles du moyen-âge, lorsqu'Angers était encore concentré dans l'étroit enclos de la cité, la vallée Saint-Samson et la rive de la Maine devaient être des lieux retirés et propres à recevoir des moines qui cherchaient la solitude. Elle était alors à un demi-mille de la ville (environ un kilomètre) (2).

---

(1) Don d'un morceau de terre situé *in burgio S<sup>ti</sup> Sergii*, à l'abbaye de Saint-Aubin, par un marchand nommé Aimery, sous l'évêque Eusèbe Brunon (*Cartul. S<sup>ti</sup> Albini, de rebus quæ sunt Andeg.*, f° 18, n° 26).

(2) Est autem Andegavi abbatia distans a civitate miliario semis orientem versus in honore SS. Sergii et Bacchii dedicata (D. Bouquet, t. X, n° 11, Dipl. de l'an 1004).

Saint-Serge était une abbaye de bénédictins, et sans doute l'une des plus anciennes de France. On ignore toutefois la date précise de sa fondation ; mais il est certain qu'elle existait dès le VII<sup>e</sup> siècle, car une charte de Childebert III, de l'an 705, confirme les privilèges accordés à cette abbaye par son père Thierry III, et son aïeul Clovis II, fils de Dagobert (1). Il y a donc tout lieu de croire que l'abbaye de Saint-Serge a été fondée sous le règne de Clovis II. Elle était dédiée alors à saint Serge et à saint Médard. En 846, Charles-le-Chauve confirmait certaines possessions de cette même abbaye, alors sous le vocable de Saint-Serge et de Saint-Godebert (2). Mais quelques années plus tard, elle tomba aux mains des rois de Bretagne, de la famille de Nomenoë. En 849, ce prince prenait Angers et les pays voisins, avec sa perfidie accoutumée, disent les chroniques franques ; deux ans plus tard, Hérispoë recevait de Charles-le-Chauve, à Angers, la cession des comtés de Rennes, Nantes et Retz, qui assurait la grandeur de la dynastie bretonne ; c'est encore à Angers, que l'année suivante, Charles-le-Chauve donnait à Salomon le tiers de la Bretagne (3). Il est probable que l'abbaye de Saint-Serge fut concédée aux rois de Bretagne par ce même prince ; car quelques années après nous la trouvons au pouvoir des rois Bretons. Hérispoë y déposa en effet, pendant les invasions normandes, les reliques de saint Briec, pour les mettre à l'abri des profanations que ces barbares commettaient avec une joie sauvage. Elles furent enfermées dans un sarcophage de pierre. Trois siècles plus tard le tombeau fut ouvert, en 1166, et l'on y trouva, avec les reliques du saint, une inscription en lettres d'or, constatant le dépôt fait

---

(1) Chilbertus, rex Francorum..... igitur cognoscat magnitudo seu utilitas vestra quod venerabilis vir Theodebertus abbas de monasterio quod est in honore peculiaris patroni nostri S. Sergii et domni Medardi episcopi in suburbio Andegavis urbis constructum..... et tale beneficium bonæ memoriæ avus noster Clodoveus et genitor noster Theodericus quondam reges per eorum auctoritatem ad ipsum monasterium suæ manus subscriptionibus pro mercedis eorum augmento concesserunt... (Voir Pardessus, *Dipl. Cartæ.*, t. II, p. 267, n° 463). — Huret a donné de cette charte une copie qui n'est pas toujours très-exacte (p. 101).

(2) D. Bouquet, t. VIII, p. 486, n° 65.

(3) *Annales de Saint-Bertin*, ann. 849, 851, 852.

par le roi Hérispoë, dont Saint-Serge était alors la chapelle, suivant cette inscription ; mais les termes de ce document ne permettent pas de le croire contemporain de l'événement qu'il relate (1). Cette inscription a été reproduite par Péan de la Thuilerie et par D. Fournereau, dans son Histoire latine de Saint-Serge que nous aurons souvent l'occasion de citer.

Cet auteur attribue aussi au prince breton une reconstruction ou grande réparation de Saint-Serge. Il prétend que le monastère ayant été entièrement ruiné par les Normands vers 850, dépouillé de ses reliques et privé de ses moines, fut peu après restauré par Hérispoë et enrichi du don précieux du corps de saint Briec, qui fut dès lors déposé dans une chapelle particulière ; il fixe ce dépôt des reliques de saint Briec vers 865 (2). Cette date n'est pas admissible. Car Hérispoë ayant été roi de Bretagne, de 851 à 857, le dépôt en question a eu lieu au plus tard pendant cette dernière année, si le fait relaté par l'inscription est exact, et si c'est bien ce prince qui a opéré la translation des reliques. Mais cette erreur de quelques années sur un fait tout local n'a pas une grande importance. D. Fournereau en a commis une plus grande en plaçant, dès 850, les ravages opérés par les Normands en Anjou ; il a suivi Bourdigné qui, intervertissant l'ordre des faits, raconte les invasions normandes en Anjou, et l'établissement des barbares à Angers, avant la prise de cette ville par Nomenoë (3). Notre spiri-

---

(1) Voici cette curieuse inscription :

« Hic jacet corpus beatissimi confessoris Brioci episcopi Britanniae, quod detulit ad basilicam istam, *quæ tunc temporis erat sua capella*, Hyllispodius rex Britanniae. » (D. Lobineau, *Hist. de Bretagne*, t. II. Pr. col. 56). — Voir aussi *Chron. de S. Serge*, ann. 1166.

(2) *Monasterium circa annum 850 a Normannis funditus deletum est, et monachis sacrisque reliquiis spoliatum, sed paulo post ab Hærispoe Britorum rege non nihil restitutum et sacro pignore B. Briocii pontificis ditatum in suam capellam fuit adoptatum.* (D. Fournereau, *Hist. de l'abbaye de S. Serge*, publiée, par M. Godard-Faultrier, dans la *Revue des sociétés savantes*, année 1870, p. 372 et suiv.). — Le passage ci-dessus est extrait du § 4 ; voir aussi à la suite du § 2 l'énumération des reliques possédées par l'église Saint-Serge.

(3) Bourdigné, 2<sup>me</sup> partie, chap. 13. — L'erreur de Bourdigné sur ce point a déjà été relevée par Barthélemy Roger dans son *Histoire d'Angers* (*Revue d'Anjou*, année 1852).



tuel conteur a brouillé ici, comme ailleurs, les faits et les dates, et induit en erreur plusieurs de nos auteurs modernes qui ont trop facilement adopté son récit sans le contrôler. Avant 850, d'après nos chroniques, il n'est pas encore question d'invasions normandes en Anjou. C'est au contraire à partir de cette époque qu'elles commencent. En 873, les pirates étaient maîtres d'Angers, où ils s'étaient établi à demeure avec leurs familles, et c'est alors seulement qu'ils y furent assiégés par Charles-le-Chauve avec le concours de Salomon, roi de Bretagne(1). Les historiens racontent que les Bretons cherchèrent à détourner le cours de la Maine pour pouvoir pénétrer dans la ville. Je laisse aux géologues et aux habiles en topographie à examiner le fait; les Normands effrayés offrirent une rançon que le roi Charles-le-Chauve accepta; puis ils montèrent dans leurs vaisseaux; mais, malgré leur promesse, ils restèrent dans le pays qu'ils continuèrent à ravager. Nos chroniqueurs ont sévèrement jugé la conduite du roi. (2).

D. Fournereau a donc commis une double erreur de date en ce qui concerne l'établissement des Normands à Angers et le dépôt des reliques de saint Briec dans cette ville. A-t-il été plus heureux en attribuant à Hérispoë une reconstruction de l'église Saint-Serge, c'est ce qu'il faut examiner.

Il n'y a rien de plus douteux que cette prétendue reconstruction de Saint-Serge par les rois bretons. D. Fournereau ne fournit aucune preuve à l'appui de son opinion; Péan de la Thuilerie attribue cette même reconstruction à Nomenoë, d'après l'historien breton d'Argentré. Or, d'Argentré, qui cherche à relever partout la gloire et les hauts faits des rois de Bretagne, ne cite pas non plus le moindre document en faveur de son allégation. En rapprochant les deux ou trois passages où il parle de Saint-Serge et du séjour de Nomenoë à Angers (dont il transforme le

(1) *Annales de Saint-Bertin*, ann. 873. — *Chron. de S. Serge*; de S. Aubin; de S. Florent; eod. anno (Marchegay).

(2) Rex turpi cupiditate superatus, pecuniam recepit et ab obsidione recedens hostibus viam fecit. Illi consensis navibus in Ligerim convertuntur, et nequaquam, sicut sponderunt ex regno ejus recesserunt; sed in eodem loco manentes, multo pejora et immaniora quam antea perpetrarunt (*Chron. Sti Sergii*, ann. 873).

nom celle en celui de Néomène, pour lui donner une physionomie hellénique), on voit qu'il fait de ce prince le seigneur de la ville d'Angers, et en cette qualité le fondateur de l'abbaye donnée plus tard par Alain, l'un de ses successeurs, à l'évêque Rainon ; il rapporte la charte d'Alain, laquelle ne prouve nullement qu'aucun roi de Bretagne ait été l'auteur de cette prétendue reconstruction (1).

Il est facile de voir combien cette prétendue tradition est obscure et douteuse. Pas d'autre raison que celle-ci : Nomenoë a été seigneur d'Angers ; Saint-Serge a appartenu à sa famille, donc c'est lui qui l'a fait construire ou reconstruire. Et d'abord Nomenoë n'a jamais été seigneur d'Angers au sens où l'entend d'Argentré ; car s'il s'en est emparé momentanément en 849, Charles-le-Chauve n'y faisait pas moins acte d'autorité en 850, en confirmant l'échange passé entre le comte Eudes et l'évêque Dodon ; en 851, en y conférant à Hérispoë la possession des comtés de Rennes, Nantes et Retz ; en 865, en donnant le comté d'Anjou à son fils Louis, etc.

Il y avait à cette époque à Angers, des comtes qui dépendaient du roi de France et qui sont mentionnés par les chartes et par les chroniques : Thierry, Eudes, Conrad (comte de Tours et d'Angers, 866). Angers n'a jamais été cédé régulièrement aux Bretons (2). Comment l'abbaye de Saint-Serge est-elle tombée entre leurs mains ? Nous l'ignorons ; probablement en vertu d'une concession royale. D'Argentré faisait de Nomenoë le constructeur de Saint-Serge ; à ce prince, D. Fournereau a substitué Hérispoë on

(1)... « L'abbaye de Saint-Sierge à Angers où lors estoit la maison du roi Salomon, bastie du temps de Néomène. après sa conquête. » (D'Argentré, *Hist. de Bretagne*, L. III, ch. 27). Or, il ne dit pas un mot de cette prétendue construction aux chapitres 17 et 18, où il parle de la prise d'Angers par Nomenoë. — En parlant de la charte d'Alain pour l'évêque Rainon, il ajoute : « Voilà la forme de ceste lettre fort ancienne qui se void ausdites chartres, par laquelle il appert de l'antiquité d'icelle et du titre de roy que prenoit ce prince et qu'il estoit seigneur de cette ville. Ce qui estoit vray dès le temps de Neomène, et dispoit en ce lieu comme prince souverain » (L. V, ch. 4). — J'ajoute : ce qui est parfaitement faux en fait et nullement prouvé par la charte.

(2) *Annales de Saint-Bertin*.

ne sait pourquoi ; il n'y a pas plus de preuves pour l'un que pour l'autre. Bourdigné n'a point parlé de la reconstruction de Saint-Serge par les rois bretons, bien qu'il rapporte le siège d'Angers par Nomenoë, et le don de l'Anjou fait par Charles-le-Chauve à Hérispoë (1). Hired est aussi muet sur ce sujet ; ce qui prouve qu'il n'y avait pas de tradition ancienne et locale. On a encore pris ici pour une tradition ce qui n'était qu'une opinion d'auteur. On doit donc tenir cette prétendue reconstruction de Saint-Serge par les rois bretons, comme fort douteuse et purement hypothétique.

Les Normands ayant tout pillé, tout ravagé dans le pays, il est à croire que l'abbaye de Saint-Serge n'avait pas été épargnée. S'il était vrai qu'Hérispoë l'eût fait réparer, elle devait être de nouveau tombée en ruine quelques années après. Mais elle était toujours restée la propriété des rois bretons ; car au commencement du x<sup>e</sup> siècle, nous voyons le roi de Bretagne Alain en disposer au profit de Rainon, évêque d'Angers, et de ses successeurs (2). C'est le seul fait certain que nous connaissons.

Saint-Serge resta aux mains des évêques d'Angers jusqu'à la fin du x<sup>e</sup> siècle. Vers l'an 1000, elle fut réparée par l'évêque Renaud, qui y fit revivre la règle monastique et y établit des bénédictins (3).

Les donations faites par Renaud à l'abbaye furent confirmées par le roi Robert (4). Ces donations provenaient non-seulement

(1) *Chron.*, 2<sup>me</sup> partie, ch. 13. — Voir aussi Hired.

(2) Ego Alan gratiâ Dei pius et pacificus rex Britannicæ.... Quamdam abbatiam nuncupatam S. Sergii in pago Andegavensi prope civitatem ei (Rainoni) cunctis vitæ suæ diebus et successoribus suis B. Mauricio militantibus firmiter habendam, etc. (D. Lobineau, *Hist. de Bretagne*, t. II, col. 65. — D. Morice, *Preuves*, t. I, col. 332. — *Gallia Christ.*, Sammarth., t. I, col. 120). — La table des Diplômes de Brecequigny rapporte deux fois cette même charte aux années 888 et 906.

(3) Anno M. reparatur abbatia S. Sergii et Bacchi Andegavensis a Rainaldo episcopo (*Chron. S. Sergii*). — D. Fournereau place cette reconstruction vers 990 (§ 4).

(4) Andegavis abbatia..... in honore SS. Sergii et Bacchii dedicata, in qua misit monachos Rainaldus præfatæ civitatis episcopus amator religionis et investigator restaurationis..... (D. Bouquet, t. X, 41<sup>e</sup> Dipl. du roi Robert).

des biens propres de l'évêque, mais aussi de différents droits appartenant à l'évêché (1).

Quelques années plus tard, le grand constructeur Vulgrin devenait abbé de Saint-Serge ; il entreprit une reconstruction générale, qui était terminée en 1058 ; car à cette époque eut lieu la nouvelle dédicace de Saint-Serge sous l'abbé Daibert (2). Vulgrin, originaire de Vendôme, fut d'abord homme de guerre, puis moine et ensuite prieur de Marmoutier ; appelé à Angers par le comte Geoffroy, à cause de sa grande réputation comme prieur et comme constructeur, il ne s'était pas contenté de relever de ses ruines l'antique abbaye et de l'orner magnifiquement, il l'enrichit aussi de ses dons ; et cette communauté qui avant lui nourrissait à peine douze moines, en pouvait facilement entretenir soixante sous sa direction. Il gouverna Saint-Serge pendant vingt ans, de 1036 à 1056, et fut appelé à l'évêché du Mans, dont il reconstruisit la cathédrale, vers 1061 ; mais il ne devait pas terminer cette dernière œuvre, et mourut en 1063 (3).

Saint-Serge resta aux mains des bénédictins jusqu'à la révolution ; aujourd'hui elle est devenue église paroissiale ; il est fort heureux qu'elle n'ait pas été démolie et que les besoins du service religieux aient permis de conserver ce beau vaisseau, qui fait l'admiration de tous les archéologues.

Dans son état actuel, l'église Saint-Serge porte la trace de nombreuses reconstructions. Elle est précédée d'un narthex du xv<sup>e</sup> siècle, en fort mauvais état, dont les voûtes effondrées sont mal dissimulées par des planches de bois. Ce narthex a deux nefs. Près de lui s'élève la grande tour du clocher du xv<sup>e</sup> siècle,

(1) Præfatus autem Rainaldus episcopus monachis in jam dicta abbatia Domino militantibus de suis hereditatibus tribuit hæc..... et reddidit de ipso pervasorio episcopali stipendio, quod pertinebat ad ipsam abbatiam.... (même charte). — Voir aussi une charte de Saint-Aubin de l'an 1074. (Cartæ de Campiniaco, n° 22, f° 28 et suiv).

(2) 3<sup>e</sup> Nonas novembris, apud civitatem Andegavem dedicatio monasterii S. Sergii facta est, anno ab Incarnatione Domini MLVIII (*Chron. S. Sergii*, Marchegay).

(3) Acta episcoporum Cenomanensium, c. 32. — Mabillon, *Vetera analecta*, t. III. — Anno MLXIII, 6<sup>o</sup> idus Martii, depositio domini Vulgrini episcopi (*Chron. S. Sergii*).

mais bâtie en mauvais appareil de schiste, sans caractère et sans sculptures. La grande nef, entièrement reconstruite au xv<sup>e</sup> siècle, est flanquée de deux basses nefs du même temps. Elle est remarquable par la belle frise sculptée qui règne au-dessus des arcades destinées à la faire communiquer avec les basses nefs; le style flamboyant y déploie toutes les richesses de sa flore murale. Les basses nefs n'étaient dans le principe que des chapelles latérales, que l'on a réunies ensemble en perçant les murs de séparation; ainsi s'explique la disposition des toitures qui paraît bizarre au premier abord; elles appartiennent du reste au même style que la grande nef.

Le transept a spécialement attiré l'attention des archéologues lors du congrès de 1871. Il renferme des parties d'une haute antiquité. Les quatre piliers de l'intertransept jusqu'à cinq ou six mètres au-dessus du sol, sont en grand appareil avec cordons de briques posés de deux en deux assises; ils ont été remaniés récemment, mais sans perdre leur ancien caractère. Au-dessus s'élèvent des piliers sans briques et avec sculptures portant une voûte Plantagenet. Sur ces piliers reposaient de grands arcs en plein cintre, avec briques entre les claveaux, à larges joints saillants et passés au fer plat. L'un de ces arcs existe encore et se voit dans les combles. Au-dessus on remarque l'arrachement d'une autre arcade; c'était sans doute la naissance d'une voûte en berceau ou d'une abside en fornice.

Du bas de l'église, dans le mur qui surmonte les arcs actuels, en ogive, de l'intertransept, on peut voir de chaque côté deux fenêtres en plein cintre, aujourd'hui bouchées et tronquées, dont la forme annonce le xi<sup>e</sup> siècle. Elles devaient évidemment éclairer soit le dessous d'une coupole comme à Saint-Martin, soit un clocher en lanterne, comme cela se voit dans certaines églises carlovingiennes.

Ce clocher était en petit appareil irrégulier, avec arêtières en grand appareil, à joints larges et saillants; on en voit les restes dans les combles au-dessus de l'arc imbriqué, avec lequel il se relie du reste très-exactement. Il n'y a pas de briques dans les murs de cette tour. Elle était surmontée d'une partie moins

ancienne dont il ne subsiste que quelques restes à peine visibles.

Dans le bras droit se voit la trace d'une fenêtre bouchée, en plein cintre, placée à un niveau moins élevé que les fenêtres actuelles, et qui devait aussi appartenir à une ancienne construction. Une portion de ce bras est bâtie en petit appareil fort irrégulier du reste, comme on peut le voir de l'extérieur; à son extrémité se trouvent encore des contreforts imbriqués.

Au bras gauche, dans le mur qui regarde l'ouest, l'on remarque la trace d'une autre fenêtre en plein cintre, située à un niveau plus bas que les fenêtres actuelles, et qui elle-même ne correspond point aux fenêtres de l'autre bras.

A l'extrémité du bras gauche, la façade était primitivement en petit appareil; mais ce mur a subi de nombreux remaniements, notamment par suite du percement d'une rosace du XII<sup>e</sup> siècle. Des contreforts en grand appareil sans briques, et la portion inférieure du mur refaite en grand appareil avec larges joints passés au fer plat, annoncent le XI<sup>e</sup> siècle.

Dans les combles, il est facile de voir que la partie supérieure des murs latéraux formant les bras du transept a été ajoutée après coup et plaquée contre le clocher avec la maçonnerie duquel elle ne se relie pas. Les anciens murs en petit appareil de ce transept, ont été refaits en partie, et surélevés par cette seconde construction en grand appareil.

On voit enfin dans les combles, dans cette même partie supérieure des murs latéraux du transept, d'anciennes fenêtres en plein cintre, autres que celles dont nous venons de parler, et qui s'ouvraient à l'est. Elles ont été condamnées d'un côté par suite de l'élargissement du chœur et de la construction de deux bas-côtés dont il sera question plus loin; du côté opposé, elles sont masquées par les voûtes de la croisée, ce qui montre que ces voûtes sont plus récentes.

Les coupoles des deux bras du transept sont à nervures toriques comme le chœur et du même temps; celle de l'intertransept est à nervures prismatiques comme la nef et a dû être refaite au XV<sup>e</sup> siècle.

Le chœur, bâti en grand appareil très-régulier et terminé par

une abside rectiligne, est une des plus belles constructions de l'Anjou. Il est divisé par une double rangée de colonnes d'une élégance et d'une hardiesse remarquables. Ces colonnes portent trois séries de voûtes ou coupes Plantagenet divisées par des nervures, avec formerets en ogives; l'effet de cet ensemble est saisissant. L'abside est couverte par une voûte du même genre, s'appuyant aux angles sur deux demi-coupes ayant également les formerets en ogives et la double croix de nervures ogivales au-dessus des fenêtres. Les fenêtres du chœur et de l'abside sont en plein cintre. Les colonnes engagées dans le mur du chœur sont couronnées par des chapiteaux historiés; ceux des colonnes centrales sont ornés de feuilles recourbées et saillantes formant d'élégantes volutes.

L'ensemble de l'église affecte la forme d'une basilique; les bras du transept ne font pas saillie au dehors, et sont noyés par les basses nefs dont la largeur est égale à leur propre longueur; ils les dominent seulement en élévation. Du côté Est ils sont accompagnés chacun d'une chapelle qui flanque le chœur; ces chapelles latérales sont en contre-bas du chœur et des basses nefs qu'elles prolongent. Celle de droite se termine par une abside circulaire, avec une voûte en crouille, et des fenêtres ogivales entre les nervures; celle de gauche, par un mur rectiligne, avec une coupole à double croix de nervures appuyée sur deux demi-coupes, comme l'abside centrale. Ce sont ces chapelles latérales qui ont masqué les anciennes fenêtres des bras du transept, du côté de l'Est. Celle de gauche est plus ancienne que celle de droite; celle-ci est évidemment du XIII<sup>e</sup> siècle; la première est de la même époque que le chœur.

La tradition locale attribue à Vulgrin la construction du chœur de l'église Saint-Serge. Je n'ai point à réfuter l'erreur de cette attribution. M. Prosper Mérimée a depuis longtemps démontré que cette opinion était absolument erronée (1). Les fenêtres du chœur, les colonnettes engagées dans les parois du mur, avec leurs chapiteaux historiés, leurs tailloirs richement

---

(1) *Voyage dans l'Ouest de la France.*

sculptés, leurs bases à griffes appartiennent très-certainement au roman fleuri de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Quant aux colonnettes centrales, leurs feuilles formant volutes à saillie très-accusée dénotent d'une manière certaine le XIII<sup>e</sup> siècle. Leurs tailloirs n'ont que des moulures et pas de sujets sculptés, leurs bases sont dépourvues de griffes : on pourrait y voir un retour au style classique. Le chœur accuse donc deux époques : la fin du XII<sup>e</sup> siècle et un remaniement du XIII<sup>e</sup>, ou plutôt peut-être les sculptures des colonnettes auront été faites après coup ; il arrive souvent, en effet, qu'en faisant une construction on laisse les chapiteaux épannelés et qu'on les sculpte quelques années plus tard. Ces retards sont amenés ordinairement par des causes financières. Quant aux élégantes coupoles que supportent ces colonnes, sont-elles du XII<sup>e</sup> ou du XIII<sup>e</sup> siècle ? Il est difficile de le déterminer. La forme de leurs nervures me ferait pencher pour le second ; il est probable, d'ailleurs, qu'elles ont été faites après les colonnes centrales, car, sans cela, il eut fallu reprendre le travail en sous-œuvre et les étayer pendant la reconstruction des colonnes, ce qui n'est guère probable. Quoi qu'il en soit, elles frapperont toujours vivement les amateurs. Cette forêt de colonnettes sveltes et hardies, ces neuf coupoles suspendues sur la tête du visiteur produisent un effet des plus saisissants ; le constructeur a combiné ici deux genres de beauté rarement réunis : la grâce et la majesté.

Je n'insiste pas sur cette conclusion admise aujourd'hui de tous les archéologues ; je montrerai seulement combien est fautive l'objection qu'on a cherché à tirer de l'histoire et à opposer aux archéologues. Au premier congrès d'Angers, en 1843, les partisans de la tradition locale répondaient aux premiers : « *Mais l'histoire nous apprend.... l'histoire enseigne.... est-ce qu'on peut avec des inductions archéologiques renverser les données les plus certaines de l'histoire ?.... la tradition est constante.... etc. (1).* » Assurément, si l'histoire eût véritablement enseigné et prouvé ce qu'on lui faisait dire, les archéologues eussent dû s'incliner ; car

---

(1) Voir séances archéologiques tenues à Angers en 1843.



une vérité ne peut contredire une autre vérité; cela est logiquement évident. Mais l'histoire n'est autre chose que l'ensemble des témoignages humains sur les faits passés. Il faut, comme on le fait en justice, les contrôler et en apprécier la véritable valeur. Souvent on prend pour témoignages, des appréciations, des inductions, des hypothèses faites par des auteurs qui vivaient plusieurs siècles après les événements. Ce sont alors des opinions souvent erronées, ce ne sont plus des autorités ni des documents historiques. L'opinion de tel érudit est admise de tous, au bout de quelques années elle devient loi, et on lui prête une valeur traditionnelle qu'elle n'a jamais eue; c'est ce qui est arrivé pour Saint-Serge, comme pour le Capitole, comme pour Saint-Martin.

La prétendue tradition qui attribue le chœur actuel de Saint-Serge à Vulgrin n'est autre chose que l'opinion de D. Fournereau, dont l'ouvrage, bien que fait en partie sur les sources originales, renferme plusieurs confusions et beaucoup d'erreurs archéologiques, ce qui n'a rien d'étonnant pour son époque. Trouvant, en effet, dans les documents anciens que Vulgrin avait reconstruit l'abbaye de Saint-Serge, il en conclut tout naturellement qu'il était l'auteur de ce beau chœur, qui excitait dès lors l'admiration (1). Ne connaissant pas les principes archéologiques, l'idée ne lui vint pas que ce travail avait été refait longtemps après Vulgrin. Ni Bourdigné, ni Huret n'avaient attribué à Vulgrin la construction du chœur de Saint-Serge; ils n'en parlent pas d'une manière spéciale, ce qu'ils n'auraient pas manqué de faire, s'il eût existé une tradition à cet égard. Il faut reconnaître, du reste, qu'à l'époque à laquelle écrivait D. Fournereau, l'erreur qu'il a commise était toute naturelle. On doit lui savoir gré d'avoir

---

(1) *Quam structuram in sua fundatione habuerit cœnobii basilica ignoramus. Verum post Britannorum incursiones et Normannorum furorem industria Vulgrini abbatis, faventibus Raynaldo et Huberto Andegavorum præsulibus, venustissima surrexit in modum crucis testudinis fornicibus concamerata, quorum tres ordines sex sublimibus et elegantibus columnis innixi chori partem constituunt (D Fournereau, *Hist. regalis abbat. S. Sergii*, § 2). — Incepta monasterii ædificia absolvit et basilicam eleganti structura construxit (Id. § 5).*

su apprécier comme il l'a fait la beauté de cette construction, à une époque où toutes les œuvres du moyen-âge étaient frappées du même discrédit.

Il a commis une erreur semblable, et plus grande encore, au sujet du chœur de la cathédrale du Mans, qu'il attribue également à Vulgrin (1). S'il reste à la cathédrale du Mans quelques parties qu'on puisse faire remonter jusqu'à lui, elles se retrouveraient dans la nef, la façade et surtout les bas-côtés; mais attribuer à un constructeur du XI<sup>e</sup> siècle le chœur ogival de Saint-Julien, c'est violer toutes les règles de la science archéologique. Il est évident pour tout archéologue qu'un même constructeur ne pourrait avoir fait à la fois et Saint-Serge et le Mans. Pour l'une comme pour l'autre église, nous sommes en présence d'une opinion assez moderne, qui n'est au fond qu'une erreur archéologique, et nullement un document, une autorité historique. L'histoire ne contredit donc pas l'archéologie, et ne fait nul obstacle à l'opinion émise par M. Mérimée, qui fera désormais loi pour tout archéologue.

Autre erreur de D. Fournereau, au sujet de la chapelle dite de Saint-Brieuc, où reposaient les reliques du saint évêque, et qui était située du côté de l'évangile, c'est-à-dire à gauche (droite liturgique) du chœur. Il en attribue la construction à Hérispoë, roi de Bretagne (2). Ainsi, pour lui, cette chapelle est du IX<sup>e</sup> siècle, et le chœur du XI<sup>e</sup>, bien qu'ils soient absolument du même style; et le chœur du Mans est aussi du XI<sup>e</sup>, bien qu'il soit d'un style très-différent de celui de Saint-Serge.

Je ne veux certes pas faire un reproche à D. Fournereau

(1) *Post viginti annos regiminis Vulgrinus noster ad infulas Cenomanensis ecclesiae, opere Goffridi (comitis Andegavensis) ascitus, fundamenta majoris basilicae ampliora inchoavit mediamque chori partem magnifica nedom eleganti structura aedificavit (Id. § 5).*

(2) *Herispeus, seu Yllispodius, rex Britannorum, Nomenoi filius, vastati a Normannis monasterii curam aliquam egit, atque in ejus loco capellam aedificavit, in qua corpus B. Briocii confessoris pontificis ex Britannia deferri curavit (Id. § 8)... in sinistra chori parte positum est altare S. Briocii (Id. § 2).* — Auprès du chœur, du côté de l'évangile, est la chapelle de St-Brieuc (Péan de la Thuilerie, p. 377, éd. Port).

d'avoir ignoré une science qui n'existait pas de son temps, mais montrer une fois de plus combien il faut se tenir en garde contre les dates attribuées par les érudits des derniers siècles aux monuments du moyen-âge.

Nous ne possédons aucun document qui permette de fixer avec certitude l'époque de la construction du chœur de Saint-Serge. Cependant l'élévation solennelle des reliques de saint Briec ayant eu lieu en 1166, dans la chapelle de gauche de l'église, en présence d'Henri II d'Angleterre, de l'évêque Geoffroy et de beaucoup de prélats et de barons, on peut supposer que cette chapelle était terminée à cette époque, et qu'elle a été érigée à cette intention (1). Le style est bien d'accord avec cette date. Comme le chœur est absolument semblable, on doit supposer qu'il est du même temps. Cette ingénieuse hypothèse a été émise au congrès archéologique d'Angers, en 1871, par M. l'abbé Choyer, archéologue distingué et sculpteur habile (2). Je n'hésite pas à l'adopter en ce qui concerne la construction de la chapelle et des murs du chœur, avec leurs fenêtres et les colonnes engagées; mais je pense, avec M. Mérimée, que les colonnes centrales, et les coupoles qu'elles portent, sont un peu plus récentes, ainsi que la chapelle latérale de droite. Toutefois, il ne faut pas exagérer la différence existant entre les colonnes du chœur et la chapelle de Saint-Briec; dans les colonnes engagées se voient déjà les feuilles à crochets, ce qui montre qu'elles appartiennent à la transition du XII<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle.

Le transept présente des difficultés archéologiques bien plus grandes que le chœur. On pense généralement que cette partie de l'église est carlovingienne, et on fait honneur de cette construction soit à Nomenoë, soit à Hérispoë. Cette attribution ne repose sur aucun document précis, mais seulement sur l'hypothèse historique, d'après laquelle les rois bretons auraient recon-

---

(1) MCLXVI... Andegavis, in ecclesia S. Sergii translatio sacri corporis S. Briocii, præsentente Henrico rege secundo Anglorum, Gaufrido episcopo et multis abbatibus et baronibus (*Chron. S. Sergii*. Marchegay).

(2) Compte-rendu du congrès archéologique d'Angers, p. 257 et suiv.

struit l'église. Comme le transept est la partie la plus ancienne, on le leur a naturellement attribué ; mais j'ai déjà montré que rien n'était moins certain que cette prétendue reconstruction de Saint-Serge par les rois bretons. En l'absence de documents historiques, nous ne pouvons être guidés que par les caractères archéologiques. Or, il est certain que la croisée de Saint-Serge est de plusieurs époques. Lorsque les grands arcs imbriqués de l'intertransept subsistaient encore, il devait offrir de grands rapports avec Saint-Martin. Les mêmes incertitudes se présentent donc ici. Verra-t-on dans les piliers à cordons de briques et dans les arcs imbriqués qu'ils supportaient un débris de la construction première, remontant au VII<sup>e</sup> siècle? La régularité des joints, la dureté de l'emplecton qu'on retrouve dans les combles, militeraient peut-être en faveur de cette opinion ; mais d'autre part, nous savons, par l'exemple de l'abbaye de la Couture du Mans, qu'on a employé dans notre contrée les arcades imbriquées jusqu'à la fin du X<sup>e</sup> siècle. Il ne serait donc pas absolument impossible que ces débris fussent l'œuvre de l'évêque Renaud, un reste de la reconstruction opérée par lui vers l'an mil.

Le petit appareil qui forme les anciens murs du transept ne remonte pas au delà de cette époque ; il est très-grossier, sans cordons de briques, les fenêtres dont on voit les anciennes archivoltes dans les murs latéraux et à la base du clocher sont à larges joints sans briques et appartiennent certainement au X<sup>e</sup> ou au XI<sup>e</sup> siècle. On peut se demander s'il faut les attribuer à Renaud ou à Vulgrin. Celui-ci a employé le petit appareil en faisant reconstruire la cathédrale du Mans qu'il agrandit vers 1061. Le portail et les bas-côtés de ce dernier édifice en petit appareil sont vraisemblablement de lui (1) ; rien donc d'étonnant à ce que vingt ou vingt-cinq ans plus tôt, il eut employé à Saint-Serge

---

(1).... Quinto namque ordinationis suæ anno fundamenta matris ecclesiæ (Cenomanensis) ampliora quam fuerant inchoavit, sed morte inopina superveniente perficere non potuit (*Acta episcop. Cenoman.*, c. 32. Ap. Mabillon, *Vetera analecta*, t. III). — La nef de la cathédrale du Mans a subi de nombreux remaniements pendant les XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles (Voir un savant article de M. de Dion sur ce sujet. *Bulletin monumental*, année 1873, n<sup>o</sup> 5).

le même mode de construction. D'autre part, il existe à Saint-Serge un remaniement d'une époque intermédiaire, auquel il faut attribuer la partie supérieure en grand appareil des murs du transept, avec ses fenêtres aujourd'hui masquées par les voûtes et qui ne se voient plus que dans les combles. Comme tous ces débris n'ont aucune sculpture et sont plus ou moins retouchés, il est fort difficile de déterminer sur leur date précise.

Je crois donc, sans me prononcer d'une manière formelle sur l'arc imbriqué des combles, qu'il remonte, ainsi que les piliers qui le supportent, au moins à l'époque de l'évêque Renaud, et probablement plus haut. J'attribuerais soit à cet évêque, soit peut-être à Vulgrin, les bras en petit appareil et la base de l'ancien clocher. On voit qu'il ne reste presque plus rien des œuvres de ce dernier ; ce qu'il a bâti a été renouvelé aux XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, par les constructions qui existent aujourd'hui. Peut-être faut-il seulement lui attribuer les remaniements qui avaient eu pour objet d'élever les murs de la croisée, qui étaient fort bas, remaniements que l'érection des voûtes des bras de la croisée a rendus inutiles vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Au surplus que l'on attribue soit à Renaud, soit à Vulgrin la construction du transept et de l'ancien clocher de Saint-Serge, ce sera toujours une œuvre du XI<sup>e</sup> siècle et non de l'époque carolingienne (sauf peut-être les parties imbriquées).

Tout est donc obscur ici, comme à Saint-Martin, et d'autant plus obscur que les remaniements ont été plus nombreux et l'église plus souvent rebâtie.

Au-dessus de l'intertransept, s'élevait encore, il y a un siècle, une longue flèche en bois, qui marquait l'emplacement de l'ancien clocher, aujourd'hui noyé dans les combles. On y accédait par un escalier placé dans une petite tourelle, aujourd'hui détruite (1).

L'époque de la nef est plus facile à déterminer. Plusieurs dates ont été proposées par les historiens ; elle tombait en ruines vers

---

(1) Voir les dessins de Ballain et de Bruneau de Tartifume, mss. de la bibliothèque d'Angers.

la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, et, d'après D. Fournereau, elle aurait été reconstruite, ainsi que les basses nefs, par les abbés Guy II et Hélié III, de 1390 à 1419 (1). Cette date doit être appuyée sur d'anciens documents. Cependant Bourdigné place une reconstruction de Saint-Serge, ce qui ne peut évidemment s'entendre que de la nef, en 1443 (2). Enfin, l'église ayant été fort maltraitée par les guerres de religion fut restaurée de nouveau, vers 1477 ou 1480, par l'abbé François d'Origny; mais l'œuvre de cet abbé paraît avoir consisté surtout en travaux de consolidation (3). D'après le caractère des sculptures de la nef, et notamment de la frise élégante qui règne au-dessous des fenêtres tout autour de cette nef, je serais porté à admettre comme exacte la date donnée par Bourdigné : cette ornementation rappelle le style de la chapelle de l'Esvière élevée en 1450. Les abbés Guy et Hélié ont pu commencer les travaux, bâtir le gros œuvre; mais les sculptures n'ont dû être faites que vers le milieu du XV<sup>e</sup> siècle.

On peut ainsi concilier les diverses dates données par les historiens. Le clocher est l'œuvre de François d'Origny, et a été construit en 1480. Il était couvert jadis d'une flèche ou pyramide en bois sans caractères; elle a été remplacée par une toiture plus basse encore qui fait un effet des plus disgracieux.

C'est le même abbé François d'Origny qui fit achever les tapisseries destinées à orner le chœur (4); il mourut en 1483.

L'église Saint-Serge renfermait, outre le tombeau de saint Briec, dont on a déjà parlé, ceux d'Hubert de Vendôme, évêque

(1) *Collabentem ecclesiam navim altiorem et venustiore reparaverunt abbates Guido II et Helias III, constructis hinc inde ad latera sacellis exquisite concameratis* (*Hist. S. Sergii*, § 2; — Voir aussi § 5).

(2) *Chroniques d'Anjou*, 3<sup>me</sup> partie, ch. 15. « L'an 1443, l'église de Saint-Serge, qui moult caducque estoit, fut réparée, et presque de neuf réédifiée. »

(3) *Hist. S. Sergii*, § 4. — D'après M. Port, l'église presque détruite par les guerres de religion fut rétablie en 1477, avec les revenus d'une indulgence plénière accordée par le pape aux pèlerins et aux bienfaiteurs (*Notes sur Péan*, p. 375).

(4) *Peristromata chori absolvi curavi* (*Hist. S. Sergii*, § 5).

d'Angers, d'Emma, comtesse du Mans, ses bienfaiteurs, et de plusieurs abbés (1).

Elle possédait le chef et le bras de saint Serge, son patron, renfermés dans une châsse d'argent; la première de ces reliques avait été envoyée en 1153, par Aimery, patriarche de Jérusalem, et apportée par un chevalier du Temple appelé Girard; elle fut reçue solennellement, par Engebaud, archevêque de Tours, Normand, évêque d'Angers, et plusieurs autres prélats (2). Saint-Serge conservait, outre le corps de saint Briec, dont une partie avait été rendue aux Bretons, mais après de longues difficultés, les corps de saint Godebert et de saint Agilbert, évêques d'Angers, celui de sainte Gertrude, et l'anneau de saint Briec (3).

Il y avait jadis à Saint-Serge un fort bel autel qui représentait l'histoire de la Passion; il avait été élevé, en 1490, par l'abbé Jean Tillon; mais il fut brisé en 1793 par des ouvriers de la Salpêtrerie. Le jubé qui était de la même époque n'existe plus; les stalles et les anciennes boiseries de la sacristie, fort admirées de Péan de la Thuilerie, ont aussi été détruites avec l'autel du trépasement, œuvre remarquable du sculpteur Labarre (4). De toutes ces belles choses saccagées par le vandalisme, il ne reste plus que le souvenir.

Nous ne pouvons rien dire des anciens bâtiments du couvent. Les textes anciens permettent de croire qu'ils avaient été rebâties en même temps que l'église, par l'évêque Renaud, et agrandis par Vulgrin. Au xv<sup>e</sup> siècle, ils menaçaient ruine; car l'abbé François d'Origny les fit soutenir, ainsi que l'église elle-même, au moyen d'arcades en pierre (5). Les vieux bâtiments existaient encore au temps de D. Fournereau, qui n'eut pas manqué de parler de la reconstruction si elle eût été faite de son temps; or, son

(1) *Hist. S. Sergii*, § 9.

(2) *Chron. S. Sergii*, ann. 1153.

(3) *Hist. S. Sergii*, § 2.

(4) Péan de la Thuilerie, et notes de M. Port, p. 376-377.

(5) Et arcus lapideos quibus ecclesia, dormitorium et refectorium fulciantur edificari præfecit (*Hist. S. Sergii*, § 4).

catalogue des évêques s'arrête à Louis d'Aquin, prieur commendataire, intronisé en 1679.

D'autre part, le *monasticon* nous représente les constructions modernes des bâtiments de l'abbaye. C'est donc vers la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, qu'a été élevé le bâtiment actuel, aujourd'hui affecté au séminaire. C'est un vaste édifice, dans le style sévère de cette époque. A notre époque, de nouveaux bâtiments ont été ajoutés pour les élèves du séminaire, et une fort jolie chapelle construite récemment en style roman, par M. Joly-Leterme, architecte diocésain, complète l'ensemble de cet édifice. La restauration de l'église Saint-Serge, sous la direction du même architecte, a rendu à cette belle basilique son ancien caractère, et nous a appris à admirer cet édifice si précieux pour notre pays.

#### D'ESPINAY,

Conseiller à la Cour d'appel, Président de la Commission  
archéologique de Maine-et-Loire.

---



PROJETS  
DE  
RÉORGANISATION JUDICIAIRE

---

LA COUR D'ANGERS.

---

La nouvelleté..... a tout produit et engendré,  
voire et les maux et les ruynes.

MONTAIGNE, I. I.

La réorganisation judiciaire ! Que signifient ces mots aujourd'hui ? A quels besoins sérieux et urgents répondent-ils ? Cette question de la nécessité d'une réforme pouvait, à bon droit, être posée à une époque où les parlements et les tribunaux de divers ordres avaient suivi le sort des institutions fondamentales de l'ancien régime, et avaient été remplacés par des commissions, des comités, des tribunaux soumis à l'élection, présidés par l'un de leurs membres, tour à tour, faisant regretter aux populations par leur défaut de tenue et de savoir, les vraies garanties de la justice, se signalant enfin trop souvent par leur partialité aussi bien que par leur ineptie et leur ignorance : il y avait réellement alors un grand intérêt social à satisfaire, et ce n'était pas, certes, une demande irréfléchie que celle de la reconstitution de la justice en France. L'homme de génie qui nous gouvernait, savait très bien que de bonnes lois et des magistrats dignes de les appliquer sont aussi nécessaires à un grand peuple qu'une administration

régulière, et que la religion : il reprit donc des projets de codification déjà plusieurs fois abandonnés, et voulut rendre à la magistrature déconsidérée la stabilité et la force qui font son honneur et son autorité ; aux décisions arbitraires, incohérentes, il fallait substituer l'ordre et la légalité : en est-il de même de nos jours peut-on se demander ? Il y a, nul ne le conteste, des abus à réprimer, comme dans toutes les choses de ce monde, mais on y peut aisément parvenir, sans être obligé de faire table rase, et de mettre la hache aux pieds de l'édifice ; c'est cependant le but radical que semblent se proposer plusieurs des projets de réorganisation ! Ils ont pour auteurs des avocats, des députés, des magistrats, juges d'instruction, greffiers en chef, avocats-généraux, procureurs-généraux, etc., etc... Et je le dis avec peine, mais avec une conviction qui se sent fortifiée par la cour suprême, donnant en décembre 1872 son avis sur ces projets, presque tous ont émis des idées que l'expérience et la pratique ne tarderaient pas à condamner sans retour ; cet insuccès serait une nouvelle preuve qu'en matière de législation il est sage de ne pas aborder légèrement le champ périlleux des réformes et des utopies. Quelques-uns, grâce à Dieu ! c'est le petit nombre, réclament la désignation des magistrats par la voix des électeurs : nous avons vu ce régime fonctionner à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, et la « France, dit M. Desjardins, n'a jamais regretté les juges de notre première époque révolutionnaire. » Avec l'élection, rien n'est plus évident pour moi, c'en est fait de l'indépendance et de la dignité de la magistrature ; ce système lui serait aussi fatal qu'il pourrait l'être à l'armée (1). Mais le concours, dit-on (M. Eyssautier entre autres), c'est bien autre chose ! Il n'offrirait pas les inconvénients et les préférences aveugles des scrutins populaires ; il s'ouvrirait sous les yeux de juges compétents et éclairés, et le résultat serait contrôlé par le public. Ce résultat,

---

(1) Au xv<sup>e</sup> siècle les habitants de chaque paroisse nommaient leurs curés ; dans une grande ville (c'est la nôtre), un maréchal-ferrant du faubourg Saint-Michel, disposant à son gré de la majorité des voix, faisait proclamer, qui bon lui semblait, à la cure vacante. Voudrait-on aussi que des maréchaux fissent sortir de leurs scrutins obéissants et fidèles, les noms de nos juges de paix, de nos juges et de nos présidents ?..

voici ce que souvent il pourrait être : le plus disert, le mieux doué de présence d'esprit et d'une heureuse mémoire l'emporterait aisément dans ces joutes de la publicité, sur des rivaux ayant des qualités moins brillantes, tout autant de science et de jugement pour le moins, et plus de moralité; que si, par bonne fortune, le plus digne, sous ce dernier rapport, venait à être définitivement préféré, quelles récriminations ne s'élèveraient pas contre celui qui aurait soutenu sa thèse avec le moins d'éclat! Avec quelle force, disons même avec quel bon droit apparent on crierait à l'injustice! Quelques-uns assurément dirigés uniquement par des sentiments d'honnêteté et d'équité s'expliqueraient tout naturellement une telle préférence par l'appréciation justement mesurée de la capacité et de la moralité des candidats; mais il n'en est pas moins vrai que celui d'entre eux qui aurait le plus brillé par son intelligence pourrait voir le concours tourner à son détriment et nuire à son avenir : inconvénient que n'entraînerait pas un simple ajournement sans publicité, suivi de sages conseils émanés des chefs du barreau ou de la magistrature.

Le moyen proposé par MM. Desjardins et Bérenger me semblerait impuissant à prévenir le mal : ce serait l'admission des candidats avant le concours, par un conseil supérieur; ce conseil excessivement nombreux serait infailliblement trop facilement trompé sur la moralité des candidats (1).

On dit encore : La magistrature ne pourrait-elle pas se recruter, pour ainsi dire elle-même, et présenter ses candidats? Ce mode n'offrirait-il pas les garanties les plus sérieuses que l'on puisse désirer? Grave et profonde erreur, que révèle la connaissance des faiblesses humaines sommeillant, mais prêtes à se réveiller chez ceux-là même qui ont le plus d'empire sur leurs passions; les magistrats qui auront le droit de présentation seront-ils, le croyez-vous, à l'abri de tout soupçon? Ne les accusera-t-on pas d'avoir cédé aux suggestions de l'amitié ou de

---

(1) Il serait composé de six membres de la Cour de Cassation, trois de la Cour de Paris, quatre du tribunal de la Seine, plus, de vingt-quatre magistrats des divers ressorts : est-ce assez, je vous le demande?.. Ce conseil statuerait, en outre, sur la mise à la retraite des magistrats.

la parenté, à de douces et irrésistibles influences qui ont l'art de pénétrer dans le cœur le plus honnête? Au sein d'un tribunal ou d'une cour, ne se formera-t-il pas inévitablement des patronages en sens contraires, qui donneront lieu à des mécontentements, à des plaintes, à de fâcheuses divisions? La considération de la Compagnie, sa bonne harmonie, souffriront de cet état de choses; le candidat admis s'en ressentira lui-même: recevra-t-il un accueil également affable de ceux qui lui auront donné leur voix, et de ceux qui la lui auront refusée? « Si les Compagnies deviennent » des corps électoraux, disait M. Portalis en 1828, la paix et » l'union en seront bannies, elles se diviseront en fractions et en » coteries. » A tout prix il faut obvier à ces effets désastreux. Pour les prévenir ou les atténuer, suffira-t-il, on paraît l'espérer, d'adjoindre aux magistrats des membres du conseil de l'ordre des avocats, des conseils généraux? Heureuse idée vraiment!! Les avocats, sans contredit, auraient toute l'aptitude nécessaire pour indiquer des choix convenables, mais ils n'échapperaient pas plus que les magistrats aux préventions, et seraient accusés de céder à certaines préférences pour les sujets appartenant à leur ordre. Quant aux conseillers généraux, leur intervention est bien plus inexplicable, quoiqu'en dise M. Arago (1); quelle que soit leur indépendance, n'est-il pas vrai que la plupart d'entre eux se préoccupent vivement des chances de leur réélection, de l'influence de leurs électeurs, que leur premier devoir est de consulter et de satisfaire aux intérêts généraux de la localité, aux besoins de l'administration? Ils se trouveront sur un terrain tout autre, lorsqu'on les fera sortir du cercle de leurs fonctions administratives, et qu'on leur demandera de se prononcer sur la capacité des magistrats. Prenons garde d'introduire dans le ressort judiciaire, au détriment des intérêts les plus précieux, des éléments qui doivent lui rester étrangers, et disons résolû-

---

(1) Les juges de paix seraient nommés par le tribunal, sur la présentation des maires; les membres des Cours d'Appel, par la Cour de Cassation, sur la présentation des Cours d'Appel, des présidents du ressort, des *présidents et vice-présidents des conseils généraux*, des professeurs titulaires, des membres du conseil de l'ordre des avocats...

Les conseillers à la Cour de Cassation, par l'Assemblée nationale, etc., etc.

ment et sans détour quels sont ceux qui peuvent le mieux éclairer le chef de la justice sur ses choix définitifs. Suivant nous, sans prétendre impossibles quelques erreurs ou quelques faiblesses, ils ne peuvent se rencontrer que parmi les magistrats qui sont à la tête des Cours et des tribunaux; eux seuls suivent les jeunes gens dès leur début dans la carrière, avec une constante sollicitude; eux seuls sont bien renseignés sur leur conduite, leur caractère, leurs travaux au parquet, à l'audience, à la chambre du conseil; les autres magistrats, présidents de chambre, avocats généraux, conseillers, juges, n'ont pas les mêmes avantages pour s'éclairer aussi sûrement à cet égard. Pour ne pas se rendre à cette évidence, il faut céder à un entraînement que je ne m'explique pas, mais qui certes n'exclut pas la bonne foi, ou à cet esprit de dénigrement et de défiance qui s'attaque aujourd'hui à nos fonctionnaires et à nos institutions.

Il y a cependant d'assez nombreux partisans du système de présentation par les corps judiciaires; j'en dirai donc encore quelques mots.

L'un voudrait que les juges de paix fussent pris exclusivement parmi les avoués et les avocats exerçant près le tribunal, auquel appartiendrait le droit de désigner les candidats. Je me demande pourquoi cette restriction, qui ne permet pas d'incursion à la barre du tribunal voisin, si l'on y trouve des sujets plus dignes.

Une autre innovation est gravement proposée : Tous les juges seraient appelés, tour à tour, à remplir les fonctions importantes et difficiles de juge d'instruction qui ne seraient plus dès lors au choix de l'autorité supérieure; décrétez alors que tous auront la même aptitude, la même activité, cette sagacité indispensable dans la recherche des délits : le vieillard touchant à l'âge de la retraite sera tenu de passer huit ou dix heures par jour, à entendre des témoins, ou à interroger des prévenus, de partir à toute heure de la nuit, pour constater un flagrant délit, un vol, un assassinat, etc., etc.. L'auteur de la proposition a-t-il bien songé à tout cela ?

M. Eyssautier, juge d'instruction, s'en prend, lui, aux présidents en titre : il n'en veut plus, suivant en cela l'opinion de MM. Rousset

et Pontois ; le doyen, ou le juge choisi par ses collègues, présiderait le tribunal ; ainsi faisait-on lors de notre première révolution. Ce zèle de suppression s'étendrait jusqu'aux avoués ; ils disparaîtraient du ~~globe~~<sup>monde</sup> judiciaire ! L'ombre de Pigeau a dû en tressaillir ; ils seraient remplacés (M. Eyssautier n'aura pas assurément consulté ses collègues), ils seraient remplacés par les magistrats... Mais, a-t-on objecté, les magistrats seront ainsi surchargés !... « Non, non, n'ayez aucune crainte, » ils ont du temps de reste, croyez-en mon expérience, » s'écrie l'auteur. Nous y croyons, et nous aimons à nous figurer la bonne besogne qu'amènera cette réforme : je vois d'ici chaque juge griffonnant des requêtes, des conclusions, l'un pour X., l'autre pour Z., puis montant sur le siège, s'efforçant d'oublier ce qu'ils ont écrit dans l'intérêt d'une partie, et cherchant ensuite, dans l'intérêt de la justice, à se mettre d'accord, si cela est possible. Ainsi congé sera signifié à tous les avoués de France ! Personnellement de quoi auront-ils à se plaindre ? Ils seront indemnisés par l'Etat ; comme si tout était là, dans une somme d'argent, quand il s'agit de ce qui constitue votre existence, d'une profession perdue ! Au point de vue de l'intérêt général, les magistrats, cumulant des fonctions diverses, comme certain personnage de Molière, n'en jugeront que mieux, prétend-on : ils connaîtront à fond leurs dossiers et leurs clients ; ils auront interrogé ceux-ci, il le faudra bien ; ils les auront reçus à plusieurs reprises dans le cabinet du Procureur, avant de les admettre au grand jour de l'audience..... Que pensez-vous sérieusement de ce double rôle imposé à des magistrats ? Il me remet en mémoire ces arrêts des parlements de Paris 1779, de Dijon 1787, cités par Boncenne dans son remarquable ouvrage, *la Théorie de la Procédure*, et qui avaient annulé des procédures, parce que les mêmes individus avaient assigné comme huissiers, occupé comme procureurs, prononcé comme juges, puis, reprenant leurs premiers rôles, signifié et mis à exécution la sentence.

Voilà jusqu'où peut aller la manie des systèmes, et il n'y a pas lieu de s'en étonner ; ne se souvient-on plus qu'un homme illustre, l'un des plus renommés du vieux barreau de la Cour de

Cassation, M. Odillon Barrot, naguère président du Conseil d'Etat, a cru devoir proposer le jury en matière civile? Une telle erreur chez un esprit aussi éminent, peut servir à en expliquer bien d'autres (1).

M. Guès émet le vœu que le ministre de la justice fasse publier chaque mois l'état des décès et des démissions des magistrats. Excellent moyen, n'est-ce pas? pour encombrer de solliciteurs les antichambres de la chancellerie, les cabinets des premiers présidents et des procureurs généraux. — Cet écrivain me semble bien plus heureusement inspiré, quand il repousse l'élection pour le recrutement des corps judiciaires, et qu'il réclame le rétablissement de la chambre du conseil : sa suppression a désolé grand nombre de magistrats. Laisser un homme seul, à qui l'information la plus consciencieuse a pu inspirer des préventions mal fondées, prononcer sur la mise en liberté, le renvoi en police correctionnelle ou en cour d'assises, c'est un pouvoir exorbitant, qui doit lui être retiré, et remis aux mains qui l'exerçaient autrefois.

J'aborde le chapitre de la suppression des cours et des tribunaux ; c'est sur ce terrain travaillé, bouleversé dans tous les sens, que l'on peut s'attendre à se heurter contre des théories nouvelles, audacieuses, peu praticables, quelques-unes légèrement intéressées ; il n'y aurait pas trop à se récrier s'il s'agissait de supprimer deux ou trois tribunaux des moins occupés par ressort, autant de conseillers par cour. Je n'oserais dire, sans bien y réfléchir encore, quelques cours d'appel trop rapprochées ou peu chargées d'affaires ; mais quelques réformateurs supprimeraient tous les tribunaux d'arrondissement, une vraie *razzia* (2)!! M. Marot, greffier en chef de la cour de Poitiers, est moins radical, moins *entier*, dirait un autre grand réformateur ; il n'en supprimerait pour le moment que cent quatre-vingt-treize, trente-trois autres plus tard, quand seraient terminés les chemins de fer qui doivent les relier au chef-lieu du départe-

---

(1) M. Emile Ollivier ne voulait-il pas réorganiser complètement la magistrature, et lui rendre sa considération!!! (Voy. M. Bérenger.)

(2) Comme à l'époque d'heureuse mémoire, de 1795 à 1800.

ment ; il en maintiendrait cent trente-quatre, c'est bien assez pour un pays comme le nôtre, sillonné par des routes en tous sens ; M. Marot fait grâce aux avoués de ces tribunaux, et c'est un désintéressement de la part des greffiers, car il serait aussi question, entre autres modifications au code de procédure, de substituer aux écritures, conclusions, etc., etc., de simples actes au greffe, qui ne pourraient se faire, j'imagine, sans émolument.

Je suis tout disposé à ne pas tenir compte de l'obligation où seront les plaideurs, pour une mince affaire, de se transporter à 80 ou 100 kilomètres, dans une ville où ils seront peu connus, où, par suite de remises inévitables, le plus souvent, à la barre de tribunaux très-occupés, ils seront dans la nécessité ou de rester plusieurs jours, ou bien de faire plusieurs voyages ; j'admets encore que vous pourrez obtenir là une justice meilleure, plus éclairée, résultat qui, sans aucun doute, est d'un ordre supérieur ; mais jusqu'à ce que cela me soit bien démontré, je m'arrête à des considérations qui ont aussi leur importance, et je m'inquiète, comme citoyen, de savoir ce que deviendront ces villes de province, privées de leur tribunal, et de tout le personnel qui s'y rattache, avoués, avocats, experts, etc., etc. Vous ignorez donc que ce sont ces éléments-là seuls qui constituent la vitalité de ces petites cités de quatrième ordre, et y entretiennent des habitudes bien dignes d'encouragement, de travail intellectuel, d'ordre et de moralité : on n'ouvrira donc plus désormais les portes de cette salle d'audience, qui attirait la foule aux grands jours, lorsqu'une cause grave devait être plaidée par un avocat renommé ; le café seul s'enrichira des habitués du palais, et si la vie matérielle y fait par aventure quelques progrès, la vie intellectuelle, au contraire, sera infailliblement frappée d'une déplorable atrophie. Je fais appel ici aux observations et aux souvenirs de tous ceux qui, magistrats ou autres, ont habité ces modestes localités, dont vous voulez faire de simples bourgades, sans animation, sans activité et sans avenir — et vous osez parler de l'opportunité et des bienfaits de la décentralisation, du devoir et de l'utilité de faire concourir



tous les membres du corps social à l'œuvre commune, au maniement de nos institutions publiques et politiques ! Mais n'est-ce pas dire à un cadavre : lève-toi, marche, agis, fonctionne, organise ; dans ces agglomérations d'habitants qui n'auront plus de sous-préfecture, de prétoire, d'avocats, d'avoués, si quelque industrie spéciale ne vient pas les vivifier, vous aurez peine à distinguer quelques hommes éclairés, se livrant à l'étude par amour pour les arts, les belles-lettres ou les sciences ; vos conseils municipaux, qui auront, grâce aux lois de la décentralisation, à discuter des affaires importantes, à étudier de nouvelles voies de communication, à ouvrir des écoles, à surveiller l'instruction qui s'y donnera, manqueront d'instruments capables et compétents, et tomberont sous la dépendance d'intrigants audacieux et inhabiles, s'ils ne préfèrent, ce qui vaudrait mieux, se soumettre à la direction absolue et à l'expérience des bureaux de la préfecture. — Ces villes déshéritées, si quelques-unes possèdent des écoles d'instruction secondaire, les conserveront-elles longtemps, pourront-elles y attirer des professeurs de talent, qui se résigneront au dur métier de l'enseignement, sans espoir de pouvoir cultiver leurs goûts d'artistes ou d'érudits, et d'entretenir d'aimables et utiles relations ?

M. Marot concède que le vide qui se ferait dans ces localités, est une objection des plus sérieuses ; il ne méconnaît pas le préjudice matériel et moral qu'elles éprouveraient, mais il passe outre.... Des plaintes vives se feraient entendre, et l'on chercherait à remédier aux souffrances de ces populations spoliées sans raison suffisante, et sans avantages déterminés pour le corps social. Quelles justes compensations leur offrirait-on ? des établissements universitaires ou communaux ! Je viens de dire que loin de pouvoir en créer, l'on verrait crouler ceux existants. Des établissements militaires ! toutes les situations ne s'y prêtent pas ; il faudra dans beaucoup d'endroits construire des casernes, disposer des champs de manœuvre, des polygones.... Des colonies agricoles ! il faut avant tout un sol varié qui présente toutes les convenances désirables : on ne peut pas en fonder par centaines, puis, enfin, tout cela ne se fait pas

sans frais, sans obstacles sérieux, comme sans lésion d'intérêts divers : comment donc vos projets cherchent-ils à se glisser dans les cartons des commissions, sous l'humble et séduisante apparence de projets simples et économiques? Ils ne le sont ni l'un ni l'autre (1) ; vous démolissez un tribunal ou une sous-préfecture, et vous élevez une caserne, une école, un institut agricole ; c'était bien la peine de détruire pour édifier, et sans faire mieux ! N'avons-nous pas en France assez de ruines, que vous cherchiez à en couvrir chacune de nos provinces ? Loin de faire un désert de nos modestes cités, où de saines habitudes, de bonnes traditions existent encore, croyez-moi, rendez plutôt leur séjour attrayant, ne les privez pas des ressources qui alimentent et favorisent la vie intellectuelle, retenez-y les paisibles habitants au lieu de les attirer dans les grands centres où leur existence entourée, à la vérité, de plus de bien-être, de plaisirs et de séductions, est beaucoup moins utile à la société. Je pourrais citer plus d'une ville possédant, avant 1789, un tribunal, un barreau, une nombreuse bourgeoisie, des établissements industriels, et qui n'ont plus guère aujourd'hui dans leurs murs, pour parler le langage à la mode, que cette nouvelle couche sociale, qui tend à absorber tout pouvoir, et veut s'appuyer uniquement sur la force aveugle de la démagogie. Hé bien ! avec la suppression des tribunaux d'arrondissement, vous marchez à grands pas, j'en ai la crainte, vers ce triste résultat que vous ne devez pas désirer.

Que d'autres objections encore se présentent, si l'on consulte la bonne administration de la justice ! Les crimes et les délits s'arrêteront-ils au départ des juges d'instruction et des membres du parquet ; les verra-t-on disparaître ou diminuer au moins, comme par un coup de baguette, en même temps que le nombre des tribunaux ? Qui pourrait le prétendre ? M. Bérenger lève la difficulté en faisant rentrer un certain nombre de délits dans les attributions des juges de paix : les crimes resteraient dans celles du juge d'instruction et d'un membre du parquet, tous deux

---

(1) M. Marot, néanmoins, porte à plusieurs millions le chiffre des économies ! ! !

maintenus temporairement au chef-lieu d'arrondissement, et relevant du tribunal de département. Voyez donc quelle phalange de juges d'instruction, de substituts, de commis-greffiers graviteraient autour de ce tribunal, et vous regardez cet agencement comme une réforme sollicitée par l'économie et la bonne administration de la justice ! Au premier aperçu, ce n'est qu'un mirage trompeur ; au fond, des rouages marchant mal, du désordre, de l'augmentation dans les frais ; et ce qui est plus affligeant, la déconsidération de magistrats sans position fixe et honorable, et qui seront obsédés par l'idée de quitter au plus vite cette position précaire.

M. Eyssautier est l'un des partisans de cet étrange système, dont les vices se dénotent promptement : la mission de ces délégués ambulants ne durerait que deux mois ; en partant, ils léguaient à leurs successeurs les cahiers d'information, les documents particuliers ; mais les inspireront-ils des idées, des convictions qui les ont amenés, après de longues recherches, sur les traces du criminel ? Ces nouveaux collègues auront besoin de prendre sans aucun retard connaissance des déclarations, des interrogatoires ; ils pourront avoir des doutes et sur la nature des faits incriminés, et sur la culpabilité des personnes soupçonnées, et celles-ci profiteront à leur aise, pour se soustraire à toute recherche, de ces hésitations qui se conçoivent naturellement, et que les premiers magistrats ne ressentaient plus ; ceux qui ont quelque pratique des informations judiciaires, ont la certitude que ces graves inconvénients se produiraient fréquemment : il n'y aura ni unité dans les poursuites, ni cette autorité qui doit émaner des actes de la magistrature. — Ne pourrais-je pas parler ici de sa dignité compromise ? Si j'en viens à des détails qui ont bien quelque importance, comment s'installeront ces délégués mensuels ? A l'hôtel sans doute, au même titre que les commis voyageurs. Je me borne à dire que l'on se figure un autre genre de vie pour le magistrat, et que l'on se plaît à le voir entouré de ses amis, de sa femme et de ses enfants.

J'ai dit quelques pages plus haut que les juges de paix con-

naîtraient des simples délits : telle est, en effet, la proposition de l'honorable M. Bérenger : trois juges de paix se réuniraient au chef-lieu d'arrondissement une fois par semaine, apparemment ; ils ne pourraient pas s'éloigner de leurs sièges à des intervalles plus rapprochés ; d'un autre côté, il faut prendre garde de ne pas prolonger, sans nécessité, les détentions préventives. Ce triumvirat ainsi constitué fera l'office du tribunal, jugera-t-il à moindres frais, sera-t-il plus impartial, plus éclairé ; si vous n'en êtes pas sûr, pourquoi supprimer le tribunal ? Au lieu de deux corps fonctionnant bien, ne pourriez-vous pas avoir trouvé le moyen de n'en avoir plus qu'un fonctionnant mal ? Voyez, en effet, ce qui arrivera parfois : une affaire correctionnelle donnera lieu à de vifs débats qui dureront deux jours et plus ; alors on regrettera les juges de paix souvent appelés dans leurs cantons, pour une opération urgente, une apposition de scellés, la constatation d'un flagrant délit ; je sais qu'ils ont des suppléants, mais je sais aussi que ces derniers n'ont pas toujours leur autorité et leur expérience. Voilà donc encore un projet qui me paraît plutôt l'œuvre de l'imagination que de la réflexion.

En abordant le chapitre de la suppression des Cours d'Appel, j'ai bien l'air de vouloir plaider *pro aris et focis* ; ce n'est pas un crime, et je ne m'en défends pas. Parmi les réformateurs que j'ai cités, il y en a qui, sous ce rapport, seraient coupables au premier chef. M. Marot, soit qu'il s'agisse de huit (1) ou de onze suppressions, condamne sans miséricorde la Cour d'Angers, et conserve Poitiers, sa voisine ; ses compatriotes lui en seront reconnaissants. Angers serait rayé, et disparaîtrait dans les décombres avec Bourges, Douai, Besançon, Chambéry, Montpellier, Limoges et Agen : ce sont les Cours qui jugent le moins d'affaires. Le numéro des rôles, tel est le criterium fatal de l'utilité d'une Cour ! appréciation judicieuse et raisonnée de son importance ! A ces conditions, continuez votre œuvre, et vous trouverez bien encore quelques Cours d'Appel dont le contingent n'est guère plus élevé en matière civile, et l'est même moins en matière cri-

---

(1) M. Bérenger cite huit cours à supprimer.

minelle ; ce sont Bastia, Nanci, Pau, Orléans ; je n'indique pas les chiffres précis ; je le répète, j'en ai peu de souci, et jamais je ne me déciderai à reconnaître qu'une Cour ne doit échapper à votre sentence, et rester debout que si elle atteint ou dépasse votre chiffre réglementaire. Il n'en est pas du cabinet d'un notaire comme du prétoire d'une Cour d'appel : dans l'enceinte de celui-ci, viennent se débattre des intérêts de tout genre, ceux de la famille, de l'industrie, du commerce, de l'administration, du clergé, de l'état.... Hé bien ! qui s'aviserait de mesurer l'importance d'une étude de notaire par le numéro des minutes, et non par la nature des actes, des transactions, des liquidations de succession, et la richesse de la clientèle ? Ce que vous ne devez pas faire pour l'un serait encore plus malséant pour l'autre : vous ne pouvez réellement et justement vous livrer à cette appréciation, qu'en vous rendant parfaitement compte de la gravité des questions et des intérêts qui font l'objet des procès.

Il y a quelques années la Cour d'Angers était saisie de nombreuses contestations relatives à une succession de plusieurs millions, ouverte à Laval,

D'une demande en nullité de testament pour cause de substitution prohibée, et par suite de la revendication d'une propriété d'environ dix-huit cent mille francs : ce procès s'est produit sous diverses formes ; en dernier lieu, sous celle d'une tierce opposition. Tous ceux qui suivent le palais se rappellent avec émotion la plaidoirie chaleureuse de M<sup>e</sup> Bethmont, qui a trouvé dans son cœur les accents de la plus haute éloquence.

La Cour a jugé également, en 1868, de graves difficultés concernant la liquidation d'une communauté, et roulant sur des centaines de mille francs,

La demande en nullité d'une hypothèque légale jusqu'à concurrence de 80,000 fr. ; en 1869, celle d'une société contre son gérant qui a été condamné à la restitution de plus de 30,000 fr. ; des dissensions sans fin auxquelles a donné lieu la liquidation de la Caisse Commerciale de la Sarthe, *Trouvé-Chauvel*.... Plusieurs saisies pratiquées sur Filtz-Gérald, anglais, domicilié au Mans, condamné à verser 4,000 livres sterling (100,000 fr.) à la

banque d'Angleterre, et soulevant, pour sa défense, de très-sérieuses questions de droit international,

L'action en responsabilité contre des membres du conseil de surveillance du Comptoir d'Escompte de Saumur, condamnés à payer plus de 200,000 fr. : cette grave affaire est l'une des premières de ce genre déferées à la connaissance des tribunaux,

L'annulation d'un bail consenti pour dix-huit ans au prix annuel de 10,000 fr.

Les années qui précèdent et qui suivent ont à peu près la même importance : on pourrait, à cet égard, invoquer le témoignage des principales célébrités du barreau français, dont la parole est si attentivement écoutée, lorsqu'elles se présentent devant la Cour pour lutter contre des rivaux qui ne sont pas indignes d'elles.

A d'autres points de vue, l'on peut encore mettre en relief des motifs à l'appui de la conservation de la Cour : la population de son ressort est presque aussi considérable que celle de Lyon, 1,400,000 au lieu de 1,600,000 âmes, plus élevée de 400,000 que celle de Besançon, de 350,000 que celle de Grenoble.

Les actes notariés y dépassent de beaucoup en nombre (de 20 à 50,000 annuellement) ceux de ces trois autres ressorts. Après le reproche que j'ai fait plus haut à ceux qui relevaient l'infériorité de nos rôles, je ne veux pas insister sur ces chiffres ; mais au moins puis-je dire que les colonnes de la statistique me fournissent la preuve irrécusable que le chef-lieu de notre ressort, et après lui les villes du Mans, de Laval, de Sablé, de Cholet, Saumur, sont des foyers d'une grande et féconde activité commerciale, industrielle, agricole ; des établissements de la plus haute importance ont été fondés, ou bien ont reçu de notables développements ; ce sont, entre autres, des minoteries, les filatures de MM. Joubert, Besnard, Oriolle, Richard à Angers et Cholet, des marbreries, des fonderies, nos inépuisables ardoisières et nos pépinières qui exportent leurs produits dans toutes les parties du monde ; notre agriculture s'est signalée dans les concours par ses merveilleux progrès ; il y a des cantons où l'hectare atteint le prix de 12 à 15,000 fr. ; les expositions univer-

selles ont fait reconnaître la supériorité de nos fleurs, de nos fruits, de nos chanvres, de nos vins, de nos belles races de bestiaux, et des primes d'honneur ont été attachées nombre de fois aux noms de MM. Bouton-Levéque, de Falloux, de Jousselin, d'Andigné, le baron Le Guay, Cesbron-Lavau, etc., etc.

Si notre sol est riche en produits de toute sorte, il enrichit aussi les caisses du trésor, plus et beaucoup plus que d'autres parties de la France, dont la contribution foncière est inférieure à la sienne de trois ou quatre millions.

L'Anjou n'est pas étranger à la culture des arts : David, Leprieux, Maindron sont sortis de son sein.

Toutes ces considérations ont bien la valeur d'un chiffre ; elles seront mûrement pesées au sein des commissions et à la chancellerie, lorsque l'on traitera cette question capitale de la réorganisation judiciaire. Ici je ne les développerai pas davantage, quoiqu'elles s'y rattachent intimement : il n'est pas possible, en effet, que dans une contrée travaillée par une telle ardeur dans les œuvres de l'intelligence (1) et de la matière, les contestations ne s'accroissent pas en certaine proportion : la loyauté, la bonne foi les mieux établies, les relations les moins hasardées ne parviendront pas à se garantir de toute difficulté, lorsque les transactions augmentent ainsi et doivent encore augmenter en nombre et en importance. Ce serait donc une singulière anomalie que de supprimer une Cour au moment même où le besoin de son existence doit au contraire le plus vivement se manifester. Ce que l'on pouvait raisonnablement faire, vient d'être fait ; le service de la chambre d'accusation se fera plus tard par la chambre correctionnelle, et l'on réduira le personnel de la Cour à deux présidents de chambre et dix-huit conseillers ; aller au delà ce serait créer des embarras sérieux pour la composition des deux chambres, et celles des Cours d'assises ; il n'y aurait même pas à songer à la réduction du nombre des conseillers, dans le cas, peu probable, à la vérité, où l'on adopterait, selon les idées de

---

(1) L'université d'Angers était autrefois l'une des plus renommées de l'Europe ; des esprits élevés rêvent pour notre pays le retour de son ancienne splendeur.

MM. Bottiau, Boreau-Lajanadie, Fremont, Marot, Bascle-de-la-Grèze, le projet hardi de centralisation des affaires criminelles au chef-lieu du ressort ; ce serait plus imposant, je ne le nie pas, et plus simple aussi ; or ce qui est simple attire et séduit au premier coup d'œil : réunir dans une seule ville tout ce qui constitue à présent la justice criminelle de plusieurs départements, rajeunir en quelque sorte ces solennités des grands jours de la monarchie qui ont amené quelquefois la punition des plus redoutables scélérats, appeler de tous les points d'une contrée des jurés étrangers à la plupart des accusés, à leurs familles, établir jusqu'à un certain point, ce qui est toujours désirable, quelque uniformité dans les décisions et dans l'application des peines, réduire les frais de justice : tels sont les avantages principaux que l'on met en avant, et qui découleraient du nouveau système. Mais il faut examiner si ces avantages, en admettant leur réalité, l'emporteraient sur les inconvénients, et ces derniers, à mes yeux, sont si nombreux et si graves, qu'il est impossible de ne pas s'y arrêter. Arriverez-vous à obtenir cette économie que vous espérez ? Je suis loin d'en avoir la certitude, si j'envisage les indemnités que vous aurez à payer aux officiers ministériels dépossédés, ou réduits dans leurs émoluments, l'augmentation des taxes des témoins, des jurés, des experts..... les transports plus coûteux que la Cour d'assises pourra effectuer sur les lieux du crime, souvent éloignés du siège du jury.

Les jurés, appelés à une distance de 80, 100, 120 kilomètres, pour une session de quinze à vingt jours, se plaindront vivement, vous n'en pouvez douter ; ils exprimeront sans réserve leur mécontentement, et cette obligation sacrée de concourir à rendre la justice, qui est un honneur et l'œuvre d'un bon citoyen, ne leur apparaîtra plus que comme une corvée onéreuse à laquelle ils chercheront ingénieusement à se soustraire ; s'ils n'y parviennent, s'ils se voient forcés de remplir les pénibles fonctions qu'ils n'ont pu esquisser, ne céderont-ils pas à ces mouvements violents d'irritation qui troublent la conscience, lui enlèvent le calme et le sangfroid, et la rendent impropre à l'office auguste du juge ?



Il ne faut pas perdre de vue que les jurés ne sont pas des hommes pouvant disposer de tous leurs instants, consacrer leur vie à la distribution de la justice, à la répression des actes les plus nuisibles à l'ordre social : ce sont des chefs d'ateliers, des marchands, des médecins, des agriculteurs, des négociants,..... habitués à un courant continu d'affaires, à un travail assidu. Votre loi de centralisation sera tyrannique, et vexatoire pour eux au suprême degré ; ils ne pourront plus, comme aujourd'hui, le jour du repos, ou même entre deux séances, franchir de courtes distances, et jeter le coup d'œil si nécessaire du maître, sur leurs commis, leurs ouvriers, leur registre de correspondance, visiter leurs exploitations, leur clientèle.... Ce sera pour eux un dommage incalculable. Ce sera pis encore, un dommage pour la justice ; oui, en voulant, avec d'excellentes intentions, améliorer un régime, vous le dénaturerez et le pervertirez : je n'exagère pas, soyez-en bien convaincus, ce que je vous annonce, je l'ai vu dans ma vieille pratique ; j'ai vu des jurés, ou trop souvent inscrits sur la liste, ou trop longtemps arrachés à leurs affaires, mécontents, dégoûtés, et j'ai vu aussi des verdicts peu justifiables ! Cela ne devrait pas être ; oh ! vous avez raison et je vous l'accorde ; mais je vous prie, en grâce, réformateurs à outrance, de ne pas vous maintenir dans les sphères du pur idéal, et de tenir compte, dans vos projets, des passions des hommes et de leurs intérêts.

L'organisation actuelle est, j'ose le dire, de beaucoup préférable à celle que vous proposez ; et encore est-il facile de lui faire subir quelques améliorations. Les choix sont déjà plus éclairés, la justice est mieux rendue, et l'on entrevoit encore quelques modifications utiles à faire à cette grande institution du jury, sans la bouleverser de fond en comble. Ces modifications ne seraient aucunement nuisibles à l'accusé, et rendraient moins onéreux le service du jury : le nombre des titulaires est de trente-six, il pourrait être réduit à trente pour chaque session (1), et le nombre des récusations, trop souvent abusives, de douze à

---

(1) M. Marot dit 24.

neuf. Cette simple réduction n'entraînerait aucuns inconvénients ; les réformes radicales, au contraire, apporteraient, ainsi que nous l'avons dit, des entraves réelles à la marche de la justice, sans profit aucun pour la société, et seraient une gêne énorme pour les citoyens que le sort désignerait comme devant faire le service du jury.

J'ajouterai que si la justice pénale a en vue de punir le mal, et c'est là que l'on reconnaît en elle le caractère élevé qu'elle tient de la loi divine, elle a pour but aussi, dans un intérêt social, d'intimider et d'arrêter les malfaiteurs par l'exemple, de frapper fortement les sens, en exposant aux yeux des populations, avec le tableau des crimes qui les ont effrayées, le tableau des peines qui rassurent et rendent les récidives moins fréquentes. Si vous voulez faire juger au loin un crime qui a jeté l'émoi dans toute une contrée, si les débats s'ouvrent à 25 ou 30 lieues du théâtre de ce crime, en l'absence de la plupart de ceux qui en ont été les témoins, qui ont connu les auteurs et les victimes, les parents de celles-ci et qui se sont associés à leur douleur, l'on dirait vraiment que vous n'auriez pas assisté à ces grandes scènes judiciaires, où l'on voit l'auditoire rempli de ces parents, de ces amis, des voisins, je dois dire aussi de ces gens redoutables qui abondent dans nos grandes villes, suivent avidement ces débats, et en rapportent quelque fois d'utiles leçons, et que vous n'auriez pas remarqué ces impressions diverses, mais également salutaires. Enfin, il est incontestable que la peine infligée, le châtement subi à grande distance du lieu du crime, n'ont point la même exemplarité : laissez donc chaque département juger ses malfaiteurs, et ne privez pas la société, déjà trop désarmée, des bons résultats que peuvent produire, sous la loi actuelle, nos assises populaires.

CAMILLE BOURCIER,

Président de Chambre.

# BIBLIOGRAPHIE.



**Histoire des Progrès de la Grammaire**, par M. LOISEAU, docteur ès-lettres de la Faculté de Paris, agrégé de l'Université, professeur de seconde au Lycée d'Angers, chez E. Thorin, éditeur, rue de Médicis, 7, Paris.

Voici le premier fascicule d'un livre qui deviendra vite le *vade-mecum* des futurs agrégés de grammaire, sans compter qu'il pourra encore être fort utile à ceux qui sont arrivés. On ne devait pas attendre moins d'un homme qui a conquis par un travail opiniâtre tous ses grades universitaires, sans même négliger de prendre le plus élevé, le doctorat, qui lui ouvrirait toutes les avenues du professorat, si l'estime publique et le calme d'une vie studieuse ne suffisaient à ses goûts. Pour nous qui avons eu l'heureuse fortune de rencontrer M. Loiseau pendant les jours les plus critiques de notre histoire, il nous est particulièrement agréable d'avoir à parler d'une œuvre aussi estimable à des lecteurs dont le souvenir ne m'est pas moins précieux pour se mêler à celui de nos désastres.

Cela dit, j'entre sans transition dans l'examen de l'*Histoire des progrès de la grammaire*. Nous avons beaucoup remarqué tout d'abord l'ordre suivi dans l'ouvrage et dont nous sommes avertis par quelques lignes très-sobres de l'avant-propos. Etudier dans leurs transformations toutes les lettres de l'alphabet et successivement les dix parties du discours, semble un plan si simple, si naturel et si logique, qu'il est difficile, après l'auteur, d'en concevoir un autre qui eut quelque apparence de raison. Nous voyons cependant que des grammairiens d'un mérite distingué n'en ont pas jugé de même. Selon nous, c'est une faute, et malgré la valeur de leurs travaux, on peut dire que ces écrivains ont péché par une des conditions essentielles à toute œuvre

sérieuse, et surtout à des études sur la grammaire générale, où les nombreuses divisions ont si besoin d'un cadre bien arrêté. Ainsi, grâce au plan adopté, nous pouvons embrasser d'un regard l'ensemble du livre, comme on apercevrait tout le périmètre d'une promenade où les arbres seraient bien alignés. Les développements gagnent beaucoup à cette sage ordonnance, et, pour le lecteur, le plaisir naît de la clarté dans un sujet où l'attrait est nécessairement assez rare pour n'être pas négligé.

Il faut aussi savoir gré à l'auteur de s'être tout de suite placé sous la protection des grammairiens originaux. Je regrette seulement qu'il n'ait pas cru devoir rappeler que dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et au commencement du XVI<sup>e</sup>, l'Angleterre nous en offre trois : Colyngbrune, Walter de Biblesworth et Palsgrave, moins remarquables, il est vrai, par l'importance de leurs travaux que dignes d'être cités pour avoir étudié, avant tout le monde, cette jeune langue française qui sortait à peine de ses langes, et qui, déjà, savait se faire accepter des étrangers. Il est donc assez piquant de remarquer que nos trois premières grammaires françaises aient été composées par des anglais. Cependant le hasard n'est si singulier qu'il le paraît, si l'on songe, comme le dit Max Muller, que la grammaire doit son origine à un besoin pratique, en sorte que le premier grammairien dut être celui qui, le premier, enseigna une langue étrangère. Pour tous ceux qui parlent une langue, il n'est pas sans intérêt de connaître les humbles commencements de ce fondement de toutes les sciences :

« Qui sait régenter jusqu'aux rois,  
Et les fait, la main haute, obéir à ses lois. »

C'est sans doute pour répondre à ce besoin que M. Loiseau étudie l'origine de la prononciation, le rôle grammatical et souvent l'histoire des lettres de notre alphabet. Tout ce qu'il en dit me semble fort juste, et se présente d'ailleurs avec la double autorité des faits et des hommes qui, les premiers, s'en sont occupés. Je me permettrai cependant de n'être pas tout à fait

d'accord avec lui sur la lettre *e*, qui serait, dit-il, mieux nommé *e* latin, puisqu'il se prononce comme dans la langue latine. Qu'en savons-nous? Peut-être en était-il du latin comme de l'italien et de l'espagnol, où ce son est si vague, si sourd quelquefois, qu'il est difficile à apercevoir. On pourrait affirmer, je crois, que dans *seelere*, les trois *e* n'avaient pas le même son, et qu'on ne prononçait pas cette voyelle de la même manière dans *hominumque deumque*.

A propos de l'*i*, qui vient du latin *i, e, c*, j'aimerais un peu plus de détails. Ainsi il serait, ce me semble, assez curieux de montrer que l'*i*, qui se confond si facilement avec le *j*, a pu devenir un *g* français, comme dans ces mots : *grani, granje*, puis *grange*; *lini, linje*, puis *linge*; *rubi, rouje*, puis *rouge*. Mais n'allons pas plus loin dans ces recherches étymologiques, de peur qu'on nous réponde avec le chevalier de Cailly :

« Alfana vient d'*equus*, sans doute,  
 Mais il faut convenir aussi  
 Qu'en venant de là jusqu'ici,  
 Il a bien changé sur la route. »

L'*y* grec qui vient naturellement après l'*i*, demandait peut-être aussi un peu plus de développements historiques. Cette lettre, qui s'en douterait? fut longtemps un objet de vive controverse entre les grammairiens. Au xv<sup>e</sup> et au xvi<sup>e</sup> siècle elle avait si bien envahi tous les mots, que l'*i* fut sur le point de disparaître. Meigret, Dubois, Henri Etienne et le grand Ronsard lui-même furent obligés de rappeler leurs contemporains à un usage plus modéré de l'*y* grec. On se passionna pour ou contre cette pauvre lettre, comme s'il se fût agi d'une question d'Etat, et les différentes éditions du dictionnaire de l'Académie indiquent parfaitement, sans le savoir, les phases de la lutte. Ainsi, la 2<sup>e</sup> édition fourmille d'*y* grecs; dans la 3<sup>e</sup>, on n'a conservé que l'*y* justifié par l'étymologie; dans la 5<sup>e</sup>, il est poursuivi à outrance, même dans les mots d'origine grecque; mais dans la 6<sup>e</sup>, on revient à de meilleurs sentiments à son égard, et on

lui rend quelques-uns de ses avantages. Espérons que dans la 7<sup>e</sup>, on déterminera d'une manière définitive le rôle qui lui convient dans les mots. Faut-il ajouter que l'antiquité avait presque fait de ce signe une lettre, comment dirai-je, cabalistique? Certains philosophes voulaient y voir l'image de la vie. Pour eux, le pied de la lettre représentait l'enfance; le point où elle se sépare en deux branches, l'âge du discernement; les deux branches, les deux seuls chemins que nous ayons à choisir: la voie la plus large, celle du vice; la plus étroite, naturellement celle de la vertu. Mais concluons par une remarque sur laquelle M. Loiseau n'insiste peut-être pas assez, c'est que, dès le XIII<sup>e</sup> siècle, l'emploi de l'*y* grec semble tout à fait arbitraire. On écrit indistinctement, par exemple, *yver*, *hiver* et *hyver*, et, jusqu'au XVII<sup>e</sup>, on s'en sert couramment à la place de l'*i*, ainsi que nous l'avons dit plus haut. *Luy*, le *roy*, j'*ay*, je *croy*, etc., se rencontrent à chaque pas.

En suivant l'ordre indiqué par l'auteur, nous arrivons aux *diphthongues*, grosse question que nous nous garderons bien d'épuiser. Il semblerait, d'après la définition même de Beauzée, que les seules diphthongues soient les suivantes: *oi*, *ui*, *ié*, *ieu*, qu'on retrouve dans les mots *bois*, *lui*, *pitié*, *lieu*. Cependant nous voyons que M. Loiseau en ajoute quatre autres, qui ne sont pour nous que des voyelles doubles, des diphthongues fausses, comme les appelle Duclos, qui en compte seize vraies. Ainsi en prononçant *au*, *eau*, *ou*, *œu*, entendons-nous bien distinctement deux voix simples? Pour ma part, j'avoue humblement que, malgré ma bonne volonté, je n'en saisis absolument qu'une. Je crois donc qu'il faut s'en tenir au groupe donné par Beauzée. Ces diphthongues présentent bien en effet deux voix distinctes que tout le monde perçoit aisément.

A propos de la diphthongue *oi*, inconnue aux autres langues romanes, ne pourrait-on pas remarquer qu'elle paraît avoir dominé en Picardie, tandis que *e* et *ei* régnaient en Normandie, et *ai* en Touraine? Il s'en suit que *oi* n'a pas toujours eu le son que nous lui donnons aujourd'hui. Dès le moyen-âge, il exprimait les deux sons *ai* et *oi*, et Henri Etienne, au XVI<sup>e</sup> siècle, nous dit à

ce sujet : « On n'oserait dire *François ni Françoise*, sous peine d'être appelé pédant, mais faut dire : Frances et Franceses ; pareillement j'estes, je faisés, et non j'estois, je faisois. » Beaucoup de personnes encore aujourd'hui font honneur à Voltaire d'avoir fait adopter l'orthographe actuelle dans les mots où la diphthongue *oi* se prononce *ai*. Sans doute cet honneur lui appartient dans une certaine mesure. Mais sa réclamation vint, comme on le voit, après bien d'autres ; il l'appuya seulement de l'autorité de son talent, et encore ne parvint-il pas à la faire accepter complètement. Cette réforme ne fut consacrée par l'Académie que dans l'édition de 1835, et malgré cette haute sanction, des écrivains comme Charles Nodier, Lamennais et Châteaubriand affectèrent de maintenir l'ancienne orthographe.

Que conclure de là, sinon que l'usage, ce grand maître en matière de langage, comme le dit Horace, ne parlait pas encore assez haut pour s'imposer à tout le monde. Néanmoins on peut voir dans cette tentative heureuse et qui date de si loin, un des premiers signes de notre tendance à écrire les mots comme on les prononce. Ramus et Meigret en furent peut-être les plus chauds partisans, et les mots de formation savante n'eurent pas d'ennemis plus acharnés. Mais ce qu'on n'apprendra pas sans étonnement, c'est que ce sont quelques Précieuses de l'Hôtel de Rambouillet qui contribuèrent en grande partie au succès de la cause de nos deux savants. Somaize en rapporte l'histoire tout au long dans son dictionnaire des Précieuses, et nous avons là sous les yeux une liste de deux cents mots corrigés par elles en quelques heures, et dont l'orthographe a prévalu. Ainsi, c'est à elles qu'on doit d'écrire auteur au lieu de *autheur*, âge, au lieu de *aage*, sûreté, au lieu de *seureté*, etc. On voit que ces corrections sont assez heureuses pour des personnes qui n'en faisaient pas leur métier. Enfin ces dames avaient résolu de diminuer tous les mots et d'en oster toutes les lettres superflues. Il est certain que ce principe a sa valeur, pourvu qu'on ne l'exagère pas. Mais si, à l'exemple de M. de Marle, on veut l'appliquer dans toute sa rigueur, on ne tardera pas d'arriver à une orthographe ridicule et de faire de notre belle langue un vrai galimathias. Ainsi que

pensez-vous de l'art poétique qui serait écrit avec cette fantaisie :

« S'et an vin q'ò Parnasse un témèrère oteur  
Panse de l'art devers atindre la hoteur. »

Et une fois cette réforme admise, qui nous assure que nos enfants ne trouveront pas ces mots encore trop longs et qu'ils ne voudront pas aller plus loin ? Les changements proposés, il y a quarante ans, par M. de Marle, que j'ai cité plus haut, donnent la mesure des abus auxquels on pourrait s'attendre. Qu'on lise plutôt sa traduction de la lettre que lui adressait Andrieux à ce sujet : elle commence par ces mots : *Monsieu, il é d'un bon espri de désiré*, etc., et se termine par ceux-ci : *Andrieux, mambre de l'Académie Franceze*. On peut voir où nous irions en suivant cette pente rapide des concessions qui, de changements en changements, part du sensé pour aboutir à l'absurde. Le peuple cherche déjà bien assez à diminuer les mots ; ce n'est pas aux grammairiens à s'y prêter aveuglément en consacrant ces formes bizarres dans leurs ouvrages. C'est à maintenir notre orthographe dans de sages limites que les bons esprits doivent s'appliquer. Il est évident que l'écriture et la prononciation sont deux forces qui seront constamment en lutte ; mais il ne faut pas que l'une cède tous ses droits à l'autre. Il y a un point que n'indiquent ni les livres ni les vocabulaires, mais auquel l'usage et le goût doivent s'arrêter.

Je reviens, après cette trop longue digression, à M. Loiseau et à son livre. Des diphthongues, il passe aux consonnes dont je n'ai presque rien à dire. Je voudrais seulement un peu plus de détails sur quelques-unes. A propos de l'*h*, par exemple, ne faudrait-il pas indiquer rapidement les caprices de son inspiration, parfois si bizarre, qu'on peut rencontrer cette lettre aspirée ou muette dans le même radical ? C'est ainsi qu'on doit dire : l'héroïsme du héros. Je sais que l'usage est là qui répond ; mais nous n'en sommes guère plus avancés. Il serait bon, je crois, de rappeler qu'au moment de la formation de notre langue, l'influence germanique avait donné à notre *h* l'aspiration dure et



forte qu'elle possède encore en Allemagne et en Angleterre. Avec le temps, cette aspiration a disparu, et ne sert plus guère aujourd'hui qu'à engendrer des hiatus.

Après avoir parfaitement établi toutes les origines et les différentes prononciations de l's, M. Loiseau ajoute : s entre deux voyelles se prononce comme un z. Cette règle est formulée peut-être d'une manière trop absolue, attendu que l's se prononce comme un c dans les noms composés comme *désuétude*, *préséances*, *monosyllabe*, *parasol*, etc., ne serait-il pas à propos également de dire un mot de l's dans la 1<sup>re</sup> et la 2<sup>e</sup> personne de nos verbes au singulier ? Enfin on pourrait rappeler aussi que notre grand Corneille, dans la préface qu'il donna de ses œuvres en 1664, distingue quatre sortes d's et qu'il s'étend longuement sur les différentes manières de la prononcer ? L'Académie, dans la 2<sup>e</sup> édition de son dictionnaire (1710), admit une grande partie des réformes demandées par Corneille. Il semble maintenant qu'un petit chapitre sur les accents, les affixes, etc., terminerait bien cette consciencieuse étude de notre alphabet, et nous préparerait à celle de l'article et du nom qui la suit.

M. Loiseau a bien fait de s'aider des exemples de plusieurs langues pour déterminer le rôle de notre article. Ce petit mot-là a donné aux grammairiens plus de tourments qu'il n'est gros. La définition d'Apollonius Dyscole est encore excellente, et je m'étonne qu'on ne s'en soit pas toujours contenté. Quant à lui trouver un équivalent rigoureux, même en grec, c'est peut-être difficile. Le pronom relatif des grecs est-il jamais seul ? Dans les exemples mêmes que cite l'auteur, nous le trouvons accompagné des particules *μὲν* ou *δέ*. Il s'ensuit que notre article n'a pas en grec un seul mot qui lui corresponde exactement. Le latin encore bien moins, attendu que *ille*, employé comme article, a toujours un sens emphatique que le nôtre n'a guère que dans ces locutions : *Les Corneille*, *les Racine*, *les Boileau*.

Dans ce chapitre pourtant si intéressant et si complet, je ne vois presque rien à propos de ce que certains grammairiens ont improprement appelé article indéfini. Pour ma part, je suis entièrement de l'avis de Duclos, et je pense que dans cette

phrase : « Un homme m'a dit, *un* n'est point article ; c'est ou l'unité numérique ou le synonyme de *certain* (quidam), puisque le même tour de phrase s'employait par les latins qui n'avaient point d'article. »

Mais il serait trop long de suivre l'auteur dans toutes ses fines remarques sur ce petit mot. Je lui adresserai seulement une dernière question sur une citation d'Horace, où nous voyons toutes les ressources qu'avaient les latins pour se passer de l'article : il s'agit de *Nunc est bibendum*. Est-ce un gérondif, comme semble le dire M. Loiseau dans sa note ? Dans ce cas, il aurait un sens actif, et alors comment le traduire ? Il me semble que c'est tout simplement un participe futur passif au neutre singulier, et que, littéralement, il faut dire : *l'action de boire doit être faite*. Petite chicane, plus propre à montrer l'indigence du critique que les défauts du livre. Aussi suis-je pressé de passer au chapitre du nom-substantif qui m'attire et me fait vivement regretter d'avoir insisté un peu plus que de raison sur d'autres points moins importants.

Il y a là quarante pages très-substantielles qui mériteraient d'être étudiées avec la conscience qu'y a mise l'auteur. Le nom y est envisagé sous toutes ses faces, et toujours d'une façon fort intéressante. Qu'on lise, par exemple, la section des noms patronymiques, ces formes si riches, si poétiques en grec, et chez nous, si pauvres, si sèches, si dénuées de sens ! Et, en effet, qu'est-ce que disent à l'oreille d'un homme qui ne sait pas l'histoire les noms de Mérovingiens, Carlovingiens, etc. ? Et au contraire, en grec, quel est l'Athénien qui n'aurait pas compris tout ce que rappelait des noms comme ceux-ci : *Διογένης*, *Διομήδης* ? On y retrouve presque toujours une idée religieuse, politique, guerrière, qui s'impose au respect des peuples par des souvenirs pleins de moralité ou de grandeur. Aucun peuple n'a possédé à un pareil degré la faculté de former quelquefois avec une seule lettre de plus, des expressions si énergiques et pourtant si concises. Veulent-ils désigner une contrée au climat brûlant ? l'a privatif ajouté au mot *φρίξω*, frisson, traduira pour eux cette idée mieux que toutes les périphrases. Les latins, selon nous, sont

bien inférieurs aux grecs sur ce point, bien qu'ils aient quelques noms qu'on pourrait citer.

Il est un autre genre d'avantages dont parle M. Loiseau, et où notre langue, au moins au XVI<sup>e</sup> siècle, n'a rien eu à envier, je veux parler du *diminutif*. Nous en avons, dit Voltaire, dans une lettre étincelante de verve et d'esprit, autant que les Italiens, au temps de Marot, de Rabelais, de Montaigne ; mais cette puérilité a paru indigne d'une langue ennoblie par les Pascal, les Bossuet, les Fénelon, les Péllisson, les Corneille, les Racine, les Despréaux, les Lafontaine... » Je crois que Voltaire a raison : c'est une gloire qu'il faut laisser à ceux qui la possèdent. Il me semble que cette tendance à former des diminutifs trahit une certaine petitesse d'esprit. C'est un genre de beauté qui est surtout à l'usage des enfants au maillot. Mais je m'en tiendrai là aujourd'hui du remarquable travail de M. Loiseau. La question est trop importante pour être étranglée dans un cadre de quelques lignes. J'attendrai, pour la reprendre, la publication d'un nouveau fascicule, et j'essaierai de montrer que dans ces pages où l'érudition déborde, l'auteur a su porter des arrêts qui font autant d'honneur à son jugement qu'à son savoir.

EM. GOSSOT.

---

✓  
✓  
LES

# ARTISTES ANGEVINS,

PEINTRES, SCULPTEURS, MAITRES-D'ŒUVRE,

ARCHITECTES, GRAVEURS, MUSICIENS,

D'APRÈS LES ARCHIVES ANGEVINES

---

**Briz. V. Brice et Lagouz** (Roland).

**Brizard** (*Pierre*), « peintre et géomètre à Saumur, » signe ainsi, en 1687, un plan ou *Description des clos de Boumois* pour l'abbaye Saint-Florent. Le rôle des tailles de 1686, l'appelle « mathématicien » et lui-même s'intitule « professeur de mathématiques, » comme témoin à Montreuil-Bellay, en 1703.

**Brochet** (*Michel*), M<sup>e</sup> maçon, de la Dosnière en Saint-Georges-de-Montaigu, travaillait, en mai 1634, à la construction du couvent des Augustins de Montreuil-Bellay.

**Brodut** (*Guillaume*), M<sup>e</sup> horloger, à Sablé, fils d'un M<sup>e</sup> menuisier de Nantes, épouse à Angers, le 1<sup>er</sup> décembre 1779, Renée Hardy.

**Brossard** (*Charles*), peintre, à Angers, est qualifié d'« honorable homme, » 1703 (GG 103).

**Bruneau** (.....), M<sup>e</sup> menuisier, meurt en travaillant à l'aigle doré et aux deux pupitres du chœur de l'église de Freigné en 1786. Il était âgé de 78 ans.

**Bruneau (Etienne)**, organiste du chapitre de Saint-Laud d'Angers en 1631, signe un acte au registre GG 63.

**Bruneau (Pierre)**, « M<sup>e</sup> maçon tailleur de pierres » et « M<sup>e</sup> architecte, » Angers, 1688, meurt le 30 septembre 1708, âgé de 45 ans. Il a de nombreux enfants, qui sont tenus sur les fonts par le peintre Godin, les architectes Lecomte, Daudin et Morancy et autres personages de distinction.

**Brunet** (.....) « et ses associés » passent marché, le 24 juin 1784, par-devant notaire, pour refondre la moyenne cloche de l'église de Saint-Pierre de Doué, qui est bénie le 5 septembre. — (*Pierre*), « M<sup>e</sup> architecte, » 1695, ou « sculpteur, » 1705, à Cholet. — (*Thomas*), M<sup>e</sup> tailleur de pierres, Angers, mari de Claude Moranne, travaillait avec son beau-frère Corbineau à la décoration du château de Brissac en 1615.

**Buisson** (.....), M<sup>e</sup> peintre, à Cholet, fut employé à divers travaux, notamment à la façon d'un tableau d'église, par M. de la Béraudière, de Maumusson, 1630-1632, et par le curé des Cerqueux de Maulévrier en 1635, pour la décoration du grand autel (1).

**Buister (Philippe de)**, sculpteur du roi Louis XIII, né à Bruxelles, mort en 1688, célèbre, entre autres ouvrages, par le mausolée du cardinal de Larocheoucault à Sainte-Geneviève, passe marché, le 18 février 1650, avec le chapitre de Saint-Maurice d'Angers, pour la statue en marbre de l'évêque de Rueil, qui devait figurer sur son tombeau. L'œuvre lui fut payée 1300 livres. Un dessin en existe dans Ballain, mss. 867, p. 481. Déposée à la Révolution dans une arrière-cour de l'Evêché, elle y resta abandonnée au milieu des décombres pendant plus d'un demi-siècle. On l'en a retirée, en 1851 seulement, pour la replacer dans l'église sur le monument reconstruit.

**Bureau (Martin)**, M<sup>e</sup> vitrier, Angers, 1569-1579. — (*Jean-Jacques*), M<sup>e</sup> vitrier à Angers, 1588-1593, mari d'Yvonne Picault.

---

(1) « Il reconnaît, le 30 juin, avoir reçu 250 l. t. pour le grand autel, peinture et tableaux d'icelui, 40 s. pour la serrure et ferrure des portes dudit autel, et 6 l. pour la peinture de la Passion et avoir raccommo'dé le visage de la d. Passion et peinture du bois. » (*Arch. de la Cure.*)

**Buron** (.....), facteur d'orgues à Mortain, en Normandie, fournit un orgue neuf au chapitre Saint-Maurille d'Angers, le 16 septembre 1762.

**Buscheron** (*Robin*), M<sup>e</sup> orfèvre, Angers, 1472.

**Busigné** (*Jean*), artiste peintre, Angers, fut employé par la ville, pendant dix journées, aux préparatifs de l'entrée du roi Charles IX, en 1566. Il percevait 30 s. par jour (CC 14).

**Byard** (*Collin*), né en 1460, maître d'œuvre des châteaux de Gaillon et d'Amboise, est aussi en partie au moins l'architecte du château du Verger, commune de Seiches, où le sire de Gyé, maréchal de France, l'appela, dit-il, « à voir faire et visiter quelque œuvre du » château (1). » On sait que l'œuvre entière est communément attribuée, sans autre raison, à Jean de l'Espine.

**A.-C.**, initiales du peintre, peut-être Antoine Collard, inscrites sur un médaillon en verre xvii<sup>e</sup> siècle, peint à l'effigie de saint Jacques, chez M. Béclard, à Angers.

**Cadeau**. V. *Cado*.

**Cadet** (*Dominique*), originaire de Toul, « haute-contre en la cathédrale » d'Angers, est inhumé, le 29 janvier 1784, âgé de 49 ans.

**Cado** (*François*), M<sup>e</sup> architecte ou « M<sup>e</sup> maçon tailleur de pierres, » Angers, 1674, mari d'Anne Mahé, meurt le 16 mars 1700, âgé de 58 ans. — (*Jean*), M<sup>e</sup> architecte-maçon, mari de Françoise Louet, 1697, 1698. — (*Aubin*), M<sup>e</sup> architecte, 1727, Angers.

**Cadran** (*Loys*), horloger — peut-être n'est-ce que son surnom — reçoit un septier de blé, en 1474, du chapitre de Martigné-Briant, pour avoir « habillé l'aurloge. »

**Caffé** (*Pierre*, M<sup>e</sup> fondeur, à Saumur, 1775.

**Cailleau** (*Alexandre*), architecte, né à Saumur, résidait à Fon-

---

(1) *Bulletin du Comité Hist.*, t. II, n<sup>o</sup> 7. Le texte nomme le château de Vertpré, par erreur du scribe ou du lecteur.

tevrard, dont l'abbesse l'aidait de sa protection, et y meurt le 28 juillet 1750, à l'âge de 76 ans. Il avait construit, en 1730, la chapelle seigneuriale de Brézé. — (*Alexandre*), fils du précédent et de Jeanne Guyot, né à Fontevraud le 13 décembre 1708, M<sup>e</sup> architecte, comme son père, fut l'entrepreneur du fameux pont Cessart de Saumur, en 1756-1770. Son fils était maire de Saumur en 1791.

**Campigné** (*Urbain de*), joueur d'instruments, Angers, mari de Perrine Vincent, est qualifié d'honorable homme au baptême de son fils Adrien, le 15 septembre 1603 (GG 172). — Il mourut de contagion le 18 octobre suivant.

**Camus** (*Vincent*), dit vulgairement « maître Vincent, » M<sup>e</sup> architecte-tailleur de pierres, Angers, mari de Michelle Lecointe, avait construit les églises, aujourd'hui détruites, des Minimes en 1617 et des Calvairiennes en 1620; — meurt le 13 octobre 1631. — (*Jean I*), son frère peut-être, « maître tailleur de pierres et architecte, » comme lui, mari de Fleurie Hellost, inhumée à la Madeleine, le 26 décembre 1639, et en secondes noces de Marguerite Charon, 1644, construit cette année, par marché du 15 décembre, la chapelle de la famille Louet, attenant à l'église Saint-Michel-du-Tertre; — meurt le 2 décembre 1654. — (*Guillaume*), « M<sup>e</sup> architecte, » mari de Jeanne Colibert, 1662, 1670, Angers, meurt âgé de 29 ans, le 6 janvier 1673. — (*Jean II*), né en 1641, « M<sup>e</sup> maçon architecte, » 1671, veuf de Renée Pinard, remarié, le 15 novembre 1683, à Françoise Janvier, veuve du M<sup>e</sup> maçon Boisseau. — (*Vincent II*), « M<sup>e</sup> architecte-maçon, » mari de Marie Prieur, 1675, 1685, remarié le 7 janvier 1691 avec Jeanne Pelletier, reconstruit en 1679 le cloître de Saint-Maur-sur-Loire et en 1681 le dortoir des sœurs de l'Hôtel-Dieu d'Angers. — Il est inhumé le 12 mars 1711, âgé de 66 ans. L'acte l'appelle « maistre architecte et sergent de bande. » — Sa veuve, âgée de 80 ans, meurt le 6 avril 1729. — (*Jean III*), graveur, Angers, mari d'Augustine Lelair, 1762, 1767. — V. *Chamus*.

**Canellié** (*Pierre*), M<sup>e</sup> horloger, Angers, inhumé le 27 février 1694, âgé de 55 ans. — (*Pierre*), fils du précédent et aussi M<sup>e</sup> horloger, Angers, mari d'Amélie-Esther-Louise Mangé, 1697, 1703.

**Cantière** (*André*), joueur de violon, inhumé, Angers, le 13 mars 1680, âgé de 32 ans.

**Caplet** (*Jean-Baptiste*), peintre, marié à Hélène Guimart, en 1787, à Lorient, résidait à Angers en 1790, et signe, au baptême de sa fille, le 23 septembre (GG 131).

**Carpantier** (*J.....*), « peintre et professeur de l'académie » royale de Poitiers, sachant peindre l'histoire, le tableau de cabinet » dans le goût flamand, le portrait en tous les genres, » résidait avec sa fille, à Angers, en 1791, et y donnait des leçons. Nous connaissons, signé de son nom, un portrait de M<sup>me</sup> Guibert, 1786, chez M. Guibert, et une *Résurrection du Christ*, 1788, dans l'église de Saint-Germain en Daumeray.

**Carré** (*Claude*), 1741. — (*Pierre*), 1779, émailleurs, à Saumur.

**Carré** (*André*), M<sup>e</sup> architecte de Chavagnes en Poitou, est inhumé, en 1691, à Saint-Germain de Montfaucon, âgé de 60 ans.

**Castro** (.....), « peintre espagnol, élève de l'académie royale » de Madrid et du célèbre Mengs, » résidait à Angers, en 1791, et y annonçait l'ouverture d'un atelier (1).

**Catin** (*René*), peintre, à Angers, y épouse, le 9 juin 1597, Renée Guibourt, de qui il eut trois filles et un fils, nommé comme lui *René*. — Il est dit mort lors du mariage de sa fille Andrée, en 1632 (GG 114). Il signe, comme parrain, un acte du 22 décembre 1598 (GG 112).

**Caudel** (*Philippe*), prêtre, natif d'Angers, maître de la Psallete du Puy-Notre-Dame, en 1658, y est inhumé le 22 mars 1663.

**Cavalle** (*Jean*), peintre, fait partie des artistes recrutés par la ville d'Angers, pour préparer la réception du roi Charles IX, en 1566, mais à un rang inférieur. Ses journées lui sont payées 20 sous.

**Cellier** (*Maurice*), dit *la Cave*, M<sup>e</sup> maçon, est inhumé, âgé de 60 ans, le 10 avril 1684, à Saint-Georges-sur-Loire, dont tous les chanoines réguliers assistent à sa sépulture. — (*Maurice*), son neveu, M<sup>e</sup> maçon, 1688, à Saint-Georges-sur-Loire.

---

(1) *Affiches* du 19 avril.



**Cerceau (René)**, M<sup>e</sup> tapissier, Angers, 1633, est qualifié d'honorable homme.

**Cerqueul (Daniel)**, M<sup>e</sup> orfèvre, Angers, 1617, fournit, en 1620, la clé d'argent doré présentée par la ville à la reine à son entrée dans le logis de Lancrau.

**Chabembel (J. ....)**, facteur d'orgues de Saumur, *magister organorum*, fait en 1418-1419 celles de la cathédrale d'Angers, qu'il restaure en 1440, moyennant 45 l. t. et une pipe de vin (1).

**Chaillond (Guillaume)**, M<sup>e</sup> orfèvre, Angers, 1587, travaille en 1595 aux fortifications du château.

**Chaillou (François)**, M<sup>e</sup> orfèvre, Angers, mari de Marie Berthelot, 1633, 1642. — (**Jean**), M<sup>e</sup> maçon, inhumé le 2 mars 1673. — (**René**), M<sup>e</sup> organiste de Saint-Maurice d'Angers, 1539.

**Chalemel (Robert)**, M<sup>e</sup> maçon, 1591, Angers, travaille en 1595 aux fortifications du château.

**Chalopin (Bernard)**, « M<sup>e</sup> architecte-maçon, » inhumé, âgé de 38 ans, le 16 août 1724, à Brain-sur-Allonnes.

**Chambert (Pierre)**, M<sup>e</sup> architecte-maçon-tailleur de pierres, Angers, 1646, mari de Julienne Lainé, est inhumé le 19 mai 1652.

**Chamoreau (Jacques)**, peintre, enrichit en 1699 de ses peintures et dorures la chambre du conseil de la mairie d'Angers, redore en 1700 les cadres des tableaux des maires et la même année, le cadran de l'Hôtel-de-Ville, les quatre écussons et les huit trèfles en plomb de l'horloge (2). — (**Toussaint**), peintre, mari de Marie Duvivier, Angers, 1704.

**Champeigne (Pierre de)**, M<sup>e</sup> sculpteur, à Cholet, 1695.

(1) « L'an 1440 le 13<sup>e</sup> d'octobre, marchié faict o Johannes Chabembel, demeurant à Saumur pour le présent, pour reparer et réformer les grans orgues de l'église d'Angiers, lesquelles fist piecza led. Johannes, et remectre à point, c'est assavoir de entonner, neytoyer, accorder, couvrir les trompes et aultres chouses, où il faudra et aussi les soufleiz, adouber le soumier et adoucir le clavier et tellement que lesd. orgues seront en bon estat et deu dedans troys moys prouchains venant, pour payer aud. Johannes la somme de 45 l. t. et une pipe de vin. » De Farcy, *Not. Arch. sur les orgues*, p. 6, et *Répert. arch.*, 1865, p. 82.

(2) BB. 101 f. 137; 102 f. 4 et 78.

**Champion (Louis)**, M<sup>e</sup> vitrier, à Fontevraud, 1686, 1694.

**Champvallon (Nicolas de L'Hoste dit)**, comédien du roi, fait baptiser à Saint-Michel-du-Tertre d'Angers (GG 144) son fils Jacques, né l'avant-veille. Sa femme a nom Suzanne Dubois; le parrain, Jacques Loyseau, marchand; — sans marraine.

**Chamus (Jean)** figure au compte de l'entrée de Charles IX, en 1566, comme de Brie et Cavalle, mais avec quelque considération particulière. On le qualifie de « maître, » et ses journées valent 40 sous. Il pouvait être le père ou le parent d'un des Camus, architectes réputés. V. *ce nom ci-dessus*.

**Chancelet (Madeleine)**. — « Le 8<sup>e</sup> jour de may 1751 est décédée en cette paroisse (1) Madaleine Chancelet, âgée de 33 ans, comédienne de profession, épouse de Richard-Louis Desmazures, aussi comédien; laquelle étoit native de la paroisse de Saint-Eustache de Paris. » — *En marge*: « Enterrée sans aucunes cérémonies ecclésiastiques. »

**Changeon (René)**, M<sup>e</sup> vitrier, Angers, mari de Louise Laudrieux, 1685, et en secondes noces de Françoise Hervé, est inhumé, âgé de 62 ans, le 10 avril 1720.

**Chantepie (Jean)**, M<sup>e</sup> maçon, mari de Perrine Sancier, 5 février 1589. — (*René*), M<sup>e</sup> maçon architecte, mari de Jeanne Garreau, 1609. Les parrains de leurs fils sont l'architecte Vincent Camus et le peintre Jean Lagouz. — Il prend de la ville l'adjudication en 1620 de la réfection complète de la fontaine Piéboulet telle à peu près qu'on la voit encore, sauf le dôme ou impériale ajouté en 1630. — (*Claude*), fils du précédent, né le 7 novembre 1614, M<sup>e</sup> architecte maçon, 1655, mari de Claude Thibault, et, en secondes noces, 9 juin 1667, de Jeanne Maugin, est inhumé le 15 septembre 1688, sa veuve le 1<sup>er</sup> septembre 1706. — Sa signature est aux registres GG 41 et 39.

**Chapillain (Jacques)**, M<sup>e</sup> architecte, de Saint-Pierre de Saumur, décédé dans la maison conventuelle de Saint-Serge d'Angers, est inhumé le 28 août 1712, âgé de 40 ans.

---

(1) Saint-Maurille d'Angers GG 128.

**Chappelle**(*Conrardin*), « ouvrier de menuiserie, » de Tours, passe marché, le 15 avril 1426, avec le prieur de l'hôpital de Saint-Jean-l'Évangéliste d'Angers, pour la façon des stalles de l'église, « sans ymages ne » grimasses, s'il ne vient de la volonté ou dit Conrardin, » moyennant la somme de 120 l. t., lui-même et tous ses gens défrayés, et, pour sa femme, le privilège du débit des vins de la maison, tant que durera l'ouvrage (1).

**Chardon** (*Louis*), architecte, mari de Marie Borien, 1777.

**Charlet** (*Pierre*), M<sup>e</sup> brodeur, Angers, originaire de Montguillon, 1766.

**Chardavoine. V. Cherdavoine.**

(1) Le XV<sup>e</sup> jour du mois d'avril l'an MCCCCXXVI après Pasques, Conrardin Chappelle, ouvrier de menuiserie, marchanda avecques religieux homme le prieur de l'aumosnerie St-Jehan l'évangéliste d'Angers, de lui faire en l'église de lad. aumosnerie un cuer de XXXVI chaires, que haultes que basses, à dossiers et de III piez de hault, garnies à crosses et entreclos et ouvrez ainsi qu'il en baille aud. prieur le patron, avecques les huys et husseries dud. cuer et un pulpitre au bout et audessus dud. cuer bel et honeste ainsi qu'il appartendra selon led. cuer avecques l'eschale et entrée dud. pulpitre et autres choses nécessaires pour ycelui, qui contendra XXIII piez de long ou environ sanz ymages ne grimasses, s'il ne vient de la volonté ou dit Corardin ; par aince que led. prieur est tenu de fournir de tout boys nécessaire à faire lesd. cuer et pulpitre cuilli et esbuché et sayé, prest à ouvrir et rendu en lad. aumosnerie à ses propres coubz et despens ; et pour la faczon, ouvrage et assiète dud. cuer rendre tout prest et bien honestement et profitablement, comme dessus, led. Conrardin ara dud. prieur la somme de six vingt liyres tournois monnoye courant ou autre monnoye qui courra, jusques au pris et labeur de celle qui court pour le présent, et touz ses despens ; à feste et feriers et à coucher et lever, pour lui et ses gens qui seront à ouvrir esd. cuer et pulpitre, et s'il avient qu'il admaine sa fame à Angers, led. prieur lui baillera chambre et place à cheminée en sa maison des Tuffeaux en lad. ville d'Angers et lui baillera des vins à vendre, comme il est accoustumé en lad. maison, et en ara se salaire et proufist, tel comme aroyent autres qui le vendroyent, selon le cours et coustume de lad. ville, tant comme led. Conrardin vaquera avecques ses gens à ouvrir esd. ouvrages ; et se sont sourmises lesd. parties sous la court de honorable homme l'official d'Angers à tenir d'une part et d'autre les marchiez et convenans dessusdictz et juré la foy du cors de jamais ne venir encontre présens a ce honorable homme Perres [Gonce] bourgeois de Tours, messire Geffroy Davy, prêtre, Michel Morin, Jehan Gousse, Jehan Chappelle, messire Jehan de Launay et plusieurs autres ; et doit commencer à besoigner dedens le premier jour d'aoust prouchain venant.

*Arch. de l'Hôtel-Dieu d'Angers, E 402.*

**Charloys (Jean)**, prêtre, facteur d'orgues, *factor seu operator organorum*, passe marché pour restaurer, en 1480, les orgues du chapitre Saint-Laud d'Angers (1).

**Charpentier** (.....), peintre, fixé à la fin du dernier siècle à Châteaugontier, y a laissé divers travaux de peu de prix. Le tableau du maître-autel de l'église Saint-Rémy est de sa façon et représente une *Résurrection*. Il lui avait été payé 600 l., en 1780. Vers 1830, le futur bénédictin, puis grand ténor Rousseau-Lagrave, le restaura et fit disparaître notamment un groupe de trois femmes, à droite, qui lui parut ridicule. V. *Carpantier*.

**Charpentier (Antoine)**, architecte, à Tours, au milieu du xv<sup>e</sup> siècle, était fréquemment appelé en Anjou. En 1642 il travaille avec Plouvier et Moynard aux statues de la chapelle de Notre-Dame-de-sous-terre, à Angers (2). Le 26 juin 1658, il passe marché avec les bénédictins de Saint-Florent-le-Jeune pour la construction du grand-autel de leur église. Il y employa « 847 journées ouvrables de tailleurs » de pierres et massons, 138 journées ouvrables de manouvriers et » 687 journées ouvrables de sculpteurs, ses journées y comprises, qui » font en tout 1672 journées ouvrables. L'autel, commencé le 15 novembre 1658, fut parachévé le 20 juillet 1660 (3). — On le retrouve

(1) *Pro mundando et reparando ac in bono et decenti statu reponendo organa* (Reg. Cap.).

(2) *Revue de l'Anjou*, 1853, t. I, p. 338.

(3) « Le vingt sixiesme jour de juin 1658, après midy, par devant nous François Alleaume, notaire de la chastellenie de Saint-Florent de Saumur soubzsigné, furent présentz establiz et soubmiz le R. P. dom André Faye, prieur des RR. PP. Bénédictins de l'abbaye dud. Saint-Florent, etc., d'une part, et M<sup>e</sup> Anthoine Charpentier, architecte, demeurant en la ville de Tours, comme il a dict, estant de ce présent en ce lieu, d'aulture, lesquelles parties etc.; c'est assavoir que led. Charpentier a promis et s'est obligé de faire et construire le contrétable du grand autel de l'église de lad. abbaye, dont l'élevation sera de la haulteur de 35 pieds, depuis le plan jusques à la corbeille posée au dessus du dernier fronton; lequel plan sera pris au-dessus de cinq marches de pierre. Ledit contrétable sera divisé en deux corps, au premier desquels premièrement fournira et posera six grandes colonnes de marbre noir de Sablé de 7 pieds de haulteur, garnies de leur piedestals, bases, chapiteaux, architraves, frises et corniches, le tout de l'ordre de Corinthe; au dessoubz desd. piedestals passera un soubzbasement; lequel commençant sur led. plan aura 4 pieds trois pouces de haulteur pour esgaler tant la haulteur dud. autel que d'un marche-pied de bois de trois

en 1676 parrain à Fontevraud, où sans doute il s'était rendu pour quelque entreprise. Cette année même d'ailleurs le 2 août il accepte la charge des travaux délaissés par Biardeau, V. *ce nom*, et s'engage (1) à continuer le grand-autel des Ardilliers de Saumur. Mais il meurt à l'œuvre.

---

marches de chacune 5 pouces ; de plus sera tenu faire au mesme corps quatre niches ornées chacune de deux colonnes de marbre noir de Sablé, de quatre pieds sept pouces de hauteur, dont toute l'architecture et les ornements seront de l'ordre composite. Item sera tenu mettre et fournir au mesme corps 20 tables de marbre noir de Sablé, scavoir 14 toutes plattes dans les faces des pedestals et six autres faictes à pointe de diamant dans la frise respondante droit sur les grandes colonnes..... etc. En outre sera tenu de faire la masse de l'autel avec parement de tuffeau et poser les tables dud. autel qui luy sera fournie et de plus faire quatre armoiries avec cartouches aux lieux qui luy seront désignés dans led. contrétable ; lequel sera faict en colidore, conformément à la place sans laisser aucun vuide derrière., coupera les deux pilliers qui pourroient empescher la veue dud. contrétable et y fera en hault deux culs de lampe ou deux consoles. Et pour faire lad. besoigne sera tenu led. sieur Charpentier fournir tout le marbre., pareillement toute la pierre de rajasse, dont tout le devant dud. contrétable doit être faict... ; le surplus desd. matériaux... seront fourniz par les religieux... En outre seront tenez fournir aud. Charpentier la chambre basse de l'ancien logis de l'aumosnerie, trois lictz garniz dans la mesme chambre et des linceuls suffisamment, une douzaine de serviettes, six plats, six assiettes, deux nappes... ; item se sont obligez de payer et bailler aud. Charpentier la somme de 3250 l. payables à trois termes esgaulx, dont le premier... (luy)a esté à veue de nous payé par advance en louis d'or et d'argent... ; et outre lad. somme ont obligez lesd. religieux fournir aud. sieur Charpentier deux cents fagots marchands, deux pintes de vin, mesure de Saumur, par jour, tant jours ouvriers que festes et dimanches, à chaque ouvrier, pendant qu'ils travailleront aud. autel, qu'ils prendront à deux fois le jour, d'une livre et demie de pain de métal aussi par chacun jour à chaque ouvrier, dans lesquels ouvriers ne seront compris ceux qui travailleront au marbre..... Et pendant la construction dud. contrétable led. Charpentier sera spécialement tenu d'estre présent lorsqu'on commencera à poser les soubzbastement, le premier rang des pillastres, les architraves et corniches, etc.

Un marché supplémentaire est passé le 19 novembre 1658, qui vaut à l'artiste 750 l. d'augmentation. — Le 21 juillet 1660, l'artiste comparait en chapitre avec ses marchés et requiert les religieux de visiter l'œuvre qui est faite et accomplie, conformément aux conventions. Les religieux l'acceptent en s'acquittant du prix convenu. — Arch. de M. et L. H. *Abbaye Saint-Florent, Constructions*.

(1) Nous soubzsignés, prestre de l'Oratoire de la maison de N. D. des Ardilliers de Saumur et le sieur Charpentier, sculteur, avons faict ensemble, sur l'ouvrage qui reste à faire au grand autel de nostre église, le marché qui suit. — Premièrement led. sieur Charpentier s'oblige de faire le fond des noms de Jésus et de Marie de façon de marbre noir et de dorer les lettres desd. noms, de blasonner les armes de la Reyne, de faire façon de marbre le grand cadre entier et tous les ornements de marbre blanc avec les entre-deux des tables dud. cadre, de faire et poser un arcade dans led. cadre et, au dessus de cet arcade, une niche avec

**Chartier (François)**, M<sup>e</sup> maçon, Angers, 1570. — (*Christophe*), M<sup>e</sup> maçon, Angers, 1576, 1589. Sa signature figure cette année au registre GG 172. — Sa veuve, Françoise Leroy, est inhumée le 11 mars 1606.

**Charton (Jacques)**, menuisier en titre du château de Brissac en 1630, mari de Marie Moriceau.

**Chasland (Jacques)**, M<sup>e</sup> orfèvre, Angers, mari de Madeleine Bourseau, 1585.

**Chaslon (Jean)**, M<sup>e</sup> architecte et syndic de l'Île Neuve, en Saint-Lambert-des-Levés, mari de Louise Foucher, 1695, 1745.

**Chasteller (Mathurin)**, M<sup>e</sup> maçon, à Fontevraud, mari de Françoise Girard, 1619.

d'autres ornements et deux anges volants, qui porteront lad. niche suivant et conformément au dessein signé par le R. P. Hazon et led. Charpentier, qui est demeuré entre les mains du P. Hazon pour en aider led. Charpentier. Le fond de la place, où sont les figures, sera façon de marbre blanc, et, au dessus de cet arcade, il sera fait et posé une Notre Dame de Pitié tenant le Christ mort et deux anges aux cotez ou une Madeleine au lieu de deux anges, et dans le haut dud. cadre un Père Eternel en des nuées accompagné des anges et dans l'espace vuide, entre le Père Eternel et la Vierge, aux deux cotez, il fera une perspective ou quelque autre ouvrage de bon relief. Tout le fond du cadre et ornemens seront façon de marbre, comme aussi les deux petits cadres, qui sont aux cotez de l'autel. Les trois grandes figures passeront le naturel et seront de 8 à 9 pieds, selon la place, en sorte qu'elles l'occupent toute entière, s'il se peut, et ajoutera néanmoins les ornements cy dessus, s'il reste du vuide. De plus led. Charpentier s'oblige de faire un modèle de cet ouvrage en terre et de rendre tout led. ouvrage fait et parfait dans quatre mois à commencer du jour que la pierre de Vienneuil pour les figures sera venue; et moyennant quoy lad. maison de l'Oratoire s'oblige de luy payer quatre cents trente livres, scavoir la moitié à la fin de l'ouvrage et, six mois après, le reste, de le nourrir luy et son fils et mesme son gendre, s'il y vient pendant qu'ils travailleront, de luy fournir toute la pierre, chau, sable et fer, qui sera nécessaire pour cet ouvrage, et mesme de cordage et bois pour échaufoder, et led. Charpentier fournira seulement toute peinture de façon de marbre et or qu'il faudra pour le nom de Jésus et Marie et les armes de la Reynne. — En tesmoing de quoy nous avons signé en double, ce présent marché à Saumur ce 2<sup>e</sup> aoust 1676. — Et entre le Père Eternel et la Vierge il y aura un Saint Esprit portant un rameau d'olive. — J. Hazon, prestre de l'Oratoire. — A. Charpentier.

*Arch. de l'Hôtel-Dieu de Saumur.*

(La suite prochainement.)

# CAUSERIE.

---

Cinq minutes à la Cour d'Assises. — Un peu de misanthropie. — La spirale de la civilisation. — La machine sociale détraquée après une grande commotion.

Vraiment, vous ne connaissez pas Chevrier ? ni Gruau ? ni Barré ?... Permettez-moi de vous les présenter... là où ils sont aujourd'hui, 27 novembre, en Cour d'Assises. C'est une petite étude à faire. Tenez ! voilà qu'on nous livre l'escalier ; courons pour avoir une place, car la foule est grande.

Et, par les degrés étroits qui mènent à la salle d'audience, on se précipite, on se heurte, on monte, on se renverse, on se relève, on arrive... Hélas ! la cohue est déjà si encombrante qu'il faudra se tenir debout ! debout pendant la moitié de la nuit ! Est-ce que nous pensons à la fatigue quand le plaisir nous retient ! Ah ! si c'était le devoir !...

Ainsi, nous demeurerons debout, les bras serrés contre le corps par la pression de la foule. On ne peut plus entrer, et cependant, à la porte, on se pousse toujours, et grâce à la compressibilité du corps humain, là où tout à l'heure n'aurait pu se glisser une souris, des hommes se placent, le visage joyeux, mais l'estomac mécontent à cause des coudes des voisins.

Voyez-vous maintenant, là-bas, à la gauche de la Cour en robe rouge, en face des jurés, derrière cette noire rangée d'avocats, toute une bande d'hommes et de femmes parsemée de gendarmes ?... C'est cela !

C'est cela qui attire la foule. Elle veut voir ces hardis malfaiteurs, pris dans les engrenages de la justice criminelle, se débattre, se plaindre et tomber, meurtris, les fers aux pieds... dans le vaisseau qui fait voile pour Nouméa.

On aime à voir souffrir ; notre nature est donc méchante ?

Peignez une scène heureuse, puis placez auprès un tableau qui saigne l'âme et demande des larmes : vous n'ignorez point ce qui plaira davantage. Rien n'ennuie dans un livre, aussi bien que dans la vie réelle, comme l'éternel bonheur des gens... Est-ce qu'on le jalouse ? Peut-être. Mais il existe, j'aime à le penser, une autre raison plus philosophique et surtout plus honorable pour nous. C'est que le bonheur, se suffisant à lui-même, n'a pas besoin de nos sympathies que nous reportons, entières et désintéressées, sur l'homme qui souffre. Ainsi, lorsqu'on observe lentement, qu'on boit goutte à goutte, comme pour en prolonger la saveur, les tortures d'autrui, ce n'est pas la cruelle délectation du tigre, c'est le sentiment le plus doux et le meilleur qui se manifeste avec abondance, la pitié !

Cependant, je vous avoue que je ne crois guère moi-même à ma subtile explication... Elle est charitable, voilà tout !

Il faut admettre que les hommes se haïssent, se jaloussent et prient tous le bon Dieu pour qu'il grêle chez le voisin... Ils sont frères comme Caïn et Abel. S'ils ne se font pas autant de mal qu'ils s'en souhaitent, il faut en rendre grâces à la Providence et aussi à la gendarmerie :

« Car on craint... *le gendarme*, on n'a pas d'autre crainte. »

Les hommes sont si sûrs de leur affection réciproque qu'ils marchent dans le monde comme dans un bois mal famé, les mains sur leurs poches. Cette confiance les honore. Si le voyageur, en traversant une forêt exploitée par quelque brave détoursseur, fait sonner de l'or, bien vite il montre et compte des gros sous pour qu'on leur attribue le bruit délateur et périlleux.

Dans les meilleurs salons, je remarque la même sollicitude.

— On dit, Monsieur, que cette spéculation vous rapporte beaucoup. Vous devez être riche.

— Oh ! Madame, pas autant qu'on le croit... J'ai des frais énormes ; en somme, je réserve peu de chose.

Voyez-vous la monnaie de cuivre ?



— J'ai dévoré votre livre, je vous en fais mon compliment ; c'est finement pensé et très-joliment écrit ; vous y montrez un talent distingué.

— Trop flatteur, Monsieur ! Je remercie votre bienveillance ; mais vous ne l'avez pas relu... Il y a dedans quelques recherches, un peu de travail, et rien de plus....

Les gros sous, toujours !

• En effet, on a raison, Il est imprudent d'avoir et d'exposer ou un louis, ou une vertu, ou une idée, devant ceux qui n'ont ni l'une ni l'autre de ces trois richesses ; il faut atténuer sa force ou sa fortune pour éloigner l'envie. On s'excuse de valoir quelque chose ; on se fait *bonhomme* pour être pardonné de sa supériorité.

Lâche orgueil ! Orgueilleuse lâcheté !

Et le monde est ainsi fait qu'il est moins ridicule et moins odieux d'être fanfaron de vices que fanfaron de vertus ! Ah ! c'est que le péché, si l'on sait le vernir et le porter, n'est point trop honni... Puis nous sommes injustes. Grâce à notre éducation et à notre milieu, nous avons, nous, des distractions nombreuses et délicates, et nous ne plaignons guère le malheureux qui cherche une heure d'oubli dans l'absorption grossière d'un peu d'alcool. Avec une sensualité moins pauvre et mieux éclairée, croyez-vous qu'il ne préférerait point à des voluptés brutales et malfaisantes les jouissances légères de Sybaris ? Comme il ne peut prendre le vin de champagne et les glaces à la vanille, il boit l'absinthe et le *trois-six*.

Qu'importe le flacon pourvu qu'on ait l'ivresse.

Le vice débraillé et malpropre est plus répugnant que le vice correct et élégant, mais est-il plus coupable ? Je ne crois pas ; au contraire, il apporte devant la justice éternelle plus de circonstances atténuantes...

Mais mon Dieu ! De réflexion en digression, j'en suis arrivé à une leçon de morale inopportune et triste : veuillez m'excuser, nous sommes en cour d'assises, et je subis l'influence du lieu. Nous voilà donc en face de neuf malfaiteurs audacieux et cyniques.

Regardez Chevrier, le chef de la bande : avec quel air dégagé il suit la déposition de cette vieille femme de soixante-quinze ans !  
Écoutons-la nous-mêmes.

— « J'étais la gouvernante d'un vieillard infirme et nous habitions seuls une maison de *Reculée*. Nous couchions au rez-de-chaussée. Une nuit, vers deux heures, j'entendis du bruit à une fenêtre du premier étage, puis des pas dans l'escalier qui descend à notre chambre. Je me dresse sur mon séant, et je vois trois fantômes, trois hommes se précipiter sur nos lits. Leur tête est couverte d'un voile noir ; le premier a une épée ; le second, un fusil ; le troisième tient d'une main un révolver, de l'autre, une chandelle allumée. Celui qui porte une épée en appuie la pointe sur la gorge du vieillard en lui criant : Silence ! ne bouge pas ! Dis-nous où est ton argent si tu ne veux pas mourir !... »

— Est-ce exact tout cela, Chevrier ? demande le Président.

— Oh ! Monsieur le Président, dit le principal accusé avec un cynisme incomparable ; je suis sincère et je ne voudrais pas tromper la justice sur le moindre détail. Il y a du vrai et du faux dans la déposition de ce témoin. Il est vrai, par exemple, que *j'ai mis l'épée sur la gorge du vieillard, mais je ne l'ai pas tutoyé !...*

La vieille dame continue : — « Alors, M. Vallée indiqua l'endroit où étaient ses valeurs, son argent, son argenterie et soninge... Deux de ces hommes prirent une bougie et s'en allèrent explorer toutes les pièces de la maison, dévaliser les meubles et en jeter le contenu à un quatrième qui faisait le guet dans la rue... L'autre, avec son révolver et son voile, était assis sur mon lit : c'était le plus âgé. »

— C'était vous, Barré père, dit M. le Président.

Et le vieux voleur, qui est là, assis entre ses deux fils, répond avec une impudence niaise et révoltante :

— La maison est en Reculée, affirmez-vous ? Mais je ne sais pas même où est Reculée !...

Et il habite Angers depuis vingt ans !

Écoutons encore le témoin. — « Ce vieux brigand dit à M. Vallée : « Vous devez avoir une montre, où est-elle ? » Et il

arme son révolver en disant cela. Tremblante, je lui demande la permission de me lever ; je descends du lit et je vais prendre la montre dans la poche d'un gilet qui est pendu à un clou près de la cheminée. Puis, les autres voleurs sont revenus... M. Vallée, qui avait soixante-dix-sept ans, Messieurs, les revoyant, croit que sa dernière heure est sonnée ; épouvanté, il leur dit, pour avoir leur bienveillance : « Mes bons amis, à présent qu'il n'y a plus rien ici, et que vous devez être fatigués, si vous vouliez vous rafraîchir?... — Oui, c'est cela ! ont-ils crié ! Lève-toi et conduis-nous à la cave. » Et, nu-pieds, en chemise, escorté par les voleurs armés et masqués, le pauvre vieillard est descendu au cellier. Et ils l'ont contraint de trinquer avec eux !... Le lendemain, il nous manquait de l'argenterie, de l'argent et du linge, pour plus de deux mille francs ! »

Quel horrible cauchemar ! Et ces brigands, depuis février 1871, effrayent, avec leurs invasions nocturnes, deux ou trois cantons de notre Anjou ! Dans les environs de Seiches, ils avaient conquis, par leur audacieux vol de la ferme de *La Chaise*, un si terrible renom que les métayers, avant la chute du jour, clouaient à la muraille leurs contre-vents et leurs portes. Crochets, gâchettes et verroux ne justifiaient plus leur confiance ; ils étaient devenus insuffisants !...

Sortons de la salle d'assises : à quoi bon assister au long défilé des crimes de ces hommes ? Eh quoi, c'est à notre époque, à la lueur de nos becs de gaz, dans notre doux pays, que ces bandes se forment, agissent, croissent et prospèrent pendant plusieurs années !... Mais je croyais que ma nourrice m'avait montré dans ses récits effrayants les derniers voleurs de grands chemins ! Mais j'aurais gagé que les survivants des *Chauffeurs*, des *Compagnons de Jésus* et de toutes les vieilles associations armées et masquées, s'il en existait encore dans les bagnes, étaient au moins centenaires ! Mais je ne rêvais plus de compagnies de détrousseurs que dans les montagnes d'Espagne et d'Italie ! Mais quand je voulais voir et entendre un brigand, je ne supposais pas qu'on pût m'en montrer en France ailleurs qu'à l'Opéra-Comique, et habillés autrement que *Fra Diavolo* !

Est-ce donc que nous reculons jusqu'au temps de Cartouche et de Mandrin ? Et cette civilisation dont nous parlons à pleine bouche, fait-elle un mouvement en arrière ? J'ai remarqué, en étudiant l'histoire, d'étranges effets de perspective : certaines époques se ressemblent par leur physionomie générale, par leur caractère, par leur vie intime, par les accidents que la société éprouve : même santé florissante, mêmes maladies morales ou politiques ! Et cependant il est certain que l'homme avance, qu'il sort toujours un peu plus de l'ombre, qu'il devient moins méchant..., qu'il augmente la variété de ses forces, qu'il atteint plus haut et plus loin, qu'il se sert mieux de la nature faite pour lui par le Créateur...

Une période de temps est mauvaise, une autre meilleure lui succède, puis il semble que la société retourne sur ses pas, et ensuite elle paraît reprendre sa marche en avant. J'ai résumé ces effets d'optique historique dans une observation bizarre : je crois au Progrès, — mais je vois qu'il ne va pas en ligne droite ; il forme des courbes qui redescendent et remontent, il s'élève en spirale.

Puis, d'où vient qu'après de longues guerres ou de grands troubles, le crime abonde sous tous les aspects ? On dirait qu'un choc ait rompu ou tout au moins relâché les ressorts de la vie sociale. C'est la même génération d'hommes qui vit et s'agit avant et après la crise ; mais hélas ! comme le caractère est changé ! comme la vie est différente !

Je voudrais bien ne pas appuyer sur ma plume et laisser l'esprit du lecteur se porter de lui-même vers certaines dates et vers certains faits indéniables et saisissants...

Je vous ai montré la *bande de Chevrier* : elle s'est formée immédiatement après la guerre. Comment et pourquoi ?

Ah ! ceux qui ébranlent les peuples, qui les jettent haineux et armés les uns contre les autres prennent une responsabilité infinie : je ne parle pas des deuils et des ruines. On sait trop cela. Mais croyez-vous que c'est impunément que toute une nation s'intéresse à des actes de violences ! que l'esprit de tous s'ingénie à rêver de grands massacres profitables ! que le cœur même des

femmes se réjouisse du sang versé— pourvu qu'il y ait avantage ! Vous imaginez-vous que le goût et l'habitude des aventures audacieuses se perdent du jour au lendemain ? Mais un peuple qu'on a remué et lancé ne s'arrête pas subitement, à volonté. La force d'inertie existe en morale comme en physique.

La guerre au milieu d'un pays civilisé est un désordre social et contagieux : les sentiments d'humanité s'émeussent ; il vient des calus au cœur ; l'amour de la tranquillité et du travail s'en va, et l'idée de la conquête, tombant dans des cerveaux comme ceux de Chevrier, de Gruau et de Barré, conseille bien des choses... Eux aussi pensent que la *force prime le droit*, et ils opèrent en petit...

Oui, grâce à Dieu, dans nos malheurs nous avons admiré de sublimes dévouements ; nous comptons un grand nombre de glorieux morts et de glorieux survivants, mais, hélas ! le lendemain de cette guerre et de cet ébranlement, le scandale pullule, les sessions d'assises durent quinze jours — et après trois années de repos, je vous montre encore la bande de Chevrier !...

Domine, da pacem diebus nostris.

EUG. G.

E. BARASSÉ, *éditeur-gérant*.

# TABLE

DES

## MATIÈRES DU ONZIÈME VOLUME.



JUILLET-DÉCEMBRE 1873.

### JUILLET.

Histoire de l'abbaye et de la ville de Beaulieu, près Loches ( <i>1<sup>er</sup> article</i> ), par M. L. Archambault. . . . .	1
Réflexions sur la philosophie ( <i>fin</i> ), par M. G. . . . .	16
Jean Phelippeau (1577-1643), extrait de la <i>Monographie de Notre-Dame de Beaufort</i> , par M. Joseph Denais. . . . .	25
Fascicule de documents angevins (1030-1720), par M. Marchegay. . . .	30
Poésies : La Vipérine, par M. V. Pavie. . . . .	38
Ludibria Noctis, par M. René Bazin. . . . .	43
Causerie : Les saltimbanques de la foire du Sacre, par M. Eug. G. . . .	48

### AOÛT.

Histoire de l'abbaye et de la ville de Beaulieu, près Loches ( <i>2<sup>e</sup> article</i> ), par M. L. Archambault. . . . .	57
De l'adoucissement des peines, par M. Camille Bourcier. . . . .	76
L'existence de Dieu, par M. G. . . . .	86
Les artistes angevins : peintres, sculpteurs, maîtres-d'œuvre, architectes, graveurs, musiciens, d'après les archives angevines ( <i>suite</i> ), par M. C. Port. . .	95
Causerie : Les vacances et la libération du territoire. — Lettre au roi de Prusse, par M. Eug. G. . . . .	113

### SEPTEMBRE.

Notices archéologiques. — VII. Le cloître et la tour de l'abbaye Saint- Aubin, par M. G. D'Espinau. . . . .	121
Souvenirs de voyage. — II. Quimperlé. — III. Penmarck, par M. Hervé-Bazin. .	145
Fascicule de documents angevins (1030-1720) ( <i>suite</i> ), par M. Marchegay. .	163

Poésies : La légende bretonne, souvenir du siège de Paris, par M. Naudot.	168
Stances au poète Daillière partant pour les eaux de Luchon, par M. le Dr Grille. . . . .	171
Causerie : Les grandes idées d'un chasseur. — Le commerce actuel des grains à Odessa. — Un cas de conscience soumis à Cicéron, par M. Eug. G.	174

## OCTOBRE.

L'Osanna de Jacques Michelet, par M. L. De Lens . . . . .	185
La révolte du major Schill, par M. André Joubert. . . . .	201
Jean Tarin, recteur de l'Université de Paris, par M. Joseph Denais. . . . .	227
Les artistes angevins : peintres, sculpteurs, maîtres-d'œuvre, architectes, graveurs, musiciens, d'après les archives angevines ( <i>suite</i> ), par M. C. Port.	236
Bibliographie : Œuvres complètes d'Horace, traduction du Dr Grille, par M. Eug. Peiton. . . . .	252
Causerie : La fête angevine du 21 septembre. — La première exposition horticole et le premier festival à Samos, sous la présidence de Pythagore, en l'an 530 avant J.-C., par M. Eug. G. . . . .	256

## NOVEMBRE.

Histoire de l'abbaye et de la ville de Beaulieu, près Loches ( <i>3<sup>e</sup> article</i> ), par M. L. Archambault. . . . .	265
Histoire et théorie du symbolisme religieux avant et depuis le christianisme, de M. l'abbé Aubert, par M. A. Chaisemartin. . . . .	283
Fascicule de documents angevins (1030-1720) ( <i>suite</i> ), par M. Marchogay. . . . .	291
Petite légende angevine : Origine de l'hyménée des rimes, par M. Eug. G.	302
Causerie : Nos divisions. — Le discours de M. l'avocat-général Balbédac. — Les glorieux oubliés. — Les flatteurs et les détracteurs du passé et du présent, par M. Eug. G. . . . .	306

## DÉCEMBRE.

Notices archéologiques. — VIII. L'église Saint-Serge, par M. G. D'Espinau.	313
Projets de réorganisation judiciaire. — La Cour d'Angers, par M. C. Bourcier.	332
Bibliographie : Histoire des progrès de la grammaire, par M. Loiseau, professeur au Lycée d'Angers, par M. Em. Gonot. . . . .	350
Les artistes angevins : peintres, sculpteurs, maîtres-d'œuvre, architectes, graveurs, musiciens, d'après les archives angevines ( <i>suite</i> ), par M. C. Port.	359
Causerie : Cinq minutes à la Cour d'Assises. — Un peu de misanthropie. — La spirale de la civilisation. — La machine sociale détraquée après une grande commotion, par M. Eug. G. . . . .	370

- Ernest Mourin.** — Les Comtes de Paris, histoire de la troisième race. Prix. 6 fr.
- E. Poltou.** — La liberté civile et le droit administratif en France. Prix. 3 fr.
- Philosophes français contemporains. 1 vol. in-12. . . . 3 fr.
- Portraits littéraires. 1 vol. in-12. . . . 3 fr.
- Du roman et du théâtre. . . . 3 fr.
- C. Port.** — Cartulaire de l'hôpital Saint-Jean d'Angers, précédé d'une notice sur cet Hôtel-Dieu. — Prix. 10 fr.
- Inventaire des archives anciennes de l'hôpital Saint-Jean d'Angers, précédé d'une notice historique et suivi d'un cartulaire de cet Hôtel-Dieu. — Prix. 10 fr.
- Alfred Jublen.** — L'Abbesse Marie de Bretagne et la réforme de l'ordre de Fontevault, d'après des documents inédits, avec une vue du Monastère en 1699 et le fac-simile des signatures des Abbesse citées dans ce volume. — 1 vol. in-18. Angers, E. Barassé. — Prix. 2 fr. 50
- André Joubert.** — Les invasions anglaises en Anjou, 1 vol. in-12. Angers, E. Barassé. — Prix. 2 fr. 50
- De Lens.** — Les correspondants de François Bernier pendant son voyage dans l'Inde. — Lettres inédites de Chapelain. 1 vol. in-8 de 48 pages. 1 fr.
- J.-R. Denais.** — Histoire de l'Hôtel-Dieu de Beaufort-en-Vallée. 1 volume in-12. — Prix. 1 fr. 50
- Réclt d'une petite fille.** 1 vol. in-12. — Prix. . . . 1 fr. 50
- Suite du Réclt d'une petite fille.** 1 vol. in-12. . . . 2 fr. 50
- D. R. Grille.** — Œuvres complètes d'Horace, nouvelle traduction en vers. 1 vol. in-12. . . . 3 fr.

E. BARASSÉ, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, ÉDITEUR,

Seul dépositaire des ouvrages de M. Millet de la Turtaudière.

- Indicateur de Maine-et-Loire**, 3 vol. grand in-8. . . . 18 »
- Faune de Maine-et-Loire**, avec figures. . . . 10 »
- Faune des Invertébrés de Maine-et-Loire**, 2 vol. in-8. . . . 10 »
- Paléontologie de Maine-et-Loire**, papier ordinaire, couverture jaunâtre. . . . 3 »
- Paléontologie de Maine-et-Loire**, papier fort. . . . 3 50
- Paléontographie des Mollusques des terrains tertiaires**, in-8. . . . 2 »
- Mollusques de Maine-et-Loire**, grand in-8. . . . 2 »
- Polyphagie des volières**, grand in-8. . . . 2 »
- Etat actuel de l'agriculture dans le département de Maine-et-Loire**, in-8. . . . 3 50
- Supplément à la Faune de Maine-et-Loire**. . . . 50

E. BARASSÉ, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, ÉDITEUR,

Seul dépositaire des ouvrages de M. Guillory aîné.

- Le congrès de Vignerons français**, 1 vol. in-8. . . . 4 »
- Les vins blancs d'Anjou et de Maine-et-Loire**, une brochure in-12 (sous presse). . . . 1 »
- Les vignes rouges et les vins rouges en Maine-et-Loire**, 1 vol. in-8 avec 5 planches. . . . 2 50
- Le marquis de Turbilly**, agronome angevin du XVIII<sup>e</sup> siècle. 2<sup>e</sup> édition, par revue et augmentée, avec des appréciations historiques et critiques, par MM. E. Chevreul et P. Clément, de l'Institut. 1 vol. in-12. . . . 2 »
- Le Calendrier du Vigneron**, 1 vol. in-12 avec gravures intercalées dans le texte et plans d'une cuverie. . . . 1 50
- Essai historique sur le canal de Monsieur, en Anjou**. Brochure in-8. . . . 1 »
- Sur la Viticulture du département de Maine-et-Loire**, d'après le docteur Jules Guyot. Brochure in-8. . . . 2 50
- Les vins alimentaires considérés au point de vue hygiénique**: Guide du consommateur. 1 vol. in-18. . . . 2 »



# OUVRAGES SUR LA SARTHE

Publiés par M. MONNOYER, éditeur, au Mans,

- Histoire complète de la province du Maine**, par A. Lepelletier de la Sarthe. 2 forts vol. in-8. 15 fr.
- Histoire de l'Église du Mans**, par le R. P. Dom Piolin, de Solesmes. — L'ouvrage complet forme 6 vol. in-8 carré . . . . . 40 fr.
- Analyse des documents historiques** conservés dans les archives du département de la Sarthe, par M. Ed. Bilard, archiviste du département. 2 vol. in-4 broché . . . . . 20 fr.
- Dictionnaire topographique de la Sarthe**, par Pesche. 7 volumes in-8 brochés . . . . . 30 fr.
- Étude sur l'Histoire et les Monuments** du département de la Sarthe, par E. Hucher. 1 vol. in-8 avec gravures dans le texte. 7 fr. 50
- Vocabulaire du Haut-Maine**, par M. C. R. de M., nouvelle édition. 1 fort vol. in-12. . . . . 5 fr.
- Essai sur l'Armorial** de l'ancien diocèse du Mans, par A. de Maude, avec 14 planches lithographiées, contenant les principaux blasons décrits dans l'ouvrage. 1 vol. in-12 . . . . . 5 fr.
- Dissertation sur les incursions normandes dans le Maine**, par M. de Lostang. 1 vol. in-8. . . . . 5 fr.
- Histoire des Seigneurs de Mayenne**, 1 vol. in-18 . . . . . 5 fr.
- Les Cénomans anciens et modernes**, par M. l'abbé Voisin. 1 volume in-8 carré. . . . . 6 fr.
- Histoire de Sablé (2<sup>e</sup> partie)**, par Gilles Ménage. 1 vol. in-12 br. 3 fr.
- Vie de saint Julien**, par M. l'abbé Voisin. 1 vol. in-4. . . . . 2 fr. 50
- Histoire de la Cathédrale de Saint-Julien**, par M. l'abbé Voisin. 1 vol. in-4 . . . . . 2 fr.
- Inventaire sommaire des Archives départementales de la Sarthe**. 1 vol. in-4 . . . . . 10 fr.
- Catalogue du Musée archéologique du Mans**, comprenant description de tous les objets existants dans ce musée, à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1869, par M. Hucher, directeur du Musée, brochure in-8 raisin avec gravures dans le texte. . . . . 1 fr. 50
- Chroniques eraonnaises**, par M. de Bodard de la Jacopière, officier supérieur en retraite. 2<sup>e</sup> édition. Ouvrage tiré à 200 exemplaires numérotés. 1 vol. in-8 de 750 pages illustré de 30 planches dues en grande partie au crayon de MM. Charpentier et Benoist, de Nantes. Prix . . . . . 16 fr.

- 
- Le Maine et l'Anjou**, par de Wismes . . . . . 150 fr.
- Gallia Christiana**. Province de Tours, par Hauréau, 1 vol. in-fo. 50 fr.
- Les Chroniques d'Anjou**, par Marchegay, 2 vol. in-8. . . . . 20 fr.
- Les Vendéens dans la Sarthe**, par M. Chardon, in-18. . . . . 7 fr. 50
- Comptes mémoriaux du Roi René**, in-fo. . . . . 9 fr. 50
- La Bataille du Mans**, par D. Mallet, in-12. . . . . 2 fr. 50
- Monasticon Gallieanum**, collection de 168 planches de vues topographiques représentant les monastères de l'ordre de saint Benoist (congrégation de Saint-Maur). Il renferme pour l'Anjou : Saint-Maur-de-Glanfeuil, Saint-Florent-de-Saumur, Saint-Aubin-d'Angers, Saint-Nicolas-d'Angers, Saint-Sauveur-de-l'Évière, Saint-Serge, Saint-Jean-de-Châteaugontier, etc., etc., 1 vol. in-4<sup>o</sup>, toile, net. . . . . 110 fr.
- Catalogue des gentilshommes d'Anjou** et pays saumurois, qui ont pris part ou envoyé leur procuration aux assemblées de la noblesse pour l'élection des députés aux états-généraux de 1789 ; publié d'après les procès-verbaux officiels, par MM. Louis de la Roque et Edouard de Barthélemy. Prix. 2 fr.

